IMPRIMERIE GÉNÉRALE
DE CH. LAHURE
9, RUE DE FLEURUS
PARIS


LA
RÉVOLUTION
FRANÇAISE
RAMBERT. INV.

AVIS DES ÉDITEURS.

L'éloge
de l'*Histoire*
de la Révolution
française par Louis
Blanc, n'est pas à faire....
et que pourrait-on d'ailleurs
ajouter à la renommée d'un livre
qu'on caractérise en disant : qu'il est
le seul digne d'un tel sujet? Mais ce qui
nous a paru nécessaire a été de donner au lecteur
les explications destinées à témoigner du soin religieux
apporté à l'exécution, au choix, à la variété des gravures,
des tableaux pour ainsi dire qui devaient animer, éclairer,
orner, ce monument historique de façon à ajouter au profit de l'esprit
le plaisir des yeux. La composition de ce dramatique commentaire du
crayon et du burin a été confiée aux artistes les plus éminents qui ont
su faire de cette décoration une sorte de musée emprunté aux documents les
plus authentiques, et reproduisant l'image palpitante de vérité des hommes
et des événements, des mœurs et des costumes, du théâtre et des
acteurs. Une somme de plus de cinq cent mille francs a été
libéralement consacrée à cette illustration splendide; et, pour
la première fois, le budget des publications réservées
aux classes privilégiées sera mis à la disposition
d'un livre destiné au peuple. Grâce à ces peines,
à ces soins, à ces frais, la meilleure histoire
du mouvement national qui a fondé
le monde moderne aura reçu, par
une illustration digne du sujet,
de l'auteur et du public,
le complément qui
lui a manqué
jusque
ici.

HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION
FRANÇAISE

PAR

LOUIS BLANC

ORNÉE DE 600 GRAVURES EXÉCUTÉES PAR L'ÉLITE DES ARTISTES
SUR LES DESSINS DE M. H. DE LA CHARLERIE

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE DU FIGARO
3, RUE ROSSINI, 3

DOCKS DE LA LIBRAIRIE
38, BOULEVARD DE SÉBASTOPOL, 38

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
9, Rue de Fleurus, 9



PRÉFACE

Le livre qu'on va lire a été, pendant dix-huit ans, l'occupation, le charme et le tourment de ma vie.

Ainsi que tant d'autres, j'aurais peut-être pu me concilier la faveur du plus grand nombre,

en paraissant adorer ce que le monde adore et en vilipendant tous ceux qu'il a vilipendés. J'aurais pu courtiser avec profit, par un étalage d'admirations banales et de haines toutes faites, ce que certains appellent la conscience publique. Mais ce qui gouverne mes pensées et commande à ma parole, ce n'est pas votre conscience ou la leur : c'est la mienne. A qui aime la vérité d'un amour digne d'elle, qu'importe l'opposition de la terre entière, si, sur un point donné, la terre entière se trompe ou ment? Un honnête homme n'a peur que de lui-même.

J'ai été élevé par des parents royalistes. L'horreur de la Révolution est le premier sentiment fort qui m'ait agité.

Pour porter le deuil et embrasser le culte des victimes, je n'avais nul besoin de sortir de ma propre famille, car mon grand-père fut guillotiné pendant la Révolution, et mon père eût été guillotiné comme lui, s'il n'eût réussi à s'évader de prison la veille du jour où il devait passer en jugement.

Ce n'est donc pas sans quelque peine que je suis parvenu à me faire une âme capable de rendre hommage aux grandes choses de la Révolution et à ses grands hommes. Maudire les crimes qui l'ont souillée n'exigeait certes de moi aucun effort.

Je plains quiconque, en lisant ce livre, n'y reconnaîtrait pas l'accent d'une voix sincère et les palpitations d'un cœur affamé de justice.

Londres.

Louis Blanc.



Louis Blanc

Brighton, 20 grand Parade
5 Décembre 1865

à Monsieur Maurice La Châtre.

Monsieur et cher compatriote,

Je voudrais pouvoir accepter la proposition que vous voulez bien me faire. Je connaissais déjà ce que vous appelez si bien "vos états de service dans l'armée du travail", et je ne doute pas qu'un ouvrage de moi, publié par vous n'eût tout le succès que peuvent assurer à un livre l'activité et l'intelligence d'un éditeur. Malheureusement, le temps me manque. Le travail que vous me demandez est un travail gigantesque: même réduit à l'Histoire de Paris, il serait considérable. S'il ne s'agissait pour moi que de gagner de l'argent la libéralité de vos offres serait d'autant plus tentante, qu'il me serait effectivement facile de faire un volume en quatre mois. Mais ma conscience d'historien ne saurait trouver à cela son compte. J'ai mis dix-huit ans à achever mon Histoire

de la *Révolution*, et il en est résulté que, quoique payé avec munificence, je suis aujourd'hui à peu près aussi pauvre que quand j'ai commencé d'écrire.

Si j'étais en possession du prix de mon *Histoire de la Révolution*, ce qui me permettrait de renoncer aux occupations, assez lucratives, que j'ai maintenant, peut-être pourrais-je entreprendre, je ne dis pas une *Histoire de France*, tache dont l'immensité m'effraye, mais une *Histoire de Paris*. En tout cas, c'est là une idée dont la réalisation *immédiate* ne me parait guère possible. Quand on aura fini de me payer ce qui m'est dû et me sera dû pour l'*Histoire de la Révolution*, mon temps deviendra plus disponible, et si alors vous êtes toujours dans les mêmes dispositions, il y aura lieu à nous entendre.

En attendant recevez cher Monsieur et mes remerciments et l'assurance tous mes sentiments dévoués

Louis Blanc

PRÉFACE

DE LA NOUVELLE ÉDITION.

Dans une lettre insérée le 22 février 1866, dans le *Temps*, je disais :

« La force que les individus puissants possèdent, ils ne la tirent d'eux-mêmes qu'en très-petite partie; ils la puisent surtout dans le milieu qui les entoure : leur vie n'est qu'une concentration de la vie collective au sein de laquelle ils sont plongés. »

C'est en me plaçant à ce point de vue que j'ai écrit l'*Histoire de la Révolution*, et c'est ce que je prie le lecteur d'avoir toujours présent à l'esprit.

Je ne suis pas de ceux qui font tenir la vie d'un peuple dans la vie d'un individu.

Je ne suis pas de ceux qui, pour faire certains hommes plus grands, feraient volontiers l'humanité plus petite.

Je sais que parmi les personnages historiques, les plus illustres même ne sont, après tout, que d'éphémères acteurs dans un drame composé par la société qui les enveloppe.

Si donc j'ai mis vivement en relief, dans le drame révolutionnaire, le rôle de ses principaux acteurs, à commencer par Robespierre, Saint-Just et Danton, ce n'a jamais été sans montrer comme quoi leur force venait du peuple, et avait été plus considérable ou moindre, selon qu'ils l'avaient plus ou moins complétement représenté, plus ou moins complétement servi.

Ceci entendu, voici la lettre dont il est parlé plus haut :

Londres.

A MONSIEUR A. HÉBRARD.

Mon cher ami,

Une polémique très-vive s'étant engagée, à propos de *La Révolution* de M. Edgar Quinet, vous me priez de dire à ce sujet ma pensée.

Je me trouve l'avoir exprimée et développée d'avance dans un livre qui se compose de douze volumes, et m'a coûté dix-huit ans de recherches, d'études, de méditation. Mais vous jugez utile que je dise quelques mots en cette occasion, dans le journal auquel nous appartenons

l'un et l'autre. Soit. Si notre ami Nefftzer n'y voit pas d'objection, vous pouvez publier la lettre que voici. Non-seulement j'y consens, mais j'en serai bien aise. Car je vous avoue que, sur la question dont il s'agit, mon opinion n'est pas tout à fait conforme à celle qui a été exprimée dans le *Temps*. Je dirai plus : ce n'est pas sans une émotion douloureuse que j'ai lu les attaques dirigées par notre collaborateur, M. Jules Ferry, contre des hommes que je regarde comme des soldats de la vérité et des martyrs de la justice.

Quant à l'ouvrage qui a donné lieu à l'ardente polémique dont vous me parlez, j'en déplore la publication. Plein d'estime pour le caractère d'Edgar Quinet, plein d'admiration pour son talent, je me demande avec stupeur comment un démocrate tel que lui en est venu à rendre un pareil service, et à donner une pareille joie au parti de la contre-révolution. Il n'a pu écrire que ce qu'il pensait. Je le veux bien, et je m'incline avec respect devant sa sincérité; mais son erreur n'en est, à mes yeux, que plus lamentable.

Non que l'emploi des moyens violents, de la dictature, du terrorisme soient choses de mon goût : Dieu m'en préserve!

Vous m'écrivez : « Ce qui importe, c'est qu'on fasse la part du passé; c'est qu'il soit bien acquis que ce n'est pas à recommencer. »

Je suis entièrement de votre avis. En voulez-vous la preuve?

Jetez les yeux sur la première page du premier volume de mon *Histoire de la Révolution*, vous y lirez :

« Loin de nous consterner, que ces souvenirs de deuil nous rassurent! Si la partie intellectuelle de l'œuvre à accomplir nous est désormais réservée, c'est parce que les hommes de la Révolution en ont pris pour eux la partie funeste. Cette mansuétude de mœurs au nom de laquelle nous avons souffert qu'on voilât leurs statues, cœurs pusillanimes et ingrats que nous sommes, ce sont eux qui nous l'ont rendue facile, par les obstacles qu'ils ont affrontés à notre place et surmontés pour notre compte, par les combats dont ils nous ont dispensés en y périssant. Leurs violences nous ont légué ainsi des destinées tranquilles. Ils ont épuisé l'épouvante, épuisé la peine de mort; et la Terreur, par son excès même, est devenue impossible à jamais. »

Et si maintenant vous passez de la première page à la dernière, qu'y lirez-vous?

Que la Terreur, en sauvant la République, l'éreinta;

Qu'elle lui donna à frapper, au sein d'une nuit que le soupçon peupla bien vite de fantômes et où l'on ne distinguait pas suffisamment les visages, ses amis et ses ennemis;

Qu'elle fit perdre en partie au monde le sens du plus merveilleux, du plus fécond, du plus sublime événement de l'histoire;

Qu'elle arma du pouvoir de calomnier avec succès la liberté ceux à qui la liberté faisait horreur;

Que le caractère terrible des moyens employés servit à cacher aux intelligences myopes l'étonnante grandeur du but poursuivi;

Que les drames de la place publique trompèrent l'attention des esprits débiles en la fascinant, et que la Révolution aurait peut-être couru risque d'avorter, si l'éclat des idées par elle apportées aux peuples n'avait été assez radieux pour briller jusque dans l'ombre que répandait autour d'elle la guillotine.

Vous le voyez, mon cher Hébrard, ce n'est point là faire l'apologie du terrorisme.

Aussi ne serais-je pas de ceux que le livre d'Edgar Quinet a profondément affligés, si l'auteur n'avait pas dénaturé l'origine et méconnu la nature de ce qu'il condamne; s'il n'avait pas attribué à des idées perverses ou à des passions misérables le résultat funeste, mais inévitable, hélas! d'une

situation affreuse, sans exemple; si, faisant de la Terreur un *système*, il n'avait pas rendu les révolutionnaires les plus intelligents, les plus dévoués, responsables de la fatalité qu'ils eurent à subir et des excès mêmes qu'ils combattirent; s'il ne s'était pas trop complu à présenter comme une noire tragédie, ce qui fut, avant tout, un enfantement admirable; s'il n'était point parti d'une fausse appréciation des faits pour insulter à la mémoire des grands hommes par qui tant de grandes choses furent accomplies; si, de la même plume qui leur reprochait de n'avoir pas été des tyrans religieux, il n'avait pas transformé en tyrans ces héros du salut public qui, volontairement, d'avance, avec une abnégation presque fabuleuse, abandonnèrent leurs cœurs à d'incomparables tortures, leur tête au bourreau, leur corps aux gémonies, et leur nom aux mensonges de l'histoire écrite par les vainqueurs.

Non, non, quoi qu'en dise M. Quinet, la Terreur ne fut pas un *système;* elle fut, ce qui est bien différent, un immense malheur, né de périls prodigieux.

A quelle époque, dans quel pays vit-on jamais des attaques forcenées ne pas provoquer une résistance furieuse? Les Anglais sont un peuple éclairé, un peuple libre, un peuple humain, et nous nous vantons de vivre dans un siècle qui n'a pas la soif du sang. Eh bien! que firent les Anglais dans les Indes, lorsqu'il y a quelques années, leur domination y fut menacée par la révolte des Cipayes? Les cheveux se dressent sur la tête à ce souvenir. Vous figurez-vous de malheureux prisonniers conduits devant leurs compatriotes qu'on force à venir les voir attacher à la gueule de canons auxquels on met le feu, et à recevoir le choc de leurs membres épars, et à essuyer une pluie de sang, le tout pour inspirer aux indigènes une peur salutaire! La Révolution n'imagina rien de semblable. Et les horreurs dont la Jamaïque vient d'être le théâtre, horreurs auxquelles tant de gens en Angleterre sont prêts à applaudir, pour peu qu'on prouve que la population blanche était réellement en danger?

Ainsi, de nos jours, et par des hommes appartenant à un des peuples les plus humains de la terre, à un peuple qui déteste la dictature et tout ce qui y ressemble, l'Orient a été mis au régime de la Terreur, la Jamaïque a été mise au régime de la Terreur.

Mais, direz-vous, parlez donc du massacre de Cawnpore, parlez donc du massacre de Morant-Bay! Songez à la gravité du péril, au caractère odieux de la provocation. — Ah! vraiment? Et la Révolution française était donc sur un lit de roses, elle, quand le délire la prit? Et aucune provocation n'expliquait sa fureur? Le Midi de la France soulevé, la Bretagne et la Normandie en révolte, la Lozère au pouvoir des royalistes, Toulon appelant les Anglais, Lyon armé contre Paris, la Vendée en feu, les Autrichiens maîtres de Condé, les Prussiens maîtres de Mayence, le duc d'York maître de Valenciennes, les conspirateurs du dedans complices des ennemis du dehors, la Révolution attaquée avec rage par tous les genres de puissance et tous les genres de crime : armées innombrables, complots de confessionnal, appel à l'étranger, trahison sous le drapeau, accaparements pour augmenter la famine, fabrication de fausse monnaie pour créer une épouvantable confusion, ce n'était donc rien que cela! Et c'est avec ce tableau sous les yeux qu'on suppose quelques hommes se rassemblant un beau matin autour d'une table et disant : « Voyons, imaginons un *système*, coupons des têtes! »

Oh! que Charles Nodier avait raison quand il écrivait : « J'ai compris, depuis, que les événements sont bien plus forts que les caractères, et que si certains hommes ont brisé les peuples dans leur passage, c'est qu'ils ont été poussés par une puissance non moins irrésistible que celle qui déchire les volcans et précipite les cataractes! »

La vérité est, comme je me souviens de l'avoir dit quelque part, que la Révolution dé-

chira les flancs de la liberté, par qui elle fut engendrée, aussi fatalement que l'enfant, à son entrée dans la vie, déchire les flancs de sa mère.

M. Jules Ferry reproche aux Jacobins d'avoir méconnu la spontanéité révolutionnaire. Je vais lui signaler un des effets de cette spontanéité. Le 12 août 1793, les *huit mille députés des assemblées primaires* vinrent dire à la Convention : « Il n'est plus temps de délibérer; il faut agir! Nous demandons que tous les suspects soient mis en état d'arrestation. » Sur quoi Danton s'écria : « Les *députés des assemblées primaires* viennent d'exercer parmi nous l'initiative de la Terreur. »

La Terreur ne naquit donc pas dans le cerveau de quelques individus, elle ne fut donc pas l'œuvre de tels ou tels Jacobins; et j'ajoute, malgré le mot de Danton, qu'elle ne sortit même pas de l'initiative des assemblées primaires, parce qu'elles obéissaient, elles aussi, aux lois de la situation, lois d'airain. La Terreur, préparée par des siècles d'oppression, provoquée par d'effroyables attaques et stimulée par les dangers d'une lutte de Titans, sortit des entrailles de l'histoire.

Qu'on gémisse, on aura raison; qu'on ne suppose pas des soldats français capables de courir à l'ennemi pour fuir l'échafaud, rien de mieux. Qu'on ne fasse pas honneur au bourreau des moyens de salut public fournis par l'enthousiasme de la vérité, le culte de la justice, et une foi magnanime dans la possibilité de régénérer le monde, c'est à merveille. Mais que nous, les enfants de la Révolution, nous qu'elle a allaités de son lait, nous dont elle a façonné l'âme, nous les héritiers de ce domaine immense qu'elle ensemença pour notre compte, à notre profit, nous soyons condamnés à entendre un des nôtres dire : « Il n'y eut pas de proportion entre les sacrifices et les résultats! » En vérité, c'est à confondre l'esprit.

Et quelle est donc celle de nos idées que nous ne tenons pas d'elle? Est-il un problème qu'elle n'ait, sinon résolu, du moins abordé? Sont-ils donc tous des décrets de proscription, ces onze mille deux cent dix décrets qui témoignent de l'étonnante activité intellectuelle de la Convention? N'y a-t-il pas de l'ingratitude à oublier jusqu'à quel point ils furent des tribuns studieux ces tribuns terribles, et de quel calme ils se trouvèrent capables au milieu du monde en ébullition, et combien ils travaillèrent à agrandir les horizons de la pensée, au moment même où, par des miracles d'énergie, ils sauvaient la France, qui haletait entre le néant et le chaos!

Mais la dictature? — La dictature, dont le terrorisme ne fut que le côté sanglant, fut voulue, acceptée, mise en œuvre pendant la Révolution comme moyen passager et désespéré de défense nationale; mais, comme doctrine de gouvernement, jamais! La France révolutionnaire, assaillie par l'Europe entière, minée par les complots, harassée par des soulèvements formidables, réduite à vivre pour ainsi dire dans la mort, céda à la nécessité de centupler sa force et son énergie en les concentrant.

Nier ce que cette concentration produisit alors de miracles, ce serait nier la lumière du soleil. A partir du mois d'août 1793, et pendant les quatre mois qui suivirent, l'histoire de la Révolution n'est plus qu'une suite non interrompue de prodiges. Jamais on ne vit, et jamais on ne verra rien de semblable. Cinq mois! à cette France révolutionnaire qui manquait d'argent, qui manquait de pain, qui manquait de fer, qui manquait de poudre, il ne fallut que cinq mois pour écraser les Anglais et les Hollandais à Hondschoote, pour mettre en déroute les Autrichiens à Wattignies, pour repousser les Piémontais, pour arrêter les Espagnols, pour reprendre les lignes de Weissembourg, pour dégager Landau, pour reconquérir l'Alsace, pour mettre la coalition aux abois, pour étouffer la révolte de Lyon, pour

arracher Toulon aux Anglais, pour avoir raison de la Vendée. Voilà ce qu'accomplirent l'enthousiasme et le génie de la France révolutionnaire, servis par cette dictature, que M. Edgar Quinet accuse du crime d'avoir été inutile.

Je dis *servis*, parce que ce mot répond à une autre assertion de M. Edgar Quinet, si étrange qu'elle est à peine concevable.

Que la dictature révolutionnaire eût préparé les peuples, comme il le dit, à subir la tyrannie, cela serait vrai si cette dictature était née d'une vile adoration de la force, si elle avait été autre chose qu'un levier employé par le désespoir épique d'un grand peuple; si son existence, à l'époque dont il s'agit, se rattachait à cette basse supposition, qu'il peut y avoir avantage à ce qu'un homme ou quelques hommes se mettent à la place d'un peuple disparu. Mais en France, pendant la Révolution, rien de tel. Jamais, au contraire, dans aucun pays et dans aucun temps, l'idée de dictature comme forme permanente de gouvernement ne fut poursuivie d'une haine plus virile, n'excita plus de défiance; et si cette haine, si cette défiance s'adressèrent toujours avec un redoublement d'intensité à l'idée d'une dictature militaire, ce fut parce que la dictature militaire se lie plus particulièrement au culte de la force brutale, et porte une plus rude atteinte à la dignité humaine. De là le soin avec lequel le pouvoir civil tint les généraux courbés sous sa main; de là le souverain empire de la Convention sur les armées. Jourdan, à la tête de cent mille soldats qui l'adoraient, se sentit troublé — il l'avoue lui-même — sous le regard de Saint-Just. Forcer la puissance du glaive à trembler devant celle de l'esprit, ce n'est pas élever les peuples pour la servitude.

On a parlé du 18 brumaire. Il ne devint possible qu'après l'éducation donnée à la nation par les vainqueurs de Thermidor. Je crois avoir dit une chose absolument incontestable, quand j'ai dit : « Robespierre aurait rendu impossible Napoléon. »

Je viens de nommer Robespierre. Lorsqu'il résolut d'arrêter la Terreur, — que M. Edgar Quinet, par une méconnaissance des faits véritablement incompréhensible, lui reproche d'avoir voulu systématiser, rendre permanente; — lorsqu'il s'indigna en termes si passionnés de voir « porter la Terreur dans toutes les conditions, et ériger en crimes ou des préjugés incurables, ou des choses indifférentes, pour trouver partout des coupables, et rendre la Révolution redoutable au peuple même; » lorsque, dans le mois de messidor, il alla développer, aux Jacobins, son programme : « Guerre persévérante aux *contre-révolutionnaires conspirateurs*, mais, en même temps, guerre aux *terroristes oppresseurs de l'innocence;* » que firent les terroristes oppresseurs de l'innocence qu'il menaçait? que firent les Fouché, les Vadier, les Tallien? que firent ceux à qui Robespierre jeune, dans la Haute-Saône, avait arraché leur proie; que firent les complices de ce Senar, dont les fureurs, à Tours, avaient été si vivement dénoncées par Couthon? que firent les admirateurs de ce Schneider, dont Saint-Just avait châtié à Strasbourg la tyrannie? Ils accusèrent Robespierre d'aspirer à la dictature, tant ils savaient combien l'horreur de la dictature, comme forme permanente de gouvernement, était générale et profonde.

Si jamais calomnie fut audacieuse, c'était celle-là. De toutes les idées dont le triomphe est inconciliable avec l'idée de dictature, il n'en était pas une seule qui n'eût trouvé un ardent défenseur dans l'homme qu'on transformait en tyran. Il avait demandé bien haut la liberté de la presse, la liberté de conscience, la liberté des cultes; il n'avait laissé échapper aucune occasion de mettre les esprits en garde contre le danger du despotisme militaire; c'était pour cela qu'à la fin de 1791, et au commencement de 1792, il s'était élevé contre le dessein de déclarer la guerre à l'Europe, ainsi que le voulaient les Girondins, d'accord sur ce point avec les Constitutionnels et la cour; comme conséquence certaine des batailles gagnées, ou du pou-

voir de la Révolution affaibli, il avait pressenti le 18 brumaire, il avait prédit Napoléon : « Laissez flotter un moment les rênes de la Révolution : vous verrez le despotisme militaire s'en emparer et le chef des factions renverser la représentation nationale avilie. » Et puis, il aurait fallu qu'il pût corrompre les lâches, mitrailler les courageux : quels canons avait-il à son service, et où étaient ses trésors? Mais l'influence de sa parole tirait de son caractère quelque chose d'irrésistible. On le dénonça comme un *tyran de l'opinion*. Oui, ce fut sur ce terrain, chose extraordinaire, que son ami Saint-Just eut à le défendre et le défendit, dans son rapport du 9 thermidor : « On le constitue en *tyran de l'opinion*.... Et quel droit exclusif avez-vous sur l'opinion, vous qui trouvez un crime dans l'art de toucher les âmes?... Êtes-vous donc de la cour de Philippe, vous qui faites la guerre à l'éloquence? *Un tyran de l'opinion!* Qui vous empêche de disputer l'estime de la patrie, vous qui trouvez mauvais qu'on la captive? » Vains efforts! L'idée de la dictature prévalant comme système était si directement opposée au génie de la Révolution, et à cet égard les défiances étaient si excessives, si farouches, que le jour où Robespierre fut accusé, même de *régner par la parole*, il fut perdu. Il eut alors contre lui non-seulement les royalistes, qui brûlaient de frapper la Révolution en sa personne; non-seulement les *terroristes oppresseurs de l'innocence*, qu'il avait eu le courage de flétrir, mais d'honnêtes et sincères républicains, tels que Cambon et Lakanal, qu'on entendit plus tard gémir de leur erreur et confesser leur remords. On assassina *le tyran*, en étouffant la voix de *l'accusé*, c'est-à-dire en violant un droit que les tyrans seuls méconnaissent! A Lecointre, qui trouvait juste qu'on l'entendît avant de le tuer, Mallarmé dit à voix basse : « Non, il est sauvé, *s'il parle*. »

Quand M. Edgar Quinet a affirmé que Robespierre et Saint-Just firent un principe de gouvernement de ce qui n'avait été d'abord qu'un éclat de colère, voulurent changer ce qui avait été un accident en un état permanent, systématisèrent l'ivresse de la multitude; et quand, de son côté, M. Jules Ferry s'est efforcé de trouver un lien entre la doctrine des Jacobins et le 18 brumaire, je suppose que ni M. Edgar Quinet ni M. Jules Ferry n'avaient sous les yeux la conclusion du rapport de Saint-Just, à l'ouverture de cette séance du 9 thermidor, dont il pouvait si peu prévoir le résultat : « Je propose le décret suivant : La Convention nationale décrète que les institutions qui seront incessamment rédigées présenteront les moyens que le gouvernement, sans rien perdre de son ressort révolutionnaire, *ne puisse tendre à l'arbitraire, favoriser l'ambition, et opprimer ou usurper la représentation nationale*. »

Était-ce là systématiser l'ivresse de la multitude, systématiser la dictature, et proclamer l'excellence des corps d'État?

J'ai dit plus haut que les hommes de la Révolution se considérèrent toujours comme dans un état purement transitoire. Comment en douter quand on les voit, au plus fort de la lutte des passions, travailler à l'établissement d'un régime de garanties et de liberté? La Constitution de 1793, impatiemment et généralement attendue, élaborée avec un zèle égal par les Girondins et les Montagnards, mise en discussion aussitôt après la victoire de ceux-ci, votée par eux sans désemparer, et acceptée par le peuple de Paris au milieu des plus vifs transports d'enthousiasme, que faut-il de plus pour prouver sans réplique combien était ardent, même chez les révolutionnaires les plus décidés, le désir de régulariser la situation, de passer du régime de la Révolution militante à celui de la liberté pacifique, et d'échapper au *provisoire* de la Terreur, au *provisoire* de la dictature révolutionnaire?

Et certes, on ne dira pas que la Constitution de 1793, à laquelle Robespierre prit tant de part, et qui fut due en si grande partie à son influence, organisait la dictature ou laissait à la Terreur

les moyens de perpétuer son funèbre empire. La liberté, la sûreté, la propriété, la dette publique, le libre exercice des cultes, une instruction commune, des secours publics, la liberté indéfinie de la presse, le droit de pétition, le droit de se réunir en sociétés populaires : telles sont les garanties que l'article 222 de la Constitution de 1793 assurait à tous les Français. Je reprends ma question. Était-ce là jeter les fondements de la dictature? Était-ce là systématiser la Terreur?

Quoi qu'il en soit, provisoire ou permanente, il importait que la dictature révolutionnaire cessât le plus tôt possible, et, quant à la Terreur, si elle était morte le 9 thermidor, j'aurais moins de peine à concevoir l'opinion que M. Jules Ferry exprime sur cette célèbre journée. Mais ce qui précisément ne mourut pas le 9 thermidor, ce fut la Terreur. Car ce que M. Jules Ferry décore du nom de « réveil de la justice » fut tout simplement la Terreur continuée en sens inverse, et sous forme d'assassinat. Ce qu'il appelle le « réveil de la clémence » inaugura le régime des coups de poignard. M. Jules Ferry ignore-t-il donc que sans avoir, eux, un but glorieux à atteindre, une résistance désespérée à vaincre, et uniquement par excès de haine, par vengeance, pour reconquérir leurs priviléges, pour en finir une bonne fois avec la Révolution, les sicaires de la Terreur blanche entrèrent en besogne, tuant avec délices, tuant partout, tuant au coin d'un bois, tuant en pleine rue, tuant ici par derrière, là d'une façon triomphale, tantôt égorgeant avec un masque sur le visage, tantôt faisant de l'assassinat un spectacle qui eut ses galeries et son parterre ; en certaines villes, pointant des canons contre les cachots, en d'autres brûlant vifs les prisonniers pour s'épargner la fatigue de les massacrer? La clémence trouva-t-elle son compte à la mise en coupe réglée des républicains à Lyon, à Aix, à Marseille, à Tarascon, où les Thermidoriens eurent leurs journées de septembre, plus affreuses encore que les premières? La justice gagna-t-elle beaucoup à ce que le règne des assassins remplaçât les procédés du tribunal révolutionnaire, procédés terriblement sommaires sans doute, mais qui du moins ne faisaient venir le bourreau qu'après le juge? Étranges apôtres de l'humanité, que ceux qui en célébraient le retour, un couteau à la main et les bras teints de sang!

On répondra peut-être que la Terreur blanche fut amenée par la Terreur rouge. Et la Terreur rouge, est-ce que d'aventure elle n'avait été amenée par rien? Écoutons Mme de Staël, peu suspecte de jacobinisme : « Pendant les quatorze années de l'histoire de l'Angleterre, qu'on peut assimiler à celle de la France sous tant de rapports, il n'est point de période comparable aux quatorze mois de la Terreur. Qu'en faut-il conclure? Qu'aucun peuple n'avait été aussi malheureux depuis cent ans que le peuple français. Si les nègres, à Saint-Domingue, ont commis bien plus d'atrocités encore, c'est qu'ils avaient été plus opprimés. »

Est-ce à dire qu'on doive couvrir du voile complaisant de la fatalité les excès, les violences, les iniquités, qui eurent place dans la Révolution française? A Dieu ne plaise! Une société n'est pas remuée dans toutes ses profondeurs sans qu'une partie du limon qu'elle contient monte à la surface. Il est bien certain que le salut public fut l'arme dont s'emparèrent des passions qui n'avaient rien de commun avec l'amour de la patrie et l'amour de la vérité. La nécessité d'une politique ferme et vigilante s'aggrava de tout ce qu'y ajoutèrent le caractère violent, les haines personnelles et les instincts féroces de certains hommes. Ces hommes, flétrissons-les ; mais, d'abord, cherchons à les reconnaître. Ne confondons pas dans une même réprobation les vertus et les vices, les actes héroïques et les crimes que, dans son cours orageux, le torrent charria pêle-mêle. La première condition pour être libre, c'est d'être juste.

Ici, j'entends quelques-uns de nos amis s'écrier :

« Pourquoi ne pas écarter, ou du moins subordonner entièrement ces questions personnelles? Les sympathies et les antipathies instinctives jouent un trop grand rôle dès qu'il s'agit de noms

propres, pour qu'on puisse garder la mesure. Les détails les plus avérés, la connaissance la plus complète des faits ne mettraient pas un terme à ces dissidences, parce qu'elles prennent leur source dans le sentiment bien plus que dans l'esprit. A quoi bon dès lors donner une place si grande à des questions qui font presque infailliblement de l'histoire un panégyrique ou un pamphlet?... Dans l'histoire de la Révolution, les choses dominent prodigieusement les individus : l'importance de ceux-ci, l'intérêt de leur réputation, pâlissent singulièrement auprès de l'intérêt social qui est en jeu et des questions qui s'agitent; et si celles-ci s'obscurcissent dès qu'on y mêle des questions d'hommes, il faut à tout prix les en séparer. Importe-t-il si fort, après tout, de savoir au juste ce qu'on doit accorder de talent, d'honnêteté, d'influence à tel ou tel? Il faudra toujours bien laisser une part dans ce genre d'appréciation aux préférences et aux aversions instinctives, qui ont aussi leur raison d'être et contre lesquelles nul argument ne prévaut. »

Ainsi s'exprimait, il y a un peu plus d'une année, notre collaborateur M. Challemel-Lacour, dans un très-remarquable article publié par le *Temps*, et que j'ai sous les yeux.

J'en demande pardon à mon ingénieux et éloquent confrère, mais je ne saurais en ceci être de son opinion, ni au point de vue de l'histoire, ni au point de vue de la philosophie, ni au point de vue de l'utilité pratique.

Et d'abord, en matière d'histoire, les questions personnelles sont inévitables, par la raison bien simple que l'histoire est faite de main d'homme. Le passé n'est pas peuplé d'ombres. Ce qui s'y meut, ce n'est pas une multitude confuse d'abstractions pures. Les idées y ont un corps. Chaque événement y a un nom propre. Les choses y sont filles des individus. Otez les individus de l'histoire, elle disparaît.

La question se réduit alors à savoir si les questions personnelles doivent être écartées en ce sens, qu'il faille s'en remettre au hasard du soin de décider si tel personnage historique a été bon ou méchant, a servi une cause juste ou une cause injuste, mérite l'approbation ou le blâme de la postérité.

J'admets qu'il y a des sympathies et des antipathies instinctives, et qu'elles ont leur raison d'être. Mais quand il s'agit du passé, quand il s'agit d'hommes que nous n'avons pas vus, que nous n'avons pas connus, avec lesquels nous n'eûmes jamais personnellement aucun rapport, sur quoi, je le demande, peut reposer la raison d'être de nos sympathies et de nos antipathies, qu'elles soient instinctives ou raisonnées, qu'elles aient leur source dans le sentiment ou dans l'esprit? N'est-il pas manifeste que cette raison d'être ne saurait être ailleurs que dans la connaissance des faits? Et s'ils ont été faussement présentés; si nous nous sommes par conséquent formé une idée fausse des personnages qui nous avaient attirés ou éloignés, n'est-ce pas la fonction essentielle de l'histoire de rétablir les faits, de telle sorte que nos préférences et nos aversions, au lieu d'avoir pour raison d'être le mensonge ou l'erreur, aient pour raison d'être la vérité et la justice?

Quant à ces préférences et ces aversions contre lesquelles rien n'a chance de prévaloir, ni les détails les plus avérés, ni la connaissance la plus complète des faits, ni les arguments les plus décisifs : franchement des préférences et des aversions de cette espèce ne valent pas qu'on s'en occupe. L'erreur aurait trop beau jeu si, pour s'emparer triomphalement de l'histoire, il lui suffisait de s'entêter. Et le mensonge aussi aurait trop beau jeu, si la vérité était tenue de mettre bas les armes devant ceux qui, une fois trompés, ne veulent pas absolument qu'on les désabuse.

Mais importe-t-il si fort de savoir au juste la part de talent, d'honnêteté, d'influence qui revient à tel ou tel personnage historique? Oui, cela importe fort, surtout quand ce personnage a été appelé à jouer un rôle considérable. Et pourquoi? Parce qu'il n'est possible de jouer un grand rôle dans l'histoire qu'à la condition d'être ce que j'appellerais volontiers un *homme représentatif*.

La force que les individus puissants possèdent, ils ne la tirent d'eux-mêmes qu'en très-petite partie : ils la puisent surtout dans le milieu qui les entoure. Leur vie n'est qu'une concentration de la vie collective au sein de laquelle ils sont plongés. L'impulsion qu'ils impriment à la société est peu de chose, au fond, comparée à l'impulsion qu'ils reçoivent d'elle. Si c'est là ce qu'on entend par ces mots — qui, soit dit en passant, manquent de clarté — « les choses dominent les individus, » on a raison, et l'on a raison aussi d'ajouter que cela fut surtout vrai de la Révolution française. Ce n'est certes pas moi qui, sur ce point, contredirai M. Challemel-Lacour, car j'ai moi-même écrit : « Certains hommes qui furent grands pendant la Révolution, ne le furent que par elle, et parce qu'elle dut les créer à son image. » Mais quoi ! c'est précisément à cause de cela que l'appréciation exacte de leur individualité importe. En les attaquant ou en les défendant, ce qu'on attaque ou ce qu'on défend, c'est l'idée qui s'est incarnée en eux, c'est l'ensemble des aspirations qu'ils ont représentées. En honorant ou en flétrissant leur mémoire, on honore ou l'on flétrit la vie collective dont leur vie particulière ne fut, je le répète, que la concentration. En bénissant ou en maudissant leur influence, on bénit ou on maudit l'influence générale par laquelle la leur fut dominée, ou, pour mieux dire, dont elle fut la manifestation énergique, le résumé vivant. On pourrait presque dire que, pendant la Révolution, les principes se firent chair. C'est pourquoi les questions d'hommes, à cette époque, furent en réalité des questions de doctrine. Les passions mêmes, de la part des révolutionnaires honnêtes, ne furent, si je puis m'exprimer ainsi, que des idées en colère.

Si l'on doute de la force du lien qui existait alors entre les individus et les choses, qu'on se reporte par la pensée au 9 thermidor, où il n'y eut de réveillé que la contre-révolution, mais où ce réveil fut si brusque et si complet. Robespierre et la Révolution se tenaient si étroitement embrassés, qu'ici la chute de l'homme et celle de l'idée ne firent qu'un.

Comment donc séparer, spécialement en ce qui concerne la Révolution française, les individus d'avec les choses ?

Quand les esprits, — et je n'entends point parler seulement de ceux qui méditent, — *semblent* aujourd'hui ne se diviser que sur des noms propres, ce qui les divise *réellement*, c'est la nature des idées, des aspirations, des tendances, que ces noms représentent. Il est bien inutile, quand la Révolution est en jeu, de se révolter contre l'importance des questions personnelles : cette importance leur vient de ce qu'elles sont des questions de choses. Il ne faut pas prétendre qu'on les obscurcit en les mêlant. Le mélange n'a rien d'arbitraire, rien qui dépende de nous : il est l'œuvre de l'histoire. On se flatterait en vain de mettre un terme aux dissidences, dans le camp démocratique, en se dissimulant leur véritable cause. Ne prenons pas pour un procédé de conciliation une illusion d'optique. Seulement, si nos pères, condamnés à penser au bruit des combats, jugèrent à tort inconciliables des conceptions dont chacune renfermait sa portion de vérité, et qui, loin d'être contradictoires, étaient de nature à se compléter l'une l'autre : cherchons le point précis où elles s'harmonisent. Ce jour-là, nous cesserons de nous diviser sur des noms, parce que nous cesserons de nous diviser sur des idées.

En attendant, efforçons-nous d'être justes.

Déplorons du fond de l'âme la Terreur.

Condamnons énergiquement la dictature en principe.

Vouons au mépris le culte de la force.

Maudissons les excès et flétrissons les crimes.

Mais ne présentons pas comme le délire d'un peuple, réduit en système par quelques hommes, ce qui fut le produit fatal d'une situation effroyablement exceptionnelle.

Ne les accusons pas de tyrannie, pour les punir de n'avoir pas été des tyrans, fondateurs de religions.

Ne leur attribuons pas l'intention qu'ils n'eurent jamais, de rendre permanent ce qui, par essence, était passager.

Ne disons pas que les résultats furent disproportionnés aux sacrifices, quand ces résultats furent : les conquêtes intellectuelles qui nous ont faits ce que nous sommes, et la France sauvée.

N'accusons pas d'avoir ouvert une école à la servitude, cette dictature révolutionnaire qui s'associa aux plus magnanimes efforts d'héroïsme, se prêta au développement des plus mâles caractères, loin d'amortir l'élan du peuple l'exalta, et, élevant la politique à des hauteurs jusqu'alors inconnues, décréta que tel jour une bataille serait gagnée, qu'à telle heure une place forte serait prise d'assaut, et cela avec une certitude sublime d'être obéie.

Enfin, si l'honneur de la Révolution nous est cher, gardons-nous, puisque aussi bien la vérité nous le défend, gardons-nous d'imputer ces excès, qu'il faut maudire, ces crimes, qu'il faut flétrir, à ceux qui présidèrent jusqu'au bout aux destinées de la Révolution, reçurent d'elle seule ce pouvoir, marquèrent de leur empreinte chacun de ses immortels travaux, se dévouèrent sans réserve à sa fortune, triomphèrent tant qu'elle triompha et eurent cette gloire de mourir enveloppés dans sa défaite.

LOUIS BLANC.



L'HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

JUGÉE

PAR GEORGE SAND.

« Se retracer jour par jour, heure par heure, cette tempête où l'âme humaine frémissante d'horreur et de sainte colère, chercha la vérité dans un océan de larmes et de sang; traverser tout ce sang, toutes ces larmes; affronter d'effroyables apparitions, passer sous l'échafaud hideux, voir des têtes qui s'élèvent au bout des piques et se promènent au-dessus de la foule exaspérée, rencontrer la charrette fatale qui entasse les victimes pêle-mêle; avoir eu des parents emportés ou meurtris par ces orages; sentir, jusqu'à la moelle de ses os, le frisson que la génération d'hier lègue à celle d'aujourd'hui comme un contre-coup de ses immortelles souffrances : revoir et ressentir tout cela, et pourtant se retrouver plus fort, plus convaincu, plus calme, plus humain après la contemplation émouvante de pareils tableaux, c'est le plus grand éloge que mon cœur puisse adresser à celui qui vient de les mettre sous mes yeux. »

C'est en 1847 que nous écrivions les lignes qui précèdent. Dix-huit années riches d'enseignements, terribles d'évidence, se sont écoulées depuis que nous signalions l'apparition des deux premiers volumes de cet important et magnifique ouvrage, aujourd'hui terminé, aujourd'hui popularisé par l'édition illustrée, aujourd'hui jugé par toutes les intelligences droites, aujourd'hui placé au premier rang des livres d'histoire que notre siècle, déjà si riche, a produits.

Donc aujourd'hui, en relisant les douze volumes de Louis Blanc sur la Révolution française, nous sommes douze fois plus convaincu de ce que nous pensions il y a dix-huit ans. De combien de faits, de combien d'œuvres, de combien d'hommes, de combien de jugements pouvons-nous dire la même chose après un intervalle si rempli d'expérience et de déceptions? Un cataclysme politique a dispersé en apparence des éléments de progrès que les circonstances avaient groupés autour d'une action commune; mais là où l'individu représentait fortement une idée vraie, ces éléments n'ont rien perdu de leur force, la dispersion ne s'est pas faite dans l'ordre moral, l'éloignement des personnes n'a donné à leur pensée que plus de valeur, et à leur génie que plus de portée. Ceux qui étaient aux avant-postes du mouvement libérateur sont restés en tête de leur colonne, et, dans leurs mains, le flambeau de l'avenir brille d'un plus vif éclat que lorsqu'il était promené dans la tourmente. Ils sont loin ceux que nous suivions à travers le tumulte des événements; ils ne sont plus à nos côtés, agitant la flamme pour éclairer nos chemins. Mais quoi, sont-ils éteints, sont-ils partis? Non, ils ont monté plus haut, et, comme des phares tranquilles et puissants, ils font planer sur nous un rayonnement que nulle puissance humaine ne peut intercepter.

J'avoue que, pour mon compte, je ne partage pas les abattements inconsolables de ceux qui, ayant conçu le progrès sous de certaines formes, le voient tout à coup faire un détour, et, au prix d'apparentes inconséquences, se frayer un autre lit et chercher sa pente à travers des obstacles nouveaux. Que le progrès s'accomplisse par l'abus ou par la privation de la liberté, nous croyons qu'il s'accomplit toujours, et que, désormais, il ne peut plus rencontrer d'entraves durables. Les longues ténèbres des siècles écoulés nous envoient encore des nuages sombres qui s'efforcent d'envahir le ciel; mais la Révolution française, résumé terrible et grandiose de tous les efforts antérieurs de l'humanité, a déchiré du haut en bas le voile du temple, et jamais plus nous ne verrons reparaître la puissance à long terme des principes du droit divin.

C'est que le sort de ces doctrines est accompli. En s'éclairant de la lumière philosophique, l'homme est arrivé à nier la Divinité ou à concevoir d'elle une notion plus élevée. Athée ou déiste, le dix-huitième siècle nous a délivrés de la terreur d'un maître absolu, inique et stupide, contre-signant dans le royaume des cieux les arrêts portés sur nous par les rois de la terre. Désormais le droit divin n'a plus de sens; mais, comme l'homme ne peut pas encore se passer de l'espoir d'une intervention céleste dans les fluctuations de sa destinée, plusieurs abandonnent la notion des dépositaires de la volonté divine par droit d'hérédité, et cherchent à la remplacer par celle des représentants de la Providence par voie de conquête ou par droit d'habileté.

Le droit de conquête peut suffire aux athées, c'est la loi du hasard, le droit du plus fort.

Le droit de l'intelligence plaît à ceux qui ne veulent pas admettre un dieu étranger à nos petites affaires de tous les jours. Sans doute ils ont raison dans un sens : celui qui a fait l'univers et l'homme ne peut jamais être étranger à ce que font l'homme et l'univers; mais combien d'esprits sont assez calmes pour comprendre que les lois divines abandonnent les êtres et les choses aux lois admirables qui les régissent? Abandonner n'est même pas ici le mot qui convient. Le pouvoir qui maintient de telles lois, leur *confie* les choses et les êtres, et Dieu n'a pas besoin d'être sage et prévoyant à notre manière pour représenter à l'esprit le type de la sagesse et de la prévoyance.

Excluons-nous pourtant la Providence de nos respects et de nos aspirations? Pourquoi exclure cette sainte idée, si nous pouvons, en la comprenant bien, la purifier des caprices étroits que le passé ignorant lui attribuait, et réclamer légitimement sa maternelle intervention dans nos généreux desseins, dans nos luttes héroïques? Eh quoi! la Providence aurait suscité César, elle l'aurait absous de ses vices et protégé dans ses intrigues, trouvant plus simple et plus commode de s'adresser à la finesse d'un homme que d'éclairer des masses ignorantes et passionnées? Ce serait attribuer à l'action divine bien de la paresse et de la fantaisie, et ce n'est pas sérieusement que la littérature historique se sert des poétiques expressions qui tendent à attribuer à certains hommes le droit d'agir au nom des dieux.

Nous croyons, nous, que la Providence est l'action de Dieu en nous, et non pas sur nous. A ce titre, nous avons tous un droit égal à ses bienfaits, à ses révélations, et c'est à nous de connaître de mieux en mieux les lois de cette action, c'est à nous de nous enseigner les uns les autres, sans attribuer à un seul d'entre nous le droit exclusif de régler nos opinions d'après les siennes et nos destinées suivant ses ambitions.

Nulle part, les grands résultats qu'un peuple peut obtenir de l'initiative de chaque individu largement éclairé à un moment donné de son existence par le progrès *providentiel*, ne sont aussi clairement démontrés que dans notre grande Révolution. Là, on peut bien voir les agitations suscitées par l'influence de tel ou tel homme, mais on sent le besoin de tous lutter avec énergie pour un principe, et l'on a pu presque dire dans ces grandes heures de l'histoire : A présent, Dieu s'occupe de nous, ou tout au moins Dieu nous regarde !

Mais, quel que soit le sentiment religieux ou fataliste que chacun de nous porte dans cette appréciation, avouons que le spectacle est grand et qu'il mérite d'être compris et jugé par la postérité, comme une de ces crises de développement soudain qui marquent les phases suprêmes de l'histoire de l'homme sur la terre. Étudier et comprendre cet événement immense, c'est presque acquérir et enseigner une philosophie : car, à quelque point de vue que l'on se place, il faut toujours reconnaître que cet événement nous a engendrés intellectuellement, moralement et physiologiquement ; que c'est par lui que nous sommes ce que nous sommes, et que, sans lui, nous aurions peut-être encore aujourd'hui l'inconnu devant nous.

Il n'en est plus ainsi. La Révolution a créé une logique dans le monde. Nous savons maintenant pourquoi les sociétés existent, à quelles fins elles tendent, quel but elles doivent atteindre. Nous savons comment elles se transforment, et pourquoi des efforts grandioses triomphent ou avortent, selon que la passion étouffe ou respecte l'idée, selon que l'idée fait taire ou parler le sentiment humain. Il y a de tout cela dans la Révolution. Des volontés d'une puissance admirable, d'immenses erreurs, des aspirations infinies, des égarements déplorables. C'est véritablement le livre du Destin des temps modernes. Là, on peut étudier à fond la loi de vie de l'humanité, voir de quels éléments elle se compose, comment il faut entendre la justice fictive et la justice vraie, où sont les limites que la conscience ne peut franchir impunément ; quels châtiments entraînent les attentats que la politique semble conseiller ; quels prodiges peut accomplir la foi ; à quels forfaits peut descendre le fanatisme, et par quelles réactions fâcheuses sont punies les fureurs de l'action. Quand on se borne à étudier un individu, rien ne semble plus inconséquent que la nature humaine, et quand on prend pour base d'un système quelconque l'histoire de cet individu, on est effrayé de l'injustice apparente de cette Providence tant vantée. Mais, quand on prend pour objet de l'examen l'action et la destinée collective d'un peuple, on retrouve le *doigt de Dieu*, c'est-à-dire la logique éternelle qui préside à l'ensemble, et qui affranchit ou enchaîne, fait marcher ou reculer, tomber ou ressusciter le progrès général, selon que les instruments de ce progrès ont le sens du vrai oblitéré ou purifié. C'est dans la succession des événements terribles que l'on découvre les grandes lois du droit et du devoir, et que le lien des effets et des causes ressort avec une solennelle évidence : aucun bien ne résultant du mal, aucun mal n'étant capable d'étouffer l'effet du bien. Cette effroyable mêlée de la Révolution, contemplée du haut d'un esprit philosophique et d'une conscience saine, devient claire et palpable comme une démonstration mathématique.

Voilà la chose capitale que le proscrit de 1848 a su faire. Il a étudié cette page sanglante et glorieuse, illisible pour ceux qui l'écrivirent avec leur sang, et longtemps obscure pour nous, leurs fils. Il l'a éclairée du jour splendide de la grande morale, si méconnue de tout temps dans certaines régions politiques. Il n'a rien voilé, rien fardé, rien excusé, même chez ses héros de prédilection. Il a cherché, avec une patience inouïe et une inflexibilité de conscience digne du plus grand respect, le sens et la valeur des innombrables documents amassés et fouillés par lui pendant vingt ans. Aux prises avec les assertions les plus contradictoires, il a plaidé avec ardeur la cause des hommes calomniés, à quelque parti qu'ils eussent appartenu, et pourtant, là où la morale condamne, il les a condamnés. A la place de l'impartialité froide qui ne devine rien, parce qu'il lui importe peu de saisir la vérité, il a mis dans l'histoire l'équité inéluctable qui tient compte de tout et qui prononce avec toutes les forces de l'être : la foi, la raison et les entrailles.

Aussi son livre est un monument qui restera à jamais. C'est l'œuvre d'un talent de premier ordre servi par un grand caractère. On y chercherait en vain la trace d'un prétendu système personnel. Le souffle qui l'anime est celui de la philosophie la plus élevée, la plus claire, la plus acceptée par tous les bons esprits de la génération présente, la plus saine vis-à-vis du passé, la plus pratique pour l'avenir. Je ne sais où certains critiques ont cru y voir une doctrine de socialisme étroit, sacrifiant le droit de l'individu à l'intérêt de tous, comme si, dans une société logique et rationnelle, un tel sacrifice pouvait ne pas entraîner la mort du corps social. Jean-Jacques Rousseau est tombé dans cette erreur. Nous savons que c'est une erreur, et nous n'en sommes pas moins avec Jean-Jacques Rousseau contre ceux qui, de son temps, prétendaient sacrifier ce qu'il appelait le *Contrat social*, à la fantaisie ou à l'égoïsme de l'individu. Il est aisé de voir que Louis Blanc appartient à Rousseau plus qu'à Voltaire ; mais que l'on ouvre son livre n'importe à quelle page, on y verra toujours l'ardente recherche d'une vérité supérieure à celle qui fit le débat du dix-huitième siècle et dont les conséquences en lutte pesèrent si fatalement sur la Révolution. Cette vérité supérieure, c'est l'accord des deux doctrines, c'est le travail que nous ont légué nos pères, c'est le mot de l'avenir. Nul ne peut dire encore sous quelle forme précise ce grand problème sera résolu ; mais accuser un noble et grand esprit de n'en avoir pas reconnu et proclamé la nécessité, c'est ne l'avoir pas compris, c'est presque le calomnier.

Certes, il y a dans les crises extrêmes de la Révolution des élans d'enthousiasme, des heures de péril où l'héroïsme patriotique a su tout sacrifier, même le droit de l'individu, à l'idéal de la liberté et à la passion de la nationalité. Ce sont là des transports sacrés que l'historien a partagés en les racontant, et que nous partageons tous, Dieu merci, en lisant les admirables pages que le sujet lui a inspirées ; mais conclure de là au rêve d'un état normal de violence, de fièvre et de passion pour la société future, c'est accuser l'auteur et le lecteur de folie, et de telles accusations ne méritent pas qu'on y réponde.

Montrer par quels prodigieux efforts la conscience humaine, rompant avec les aveugles superstitions de l'obéissance passive, chercha la loi de son émancipation ; la suivre avec impartialité dans ses admirables conquêtes et dans ses funestes erreurs ; la montrer dans ses heures sublimes ; ne pas chercher à justifier l'horreur de ses délires ; comprendre et admirer tous les héroïsmes, mais surtout saisir la transformation de l'âme d'un peuple, en ne considérant les hommes marquants que comme l'incarnation passagère des idées et des passions de l'être collectif, tel a été le but de l'éminent historien. On peut dire que, dans ce travail, sa puissance et sa foi se sont élevées d'année en année, de volume en volume. Saisi par l'émotion qu'un tel sujet inspire, il ne s'est pas un seul instant laissé entraîner par le fanatisme. Le logicien de l'idée est resté homme de cœur, et même d'instincts délicats. Devant le malheur et la souffrance, il n'y a chez lui que pitié profonde, respect pour le faible, horreur de la cruauté. Cette fibre généreuse répond aux tendances de l'esprit nouveau. La Révolution est déjà assez loin, ses conquêtes sont assez assurées, pour que la jeunesse d'aujourd'hui n'ait plus besoin de tolérer ses excès et d'accabler ses victimes. La jeunesse ! elle est comme qui dirait *à point* pour profiter des rudes enseignements de l'histoire et pour juger le passé avec une souveraine justice. Elle aime et apprécie un écrivain qui ne s'est pas laissé dépasser par elle et dont l'âme, restée jeune, trouve dans la pureté de sa croyance et l'élévation de son esprit, le secret si rare d'allier la fraîcheur des impressions à la maturité du talent.

GEORGE SAND.



HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE

DEUX RÉVOLUTIONS

Des deux révolutions dont va s'ouvrir le spectacle, l'une, marquée à l'empreinte de Voltaire, sera aisément victorieuse et presque aussi semblable à une fête qu'à un combat; l'autre, issue de Jean-Jacques, n'aura qu'une majesté funèbre et finira par une catastrophe.

Or, ce tragique contraste, il semblait avoir été présagé par les destinées, si diverses, de Voltaire et de Jean-Jacques.

Quel jour que celui où dans Paris, devenu révolutionnaire, dans Paris déjà frémissant et prêt à passer de la théorie à l'action, ce cri s'éleva tout à coup : « Voltaire est ici ! » Les pouvoirs du temps restèrent frappés de stupeur; les prêtres se troublèrent; le peuple s'agita; et, aussitôt, poëtes, artistes, philosophes, princes de la parole ou de la pensée coururent à l'envi s'incliner devant l'hôte inattendu. Quelques-uns s'y refusèrent, pourtant; et Bernardin de Saint-Pierre répondit à

Rousseau, qui l'interrogeait : « Je serais trop embarrassé en abordant un homme qui a des peuples pour clients et des rois pour flatteurs ! » Mais le nombre fut petit de ceux que la fierté retint à l'écart : le courant du siècle aboutissait à Voltaire. Car, l'admiration des hommes n'est presque jamais désintéressée ; ce que leur enthousiasme salue volontiers dans un mortel d'élite, ce n'est pas tant la beauté que l'à-propos de son génie. Et Voltaire était précisément le grand homme dont la société d'alors avait besoin.

On sait que Franklin étant venu lui présenter son fils à bénir, il étendit les mains sur la tête de l'enfant et prononça ces paroles : « Dieu et la liberté ! » Paroles admirables si tout ce qui est incomplet n'était pas trompeur, et si là où l'égalité, la fraternité ne sont pas, la liberté pouvait être ! Mais la vraie formule, la formule libératrice n'était pas encore trouvée ; et, séduit par deux mots que l'ancienne oppression lui faisait aimer, le peuple s'abandonnait sans défiance à leur magique douceur. La foule se pressait donc sous les fenêtres de Voltaire, heureuse de le posséder et tout entière à l'impatience de l'applaudir. On racontait les prodiges de cette vie sans égale ; on comptait les changements qu'elle avait apportés dans le monde : Rome étonnée d'un tel ennemi, le catholicisme à demi vaincu, la division introduite parmi les vieilles puissances, Calas réhabilité, les mœurs adoucies, les parlements réduits au désaveu de leur fanatisme, et, comme conséquence suprême du droit de contrôle, la dignité de l'esprit humain proclamée aussi inviolable que Dieu.

Il y en eut que l'arrivée du philosophe épouvanta. Mais dans leurs temples qui allaient devenir déserts, du pied de leurs autels insultés, les prêtres lançaient en vain l'anathème : Voltaire âgé de quatre-vingt-quatre ans, Voltaire malade, Voltaire épuisé, déconcertait leurs colères et triomphait. Le bruit courut, cependant, qu'atteint d'un mal jugé mortel, il avait appelé un confesseur et demandé pardon à l'Église. Mais cet homme dont la vie n'avait été qu'un long sarcasme, on se plut à le supposer railleur jusque dans l'agonie. L'Église elle-même, que sa soumission vengeait, n'osa croire à la sincérité de Voltaire pénitent : de sorte que, venant de lui, un acte de faiblesse eut la portée d'un scandale.

Il se ranima, d'ailleurs, comme pour ne rien perdre du rêve heureux dans lequel il allait s'éteindre. Lorsqu'il alla voir représenter sa dernière tragédie, ce fut dans Paris une exaltation sans exemple. Des milliers d'hommes couvraient la route à parcourir. Sa voiture est aperçue au loin ; et aussitôt, poussant un grand cri, tous se précipitent. Il descendit, appuyé sur des bras fidèles. Une superbe fourrure de martre zibeline, présent d'impératrice, une perruque à nœuds grisâtres, de longues manchettes de dentelles, voilà sous quel aspect il apparaissait aux Parisiens étonnés et ravis. Ses yeux brillaient d'un éclat que faisaient ressortir la fatigue de ses traits et la pâleur de son visage ; il jouissait de sa gloire avec passion ; il était ému ; et la solennité du moment avait cette fois banni de sa lèvre moqueuse le sourire accoutumé. Au théâtre, dès qu'il parut, la salle entière se leva. Debout dans leurs loges, les femmes tendaient les mains vers le poëte comme vers un être qu'on invoque. Beaucoup versaient des larmes d'attendrissement ; quelques-uns se mirent à genoux. Lui, faible, la figure altérée, il se penchait sur cette foule, la remerciant du geste et près de succomber à l'ivresse de son cœur. Ils le couronnèrent ; ils couronnèrent devant lui son buste, afin qu'il assistât vivant aux fêtes de son immortalité.... Deux mois après, il n'était plus.

On a écrit que, blessé mortellement dans un combat, avant d'avoir frappé les derniers coups que sa haine préparait au christianisme, l'empereur Julien recueillit dans sa main le sang qui coulait de sa blessure et le lança vers le ciel en s'écriant : « Galiléen, tu as vaincu. » Voltaire ne fut pas condamné à de semblables imprécations : il expira dans la pompe et le bruit d'un triomphe.

Pendant ce temps, Jean-Jacques Rousseau consumait les restes de sa vie dans l'isolement et la douleur. A cet esprit qui ne connut pas le repos, à cette grande âme déchirée, il aurait fallu des amis d'une bonté patiente ; et Rousseau n'avait eu guère que des protecteurs ou des juges. La plupart n'avaient loué son génie que pour être en droit de ne pas compatir à ses maux : on s'était cru suffisamment juste en l'admirant, lui qui avait besoin qu'on l'aimât ! Il devint triste jusqu'à l'excès, soupçonneux jusqu'à la folie.... pourquoi ? Parce que le spectacle des choses ne répondait ni à la sublimité de son désir ni à l'héroïsme de ses conceptions ; parce que, sachant l'homme bon, il n'avait pu se résigner à trouver les hommes méchants ; parce que, apôtre d'une doctrine de fraternité, il assistait à un mouvement de dissolution derrière lequel il pressentait des abîmes ; parce qu'enfin, possédant des trésors de tendresse et ne rencontrant dans personne une puissance d'aimer égale à la sienne, il s'était vu réduit à fermer son cœur. De là ses fautes, expiées par ses douleurs. Et quelles douleurs ! Victime d'un complot imaginaire, environné d'ennemis, fantômes de son imagination malade, il s'efforçait en vain d'échapper à lui-même, soit qu'errant loin des sentiers battus, il demandât à la nature l'oubli des humains, soit qu'immobile, le regard perdu à travers les profondeurs de l'espace, il se cherchât un refuge dans le monde de ses pensées. Vers la fin, il était sujet à des accès d'égarement, qui chez lui s'annonçaient par des signes bien connus de ses rares visiteurs. Que de fois, par exemple, il leur arriva de le surprendre se retournant sur sa chaise, passant le bras par-dessus le dossier, et imprimant à ce bras, ainsi suspendu, un mouvement semblable à celui du pendule ! Alors un nuage s'étendait sur son front ; sa mélancolie habituelle se changeait en désespoir, et le désordre de ses sentiments se répandait en discours pleins d'un amer délire.

Pauvre, il l'avait toujours été, et jamais il ne s'en était plaint tant qu'il avait pu porter fièrement sa misère et se garantir, à force de travail, du joug des bienfaits. Mais l'heure vint où, son activité cédant à la vieillesse, il vit ses ressources diminuer de jour en jour ; sa femme perdit la santé ; à son tour, il tomba malade, et, dès ce moment, il compta l'indigence au nombre de ses malheurs.

En peine de son lendemain, il écrivit sur un papier qui porte la date de février 1777, ces lignes déchirantes :

« Ma femme est malade depuis longtemps.... Réduits à vivre absolument seuls, et néanmoins hors d'état de nous passer du service d'autrui, il ne nous reste, dans les infirmités et l'abandon, qu'un seul moyen de soutenir nos vieux jours : c'est de trouver quelque asile où nous puissions subsister à nos frais, mais exempts d'un travail qui dépasse nos forces, et de détails et de soins dont nous ne sommes plus capables. Du reste, de quelque façon qu'on me traite, qu'on me tienne en clôture formelle ou en apparente liberté, dans un hôpital ou dans un désert, avec des gens doux ou durs, faux ou francs (si de ceux-ci il en est encore), je consens à tout, pourvu qu'on rende à ma femme les soins que son état exige, et qu'on me donne le couvert, le vêtement le plus simple et la nourriture la plus sobre jusqu'à la fin de mes jours, sans que je ne sois plus obligé de me mêler de rien.... »

Ce fut dans ces cruelles circonstances que M. Stanislas de Girardin pria Rousseau d'accepter un asile. Une hospitalité prévoyante attendait l'auteur d'*Émile* à peu de distance de Paris, au sein d'une campagne riante, dont plusieurs sites devaient lui rappeler les rivages heureux de Vevay et les rochers de Meillerie. Un petit pavillon lui était offert près du château d'Ermenonville, jusqu'à ce qu'au milieu d'un ancien verger, en des lieux disposés suivant la description de l'Élysée de Clarens, on lui eût préparé une habitation toute remplie des images de la *Nouvelle Héloïse*. Le pauvre vieillard ne sut pas résister à la tentation de voir des arbres, de respirer l'air des coteaux : il accepta et partit. Mais la tristesse avait pris trop impérieusement possession de lui pour qu'il se déshabituât de souffrir. Jeté dans un siècle auquel il se sentait étranger, il devait, comme tous les précurseurs, être martyr de sa propre gloire. Aussi, rien ne put assoupir ses peines et le sauver du découragement de vivre : ni les soins d'une généreuse famille, ni le libre séjour des bois, si cher à sa sauvage inquiétude, ni son affection pour le plus jeune enfant de son hôte, compagnon gracieux



VOLTAIRE ET ROUSSEAU

de ses promenades et qu'il nommait son petit gouverneur, ni enfin le calme des heures employées à rassembler des fleurs, à cueillir des plantes, à rêver le long des eaux endormies, à interroger Dieu dans la solitude.

Le 2 juillet 1778, Rousseau se leva de grand matin et sortit. Mais, au lieu de se rendre au château, selon son habitude, il alla saluer la naissance du jour. Il rentre, fait infuser dans une tasse de café quelques plantes, rapportées de sa promenade; et, comme si dans le pressentiment d'une fin prochaine, il eût craint de laisser après lui une injustice, il demande qu'on paye un ouvrier auquel une petite somme était due Thérèse prit de l'argent et descendit; mais à peine avait-elle atteint le bas de l'escalier, qu'elle entendit des gémissements. Effrayée, elle remonte, et trouve Rousseau assis sur une chaise de paille, le coude appuyé sur une commode et les traits marqués d'une fatale empreinte. Bientôt, Mme de Girardin se présente. Alors, se tournant vers elle d'un air affectueux et triste : « Madame, lui dit Rousseau, je souffre cruellement. Votre sensibilité ne doit pas être mise à l'épreuve d'une pareille scène et de la catastrophe qui la terminera. » Il témoignait en termes suppliants le désir de rester seul avec sa femme : Mme de Girardin se retira. Il fit ouvrir les fenêtres, et d'une voix profondément émue : « Quelle éclatante journée! que la verdure est belle! que

la nature est grande! Être éternel, l'âme que tu vas recevoir dans ton sein est aussi pure qu'elle l'était quand elle en sortit. Fais-la jouir de ce bonheur qu'il ne sera plus au pouvoir des hommes de troubler. » Puis, à la vue de Thérèse qui fondait en larmes : « Ma chère femme, lui dit-il, ne pleurez pas. Le moment approche que j'avais tant souhaité. » Et il la fit asseoir près de lui, la consolant par de douces paroles, se reprochant de l'avoir appelée au partage d'une existence amère, et se reposant dans la certitude qu'il ne la laissait pas sans soutiens et sans amis. Il parla de son petit gouverneur; des pauvres du village, qui ne manqueraient pas de prier Dieu pour lui; d'un présent de noces qu'il destinait à de bonnes gens dont il avait arrangé le mariage et qu'il fallait leur donner. Cependant, ses douleurs devenaient de plus en plus vives. Tout à coup il se lève, dans un état d'inexprimable exaltation : « Pas un nuage au ciel.... Voyez-vous cette lumière immense?... Voilà Dieu, oui Dieu lui-même.... Ah! je sens dans ma tête des secousses terribles.... mes entrailles se déchirent.... Être des êtres! » Il fit quelques pas.... qu'arriva-t-il alors? A-t-on eu raison de croire que le pistolet acheva ce que le poison avait commencé? Rousseau avait-il oublié sa belle lettre contre le suicide? Se jugeait-il dans une de ces situations exceptionnelles où l'homme reçoit de la souffrance le droit de commander à la vie? Seule, Thérèse était présente; et elle a dû nier le suicide, pour qu'on ne lui en imputât point la fatalité. Ce qui est certain, c'est que lorsqu'on accourut, aux cris poussés par elle, on aperçut Jean-Jacques renversé sur le carreau. Il avait un trou profond à la tête, et Thérèse était couverte du sang qui avait rejailli du front de son mari. On releva l'infortuné : à dix heures du matin, il était mort.

Le 4 juillet, ses dépouilles mortelles traversaient à minuit l'*île des Peupliers*. Quelques amis, parmi lesquels des étrangers, suivaient en silence. L'air était calme; la lune éclairait le cercueil.

Cette *île des Peupliers* est une retraite mélancolique et obscure. Des coteaux environnent et cachent le petit lac qui l'entoure, lac ignoré dont jamais le vent ne tourmente la surface. Il n'y a dans l'île que du gazon, des peupliers et des roses. Là Jean-Jacques Rousseau fut déposé à l'abri des agitations humaines et au milieu des fleurs qu'il aimait; là il reposa, la face tournée vers le soleil levant.

Ainsi s'éteignirent, à un mois d'intervalle, ces deux grands flambeaux : Voltaire et Jean-Jacques. Parmi les dates historiques, leur double mort est une des plus imposantes; car elle détermine le moment précis où la pensée se fit homme et où deux doctrines rivales devinrent deux révolutions.





LIVRE PREMIER

CHAPITRE I

TABLEAU DE LA COUR DE FRANCE

Le jour où Louis XVI devint roi avait été marqué dans son cœur par de noirs pressentiments. Ce jour-là, autour de son aïeul atteint d'un mal contagieux, il n'avait vu que serviteurs effarés, pleins de trouble, que courtisans combattus entre la tentation de fuir et la crainte de perdre, en fuyant, le bénéfice d'une longue bassesse. Une bougie, qui figurait pour ceux du dehors la vie du monarque agonisant, brûlait sur une fenêtre du château; et rangés dans les cours, prêts à monter à cheval, les gardes du corps, les pages, les écuyers, attendaient avec impatience que la bougie éteinte donnât la nouvelle du trépas désiré et le signal du départ. Enfin le moribond ayant rendu l'âme, on s'empressait autour du nouveau maître, lorsque tout à coup, saisis d'une sorte d'effroi prophétique, Louis XVI et Marie-Antoinette tombèrent à genoux, et ce cri fut entendu : « Guidez-nous, protégez-nous, mon Dieu! nous régnons trop jeunes. »

Louis XVI avait alors vingt ans, et Marie-Antoinette n'avait pas encore atteint sa dix-neuvième année, étant venue au monde le 2 novembre 1755, date du tremblement de terre de Lisbonne.

Triste présage! Et de combien d'autres, non moins funestes, n'avait-il pas été suivi? On se rappelait, quand Louis XVI monta sur le trône, les fêtes de son mariage ensanglantées, plus de mille citoyens étouffés sous l'entassement de la multitude, et leurs cris de détresse montant, comme une prédiction sinistre, dans le bruit des joies populaires.

Mais bientôt les fantômes importuns s'évanouirent. Il y eut un moment où la nation sembla se recueillir et fit silence. Il y avait dans les colères et les douleurs du peuple

quelque chose de tellement sourd qu'elles ressemblaient à du calme: ceux-là s'endormirent dans l'espoir d'un paisible lendemain qui, placés à la surface de la société, voulaient en ignorer les abîmes.

Cependant, que faisait le roi? Tandis que le comte de Maurepas, son mentor, cherchait un aliment à des moqueries cyniques et souriait à la lutte établie entre des ministres réformateurs et les courtisans; tandis que les philosophes révolutionnaires allaient à la conquête des esprits et que, par des voies souterraines mais sûres, les mineurs s'avançaient jusqu'au pied de la monarchie, le roi chassait; il récitait des litanies ou des psaumes; le roi faisait des serrures: heureux quand il avait contenté l'ouvrier Gamain, son maître, dont il redoutait fort la sévérité, ou bien lorsque, perdu dans l'ombre des corridors de Versailles et chargé des instruments de son travail favori, il était parvenu à gagner la chambre aux enclumes sans être aperçu de la reine.

C'est qu'en effet Louis XVI n'avait rien d'un roi. Et le voir suffisait pour le juger. Sa démarche indécise, ses manières lourdes, la mollesse de sa physionomie, sa brusque timidité, — car, ainsi que l'empereur Claude, il était aussi prompt à s'irriter que facile à surprendre, — tout cela révélait son règne et permettait de lire dans sa destinée. On eût dit qu'afin de mieux encourager les futurs élus de la place publique à porter la main sur lui, Dieu l'avait d'avance dépouillé de tout prestige. En lui transmettant leur autorité, ses aïeux ne lui avaient rien laissé pour la défendre; rien, pas même la domination du regard, pas même l'attitude et le geste du commandement! Dans lui la dignité contenue de Louis XIV se trouva changée en embarras, et la grâce de Louis XV en bonhomie. On allait avec insulte frapper sa famille dans sa personne; et le type de cette famille, il le reproduisait assez dégénéré pour que le peuple désapprît le respect. Roi, il représentait l'affaiblissement de son principe; homme, il représentait le dépérissement de sa race.

Aucun de ses ancêtres, Henri IV excepté, ne serait allé, comme lui, visiter l'indigent dans un réduit obscur, et ne se serait écrié sur le chemin du sacre: « Point de tapisseries! Je ne veux pas qu'on empêche le peuple et moi de nous voir; » mais, en revanche, aucun d'eux n'aurait, par des menaces brutales, avili ses accès de colère, ou, spectateur d'une course de chevaux, parié un écu, et fait descendre jusque-là l'exemple de l'économie.

Louis XVI était instruit; il possédait, en géographie et en histoire, des connaissances peu communes; il avait un fonds de bonté qui résista aux mauvais conseils du rang suprême.... Mais quand les rois prennent leur point d'appui autre part que dans la bassesse humaine, il leur est si difficile de se maintenir, que Louis XVI eut contre lui ses qualités mêmes. Sa faiblesse l'exposait au mépris du peuple: ce qui lui attira le mépris des grands, ce fut l'honnêteté de ses mœurs. Séparé du peuple par ses fautes et de la noblesse par ses vertus, il resta seul: étranger à la nation sur le trône, étranger à la cour dans un palais, et comme égaré au sommet de l'État.

On raconte que, lorsque, prisonnier à Hamptoncourt, Charles Ier cherchait à séduire par des promesses Ireton et Cromwell, ceux-ci eurent avis secrètement qu'à Holborn, dans l'auberge du *Sanglier bleu*, un inconnu passerait portant sur sa tête une selle qu'il importait d'ouvrir. Ils se rendirent au lieu désigné, et, l'homme ayant paru, ils se jetèrent sur lui, fendirent la selle avec la pointe de l'épée; et, dans une lettre écrite à Henriette-Marie par le monarque fugitif, ils lurent: « Ne t'inquiète pas des concessions.... au lieu d'un cordon de soie, c'est une corde de chanvre que je leur réserve. » Cromwell alors prit son parti, et quelque temps après la tête de Charles Ier tombait, à Whitehall, sous la hache du bourreau masqué. Eh bien, cette dissimulation si fatale au premier Stuart, elle devait se montrer dans Louis XVI. Mais ce fut son malheur plutôt que son crime: il devint faux parce qu'il était faible.

Rester debout au faîte d'un édifice que tant de béliers battaient en ruines, le plus héroïque des mortels l'eût tenté bien en vain. Et toutefois, si une âme agrandie par le péril avait tenu chez lui la place du génie absent, Louis XVI aurait pu faire du moins à la royauté une chute illustre; lui même, il aurait pu mourir enveloppé dans la poésie d'un tel désastre. Mais non: pour que la leçon fût complète, il fallait qu'au spectacle de la monarchie abattue se joignît celui de la monarchie humiliée. Il se trouva donc que Louis XVI ne sut ni s'élever au niveau de son infortune, ni s'égaler à son destin. Revêtu de la majesté royale, il lui communiqua ce qu'il avait de vulgaire. En la personnifiant, il la perdit.

Aussi les regards ne se portèrent d'abord que sur Marie-Antoinette. Elle était alors dans tout l'éclat de sa beauté, de cette beauté irrégulière et contestable, mais attirante, qui avait ébloui Versailles, inquiété Mme du Barry et surpris Louis XV en agitant les cendres de son cœur. C'était une vie d'enchantements qui s'offrait à la jeune reine. Pas un nuage sur son front, à cette époque; pas une amère pensée qui altérât la limpidité de ses yeux bleus. Sa taille, aux gracieux balancements, n'avait point la roideur altière que l'orgueil offensé lui donna plus tard; et dans sa lèvre saillante, qui s'accoutuma depuis au dédain, on ne remarquait encore que l'indice d'une origine autrichienne et impériale. Pourquoi se serait elle défiée de l'avenir? On l'enivra d'hommages. Pour elle, peintres et poëtes avaient rajeuni l'art des flatteries délicates. On plaçait son portrait dans une rose épanouie. Dépouillée de ses diamants et vêtue d'une robe de gaze, elle était comparée à l'Atalante des jardins de Marly. Au théâtre, on saluait sa présence par des vœux qu'elle crut éternels; et lorsque, du haut du balcon des Tuileries, montrant la foule pressée, le vieux maréchal de Brissac disait: « Voyez! ce sont autant d'amoureux, Madame, » elle souriait attendrie et s'abandonnait au mensonge des rêves heureux.

Elle entra donc avec délices dans une carrière d'imprévoyance et de caprices coupables. Nature impétueuse quoique tendre, et plus avide des agitations que du repos de l'amour, elle avait hâte d'épuiser la douceur de vivre. Tout ce qui aurait gêné l'essor de ses désirs, tout ce qui l'aurait réduite à un bonheur grave et surveillé, elle le rejeta; et rien ne trouva grâce auprès d'elle de ce qui pouvait seulement attrister un peu son horizon. Dans des réceptions publiques, devant des femmes âgées, elle ne sut pas toujours cacher derrière son éventail ces sourires moqueurs dont on n'oublie pas l'injure. Sur un signe d'elle, la cour appartint à la jeunesse, c'est-à-dire au goût des choses nouvelles, à l'emportement des faciles voluptés, à l'imprudence. On éloigna les dévouements grondeurs, qui sont les plus fidèles; d'une main impatiente on écarta l'étiquette, voile étendu sur les misères de la royauté; on changea en riant les formes consacrées et anciennes, si importantes dans un État monarchique; ce qui avait été établi pour marquer la hiérarchie des rangs fut insensiblement sacrifié à ce qui favorisait la liberté dans le plaisir, et, sans le vouloir, sans le savoir, Marie-Antoinette servit, par la révolution qu'elle introduisait dans les usages, celle qui s'accomplissait dans les esprits.

Que les prédilections d'une princesse, tout entière à l'ardeur des vives années, que ses plaisirs, que ses caprices,



LOUIS XVI

soient jugés dignes d'avoir place dans la mémoire des hommes, il serait certes permis de s'en étonner si l'importance des petites choses n'était pas précisément ce qui caractérise cet insolent régime des monarchies absolues. Aussi bien, les circonstances condamnaient Marie-Antoinette à n'avoir pas de vie privée. Il est des reines dont le sort est de rester toujours au-dessous du contrôle de l'histoire qui se contente de les nommer, et craindrait de trop descendre en s'occupant de leur sagesse ou de leurs erreurs. Telle fut Marie Leczinska, fille obscure d'un monarque abattu ; telle ne pouvait être Marie-Antoinette, car son mariage avait été la consécration du système autrichien du duc de Choiseul, et l'Europe avait tressailli à la nouvelle que le successeur de Louis XV épousait une archiduchesse. C'est qu'en effet c'était un événement grave et nouveau que ce rapprochement de deux maisons fameuses par leur longue rivalité, que cette alliance des Cabinets de Vienne et de Versailles, si contraire aux plans de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV. L'Angleterre avait compris qu'une fois libre de ses mouvements du côté de l'Autriche, la France ne tarderait pas à se tourner du côté des mers ; les puissances protestantes avaient pris ombrage de la ligue formée entre les deux grandes nations catholiques ; la Prusse s'était demandé avec inquiétude comment elle s'agrandirait désormais en Allemagne, et la maison de Savoie comment, sous la pression de deux colosses, elle maintiendrait sa fragile indépendance. Voilà quels intérêts, quelles préoccupations, quelles haines se réunissaient contre le système représenté par Marie-Antoinette. Elle se trouvait donc placée, qu'elle le voulût ou non, à la tête d'un parti militant, sur une scène immense. Et puis, comme un flambeau allumé pour éclairer sa vie, la gloire de sa mère la suivait.

Ainsi exposée, elle aurait dû surveiller chacune de ses actions, chacun de ses mouvements. Mais les acclamations du dehors l'avaient séduite, et elle se sentait consumée par l'indomptable feu de la jeunesse. Elle ne fut pas plutôt à Versailles qu'elle se fit une existence entièrement contraire aux habitudes de Louis XVI, se plaisant aux réunions dont il condamnait la frivolité, livrant aux hasards des parties de nuit la majesté royale, deux fois compromise, et accumulant les imprudences. Tantôt, pour se rendre à une soirée où le roi ne devait point l'accompagner, elle avançait l'aiguille de la pendule et abandonnait de la sorte aux sarcasmes de la cour la dignité de son époux trompé ; tantôt elle se parait d'une plume de héron donnée par Lauzun et qu'il avait portée à son casque ; ou bien, dansant avec Dillon et ne se croyant pas écoutée, elle lui disait : « Touchez comme mon cœur bat, » et s'attirait cette dure apostrophe du roi : « Madame, M. Dillon vous croira sur parole. » Son attitude devant le duc de Coigny et les empressements indiscrets du comte d'Artois pouvaient prêter à des interprétations funestes : elle ne s'en inquiéta pas ; et, la tête haute, l'âme ravie, elle courut au-devant de sa perte, que tramaient déjà, cachés dans l'ombre du trône, de redoutables ennemis. Car, pendant que le brillant comte d'Artois se déclarait le chevalier de la reine et que le duc de Chartres l'entourait de soins affectueux, le comte de Provence s'essayait ténébreusement à un rôle qu'il faut connaître si l'on veut savoir tout ce que renferme de honteux mystères cette vie des cours sur laquelle passèrent les vengeances de la Révolution.

Louis XVI était né avec un vice de conformation qui semblait lui interdire l'espoir d'avoir des enfants. On ne l'ignorait pas à Versailles, et il en avait couru, Louis XVI n'étant encore que Dauphin, mille bruits malignement exagérés. On voyait déjà le petit-fils de Louis XV se résignant au célibat, supposition que ne démentaient ni sa dévotion ni ses mœurs ; on parlait à voix basse d'une consultation de médecins ; on nommait les docteurs Leroy et Dessault ; on disposait diversement de l'avenir. Que Louis XVI mourût sans postérité, le comte de Provence, son frère, était roi. Des ambitieux, à qui la place manquait ailleurs, commencèrent donc à se grouper autour de ce prince, et ils éveillèrent en lui la soif de régner, d'autant plus prompts à flatter sa fortune prévue, qu'il était supérieur à l'aîné de la famille en intelligence, en instruction, en fermeté de caractère, et que Louis XVI reconnaissait l'ascendant de cette supériorité, ayant coutume de dire : « Demandez à mon frère de Provence. »

On juge d'après cela combien fut vive, dans un certain monde, la sensation produite par l'arrivée de Marie-Antoinette à Versailles. Les projets que son mariage menaçait de déjouer se changèrent contre elle en hostilité sourde. On avait admis que Louis XVI ne pouvait pas avoir d'enfants : on décida que, s'il en survenait, on les tiendrait pour illégitimes. Le principe d'hérédité corrompt, il détruit dans leur germe les affections de famille, et c'est un terrible encouragement à la haine, entre parents, que la perspective d'une couronne à enlever : Marie-Antoinette pouvant devenir mère, on la désira coupable. Alors commença l'odieuse pratique des accusations anonymes : alors furent semés dans le palais maints libelles retraçant de monstrueuses amours, des amours dignes de l'impudique Julie ou de l'amante effrénée de Silius.

Ainsi, de la cour — il ne faut pas qu'on l'oublie — partirent les premiers coups frappés sur Marie-Antoinette. Quand des plébéiens la firent mourir, depuis longtemps déjà des gentilshommes l'avaient diffamée.

C'était peu ; il entrait dans le plan de la faction d'incliner aux défiances l'esprit incertain de Louis XVI. Des mains furtives parvinrent à glisser jusque dans son secrétaire des pages chargées de venin, et un jour, en se mettant à table, il trouva sous sa serviette des lignes qui lui firent monter la rougeur au front. Bientôt, une curiosité fatale le poussant à épier lui-même les accusations, Blaizot, son libraire, eut ordre de jeter tous les pamphlets relatifs aux choses de la cour dans l'ouverture d'une cassette, dont le roi seul avait la clé. De là, en partie, l'indifférence que, durant les premières années de son mariage, Louis XVI apporta dans ses relations avec Marie-Antoinette, indifférence telle, qu'il allait par devoir seulement se placer dans le lit de la reine, et s'endormait souvent sans lui adresser la parole. Et ses mécontentements ne se renfermèrent pas toujours dans cette silencieuse froideur ; il les laissa quelquefois éclater en procédés vulgaires et violents : témoin la consigne donnée de fermer, passé onze heures, la grande cour du château, pour qu'au retour d'une promenade nocturne, Marie-Antoinette reçût une humiliante leçon. Rien qui ne soit mortel aux pouvoirs dont l'heure approche. Des scènes d'alcôve, des détails de vie intime, qui, en d'autres temps, n'eussent pas été remarqués, acquirent alors une importance sérieuse. Les dédains du roi, ses emportements furent tour à tour signalés comme vengeance, et flétris comme procédés ; ils ouvrirent carrière à de cruelles conjectures, et servirent de preuve à des inculpations qui faisaient de plus en plus monter vers les hauteurs le mépris public.

De son côté, retiré à l'écart et confiné, disait on, dans ses goûts littéraires, le comte de Provence gardait une réserve prudente, et suivait un plan de conduite dont sa jeunesse même contribuait à voiler la profondeur. L'âge de son frère ne l'autorisait à concevoir que des espérances éloignées, con-



MARIE-ANTOINETTE

fuses; mais, soit illusion de son impatience, soit prévision des troubles de l'État, il se croyait appelé à être roi, et il s'y exerçait d'avance par les artifices d'une dissimulation précoce. Nous dirons plus tard ses vues politiques : à l'époque où ce récit nous amène, le système du prince n'avait pas encore mûri dans sa tête, et il ne songeait qu'à écarter insidieusement de son chemin ce qui pouvait lui être un embarras ou un obstacle. Respectueux et courtois envers la reine quand elle était présente, il la félicitait sur ce qu'elle avait semé partout la joie autour d'elle, et l'encourageait à être heureuse; il lui adressa, en lui envoyant un éventail, des vers dont on put vanter la galanterie, lui donna des fêtes pleines de voluptueux souvenirs. Mais, en même temps, il la calomniait par des insinuations ménagées avec art, et par des sarcasmes calculés. C'est ainsi qu'on répéta ce mot de lui au comte d'Artois, quand le comte d'Artois eut un fils : « Maintenant, mon frère, prenez garde, dans vos amours, de ne pas nuire à votre héritier. »

Une circonstance vint donner à cette inimitié sourde des armes nouvelles et des auxiliaires. Voulant avoir des amies qu'elle pût librement aimer, quoique reine, Marie-Antoinette s'était d'abord sentie entraînée vers la princesse de Lamballe, jeune femme aux affections sérieuses et qu'avaient de bonne heure éprouvée les chagrins : madame Jules de Polignac parut à la cour, et aussitôt la princesse de Lamballe fut remplacée dans les préférences de la reine. Un doux visage, beaucoup de réserve dans le maintien, un fonds de dissimulation, mais de l'éloignement pour les soucis de la grandeur et une indolence ennoblie par la sérénité du sourire, par l'expression rêveuse du regard..., telle était la comtesse Jules. Pourtant, son intimité avec Marie-Antoinette fut la source des attaques qui contribuèrent le plus à flétrir, par l'avilissement des personnes royales, la chute de la royauté.

Asservie à la direction de sa belle-sœur, Diane de Polignac, la comtesse Jules fut amenée à servir d'instrument à l'élévation de ses proches; et en cessant d'être désintéressée, son influence devint odieuse. La faveur accordée aux nouveaux venus écartait des prétentions rivales, menaçait des positions acquises : les Noailles se répandirent en plaintes; sans compter qu'il s'était établi dans la société de madame de Marsan un foyer de dangereuses rumeurs.

Ajoutez à cela que la reine se trouva placée entre des partis qui se disputaient l'avantage de lui donner un amant, et fut en butte aux vengeances des vaincus dans ce honteux antagonisme; qu'elle avait contre elle plusieurs des personnes du sang royal; que les comtesses de Provence et d'Artois l'observaient, d'une âme jalouse; que madame Adélaïde, tante du roi, avait toujours nourri de fortes préventions contre les princesses autrichiennes; et qu'une autre tante du roi, madame Louise, menait la guerre du fond du couvent des Carmélites, où sa dévotion ambitieuse s'agitait. N'était-ce pas de ce couvent, n'était-ce pas du palais même de l'archevêque de Paris que venaient quelques-unes des satires jetées en pâture à la malignité des courtisans? On osa le penser et on ne craignit pas de l'écrire, tant les divisions de la famille royale étaient devenues manifestes! Si bien que, de toutes parts, des regards ennemis épiaient les démarches de la reine et restèrent fixés sur ses fautes.

Elle, intrépide et fière en sa frivolité, elle brava les mécontentements, dédaigna les avis. De quel droit prétendait-on régler les battements de son cœur? Ce rang suprême dont la majesté cache un si amer trésor de contrainte et d'ennui, entendait-on le transformer pour elle en servitude? Et elle s'abandonna témérairement, sans réserve, à l'amitié d'une femme devant qui elle pouvait s'écrier : « Dieu soit loué! je ne suis plus reine! »

Encore si elle avait su se ménager la ressource du silence, du demi-jour! Mais non : ce qui la tenta, ce fut la gloire d'une tendresse avouée, éclatante. « La plus pressée de nous embrasser, c'est moi, » écrivait-elle à son amie. Elle en vint à passer avec elle et chez elle de longues heures, toujours trop vite écoulées; et lorsque, effrayée d'un bonheur que menaçaient tant de haines ou blessée dans la délicatesse excessive de son orgueil, Mme de Polignac parlait de séparation, c'était en tombant à ses genoux que Marie-Antoinette essayait de la retenir, c'était en mêlant les supplications et les larmes. Scènes funestes dont le comte d'Artois fut le premier à divulguer le secret, que lui avait livré une porte entr'ouverte. « J'ai dérangé deux amies » disait-il étourdiment à chacun; et ces paroles, il les accompagnait d'un sourire.

Quels étaient, du reste, dans l'entourage de la reine, ceux qui auraient pu lui être moralement un rempart? Était-ce le baron de Besenval, âme corrompue et légère, officier suisse plus délié, sous des apparences de rondeur militaire, que les Français de l'Œil-de-Bœuf? Était-ce M. de Vaudreuil, amant présumé de la comtesse Jules, ou M. d'Adhémar, son confident ambitieux? Etait-ce M. de Guines qui, fier d'avoir joué de la flûte avec le grand Frédéric, se plaisait à un continuel persiflage et amassait ainsi autour de lui les ressentiments? Était-ce le duc de Lauzun, spirituel, élégant, aimé des femmes, mais capable par ses vanteries de déshonorer ses succès? Le seul des amis de la reine qui n'eût pas été homme à la compromettre, c'était précisément celui dont le conseil des intimes avait voulu faire son amant; c'était M. de Coigny, personnage grave, modeste et nullement intéressé.

Or, elle approchait avec rapidité l'heure des pensées sombres, l'heure tragique. Mais aucun de ceux-là ne songeait aux orages, que les orages devaient emporter! Des fêtes énervantes, des divertissements d'une singularité folle remplirent donc les derniers loisirs laissés par la fortune à tant d'existences en péril. Tantôt, c'étaient des chevaliers, émules fictifs des preux de Charlemagne, qui dans des jardins somptueux, sous des arbres auxquels étaient suspendus lances et boucliers, restaient plongés dans un sommeil magique, jusqu'à ce que, paraissant tout à coup, la reine daignât rompre le charme ; tantôt, après la lecture de quelque page relative aux amours des cerfs, il prenait fantaisie à ces gentilshommes d'avoir des vêtements de peau de cerf et de s'enfoncer, ainsi métamorphosés, au plus épais des ombrages du parc ; tantôt enfin, dans ces rigoureuses journées d'hiver qui sont le désespoir du pauvre, Marie-Antoinette et les seigneurs de sa suite venaient fouler la neige des boulevards sur de rapides traîneaux figurant des lions ou des cygnes ou des corbeilles de fleurs. Les heures de décadence ont des joies qui leur sont propres : jouer la comédie, et la jouer d'une manière furtive, devint un amusement cher à la fille de Marie-Thérèse. Au temps où la noblesse avait des passions viriles, on donnait des tournois pour figurer la guerre : maintenant, c'étaient des danseurs qui, mêlés aux nobles, portaient les couleurs des dames, dans des fêtes imaginées pour simuler des tournois.

Tel était donc l'aspect de la cour, lorsque d'un événement inattendu naquirent des accusations dont la portée fut mortelle.

Dès le mois d'avril 1777, on avait aperçu et remarqué dans la capitale, vêtu d'un simple habit brun et se mêlant volontiers parmi la foule, un étranger aux allures bizarres, aux

cheveux d'un blond ardent, à la lèvre enflée, et dont les traits étaient évidemment d'un frère de la reine. On racontait de lui des choses étranges : que, pouvant avoir des palais pour gîte, il recherchait l'obscur séjour des hôtelleries; qu'il couchait sur une peau d'animal sauvage; que souvent il mangeait debout; qu'il témoignait aux gens du peuple une affection hautaine et aux grands du mépris; qu'il était possédé d'un insatiable désir de tout voir, de tout connaître, de tout fronder, de toucher à tout. Il se donnait le titre de comte, il se faisait appeler Falkenstein; mais son vrai titre, c'était l'Empereur, et son vrai nom Joseph II.

Humilier à jamais les prêtres et, dans la personne d'un monarque philosophe, donner son Grégoire VII à l'empire vengé; bouleverser de fond en comble un vaste royaume; refaire un peuple par ordonnance; ce qu'il faut à Dieu des siècles pour accomplir, le terminer en un jour et se substi-



LE COMTE D'ARTOIS — LE COMTE DE PROVENCE

tuer à l'histoire; servir les hommes, mais sans s'inquiéter de leur vouloir, sans les aimer, sans les craindre, et en les traitant comme des cartes asservies aux combinaisons du joueur, voilà ce qu'avait rêvé Joseph II, prince que l'excès de son orgueil réduisit à une impuissance bruyante, mais en qui le génie exista du moins à l'état d'ivresse, et qui ne se trompa que dans des proportions héroïques. Despote révolutionnaire, il semblait avoir deviné que l'inévitable atelier des révolutions du monde désormais, ce serait Paris; et il accourait, poussé par une sorte de curiosité jalouse.

L'archiduc Maximilien était déjà venu en France et n'y avait laissé que de fâcheux souvenirs : Joseph II n'eut pas de peine à les effacer; il étonna la cour et charma la ville. On l'admira brusque et affable tour à tour, fuyant les hommages convenus, raillant Versailles, étudiant le peuple au milieu du peuple, à la façon du czar Pierre, et comprenant que là où frissonnait la foule, là battait, à cette époque, le cœur de la France. On put le trouver assis sur une borne devant un jardin public dont il attendait qu'on ouvrît les portes, et, plus d'une fois, il s'oublia au fond d'une de ces

tragiques tavernes où déjà grondait sourdement la vie des clubs. Ne voulant point payer sa gloire en flatteries aux distributeurs de renommée, il n'avait pas voulu visiter le fameux seigneur de Ferney; mais, à Paris, personne n'ignora bientôt avec quelle grâce il avait prié Buffon malade de ne pas quitter sa robe de chambre pour le recevoir, et avec quelle émotion respectueuse il avait salué le modeste, l'immortel abbé de l'Épée. Il visita l'Hôtel des Invalides, où Louis XVI n'était jamais entré. A l'Hôtel-Dieu, il assista au pansement des blessés, goûta au bouillon du pauvre; et son indignation s'échappa en paroles véhémentes quand il aperçut gisant côte à côte, sur le même grabat, un convalescent, un fiévreux, un moribond, un mort.

Voilà quels traits marquèrent ce voyage; et s'il devint funeste à Marie-Antoinette, c'est qu'autour d'elle, et jusque sur les marches du trône, veillaient des ennemis attentifs. Joseph II étant allé observer la France dans ses principales villes après l'avoir observée dans Paris, ils commencèrent à semer le soupçon. Ils s'alarmaient de l'empressement d'un étranger à connaître nos ports, nos chantiers, nos manufactures, nos arsenaux; à interroger nos ressources; à surprendre le secret de notre grandeur. Ils demandaient ironiquement si Joseph II n'avait été conduit que par un caprice de voyageur à faire auprès de certains négociants de Brest et du Havre des démarches propres à diminuer notre commerce maritime, au profit du sien, et si c'était un dépit bien désintéressé que celui qui avait éclaté dans l'amertume de son regard, dans l'altération de son visage, à la vue des merveilles de l'industrie lyonnaise. Inconcevable folie de se fier à un prince grandi au milieu des ressentiments de Vienne! Car enfin, pouvait-il avoir oublié ce que l'histoire avait mis de barrières entre la maison de Bourbon et la maison d'Autriche? Pouvait-il avoir oublié sa mère récemment poursuivie par nos armes, et poussée à la limite du désespoir? Lui-même n'avait il pas été cet enfant que Marie-Thérèse présentait à ses guerriers de Hongrie, lorsque, adjurés de haïr la France, ils s'écrièrent en tirant leurs épées : *Moriamur pro rege nostro Maria Theresa?* Il y fallait donc prendre garde; il fallait craindre que des instructions fatales n'eussent été apportées à la reine par son frère.... Insensiblement, les inculpations s'envenimèrent, s'étendirent. On accusa Marie-Antoinette d'avoir appelé le petit Trianon Schœnbrunn, ce qui était faux. On l'accusa, mais avec raison cette fois, d'introduire dans nos modes des changements désastreux pour l'industrie nationale, et qui tendaient à favoriser, selon les vues de Joseph II, les manufactures de lin des Pays-Bas. Adopter, faire prévaloir l'usage de s'habiller de blanc, n'était-ce point proscrire les étoffes de soie, enrichir Bruxelles, ruiner Lyon? Des plaintes fort vives s'élevèrent; les tantes du roi furent priées de présenter un mémoire où les griefs des négociants lyonnais étaient consignés; on dit, on répéta que Marie-Thérèse nous avait envoyé sa fille pour se venger : la reine de France fut nommée *l'Autrichienne*. L'Autrichienne! Mot redoutable dont la Révolution s'empara, et que nous entendrons retentir au pied d'un échafaud!

Le projet conçu par Marie-Thérèse d'influer puissamment au moyen de sa fille sur la politique de la France ne saurait être mis en doute. A son départ de Vienne, Marie-Antoinette avait reçu, écrite de la main de l'impératrice, une liste contenant les noms des personnages avec lesquels on aurait à se concerter lorsqu'on serait à Versailles : c'étaient les Choiseul, les Praslin, les frères de Montazet, d'Estrées, d'Aubeterre, la Beauvau, religieuse, etc.... La note portait : « Consultez-vous avec Mercy. Je vous recommande en général tous les Lorrains. » Il y avait eu conséquemment résolution arrêtée, dès l'origine, de créer, au sein de la cour de France, un parti tout à la dévotion de l'Autriche; et Marie-Thérèse n'avait cessé de travailler à la consolidation de son ouvrage par des instructions secrètes, directement adressées à la femme d'un prince dont on connaissait l'incapacité. Mais Marie-Antoinette était trop jeune encore et trop occupée de ses plaisirs pour donner une grande place dans son existence aux tourments de la politique. D'ailleurs, conseillé par son ministre des affaires étrangères, Louis XVI se tenait en garde contre l'Autriche, et Marie-Antoinette inspirait de si grandes défiances que, du vivant de M. de Vergennes, elle ne pénétra jamais dans le cabinet, placé immédiatement au-dessous de la chambre aux enclumes, la plus élevée du château. Les accusations soulevées par le voyage de Joseph II n'étaient-elles donc justes, à l'égard de Marie-Antoinette, qu'en ce qui concernait les choses de mode ou de cérémonial? Non, car sa correspondance avec sa famille nous la montre, en 1778, lors de la guerre de la succession de Bavière, intervenant avec passion, dans ce qu'elle appelle « la circonstance la plus importante de sa vie, » pour assurer l'appui de la France à l'Autriche; envoyant à sa mère toutes les informations qui l'intéressent; lui disant chaque courrier qui vient du roi de Prusse; s'irritant si le ministère ou le roi lui cache une dépêche, à elle ou à Mercy; agissant enfin directement auprès du roi et des ministres, avec une ardeur qui dure tout le temps de la guerre, et prétendant faire servir aux intérêts de la cour de Vienne les nouveaux droits que vient de lui acquérir sa première grossesse. Plus tard encore, en 1784, au moment où Joseph II faisait la guerre à la Hollande, Marie-Antoinette ne se montra pas moins ardente qu'en 1778. D'accord avec Mercy, elle assiégea Louis XVI, trompa les ministres, s'efforça de leur arracher des promesses et des engagements en présence du roi, qu'elle avait gagné d'abord, et parvint même à retarder les courriers, de manière à informer la première son frère des résolutions qu'ils lui portaient et à lui donner ainsi le temps d'y parer. Il n'est que trop vrai aussi que Marie-Antoinette disait toujours, en parlant de l'Autriche : « ma patrie, » et en parlant de la France : « ce pays-ci; » et pourtant elle ne mérita, suivant nous, complétement d'être appelée Autrichienne que le jour où les tempêtes se levèrent, et alors le châtiment fut terrible.

Cependant, fidèle à son rôle, le comte de Provence s'étudiait à faire naître entre Louis XVI et la reine des causes actives de mésintelligence. Persuadé que l'éloignement qui existait entre eux finirait par avoir un terme si l'on ne donnait point une maîtresse au roi, il l'entoura de mille piéges, cachés sous de riants dehors. Tous les raffinements qui peuvent rendre attrayante la domination du plaisir, toutes les tentations de nature à réveiller une âme endormie, on sut les réunir dans les fêtes de Brunoy. Louis XVI s'y trouvait au milieu de femmes que le maître du lieu avait eu soin de choisir et qui étaient averties, femmes perdues de mœurs, mais d'une beauté provoquante, et dressées à l'art des séductions. Où s'arrêter, dans les routes du mal, quand on ne croit qu'au bonheur de porter une couronne, quand on n'a qu'un désir, un espoir, une passion, un but : régner? Le comte de Provence aurait voulu pénétrer un à un les sentiments de Louis XVI, s'établir en quelque sorte dans le sanctuaire de ses pensées; et, pour y parvenir, aucun moyen ne lui parut trop vil. Ignorant l'anglais et remarquant que Louis XVI, à qui cette langue était familière, l'employait souvent en sa présence pour se cacher de lui, il fit entrer à



MADAME ÉLISABETH

son service comme valet de chambre un professeur d'anglais, auquel une sévère discrétion fut prescrite. On commença, on poursuivit assidûment des études dont personne ne recevait confidence; et, bientôt, le comte de Provence fut en état de comprendre ce que son frère disait devant lui avec la conviction de n'être pas écouté.

Vains artifices! L'événement tant redouté par le comte de Provence arriva enfin. La dévotion de Louis XVI, la rigueur des principes qui avaient présidé à son éducation, la gravité naturelle de ses mœurs, sa timidité même, tout contribuait à le sauver du scandale de ces amours adultères dont Louis XIV et Louis XV lui avaient laissé l'exemple. Et, d'un autre côté, il n'était pas sans souffrir de l'oisiveté de sa jeunesse. Il ne put donc s'obstiner jusqu'au bout dans le parti pris de l'indifférence. Les obstacles qu'on avait d'abord jugés insurmontables ayant fini par céder à l'art des médecins, son éloignement pour la reine fit place à une affection emportée, peu délicate, mais qui le subjugua. Aussi le bruit ne tarda-t-il pas à se répandre que Marie-Antoinette allait devenir mère, et, en effet, le 19 décembre 1778, elle accoucha d'une fille. Grande fut l'émotion. Les uns voyaient déjà Marie-Antoinette arrivée à un crédit que rien ne balancerait désormais, et ils étalaient leur joie, tandis que les autres gardaient un silence plein d'embarras ou songeaient à décrier par d'obscures manœuvres une fécondité qui leur était odieuse.

A cette époque se rapporte un fait étrange et qui montre bien de quelle région partirent tant de traits empoisonnés. Peu de jours après qu'elle fut relevée de couches, la reine reçut, de la part d'un curé de Paris, une petite boîte contenant son anneau nuptial. A la boîte était joint un billet conçu en ces termes: « J'ai reçu sous le secret de la confession l'anneau de Votre Majesté, avec l'aveu qu'il lui a été dérobé en 1771, dans l'intention de servir à des maléfices pour l'empêcher d'avoir des enfants. »

Vint le baptême de *Madame*, et il donna lieu à un incident non moins caractéristique. La cérémonie commençait, lorsque, s'adressant au comte de Provence, qui tenait sa nièce sur les fonts baptismaux, le grand aumônier lui demanda de quel nom il avait fait choix. « Monsieur, répondit aussitôt le prince d'un ton sardonique et avec une affectation outrageante, cette question n'est pas la première que vous ayez à m'adresser: il faut s'enquérir d'abord des père et mère. » Étonné, confus, le prélat fit observer que la question n'était de rigueur que quand le doute était permis. « Or, ajouta-t-il, ce n'est point ici le cas, et personne n'ignore que Madame est née du roi et de la reine. — Est-ce votre avis, monsieur le curé? » dit le comte de Provence en se tournant vers le curé de Notre-Dame et comme pour prolonger le scandale de cette scène. L'assistance était nombreuse, la cérémonie solennelle. Un sourire cruel parut sur les lèvres de quelques-uns; les plus honnêtes furent secrètement indignés, et ce fut au milieu d'une rumeur, provoquée à dessein, que le curé répondit: « En thèse générale, Votre Altesse Royale a raison; mais, dans le cas présent, je n'aurais pas agi autrement que le grand aumônier. »

A partir de ce jour, les pamphlets se multiplièrent, et la haine qui les dictait ne sommeilla plus. De ténébreux réquisitoires, où à des accusations trop fondées se mêlait le limon de la calomnie, accoutumèrent les esprits à des commentaires que l'histoire rougirait de mentionner, s'il n'était pas juste d'assigner leur véritable origine aux libelles que les ennemis de la Révolution française ont ramassés dans ses bas-fonds.

Et, chose singulière! plus les attaques devenaient violentes et dangereuses, plus la reine semblait prendre plaisir à mettre contre elle les apparences. L'orgueil qui dure est une fatigue; d'ailleurs, s'essayer à des hardiesses impunies, c'est un des priviléges de la puissance: on eût dit que Marie-Antoinette avait hâte de mesurer son pouvoir par ses caprices. Un jour, elle fut aperçue à Marly, dans un cabriolet de rencontre, seule et le conduisant de sa main royale. Tout Paris parla d'une course nocturne de la reine, et de la reine déguisée, dans une voiture de place. Les réjouissances publiques l'attiraient; et qu'on la découvrît à demi cachée au sein du tumulte, elle s'en inquiétait peu. Ne l'avait-on pas vue rechercher avec enivrement le péril des bals de l'Opéra, et se perdre en leur tourbillon, heureuse ou tremblante sous le masque? « De même, lui écrivait à ce propos son frère Joseph II le 29 mai 1777, daignez penser un moment aux inconvénients que vous avez déjà rencontrés aux bals de l'Opéra, et aux aventures que vous m'en avez racontées vous-même là-dessus. Je ne puis vous cacher que c'est de tous les plaisirs indubitablement le plus inconcevable de toute façon, surtout de la façon que vous y allez, car Monsieur, qui vous accompagne, n'est rien.... Le lieu par lui-même est en très-mauvaise réputation. Qu'y cherchez-vous? Une conversation honnête? vous ne pouvez l'avoir avec vos amies; le masque l'empêche. Danser non plus; pourquoi donc des aventures, des polissonneries, vous mêler parmi le tas de libertins, de filles, d'étrangers, entendre ces propos, en tenir peut-être qui leur ressemblent, quelle indécence!... Le roi, abandonné toute une nuit à Versailles, et vous, mêlée en société et confondue avec toute la canaille de Paris! » Et dans ces nuits d'été qu'elle avait coutume de passer sur la terrasse du parc, livré alors à la foule des promeneurs, nuits embaumées, nuits languissantes, dont la musique des gardes françaises complétait l'enchantement, ne lui était-il pas arrivé d'aller s'asseoir, en robe de percale blanche et en simple chapeau de paille, sur les bancs que l'ombre effaçait, pour y épier le moment de quelque surprise et les émotions de l'imprévu? On doit la blâmer, et il est permis de la plaindre. Élevée par l'abbé de Vermond, un Dubois amoindri; entourée de séductions et de piéges; unie à un prince dont la gaieté même était pesante, comment ne se serait-elle point parfois dérobée au despotisme du respect, elle si docile au commandement des fantaisies passagères et des vaines pensées?

Mais ne s'appartenir pas est la loi des hautes situations. Par un juste retour à l'égalité, il faut, quand on jouit de la grandeur, qu'on soit des premiers à la subir. Marie-Antoinette l'oublia trop, et une désaffection aussi accablante que rapide vint l'avertir en la frappant. La naissance de sa fille avait été saluée par ces élans de joie servile qui, dans un État monarchique, emportent les peuples aussitôt que le hasard leur envoie des maîtres: la naissance du Dauphin fut accueillie, trois ans après, avec froideur ou, plutôt, avec insulte. On répandit dans le public qu'à l'instigation du comte de Provence, douze pairs avaient signé circulairement une protestation dans laquelle la légitimité du fils de la reine était attaquée en termes formels. Il est certain que les magistrats de la cité affectèrent une indifférence propre à accréditer le soupçon. Ils mirent tant de retard à ordonner les divertissements d'usage, que Marie-Antoinette s'écria dans un accès d'humeur: « Devrons-nous attendre les fêtes jusqu'à ce que le nouveau-né soit en état de les voir et d'y danser? » On les donna enfin, ces fêtes désirées. Mais elles furent silencieuses et mornes. Chacun remarqua la mesquinerie calculée du feu d'artifice. A l'Hôtel de ville, les tables avaient



LA PRINCESSE DE LAMBALLE

été servies de façon à humilier les convives; et l'on fit paraître au dessert, des figures en sucre qui présentaient d'offensantes allusions. Ainsi s'annonçaient de loin ces formidables haines de la Commune de Paris!

Un monarque rejeté sur le second plan, une reine insultée, voilà donc ce qui personnifiait en France la royauté, à une époque où, plus que jamais, les mensonges du prestige eussent été nécessaires. Et en avant de ce trône, désormais incapable de se défendre seul, personne pour le défendre. Ces princes et nobles semblaient à l'envi se précipiter vers le déshonneur et la mort. Ne demandez pas ce que font, sur le sol miné de la monarchie, les gardiens naturels des institutions et des choses d'autrefois. Pendant que ses deux frères s'occupent, celui-ci d'horlogerie, celui-là de machinations viles, le comte d'Artois court les bals masqués. Le duc d'Orléans laisse s'éteindre aux bras de madame de Montesson, secrète épouse, les restes d'une existence usée par des amours d'Opéra. Son fils, le duc de Chartres, se partage entre le jeu, les voluptés grossières et des leçons d'escamotage payées à Comus. Représentant farouche, infirme et caduc de la descendance illégitime de Louis XIV, le comte d'Eu passe sa vieillesse à chasser, dans une voiture d'invention nouvelle. Le prince de Lamballe... il est mort sous les baisers de créatures immondes, dont une a eu le voile du palais rongé par la débauche.

Dans la masse de la noblesse, à part un petit nombre d'exemples glorieux, même décadence. Quand l'abbé Terray s'était avisé de taxer les citoyens à raison de leurs titres, on avait rencontré dans les bureaux de recette une foule de nobles venant déclarer, sous l'empire d'une sordide inquiétude, qu'ils n'étaient pas nobles, qu'ils ne voulaient pas l'être; et ce mouvement d'abdication morale n'avait fait que revêtir depuis un caractère de plus en plus honteux. Sur la scène élevée où marchaient fièrement les femmes des lieutenants généraux et les duchesses, mainte union solennelle fit monter, non pas des vierges plébéiennes, mais des femmes disputées et dérobées à des embrassements d'histrions, mais des courtisanes publiquement vendues aux plaisirs des ambassadeurs étrangers. Epouser, dans l'unique but de s'enrichir, la fille de quelque opulent financier devint un procédé de gentilhomme. C'était au point qu'un marquis ruiné reçut, des officiers de son corps, l'autorisation dégradante de refaire sa fortune en se mariant à une des élèves de la Pâris, célèbre entremetteuse du temps. Et ils appelaient cela, dans un langage aussi bas que l'action elle-même : *prendre du fumier afin d'engraisser leurs terres*. Il y eut des procès de vol où des gens de qualité figurèrent; il y eut des accusations d'assassinat échangées entre grands seigneurs, et des poursuites judiciaires substituées aux réparations par l'épée.

Pour faire autour du trône une solitude absolue et mortelle, que fallait il encore? Un ministre ennemi des priviléges militaires et destructeur systématique de la maison du roi! Ce ministre fut trouvé. Car c'est le propre des situations graves de créer les hommes qui leur conviennent.

Lorsqu'en 1775, M. du Muy mourut, laissant vacante la place de ministre de la guerre, il y avait à Lauterbach, en Alsace, un vieux soldat dont les habitants du lieu aimaient à citer la dévotion mystique, la bienfaisance et les propos moqueurs. Saint-Germain était son nom. D'abord jésuite, puis lieutenant de dragons, et forcé de fuir, à la suite d'un duel sanglant, il avait promené au loin la double bizarrerie de son caractère et de sa destinée. Rappelé en France par le maréchal de Saxe, après avoir accompagné la fortune d'Eugène, servi l'Autriche, servi la Bavière, combattu les Turcs, il était parvenu rapidement au grade d'officier général, et quoique dans des commandements secondaires, il avait su mieux que personne, durant la guerre de Sept ans, ralentir le cours de nos désastres et embarrasser le génie de Frédéric. C'était le temps où Mme de Pompadour décidait de la direction et disposait du sort de nos armées. Or, le rude officier dédaignait fort les princes, les flatteurs, les favorites; et, comme il avait pour principe *de viser aussi haut que le comportait son étoile*, il se lassa d'obéir à des généraux courtisans qui ne le valaient pas. Ses services, trop peu vantés par le maréchal de Broglie, se tournent en aigreur. Il se plaint, il éclate, il se croit entouré de persécuteurs mystérieux, il écrit, dans son style original et animé: « on me livre, tout nu, aux morsures des guêpes; » et, un beau jour, désertant tout à coup son corps d'armée, jetant derrière lui son cordon rouge, abandonnant sa patrie en deuil, il court, un traité secret à la main, bouleverser la constitution militaire du Danemark. Ses réformes irritèrent par leur violence; le pouvoir dans l'exil lui échappa; un infidèle banquier le réduisit à la misère, et, retiré à Lauterbach, il était en train de planter un arbre, la tête couverte d'un bonnet de laine, quand on lui vint annoncer, de la part de Louis XVI, sa nomination au ministère de la guerre. « Ah! ah! dit-il d'une voix triomphante et amère, on songe à moi! » N'ayant pas de domestique, il pria un paysan de le suivre, et partit.

On croit que ce furent les illuminés d'Allemagne et notamment le comte de Blecken qui préparèrent cette nomination. Surprise à l'apathie de Louis XVI, elle avait plu à la causticité du comte de Maurepas, curieux de voir à l'œuvre un réformateur qu'on disait tenir du fou et du héros, et qui n'était pas sans rappeler cet autre aventurier mystique dont s'était amusée la cour de Louis XV.

La vérité est que la présence du comte de Saint-Germain à Fontainebleau fut un coup de théâtre. Un déserteur devenu ministre! Un dévôt à la tête des licencieux guerriers de l'Œil-de-bœuf! L'homme du camp, l'homme du village au milieu des langueurs et des magnificences de la cour! On savait, d'ailleurs, qu'il exerçait sur les esprits ardents une sorte de fascination; qu'il avait fait beaucoup de fanatiques dans l'armée; qu'à la nouvelle de la banqueroute qui le ruina, les régiments allemands s'étaient cotisés pour lui assurer une pension de seize mille livres; qu'en payant sa part du tribut, le baron de Wurenser avait dit, par manière de prophétie : « On ne doit jamais se brouiller avec les malheureux. » Lui, sans tenir compte de sa fortune présente, il arrivait impatient de venger les injures passées. Il allait donc enfin pouvoir leur mettre le pied sur le front, à ces élus de la faveur dont l'insolence avait autrefois pesé sur lui! Au soldat de fortune l'honneur d'anéantir les priviléges militaires. Et rien, certes, ne convenait mieux au génie du comte de Saint-Germain, génie observateur et calme sur les champs de bataille, mais partout ailleurs, inquiet, turbulent et emporté. On rapporte qu'ayant acheté un domaine à Montfermeil, il se hâta de démolir le château, de couper les bois, de bouleverser les jardins, ne gardant que le sol et des ruines : ce fut l'image de son administration. Tout ce qui servait à l'éclat ou à la force du trône, il le détruisit avec une joie secrète et d'une main violente. Il rendait libres les routes qui, dans les journées des 5 et 6 octobre, du 10 août, devaient conduire au monarque le peuple soulevé.

Jusqu'alors le principe de l'inégalité sous les armes avait été représenté par les mousquetaires gris, les mousquetaires noirs, les grenadiers à cheval, les chevau-légers, les gendarmes: M. de Saint-Germain supprima les deux compagnies de

mousquetaires, mit les grenadiers à la réforme, et, s'il se contenta de réduire à cinquante le nombre des chevau-légers et celui des gendarmes, ce fut uniquement par égard pour le prince de Soubise et le duc d'Aiguillon qui les commandaient.

L'École militaire de Paris était une institution essentiellement monarchique; on n'y admettait que des fils de nobles; on les élevait aux frais du souverain; on leur apprenait que donner sa vie à son prince, lui donner son âme, c'est l'honneur : M. de Saint-Germain divisa l'Ecole, essaya vainement de la faire passer de Paris dans les provinces, et finit par décider que tout Français pourrait y mettre ses enfants à titre de pensionnaires, substituant à une éducation que le roi payait, une éducation qu'on payait au roi.

L'Hôtel des Invalides rappelait la gloire de Louis XIV, il semblait attester la sollicitude de la royauté pour le soldat :


DE LACHARLERIE DEL. J. GUILLAUME Sc.

LE MARÉCHAL DUC DE BROGLIE

M. de Saint-Germain fit sortir de l'hôtel des vétérans qui l'habitaient, leur donna des pensions et les dispersa.

Introduire parmi les troupes l'esprit d'indépendance et la passion de l'égalité n'eût pas suffi, peut-être : M. de Saint-Germain, en dénaturant le caractère de l'ancienne discipline, en soumettant l'armée à des peines corporelles, disposa les militaires à la révolte, et indirectement, à son insu, il prépara cette grande alliance de l'homme du peuple et du soldat, qui, plus tard, fut conclue devant le pont-levis de la Bastille.

Mais voilà qu'au milieu de son impatience de réformes, cet étrange personnage est saisi de vertige. Son imagination s'égare. A des souvenirs de garnison viennent se mêler confusément dans son cerveau troublé les inspirations du moine, et de ce mélange imprévu sortent mille projets monstrueux ou puériles : il sera défendu aux capitaines de donner des bals dans les garnisons, défendu aux généraux de réunir à leur table au delà de vingt-quatre officiers; il faudra que les soldats se rendent processionnellement à la messe; des béné-

dictins seront chargés de former les élèves de l'Ecole militaire, etc. Il y eut explosion de mécontentements; des brochures véhémentes furent lancées. Le jour de la dispersion des invalides, un des chariots qui les transportaient s'était arrêté sur la place des Victoires, et l'on avait vu les pauvres vieillards descendre, s'agenouiller autour de la statue de Louis XIV et se lamenter sur ce qu'ils « avaient perdu leur père » : l'ordonnance relative aux coups de plat de sabre provoqua des scènes d'un effet plus puissant encore. Pour n'avoir pas à appliquer une peine contre laquelle se révoltaient tous les sentiments de l'honneur, des caporaux descendirent au rang de simple soldat. Un officier subalterne, contraint de frapper un de ses inférieurs de vingt-cinq coups, s'arrêta au vingt-quatrième, disant : « Quand au dernier, je me le suis réservé à moi-même; » et il s'enfonça le fer dans le corps. « Les Français, avait dit un grenadier, n'aiment du sabre que le tranchant; » et ce mot héroïque, l'armée entière le répétait avec une sombre exaltation. Attaqué par les philosophes, que sa dévotion irritait, par les grands, victimes de ses réformes, par les bureaux, dont il avait voulu secouer le despotisme, M. de Saint-Germain tomba. Mais il ne tombait qu'après avoir dénaturé la maison du roi, qu'après avoir accompli sa mission révolutionnaire. Instrument de destruction mis en mouvement par une force qu'il servit sans la connaître, il était comme la cognée que le bûcheron jette quand l'arbre est abattu.

Ainsi s'en allait par lambeaux cette vieille monarchie; ainsi se métamorphosait la physionomie de la cour; et, vers la fin, Louis XIV, ressuscité, n'eût certainement pas reconnu son Versailles. Ce n'est pas que les nobles eussent renoncé à leurs prétentions : seulement, par un équitable arrêt, ceux là même qui avaient conservé l'orgueil de leurs prétentions, déchiraient à plaisir le voile qui pouvait en couvrir l'insolence aux yeux des peuples trompés. La reine ayant donné le signal du laisser-aller dans les costumes et dans les mœurs, l'ancienne étiquette n'existant plus que dans les regrets de quelques douairières dédaignées, les robes traînantes ayant disparu et une duchesse ne se distinguant plus d'une actrice, les hommes, à leur tour, se piquèrent de suivre l'impulsion. Parmi des seigneurs qui se croyaient d'une race élue, ce fut chose du bel air et philosophique d'être vêtu en gros drap, de quitter les talons rouges, de porter des souliers épais, de se perdre dans la foule un bâton noueux à la main. Et l'on renonça peu à peu au cortége des valets, aux broderies éclatantes, à la noblesse écrite sur un habit, à tout ce qui est grandeur visible et palpable, à tout ce qui jusqu'alors avait rendu vivante et parlante la prééminence des rangs.

Lorsqu'il avait éloigné de Paris la majesté royale, lorsqu'il l'avait placée à Versailles parmi les siens, Louis XIV avait sans doute voulu donner à la haine du peuple tant de milieux à traverser, qu'elle eût de la peine à atteindre le monarque. Mais il arriva que, fascinée par son destin, Marie-Antoinette aima passionnément et rechercha Paris. La vie abandonna donc peu à peu ce palais qu'avaient choisi pour théâtre à leurs prodiges, la vanité et la bassesse humaines. La solitude, le silence, finirent par envahir l'antichambre fameuse où se tenait le valet d'élite que séparait des premières puissances de la terre un simple paravent, et dont la voix, toujours respectée, chassait dans la galerie du château des nuées de comtes et de barons.

Il diminua de jour en jour, d'heure en heure, le nombre de ceux qui, groupés le soir à la porte du cabinet royal, attendaient avec une impatience servile et jalouse qu'un salut, un sourire, un regard du maître décidât de leur fortune. Longtemps on avait dit : « la cour et la ville; » le moment vint où il fallut renverser les termes. On quitta Versailles, où était le roi : on se hâta vers Paris, où était le peuple.

CHAPITRE II

PREMIER MINISTÈRE DE NECKER

Un jour, lord Chatham étant entré dans la Chambre haute, l'assemblée, à son aspect, se leva, saisie d'une respectueuse émotion. Lui s'avança en chancelant, appuyé d'une main sur son gendre, et de l'autre sur son second fils. Sa figure était extrêmement pâle; car, il portait, sous la flanelle dont il était couvert, le germe d'une maladie mortelle. Il venait exciter le parlement à défendre l'épée à la main et jusqu'au bout, contre l'Amérique soutenue par la France, l'intégrité des possessions britanniques. Son discours fini, il tomba épuisé sur son banc. Et comme le duc de Richmond lui demandait par quels moyens le gouvernement soutiendrait la guerre, il se leva pour répondre, mais il ne put que mettre la main sur son cœur, et il s'évanouit. Quelques jours après, il était mort. Son orgueil et sa haine vivaient dans son second fils, William Pitt.

Quand lord Chatham exhalait ainsi l'ardeur jalouse de son âme carthaginoise, Louis XVI avait déjà reconnu l'indépendance des Etats-Unis; un traité venait de réunir la France et l'Amérique, deux nations dont l'une combattait pour son indépendance, dont l'autre allait combattre pour sa liberté. Comment s'était accompli ce grand acte? Par quel vertige les amis d'un roi absolu l'avaient-ils poussé à tendre la main à des *insurgents?*

Sans doute la France alors avait bien des humiliations à venger. Il était temps qu'elle protestât, à la manière des peuples forts, et contre l'ignominieux traité de Fontainebleau, et contre l'insolent abus que l'Angleterre avait fait de sa victoire, et contre cette permanente insulte qu'il n'y avait plus moyen de tolérer : la présence d'un commissaire anglais dans le port de Dunkerque. L'occasion pouvait-elle être plus favorable? Après une lutte intrépidement soutenue, les Américains semblaient toucher à un triomphe définitif. Au mois d'octobre 1777, le général Burgoyne s'était vu forcé, à Saratoga, de mettre bas les armes devant les insurgents, commandés par le général Gates, et une armée anglaise de près de six mille hommes avait été conduite prisonnière à Boston, tandis que, retranché dans le camp de Walley-Forge, Washington montrait ce que pèse dans la balance des choses le génie de la patience.

Mais, grâce à une de ces combinaisons de la fortune, trop fréquentes pour étonner l'historien, il arriva qu'en France le sentiment de la nationalité ne servit qu'à donner le change au pénétrant ministre par qui les affaires du dehors étaient dirigées. Car l'homme qui avait préparé la guerre d'Amérique; qui avait présenté à Louis XVI les trois plénipotentiaires Silas Deane, Lee et Franklin, c'était justement le comte de Vergennes, le même qui écrivait à Louis XVI : « En France, le monarque parle : tout est peuple et tout obéit. » Tant il est vrai que, dans cette guerre d'Amérique, le côté diplomatique avait ébloui Vergennes! Le côté révolutionnaire lui échappait.

Et quelle volonté d'ailleurs aurait pu résister à ce cri de



MADAME ROYALE — LE DAUPHIN

tout le peuple de France : Armons-nous pour les insurgents? En vain la vieille cour improuvait-elle le départ volontaire du jeune marquis de Lafayette : tous les cœurs s'étaient enrôlés le même jour que le sien. A Paris, à Versailles, jusque dans les appartements du roi, on faisait fête au modeste Franklin, comparé aux sages de l'antiquité et admis au château en costume de cultivateur américain. On vendait sous les yeux du roi le médaillon de ce philosophe, ayant pour légende le vers, si connu, où Turgot le glorifiait d'avoir arraché la foudre au ciel et *le sceptre aux tyrans*.

C'en est fait : l'Europe est avertie des résolutions du Cabinet de Versailles ; le marquis de Noailles, notre ambassadeur, est brusquement rappelé de Londres. Quelques mois cependant s'écoulent sans bruit. Mais les chantiers de marine se remplissent d'ouvriers ; les arsenaux, de munitions et d'armes. La France allait tenir la mer avec soixante et un vaisseaux de ligne et soixante-sept frégates ou corvettes.

La guerre n'était pas encore officiellement déclarée, lorsqu'on apprit tout à coup la brillante rencontre de *la Belle-Poule* et de *l'Aréthuse*, la fière conduite de l'officier Chadeau de la Clochéterie, qui, seul, en vue et à portée de la flotte anglaise avait répondu par toute sa bordée au premier boulet de la frégate étrangère et désormais ennemie. Ce prélude réveillait les plus mâles souvenirs de la France ; il ravivait des ressentiments immortels.

Un mois se passe, et le combat d'Ouessant ouvre la guerre. Sorties du port de Brest, les escadres du comte d'Orvilliers vont se heurter contre la flotte de l'amiral Keppel. Les deux mondes sont attentifs aux commencements de cette querelle dont l'objet est l'indépendance d'une nation de républicains. Si les Français ne furent pas complètement victorieux, du moins l'honneur du combat leur resta ; et quand la nouvelle en fut apportée à Paris par le duc de Chartres, depuis Philippe-Égalité, les Parisiens éclatèrent en transports. Le prince, sous les yeux de Lamothe-Piquet, avait combattu à l'avant-garde : on le savait ; on savait que, vêtu d'une veste blanche et décoré de son cordon bleu, il avait déployé au milieu du péril cette gaieté qui est le côté français de la bravoure : il fut couronné de lauriers à l'Opéra ; et, pendant toute la nuit, le Palais Royal, illuminé, retentit des acclamations populaires.

Mais le lendemain, la reine, au lieu de faire chanter le *Te Deum* pour la victoire, le faisait chanter pour sa grossesse. Car ses relations avec le duc de Chartres, affectueuses d'abord et familières, s'étaient remplies d'aigreur. Les ennemis de Marie-Antoinette n'avaient pas manqué d'attribuer ce refroidissement aux sourdes colères de l'amour dédaigné ; et l'on assure que le prince lui-même se vanta d'avoir repoussé le bonheur qui s'offrait à lui : imputation grave s'il faut la croire fondée, rien n'étant plus odieux, en pareil cas, que le mensonge, ou plus vil que l'indiscrétion. Quoi qu'il en soit, des épigrammes sanglantes furent lancées, et la *Gazette de France*, journal de la cour, publia un récit qui, du héros de la veille, faisait un lâche. Il circula des relations où il était représenté comme n'ayant pas vu le feu, comme s'étant caché à fond de cale. Irrité à jamais, il dit tout haut et fit dire à la reine : *L'enfant de Coigny ne sera jamais mon roi.*

Du reste, le branle était donné aux esprits. On se familiarisait avec l'idée d'insurrection ; le mot *insurgents* était partout accepté, et ceux-là même que scandalisait l'appui prêté par un monarque à des révoltés, s'animaient à l'image de l'Angleterre enfin punie des longs excès de son orgueil. Dès son arrivée en Amérique, Lafayette avait écrit à ses amis de France : « Je n'entends parler ici ni de roi, ni de ministres ; on n'y chérit que deux souveraines, la gloire et la liberté. » De sorte que la France ressemblait à un esclave qui, à travers les grilles de son cachot, aperçoit de loin des troupes armées contre la servitude : les cris qu'il entend lui vont au cœur, et il se bat en pensée sous ces drapeaux dont la seule vue lui est un espoir de délivrance.

Quand la logique de l'histoire a parlé, il faut bien que les faits obéissent : aussi les voit-on alors se produire dans l'ordre utile et comme à point nommé. Contemplée de nos rivages, la guerre d'Amérique était un de ces phénomènes qui ont leur place marquée d'avance dans la succession des choses. Et en même temps qu'elle exaltait les âmes, elle creusait le déficit.

Cependant, Necker était au pouvoir, et jamais peut-être ministre des finances n'y était arrivé dans des conjonctures plus difficiles et au milieu de tant de périls. Mais cela même aiguillonnait l'ambition du Génevois. Il lui plaisait de se mesurer avec la grandeur d'une situation où il serait en vue de toutes parts, et qui allait permettre les nouveautés. Accusé par les économistes de s'être enrichi trop vite, il brûlait de prouver qu'il saurait administrer la fortune du royaume comme il avait su faire la sienne. Que d'obstacles avaient arrêté sa marche ascendante et l'attendaient encore ! que de soupçons éveillaient déjà sa qualité d'étranger, sa nationalité républicaine ! Il fallait qu'il se fît pardonner sa religion, lui protestant convaincu et austère, au sein d'une monarchie catholique, dans un cercle de marquis libertins qui ne se croyaient pas dispensés d'aller à la messe. Il fallait qu'il fît oublier le tort de sa roture à une cour entichée, qui s'imaginait l'accabler en l'appelant avec affectation *monsieur* Necker. Que s'il promenait au loin ses regards, des embarras bien autrement sérieux se présentaient à sa pensée. Le plus grand de tous était la guerre d'Amérique ; et pourtant, loin d'y contredire, loin d'en paraître effrayé, Necker, devant Maurepas et Vergennes, montrait la sérénité d'un génie plein de ressources, et promettait de combattre l'Angleterre en arrachant à cet empire le secret de sa force, le crédit.

Personne, au surplus, ne connaissait mieux que Necker le déplorable état de nos finances. Comme directeur du trésor royal sous le ministère de Clugny ; puis comme adjoint au contrôleur général Taboureau, il avait manié tous les ressorts de l'administration. Clugny, qu'on appela aux finances, couvert de maladies et de dettes, paya ses dettes et mourut. Taboureau se sentit humilié d'avoir pour adjoint un homme qui faisait reconnaître, non sans hauteur, sa supériorité, et il abandonna le pouvoir. Mais tandis que l'insuffisance de Taboureau, les débauches et les dilapidations de Clugny mettaient en relief la capacité de Necker, sa laborieuse ardeur, son intégrité, lui, il calculait en silence et le déficit ancien et les accroissements énormes qu'allaient entraîner une guerre lointaine, la création obligée d'une marine, l'armement des ports, l'entretien d'une armée d'outre-mer.

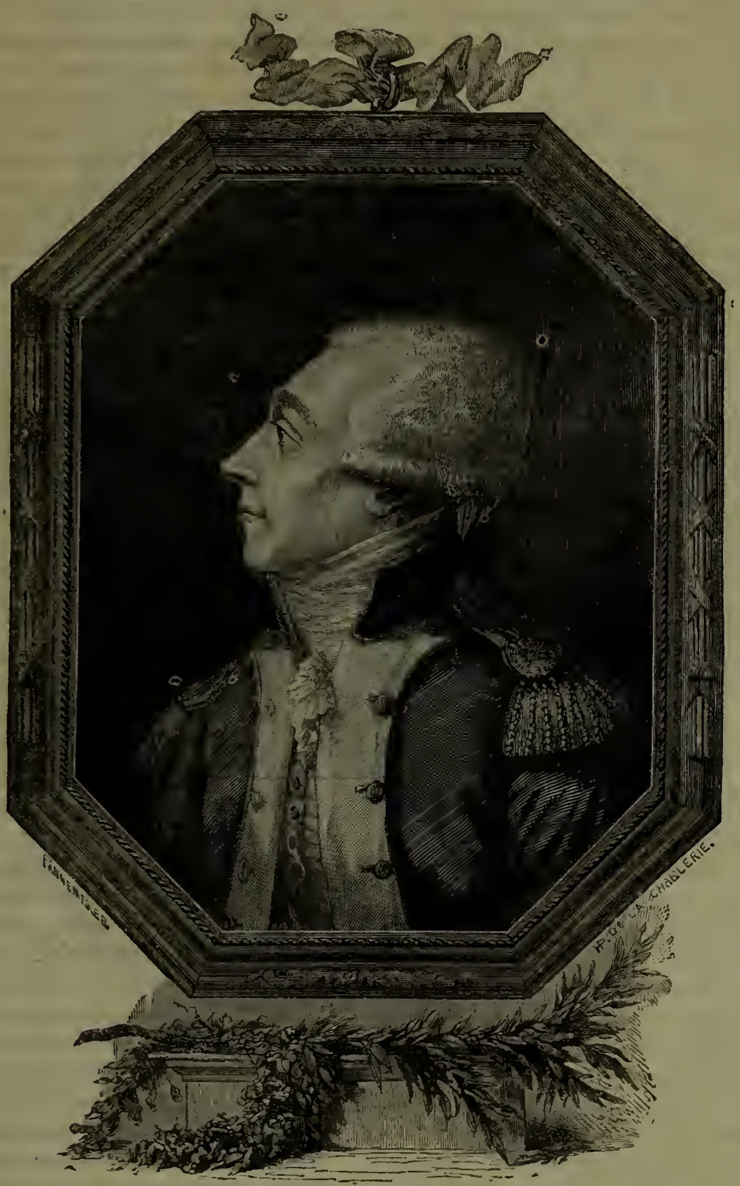
Voulant signaler son avénement aux affaires par un exemple de désintéressement qui fît éclat, Necker refusa les *droits de signature*, évalués à trois cent mille livres, le pot-de-vin d'usage, s'élevant à la même somme ; et il déclara renoncer à tout traitement.

Les derniers états soumis au roi par M. de Clugny accusaient un déficit de vingt-quatre millions sur les dépenses ordinaires et de quinze millions sur l'extraordinaire de la marine. A ces trente-neuf millions de déficit, il convenait d'ajouter, suivant Necker, dix millions, représentant le fonds de réserve qu'un grand empire doit toujours posséder pour faire face à l'imprévu.

Telle était donc la situation; et, en d'autres temps, un ministre aurait eu trois moyens de la surmonter : l'impôt, l'économie, l'emprunt.

Mais ici Necker n'avait point à choisir. Engagé dans une guerre devenue inévitable depuis que les premiers coups de canon étaient partis d'un vaisseau anglais, Necker ne pouvait songer à la soutenir ni par l'économie ni par l'impôt.

L'impôt? Il n'y aurait point suffi. Et d'ailleurs, quel ministre sans entrailles aurait osé demander au peuple sa dernière obole, quand de toutes parts s'élevaient des cris de détresse; quand, d'un bout de la France à l'autre, retentissait le gémissement des corvéables ramenés à coups de bâton sur les chemins; quand la culture en maint endroit était abandonnée et que dans l'âme de tant de malheureux le désespoir débordait? Necker savait cela, il savait les iniquités criantes de l'impôt, les vices de son assiette, sa répartition



LA FAYETTE

monstrueuse; il savait qu'en attendant le dégrèvement du pauvre, l'impôt était une calamité qui arrêtait la population, qui la décimait : il ne voulut point recourir à une ressource aussi meurtrière.

L'économie? Elle était assurément bien désirable, bien urgente; car ces nobles, ces princes de l'Eglise, qui regardaient comme une honte de contribuer aux charges publiques, mettaient leur honneur à s'en partager le produit sous mille formes. Bons au comptant, francs-salés, croupes sur les fermages, profits sur les fournitures, ils dévoraient tout; ils se partageaient jusqu'à vingt-huit millions de pensions, somme énorme, disait le ministre des finances, et au moins double de celle que les souverains de l'Europe tous ensemble consacraient aux pensions de leurs royaumes. Malheureusement, il n'était pas facile de trancher dans le vif; les abus avaient des racines trop profondes.

Necker se résolut donc à employer la méthode des emprunts; et en cela il prit le parti le plus démocratique d'abord, parce qu'il épargnait au peuple une surcharge qui l'eût écrasé; ensuite, parce que la base des emprunts étant

le crédit, emprunter c'était chercher son appui dans la confiance publique, dans l'opinion.

Mais quel était ce mot nouveau, ce mot étrange, l'*opinion publique*, qu'un ministre faisait retentir pour la première fois aux oreilles d'un monarque absolu? Ce peuple français, condamné au silence depuis Louis XIV, allait-il avoir une voix au conseil? Redoutable innovation, qui provoquait les bons mots du vieux Maurepas, et dont la portée n'échappait point à l'œil pénétrant de Vergennes. « La France, disait tout bas Vergennes à Louis XVI, est une monarchie absolue; si l'*opinion publique de monsieur Necker* venait à prévaloir, Votre Majesté pourrait s'attendre à voir commander ceux qui obéissent et obéir ceux qui commandent. » Là, était précisément la grandeur des entreprises de Necker. Et, toutefois, il n'avait garde de croire au renversement de la monarchie. Il la voulait seulement mitigée, balancée par l'opinion, réduite à l'impuissance de nuire. Moins Génevois qu'Anglais, il ne s'éleva point à la conception républicaine. Après avoir été, dans ses écrits, le défenseur du peuple, il ne fut au pouvoir que le ministre de la bourgeoisie. Après avoir pensé avec la hardiesse de Rousseau, il n'osa pas mettre le pied au delà des limites tracées par la modération de Montesquieu.

Ses plans, néanmoins, s'enchaînaient fortement et respiraient l'amour du bien public. Plein d'un orgueil qu'il laissait quelquefois s'amoindrir jusqu'à la vanité, il s'était ainsi posé le problème :

J'emprunterai, s'il le faut, cinq cents millions pour tenir tête aux circonstances; j'établirai le crédit en France par le développement de l'opinion publique; afin de former cette opinion, je déchirerai le voile qui dérobe la situation des finances à tous les regards; par les assemblées provinciales, acheminement à la convocation des états généraux, j'appellerai la nation aux affaires; j'obtiendrai la réforme de l'impôt, et quand l'impôt, réformé, pourra être accru sans barbarie, je rembourserai les emprunts. Alors, le royaume, enrichi et victorieux, me bénira de l'avoir sauvé de la banqueroute et mis en mesure de vaincre. L'opinion, qui m'aura servi d'instrument, deviendra le retentissement de ma renommée.

Il n'en fut pas autrement; le seul nom de Necker inspira dès l'abord une confiance illimitée. Les effets publics montèrent en France, tandis que, par un contraste dont put se vanter le nouveau ministre, les fonds anglais subirent une baisse considérable. Secrètement flattés de voir un des leurs à la suprême direction des finances, les banquiers le secondaient avec tant de ferveur que, pour couvrir le premier emprunt de vingt-quatre millions, ils n'attendirent même pas l'enregistrement de l'édit. Les portes du trésor royal s'ouvrirent, il est vrai, et l'on affecta d'y établir des gardes; mais la journée finie, l'emprunt fut fermé, et le public ne put avoir des actions qu'en payant des primes aux banquiers. L'emprunt avait la forme d'une loterie : une partie était remboursable par le sort à quelques prêteurs, l'autre se convertissait en rentes viagères. En deux années, plus de deux cents millions furent empruntés de la sorte avec une facilité surprenante. A la grande stupéfaction des financiers, le crédit, au lieu d'aller en s'affaiblissant, se développa précisément par l'usage qu'on en fit. Les étrangers s'empressèrent de souscrire, ils entrèrent pour un tiers dans les emprunts de Necker : l'or de l'Europe affluait au trésor du roi de France.

Les esprits, rassurés, purent donc se livrer aux émotions que leur apportaient les nouvelles du camp de Rhode-Island, et, à Versailles, bien des gentilshommes enviaient les blessures du marquis de Lafayette. A force de s'intéresser à des combats dont l'indépendance de l'Amérique devait être le prix, le peuple de France s'habituait aux préoccupations de la liberté; et les plus clairvoyants, ceux-là surtout qui sentaient la Révolution gronder au fond de leur cœur, savaient gré au ministre des finances d'avoir trouvé dans le crédit de quoi faire marcher cette vieille France royaliste sous les drapeaux de la république armée.

Mais les succès de Necker lui attiraient autant d'inimitiés que ses réformes; et l'on devine à quel concert de malédictions s'était exposé un homme qu'on voyait supprimer les receveurs des domaines, diminuer le nombre des fermiers et le chiffre de leurs scandaleux profits, réduire de quarante-huit à douze les receveurs généraux, décimer l'administration de la loterie, casser le bail des postes et mettre la ferme en régie, faire main basse sur les intendants des finances, sortes de magistrats inconnus qui jugeaient souverainement dans leur cabinet les affaires contentieuses, et donnaient ensuite à signer aux ministres leurs décisions arbitraires. Necker avait eu aussi l'audace d'étendre l'impôt des vingtièmes aux propriétés des membres du parlement; et ces grands propriétaires ne lui pardonnaient pas de les avoir rabaissés au niveau de la roture. Quant aux gens de la haute finance, ils étaient bien plus irrités encore, parce qu'à leur ressentiment se mêlait un fonds de jalousie. Que deviendrait leur importance dans l'État si l'on prenait le chemin de résilier les baux, et de changer les fermiers en simples régisseurs? N'en arriverait-on point à se passer d'eux après les avoir ruinés? Et ceux qui avaient été victimes des suppressions poursuivaient Necker d'invectives. Ils le disaient parvenu au moyen de sourdes intrigues, et introduit dans l'entre-sol d'où Maurepas gouvernait la France, par un certain marquis de Pezai, correspondant mystérieux de Louis XVI et faiseur de petits vers à la Dorat. L'un d'eux représentait le *superbe Necker* attendant au fond d'une remise, enveloppé dans une redingote, le retour de son protecteur clandestin.

A ces attaques personnelles se mêlèrent des reproches plus graves. On accusa, non sans raison, le ministre réformateur d'avoir donné à ses emprunts une forme immorale par la constitution de rentes viagères, ce qui était encourager l'égoïsme, et comme inviter le père de famille à dévorer d'avance la fortune de ses enfants. Mais les ennemis de Necker allaient évidemment trop loin, lorsqu'ils lui imputaient de ne pas créer d'impôts pour servir de gage aux prêteurs, de n'établir aucun fonds d'amortissement. Les prêteurs, qui, du reste, aux yeux d'un ministre, doivent passer après l'État, sont toujours suffisamment avisés sur les risques à courir. Et la preuve qu'on leur offrait alors assez de garanties, c'est qu'ils prêtèrent jusqu'à cinq cent trente millions, sachant bien que Necker assurait par une réforme l'intérêt de chacun de ses emprunts, dont l'avantage était précisément de ne pas grever le trésor de rentes perpétuelles, et de trouver leur amortissement naturel dans la mort successive des rentiers.

Il n'était certes pas nouveau qu'un ministre fût assailli des malédictions de ceux qu'il sacrifiait au bien public; mais ce qui aurait pu surprendre, c'est que Necker eût contre lui, et les hommes dont il réformait les emplois, et les écrivains qui, avant lui, avaient demandé ces réformes. Les économistes le harcelaient sans relâche. L'abbé Baudeau, l'âpre Condorcet, intolérant à force de conviction, s'indignaient de ne pouvoir l'accabler, et multipliaient les brochures haineuses. Au fond, ce qu'ils ne lui pardonnaient pas, c'était sa hauteur envers la secte, et d'avoir osé mettre en question dans ses écrits le droit absolu de propriété. Le chevalier Turgot, frère de l'ancien ministre, et Condorcet s'en expliquaient hautement, avec feu : « Malheureuse nation! s'écriait le che-

valier Turgot, tu ne te relèveras jamais des maux que Necker t'a préparés; » et il rappelait d'un ton violent le fameux chapitre qui termine le livre *Sur la législation et le commerce des grains :* « Que devons-nous attendre, ajoutait-il, d'un ministre qui se passionne avec tant de fureur contre la classe des propriétaires en faveur de celle qui ne possède rien? Attendons-nous à voir se renouveler en France les scènes des deux Gracchus. » Il y en eut qui prononcèrent le nom de Law, croyant de la sorte insulter Necker.

En dépit de ces clameurs, le directeur des finances restait populaire. Il avait de son côté l'*opinion publique,* juge inattendu devant lequel il avait fait comparaître la monarchie Suffire à la guerre d'Amérique sans impôts, n'était-ce point un prodige? *Sans impôts*, avait dit Necker; et cette formule, qui caractérisait la situation, était répétée dans tout le royaume par un peuple étonné que la victoire ne lui coutât rien. D'ailleurs, le ton sentimental des ouvrages du Génevois et l'art avec lequel il savait intéresser l'imagination aux plus arides questions de finance lui avaient concilié la faveur des femmes, non-seulement parmi le tiers état, mais à la cour, à



TURGOT

Versailles, dans le boudoir où Marie-Antoinette laissait échapper en paroles légères le secret de ses sympathies. L'altière comtesse de Brionne, la marquise de Coigny, Mme de Simiane, la princesse de Beauvau, l'impérieuse duchesse de Grammont, employaient au profit de Necker les séductions de la grâce ou l'empire du cœur. Mme de Tessé, Mme de Blot, la comtesse de Châlons, dépensaient leur esprit à soutenir le système des emprunts; à prôner le ministre philosophe qui voulait faire de l'administration des finances, en même temps qu'une série d'opérations, « une suite de pensées. » Elles allaient recueillant les nouvelles, répandant les bruits officiels, donnant des ordres, et poussant dans les rangs de l'*opinion publique* la clientèle de leur beauté. Elles montraient le marquis de Castries charmé d'avoir été fait ministre par Necker, et le duc de Choiseul qui, par lui, espérait bien le redevenir.

La même admiration se manifestait ailleurs sous un plus sérieux aspect. Depuis la mort de Mme Geoffrin, les philosophes s'étaient transportés chez Mme Necker : leur haine contre les prêtres triomphait de l'élévation d'un protestant, et néanmoins, on n'ignorait pas qu'une partie du haut clergé se ralliait à lui; que le fougueux archevêque de Beaumont, si terrible aux jansénistes et aux convulsionnaires, était venu plusieurs fois s'asseoir, ami familier, à la table du calviniste

Necker. Le peuple des campagnes ne pouvait que bénir un ministre qui, loin d'augmenter l'impôt, aspirait à le diminuer en le réformant. La partie éclairée du tiers état suivait d'un œil attentif les innovations financières, l'ordre introduit dans la comptabilité par la concentration des diverses caisses au trésor royal, le développement du crédit, les projets d'humanité en faveur des pauvres, des prisonniers, des mendiants. Aux pamphlets hostiles, l'académicien Thomas, l'abbé Raynal, opposèrent d'ardentes apologies. Il en parut où l'on crut reconnaître la plume distinguée de Mme Necker et son caractère susceptible. On y repoussait vivement le reproche fait au directeur des finances d'avoir, par l'emprunt, soulagé les vivants aux dépens des races futures. Est ce que les races ne sont pas solidaires? Est-ce que les arrière-neveux ne vont pas se reposer à l'ombre de l'arbre que les aïeux ont planté? S'il était vrai que la guerre d'Amérique dût être onéreuse aux générations à venir, n'en recueilleraient-elles pas le bénéfice? Et n'était-ce rien que l'idée révolutionnaire, venue des plages lointaines comme une promesse d'affranchissement portée par la brise des mers?

L'amour de la popularité était la passion de Necker, sa superstition, presque : il poursuivit ses plans.

Il y avait quelques années déjà que le marquis de Mirabeau avait dit : « Une nation qui n'est pas représentée est semblable à un homme privé de la parole : il ne lui reste que ses bras pour faire connaître ce qu'il demande. »

Fénelon appelait de ses vœux les assemblées provinciales, Turgot les proposa, Necker les établit.

Il mit sous les yeux du roi un mémoire confidentiel où il critiquait amèrement l'administration des intendants de province. Il les peignit pleins d'arrogance envers les faibles, timides devant les forts, absents à volonté, instruits par hasard, tranchant du souverain avec une morgue dont leur ignorance était la mesure. Si leur capacité était douteuse, en revanche leur ambition ne l'était pas. A moins d'une injustice éclatante, ils gouvernaient sans contradicteur, et le monarque était obligé de voir par les yeux de ceux-là même qu'il aurait eu besoin de juger. Ainsi allait périr l'œuvre de Richelieu. Mais, institués dans le dessein de mater la noblesse, les intendants de province se trouvaient alors avoir épuisé leur mission. Richelieu les avait créés au profit de la royauté, contre les nobles : Necker les voulut détruire au profit du tiers état, contre la royauté.

Louis XVI céda : il consentit à établir à titre d'essai, une assemblée provinciale dans le Berri, réputé, à cette époque, la province la plus misérable de France, et choisi précisément à cause de sa misère. Il parut naturel d'essayer le remède sur la partie la plus malade.

Douze nobles, douze membres du clergé, vingt-quatre propriétaires des villes et des campagnes composèrent les quarante-huit membres de l'assemblée provinciale du Berri. Le roi ne se réserva pas le droit d'élection; il désigna seulement seize membres qui furent chargés d'élire eux-mêmes les trente-deux autres. Il fut décidé que les suffrages se compteraient *par tête* et non *par ordre*. L'assemblée devait se tenir tous les deux ans pendant un mois; et, dans l'intervalle, une commission, présidée par l'archevêque, était chargée d'exécuter les décisions prises, touchant la répartition et la levée des impôts.

Certes, de pareilles dispositions étaient bien timidement conçues; trop de respect pour les choses du passé s'y montrait encore. Mais, nous l'avons dit, Necker ne possédait ni la force ni le courage de son intelligence, et son audace était restée dans ses livres. Il transigeait avec une révolution de surface, lui qui avait attaqué naguère l'ordre social en creusant jusqu'aux racines. Et toutefois, comment le nier? Après les longues saturnales du pouvoir absolu et quand il fallait briser cette sinistre puissance que le mal puise souvent dans sa durée même, c'était déjà beaucoup que de tendre silencieusement à changer une monarchie despotique en royauté mixte. On pouvait prévoir que les propriétaires, invités à répartir les impositions, en viendraient à les vouloir voter; que la nation, consultée sur l'impôt, aspirerait à donner son avis sur d'autres matières. Ce mot d'*essai* était fort modeste assurément; mais enfin il contenait une promesse, il entr'ouvrait l'avenir.

Et en effet, l'assemblée provinciale du Berri fut comme l'ombre que dessine sur le mur l'arrivée de l'objet attendu. Un concile national, inévitable et prochain, se trouvait de la sorte annoncé : on eut en petit le modèle des ÉTATS GÉNÉRAUX.

Or, la tentative ici fut d'autant plus séduisante et féconde, qu'elle ne donna lieu à agiter aucune de ces questions terribles d'où allait sortir la première tempête : doublement du tiers, délibération en commun, vote par tête. Les travaux commencèrent, ils s'accomplirent au milieu d'un calme profond; et l'assemblée provinciale du Berri, celle de la haute Guienne, tenue peu de temps après à Montauban, sous la présidence de l'évêque de Rodez, ne furent pas sans marquer leur passage par d'utiles efforts.

Dans le Berri, cinq cent dix-sept paroisses étaient commandées chaque année pour la corvée. Elles fournissaient, pendant huit jours, quarante mille manœuvres et douze mille voitures avec vingt quatre mille chevaux ou paires de bœufs, ce qui élevait le nombre des journées de manœuvres à trois cent vingt mille et le chiffre des voitures à quatre vingt-seize mille. Ces journées, estimées pour les hommes à quinze sols et pour les voitures à quatre livres, imposaient aux corvéables une charge de six cent vingt-quatre mille livres. L'assemblée reconnut qu'on ne construisait pas, annuellement, plus de six lieues de chemin neuf, et jugeant qu'il pouvait y être pourvu au moyen de deux cent quarante mille livres, elle supprima la corvée en nature et la remplaça par une contribution en argent qui atteignit à peu près toutes les classes, le peuple directement néanmoins, et le clergé, les nobles, dans la personne de leurs fermiers.

Ainsi, le peuple était averti des avantages du régime représentatif, et chaque amélioration votée dans les assemblées provinciales poussait la nation sur la pente des états généraux.

Pendant ce temps, Necker soutenait le fardeau de la guerre sans en être accablé, tant la confiance des prêteurs lui fournissait de ressources. Achever des réformes commencées, en méditer de nouvelles, c'était sa vie. Tantôt, en renouvelant le bail de la ferme générale, il obtenait une économie de quatorze millions; tantôt il procurait à l'État quelque bénéfice sur la taille ou sur les taxations des trésoriers par la réunion des caisses inutiles au trésor royal; tantôt enfin il faisait vendre aux hôpitaux leurs immeubles, et leur offrait des placements au denier vingt. Sans trop s'inquiéter des colères qu'il soulevait, et le bon vouloir de Louis XVI lui venant quelquefois en aide, il porta la lampe jusque dans les plus obscures dépenses de la maison du roi et de la *chambre aux deniers*. Il régnait là un désordre dégradant, immense. Nombre d'officiers étaient à la fois fournisseurs, appréteurs et convives; si bien, qu'ils se faisaient payer par le roi les denrées qu'ils devaient eux-mêmes consommer. Derrière un simple panetier on rencontrait tel grand seigneur qui lui avait vendu sa charge et qui défendait à outrance ce qu'il osait appeler son patrimoine. Tout abus avait son propriétaire.

Necker réduisit de moitié les dépenses, supprima la charge de grand maître de la maison du roi, les offices des contrôleurs généraux, les trésoriers de la bouche, de l'argenterie, des menus plaisirs, des écuries et de la maison de la reine.

Mais ces courtisans, si largement nantis, on les retrouvait encore sur le ténébreux registre des croupes, des dons faciles, des grâces. « Que font au roi mille écus? disaient-ils. — C'est la taille d'un village, » répondait Necker.

Et quel trésor de scandales que le chapitre des pensions! La seule famille des Noailles touchait un million sept cent cinquante mille livres. Il y avait tel personnage de la maison de Polignac qui avait quatre-vingt mille livres, uniquement parce que la reine aimait la comtesse Jules. Un ancien président recevait trois pensions montant à vingt-deux mille sept cent vingt livres, et toutes trois motivées sur ses fonctions de président, ainsi qu'on le découvrit plus tard. Une pension de vingt-cinq mille livres avait été accordée à une dame dont il s'agissait de faciliter le mariage. Un coiffeur était pensionné comme ayant coiffé une fille du comte d'Artois, morte à l'âge de trois ans, avant d'avoir eu des cheveux.



NECKER

Ce fut, on doit en convenir, d'une main tremblante que Necker remua tant de monstrueux abus, dont plusieurs, il est vrai, n'étaient pas encore à jour. Il aurait voulu reprendre les domaines engagés; mais, effrayé de la puissance des familles qu'il aurait à braver, il hésita, il recula. Et cependant, millions sur millions disparaissaient dans le gouffre de la guerre; des ressources prochaines étaient indispensables; les assemblées provinciales, réduites à deux, n'offraient qu'un appui insuffisant : Necker résolut de saisir fortement l'opinion publique. Nous arrivons au *Compte rendu*.

Rendre ses comptes, non plus seulement au roi, mais au peuple français; non plus pour se laver d'un soupçon, comme autrefois les contrôleurs généraux Desmarets et Lepelletier, mais pour constituer solennellement un tribunal populaire devant lequel on vînt dire : « Ministre du roi, je ne suis que le serviteur de la nation..., » c'était à coup sûr une grande et imposante nouveauté. La monarchie disparaissait de la sorte, un moment du moins : il ne restait sur la scène qu'un ministre devant le peuple.

La résolution prise, deux problèmes se présentaient : connaître la situation et la dire.

La connaître au juste était difficile, la dire franchement était dangereux. Ayant eu à soutenir, sans impôts, une guerre dispendieuse, Necker avait bien pu, à force d'écono-

mie et d'habileté, s'égaler aux circonstances, mais non les dépasser et les vaincre. Il était invraisemblable qu'il eût comblé, durant la guerre, un déficit constaté durant la paix. Éblouir l'opinion, voilà ce qu'il voulut; mais il ne pouvait produire des chiffres triomphants, sans côtoyer, pour ainsi dire, un mensonge. Ressource coupable, et dont la gravité de la situation ne justifiait pas l'emploi! Quand on ose recourir à la dangereuse maxime: « le but justifie les moyens, » il faut du moins que ce soit dans une de ces parties redoutables où l'homme d'État prouve par la grandeur de ses périls le désintéressement de ses passions, et où il apporte sa tête comme enjeu.

Armé d'un paradoxe, Necker prétendit qu'il y avait deux manières de rendre compte des finances:

« L'une, préférable, disait-il, au premier coup d'œil, consistait à exposer l'universalité des recettes, et l'universalité des dépenses;

« L'autre, plus simple, plus évidente, consistait à ne composer le chapitre des revenus que des versements faits au trésor royal par les différentes caisses, déduction faite des charges que ces caisses étaient tenues d'acquitter, et à ne porter à la colonne des dépenses que les payements faits par ce même trésor royal. »

Cette proposition contenait une erreur assez subtile. Il n'était pas vrai que les deux comptes pussent tenir lieu l'un de l'autre. Le premier était un compte de *revenus;* le second un compte de *caisse.*

Rompu dès sa jeunesse au maniement de la comptabilité, Necker n'ignorait pas cette distinction. Il savait que la balance d'un compte est susceptible de varier au gré de celui qui dispose de la caisse; qu'il peut grossir l'*excédant de recette* en ajournant certaines dépenses, tandis qu'il ne peut grossir l'*excédant de revenu.*

La situation devant ressortir de la comparaison des recettes et des dépenses effectuées par le trésor royal, l'habile financier se réservait le moyen d'arrêter cette situation au point où il le voulait. L'excédant de revenu était-il trop faible, il n'avait qu'à transporter à une caisse extérieure le payement d'une délégation jusqu'alors réservée au trésor royal. L'excédant de revenu paraissait-il trop fort, il annulait une délégation sur les caisses, la reportait au trésor, et la balance était changée.

Le *Compte rendu* fut assis sur cette base. Il présentait en revenus. 264 154 000 liv.
En dépenses. 253 954 000
Et par conséquent, un excédant de. . . . 10 200 000 liv.

Résultat surprenant dont les amis et les adversaires du ministre demeurèrent également étourdis. Quoi! M. Necker, en entrant au ministère, avait trouvé, de son propre aveu, un déficit de trente-neuf millions; il avait eu à préparer la guerre, à y suffire pendant trois ans; il n'avait créé aucun impôt; ses économies et ses réformes n'étaient pas à comparer aux énormes charges qu'il avait fallu subir..., et néanmoins, ce déficit de trente-neuf millions se convertissait par magie en un excédant de dix millions! C'était à confondre tous les esprits.

Du reste, le langage du *Compte rendu* était monté sur un ton imposant. Necker y blâmait la monarchie d'avoir jusqu'alors fait un mystère de l'état des finances. Il dénonçait le mensonge des anciens édits, se raillant de ces préambules, *trop souvent les mêmes pour être toujours vrais.* Après avoir tracé gravement le tableau de ses réformes, il en parlait, tantôt avec complaisance, tantôt avec une modestie qui semblait n'être que la politesse de son orgueil. L'ordre qu'il avait introduit dans les affaires du trésor et qui régnait dans ses ouvrages, il le mit dans son exposé, sorte de traité élémentaire et lumineux, évidemment destiné à commencer l'éducation publique en matière d'administration. Profits de la finance, pensions, domaines, forêts, dépenses de la maison du roi, impôts, corvées, commerce des grains, poids et mesures, monnaies, monts-de-piété, prisons, hôpitaux, il passa tout en revue; et, après avoir montré du doigt les abus sans nombre qu'il avait réformés, il appela l'attention publique sur les asiles d'où elle se détourne trop souvent, sur la situation des enfants trouvés, des indigents, de la population hâve des hospices, de tous les malheureux. La morale se mêlant ainsi à ses calculs, ses chiffres devenaient éloquents et pathétiques. Il ne lui fut pas difficile d'éveiller la compassion des Français, quand il laissa entrevoir l'affreux spectacle des hôpitaux où plusieurs moribonds étaient entassés dans le même lit, et le spectacle non moins affreux de ces prisons où des criminels, tourmentés à plaisir par des moralistes farouches, n'avaient plus rien d'humain que leur infortune. La dernière pensée du *Compte rendu* fut une pensée personnelle, mais aussi honorable que hautaine. « Je n'ai sacrifié, disait Necker en finissant, ni au crédit ni à la puissance. J'ai dédaigné les jouissances de la vanité. J'ai renoncé à la plus douce des satisfactions privées, celle de servir mes amis, ou d'obtenir la reconnaissance de ceux qui m'entourent. Si quelqu'un doit à ma simple faveur une pension, une place, un emploi, qu'on le nomme. »

Le *Compte rendu* n'était pas un livre seulement, c'était un acte. Il produisit une sensation profonde. Six mille exemplaires furent vendus le jour même de l'apparition, et le travail de deux imprimeries ne put suffire aux demandes qui arrivaient de la province et des pays étrangers. A Londres, les partisans de la paix déposèrent le *Compte rendu* sur le bureau du parlement, et s'écrièrent qu'on ne pouvait continuer la guerre avec un royaume aussi prospère, aussi bien administré que la France.

Les amis de Necker s'enflammèrent, et ses ennemis furent déconcertés par l'enthousiasme universel. On épuisa en prose et en vers les formules de l'éloge. La nation, fière de son importance enfin reconnue, dévorait des pages déjà traduites dans toutes les langues de l'Europe. Elle ressemblait à un vigoureux et intelligent jeune homme qui, nouvellement émancipé, reçoit les comptes de son tuteur. Le génie de l'Angleterre, empreint dans le *Compte rendu*, était salué par le tiers état, tout plein de la lecture de Montesquieu. La gravure, cette imprimerie des pauvres et des illettrés, multiplia en l'honneur de Necker les estampes où l'on faisait parler haut l'allégorie. On vit le peuple se former en groupes, le long des quais de la Seine, autour de ces ouvrages faits pour agir sur l'opinion qui les avait inspirés.

A Versailles, le parti de Necker était le plus fort parce qu'il était le plus agissant. Jamais une affaire de mode ou de parure, jamais une question d'élégance n'avaient eu le privilége de passionner à ce point les grandes dames de la cour, notamment celles du cercle de la reine. Elles lisaient, elles vantaient ce *Compte rendu* tout chargé d'administration et de politique, qui prêchait la doctrine attristante des économies, et qui enseignait la tenue des livres de la France. Maurepas ne se mit pas en peine de braver autrement qu'en bons mots une approbation si bruyante: c'était sa manière de gouverner. S'apercevant que le *Compte rendu* était enveloppé d'une couverture bleue, il l'appela le *conte bleu;* et le mot fut ré-

pété complaisamment par la vieille cour, par les économistes, médiocrement touchés que Necker fût de leur avis sur plusieurs points, et par beaucoup de nobles qui vivaient de la misérable industrie des pensions. Que signifiait ce bruit insolite? Pour les fanatiques d'abus, l'opinion publique n'avait pas même le droit d'exister. Mais Necker, qui se sentait soutenu, se montra ferme d'abord, puis intolérant et irritable. Il parla d'envoyer à la Bastille les écrivains qui oseraient décrier un livre dont l'Angleterre s'était émue et d'où la paix allait sortir. « Attaquer le *Compte rendu*, s'écriait-il indigné, c'est commettre un crime d'État, c'est brûler la flotte de Brest. »

Souvent la chute se trouve enveloppée dans le triomphe. Maurepas prit ombrage d'un ascendant qui lui paraissait une usurpation de sa propre influence. Déjà deux ministres, Sartines et Montbarrey, avaient été remplacés sans lui, malgré lui; il se rappelait avec amertume qu'un jour, pendant qu'un accès de goutte le retenait à Paris, son collègue, admis seul



LE PRINCE DE CONDÉ

auprès du roi, avait emporté la nomination de M. de Castries au ministère de la guerre; il se vengea. Necker avait remis confidentiellement au roi un mémoire sur les assemblées provinciales, dans lequel les parlements n'étaient point ménagés: Maurepas, avec une indiscrétion calculée, mit au jour le libelle et en fit attaquer l'auteur. Blessé alors jusqu'au fond de l'âme, le directeur des finances voulut que le succès d'une démarche d'éclat témoignât hautement de son crédit. Non content de voir se ranger autour de lui la princesse de Poix, les Noailles, la duchesse de Polignac, les amis de Marie Antoinette, il prétendit engager le roi dans sa querelle, il demanda le titre de ministre d'État et l'entrée au conseil, d'où sa qualité de protestant l'avait tenu éloigné. Il offrit sa démission, en cas de refus. Maurepas fut d'avis qu'on lui accordât l'entrée au conseil, *s'il abjurait solennellement les erreurs de Calvin*. Il le savait incapable d'une telle bassesse. Le roi reçut donc, le 19 mai, la démission du directeur des finances. Elle était écrite sur un petit carré de papier sans titre ni vedette, et la forme en parut si insolente à Louis XVI qu'il jura de ne plus employer Necker.

La nouvelle d'une disgrâce si peu attendue fut accueillie avec une sombre colère. La nation se crut offensée. La foule se répandit dans les promenades, dans les cafés, dans les rues; mais partout régnait un silence extraordinaire. Bourboulon, auteur des *Observations sur le Compte rendu*, ayant été aperçu au Palais-Royal, le peuple le poursuivit de ses menaces. Necker était allé s'établir à sa maison de campagne de Saint-Ouen, près Paris : une longue file de carrosses l'y suivit. C'était à qui s'empresserait de le complimenter. L'archevêque de Paris avait donné l'exemple; et l'on remarqua parmi les visiteurs le duc d'Orléans, le duc de Chartres, les Richelieu, les Luxembourg, le duc de Choiseul, le prince de Condé. Qu'on était loin du temps où, par un simple froncement de sourcil, Louis XIV pouvait condamner un ministre à l'isolement d'une disgrâce universelle!

Telle fut la première administration de Necker. Il eut à la fois pour lui et ceux qui, jugeant la Révolution inévitable, la redoutaient, et ceux qui la voulaient puissante, étendue, décisive. Les uns applaudirent dans sa personne l'homme qui semblait le plus capable de prévenir l'emportement des passions populaires, en ménageant quelques issues à la liberté. Les autres l'encouragèrent à ouvrir la carrière, bien résolus, s'il refusait d'avancer, de le laisser en chemin.

Quant à Necker, il ne prévoyait certes pas que, d'un seul bond, la Révolution passerait sur lui!

CHAPITRE III

LES RÉVOLUTIONNAIRES MYSTIQUES

Cependant, émue d'invincibles désirs, agitée de mille espérances confuses, la France avait pris depuis quelque temps un aspect étrange. Au-dessous de ces régions exposées où la reine se livrait à ses plaisirs, le comte de Provence à ses complots et Necker à ses calculs, une foule d'esprits ardents tentaient les routes du hasard. Juger les prêtres et abaisser les rois ne suffisait plus : on voulait refaire les peuples; on voulait retremper la morale à des sources nouvelles; on dédiait l'avenir au Dieu inconnu. Dans leur enthousiasme à la fois naïf et sombre, quelques-uns se demandèrent s'il ne serait pas enfin donné à l'homme de soulever le voile étendu sur l'origine et la fin des mondes, et pourquoi un être doué de la triple puissance d'aimer, de méditer et de vouloir, n'arriverait pas à s'emparer des forces cachées de la nature, à surprendre le secret de la vie, à vaincre la mort. Non, jamais la pensée humaine ne se perdit en de telles profondeurs, jamais elle ne se créa d'aussi fantastiques royaumes. Lorsqu'en 1740, dans cette France qu'allait illuminer le bon sens de Voltaire, le comte de Saint-Germain était venu dire : « Je suis âgé de plusieurs siècles; j'ai vécu dans l'intimité de François Ier; j'ai connu Jésus-Christ, » on s'était contenté de sourire. Fils naturel du roi de Portugal suivant les uns, né d'un juif et d'une princesse polonaise suivant les autres, le comte de Saint-Germain n'avait guère dû ses premiers succès de curiosité qu'au scepticisme même dont il venait braver l'empire avec une hardiesse si originale. Mme de Pompadour l'avait aimé par caprice, Louis XV par ennui, le duc de Choiseul par affectation d'habileté et en laissant croire qu'on l'employait comme espion diplomatique. Mais le moment vint où le mysticisme obtint mieux qu'un patronage dangereux ou moqueur; et ce moment, chose remarquable! fut celui qui précéda la plus terrible des réalités, la Révolution.

C'est que les philosophes du dix-huitième siècle avaient abusé de l'analyse; ils avaient trop sacrifié le sentiment à la raison, le bonheur de croire à l'orgueil de connaître. Quand elle veille dans le silence des autres facultés, l'intelligence se fatigue bien vite et s'épouvante; elle en vient à douter de tout, à douter d'elle-même, et il faut qu'elle puisse s'oublier au sein d'une ivresse heureuse. Cette ivresse de l'intelligence, c'est l'imagination. La foi repose de la pensée, et le repos ne différerait pas assez de la mort si l'on ne s'endormait dans un lit plein de songes.

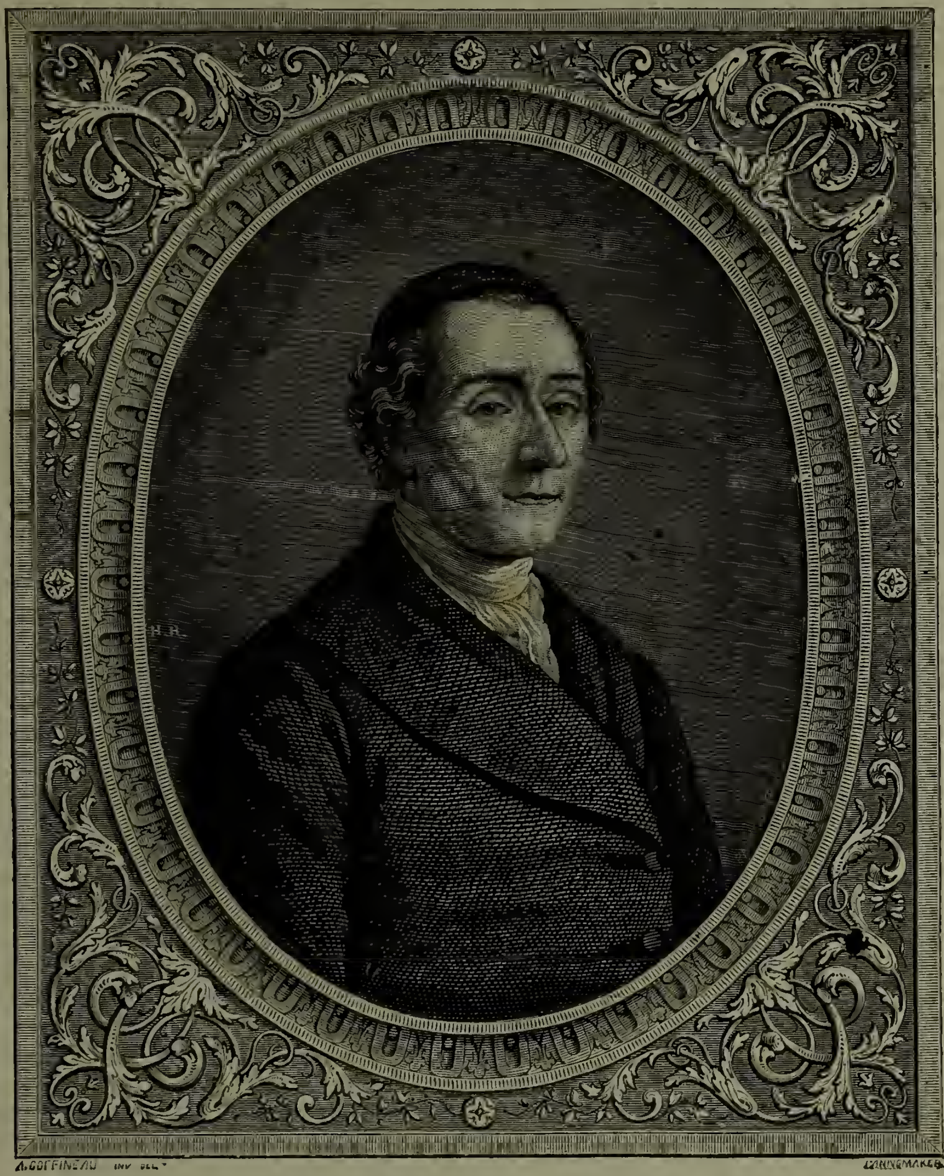
Un mouvement de réaction était donc inévitable, après Voltaire. Déconcerté un instant, mais indompté, le besoin de croire reparut sous des formes bizarres. Les anciennes croyances une fois mortes, elles firent place, au fond des âmes inquiètes et passionnées, à d'extatiques élans, à des aspirations qui défièrent l'impossible et se cherchèrent un but dans le plus lointain pays des rêves. Et, comme tout profite à ces grands événements qui marquent le passage de Dieu à travers l'histoire, les mystiques ne travaillèrent pas avec moins d'ardeur que les incrédules à l'œuvre de la Révolution.

Alors, en effet, commencèrent à courir parmi le peuple des rumeurs qui l'agitèrent en sens divers. On parlait de personnages liés entre eux par des serments redoutables et tout entiers à de ténébreux desseins. On les disait possesseurs de secrets qui valaient des trésors, on leur attribuait un pouvoir magique. Bientôt le bruit se répandit et s'accrédita que des chimistes inconnus s'étaient établis au faubourg Saint-Marceau. Dans des laboratoires que des soins vigilants dérobaient à la persécution, des hommes au regard pénétrant, au langage inintelligible, aux vêtements souillés, s'occupaient activement soit à faire de l'or, soit à fixer le mercure, soit à doubler la grosseur des diamants ou à composer des élixirs. Ces singuliers travailleurs restaient volontiers confinés dans leur faubourg; ils habitaient des réduits obscurs, et ne semblaient en aucune sorte associés à la jouissance des richesses dont on aurait pu les supposer créateurs. Mais ils avaient des chefs qui se faisaient rechercher dans le monde et y déployaient avec grâce, avec générosité, une opulence éblouissante. Tel d'entre eux auquel on ne savait ni domaine, ni contrats, ni rentes, ni famille, menait une existence de souverain et dépensait plus en bienfaits que les princes ne faisaient en spectacles et en fêtes.

De là nombre de suppositions contradictoires. « Ce sont des êtres surnaturels, pensait le vulgaire : il faut les respecter et les craindre, car leur science vient des anges ou des démons; la nature leur obéit, et il n'est rien d'égal à leur puissance. » Pour d'autres, ce n'étaient que des imposteurs dont l'imbécillité publique faisait seule le génie, la vertu et la fortune. D'autres enfin les regardaient comme des sectaires qui avaient juré la ruine de toutes les tyrannies : s'ils affectaient de vivre plongés dans l'étude des sciences occultes, c'était pour déjouer la surveillance et tromper l'inquiétude des gouvernements; s'ils marchaient environnés de mystères, c'était pour mieux dominer, par l'attrait du merveilleux, la foule crédule; leurs chefs étaient des apôtres de révolution, et l'or qui servait à préparer des voies à la propagande, cet or qu'on prétendait fondu dans de magiques creusets, venait d'une caisse centrale alimentée par des souscriptions secrètes et systématiques, par des souscriptions de conspirateurs.

Sur ces entrefaites, Paris vit arriver un homme qu'entou-

rait déjà une célébrité bizarre. Cet homme avait tous les avantages réunis : beaucoup de dignité dans le maintien, une figure expressive avec un mélange de douceur, un regard profond, une bouche où le dédain se trouvait tempéré par quelque chose d'affectueux et de tendre. En lui, rien qui ne fût étrange. Quel lieu du monde était celui de sa naissance? quelle famille la sienne? où et comment avait-il acquis le savoir dont il paraissait doué, et ses richesses, qu'il dépensait magnifiquement? Il se faisait appeler le comte de Cagliostro : était-ce son vrai nom? Son âge même était incertain, plusieurs se plaisant à lui prêter, sous les dehors de la jeunesse, l'expérience d'une longue vie. On racontait de lui qu'il avait enfin trouvé la pierre philosophale; qu'il savait l'avenir; qu'il était en commerce avec les esprits célestes. A Bâle, présenté à Lavater, il lui avait laissé une impression indéfinissable de défiance et d'admiration : « C'est un homme



LAVATER

surprenant, écrivait, en parlant de Cagliostro, *le ministre du saint Évangile à Zurich*, le pieux et bon Lavater. Pourtant, je ne crois pas à cet homme. Oh! s'il était humble comme un enfant! si seulement il penchait pour la simplicité de l'Évangile, pour la dignité de Notre-Seigneur, qui serait plus grand que lui? »

Nous dirons bientôt quels motifs amenaient Cagliostro à Paris, et quel rôle lui avait été assigné. Mais, auparavant, il importe d'introduire le lecteur dans la mine que creusaient alors sous les trônes, sous les autels, des révolutionnaires bien autrement profonds et agissants que les encyclopédistes.

Une association composée d'hommes de tous pays, de toute religion, de tout rang, liés entre eux par des conventions symboliques, engagés sous la foi du serment à garder d'une manière inviolable le secret de leur existence intérieure, soumis à des épreuves lugubres, s'occupant de fantastiques cérémonies, mais pratiquant d'ailleurs la bienfaisance et se tenant pour égaux, bien que répartis en trois classes : *appren-*

tis, *compagnons* et *maîtres*, c'est en cela que consiste la franc-maçonnerie, mystique institution que les uns rattachent aux anciennes institutions d'Egypte, et que les autres font descendre d'une confrérie d'architectes déjà formée au troisième siècle.

Or, à la veille de la Révolution française, la franc-maçonnerie se trouvait avoir pris un développement immense. Répandue dans l'Europe entière, elle secondait le génie méditatif de l'Allemagne, agitait sourdement la France, et présentait partout l'image d'une société fondée sur des principes contraires à ceux de la société civile.

Dans les loges maçonniques, en effet, les prétentions de l'orgueil héréditaire étaient proscrites et les priviléges de la naissance écartés. Quand le profane qui voulait être initié entrait dans la chambre appelée *cabinet des réflexions*, il lisait sur les murs, tendus de noir et couverts d'emblèmes funéraires, cette inscription caractéristique : « Si tu tiens aux distinctions humaines, sors; on n'en connaît pas ici. » Par le discours de l'orateur, le récipiendaire apprenait que le but de la franc-maçonnerie était d'effacer les distinctions de couleur, de rang, de patrie ; d'anéantir le fanatisme; d'extirper les haines nationales; et c'était là ce qu'on exprimait sous l'allégorie d'un temple immatériel, élevé au grand architecte de l'univers par les sages des divers climats, temple auguste dont les colonnes, symboles de force et de sagesse, étaient couronnées des *grenades de l'amitié*. Croire en Dieu était l'unique devoir religieux du récipiendaire. Aussi y avait-il au-dessus du trône du président de chaque loge ou *vénérable*, un delta rayonnant au centre duquel était écrit en caractères hébraïques le nom de *Jéhovah*.

Ainsi, par le seul fait des bases constitutives de son existence, la franc-maçonnerie tendait à décrier les institutions et les idées du monde extérieur qui l'enveloppait. Il est vrai que les instructions maçonniques portaient soumission aux lois, observation des formes et des usages admis par la société du dehors, respect aux souverains. Il est vrai que, réunis à table, les maçons buvaient au roi dans les États monarchiques, et au magistrat suprême dans les républiques. Mais de semblables réserves, commandées à la prudence d'une association que menaçaient tant de gouvernements ombrageux, ne suffisaient pas pour annuler les influences naturellement révolutionnaires, quoique en général pacifiques, de la franc-maçonnerie. Ceux qui en faisaient partie continuaient bien à être, dans la société *profane*, riches ou pauvres, nobles ou plébéiens; mais au sein des loges, temples ouverts à la pratique d'une vie supérieure, riches, pauvres, nobles, plébéiens, devaient se reconnaître égaux et s'appelaient frères. C'était une dénonciation indirecte, réelle pourtant et continue, des iniquités, des misères de l'ordre social; c'était une propagande en action, une prédication vivante.

D'un autre côté, l'ombre, le mystère, un serment terrible à prononcer, un secret à apprendre pour prix de mainte sinistre épreuve courageusement subie, un secret à garder sous peine d'être voué à l'exécration et à la mort, des signes particuliers auxquels les frères se reconnaissaient aux deux bouts de la terre, des cérémonies qui se rapportaient à une histoire de meurtre et semblaient couvrir des idées de vengeance, quoi de plus propre à former des conspirateurs? Et comment une pareille institution, aux approches de la crise voulue par la société en travail, n'aurait-elle pas fourni des armes à l'audace calculée des sectaires, au génie de la liberté prudente?

On sait sur quel récit allégorique repose, comme sur une base sacrée, toute la franc-maçonnerie :

Adoniram avait été chargé par Salomon de diriger les travaux de construction du temple de Jérusalem. Ses ouvriers étaient au nombre de trois mille. Pour ne pas les confondre dans la distribution des salaires, Adoniram les divisa en trois classes, apprentis, compagnons et maîtres. On se distingua et l'on se reconnut au moyen de mots, de signes, d'attouchements qui devaient rester secrets. Or, trois compagnons voulant avoir la parole de maître, résolurent d'en arracher la révélation à Adoniram ou de l'assassiner. Ils se cachent dans le temple et se postent aux différentes portes. Adoniram s'étant présenté à celle du midi, le premier compagnon lui demande la *parole de maître* et, sur son refus, le frappe violemment à la tête d'une règle dont il était armé. Adoniram s'enfuit à la porte de l'occident, où le second compagnon le frappe au cœur d'un coup d'équerre. Recueillant ses forces, il essaye de se sauver par la porte de l'orient; mais le troisième compagnon l'arrête et, ne pouvant obtenir de lui la parole, l'étend mort d'un coup de maillet. La nuit venue, les assassins prirent le corps et l'allèrent enterrer sur le mont Liban, où il fut retrouvé par neuf maîtres que Salomon avait envoyés à la découverte. La tombe, sur laquelle s'élevait un acacia, ayant été fouillée, et ceux qui touchèrent le cadavre s'étant écriés *Mac benac*, « la chair quitte les os, » il fut convenu que ce mot serait désormais substitué, parmi les maîtres, à la parole perdue.

Telle est l'étrange histoire que rappelle et figure, dans la franc-maçonnerie, la réception au grade de maître, cérémonie qui a lieu autour d'un sarcophage, à la lueur d'une lanterne sourde formée d'une tête de mort, dans une salle où, sur des tentures noires, sont brodés en blanc des squelettes.

Alors que, sous la main de pouvoirs violents, la société frémissait d'impatience, mais se voyait réduite à voiler ses colères, combien de ressources des pratiques de ce genre ne ménageaient-elles pas aux artisans de complots! Car enfin quel était ce martyr dont il s'agissait de poursuivre la vengeance? Quelle était cette parole sainte qu'il fallait reconquérir?

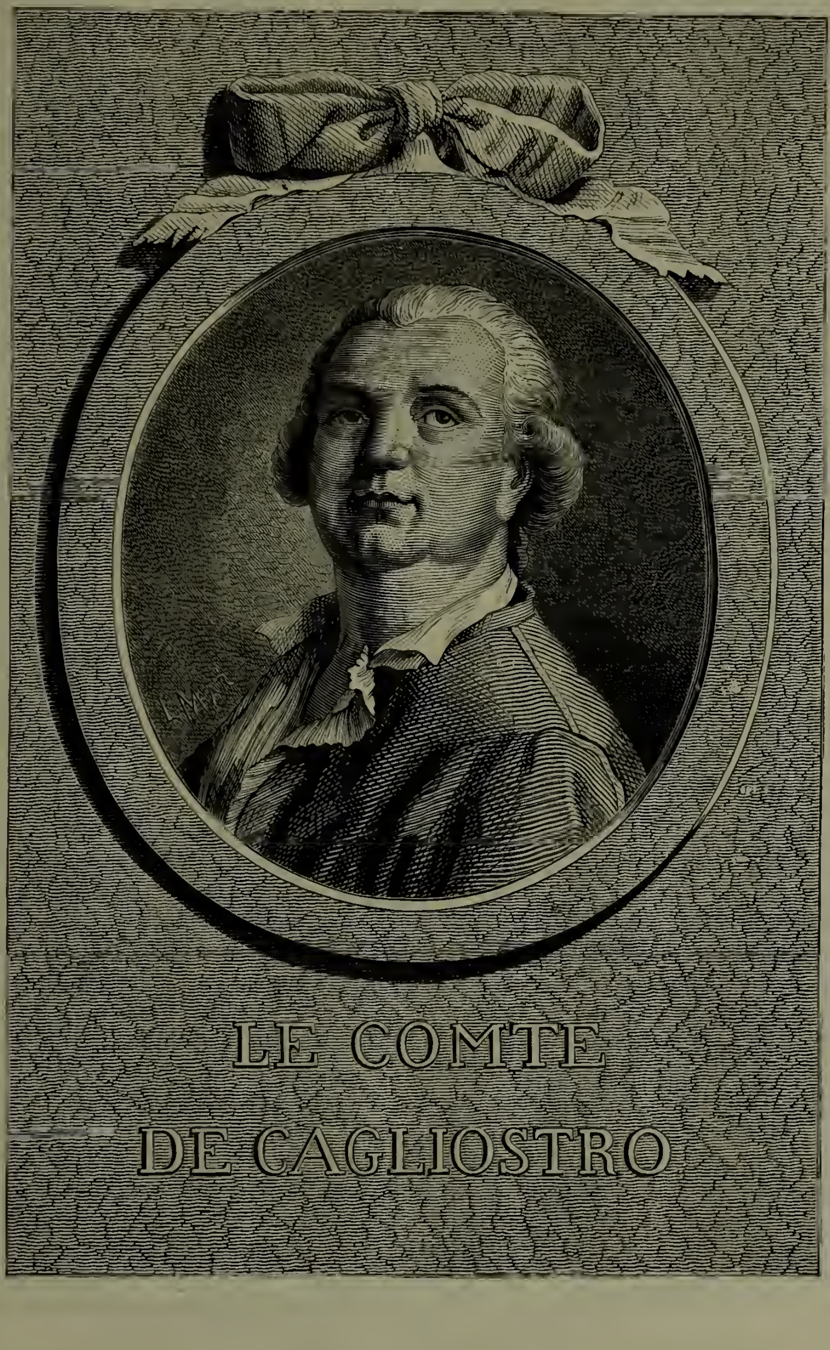
Lorsque, chassés de leur pays par la révolution de 1688, les Jacobites étaient venus chercher asile en France, où ils apportèrent les règles de la franc-maçonnerie, ils n'avaient pas manqué d'en interpréter les symboles au gré de leurs passions et de leurs espérances. Dans plusieurs des loges dont lord Dervent-Water nous avait fourni le modèle dans le *Chapitre d'Écosse jacobite* que Charles-Édouard Stuart fonda lui-même à Arras sous la présidence du père de Robespierre, Adoniram, c'était Charles Ier; Cromwell et les siens représentaient les assassins de l'architecte-martyr; la parole perdue, c'était *royauté*.

Mais les données essentielles de la franc-maçonnerie étaient trop démocratiques pour se prêter longtemps à des menées de prétendant. Le cadre de l'institution s'élargissant, la démocratie courut y prendre place; et, à côté de beaucoup de frères dont la vie maçonnique ne servait qu'à charmer l'orgueil, à occuper les loisirs ou à mettre en action la bienfaisance, il y eut ceux qui se nourrissaient de pensées actives, ceux que l'esprit des révolutions agitait.

Les choses symboliques se plient aux interprétations les plus diverses: quelques-uns ne tardèrent pas à affirmer que la franc-maçonnerie continuait l'ordre, si tragiquement célèbre, des templiers; et, dans ce système, Adoniram, ce fut Jacques Molay; les meurtriers, ce furent Philippe le Bel, personnification de la tyrannie politique, Clément V, personnification de la tyrannie religieuse, et les juges qu'ils avaient transformés en bourreaux; la parole perdue, ce fut *liberté*.

Bientôt se produisirent des innovations d'un caractère re-

doutable. Comme les trois grades de la maçonnerie ordinaire comprenaient un grand nombre d'hommes opposés par état et par principes à tout projet de subversion sociale, les novateurs multiplièrent les degrés de l'échelle mystique à gravir; ils créèrent des arrières-loges réservées aux âmes ardentes; ils instituèrent les hauts grades d'*élu*, de *chevalier du soleil*, de la *stricte observance*, de *kadosch* ou homme régénéré, sanctuaires ténébreux dont les portes ne s'ouvraient à l'adepte qu'après une longue série d'épreuves, calculées de manière à constater les progrès de son éducation révolutionnaire, à éprouver la constance de sa foi, à essayer la trempe de son cœur. Là, au milieu d'une foule de pratiques tantôt puériles, tantôt sinistres, rien qui ne se rapportât à des idées d'affranchissement et d'égalité.



Dans le grade de *chevalier du soleil*, par exemple, lorsqu'une réception avait lieu, le *très-vénérable* commençait par demander au *premier surveillant:* « Quelle heure est-il? » et celui-ci devait répondre: « l'heure de l'obscurité parmi les hommes. » Interrogé, à son tour, sur les motifs qui l'amenaient, le récipiendaire répondait: « Je viens chercher la lumière. Car, mes compagnons et moi, nous nous sommes égarés à travers la nuit qui couvre le monde. Des nuages obscurcissent *Hesperus*, l'étoile de l'Europe. Ils sont formés par l'encens que la superstition offre aux despotes. »

Le septième grade de la haute maçonnerie, celui de *chevalier de l'épée* et de *rose-croix*, donnait lieu à des scènes non moins caractéristiques. Les formes et allégories de ce grade étaient empruntées à ce que l'histoire raconte de la captivité des Juifs de Babylone, de la destruction de leur temple et de la permission de le rebâtir accordée par Cyrus

à Jérobabel. Vêtu de rouge, ceint du tablier écossais, chargé de chaînes, le récipiendaire, sous le nom de Jérobabel, était conduit jusqu'au trône de Cyrus, dans un appartement tendu de vert et que soixante-dix flambeaux éclairaient, en commémoration des soixante-dix années de la captivité des Juifs. « Qui êtes-vous? demandait Cyrus. — Le premier entre mes égaux, maçon par rang, captif par disgrâce. — Votre nom? — Jérobabel. — Votre âge? — Soixante-dix ans. — Quel sujet vous amène? — Les larmes et la misère de mes frères. — Dites-moi les secrets de la maçonnerie: votre liberté est à ce prix. — Quand Salomon nous donna les premiers principes de la maçonnerie, il nous apprit que l'égalité devait être notre suprême loi. Or, elle n'existe pas ici. Votre rang, vos titres, votre fastueuse supériorité, votre cour, tout cela est incompatible avec les mystères de notre ordre.... Mais j'ai pris des engagements inviolables. S'il faut les violer pour redevenir libre, j'aime mieux rester captif. » Alors le souverain frappait sept coups, et, après avoir félicité le récipiendaire de sa vertu, de sa discrétion, de sa fermeté, il ordonnait qu'on lui ôtât ses chaînes. On l'armait ensuite d'une épée en lui disant: « Soyez reconnu chef sur vos égaux. » Et il allait annoncer à ses frères que le sommeil du peuple était fini, que le jour de la commune délivrance venait enfin de se lever.

C'est aux écoles souterraines dans lesquelles avaient cours de pareils enseignements, que Condorcet faisait allusion lorsque, annonçant cette histoire des progrès de l'esprit humain qu'interrompit sa mort, il se promettait de dire quels coups l'idolâtrie monarchique et la superstition avaient reçus des sociétés secrètes, filles de l'ordre des templiers.

Il ne faut donc pas s'étonner si les francs-maçons inspirèrent une vague terreur aux gouvernements les plus soupçonneux; s'ils furent anathématisés à Rome par Clément XII, poursuivis en Espagne par l'inquisition, persécutés à Naples; si, en France, la Sorbonne les déclara *dignes des peines éternelles*. Et toutefois, grâce au mécanisme habile de l'institution, la franc-maçonnerie trouva dans les princes et les nobles moins d'ennemis que de protecteurs. Il plut à des souverains, au grand Frédéric, de prendre la truelle et de ceindre le tablier. Pourquoi non? L'existence des hauts grades leur étant soigneusement dérobée, ils savaient seulement, de la franc-maçonnerie, ce qu'on leur en pouvait montrer sans péril; et ils n'avaient point à s'en inquiéter, retenus qu'ils étaient dans les grades inférieurs où le fond des doctrines ne perçait que confusément à travers l'allégorie, et où beaucoup ne voyaient qu'une occasion de divertissement, que des banquets joyeux, que des principes laissés et repris au seuil des loges, que des formules sans application à la vie ordinaire, et, en un mot, qu'une comédie de l'égalité. Mais, en ces matières, la comédie touche au drame; et il arriva, par une juste et remarquable dispensation de la Providence, que les plus orgueilleux contempteurs du peuple furent amenés à couvrir de leur nom, à servir aveuglément de leur influence les entreprises latentes dirigées contre eux-mêmes.

Cependant, parmi les princes dont nous parlons, il y en eut un envers qui la discrétion ne fut point nécessaire. C'était le duc de Chartres, le futur ami de Danton, ce Philippe Egalité si célèbre dans les fastes de la Révolution, à laquelle il devint suspect, et qui le tua. Quoique jeune encore et livré aux étourdissements du plaisir, il sentait déjà s'agiter en lui cet esprit d'opposition qui est quelquefois la vertu des branches cadettes, souvent leur crime, toujours leur mobile et leur tourment. La franc-maçonnerie l'attira. Elle lui donnait un pouvoir à exercer sans effort; elle promettait de le conduire, le long de chemins abrités, jusqu'à la domination du forum; elle lui préparait un trône moins en vue, mais aussi moins vulgaire et moins exposé que celui de Louis XVI; enfin, à côté du royaume connu, où la fortune avait rejeté sa maison sur le second plan, elle lui formait un empire peuplé de sujets volontaires et gardé par des soldats pensifs. Il accepta donc la grande maîtrise aussitôt qu'elle lui fut offerte; et l'année suivante (1772), la franc-maçonnerie de France, depuis longtemps en proie à d'anarchiques rivalités, se resserra sous une direction centrale et régulière qui s'empressa de détruire l'inamovibilité des *vénérables*, constitua l'ordre sur des bases entièrement démocratiques, et prit le nom de Grand-Orient. Là fut le point central de la correspondance générale des loges; là se réunirent et résidèrent les députés des villes que le mouvement occulte embrassait; de là partirent des instructions dont un chiffre spécial ou un langage énigmatique ne permettaient pas aux regards ennemis de pénétrer le sens.

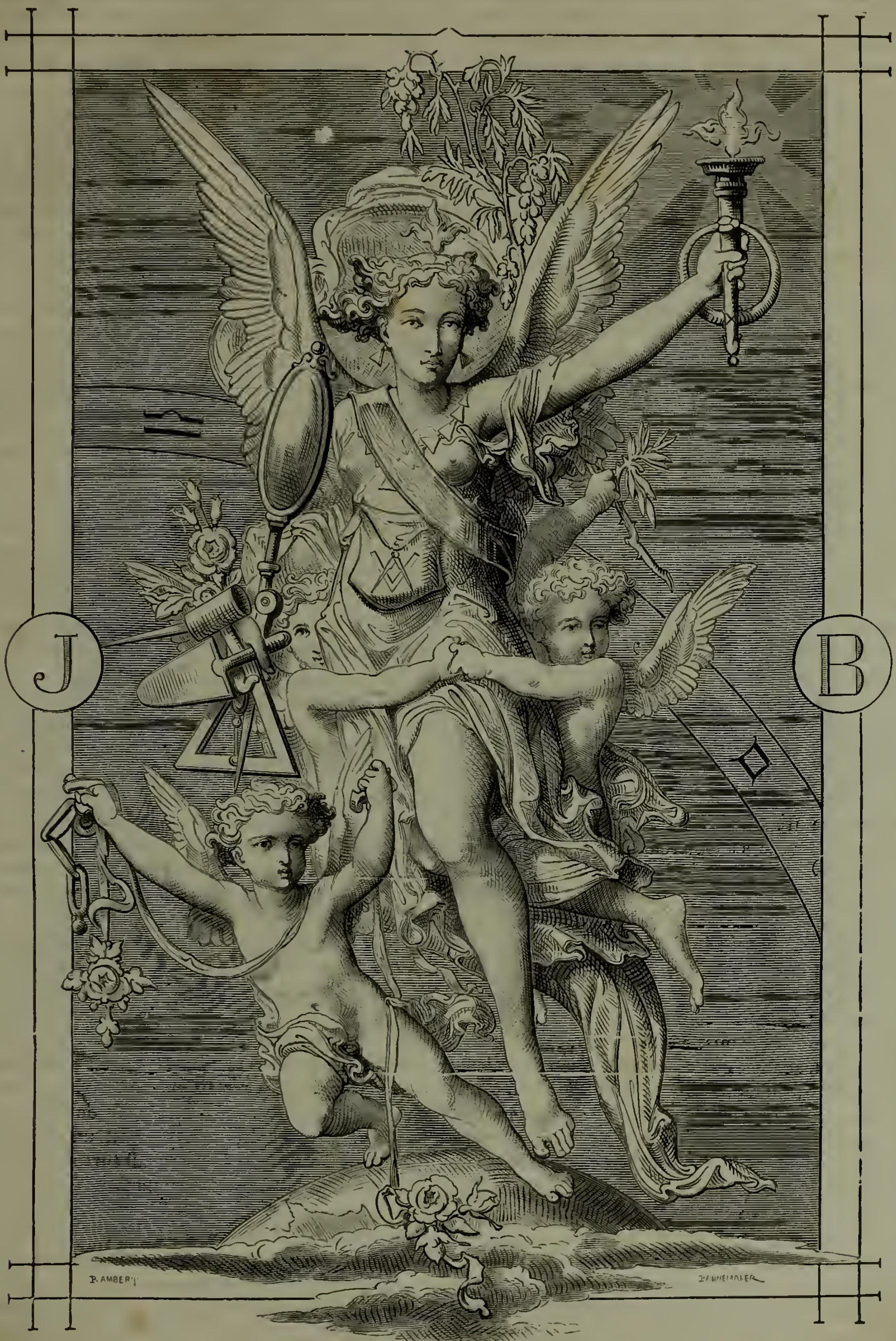
Dès ce moment, la franc-maçonnerie s'ouvrit, jour par jour, à la plupart des hommes que nous retrouverons au milieu de la mêlée révolutionnaire. Dans la loge des *Neuf Sœurs* vinrent successivement se grouper Garat, Brissot, Bailly, Camille Desmoulins, Condorcet, Chamfort, Danton, dom Gerle, Rabaut-Saint-Étienne, Pétion. Fauchet, Goupil de Préfeln et Bonneville dominèrent dans la loge de la *Bouche de fer*. Sieyès fonda au Palais-Royal le club des *Vingt-deux*. La loge de *la Candeur* devint, quand la révolution gronda, le rendez-vous des partisans de Philippe d'Orléans: Laclos, La Touche, Sillery; et, parmi eux se rencontrèrent Custine, les deux Lameth, Lafayette.

Mais la franc-maçonnerie, on l'a vu, n'avait pas un caractère homogène. Les trois premiers grades admettaient toutes sortes d'opinions; au delà, la diversité des rites répondit à celle des systèmes; et, comme on en peut juger par les noms de Sieyès, de Condorcet, de Brissot, la philosophie des encyclopédistes et les tendances de la bourgeoisie avaient une large place dans les loges. C'est ce qui frappa Weishaupt, professeur de droit canonique à l'Université d'Ingolstadt, un des plus profonds conspirateurs qui aient jamais existé. Il se mit donc à méditer des combinaisons nouvelles.

Par le seul attrait du mystère, par la seule puissance de l'association, soumettre à une même volonté et animer d'un même souffle des milliers d'hommes pris dans chaque contrée du monde, mais d'abord en Allemagne et en France; faire de ces hommes, au moyen d'une éducation lente et graduée, des êtres entièrement nouveaux; les rendre obéissants jusqu'au délire, jusqu'à la mort, à des chefs invisibles et ignorés; avec une légion pareille, peser secrètement sur les cours, envelopper les souverains, diriger à leur insu les gouvernements, et mener l'Europe à ce point que toute superstition fût anéantie, toute monarchie abattue, tout privilége de naissance déclaré injuste, le droit même de propriété aboli et l'égalité des premiers chrétiens proclamée, tel fut le plan gigantesque du fondateur de l'ILLUMINISME.

C'était s'imposer des nécessités terribles. Ne faudrait-il pas employer des procédés indignes du but? Ne faudrait-il pas descendre de la prudence aux artifices, de la vigilance à l'espionnage? Weishaupt le sentit et n'hésita point. Elevé par les jésuites, il s'était promis de les combattre et de les vaincre avec leurs propres armes. Son principe fut que, pour atteindre à de nobles résultats, les bons devaient recourir aux moyens dont les méchants se servent pour acquérir un empire funeste. Il fit à la nature humaine cette injure de croire

qu'on ne la pouvait affranchir qu'en la trompant; et, manquant de respect à la vérité dont il poursuivait le triomphe, il mit la ruse au nombre de ses chances de succès. « Tout engagement secret, disait-il, est une source d'enthousiasme. Il



FRANÇ-MAÇONNERIE

est inutile d'en rechercher les causes : le fait existe; cela suffit. » Et il demanda au mysticisme ses plus intimes ressources.

Les circonstances, du reste, étaient favorables à l'adoption des pratiques occultes. Les esprits, depuis quelque temps,

ne s'entretenaient en Allemagne que de choses étranges. Un curé, nommé Gassner, qui exorcisait les possédés du démon et guérissait les malades par de simples formules, comptait dans toute l'Allemagne catholique près d'un million d'adhérents. A Leipsick, on avait vu une foule immense se répandre un jour sur une place publique au milieu de laquelle devait apparaître, à un moment donné, l'ombre du magicien Schœpfer, mort en 1774. On publiait des interprétations de l'Apocalypse. La reine de Prusse et ses femmes prétendaient avoir aperçu la *dame blanche*, qui paraissait, disait-le peuple, toutes les fois qu'une personne de la famille royale devait mourir. Le penchant au merveilleux était général et vivement accusé.

Weishaupt avait à peine vingt-huit ans, lorsqu'en 1776, il jeta les bases de l'illuminisme. Ceux qui reçurent ses premières confidences s'appelèrent *aréopagites*. On convint que Weishaupt, connu des seuls aréopagites, serait le chef invisible et tout-puissant de la secte; que cette secte se diviserait en deux classes : celle des PRÉPARATIONS, comprenant les grades de *novice*, de *minerval*, d'*illuminé mineur*, d'*illuminé majeur*, et celle des MYSTÈRES, renfermant les grades de *prêtre*, de *régent*, de *philosophe* et d'*homme-roi*. Ces divisions et subdivisions avaient pour objet : premièrement de mesurer l'importance de l'adepte à ses progrès dans la science de l'égalité, et puis d'exalter son imagination en lui faisant espérer la communication d'un secret précieux dès qu'il aurait atteint le grade supérieur. Il fut décidé que les illuminés des hautes classes s'appliqueraient à approfondir toutes les sciences, s'exerceraient à l'art d'expliquer les chiffres, d'enlever les empreintes des cachets, et ne rechercheraient les emplois que pour y mieux servir les intérêts de l'ordre. On parla d'établir une école de *minervales*, de manière à tirer parti des femmes, si impressionnables d'ordinaire, si portées aux sacrifices violents, si promptes à passionner autrui et à se passionner elles-mêmes; mais on craignit leur impatience, leur indiscrétion, et cette partie du projet fut ajournée. Comme on ne pouvait prendre trop de précautions, le fondateur de l'illuminisme et ses complices adoptèrent des noms supposés : Weishaupt eut le nom de *Spartacus*, le baron de Knigge celui de *Philon*, Zwach celui de *Caton*, le marquis de Constanza celui de *Diomède*, le libraire Nicholaï celui de *Lucien*. Quiconque ne méprisait pas le vain bruit de la renommée, n'avait pas le fanatisme de Brutus ou l'audace de Catilina, fut déclaré incapable de remplir les principales fonctions de l'ordre. Et, quant au soin de recruter des disciples-conspirateurs, on le confia aux *frères-insinuants*, choisis parmi les plus habiles, et dont les instructions portaient qu'ils s'astreindraient à des habitudes graves; qu'ils mèneraient une vie régulière et propre à bien asseoir leur ascendant; qu'ils ne s'adresseraient ni aux hommes d'une réputation compromise, ni à ceux de mœurs suspectes; qu'ils s'attacheraient particulièrement à gagner les fonctionnaires publics, les serviteurs des princes, les libraires, les maîtres de poste et les maîtres d'école. Weishaupt voulait aussi qu'on s'étudiât à attirer les personnes d'un extérieur agréable. « Ces gens-là, disait-il, quand on sait les former, sont plus propres aux négociations.... Ils ne sont pas de ceux qu'on peut charger de soulever le peuple, mais il faut choisir son monde.... Les yeux, examinez bien les yeux; et ne négligez pas même dans vos observations le maintien, la démarche, la voix. »

Ce n'était qu'après avoir été attentivement observé, qu'un *novice* devenait *minerval*, et il était mis aussitôt sous la conduite d'un *illuminé dirigeant*, véritable instituteur qui, sans s'expliquer, soit sur les tendances de l'association, soit sur le but définitif, s'attachait à dépouiller peu à peu l'adepte de tout préjugé, lui indiquait des lectures à faire, lui en expliquait le sens avec une réserve prudente, paraissant quelquefois partager des opinions qu'il eût été dangereux de combattre trop tôt, et ne négligeant rien pour ménager les transitions. Les rapports de l'*illuminé dirigeant* étaient-ils favorables à l'élève, le *minerval* passait au grade d'*illuminé mineur*. Alors seulement il apprenait que le but de l'ordre était de « faire du genre humain, sans distinction de nation, de rang, de profession, une famille bonne et heureuse. » Toutefois, il n'était encore appelé à connaître que son instituteur, quelques illuminés du même grade que lui et les *minervaux*. Mais on ne manquait pas de lui représenter les hommes admis aux grades supérieurs comme des esprits éminents; on lui vantait leur science, leur position, leur crédit, leur richesse; on lui inspirait, en touchant dans son âme les cordes de l'ambition et de l'orgueil, le désir de se rendre confident de la vertu ou complice du génie.

Quand le moment était venu pour lui de passer au grade d'*illuminé majeur*, on l'introduisait au fond d'une chambre obscure, décorée selon les prescriptions du rite maçonnique, et remplie d'emblèmes propres à émouvoir son cœur. Là il devait, après avoir prêté un serment redoutable, déposer l'histoire cachetée de sa vie. Aussitôt on ouvrait un livre intitulé le *Code scrutateur;* on en comparait le contenu avec la confession générale remise par l'adepte, et on lui prouvait que rien de lui n'était resté inconnu aux frères. Les fautes les plus cachées du candidat, ses habitudes favorites, ses préjugés, ses affaires de famille, ses haines, ses amitiés, ses amours, ce que les *frères insinuants* avaient dérobé à sa confiance, ce qu'il avait laissé percer, dans les grades de minerval et d'illuminé mineur, des angoisses de son esprit ou des secrètes révolutions de son âme, le *Code scrutateur* contenait tout. Et cependant, on avait invoqué sur lui son propre témoignage, pour mettre à l'épreuve sa sincérité, son abnégation, sa foi. Quant au devoir spécial de l'*illuminé majeur*, il consistait à travailler sans repos, sans relâche, au développement de la puissance commune, en procurant à ceux des membres de la secte que les supérieurs avaient désignés, les emplois dont il pouvait disposer ou qui dépendaient de son crédit.

On voit combien la trame du complot était habilement ourdie. Et pour quelles fins? C'est ce qui n'apparaissait clairement à l'initié que dans le grade de *prêtre* ou d'*épopte*. Au jour indiqué, à l'heure convenue, on se rendait chez le prosélyte, on lui mettait un bandeau sur les yeux, et on le conduisait par de fausses routes jusqu'au vestibule du temple des mystères. Il y restait quelque temps, livré au désordre de ses pensées et aux inquiétudes de l'attente. Enfin, son bandeau se détachait; il se sentait un glaive dans la main; une voix lui criait : « Entre, malheureux! mais prends garde à ne pas laisser la porte ouverte derrière toi; » et il se trouvait au milieu d'une vaste salle inondée de lumière. En avant d'un trône que surmontait un dais magnifique, se dressait une table chargée de bijoux, de florins d'or, et où brillaient un sceptre, une couronne, une épée. Aux pieds de la table, sur un coussin d'écarlate, des ceintures sacerdotales et une robe blanche. « Regarde, disait alors le chef des prêtres : si cette couronne, ce sceptre, si ces monuments de la dégradation et de l'imbécillité humaines tentent ton orgueil; si c'est là qu'est ton cœur; si tu veux aider les rois à opprimer les hommes, nous pouvons te placer aussi près du trône que tu le désires; mais notre sanctuaire te sera fermé et nous t'abandonnerons aux suites de ta folie. Veux-tu, au contraire,

te vouer à rendre les hommes heureux et libres, sois le bienvenu. Ici les attributs de la royauté; là ceux de la vertu : décide-toi »

Si le candidat repoussait loin de lui bijoux, florins, sceptre, couronne, il était admis à connaître les projets de la secte et ses doctrines. Dans un discours véhément, pathétique, qu'on eût pu croire échappé aux indignations de Jean-Jacques lui-même, le chef de l'assemblée disait ce qu'avait valu au monde « celui qui, plantant le premier pieu et creusant le premier fossé, avait osé dire : « Ceci est à moi » et



CAIUS GRACCHUS BABEUF

avait trouvé des gens assez simples pour le croire. » Il montrait les usurpations de la force successivement transformées en droits; la tyrannie s'établissant d'abord par la violence, puis se perpétuant par la ruse; des hommes pleins de vigueur et d'intelligence amenés à ce point d'aberration de s'agenouiller autour du berceau d'un enfant et d'adorer des divinités vagissantes; l'égorgement des peuples les uns par les autres honoré du nom de courage patriotique; les brigandages en grand appelés conquêtes; la terre ayant ses damnés, plus réels, hélas! que ceux de l'enfer des mythologies; partout le lien de la nature rompu. Et qu'on ne s'en tînt pas à une révolution qui se bornerait au renversement des trônes.

Une puissance nouvelle commençait à se développer, à laquelle il fallait prendre garde : « Celui qui veut mettre les nations sous le joug, n'aura qu'à faire naître des besoins que lui seul puisse satisfaire.... Érigez en corps hiérarchique la *tribu mercantile* (*die kaufmannschaft*) et vous aurez créé peut être le plus redoutable des despotismes. Car celui-là est le maître, qui peut susciter ou prévoir, étouffer ou satisfaire des besoins. Et qui le pourra mieux qu'une oligarchie de marchands? »

De sorte que l'illuminisme préparait Anacharsis Clootz et Babeuf.

Plus tard, nous entendrons Camille Desmoulins invoquer le *sans-culotte Jésus-Christ.* C'était, de même, sous l'invocation de Jésus-Christ que se plaçait l'hiérophante des illuminés. N'était-il pas fondateur d'une doctrine secrète, celui qui allait disant : « Il vous a été donné à vous de connaître les mystères du royaume des cieux, aux autres seulement en paraboles? » Et cette doctrine, en quels termes la pouvait-on résumer? « Vous savez que les princes de ce monde aiment à dominer, il n'en sera pas de même de vous. Que le plus grand se fasse le plus petit. »

Ainsi, liberté, par la chute des distinctions injustes qui alimentent les haines, qui font l'insolence des uns et la bassesse des autres; égalité, par l'union des cœurs ou l'amour fraternel, voilà ce que le *prêtre illuminé* devait s'efforcer d'introduire parmi les hommes, voilà l'immense et périlleux triomphe que la secte s'était donné mission de poursuivre.

Quand l'orateur avait fini de parler, un voile se levait; un autel apparaissait, qui était surmonté de l'image du crucifié, de ce Jésus de Nazareth, vrai fondateur de l'illuminisme. Alors, tombant à genoux, l'initié priait le Dieu des pauvres et des opprimés. Ensuite, on lui coupait quelques cheveux sur le sommet de la tête; on le revêtait des ornements sacerdotaux, et on lui présentait un bonnet, en disant : « Couvre-toi de ce bonnet; il vaut mieux que la couronne des rois. »

Conduite par des conspirateurs passionnés à la fois et méditatifs, la secte s'accrut rapidement. Les imaginations inquiètes et les âmes altérées se laissèrent gagner sans peine à la bizarrerie de ses pratiques et au mystère qui enveloppait son existence. La profondeur de ses desseins plut à des intelligences graves, cultivées, mais audacieuses. Elle attira beaucoup d'hommes d'élite. Ce fut alors que s'établit cette administration, partout invisible et partout présente, dont parlent si souvent les écrits contemporains. D'insaisissables délateurs firent circuler, d'un lieu à un autre, comme par un fil électrique, les secrets dérobés aux cours, aux colléges, aux chancelleries, aux tribunaux, aux consistoires. On vit séjourner dans les villes certains voyageurs inconnus, dont la présence, le but, la fortune, étaient autant de problèmes. Et de ce nombre fut Cagliostro, inconcevable mélange de dignité et d'astuce, d'instruction et d'ignorance, généreux d'ailleurs, doué d'une sorte d'éloquence captieuse quoique barbare, capable d'enthousiasme, tenant enfin le milieu entre le missionnaire et l'aventurier.

Voyageur infatigable, Cagliostro avait changé de nom suivant les pays : ici Acharat, là Pellegrini, ailleurs comte de Phénix; et en tous lieux sa trace était restée. Arrivé à Mitau (1779), il n'avait pas tardé à y faire saluer son ascendant. Deux heures lui suffirent pour se soumettre des personnages considérables et savants, tels que le comte de Médem, le comte Howen, le major Vonkorf. Une femme qui s'était nourrie de la lecture de Lavater, et qui professait pour la mémoire du Christ un culte exalté, Mme de Recke, s'était un instant enivrée des leçons de Cagliostro. Affilié à la secte des alchimistes, médecin de l'école des rose-croix et de Paracelse, égal à Lavater dans la science de la physiognomonie, émule réservé de ce fameux astrologue Séni, qui avait dominé l'illustre Wallenstein et se vantait de lire le livre étincelant des étoiles, Cagliostro avait exercé, pendant son séjour à Mitau, un pouvoir vraiment extraordinaire, et de toutes parts on s'était hâté vers ce PRÊTRE DU MYSTÈRE. Il se trouvait à Francfort-sur-le-Mein, lorsque les députés de l'illuminisme le rencontrèrent et résolurent de l'acquérir.

Weishaupt avait toujours professé beaucoup de mépris pour les ruses de l'alchimie et les frauduleuses hallucinations de quelques rose-croix. Mais c'est le vice et la folie des complots de pousser à l'emploi de toutes sortes d'instruments. Cagliostro était doué de puissants moyens de séduction : il fut décidé qu'on se servirait de lui.

Son initiation eut lieu à peu de distance de Francfort, dans un souterrain et selon des formes que lui-même a décrits. Une caisse de fer, remplie de papiers, fut ouverte. Les introducteurs en tirèrent un livre manuscrit, sur la première page duquel on lisait : *Nous, grands-maîtres des templiers.* Suivait une formule de serment tracée avec du sang; et, au bas, onze signatures. Le livre, écrit en français, portait que l'illuminisme était une conspiration ourdie contre les trônes; que les premiers coups devaient atteindre la France; qu'après la chute de la monarchie française, il y aurait à attaquer Rome. Cagliostro apprit de la bouche des initiateurs que la société secrète, dont il faisait désormais partie, avait déjà de fortes racines; qu'elle possédait une masse d'argent, dispersée dans les banques d'Amsterdam, de Rotterdam, de Londres, de Gênes et de Venise; et que cet argent provenait du tribut annuel fourni par les affiliés. Quant à lui, il toucha une grosse somme, destinée aux frais de propagande, reçut les instructions de la secte et se rendit à Strasbourg.

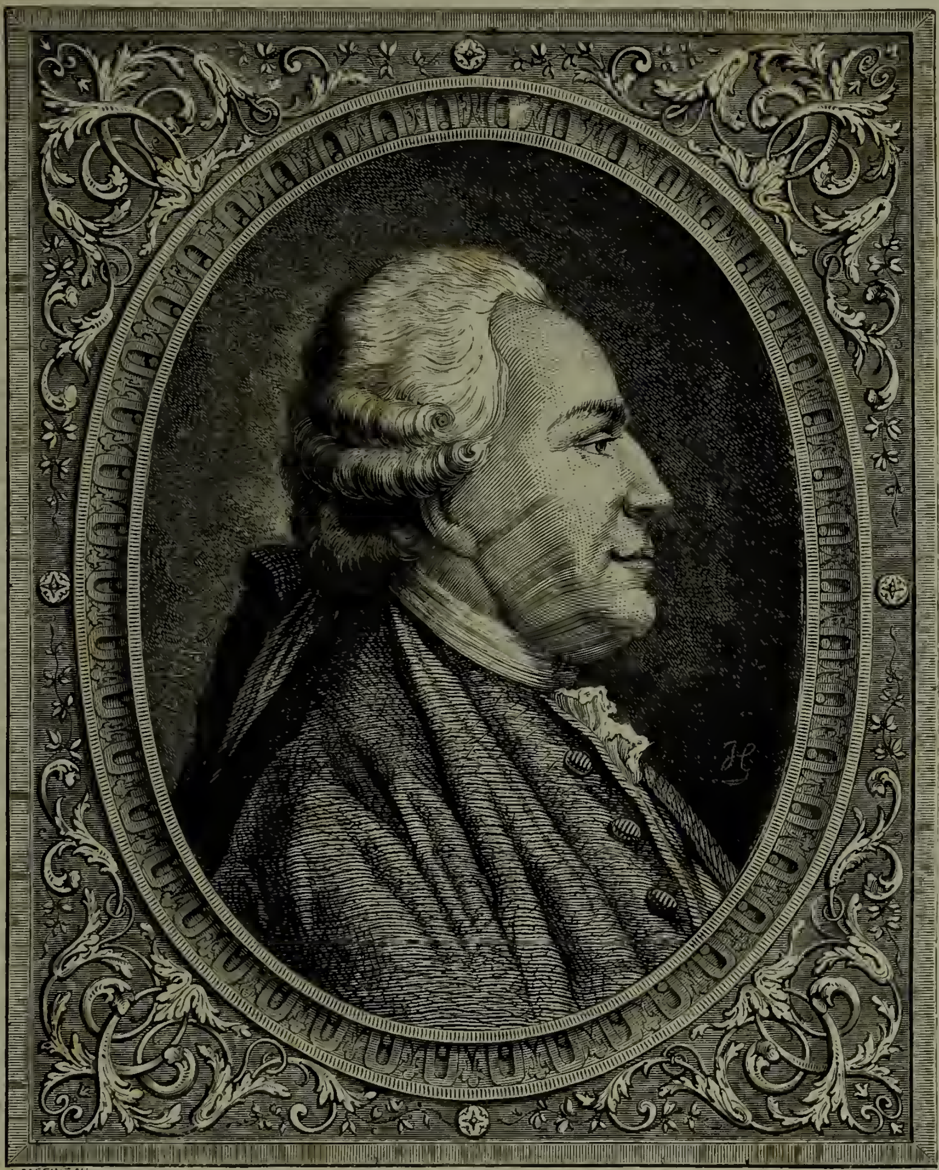
Là, il vécut à faire le bien, donnant beaucoup, n'acceptant rien de personne, étonnant la ville par des cures inattendues, offrant aux riches des conseils, aux pauvres des conseils et de l'argent, soulageant la misère avec délicatesse, respecté des autorités publiques, cher aux indigents, adoré du peuple.

Il y avait alors à Saverne un prélat auquel son goût pour les choses extraordinaires et l'audace de ses amours préparaient l'immortalité du scandale. Informé par la rumeur publique qu'un enchanteur-philosophe vivait dans son voisinage, le cardinal de Rohan voulut connaître Cagliostro, et il chargea M. de Millinens, son grand-veneur, de lui demander une audience. Mais, autant Cagliostro se montrait affable à l'égard des pauvres, des ouvriers, des hommes du peuple, autant il se plaisait à traiter les grands avec hauteur. « Si c'est une curiosité vaine, répondit-il brusquement, qui anime le prince, je refuse de le voir; s'il a besoin de moi, qu'il le dise. » Loin d'irriter le cardinal, cette réponse lui plut. Ses instances vainquirent les dédains du mystérieux étranger; il rechercha ses entretiens, se sentit heureux de son amitié, et ne tarda pas à lui vouer une admiration sans bornes.

Voilà ce qu'on savait de Cagliostro, lorsqu'après une première et courte apparition, qui avait eu lieu en 1781, il vint se fixer à Paris. Ses manières nobles, le prodigieux ascendant qu'il exerçait autour de lui, son éloquence apocalyptique, l'éclat voilé de sa vie, la beauté de Lorenza Feliciani, sa femme, et même ce qu'il y avait d'énigmatique dans son opulence ou de suspecté dans ses vertus, tout le servait : on accourut en foule.

La maison qu'il occupa, située rue Saint-Claude, et qui, depuis, reçut Barras, était une des plus élégantes du quartier.

Dans le salon, décoré avec un luxe oriental et noyé dans un demi-jour quand il ne resplendissait pas de la clarté de cent flambeaux, les précautions du philosophe et du conspirateur se laissaient deviner à côté des projets du thaumaturge; on y voyait le buste d'Hippocrate, et, dans un cadre noir, on y lisait, gravé en lettres d'or, ce paragraphe de la prière universelle de Pope : « Père de l'univers, toi que tous les peuple adorent sous les grands noms de Jéhovah, de Jupiter et de Seigneur! Suprême et première cause qui caches ton adorable essence à mes yeux, et ne me fais connaître que mon ignorance et ta bonté, donne-moi, dans cet état d'aveuglement, de discerner le bien du mal et de laisser à la liberté humaine ses droits, sans porter atteinte à tes saints décrets. Enseigne-moi à craindre, plus que l'enfer, ce que ma conscience me défend, et à préférer au ciel même ce qu'elle m'ordonne. »



A. COFFINEAU. INV. DEL. — LOUNEMANN

MESMER

La secte représentée par Cagliostro n'avait pas, en effet, d'autre religion que le déisme; et il en fut de même de toutes les sectes mystiques et révolutionnaires que la fin du dix-huitième siècle enfanta. A l'Être souverain de qui relèvent et en qui s'effacent tant de diversités apparentes, qu'importent les formes variées des adorations de la terre? Ainsi pensaient les novateurs de la plus récente école, dont Cagliostro n'était que l'instrument indigne. Car si, d'un côté, il servit la cause en fondant à Paris, ainsi qu'il l'avait fait à Mitau, à Saint-Pétersbourg, à Varsovie, des loges égyptiennes où les vieilles institutions étaient sourdement décriées et ébranlées, d'un autre côté il est certain qu'il dépassa la limite qui sépare un complot d'une imposture. Il tint chez lui de sombres assemblées où la dignité du propagandiste convaincu s'effaça derrière les artifices du nécromancien. Pour masquer la source des richesses qu'il devait à la munificence des membres épars de sa secte, il feignit de s'enfermer, à la fin de chaque mois, pendant deux jours, et il fit croire qu'au sortir de cette retraite, il envoyait vendre aux orfèvres un lingot dont l'or, essayé sur la pierre-ponce, était presque

toujours plus fin que celui des louis. Que dire encore? Il mit au prix de je ne sais quelles superstitieuses quarantaines, la régénération physique et morale de l'homme; il se répandit en prédictions ; il se supposa en communication avec sept anges chargés, d'après son rite égyptien, du gouvernement des sept planètes, et il attribua le pouvoir des évocations à des jeunes filles qu'il appela, *colombes* ou *pupilles* et qui, placées dans des tabernacles tendus de blanc, entourées d'un prestigieux appareil, devenaient complices de ses sortiléges. Vils moyens qui compromettaient le but indiqué par lui-même ! Véritable crime commis envers une cause qu'il proclamait sainte, et qu'il ne fallait pas dès lors associer à de honteux mensonges!

Du reste, et ceci vaut qu'on le note dans l'histoire des aventures de l'esprit humain, il se fit autour de Cagliostro un bruit qui ressemblait à de la gloire. On vit affluer vers lui, mêlés à des gens du peuple et à de simples ouvriers, princes, prélats, savants, nobles de robe et nobles d'épée. Il put compter au nombre de ses partisans des personnages du plus haut rang, tels que le duc de Luxembourg, et des hommes d'un mérite reconnu, tels que le naturaliste Ramond. Ses disciples ne l'appelaient que *père adoré*, *maître auguste*, et mettaient à lui obéir un empressement plein de ferveur. On voulut avoir son portrait sur des médaillons, sur des éventails; et, taillé en marbre, coulé en bronze, son buste fut mis dans des palais, avec cette inscription : LE DIVIN CAGLIOSTRO. Arrêtons-nous : ce nom, emprunté par Joseph Balsamo, fils d'un marchand de Palerme, ce nom se retrouvera plus loin, sous notre plume, entre celui d'un cardinal et celui d'une reine de France.

Ce fut vers cette époque que s'accrédita le *Martinisme*, doctrine au fond de laquelle la Révolution grondait sourdement, mystérieuse exposition d'une théorie qu'allait mettre à l'essai le plus formidable des triumvirats.

C'était pourtant une nature tendre et timide que Saint-Martin. Ayant obtenu, jeune encore, une lieutenance dans le régiment de Foix, le bruit des armes l'avait bien vite étourdi, et il s'était abandonné aux séductions austères de la solitude. Plongé dans un recueillement continuel, il se partageait entre la méditation, la bienfaisance et la musique, méprisait les livres, n'écoutait guère que ses pensées ; il parlait très-peu, devant ceux qu'il aimait seulement; et, quand il entr'ouvrait son âme, sa parole avait un éclat faible et doux, la clarté des lampes mourantes.

Imaginez à quelques pas de vous un concert de voix qui vous seraient familières, mais qu'interrompraient de fantastiques mélodies ou des clameurs inquiètes, lointaines, à demi perdues à travers l'espace.... voilà quel effet avait produit le livre *Des Erreurs et de la Vérité, par un philosophe inconnu*. D'abord, l'étonnement fut extrême. Fallait-il le ranger parmi les sages, parmi les fous, cet auteur caché en qui une si persuasive éloquence se mariait à l'insaisissable génie des sibylles? « Le petit nombre des hommes dépositaires des vérités que j'annonce, disait-il en commençant, est voué à la prudence et à la discrétion par des engagements formels. Aussi me suis-je promis d'user de beaucoup de réserve dans cet écrit, et de m'y envelopper d'un voile que les yeux les moins ordinaires ne pourront percer, d'autant que j'y parle quelquefois de tout autre chose que de ce dont je parais traiter. » Pourquoi ces détours et cette nécessité de la prudence? Que signifiaient ces engagements formels? Quels étaient ces conjurés qui se groupaient, invisibles, autour d'un livre? Jamais ouvrage plus émouvant et plus singulier n'avait paru. Semblable à ces tableaux qui présentent des oppositions bien tranchées de lumière et d'ombre, tout n'y était que vives lueurs ou ténèbres, contradictions apparentes et étudiées. Au nom d'un spiritualisme pieux, le *philosophe inconnu* s'élevait contre la folie des cultes humains. Il s'humiliait aux pieds des souverains, et il ébranlait leurs trônes. Le croyait-on perdu dans la région des fantômes, il reparaissait tout à coup au milieu des vivants, et alors il se mettait à creuser la misère sociale jusqu'à d'effrayantes profondeurs, il ouvrait la terre jusqu'aux abîmes.

Les religions? leur diversité même les condamne. Les gouvernements? rien qu'à leur instabilité, à leur différence, à leurs folles querelles, on peut voir combien leur base est fausse, le vrai étant par essence indestructible et ne produisant jamais des résultats différents ou contraires. La loi civile? au milieu des débats qu'entraîne le partage illégitime du commun domaine, on la trouve s'égarant à la recherche du droit, ne sachant où se fixer et, sous le nom de *prescription*, osant appeler justice une injustice qui dure. La loi criminelle? monstrueuse application d'un châtiment identique à des crimes dissemblables; vengeance tirée d'actions dont on ignore les causes premières; glaive qui, en tuant le coupable, tue le repentir : glaive qui se promène sur des milliers de têtes au plus épais de la nuit.

Et à ce désolant tableau, le philosophe opposait l'image de l'ancien bonheur perdu. Par les sentiers de l'allégorie, il conduisait son lecteur au sein du royaume mystérieux que, dans leur état primitif, les hommes avaient habité. Là, nulle distinction arbitraire et artificielle. Quoique doués, en qualité d'êtres intelligents, de facultés diverses, les hommes, dans leur état primitif, ne se divisaient pas en maîtres et en sujets; chacun avait sa grandeur, qui lui était propre; tous étaient égaux, tous étaient rois, tous vivaient heureux.

Mais le mauvais principe se sépara du bon principe ; — car, comme les manichéens, le *philosophe inconnu* refusait d'admettre que Dieu fût l'auteur du mal; — et, de son côté, l'homme, par un funeste usage de sa volonté libre, abandonna son premier poste. De là des calamités sans nombre et sans mesure : souverains illégitimes, cultes mensongers, inique distribution des biens terrestres, justice aveugle et sourde.

Toutefois, l'homme, en tombant, n'avait pas cessé d'être libre. Condamné par sa chute à languir esclave de son corps et à souffrir cruellement de la lutte des deux natures, intellectuelle et sensible, qui se mêlent en lui, il n'avait pas pour cela perdu sa qualité d'être intelligent. Mais à quelle règle se conformer? Vers quel fanal tourner les yeux, sur cette mer des naufrages?

Suivant Saint-Martin, point de salut possible pour les sociétés tant qu'elles ne seraient pas soumises à l'action de ce qu'il nommait la CAUSE ACTIVE ET INTELLIGENTE. Or, cette cause qu'il ne définissait pas, mais à laquelle il revient dans chaque page de son livre et qu'on découvre aisément quand on la médite avec le cœur, cette cause c'était, dans l'acception chaste et sociale du mot.... l'amour. Les hommes ne vivaient plus en frères : voilà pourquoi ils vivaient malheureux. Leurs institutions favorisaient les facultés intellectuelles et les facultés sensibles aux dépens des facultés aimantes : voilà pourquoi, au fond de ces institutions, la révolte germait à côté de la tyrannie. Et si la science politique n'avait été jusqu'alors qu'un amas informe de contradictions et de mensonges, c'était parce qu'on avait placé l'origine de la souveraineté, tantôt dans la consécration de la force, tantôt dans un chimérique assentiment des peuples, au lieu de reconnaître que celui-là seul a droit de commandement sur ses

semblables qui s'élève au-dessus d'eux par la volonté de les rendre heureux et par la puissance de les aimer. Donc, à celui-là seul l'empire, et, s'il le fallait, la dictature, jusqu'à ce que tous les hommes se fussent *réhabilités dans leur principe*, c'est-à-dire fussent arrivés à l'égalité des jouissances dans l'inégalité des aptitudes et des fonctions, et à la liberté dans l'accord.

Ainsi, au fameux cri de Luther : « Tous les chrétiens sont prêtres, » Saint-Martin, à trois siècles de distance, répondait par ce cri sublime : « Tous les hommes sont rois. »

Et le mot de la grande énigme qu'il posait devant la nation française, c'était : « liberté, égalité, fraternité, » formule que, dans son style symbolique, il appelait le TERNAIRE SACRÉ, et dont il ne parlait que sur le ton d'un enthousiasme solennel : « Je déclare que personne plus que moi ne respecte ce TERNAIRE SACRÉ.... Je proteste que je crois qu'il a existé éternellement et qu'il existera à jamais..., et j'ose dire à mes semblables que, malgré toute la vénération qu'ils portent à ce ternaire, l'idée qu'ils en ont est encore au-dessous de celle qu'ils en devraient avoir. Je les engage à être très-réservés dans leurs jugements sur cet objet. »

Toute doctrine qui se cache derrière des symboles se com-



LES FRÈRES MONTGOLFIER

met au hasard des interprétations : ce fut l'écueil du Martinisme. Dans les routes qu'il traçait sous d'obscurs ombrages, les uns, tels que d'Épréménil, s'arrêtèrent dès les premiers pas; les autres, tels qu'Amar, dépassèrent l'extrême limite. Mais l'impression n'en fut pas moins immense. Disciple de Martinez Paschalis et de Jacob Bœhm, Saint-Martin eut à son tour maint disciple fidèle. Beaucoup l'aimèrent sans le pénétrer. La duchesse de Bourbon le recueillit chez elle, et l'on assure qu'elle prêtait une oreille charmée à ses sobres discours. Peut-être le croyait-elle tombé dans une douce folie. Mais, ainsi que Cagliostro, il aurait pu dire : « Le coup de maître est resté dans mon cœur. » Car, en s'entourant de nuages, il n'avait pas obéi seulement aux inspirations d'une vulgaire prudence, et son mysticisme n'était que le calcul d'une âme profonde. Lorsqu'il écrivait : « L'ombre et le silence sont les asiles que la vérité préfère, » il savait par quels ressorts, dans les civilisations imparfaites, la nature humaine veut être dirigée; il savait que, pour exercer l'intelligence et le zèle de ses prosélytes, éprouver leur constance, il était bon de leur imposer une tâche difficile; que, pour leur rendre la vérité précieuse, il importait de la leur donner comme récompense à mériter, comme trésor à découvrir.

Et en effet, plus la parole du maître était obscure, plus elle devint souveraine. Le Martinisme fit dans Paris de rapides conquêtes; il régna dans Avignon; à Lyon, il se choi-

sit un centre d'où il rayonna jusqu'en Allemagne, jusqu'en Russie. Entée sur la franc-maçonnerie, la doctrine nouvelle constitua un rite qui fut composé de dix grades ou degrés d'instruction par lesquels devaient successivement passer les adeptes; et de nombreuses écoles se formèrent dans l'unique but de trouver la clef du code mystique, de le commenter, de le répandre. Voilà comment d'un livre, jugé d'abord inintelligible, sortit un vaste ensemble de combinaisons et d'efforts qui contribuèrent à élargir la mine creusée sous des institutions vieillies.

Mais à une société avide d'excitations, des agitateurs invisibles ne suffisaient pas : il lui fallait des prodiges qui fissent spectacle, des étonnements tumultueux; et, tandis que le Martinisme s'attaquait silencieusement aux bases de l'ancien monde moral, il se passait, à la place Vendôme, des scènes où toutes les lois ordinaires du monde physique paraissaient renversées.

Au milieu d'une grande salle, autour d'une cuve remplie d'eau sulfureuse, refermée par un couvercle, et au fond de laquelle des bouteilles pleines d'eau se trouvaient couchées, les unes en rayons convergents et le goulot tourné vers le centre de la cuve, les autres dans une position symétrique et en sens contraire, vous eussiez vu assis, pâles de douleur ou d'émotion, de nombreux malades. Pour qu'entre eux circulât plus facilement le fluide mystérieux auquel on attribuait le pouvoir de les guérir, ils se touchaient par les bras, par les genoux, par les pieds. Une longue corde, partant d'un anneau du couvercle, allait, sans se nouer, entourer les membres infirmes; et chacun tenait appuyé sur la partie souffrante de son corps des tringles en fer, mobiles, qui sortaient de divers trous du couvercle. Cependant, l'air s'imprégnait de suaves odeurs; de pénétrantes mélodies se faisaient entendre; et, des sensations inconnues se communiquant de proche en proche aux malades, le cercle vivant se mettait à frémir. La plupart, les femmes surtout, éprouvaient des spasmes nerveux, des suffocations; les yeux se fermaient; on se sentait défaillir; on entrait dans la région des songes. Bientôt, aux accords prolongés de l'harmonica, au bruit des voix qui s'élevaient en chœur, sous l'empire de je ne sais quel charme indéfinissable et puissant, les langueurs faisaient place aux convulsions. C'étaient de toutes parts des accents plaintifs, des cris de joie, des rires immodérés, des sanglots, ou encore des étreintes folles et passionnées. Une salle matelassée s'ouvrait alors, dans laquelle on emportait les plus violents : c'était la *salle des crises*. Là, bien souvent, les transports eurent le caractère de la frénésie. Des femmes y furent aperçues se roulant sur un parquet de coussins ou battant de leurs têtes les murailles ouatées. Parmi cette foule éperdue un personnage, vêtu d'un habit de soie lilas, se promenait d'un air tranquille et grave, tantôt étendant sur les malades une baguette aux effets magiques, tantôt s'approchant d'eux, leur appliquant la main sur les épaules, puis la laissant couler le long des bras jusqu'à l'extrémité des doigts. Amenées de la sorte à leur dernier terme de développement, les crises se dissipaient enfin, et elles emportaient, disait-on, le mal avec elles.

L'homme qui semblait ainsi commander à la vie nous venait de l'Allemagne. Il était médecin et se nommait Mesmer.

Ce qu'il y eut de vrai, ce qu'il y eut de faux dans son système, et s'il fut œuvre de génie, de mensonge ou d'erreur, nous n'avons pas à l'examiner ici. Mais pour peu qu'on aime et qu'on respecte dans l'histoire l'épopée de l'esprit humain, il ne saurait être inutile de montrer en quoi le Mesmérisme secondait la marche de ces révolutionnaires mystiques dont nous cherchons la trace.

Mesmer se représentait les sphères célestes, la terre et tous les êtres créés comme plongés dans un immense océan de fluide, par l'intermédiaire duquel ils exerçaient les uns sur les autres une influence permanente. Cette influence, analogue aux propriétés de l'aimant, Mesmer l'appelait le *Magnétisme animal*. Rassembler une portion du fluide universel, la concentrer, en diriger le mouvement ou le *courant*, la communiquer à son semblable, soit par le contact immédiat, soit, à une certaine distance, par la simple direction du doigt ou d'un conducteur quelconque, c'était magnétiser; et posséder un tel pouvoir, c'était, selon Mesmer, posséder le pouvoir de guérir. La santé, disait-il, consiste dans l'action régulière de la nature. S'il survient des obstacles, la nature fait effort pour les surmonter. De là les crises : salutaires quelquefois, quelquefois funestes, mais inévitables, et telles que le magnétisme seul les pouvait provoquer ou accélérer sans péril. « Il n'y a qu'une santé, qu'une maladie, qu'un remède. »

Quant aux procédés magnétiques dont l'appareil du *baquet* n'était qu'une mise en scène fastueuse et jugée depuis superflue, ils offraient l'image de la communication la plus attractive, la plus extraordinaire qui eût jamais été imaginée. C'était en quelque sorte la vie de l'un passant d'une manière visible dans celle de l'autre. Le corps humain était considéré comme ayant un *pôle nord*, un *pôle sud*. Les hommes devenaient des barreaux aimantés.

Ainsi, théorie ou pratique, tout dans le Mesmérisme concourait à mettre en lumière la loi de dépendance mutuelle, la loi d'union; et, par une rencontre aussi remarquable qu'inattendue, les essais de Mesmer venaient se joindre à la philosophie occulte de Saint-Martin.

Saint-Martin affirmait l'unité du monde moral, sous le nom de CAUSE ACTIVE ET INTELLIGENTE : Mesmer celle du monde physique, sous le nom de FLUIDE UNIVERSEL.

Saint-Martin glorifiait l'attraction des âmes, l'amour; Mesmer l'attraction des corps, le magnétisme.

De l'action impérieuse, décisive, mais sympathique, des natures supérieures sur les natures moins puissantes, Saint-Martin faisait résulter le salut des empires : à une action analogue Mesmer attachait la guérison des maladies.

Ensemble ils proclamaient, en se partageant les deux grands aspects de la vie, le dogme de la solidarité.

L'instinct rapproche les êtres animés, tandis que la raison les divise. Aussi Mesmer ne craignait-il pas d'écrire : « L'instinct est un effet de l'harmonie; la raison est factice; » et on lit dans ses *aphorismes* cette belle définition : « La vie de l'homme est une partie du mouvement universel. »

Que Mesmer ait décrié son rôle de novateur par des préoccupations grossières; que le côté vraiment noble de son hypothèse fondamentale lui ait échappé à demi, c'est possible. Eh, qu'importe? Est-il donc nécessaire que l'écho ait conscience de la parole qui vient le frapper et qu'il prolonge? La plupart de ceux qui passent sur la terre en y faisant du bruit ne sont que des porte-voix fragiles. Quand le son aura été rendu, libre à vous de briser l'instrument. Le penseur, c'est la pensée.

Mesmer était venu à Paris dès 1778; mais, repoussé par les savants, traité avec dédain par Daubenton et Vicq-d'Azyr, il avait été confiné dans des tentatives obscures et le découragement s'était emparé de lui, lorsque d'Eslon devint son disciple. Médecin du comte d'Artois, d'Eslon avait des relations élevées, une figure charmante, de l'esprit, l'audace

de la jeunesse : le docteur étranger eut en lui un impétueux et utile auxiliaire. Un premier mémoire apprit au public les cures merveilleuses de Mesmer en Allemagne, les injustices qu'il y avait essuyées, le peu d'accueil fait à sa découverte par l'Académie de Berlin, la ligue formée contre lui par les savants de Vienne, et comment, après avoir recueilli dans sa maison et guéri presque entièrement une jeune fille aveugle, il avait vu, grâce aux suggestions d'une noire cabale, la re-



PUYSÉGUR

connaissance des parents se changer en aigreur, en violence, jusque-là qu'un jour le père était venu lui redemander son enfant, l'injure sur les lèvres et l'épée à la main. Ce mémoire, qui tendait à concilier à Mesmer l'intérêt qu'inspire le génie persécuté, se terminait par vingt sept propositions contenant les principales bases du système. A son tour, d'Eslon éclata. Non content d'avoir publié un vif commentaire de la doctrine du maître, il ne craignit pas d'adresser à la Faculté de médecine un insultant défi : Qu'on fît choix de vingt-quatre malades, dont douze seraient traités d'après la

méthode magnétique et douze d'après la méthode ordinaire; le public serait juge du camp. Un refus et la menace de rayer d'Eslon de la liste des membres, s'il persévérait, telle fut la réponse de la Faculté.

Mais l'étouffement du magnétisme, par le mépris, n'était déjà plus possible. Mesmer et d'Eslon trouvèrent un appui énergique et dans les sociétés secrètes dont ils faisaient partie, et dans la secte martiniste dont leur système formait comme la contre-épreuve, et dans cette inquiétude révolutionnaire à laquelle toute nouveauté hardie servait alors d'aliment.

D'un autre côté, de Lasône, médecin du roi, avait fait connaître Mesmer à la cour, et, toujours prête à se passionner pour l'imprévu, Marie-Antoinette favorisait le docteur allemand. La curiosité publique une fois en éveil, les résistances ne firent que l'irriter. Les cures magnétiques se multiplièrent. Tout Paris s'agita autour de la doctrine mesmérienne; l'entraînement devint même si général, si impérieux, que Mesmer ayant parlé de quitter la France, le gouvernement s'en inquiéta. Il fallut traiter de puissance à puissance avec l'heureux étranger. On l'adjure de rester, on l'entoure; on lui propose, pour prix de ses lumières communiquées à des médecins que le gouvernement choisira, vingt-mille livres de rentes viagères et dix mille de loyer. Dans l'enivrement de son orgueil et du succès, il refusa, il partit; mais bientôt les triomphes de d'Eslon le rappelèrent: son disciple était son rival.

Alors se manifestèrent avec une fougue sans exemple cette soif des choses inaccoutumées, ces aspirations vagues et pourtant brûlantes, cette impatience d'être étonné, ce besoin d'être ému, tourments d'une société qui portait la plus grande des révolutions au fond de ses entrailles, et qui déjà la sentait tressaillir. Riches et pauvres, nobles et plébéiens, voulurent éprouver les effets de la cuve aux enchantements. D'un cœur avide et l'imagination ébranlée par le désir, les femmes coururent s'asseoir en foule au drame de l'existence humaine renouvelée. On surprit au baquet magnétique de d'Eslon la princesse de Lamballe. On prétendit y avoir reconnu, déguisée, Marie-Antoinette elle-même. Pour enrichir Mesmer, ses partisans ont appelé cent souscripteurs à lui acheter, moyennant cent louis chacun, la connaissance de son secret; le chiffre est non-seulement atteint, mais dépassé. L'enthousiasme gagne d'Éprémenil, le fameux avocat Bergasse, Servan, Duport, des littérateurs en renom, des savants, des prêtres. Si bien qu'à Bordeaux, un célèbre prédicateur d'alors, le père Hervier, s'arrête un jour au milieu d'un sermon, descend de chaire, et magnétise en pleine église une personne qui venait de s'évanouir. Ce n'étaient plus qu'attaques enflammées et réponses fanatiques. « Les magiciens de Pharaon, disait Court de Gébelin, dans une brochure où il s'annonçait guéri par Mesmer, les magiciens de Pharaon n'étaient que des magnétisants; mais, ignorant la théorie du système magnétique, ils ne pouvaient percer la profondeur des mystères auxquels on s'est élevé dans les temps modernes, en formant des prophètes, des sibylles, que nulle puissance humaine ne peut mettre en défaut.... » Court de Gébelin mourut au moment même où il affirmait sa guérison; et c'est à peine si l'opinion publique tint compte de ce démenti tragique. En vain les procédés magnétiques furent-ils étudiés chez d'Eslon, et solennellement condamnés par deux commissions, l'une de la Société royale de médecine, l'autre de la Faculté de médecine et de l'Académie des sciences. On remarqua que Jussieu s'était séparé de ses confrères; on opposa son rapport impartial et modéré à ceux qu'avaient signés Bailly, Lavoisier, Guillotin, d'Arcet, Poissonnier-Desperrières, Franklin; on fit observer que, si les effets du magnétisme devaient être uniquement attribués à l'imagination, c'était déjà une bien grande et bien réelle merveille que ce pouvoir de rallumer à l'imagination le flambeau de la vie. Le nombre des élèves s'accrut donc à un point extraordinaire. La méthode mesmérienne sortit de Paris, se propagea dans les provinces, passa la mer, atteignit Saint-Domingue; et, se constituant selon le rite de la franc-maçonnerie, la société des magnétisants adopta le nom expressif d'*ordre de l'harmonie*.

Il semblait, du reste, que le temps fût aux prodiges; car le génie fraternel des deux Montgolfier venait de découvrir les ballons; et, accompagné du marquis d'Arlandes, Pilatre de Rozier s'était triomphalement aventuré à travers les airs. Bientôt on annonça, qu'émule des Montgolfier, le physicien Charles avait construit une machine nouvelle qui, remplie d'*air inflammable*, devait aussi naviguer parmi les vents. Et en effet, le 27 août 1784, en présence d'une multitude innombrable qui couvrait le champ de Mars, par une journée pluvieuse et menaçante, au bruit des coups de canon tirés en signe de victoire, et pendant que de toutes parts retentissaient des cris d'admiration, pendant que les femmes épouvantées perdaient connaissance ou levaient les mains au ciel avec des prières, Charles et Robert montaient dans leur navire aérien, et s'élevaient en souriant vers la région des tempêtes. Comment ne pas reconnaître à d'aussi éclatantes marques l'immensité du pouvoir de l'homme? L'impossible! vain mot dont se payaient les siècles d'ignorance, mais que repoussait la virilité du genre humain. Voilà de quels spectacles, de quels discours, se nourrissait l'enthousiasme des âmes ardentes.

Tout à coup le bruit se répand qu'à Busancy, près Soissons, le marquis de Puységur et le comte Maxime, son frère, ont tiré du système de Mesmer des conséquences inattendues, surprenantes. Il ne s'agit plus, cette fois, des merveilles de la *salle des crises*, que déjà l'on commence à déclarer dangereuses, on assure que, sous des arbres garnis d'un épais feuillage et magnétisés, des malades se sont endormis d'une sorte de sommeil divin. Durant les extases de ce sommeil, disait-on, ils lisaient en leur propre corps ainsi qu'en un livre ouvert; ils indiquaient les remèdes vraiment sauveurs; ils voyaient au delà du rayon qu'il est donné à l'œil de parcourir; ils avaient le don de prescience. Et pour produire ces inexplicables phénomènes, que fallait-il? M. de Puységur répondit en deux mots au siècle de Voltaire : *Croyez, veuillez.*

Telle était alors la fièvre des esprits que le somnambulisme, à son tour, fit fortune. On expliqua par les secrets magnétiques la vie d'Apollonius de Tyane et celle d'Apulée, magiciens célèbres qui, au moyen de leurs prestiges, avaient essayé de défendre le paganisme expirant. On se crut en possession de cette puissance qu'avait peinte en vives images le code immortel où il était dit : « La foi transporte les montagnes. » *Veuillez le bien*, *allez et guérissez*, devint la formule sacramentelle d'une secte nombreuse, active, à la tête de laquelle il faut placer Lavater, ce Lavater dont Mirabeau, son détracteur, dénonçait ainsi l'influence : « Il exerce un empire que Socrate ni Platon n'exercèrent jamais.... J'ai vu ses partisans le révérer comme un Dieu sur la terre. J'ai vu les autres hommes en suspens sur l'opinion qu'ils devaient s'en former. J'ai vu les philosophes s'effrayer de son crédit. »

Cependant, la secte des illuminés venait de recevoir un coup terrible. Une mésintelligence imprévue s'était glissée

entre Weishaupt et le baron Knigge, son plus utile auxiliaire; et quatre adeptes mécontents avaient fait à l'électeur de Bavière des révélations importantes. Des recherches sont ordonnées; les poursuites commencent; des papiers, saisis à Landshut, dévoilent une partie du plan de l'illuminisme, et Weishaupt est réduit à chercher asile chez un prince romanesque, le duc Ernest de Gotha. La persécution éclate, s'étend; une foule de citoyens marquants sont destitués, exilés, emprisonnés.

La secte était dissoute, son action survécut. Une députation d'illuminés dont faisait partie Busche, connu dans l'illuminisme sous le nom de *Bayard*, et Bode, surnommé *Aurelius*, fut appelée à Paris pour s'y entendre avec certaines loges maçonniques. En même temps les martinistes creusaient leur sillon. La vie des clubs se nourrissait de la fermentation générale. Les disciples de Mesmer, joués sur le théâtre, se défendaient avec la plume éloquente de d'Eprémenil; et ils élevaient leur protestation jusqu'à la menace. Tout s'agitait, tout se précipitait.



JACQUES CAZOTTE

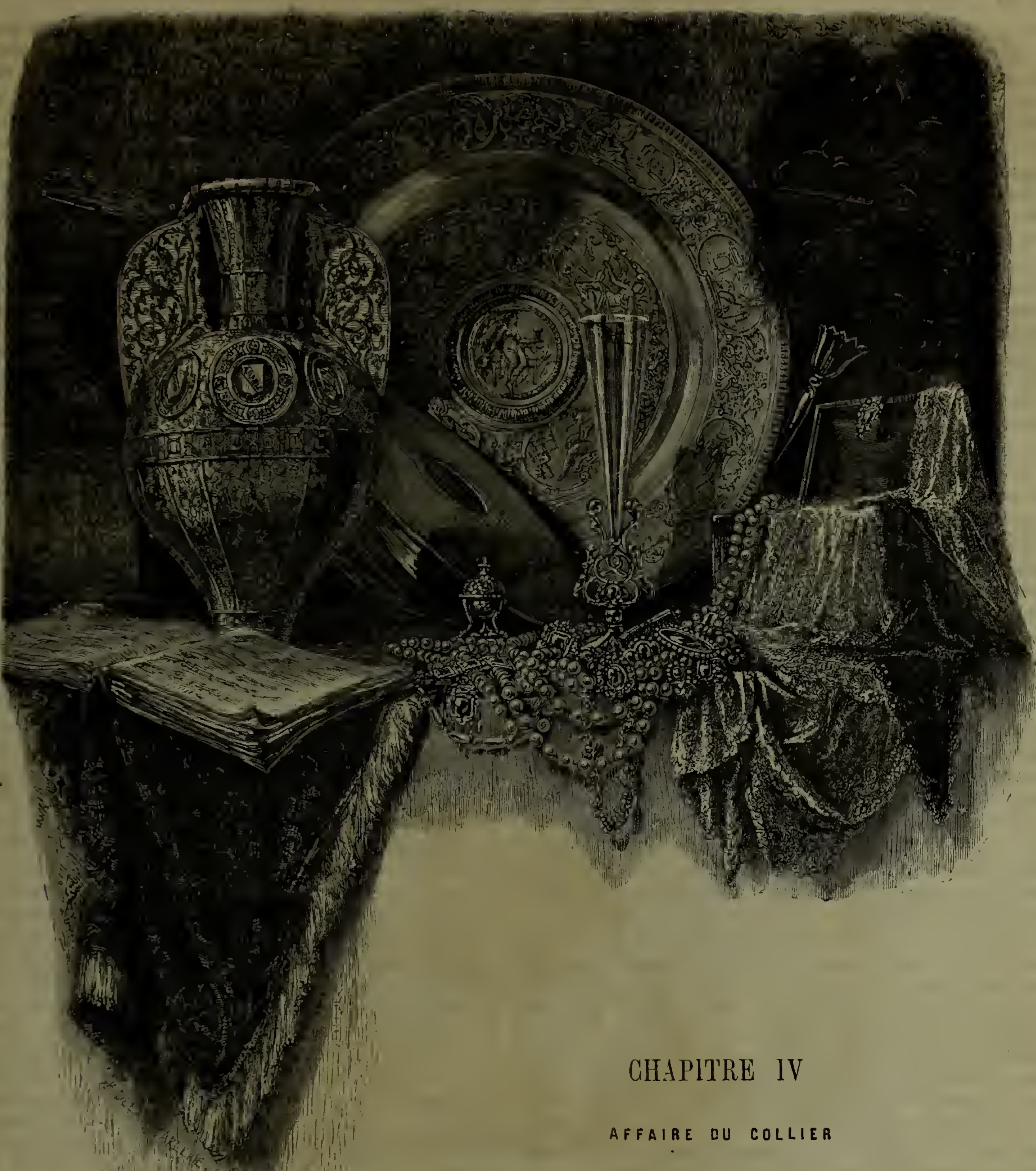
Que si, maintenant, nous embrassons d'un coup d'œil les faits qui précèdent, nous y remarquerons d'abord une réaction violente contre la philosophie de Voltaire et des ency-

clopédistes. Cette philosophie avait donné des autels au doute, au raisonnement, à l'esprit d'examen et d'individualisme. Ici, au contraire, on se livrait sans réserve à l'imagination, à la souveraineté de la foi, aux inspirations les plus désordonnées du cœur, et l'on poussait jusqu'à une espèce de délire le sentiment des rapports qui doivent unir les hommes

Mais quelque exagéré, quelque voisin que fût de la superstition ce dernier mouvement, il n'en avait pas moins une portée révolutionnaire fort décisive. Par les conspirations mystiques, il sapait les tyrannies anciennes; par la philosophie occulte, il intéressait à la victoire de l'égalité ces deux puissants mobiles de la nature humaine : l'imagination et l'amour de l'inconnu; par les guérisons miraculeuses attribuées à la force attractive d'un fluide universel, il faisait de la solidarité physique des hommes la preuve et l'image de leur solidarité morale. C'étaient les tendances de Jean-Jacques Rousseau, bizarrement appliquées, poussées trop loin, obscurcies. Les disciples allaient vers le but indiqué, en s'écartant du grand chemin, et en cachant sous leurs manteaux la lampe que le maître avait allumée.

Toujours est-il que l'effort qui devait empêcher la Révolution de s'amortir dans le triomphe de la bourgeoisie fut préparé par le travail des sociétés secrètes. Là furent, sinon les principes générateurs, du moins les premiers germes apparents de ce viril enthousiasme, de cet héroïsme farouche et concentré, de cette volonté dans le sacrifice, de cette ardeur à pactiser avec la mort, que les luttes ultérieures développèrent d'une manière si énergique. Mais ils purent prévoir à coup sûr, et sans être prophètes, qu'il y aurait des résistances furieuses à vaincre, une mer de sang à traverser, ceux à qui l'on disait devant l'image de Jésus mort sur une croix pour le salut des hommes : « Le salut n'est point où des trônes brillent défendus par des épées et où fument les encensoirs, et où, le long des champs couverts de moissons, des milliers d'hommes s'en vont affamés. La Révolution qui va éclater sera stérile, à moins qu'elle ne soit complète. »





CHAPITRE IV

AFFAIRE DU COLLIER

Le *Mariage de Figaro* venait d'être représenté, et l'émotion produite durait encore, lorsqu'un drame, bien autrement profond, et réel cette fois, vint s'emparer de l'attention publique.

Une reine de France, un prélat, une aventurière de sang royal, une courtisane, un gentilhomme douteux, un gendarme, un mystérieux étranger tenant du charlatan et du conspirateur, voilà les personnages. La scène se passe dans le parvis d'une cour criminelle. Le public, c'est toute l'Europe.

Ne vous étonnez pas que nous descendions un peu avant dans cette affaire du collier, si obscure et si fameuse. Quoi de plus propre à dissiper le prestige des gloires de convention, à ruiner, au profit de l'individualisme, l'ancien principe d'autorité, que le spectacle de la couronne tout à coup tombée, non plus seulement dans la poudre, mais dans la fange du greffe? Quand l'histoire se charge de composer des drames, elle les fait ordinairement sérieux; celui-ci fut terrible. On y vit un prince de la maison de Rohan accusé de vol, un cardinal confronté avec une courtisane, un grand aumônier

de France accablé sous le poids d'une solidarité infamante; on y vit une reine, la fille de Marie-Thérèse, réduite à abandonner aux hasards d'un débat plein de scandales sa vertu mise en question et son honneur insulté. A son tour, la noblesse prit parti. On opposa les Rohan aux Bourbons. Des descendants de chevaliers furent les premiers à déchirer la réputation de leur souveraine. Les ministres se partagèrent. L'Europe fut inondée de libelles. Enfin, la vie des grands, leurs jalousies, leurs querelles, leurs intrigues se trouvant livrées aux commentaires de la multitude, le mépris monta au lieu de descendre. Ajoutons que ce fut le parlement qui décida entre la femme du roi et un prince de l'Église, ce qui donnait la magistrature pour arbitre à deux puissances qu'il n'avait pu jusqu'alors qu'envier en les servant. Et c'était là, certes, une nouveauté menaçante. Qu'on songe aux dates : en 1785, le procès du collier; en 1789, la Révolution.

Le prince de Rohan avait une figure empreinte de dignité, beaucoup d'ambition, de l'esprit, une âme envahie par la soif des voluptés, un penchant décidé pour le faste.

Or, Marie-Antoinette avait conçu contre lui une haine dont les causes ont été diversement expliquées. Les partisans du prince racontent qu'ambassadeur à Vienne il lui était arrivé d'écrire au duc d'Aiguillon une lettre qu'une trahison de cour divulgua, et qui représentait Marie-Thérèse pleurant sur la Pologne partagée, au moment même où elle s'en appropriait un lambeau. D'autres prétendent que Louis de Rohan avait poursuivi Marie-Antoinette d'hommages indiscrets, et s'en était vanté avec une légèreté insolente; version que ne démentaient point, du reste, les mœurs galantes du prélat, l'étourderie habituelle de sa vanité et son caractère présomptueux à l'excès.

Quoi qu'il en soit, la reine le haïssait; et lui, bien que nommé successivement, et toujours malgré elle, grand aumônier de France, cardinal, abbé de Saint-Waast d'Arras, proviseur de Sorbonne, il ne pouvait se résigner à une aversion qu'il s'était mis néanmoins en état de braver. Il essaya de se justifier, mais on le repoussa durement; et ses espérances commençaient à s'éteindre, quand une circonstance imprévue les ranima.

Une femme lui fut présentée qui descendait en ligne directe, par les comtes de Saint-Remy, du roi Henri II, et portait conséquemment le nom de *Valois*. Cette femme était douée de grâce et d'esprit. Mariée depuis peu au comte de La Motte, qui servait alors dans la gendarmerie, elle avait traversé des épreuves de nature à ajouter un intérêt romanesque aux séductions de sa personne. Son père se trouvait avoir dispersé les débris de l'opulence héréditaire; il dut fuir ses domaines vendus, et il s'éloigna, en effet, pendant la nuit, après avoir abandonné, dans un panier, sous les fenêtres d'un fermier voisin, le plus jeune de ses enfants. Traînant après lui les deux autres et sa femme enceinte, il gagna d'abord Paris, puis Boulogne, où l'Hôtel-Dieu le reçut expirant. Il laissait pour tout héritage le parchemin qui prouvait qu'en lui venait de mourir sur un grabat de vagabond le descendant de Henri II.

Les enfants, toutefois, ne furent pas délaissés : la marquise de Boulainvilliers, touchée de leur détresse, les recueillit, les éleva, et il n'y avait pas longtemps que Mme de La Motte avait obtenu, preuve faite de son origine, une pension de huit cents livres.

Tels étaient les récits par lesquels M. de Rohan se laissa charmer. Il devint le bienfaiteur de la jeune comtesse, son ami, et il ne tarda pas à la prendre pour confidente. Déjà protégée par Madame Elisabeth, elle aspirait à une protection plus haute, elle recherchait l'appui de la reine; le cardinal encouragea cette pensée; et bientôt il apprit de Mme de La Motte que le succès dépassait leur attente; qu'à la suite d'un placet présenté, la reine l'avait remarquée, avait désiré la revoir, l'avait accueillie avec bienveillance, et lui promettait la faveur d'une intimité secrète.

A cette nouvelle, le cardinal de Rohan fut transporté de joie. Il espéra dans le crédit naissant de la comtesse, et la pria de négocier auprès de la reine, avec tous les ménagements convenables, la réconciliation si ardemment désirée. Mme de La Motte y ayant consenti sans peine, les démarches commencèrent ou furent censées commencer, et elles eurent pour premier résultat la permission accordée au cardinal de se justifier. Il écrivit, obtint une réponse, écrivit encore; si bien que, par l'intermédiaire de Mme de La Motte, une correspondance active se trouva établie entre lui et la reine.

Mme de La Motte avait elle été réellement admise dans l'intimité de Marie-Antoinette? La reine affirmait le contraire en ces termes, dans une lettre écrite, le 22 août 1785, à son frère Joseph II : « Le cardinal prétend avoir été trompé par une Mme Valois de La Motte. Cette intrigante du plus bas étage n'a nulle place ici et n'a jamais eu d'accès auprès de moi. »

Les lettres que Mme de La Motte remettait au cardinal étaient-elles vraies ou supposées? Notons que, froides d'abord et contenues, les lettres attribuées à la reine s'étaient insensiblement colorées de teintes qui n'étaient pas, à beaucoup près, celles de la haine ou du dédain; qu'elles avaient animé à l'audace le cardinal, qui les jugeait authentiques; qu'elles avaient éveillé dans son cœur troublé des sentiments dont il ne sut ni modérer l'expression ni régler l'essor; qu'en un mot il se crut aimé. En sa qualité de grand aumônier de France, il avait mille occasions de voir la reine, ne fût-ce qu'en passant : son impatience ne les attendit pas, et dès le début de la correspondance, il demanda, par Mme de La Motte, une audience particulière. Voici ce qui en advint :

Vers la fin du mois d'août 1784, une scène étrange se passait dans les jardins de Versailles. Entre onze heures et minuit, au fond d'un bosquet qui se trouve au bas du tapis vert, un homme déguisé parut. C'était le cardinal de Rohan. Il allait à un rendez-vous de la reine. La nuit était fort sombre. Une femme, couverte d'un mantelet blanc et la tête enveloppée d'une *thérèse*, attendait au lieu convenu. Plein d'émotion, le cardinal s'avance. Il entend ces mots : « Vous savez ce que cela veut dire, » et on lui présentait une rose. Il la prend, la presse sur son cœur, se dispose à répondre, mais tout à coup une voix connue murmure à son oreille : « Venez, venez! Madame et la comtesse d'Artois sont là qui approchent. » Il rejoignit à la hâte le baron de Planta, un de ses familiers, et Mme de La Motte, qui l'avait suivi. Tous disparurent.

Cependant, la situation de Mme de La Motte avait pris une face toute nouvelle. Jusqu'en 1784, elle avait vécu misérablement de quelques gratifications obtenues du trésor royal, de divers secours accordés à ses prières ou au respect qu'inspirait sa naissance, et de sa pension de huit cents livres, portée à quinze cents. Il lui était bien arrivé parfois de s'entourer d'un certain éclat extérieur; mais ce n'était qu'un mensonge de son orgueil ou un calcul de son audace, car elle disait volontiers : « Il n'y a que deux manières de demander l'aumône : à la porte des églises ou en carrosse. » En 1784, tout changea. Elle acheta une voiture, eut des chevaux de main, tint maison. Elle recevait à sa table des per-

sonnages importants : le marquis de Saisseval, l'abbé de Cabres, conseiller au parlement ; Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne ; le comte d'Estaing ; un receveur général, Dorcy ; et le ton de la maison était celui de la bonne com-



MADAME DE LA MOTTE

pagnie. Quant à ses relations avec la reine, dont il semble qu'elle n'aurait pas dû parler si elle avait eu à craindre qu'on ne la convainquît d'imposture, elle était loin de s'en cacher, elle s'en vantait même, et l'opinion qu'on avait de son in-

fluence occulte lui valut des hommages et des amis. Vers ce temps, elle fit un voyage à Bar-sur-Aube. On l'y avait connue pauvre et réduite aux expédients de la pauvreté : on s'étonna de son faste. Elle étalait avec complaisance une riche parure de diamants, — c'était neuf mois avant qu'il fût question de l'achat du collier ; — elle avait des robes en pièces brodées de Lyon ; son service d'argenterie était complet et d'un goût nouveau. Elle paya ses dettes, eut de la mémoire pour ceux de ses créanciers qui avaient oublié, se répandit en bienfaits, et donna d'elle, enfin, à la mère de M. Beugnot, une idée si favorable, que celle-ci, depuis, ne l'a jamais voulu croire coupable. D'où lui venait cette subite opulence? Les personnes qui étaient dans le secret de ses relations avec le prince Louis de Rohan en furent moins surprises que scandalisées. Le cardinal était immensément riche. La seule abbaye de Saint-Waast lui assurait un revenu de trois cent mille livres ; il touchait trente mille livres de rente de sa terre de Coupvrai, et possédait à Saverne, en Alsace, une magnifique résidence. Or, il était plus prodigue encore que riche : témoin le chiffre de ses dettes, qui s'élevait alors à deux millions. On rapportait donc volontiers la fortune de Mme de La Motte à son empire sur un prince plein de générosité, d'insouciance et voluptueux. Pouvait-il, d'ailleurs, laisser dans la misère une femme qui s'était offerte à servir le double intérêt de son ambition et de son amour? Il le pouvait d'autant moins que le succès paraissait répondre à ses désirs ; jamais il ne s'était montré si heureux. Il ne savait pas qu'il touchait à une horrible catastrophe.

Depuis longtemps les joailliers de la couronne, Boëhmer et Bassange, avaient un collier dont ils ne demandaient pas moins d'un million six cent mille livres et dont ils poursuivaient la vente avec ardeur. Souvent Boëhmer s'était adressé à la reine, mais toujours en vain. En 1778, comme elle venait d'accoucher de son premier enfant, Marie-Antoinette vit un jour entrer Louis XVI, souriant et radieux : « J'ai quelque chose à vous donner, » dit le roi, et il ouvrit un magnifique écrin qui renfermait le collier de Boëhmer. La reine jeta sur le collier un regard de dédain, et le refusa, non sans affectation.

Quelques années s'écoulèrent. Boëhmer allait proposant son collier à tous les souverains de l'Europe. Au mois d'octobre 1781, le jour où naquit le premier Dauphin, l'offre du collier à la reine fut renouvelée par Louis XVI, ravi d'avoir un héritier mâle. Mais, cette fois, le refus de Marie-Antoinette eut quelque chose d'inattendu et d'inexplicable : « Est-ce pour que Boëhmer mène à l'Opéra des filles couvertes de diamants que vous lui payerez la folie qu'il a faite en réunissant ce collier, qu'il aurait dû laisser épars dans le commerce? » En prononçant ces paroles, la reine était très animée. Sa garde lui tâta le pouls et, le trouvant fort élevé, supplia le roi de ne point insister davantage. Louis XVI se retira tout interdit. Que signifiait cette colère, si étrange, si offensante même pour le roi? Tant d'emportement provenait-il d'un vif et secret désir contrarié par la nécessité ou la convenance d'un refus, dans un moment où le trésor était obéré et l'opinion publique indignée des profusions de la cour?

Boëhmer ne se découragea pas. Vers la fin du mois de décembre 1784, ayant entendu parler du crédit de Mme de La Motte auprès de la reine, il eut recours à elle, lui offrant, pour l'intéresser à la négociation, des présents considérables. Elle rejeta la proposition, l'affaire resta donc en suspens ; et, sur ces entrefaites, M. de Souza fut chargé de négocier pour la reine du Portugal l'acquisition du collier. Quant au cardinal de Rohan, il était à Saverne au mois de décembre : il revint à Paris le 5 janvier 1785.

Le 24, Mme de La Motte, qui, dans sa première entrevue avec les joailliers, avait manifesté beaucoup de répugnance à se mêler de toute négociation d'affaires, Mme de La Motte les alla trouver et leur annonça que le cardinal allait paraître ; qu'il avait mission d'acheter le collier pour Marie-Antoinette ; et, chose qu'il ne faudra pas oublier! elle les invita en même temps à prendre toutes les précautions possibles.

Du reste la visite annoncée eut lieu. Le cardinal se présenta chez les joailliers, et comme il se faisait montrer divers bijoux, ils lui mirent sous les yeux le grand collier en brillants. Il leur dit alors qu'il était chargé de venir savoir au juste le prix de cette parure. « Un million six cent mille livres, » répondirent-ils, et ils ajoutèrent qu'ils avaient longtemps nourri l'espoir de la vendre à Marie-Antoinette, mais que, cette espérance flatteuse paraissant s'éloigner, ils avaient pris le parti d'envoyer le dessin du collier à la princesse des Asturies. Le prince leur déclara qu'il ferait l'acquisition des diamants ; que ce n'était pas pour lui, mais pour un acquéreur qu'il ne pouvait nommer, et que, dans le cas où cela ne lui serait pas permis, il prendrait des arrangements particuliers ; qu'au surplus, ses instructions portaient de ne traiter de l'affaire qu'avec Boëhmer, — le seul des deux joailliers avec lequel Marie-Antoinette fût en rapport! — Boëhmer ayant fait observer qu'il lui était impossible de négocier une affaire aussi importante sans la participation de son associé, le cardinal répliqua que, pour savoir s'il était autorisé à traiter avec Boëhmer et Bassange conjointement, il lui fallait d'autres instructions.

Voilà, tel qu'on le trouve dans le mémoire remis, plus tard, à la reine par Boëhmer et Bassange, le récit de ce qui se passa dans leur première entrevue avec le cardinal.

Deux jours s'étant écoulés, les joailliers reçurent un billet écrit de la propre main du cardinal, qui les mandait auprès de lui en les priant d'apporter *l'objet en question*. Ce jour-là, le prince leur fit connaître ses propositions qu'ils acceptèrent : elles consistaient dans l'achat du collier, moyennant le prix d'un million six cent mille livres, payables de six mois en six mois. Le 1er février, nouvelle lettre de M. de Rohan. Les joailliers se rendent chez lui avec le collier ; et, alors seulement, le cardinal leur confie, sous le sceau du secret, ce qu'ils savaient déjà par Mme de La Motte, c'est-à-dire que c'était la reine qui achetait le collier. Puis, leur montrant les propositions acceptées par eux, il leur fait remarquer en marge ces mots : *Approuvé, Marie-Antoinette de France*. Avertis par Mme de La Motte de prendre leurs précautions, ils avaient manifesté des craintes sur le payement ; et, pour les rassurer, il avait fallu faire intervenir le nom de la reine.

Or, dans le temps même de la négociation que nous venons de rappeler, voici ce qui se passait au château : la reine étant à sa toilette, Mlle Bertin, sa marchande de modes, entre et raconte que le fameux collier a trouvé enfin sa destination : M. de Souza l'achète, et l'achète pour la reine de Portugal. « Ah! j'en suis bien aise, s'écria aussitôt Marie-Antoinette, je vais faire entrer Boëhmer, et je remercierai M. de Souza de m'avoir débarrassée de ce maudit collier. » Ces mots étaient sans doute l'expression ironique d'un sentiment amer. Car, Boëhmer étant entré, elle prit un livre et se mit à en lire quelques lignes avant de parler, comme elle avait coutume de faire quand elle voulait témoigner son mécontentement ; soit caprice inexplicable, soit jalousie féminine et secret dépit de voir livrer à une princesse

étrangère cette parure à laquelle les offres, les voyages de Boëhmer avaient donné une sorte de célébrité européenne et qui avait fait tant de bruit parmi les reines et parmi les femmes. Enfin, posant le livre et levant sur Boëhmer un regard sévère : « Je suis fort aise, monsieur, que vous ayez vendu votre collier. — Mon collier, madame! — Eh ! oui, votre collier, que M. de Souza envoie aujourd'hui à Lisbonne. » Boëhmer s'en étant défendu, la reine lança à Mlle Bertin un regard foudroyant, comme pour lui reprocher de l'avoir mal à propos alarmée. Elle devait, ce jour-là, rece-



LE CARDINAL DE ROHAN

voir, avant de se rendre à la chapelle, les dames présentées et les ambassadeurs. Quand M. de Souza parut, elle alla droit à lui, contrairement à l'étiquette, et lui dit vivement : « Je vous apprends, monsieur de Souza, que vous n'aurez pas le collier; vous ne l'aurez pas, il est vendu. » M. de Souza, paraissant étonné : « Vous ne l'aurez pas, monsieur, reprit-elle d'un ton de triomphe, j'en suis fâchée. » Et elle revint aux dames.

Le cardinal avait le collier : il s'agissait pour lui de le remettre à la reine. Qu'il fût, oui ou non, admis à la voir, toujours est-il que les entrevues ne pouvaient être que fort rares. Dès le 1er février 1785, le cardinal partit pour Ver-

sailles. Il était déguisé; et Schreiber, son valet de chambre, l'accompagnait, portant la précieuse parure dans une boîte. Arrivé à Versailles dans la soirée, M. de Rohan court chez Mme de La Motte, renvoie, à la porte, son domestique, après lui avoir pris la boîte des mains, et monte. Bientôt un homme se fait annoncer de la part de la reine. M. de Rohan se retire dans une alcôve ouverte à demi. L'étranger remet un billet, que Mme de La Motte fait passer au cardinal, et qui contenait l'ordre de remettre la boîte : la boîte fut remise. Or, le messager était le valet de chambre de la reine, il se nommait Lesclaux; et l'on doit supposer que le cardinal le connaissait, puisqu'il lui remit sans hésitation, sans information prise, sans reçu exigé, une boîte qui ne contenait pas moins d'un million six cent mille livres.

Il était tout simple que, si Marie-Antoinette avait reçu le collier, elle en informât le négociateur. Mme de La Motte prévint M. de Rohan que le lendemain, près de l'Œil-de bœuf, la reine lui accuserait réception par un signe convenu. Et c'est ce qui eut lieu.

Trois jours ne s'étaient pas écoulés depuis la remise du collier, que M. de Rohan pressait les joailliers d'aller remercier la reine, tant il craignait peu d'être désavoué! C'était un devoir dont ils s'étaient acquittés déjà, sans le dire au cardinal, qu'ils avaient craint de blesser en marquant de la défiance : on se rappelle que Boëhmer se trouvait au château le jour de la scène avec M. de Souza. Et, en effet, Boëhmer eût été un insensé, si, ayant la facilité de voir la reine, il n'en avait pas profité immédiatement pour s'assurer de la destination et de la remise du collier. Car, après tout, il avait dû trouver étrange qu'on eût chargé d'une semblable négociation un prélat, le grand aumônier de France!

L'affaire en était là, quand, vers la fin de juin, le cardinal fit savoir aux joailliers que, d'après une lettre à lui remise par Mme de La Motte, la reine jugeait excessif le prix d'abord fixé et demandait une réduction de deux cent mille livres, sans quoi la parure serait rendue. Grande et douloureuse surprise, de la part des joailliers. Ils se résignent enfin. Alors, le cardinal leur fait écrire sous sa dictée et comme pour mettre sa responsabilité à couvert, la lettre suivante, adressée à la reine: « Madame, nous sommes au comble du bonheur d'oser penser que les derniers arrangements, qui nous ont été proposés et auxquels nous nous sommes soumis avec zèle et respect, sont une nouvelle preuve de notre soumission et dévouement aux ordres de Votre Majesté; et nous avons une vraie satisfaction de penser que la plus belle parure de diamants qui existe servira à la plus grande et à la meilleure des reines. »

Cette lettre, en date du 12 juillet 1785, fut présentée par Boëhmer à la reine, au moment où elle entrait dans sa bibliothèque. Mme Campan était présente. La reine lut la lettre à voix haute, et au lieu de témoigner son étonnement; au lieu de chercher à éclaircir un pareil mystère, elle s'approcha d'une bougie qui se trouvait allumée, et brûla négligemment le papier en disant: « Cela ne vaut pas la peine d'être gardé. »

Le terme fatal approchait; l'heure allait venir pour les joailliers de s'adresser à la reine, d'invoquer sa signature! Coupable, Mme de La Motte devait trembler, songer à fuir en pays étranger.... Et pourtant, elle vivait à Paris dans une complète sécurité, donnant des fêtes, projetant des acquisitions nouvelles dans Bar-sur-Aube, se vantant plus que jamais de ses relations avec la reine, et tout entière à son intimité avec le cardinal.

Pour lui, sa tranquillité n'était pas moindre. Il déclara un jour à M. de Saint-James qu'il *avait vu* entre les mains de Marie-Antoinette la somme de sept cent mille livres, destinée au premier payement; et, un autre jour, Bassange lui ayant demandé s'il avait traité *directement* avec la reine, « Oui, » répondit-il sans hésiter.

Les joailliers se croyaient donc en sûreté, à leur tour, lorsqu'à l'expiration du délai, M. de Rohan les manda pour leur apprendre que la reine n'était pas en mesure de s'acquitter; qu'elle les payerait au mois d'octobre; qu'en attendant, elle leur offrait trente mille livres pour les intérêts. Ils furent consternés, se récrièrent; et, cette fois encore, pour mettre à leur égard sa responsabilité à couvert, le cardinal exigea que la quittance des trente mille livres portât le nom de la reine.

D'un autre côté, dans un entretien qui eut lieu au commencement du mois d'août, Mme Campan ayant demandé à Boëhmer comment les ordres de Sa Majesté lui avaient été transmis, « Par des écrits signés de sa main, répondit-il; et, depuis quelque temps, je suis forcé de les faire voir aux gens qui m'ont prêté de l'argent, pour parvenir à les calmer. — Vous n'en avez donc jamais rien reçu? — Pardonnez-moi. J'ai touché en livrant le collier une somme de trente mille livres en billets de la caisse d'escompte, que Sa Majesté m'a fait donner par le cardinal; et vous pouvez être bien sûre qu'il voit Sa Majesté en particulier; car il m'a dit, en me remettant cette somme, qu'elle l'avait tirée en sa présence d'un porte-feuille placé au fond du secrétaire de porcelaine de Sèvres, qui est dans son boudoir. »

Ainsi, le cardinal disait à Saint-James, à Bassange, à Boëhmer, qu'il voyait Marie-Antoinette. Et cette assurance ne pouvait être dans sa bouche une imposture, ceux à qui elle était donnée ayant tous les moyens de la vérifier et un intérêt immense à le faire.

Mais voilà que tout à coup des rumeurs menaçantes se répandent et arrivent aux oreilles du cardinal: le baron de Breteuil, son ennemi mortel, aurait été informé de la négociation; il se serait rendu chez Marie-Antoinette, lui aurait parlé brusquement du nom de la reine compromis par un criminel abus; et elle, surprise, vivement émue, se serait déclarée étrangère à ce qui s'était passé. Si le cardinal avait été réellement victime de la manœuvre attribuée à Mme de La Motte, alors du moins il eût été détrompé! Cependant, au lieu de courir chez elle en homme furieux d'avoir été pris pour dupe, au lieu de lui demander compte de la trame ourdie et désormais percée à jour, au lieu d'éclater en reproches, M. de Rohan attire Mme de La Motte dans sa propre maison, l'y retient cachée; et, craignant sans doute qu'arrêtée elle ne dévoile le secret de la correspondance, il la presse de fuir, de passer le Rhin. Elle s'y refusa certainement; car, quelques jours après, elle arrivait avec son mari à Bar-sur-Aube, non pour traverser rapidement la ville, mais pour y séjourner. Du reste, nul signe d'inquiétude, nulle préoccupation fâcheuse. On étalait bijoux et diamants; on tenait table ouverte; on se répandait au dehors. Le duc de Penthièvre se trouvant à Châteauvillain, Mme de La Motte va le voir, est invitée à dîner, et reçoit un accueil qui étonna. Ce fut au point qu'en la reconduisant, le prince l'accompagna jusqu'à la porte du second salon, honneur qu'il ne faisait point aux duchesses et qu'il réservait pour les princesses du sang. A Clairvaux, qu'elle était allée visiter ensuite, Mme de La Motte obtint de l'abbé la même déférence et les mêmes respects. Elle soupait avec lui et M. Beugnot, par qui nous ont été conservés ces détails, lorsque soudain, la porte s'ouvrant, l'abbé Maury paraît, qui arrivait de Paris. « Quelle

nouvelle? » Et lui : « Quoi! vous ne savez rien! Le cardinal Louis de Rohan est arrêté. » A ces mots, on s'étonne, on se trouble. Mme de La Motte pâlit, s'élance hors de la salle, suivie de M. Beugnot, et ils prennent tous deux la route de Bar-sur-Aube.

Connaissant les relations de Mme de La Motte avec le cardinal, et craignant qu'elle ne fût compromise, M. Beugnot se hasarda à lui conseiller la fuite, et il lui en offrait les moyens. Mais elle répondit avec humeur, et comme touchée seulement des périls du cardinal, qu'elle n'était pour rien dans cette affaire. Quant à son mari, il était si tranquille, que lorsque Mme de La Motte arriva, il était absent, étant sorti, le matin même, pour une partie de chasse!

L'abbé Maury avait dit vrai : le cardinal de Rohan était arrêté. On sait combien cette scène fut tragique. Le 15 août 1785, jour de l'Assomption, avait été choisi par l'implacable inimitié du baron de Breteuil. La cour allait se rendre à la chapelle. Le grand aumônier était là, revêtu de ses habits sacerdotaux. Tout à coup on l'appelle dans le cabinet du roi. Il entre, et se trouve en présence de Louis XVI, de Marie-



SUPPLICE DE MADAME DE LA MOTTE

Antoinette, du garde des sceaux, du baron de Breteuil. « Qu'est-ce, lui dit le roi, qu'un collier que vous devez avoir procuré à la reine? » Cette question, à laquelle il était si loin de s'attendre, fut un coup de foudre pour le cardinal. Surpris, troublé, éperdu, il balbutia qu'on l'avait trompé. La reine alors lui ayant demandé comment cela était possible, lui, sans répondre à Marie-Antoinette, et en s'adressant au roi, il protesta de son innocence. Quelques-uns racontent que voyant la reine prendre la parole, il lui lança un regard peu respectueux, regard d'indignation et de reproche. Autorisé par Louis XVI à se retirer dans une pièce voisine pour y écrire sa justification, il apprit en rentrant qu'il allait être arrêté : « Ah, sire! s'écria-t-il alors, j'obéirai toujours aux ordres de Votre Majesté; mais qu'elle daigne m'épargner la douleur d'être arrêté dans mes habits pontificaux, aux yeux de toute la cour. — Il faut que cela soit, » reprit Louis XVI. En effet, au moment où M. de Rohan sortait de chez le roi, on entendit ce cri : « Arrêtez M. le cardinal! » C'était le baron de Breteuil qui, usurpant l'emploi de capitaine des gardes de quartier, donnait cours à l'impatience de sa haine. La conduite du cardinal fut aussitôt confiée à un jeune lieutenant des gardes. Or, comme ils traversaient ensemble la galerie de la chapelle, M. de Rohan rencontre son heiduque, lui adresse quelques mots en allemand, et, demandant un crayon

à l'officier, il trace rapidement sur un morceau de papier des lignes que le serviteur emporte. Celui-ci courut à Paris à bride abattue, et arriva au palais-cardinal en si peu de temps, que le cheval tomba mort à l'écurie. L'ordre contenu dans le papier crayonné fut remis à l'abbé Georgel, et le portefeuille qui renfermait la correspondance de M. de Rohan fut mis à l'abri des recherches. Les perquisitions, si impérieusement commandées par les circonstances, n'eurent lieu que quatre heures après : chose étonnante, observe M. de Besenval. Craignait-on d'en trop savoir? M. de Rohan fut, le soir même, conduit à la Bastille.

Il n'y eut d'abord à Paris qu'un sentiment : la stupeur. Mais quand on sut que le roi avait offert à l'accusé l'alternative de s'en rapporter à la clémence royale ou d'être jugé par le parlement, et que l'accusé s'était décidé pour ce dernier parti, l'émotion publique se divisa, et la diversité des intérêts se manifesta par la joie, par la consternation, par le dépit, par mille commentaires contradictoires et véhéments.

Le parlement triomphait : il lui était donc enfin donné de voir l'Église s'humilier devant lui dans la personne d'un cardinal, et de tenir dans l'attente, dans la terreur de ses jugements, les plus orgueilleuses familles du royaume! Il allait décider de l'honneur du roi! De leur côté, et par un sentiment contraire, les chefs de la noblesse étaient atterrés. Avec une colère sourde, ils mesuraient la carrière parcourue déjà par ces bourgeois en robes rouges, et ils s'emportaient contre la reine, par qui un des leurs venait d'être livré aux sarcasmes de la multitude. Grande était aussi l'indignation du haut clergé, comme il y parut assez par sa protestation du 18 septembre 1785. De simples clercs avaient des juges spéciaux indiqués par la loi; et l'ordre épiscopal, dont tant de monuments historiques consacraient les droits, n'aurait pas le même privilége à réclamer! Un évêque accusé ne pouvait, ne devait être jugé que par des évêques. Telles furent les prétentions que l'aristocratie ecclésiastique éleva; et bien que M. de Rohan eût fait une protestation semblable, le pape menaça de le dégrader, pour n'avoir pas décliné d'une manière formelle, absolue, la juridiction du parlement. A leur tour, ceux qui professaient pour le principe monarchique un culte réfléchi ne purent se défendre d'une impression de frayeur. Comment n'auraient-ils pas eu quelque vague pressentiment des 5 et 6 octobre? Comment ne se seraient-ils pas inquiétés d'un procès qui allait introduire dans l'alcôve de la reine l'imagination du peuple? Ils blâmèrent donc Louis XVI, l'accusèrent d'imprudence. Mais il venait de subir une loi indépendante des calculs de la sagesse humaine. Car la Révolution était déjà faite.

Ce qu'il était possible de prévenir, c'était l'éclat du 15 août. Pourquoi ne le fit-on pas? Pourquoi la reine s'exposa-t-elle au danger de pousser à bout un homme de qui elle avait tant à craindre? Cela surprend au premier abord; mais quand on embrasse l'ensemble des circonstances, l'étonnement cesse. M. de Breteuil était à la tête de la police. Or, il nourrissait contre Louis de Rohan, son heureux successeur à l'ambassade de Vienne, une haine qui touchait à la frénésie. Ce fut lui qui voulut le scandale de l'arrestation. Dans une situation moins compromise, nul doute que Marie-Antoinette n'eût été en état de tout empêcher. Mais, plus elle était engagée dans l'affaire, moins il lui était permis d'en étouffer le bruit, sous peine d'éveiller des soupçons terribles. Aussi écrivait-elle à son frère Joseph II, le 22 août 1785, en lui parlant de ce qu'elle appelle « la catastrophe du cardinal de Rohan » : « Tout avait été concerté entre le roi et moi; les ministres n'ont rien su qu'au moment où le roi a fait venir le cardinal et l'a interrogé en présence du garde des sceaux et du baron de Breteuil. » Quant au désespoir de l'accusé, on n'avait pas à le redouter : son propre intérêt répondait de sa discrétion; car, un mot de lui sur ses relations secrètes avec la femme du roi, un seul mot, et il était mort. Disons aussi que, vers la fin, le cardinal s'était abandonné à de nouvelles et coupables vanteries. Marie-Antoinette l'apprit sans doute, et elle sentit se rouvrir les anciennes blessures.

Le 18 août 1785, Mme de La Motte fut arrêtée à Bar-sur-Aube. Elle avait déjà brûlé ses papiers, parmi lesquels plusieurs lettres du cardinal, remplies de hardiesses voluptueuses et où les emportements de l'ambition s'unissaient au délire de l'amour. On arrêta aussi Cagliostro, sur la dénonciation de Mme de La Motte, qui le soupçonnait de l'avoir desservie auprès de M. de Rohan, et qui s'en vengea par une calomnie dont un arrêt injuste pouvait faire un assassinat. Il est à remarquer que M. de La Motte s'étant remis aux mains des agents de l'autorité, on refusa de s'emparer de sa personne. On lui savait un caractère décidé, et l'on craignait qu'il ne défendît sa femme contre les influences auxquelles on se disposait à la soumettre.

Elle ne fut pas, en effet, plutôt à la Bastille, que le baron de Breteuil l'enveloppa dans un système de conseils artificieux, calculés dans le double but de mettre la reine à couvert et de perdre M. de Rohan. On fit entendre à la prisonnière, par le commissaire Chenon, que c'en était fait de ses jours si elle nommait une personne.... inviolable; qu'il n'y avait qu'un parti à prendre : rejeter tout sur le cardinal; qu'aussi bien il ne méritait pas de ménagement, l'ayant dénoncée. « Ne voyez-vous pas, ajoutait le commissaire, que lui-même il est condamné à s'abstenir d'accuser la reine? Il faut donc ou l'accabler ou se laisser accabler par lui. »

C'est ainsi que Mme de La Motte fut conduite à mentir aux dépens du cardinal, qui, de son côté, se sentait perdu s'il ne mentait aux dépens de Mme de La Motte. Là est la clé du procès. Il demeura couvert d'une obscurité impénétrable, parce que, pour la dissiper, il aurait fallu prononcer un nom que ne pouvaient entendre les juges.

Les poursuites avaient commencé : elles amenèrent trois découvertes importantes.

Une jeune fille, nommée d'Oliva, fut arrêtée à Bruxelles, et elle déclara que c'était elle qui, d'après les suggestions de Mme de La Motte, avait joué, dans la scène du parc, le personnage de la reine.

D'un autre côté, un certain Rétaux de Villette s'avoua coupable d'avoir, sous l'inspiration et sous les yeux de Mme de La Motte, contrefait la signature de la reine, et écrit en marge des propositions faites aux joailliers ces mots : *Approuvé, Marie-Antoinette de France.*

Enfin, l'on sut du capucin irlandais Mac-Dermott que M. de La Motte, à Londres, avait vendu au joaillier Gray pour dix mille livres sterling de diamants, ce qui fut confirmé par la déposition de Gray, que l'intermédiaire du chargé d'affaires de France interrogea.

Ces trois circonstances paraissaient accablantes pour Mme de La Motte : voici comment elle les expliqua, d'abord dans les interrogatoires secrets qu'on lui fit subir à la Bastille; ensuite, dans les écrits qui parurent après le jugement :

Au sujet de la scène du parc, elle prétendit qu'à la vérité d'Oliva y avait joué le personnage de la reine; mais que Marie-Antoinette l'avait voulu ainsi; qu'elle assistait au rendez-vous, cachée derrière une charmille; qu'elle-même avait préparé une aventure dont la singularité lui avait plu, et dont le but était de mettre à l'épreuve la discrétion du cardinal.

« Comment croire, s'écriait-elle, que, sans l'aveu de la reine, j'eusse osé ourdir une trame si facile à percer? Que j'eusse choisi, pour commettre un crime de lèse majesté, l'heure de minuit, le jardin de Versailles, à une époque où les promenades nocturnes, trop permises en 1778, étaient interdites et où les résidences royales, au contraire, se trouvaient strictement surveillées? Mais quoi! s'il n'y avait eu qu'invention de ma part dans cet amour de la reine dont se flattait l'âme du cardinal, n'aurais-je pas eu intérêt à prolonger son erreur, à l'endormir, au lieu de lui ménager un rendez-vous frauduleux qui devait exalter son espoir, et lui faire découvrir l'intrigue en lui inspirant la confiance d'aborder la reine dès le lendemain, de lui parler d'amour, de continuer enfin une aussi heureuse aventure? Car un premier rendez-vous en appelait un second, un troisième; et l'entrevue avec la fausse reine avançait l'heure d'une explication verbale avec la reine véritable, heure décisive où il eût suffi d'une syllabe pour mettre à nu le mensonge et me précipiter dans un abîme! »

Quant aux mots : *Approuvé*, *Marie-Antoinette de France*, Mme de La Motte reconnaissait formellement qu'ils avaient été écrits par Rétaux de Villette; mais elle ajoutait que c'était du consentement exprès de la reine et du cardinal. On avait de concert adopté cet expédient, jugé utile et peu dangereux. La signature *Marie-Antoinette de France* n'étant celle de personne, n'avait point paru constituer un faux : elle avait donc l'avantage de décider Boëhmer à se dessaisir du collier, sans compromettre ni la reine ni le secrétaire choisi. Et, à l'appui de cette explication, Mme de La Motte faisait observer combien il eût été étrange qu'un ancien ambassadeur, un homme de cour, ne sût pas de quelle manière signait la reine, dont il avait dû si souvent, comme grand-aumônier, recevoir des ordres écrits. Avait-il pu n'être pas choqué de ces mots *de France* ajoutés à la signature d'une princesse *d'Autriche?* Impossible, d'ailleurs, de supposer une lecture trop rapide ou la distraction d'un moment, puisque le marché était resté entre les mains du cardinal, qu'il avait eu plusieurs fois occasion de le relire, qu'il l'avait même montré au trésorier Saint-James.

Pour ce qui est des diamants vendus à Londres par son mari, Mme de La Motte déclara les avoir reçus en présent de Marie-Antoinette. L'épouse de Louis XVI n'ayant pu porter, tel qu'il était, ce collier fameux déjà refusé au roi, elle n'avait eu évidemment d'autre moyen d'employer cette parure, que de la dépecer de façon à s'en composer une moins reconnaissable et d'un dessin différent. Dans ce cas, il y avait des diamants de trop. Il avait fallu les donner à quelqu'un, et il était naturel qu'on les donnât à celle qui était maîtresse du secret.

Comme on le pense bien, ces allégations de Mme de La Motte ne furent pas admises à figurer dans les pièces du procès. Elles transpirèrent néanmoins, et acquirent de la gravité, par l'impossibilité où l'on était de comprendre, si on les rejetait, une foule de faits certains, incontestables, que les mémoires des avocats et les documents officiels livrèrent à la discussion publique.

L'opinion se trouva donc partagée.

Les partisans de Marie-Antoinette accusèrent avec indignation Mme de La Motte d'avoir, en calomniant sa souveraine, abusé de la crédulité du cardinal. Le crédit de Mme de La Motte à la cour? mensonge. Les lettres par elle remises au prince de Rohan? supposées. Le marché du collier? vol calculé de longue main. Et ils la montraient trompant une première fois le cardinal dans la scène du parc; empruntant l'habileté vénale d'un faussaire; faisant vendre à Londres par son mari des diamants détachés du collier, et passant d'une pauvreté connue à une fastueuse opulence. Ils rappelaient aussi que Marie-Antoinette avait constamment témoigné, à l'égard du prince Louis de Rohan, une aversion impossible à accorder avec des rapports secrets et intimes; ils rappelaient que ce collier dont on osait soupçonner une reine de France d'avoir clandestinement négocié l'achat, on le lui avait deux fois offert, et qu'elle l'avait refusé deux fois.

Mais à ces considérations, ceux du parti contraire en opposaient d'autres qu'ils jugeaient bien plus concluantes.

Et d'abord, était-il concevable que, recevant des lettres d'amour, vraies ou supposées, qu'ayant obtenu dans la scène du parc un gage de tendresse censé offert par la reine elle-même, que, se croyant aimé enfin, le cardinal n'eût pas cherché à étendre son succès, à le vérifier du moins? Lui qui avait accès au château, lui qui se trouvait si souvent sur le passage de Marie-Antoinette, il n'aurait jamais fait un signe, jamais dit un mot qui eussent rapport à des lettres, à un souvenir, occupation de sa pensée et enchantement de sa vie! Mais un signe, un mot, en fallait-il davantage pour dévoiler l'intrigue attribuée à Mme de La Motte? Sous l'impression des lettres reçues, le cardinal avait dû parler à la reine, il l'avait fait certainement; et puisque la correspondance secrète n'en avait pas moins continué pendant une année, on en devait induire que Mme de La Motte disait vrai.

Et puis, que penser du silence gardé par la reine, lorsque, le 12 juillet, elle avait reçu cette lettre des joailliers où on l'entretenait d'un collier vendu d'après ses ordres, de nouveaux arrangements pris, de soumission à ses volontés, de reconnaissance? Si elle avait tout ignoré, est-ce qu'elle n'aurait pas sur le-champ mandé Boëhmer, avec qui elle était depuis longtemps en rapport, pour l'interroger sur une aussi insolente énigme?

Une autre circonstance dont on s'armait contre Marie-Antoinette, c'était la réduction de deux cent mille livres, exigée des joailliers avant la première échéance, sur une lettre remise par la messagère habituelle. S'il eût été vrai que Mme de La Motte trompât le cardinal, qu'elle se fût approprié les diamants, dans quel but aurait-elle provoqué, au moyen d'une lettre supposée, une réduction qui pouvait, en amenant la résiliation du marché, la forcer à restituer l'objet de son vol, la démasquer, la perdre sans retour? Cette lettre que le cardinal assurait avoir reçue de la reine, ne pouvait donc avoir été supposée par Mme de La Motte; et pourtant, elle faisait suite aux précédentes et était de la même main!

Ainsi parlaient les ennemis de Marie-Antoinette; et à chaque objection ils cherchaient une réponse, soit dans le procès, soit dans le caractère et les habitudes de la princesse. Sans doute, disaient-ils, on avait de la peine à se représenter la femme d'un roi de France cachée derrière une charmille et s'associant à une folle aventure; mais ignorait-on que la vie de Marie-Antoinette était pleine d'imprudents caprices; et le rôle de Rosine, du *Barbier de Séville*, qu'elle aimait tant à jouer dans ses loisirs du petit Trianon, n'avait-il pu la familiariser avec des scènes semblables à celle du bosquet? Elle avait été très-irritée contre le cardinal; mais cette colère, née d'un fait particulier et facile à expliquer, n'avait-elle pu s'éteindre devant l'amour du prince Louis et les témoignages de son repentir? Elle avait deux fois refusé le collier; mais l'état des finances, alors, lui en faisait une loi; et ceux qui connaissaient le cœur des femmes ne devaient pas être surpris qu'elle eût été, plus tard, saisie d'un violent désir d'avoir le collier, le jour où elle avait appris qu'on allait le livrer à une princesse d'un rang inférieur au sien. Et quant à

Mme de La Motte, son opulence due aux largesses du cardinal et étalée neuf mois avant la négociation du collier, les défiances qu'elle avait inspirées aux joailliers en leur annonçant les intentions du prince de Rohan, le bruit qu'elle faisait de ses relations avec la reine, sa profonde sécurité jusqu'au dernier moment, son refus absolu de fuir lorsqu'on lui en offrait les moyens, l'assurance qu'elle n'avait cessé un seul instant de montrer, tout cela ne suffisait-il pas pour démentir l'hypothèse du vol?

Malheur à la puissance, quand les haines qu'elle soulève sont encouragées par son déclin qui commence! Le procès du collier exposa la royauté aux coups, non-seulement de ses adversaires naturels, mais d'une foule de royalistes qu'animait le ressentiment de l'ambition trompée ou de quelque injure récente. On eut beau envelopper l'affaire de nuages, la compliquer à dessein d'une ridicule aventure d'escroquerie, dans laquelle un certain Bette d'Etienville fut chargé de donner le change à la curiosité publique, les regards restèrent fixés sur le trône et sur Versailles. Bannie de la procédure, la majesté royale traîna au fond d'impurs libelles où se reconnaissaient les rancunes des gens de cour, où leur nom seul manquait. Le scandale fut énorme, en France, dans toute l'Europe; le procès du collier devint un cadre qui rassembla les mille accusations dirigées contre Marie-Antoinette; et beaucoup s'applaudirent de ce qu'ils appelaient le déshonneur du roi, en attendant la chute de la royauté.

Ce qu'il y eut aussi de fatal pour la reine, c'est que la question se trouva posée entre elle et la plus haute famille du royaume.

Mettre le prince de Rohan hors de cause était absolument impossible. Aussi Me Target, son avocat, se vit-il réduit à le défendre en lui attribuant une crédulité qui eût à peine été vraisemblable chez un enfant. Et cela même ne servait de rien. Car il restait à expliquer et ce que le cardinal avait dit à Boëhmer, à Bassange, à Saint-James, sur ses relations directes avec la reine, et l'asile qu'il avait accordé à Mme de La Motte au moment de l'éclat funeste, et enfin la note suivante dictée hâtivement par lui à son valet de chambre et tombée aux mains du baron de Breteuil : « Envoyé chercher pour la seconde fois B.... (Boëhmer) croit que c'est pour lui parler encore de ce qui a été dit la première fois sur le projet en question.... La tête lui tourne depuis que A.... (la reine) a dit : « Que veulent dire ces gens-là? Je crois qu'ils perdent «la tête. » Je crains bien que la mienne ne tourne aussi. »

Louis de Rohan avait un esprit vif et cultivé, il avait manié les affaires diplomatiques avec une dextérité rare, et son ambassade de Vienne avait jeté le plus grand éclat.... Qu'un tel homme, devenu le jouet d'une intrigante vulgaire, eût cru voir pendant plusieurs mois de suite ce qu'il ne voyait pas, entendre ce qui ne lui avait pas été dit; qu'on fût parvenu à changer pour lui, et pour lui seul, des manifestations de haine en témoignages d'amour ; qu'on l'eût retenu dans une longue et volontaire ignorance de ce qu'il avait un intérêt capital, un intérêt pressant à vérifier ; que, sans lui inspirer une minute de défiance, on l'eût successivement attiré à un faux rendez-vous, mis en présence d'une fausse reine, et conduit à remettre à un faux valet de chambre un collier acheté sur la foi d'une fausse signature.... voilà ce que le public refusa d'admettre.

Mais si Louis de Rohan n'avait pas été trompé, il fallait de deux choses l'une : ou qu'il eût acheté le collier pour se l'approprier, ou qu'il n'en eût fait l'acquisition qu'au nom et d'après l'ordre exprès de Marie-Antoinette. Alternative terrible, et cependant inévitable.

Or, il résulta des pièces du procès et de la déclaration des deux joailliers que cette lettre du 12 juillet par laquelle ils remerciaient la reine d'avoir enfin consenti à l'achat du collier, c'était le cardinal lui-même qui l'avait provoquée et *dictée :* argument invincible en faveur de sa bonne foi, preuve évidente, disait-on, qu'il agissait bien réellement en vue de la reine.

On le voit : la question était posée de telle sorte que l'acquittement du cardinal ne pouvait plus être désormais considéré que comme une flétrissure pour Marie-Antoinette.

Deux partis se formèrent donc : d'un côté, Louis XVI, la reine, le premier président d'Aligre, les deux rapporteurs Titon de Villotran et Dupuis de Marcé, le conseiller d'Amécourt, M. de Breteuil ; de l'autre, le grand aumônier, la maison de Rohan, les évêques, une portion notable de la magistrature, et, secrètement, M. de Vergennes.

Quelle serait l'issue? Le nom de Mme de La Motte avait presque disparu dans la scandaleuse importance de la querelle. Ce qui était en cause pour tous, c'était la considération de la reine; pour quelques-uns, la monarchie.

Cependant, les confrontations avaient commencé. Mme de La Motte y déploya une audace et une violence que condamnait la modestie de son sexe, mais qui témoignaient en elle de cette conviction qu'on était hors d'état de la frapper, qu'on ne l'oserait jamais. Le cardinal ne put soutenir son regard; elle fit rougir le père Loth, un des témoins, intimida Villette, et, par ses emportements, effraya les juges. Fidèle, du reste, au plan de défense qu'on lui avait tracé, elle s'étudiait visiblement à écarter de ses réponses le nom de la reine. Vains efforts! à chaque instant, le nom fatal revenait sur ses lèvres ; et alors, forcée de substituer une fable, souvent absurde, à l'explication vraie, elle s'égarait, s'embarrassait dans ses contradictions et ses mensonges. Plus d'une fois, irritée de tant de contrainte et trop vivement pressée, elle laissa échapper des cris qui glacèrent d'effroi le tribunal : « Qu'on y prenne garde ! si l'on me pousse à bout, je parlerai.... » Il lui échappa même un jour de dire, à propos d'une lettre au cardinal, que cette lettre était de Marie-Antoinette et commençait par ces mots : *Je t'envoie!...*

Pendant ce temps, les accusés publiant mémoires sur mémoires, Cagliostro lança le sien du fond de la Bastille. Il y donnait sur son éducation, sur sa vie et ses voyages, mille détails romanesques, inventés évidemment dans le but de conserver l'empire qu'il exerçait sur les imaginations : il avait passé son enfance à Médine, sous le nom d'Acharat, dans le palais du muphti Salahym. Son précepteur se nommait Althotas. Sa naissance était une énigme pour lui-même, etc... Suivait la liste des personnages qu'il avait connus particulièrement dans les diverses contrées de l'Europe : en Espagne, le duc d'Albe et son fils le duc de Vescard, le comte de Prélata, le duc de Médina-Cœli; en Portugal, le comte de San Vicenti; en Hollande, le duc de Brunswick; à Pétersbourg, le prince de Potemkin, M. Narischin, le général des cosaques, le général Médicino; en Pologne, la comtesse Comceska, la princesse de Nassau; à Rome, le chevalier d'Aquino; à Malte, le grand maître. Dans le même écrit Cagliostro faisait connaître qu'il y avait sur divers points de l'Europe des banquiers chargés de pourvoir à son existence et à ses largesses ; et il en nommait plusieurs, qui ne le démentirent pas : Sarrasin de Bâle, Sancostar à Lyon, Anselmo La Cruz à Lisbonne. Après avoir confondu avec une modération dédaigneuse les calomnies de Mme de La Motte en ce qui le concernait, et prouvé son innocence dans l'affaire du collier : « J'ai écrit, disait-il en finissant,

ce qui suffit à la loi, ce qui suffit à tout autre sentiment que celui d'une vaine curiosité. Insisterez-vous pour connaître plus particulièrement la patrie, le nom, les motifs, les ressources d'un inconnu? Que vous importe, Français? Ma patrie est, pour vous, le premier lieu de votre empire où je me suis soumis à vos lois; mon nom est celui que j'ai fait honorer parmi vous; mon motif, c'est Dieu; mes ressources, c'est mon secret. »



LE BARON DE BRETEUIL

Ce mémoire, où à des artifices vulgaires se mêlait quelque grandeur, accrut le nombre des partisans que comptait en France la franc-maçonnerie philosophique représentée par Cagliostro. De Berlin, Mirabeau l'attaqua dans un pamphlet amer, mais qui constatait la popularité du thaumaturge à cette époque : « La pitié publique, disait Mirabeau, semble embrasser sa défense, ou du moins l'embellir. C'est un homme prodigieux, un bienfaiteur de l'humanité, un philosophe, un sage, qui va renouveler l'horrible drame de Socrate buvant la ciguë. Mille cris s'élèvent, et de ces clameurs

confuses on peut recueillir ces mots : *Qu'a-t-il fait?... Qu'a fait sa femme?... Qu'ont-ils fait?...*

Tout à coup, la nouvelle se répand, accréditée par un mémoire de Me Doillot, que le comte de La Motte est en Angleterre, qu'il possède la vérité, qu'il est résolu à la dire, qu'il brûle d'arriver à Paris, qu'on s'y oppose. On ajoutait le vague récit d'une tentative d'assassinat manquée, et mainte supposition sourdement propagée par la haine. Alors des clameurs s'élevèrent. Pourquoi ne s'empressait-on pas d'appeler le seul homme peut être qui fût en mesure d'éclaircir tant de mystères ? M. de Vergennes avait bien su faire arrêter en pays étrangers la d'Oliva et Villette, témoins favorables au cardinal : pourquoi se montrait-il tiède à ce point et impuissant à l'égard du comte de La Motte, témoin que le cardinal redoutait? Ces discours n'émurent pas M. de Vergennes, bien décidé à soutenir les Rohan, par amitié pour eux, et aussi par animosité contre la reine. Il se renferma donc dans le respect dû au droit des gens, respect qui ne l'avait retenu ni à Bruxelles ni à Genève; il ne demanda que pour la forme au gouvernement anglais l'extradition de M. de la Motte, et il suivit jusqu'à la fin le système qui lui avait fait rejeter les propositions suivantes de Le Mercier, espion français en Angleterre : « Si, pour enlever la personne, l'adresse ne suffit pas, on emploiera la force pour la conduire au bord de la Tamise, dans un endroit isolé, où l'on aura soin d'avoir en station, quinze jours s'il le faut, un de ces vaisseaux qui portent le charbon de terre à Londres. Ils sont d'une épaisseur si considérable qu'il serait impossible à quelqu'un renfermé dans la cale de se faire entendre par ses cris. »

Quant à la reine, son intérêt était que le comte de La Motte comparût, pourvu qu'il s'engageât à s'associer contre le cardinal exclusivement au plan de défense suggéré à Mme de La Motte. Consentirait-il à prendre un semblable engagement? C'est ce dont M. d'Adhémar, ambassadeur de France en Angleterre, eut mission de s'assurer. Car, quoique M. de Vergennes, son supérieur, fût de ce qu'on appelait alors le *parti des Rohan*, M. d'Adhémar était du *parti de la reine*. Il fit donc venir M. de La Motte, lui indiqua la marche à suivre, et il se disposait à l'envoyer en France, lorsqu'arriva le dénoûment, précipité par les amis du cardinal.

Depuis longtemps, des influences contraires agissaient sur le parlement, maître de la décision. Des conseillers à tête chauve subirent des sollicitations dont le charme se devine et ne s'avoue pas. Les âmes ambitieuses penchaient du côté de la faveur. L'impatience du public était au comble. Le procureur général donna ses conclusions.

Elles portaient qu'il fallait condamner Villette et le comte de La Motte aux galères à perpétuité; Mme de La Motte à être fouettée, marquée, et renfermée à l'hôpital pour le reste de ses jours. D'après les mêmes conclusions, la d'Oliva aurait été mise hors de cour, le comte de Cagliostro déchargé d'accusation, et le cardinal se serait vu forcé à un humiliant aveu de témérité, banni désormais de la présence du roi et de la reine, dépouillé de ses charges et de ses dignités. L'opinion du procureur général fut soutenue par les deux rapporteurs et M. d'Amécourt, adoptée par quatorze conseillers, et vivement combattue, en ce qui touchait le cardinal, par MM. Minières, Fréteau, Robert de Saint-Vincent, de Brétignières, Barillon, de Jonville. M. d'Ormesson opina pour que, sans être déchargé d'accusation, M. de Rohan fût mis hors de cour.

Les accusés, avant qu'on prononçât l'arrêt, devaient être soumis à un dernier interrogatoire. Villette parut le premier sur la sellette, les yeux baignés de larmes, et ne prit la parole que pour protester de son repentir. Mme de La Motte fut ensuite introduite. Elle s'avança vêtue simplement, les cheveux sans poudre, d'un pas ferme; mais à l'aspect du siége d'opprobre qui lui était destiné, son visage s'altéra et ses genoux fléchirent. Elle se remit néanmoins, répondit avec assurance; et l'on remarqua qu'en sortant elle avait le sourire sur les lèvres. L'attitude du cardinal fut bien différente. Quoique la sellette eût disparu quand il entra, sa figure était extrêmement pâle et la consternation se peignait dans ses regards. Il portait un habit long et de cérémonie. Invité unanimement à s'asseoir, il prit l'air, le langage d'un suppliant, et laissa dans le cœur de ses juges une profonde impression de pitié.

Le 31 mai 1786 étant le jour où l'arrêt devait être rendu, les membres de la maison de Rohan et ceux de la maison de Lorraine allèrent, dès quatre heures et demie du matin, se ranger sur le passage des magistrats. Tous, hommes et femmes, étaient en habits de deuil; et quand le parlement passa, ils se contentèrent de le supplier par leur contenance morne et leur silence. Enfin, l'heure était venue : le prince Louis de Rohan fut déchargé d'accusation.

A cette nouvelle, ce fut dans Paris un véritable délire. Puisqu'on acquittait le cardinal, la reine était flétrie, la cour condamnée, le principe monarchique librement contrôlé par la haute bourgeoisie, l'esprit révolutionnaire satisfait. Louis de Rohan, qui jusqu'alors n'avait pas eu la popularité même de ses vices, Louis de Rohan était devenu subitement l'idole du peuple. Le palais regorgeait de monde, les uns inondant le chemin par où les magistrats devaient passer, les autres se poussant, se pressant du côté des greffes. Quand le président et les conseillers furent pour sortir, mille cris se firent entendre : « Vive le parlement! Vive M. le cardinal! » Les femmes de la Halle se précipitaient au-devant des juges, des paroles de reconnaissance à la bouche et les mains pleines de bouquets. Personne qui s'occupât, soit de Villette, frappé d'un bannissement perpétuel, soit du comte de La Motte, condamné par contumace aux galères, soit de Mme de La Motte enfin, réservée à un châtiment pire que la mort. Toutes les pensées étaient pour le cardinal. Quand il monta dans la voiture qui devait le reconduire provisoirement à la Bastille, on en vit qui se disputaient l'honneur de baiser ses vêtements. Cagliostro partagea le bénéfice de ces ovations populaires. Et les plus hautes familles de s'applaudir d'un tel spectacle comme d'un triomphe. C'était le triomphe de l'esprit de révolution.

La reine fut accablée de douleur. Louis XVI exprima tout haut cette opinion que Louis de Rohan avait commis un vol; et, par un acte arbitraire dont l'éclat tardif comblait la mesure des fautes, il l'exila. Quoique innocent et acquitté, Cagliostro fut, à son tour, banni du royaume.

Pour ce qui est de Mme de La Motte, elle tomba, en apprenant son sort, dans d'inexprimables accès de rage. Pendant qu'on lui lisait la sentence, on fut obligé de la tenir en l'air, personne n'ayant pu, par violence, la faire mettre à genoux. Liée avec des cordes et traînée dans la cour de justice du palais, elle se mit à pousser des cris, non d'épouvante, mais de fureur. S'adressant au peuple : « Si l'on traite ainsi le sang des Valois, quel est donc le sort réservé au sang des Bourbons? » Et au milieu des hurlements que l'indignation lui arrachait, on entendit ces mots caractéristiques : « C'est ma faute si je subis cette ignominie : je n'avais qu'à dire un mot, et j'étais pendue. » Alors, ainsi qu'à Lally-Tollendal, on lui mit un bâillon dans la bouche; et, comme

elle se débattait avec désespoir entre les mains du bourreau, le fer qui la devait marquer sur l'épaule, la marqua sur le sein. On la transporta à la Salpêtrière, échevelée, le visage couvert de sang, demi-nue, et exhalant en imprécations ce qui lui restait encore de force.

Or, quelque temps après, la princesse de Lamballe fut mystérieusement priée de se rendre à la Salpêtrière, sous prétexte de curiosité; mais, en réalité, pour s'enquérir de Mme de La Motte, et donner des secours pour elle à la supérieure.



DE CALONNE

Vers la fin de novembre 1786, une sentinelle de faction, la nuit, dans une des cours de la Salpêtrière, fit passer à une femme qui servait Mme de La Motte, un billet sans signature. On y disait à la prisonnière : « Vous êtes exhortée à ne pas perdre courage, et à prendre des forces pour une longue route : on s'occupe des moyens de changer votre sort. » Une autre lettre, toujours remise par le factionnaire, demanda le dessin de la clé propre à faciliter l'évasion. Le dessin fut livré, et le soldat inconnu apporta quelque temps après la clé libératrice, ainsi que des vêtements d'homme qu'on parvint aisément à faire tenir à Mme de La Motte, le mot d'ordre ayant sans doute été donné en secret à la su-

périeure. Rendue ainsi à la liberté, Mme de La Motte partit pour Londres, où son mari l'attendait.

Elle ne doutait pas qu'elle ne dût son évasion à la reine, mais cette conviction était loin d'avoir calmé son ressentiment; aussi lisait-on dans un journal anglais, vers le commencement de l'année 1787, l'annonce suivante : « Il n'est bruit, dans les salons de Londres, que d'une publication importante qui va jeter un jour nouveau sur l'affaire du collier. »

Répétée bientôt par les feuilles de Paris, la nouvelle pénètre à la cour et y jette le trouble. Marie-Antoinette prend l'alarme. Une négociation est ouverte avec M. de La Motte, pour la suppression de l'écrit annoncé; il s'agissait de l'honneur : M. de La Motte consentit à ce qu'on parlât d'argent; et, pressée par la reine, à l'insu du roi, la duchesse de Polignac partit pour Bath, où deux cent mille livres payèrent un silence qui ne fut pas gardé!

Tel fut cet événement, célèbre et si longtemps obscur. Il en resta dans les diverses cours de l'Europe une impression fâcheuse pour Marie-Antoinette, jusque-là que l'empereur François II, son neveu, la crut à demi coupable. On raconte qu'après l'arrêt du 31 mai 1786, le procureur général dit à M. Robert de Saint-Vincent, un des plus ardents défenseurs du cardinal : « Monsieur, sans le vouloir, vous venez d'ébranler les bases de la monarchie. » C'était aller trop loin. Les bases d'une monarchie solidement construite ne s'ébranlent pas ainsi; il y faut le travail des âges et le flot rongeur des idées. Et cependant, parmi les causes secondes de la Révolution, celle-ci fut certainement la plus éclatante, la plus active. Dissolution des cours, misères de la grandeur, fortune des courtisans minée par l'excès de leur égoïsme et de leur bassesse, désordre dans le jeu des pouvoirs, immolation des droits de la vérité aux intérêts de la force, haines lentement amassées dans le cœur du peuple, impuissance de la royauté, quand elle décline, à se relever par la justice ou à se maintenir par l'arbitraire; en un mot, tout ce qui accuse le vice des institutions monarchiques, l'affaire du collier le rassembla, le résuma, le mit en relief. Et quel châtiment infligé à l'orgueil des maîtres de la terre, que le spectacle du trône où s'était assis Louis XIV, compromis et entraîné dans les complications d'une intrigue de comédie!

CHAPITRE V

APPARITION DU DÉFICIT

PENDANT que l'affaire du collier éclatait en scandales, un autre coup de théâtre, non moins fatal à la monarchie, se préparait : l'apparition du déficit.

La diplomatie d'une maîtresse avait poussé aux finances M. de Calonne, personnage aimable et dangereux, qui sous les apparences de la frivolité cachait la pénétration d'un ministre d'État. Trompés sans doute par les dehors, les historiens de son temps et ceux du nôtre n'ont vu en M. de Calonne qu'un hardi joueur, qu'un étourdi capable de traiter les finances comme les marquis d'alors traitaient les femmes et la vertu, avec la légèreté d'un homme à bonnes fortunes, la courtoisie d'un gentilhomme et l'incrédulité d'un esprit fort. Ils n'ont point paru se douter que, loin d'avoir été dictée par le hasard, sa conduite fut le résultat d'un calcul vif et prompt. Il leur a échappé que ses folies furent systématiques et s'enchaînèrent dans l'ordre qu'il voulut.

Calonne avait bien aperçu que la monarchie était atteinte mortellement; qu'elle se soutenait *par une espèce d'artifice;* que, pour la sauver, si le salut était encore possible, un seul moyen s'offrait : tout réformer, tout refaire, et, suivant ses propres expressions, *reprendre en sous-œuvre l'édifice entier*.

Mais comment y parvenir? C'est ici que Calonne montra un esprit original et du coup d'œil. Son plan fut étrange et caractérise la situation.

La réforme de la monarchie étant nécessaire, il fallait amener les grands corps à y consentir, presque à la vouloir, et, pour cela, se rendre leur complice, leur partager magnifiquement et avec grâce les restes du trésor, les séduire, les gorger et les conduire ainsi en riant jusqu'au bord d'un abîme qu'on leur montrerait tout à coup si effrayant, si profond, que roi, noblesse et clergé en seraient réduits à appeler eux-mêmes de leurs cris les nouveautés libératrices.

Lorsqu'un austère roturier, un bourgeois de Genève, M. Necker, était venu parler à tant de gentilshommes hautains de descendre au niveau du tiers, de se résigner à l'égalité de l'impôt, à des retranchements de pensions, à des restitutions de domaines engagés, évidemment il avait dû s'aliéner la noblesse, et irriter le privilége en le menaçant au nom du droit commun. Mais que lui, M. de Calonne, ami des fêtes et du plaisir, homme de cour, élégant, sans rigidité, sans morgue, et aussi vicieux qu'un autre, vînt un jour demander le remaniement complet de l'État, il ne serait certes pas suspect, et il pourrait dire aux privilégiés, après leur avoir procuré un rêve heureux : Maintenant, les finances sont à bout; le festin est dévoré : il faut payer ou périr.

Telles furent les combinaisons de Calonne. Semblable à ces médecins qui, pour guérir une maladie, la font passer de l'état chronique à l'état aigu, Calonne, au lieu de combattre l'égoïsme des hautes classes, voulut l'encourager, le pousser jusqu'au délire, bien sûr qu'un moment viendrait où ces mêmes classes subiraient le droit commun par nécessité, par intérêt, par frayeur.

Ce n'est pas que les principes lui fussent chers, et qu'il eût le patriotisme d'un Colbert ou la moralité d'un Sully. Tant de vertu n'entrait point dans cette âme légère. Il était intelligent : voilà tout. Il faut même ajouter que son caractère s'adaptait merveilleusement à la nature de ses projets. Emprunter, avoir des millions, les prodiguer, éblouir, rien n'était plus en harmonie avec le tempérament d'un agréable débauché. Calonne se mit donc à l'œuvre, et il alla droit à son but, qui n'était pas, comme on l'a pensé, de ménager aux grands un moment de bonheur, mais de les enivrer pour les soumettre.

Et quelle autre marche pouvait-il suivre? Économiser? En ouvrant ce trésor royal où il ne trouva, dit-il, que deux sacs de douze cents livres, il ne put se méprendre sur les artifices du *Compte rendu*. Non-seulement Necker n'avait pu convertir le déficit laissé par Clugny en un excédant de revenu de dix millions, mais il était même impossible qu'il eût fait disparaître l'ancien vide, ayant eu à supporter l'énorme fardeau de la guerre d'Amérique. Quant aux successeurs de Necker, Fleury et d'Ormesson, ils avaient ajouté des emprunts nouveaux aux cinq cent trente millions empruntés par Necker. Fleury n'avait tiré que vingt-cinq millions de l'impôt des nouveaux sous pour livre, et le troisième vingtième n'avait fourni à d'Ormesson que vingt et un millions.

Donc, sous la déduction des quarante-cinq millions men-

tionnés ici, le déficit, durant les deux ministères d'Ormesson et Fleury, s'était inévitablement accru.

Calonne dut considérer l'économie comme une ressource insuffisante, comme un expédient usé. Il ne lui restait plus qu'à agrandir en quelque sorte le danger pour imposer à ceux qui l'entouraient la loi des résolutions extrêmes.

Dès le début, il ouvre un emprunt de cent millions. Et voilà que faveurs, grâces, largesses commencent à pleuvoir sur les gens de cour émerveillés. On rétablit les *croupes*, les intérêts dans les fermes et dans les régies. On donne des pensions viagères à qui n'en avait pas et des pensions perpétuelles à qui en possédait de viagères. Le contrôleur général des finances recevait les solliciteurs à bras ouverts, il les renvoyait les mains pleines; et quelques-uns même se virent devancés en leurs désirs. Tout Paris sut qu'un jour Calonne avait envoyé à certaines dames des pistaches enveloppées dans des billets de la caisse d'escompte. La complaisance était érigée en système, et le dernier moyen de gouvernement à l'usage de la monarchie française fut la folie.

Du reste, les séductions de la personne se joignaient chez



LE CHATEAU DE RAMBOUILLET

Calonne à la puissance de l'homme en place. Sa taille haute, son maintien dégagé, sa bonne grâce, la mobilité de sa figure agréable et fine contribuaient à lui gagner le grand monde. Les courtisans répétaient ses bons mots, lui trouvant d'autant plus d'esprit qu'il se moquait de l'économie et raillait les créanciers de l'Etat presque à l'égal des siens. Il eut cependant l'art et le soin de faire payer ses dettes par Louis XVI, auquel il avoua négligemment, le premier jour, un passif personnel de deux cent vingt mille livres. Le roi, sans rien dire, prit cette somme dans son secrétaire en billets de l'entreprise des eaux, et la remit au ministre : image fidèle de la manière dont on allait administrer les finances.

Un trait qui peint l'esprit de la cour, c'est que la réputation équivoque de M. de Calonne le servit presque mieux que n'auraient pu faire ses riantes promesses et l'étendue de ses talents présumés. Fleury et d'Ormesson étaient sortis du ministère, le dernier notamment, avec une renommée d'insuffisance et d'intégrité tout ensemble. Or, en voyant l'incapacité unie à la droiture, on s'était habitué à les confondre; on affectait de les croire inséparables, du moins parmi les courtisans; et aux yeux de ceux qui disaient, le sourire à la bou-

che: *Dieu nous préserve des gens honnêtes!* un administrateur léger de scrupules parut aisément supérieur.

La vérité est que les prodigalités de Calonne et sa sérénité imperturbable en imposèrent aux capitalistes qu'allèchaient d'ailleurs des primes usuraires; et la confiance que Necker avait méritée par ses économies, Calonne l'obtint par ses dépenses. Les suites? Il ne s'en inquiétait point, les ayant prévues. Aussi usa-t-il des emprunts sans ménagement, sans prévoyance, et comme si cette ressource n'eût rien coûté. Necker avait emprunté durant la guerre : il emprunta, lui, malgré la paix. Entré au ministère en novembre 1783, il avait ouvert, en décembre, un premier emprunt de. . . 100 000 000 liv.

L'année suivante, il emprunta.	125 000 000
Et l'année d'après.	80 000 000
Mais tandis qu'il recevait lui-même le montant de ces emprunts, il faisait emprunter en outre, pour le compte du roi, par les états de Languedoc, de la Flandre maritime, et par la ville de Paris.	49 000 000
Au moyen d'une extension furtive des anciens emprunts ouverts en 1781, 1782 et même en 1770, il se procura.	122 900 000
Il augmenta les cautionnements des fermes en régies de.	14 600 000
Il créa de nouvelles charges pour.	10 000 000
Il força secrètement la caisse d'escompte à proposer elle-même un cautionnement de 80 millions, qu'il eut ensuite publiquement la modération de réduire à.	70 000 000
Il accrut les anticipations de.	79 000 000
Montant des emprunts et ressources extraordinaires.	650 500 000 liv.
Qui devaient coûter un intérêt annuel de.	45 420 000 liv.

Avec ces ressources, Calonne acquitta les dettes pressantes et donna cours à son projet de rassurer d'abord la nation. Chaque nouvel édit prenait la forme d'une promesse. Les embarras du trésor touchaient à leur terme, disaient les préambules; la lumière et l'ordre allaient se faire dans nos finances. Et comment n'y pas croire? c'était Louis XVI qui semblait en donner sa royale parole; c'était lui qui montrait à la France les perspectives heureuses. Après tout, ce trésor tant calomnié n'opérait-il pas des merveilles? cent trente-six millions d'acquits de comptant furent dépensés en la seule année 1785. A peine eut-on acheté Rambouillet pour le roi, moyennant quatorze millions, qu'on s'empressa d'acheter au prix de quinze millions Saint-Cloud pour la reine. Calonne employa de la sorte soixante-dix millions, ardent à satisfaire les fantaisies et à dorer la misère publique. La maison de Beaujon, la forêt de Grésigne, Chanteloup, le duché d'Amboise, la seigneurie de l'île de Ré, l'Isle-Dieu, l'hôtel de Boulainvilliers, celui de l'intendance de Paris, celui de la régie générale..., telles étaient les acquisitions inutiles, onéreuses, par où Calonne entretenait l'illusion. Quand il ne savait plus comment dissiper la fortune publique, il échangeait des domaines; et, en beau joueur, il semblait tenir à ce que l'État perdît noblement. L'abbé d'Espagnac, ami de Calonne, reçut, en échange du comté de Sancerre, une foule de domaines dont celui d'Hatton-Châtel faisait partie. Ce domaine avoisinait la terre d'Hanonville, appartenant au ministre, et s'y trouva, bientôt après, annexé. De là le soupçon bien naturel d'une connivence; de là les clameurs de l'opinion, portée à croire que M. de Calonne, à force de donner aux autres, s'était souvenu de lui-même. Il n'y avait qu'imprudence, peut-être; mais la probité d'un ministre est comme la femme de César : il ne suffit pas qu'elle soit sans reproche, il faut encore qu'elle le paraisse.

Parmi tant de dépenses accumulées, il s'en trouva d'utiles, comme celles du port de Cherbourg; il y en eut de ridicules; il y en eut d'irritantes. Le peuple vit avec colère s'élever le mur d'enceinte qui, naguère encore, embrassait Paris, et ces fastueuses barrières construites par Calonne pour loger les trop nombreux commis d'un octroi détesté. Une brochure attribuée au comte de Mirabeau dénonça l'indécence de telles murailles, monuments d'esclavage, dont le luxe était une insulte. L'auteur conclut par ce mot du maréchal de Noailles : « Je suis d'avis que l'auteur du projet soit pendu. »

Mais ce qui excita contre Calonne les plus vives clameurs, ce fut la refonte des monnaies d'or, opération inattaquable cependant et qui fut très-bien conduite, mais qui servit de prétexte à la haine, et que des historiens de nos jours, faute de l'avoir étudiée, ont déclarée déshonorante pour la mémoire de Calonne. Il faut éclaircir ce point historique de nos annales financières.

Depuis la découverte des mines de l'Amérique, la valeur relative de l'or tendait graduellement à dépasser celle de l'argent. Avant 1726, un marc d'or valait dix marcs d'argent. En 1726, époque de la dernière refonte en France, la valeur du marc d'or s'éleva à quatorze marcs cinq onces d'argent. Cette hausse dans la valeur comparative des monnaies d'or fut plus considérable en Portugal, en Angleterre, et surtout en Espagne, où l'on porta, en 1779, la valeur d'un marc d'or à quinze marcs sept onces d'argent.

La rectification que l'Espagne venait de faire préjudiciait à la France en y encourageant outre mesure l'exportation des matières d'or. Et en effet, un marc d'or qui ne valait en France que quatorze marcs cinq onces d'argent, transporté en Espagne y procurait à l'exportateur quinze marcs sept onces. Pour arrêter l'exportation, et en même temps faire profiter l'État de la hausse commerciale de l'or en Europe, Calonne résolut de porter la valeur de notre marc d'or à quinze marcs quatre onces, c'est-à-dire de l'élever d'un quinzième. En conséquence, un édit d'octobre 1785 ordonna une refonte; tous les louis furent appelés à l'hôtel des monnaies pour y être refondus, et dans le marc d'or, où l'on n'avait précédemment taillé que trente louis, on en tailla trente-deux. C'était gagner deux louis sur trente ou un quinzième. On se trouvait donc avoir fait sur chacun des anciens louis de vingt-quatre livres un bénéfice d'une livre douze sols.

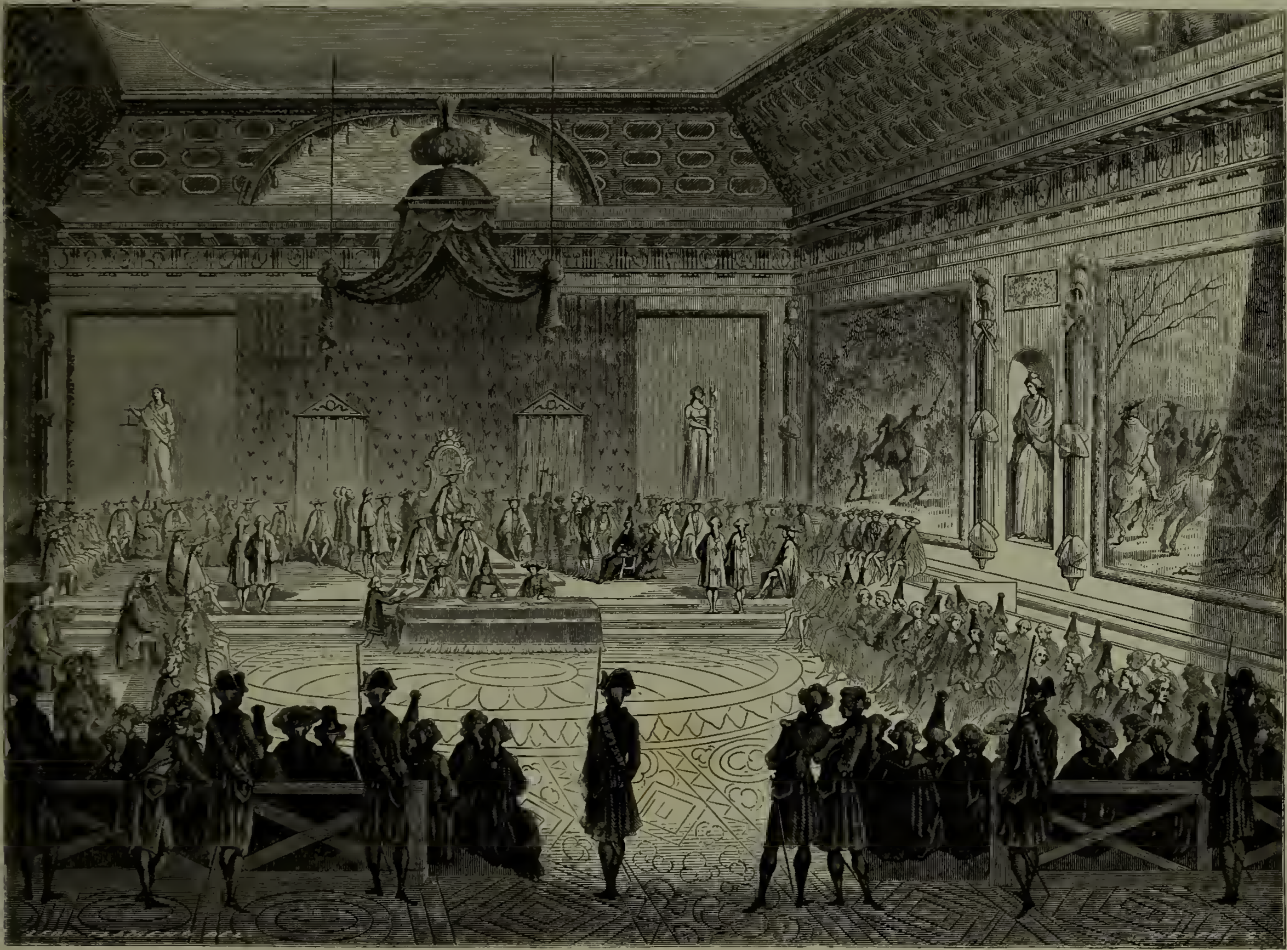
Lors des refontes précédentes, le roi s'était approprié le bénéfice tout entier : cette fois, le public fut admis au partage. On reçut les louis au change pour vingt-cinq livres, et l'on ne réserva au roi que douze sols par louis, sur lesquels devaient être prélevés les frais de la fabrication et les déchets qu'elle rend inévitables. Mais tandis qu'on faisait un profit considérable sur le poids, on fut amené à subir une petite perte sur le titre, qui est le degré de pureté des monnaies. Et voici comment :

Le titre légal de notre monnaie avait été fixé à vingt-deux carats. Mais l'or, parfaitement affiné, étant à vingt-quatre carats, la loi autorisait donc le mélange de deux carats d'alliage; en d'autres termes, elle ne permettait que deux parties de cuivre sur vingt-deux parties d'or pur. Toutefois, comme ce mélange est très-difficile à opérer avec une exacte précision, on avait admis, sous le nom de *remèdes*, des tolérances qui avaient été fixées en moyenne à onze trente-deuxièmes, c'est-à-dire que la fabrication était estimée bonne quand le titre des louis ne différait que de onze trente-deuxièmes du

degré de fin prescrit par les règlements. Le louis devait être conséquemment à vingt et un carats vingt et un trente-deuxièmes.

Conformément aux usages, on voulut, on dut reconnaître le véritable titre des espèces qui allaient être refondues. On réunit, à cet effet, une certaine quantité de monnaies, frappées dans tous les hôtels du royaume, et l'on en forma des lingots dont le titre fut soigneusement constaté. Il fut reconnu que le titre des anciens louis était trop faible, qu'il y manquait quatre trente-deuxièmes de fin, et l'on ordonna d'ajouter ces quatre trente-deuxièmes à chaque refonte, de manière à ramener toute la monnaie nouvelle au taux général et uniforme de vingt et un carats vingt et un trente-deuxièmes.

L'infusion de cette partie d'or fin dans la monnaie refondue n'ayant pas coûté moins de trois millions, on les prit sur les douze sols réservés au roi; et cela était juste, puisque ce déficit n'existait que par la faute des manipulateurs précédemment employés à la fabrication. De même, on préleva sur les vingt sols alloués aux porteurs de louis la perte du poids que les pièces avaient éprouvée, tant par le frottement que par les altérations de la fraude; ce qui réduisait à quinze sols en moyenne le bénéfice du porteur.



ASSEMBLÉE DE NOTABLES

Il fut rapporté aux hôtels des monnaies environ neuf cent mille marcs. Ce n'était que la moitié de ce qui avait été frappé depuis 1726; d'où l'on put voir que l'autre moitié avait disparu de la circulation, par l'avantage qu'il y avait eu à l'en retirer.

Telle fut l'opération. Elle procura aux particuliers un profit de vingt millions; elle valut sept millions au fisc; elle rectifia le titre des monnaies et mit la France à l'abri des lésions que nous subissions dans nos échanges.

Et pourtant, les ennemis de Calonne trouvèrent là matière à scandale. Ils commencèrent par nier que les anciennes monnaies d'or fussent d'un titre inférieur, ce qui faisait disparaître la nécessité d'ajouter du fin dans les fontes; et ils accusèrent le ministre de s'être frauduleusement approprié le prix d'un affinage qui n'avait pas eu lieu. L'accusation était difficile à soutenir; car il fallait pour cela, ou nier des actes authentiques, ou étendre la complicité du mensonge et du vol au procureur général de la cour des monnaies, à l'inspecteur général des essais, enfin à tous les essayeurs particuliers. Une circonstance fortuite vint, malheureusement, accréditer les soupçons. M. de Bajerlé, directeur de la Monnaie de Strasbourg, était vieux et depuis longtemps infirme. Son commis ne fit pas l'addition prescrite, en passa néanmoins la valeur dans les comptes; et la fraude fut découverte. Sur ces entrefaites, M. de Bajerlé meurt, et le bruit se répand que le vol du commis a été autorisé par une lettre con

fidentielle du ministre. En vain Calonne déploya-t-il contre l'essayeur infidèle la plus grande sévérité, en vain somma-t-il ses accusateurs de produire leurs preuves en leur opposant le témoignage du fils de M. de Bajerlé, conseiller au parlement de Nancy et homme d'un caractère respectable, l'opinion ne fut pas désarmée : Calonne portait la peine de sa mauvaise réputation.

Cependant, il était arrivé, ce jour que le ministre avait prévu, ce jour décisif où la monarchie absolument ruinée, à bout d'expédients et de déraison, devait s'estimer presque heureuse de trouver pour dernière chance de salut son propre ouvrage à détruire.

Dans un mémoire qu'il remit à Louis XVI vers la fin de 1785, Calonne déroula ses plans. Et quel dut être l'étonnement du roi! L'effronté dissipateur de la veille parlait tout à coup la langue de Turgot, il dépassait la rigidité de Necker. Le fou charmant qui avait jeté l'or à pleines mains s'était subitement amendé et proposait non plus les moyens termes mais les *grands partis*. Il présentait à Louis XVI l'imposant tableau de son royaume à refaire. Où était la division, il fallait introduire l'unité. Les provinces suivaient des lois différentes : il fallait les ramener à un principe uniforme. Elles étaient séparées par des douanes : il fallait heurter hardiment ces barrières intérieures et les reculer jusqu'aux frontières. Les pays d'état possédaient le privilége de la représentation : il fallait renverser ce privilége et appliquer à la France entière *une forme de délibérations nationales*. L'impôt territorial ne frappait que les biens en roture : il fallait l'étendre sans exception aucune à toutes les terres du roi, des nobles, des prêtres, et substituer le payement en nature au payement en argent. Le peuple était écrasé de contributions : il fallait réduire la taille, diminuer le prix du sel, abolir à jamais la corvée.... En un mot, plus de priviléges, plus de distinctions ni de morcellement, partout la justice, partout l'unité. C'était comme un résumé des idées de Vauban, des vues de Turgot et des projets de Necker.

Un tel remaniement de la monarchie ne pouvait être soumis à l'approbation du parlement. Au seul mot de répartition égale des charges publiques, les nobles de robe eussent frémi de colère. Calonne, d'ailleurs, avait échangé avec le premier président des procédés si hostiles, de si injurieux propos, que les relations du ministre et de la magistrature se trouvaient irréparablement rompues, un démêlé personnel étant devenu affaire de gouvernement. Ainsi reparaissait l'ardente, l'inévitable question des états généraux. En attendant, on eut recours à une assemblée de notables.

La liste fut dressée en silence et composée habilement. Noblesse, parlement, clergé, tiers état devaient concourir à la formation de l'assemblée. Mais les nombres étaient combinés de façon que chacune des résistances prévues fût condamnée, prise séparément, à la faiblesse numérique. Et par exemple, on ne donna pour représentants au clergé, dont on allait menacer les priviléges, que quatorze évêques et quatre ecclésiastiques, alors qu'on donnait pour représentants au tiers état les maires des vingt-cinq principales villes du royaume : Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Toulouse, Strasbourg, Lille, Nantes, Metz, Nancy, Reims, Bourges, Limoges, Orléans, Tours, Montpellier, Montauban, Caen, Amiens, Bayonne, Châlons, Valenciennes, Clermont. On y ajouta Troyes qui avait réclamé.

Le secret fut bien gardé; la reine elle-même eut l'humiliation d'être exclue de la confidence. L'annonce de la convocation des notables éclata donc à l'improviste et surprit tout le monde. Calonne avait pensé que l'étonnement ici était une chance de succès, parce qu'il donnait à une mesure inattendue l'importance d'un coup décisif, d'un coup d'État. Le moment était venu d'éprouver si la monarchie voulait être sauvée et pouvait l'être.

Arrivés à Versailles avant le 29 janvier 1787, les notables ne furent point réunis au jour indiqué par les lettres de cachet. Sans motif avoué, sans excuse, on les laissa errer dans la ville, en plein hiver, et ce fut la voix publique qui leur apprit les ajournements successifs, d'abord au 7 février, puis au 14, enfin au 22. On sut vaguement que les ministres étaient malades, que M. de Vergennes se mourait, et que, menant sa vie comme il administrait les finances, Calonne avait prodigué et perdu sa santé dans les plaisirs. Ces bruits étaient fondés. Calonne, aussi épuisé que le trésor, ne fut prêt ni le 29 janvier, ni le 7 février, ni le 14, n'ayant pu achever les nombreux mémoires où, sous le nom de réformes, il allait dérouler le plan d'une révolution à mettre aux voix.

Dans la nuit du 12, Vergennes mourut, et la mort de ce ministre aussi fidèle que capable contrista singulièrement l'âme de Louis XVI, qui, à peine assez fort pour suffire à une royauté paisible, ne voyait pas sans frayeur la royauté devenir un combat. Étant allé visiter le cimetière où l'on venait de déposer Vergennes, il fut pris d'attendrissement, et on l'entendit murmurer ces mots : « Que je serais heureux de reposer à côté de vous! »

Ce fut dans la salle des Menus, consacrée deux ans plus tard aux états généraux, que Louis XVI ouvrit, par un discours sans portée et sans grandeur, l'assemblée des notables. Quant à Calonne, il fut incisif, spirituel, audacieux et dégagé. Il fit à l'assemblée comme une confession générale de la situation; il avoua, dans un discours plein de grâce, qu'en arrivant aux affaires il avait trouvé les caisses vides, la confiance disparue, six cent quatre millions de dettes exigibles et quatre-vingts millions de déficit annuel. Il ne se ménageait point les éloges et convenait qu'il avait tout réparé : l'argent abondait, le crédit était revenu, les dettes de la guerre avaient été acquittées, les dépenses étaient au courant, et, chose nouvelle, on avait ramené le payement des rentes, si longtemps en retard, au jour même des échéances. A l'éclat de ces contrastes, Calonne fit succéder de hardis paradoxes, et, sous le tissu transparent de l'allusion, il établit entre lui et Necker un parallèle où la prétention de l'administrateur n'était, du reste, que l'insolence du gentilhomme. Il distinguait deux sortes d'économie : l'une minutieuse, repoussante, écartant les solliciteurs par des dehors sévères et d'une dureté stérile; l'autre — dont il paraissait s'attribuer l'invention — noble et grande, aimable jusqu'en ses rigueurs, laissant compter ses refus plutôt que ses grâces, et se calomniant elle-même par des apparences de facilité que l'envie de nuire transformait en profusion. Les circonstances, d'ailleurs, lui avaient défendu de prendre *l'attitude de la pénurie*. Sur le chiffre exact du déficit et sur l'importante question de savoir si aux quatre-vingts millions déjà constatés il fallait joindre l'intérêt des emprunts énormes contractés durant les ministères de Necker, de Fleury, de d'Ormesson et durant le sien propre, Calonne évita de s'expliquer. Le déficit? il existait depuis des siècles; il s'était accru d'année en année : la seule administration de Necker l'avait augmenté de quarante millions; et lui, Calonne, avait eu un vide effrayant à combler.... Et, après avoir ainsi tracé la généalogie du déficit, il ajouta, pour éclairer tout d'un mot, que *depuis* 1776 *jusqu'à la fin de* 1786, en dix ans, *il avait été emprunté un milliard deux cent cinquante millions*.

Le voile était levé; l'illusion qu'avait produite en Europe

le *Compte rendu* s'évanouissait tout à coup; le ministre qui avait signé ce compte fameux, le prince qui en avait permis l'impression, le garde des sceaux Miromesnil et le comte de Vergennes, qui en avaient certifié l'exactitude, se trouvaient atteints du soupçon d'ignorance ou de tromperie. Le scandale d'un pareil démenti fut moins grand néanmoins que la stupeur causée par l'apparition d'un déficit dont on osait à peine sonder la profondeur; et les alarmes de l'assemblée redoublèrent lorsque, passant aux moyens d'arrêter ce mal non défini, Calonne déclara l'insuffisance absolue de l'économie et qu'il serait impossible d'emprunter *toujours*, d'imposer *plus*, d'anticiper *encore*. Quel était donc le remède souverain? Pour combler l'abîme, pour rétablir les finances, pour ranimer la monarchie, pour continuer à vivre, enfin, que restait-il?.... Les abus. Oui, les abus; et, relevant aussitôt par la dignité du discours une pensée vraie revêtue des formes d'une saillie, Calonne s'écria, comme l'aurait pu faire un tribun du peuple :

« Les abus ont pour défenseurs l'intérêt, le crédit, la fortune et d'antiques préjugés que le temps semble avoir respectés; mais que peut leur vaine considération contre le bien public et la nécessité de l'État?... Les abus qu'il s'agit aujourd'hui d'anéantir, pour le salut public, ce sont les plus considérables, les plus protégés : ceux dont l'existence pèse sur la classe productive et laborieuse; les abus des priviléges pécuniaires, les *exceptions à la loi commune*, et tant d'exemptions injustes qui ne peuvent affranchir une partie des contribuables qu'en aggravant le sort des autres. »

Jamais de telles paroles n'avaient retenti aux oreilles d'un roi de France, et ici Calonne ne les prononçait qu'après avoir déclaré que « ces vues étaient devenues entièrement personnelles au roi. »

On devine quelle fut l'attitude des notables quand ils virent se dresser devant eux ces deux images également importunes : le déficit d'un côté, de l'autre les réformes. Le déficit, il était inconnu; car on l'avouait de quatre-vingts millions, et l'on ne disait pas le dernier mot. Les réformes, elles étaient effrayantes ; car c'était l'antique parchemin des priviléges qu'il s'agissait de déchirer dans ce remaniement de la monarchie, où allaient être subitement confondus les plébéiens avec les gentilshommes, les laïques avec les clercs. Calonne s'était abrité derrière la volonté du roi; mais cela même blessa au vif les notables, et surtout le clergé, que menaçait la principale attaque. « N'est-ce pas se moquer de la nation, s'écria rudement l'archevêque de Narbonne, n'est-ce pas prendre ses représentants pour des moutons et des bêtes que de les rassembler afin d'avoir leur sanction à une besogne toute digérée? »

C'était le prélude des orages qui allaient éclater contre Calonne. Dans une assemblée où les nobles n'avaient apporté que l'expérience des armes et les parlementaires que la science de la procédure, l'influence que donne le maniement de la parole appartint naturellement aux Cicé, aux Boisgelin, aux Loménie de Brienne, prélats diserts qui s'étaient formés, en enseignant les choses de Dieu, à conduire la discussion de leurs propres affaires.

Le premier mémoire, touchant les assemblées provinciales, fut bien accueilli; mais, dès qu'on en vint au second mémoire, le ministre put s'apercevoir que le fer avait touché la blessure. Appliquer l'impôt territorial à tous les propriétaires sans distinction! Les notables prirent l'alarme, et, prompts à déplacer la question, ils se hâtèrent de la transporter sur le terrain du déficit, en demandant à connaître, avant de délibérer, les états de recette et de dépenses.

Calonne fut surpris d'une démarche si hautaine. Toutefois, dissimulant son humeur, il consentit à *communiquer* les états de finances à une commission de quarante-deux membres. La réticence parut offensante; les propos s'aigrirent, la querelle s'échauffa. En vain Calonne y déploya-t-il beaucoup de sang-froid et de subtile éloquence, il fallut arriver aux chiffres, il fallut reconnaître que le déficit était, non pas de quatre-vingts millions, mais de cent douze.

Ainsi, par une manœuvre plus habile que loyale, les notables rejetaient dans l'ombre la question des réformes, et ils occupaient les regards avec le fantôme du déficit.

Il est juste d'ajouter que si les notables craignirent l'avénement de la liberté, ils en parlèrent du moins le langage; que si, d'une main soigneuse, ils écartèrent les problèmes inquiétants, ils reconnurent du moins et saluèrent, dans ce qu'il avait d'indéfini et de vague, le principe de l'égalité. N'était-il pas, d'ailleurs, bien naturel qu'avant de livrer des ressources nouvelles à une administration dévorante, on lui demandât son bilan?

Voilà ce qui parut frapper l'opinion publique, et, loin de maudire le mauvais vouloir des notables, elle s'étudia à l'encourager. Pour mieux irriter leur amour-propre et les animer à la résistance, on les appela les *notés*, ironique allusion au rôle passif que leur destinait le ministre; le nom de *grenadiers des notables* fut donné aux membres du bureau que présidait le prince de Conti, à cause de leur vigoureuse opposition aux plans de Calonne; et ceux qui faiblissaient, on les comparait à ces pagodes chinoises dont l'unique fonction est de remuer la tête en signe d'assentiment.

Pour ce qui est de Calonne, en dépit du tour audacieux et populaire de son initiative, il fut poursuivi, persiflé, chansonné de toutes parts. On avait dit, et le public parisien, toujours prompt à rire, même de ses misères, aimait à répéter : « Le roi est au *beau fixe*, le ministère au *variable*, Calonne à la *tempête* et la nation au *très-sec*. » La reine, qu'on supposait avoir eu sa part des prodigalités connues, fut à son tour exposée à de cruels sarcasmes : quand elle allait à l'Opéra, le peuple disait à voix haute : « Voilà Mme *Déficit* qui passe. »

Mais ce n'était là qu'un des aspects de l'agitation. Tout en faisant jaillir par myriades les étincelles de la gaieté française, l'assemblée des notables fournissait un aliment à de plus sérieuses pensées. L'esprit d'opposition s'aguerrissait à ces débats dont l'écho des salons prolongeait le bruit en l'agrandissant. Les livres de Necker, conçus et rédigés avec la clarté du savoir et animés d'une couleur sobre, avaient tellement mis en vogue les préoccupations graves, que parler finances était alors une manière d'avoir de l'esprit. L'occasion s'offrait admirable, tentante; et le jardin du Palais-Royal retentit de plus de harangues que n'en entendit jamais la Cité de Londres.

Le roi, cependant, s'étonnait de tant d'obstacles et donnait cours à la brutalité de sa colère ou aux gémissements de sa faiblesse. Tantôt le bruit courait qu'il avait versé des larmes, tantôt qu'il avait signé en blanc trente-trois lettres de cachet pour se débarrasser des membres les plus turbulents de l'assemblée. Ce qui est certain, c'est que, passant de l'irritation à la mollesse, il s'emportait et fléchissait, sauf à s'emporter et à fléchir encore. Quand les notables vinrent lui apprendre le chiffre du déficit vérifié par eux, il entra dans un accès de fureur, saisit une chaise et la brisa en s'écriant : *Ce coquin de Calonne! Il mériterait que je le fisse pendre.* Et pourtant, ce Calonne, le roi l'aimait au fond, et sa violence ne servait ici qu'à masquer l'indignation dont le pénétrait la résistance

des notables. Il les avait convoqués comme étant, pour ainsi dire, le conseil de famille de la monarchie : devait-il s'attendre à trouver des formes impérieuses et presque des menaces de censure là où il avait espéré les pures adhésions du respect?

Calonne fit alors un calcul qui, en d'autres temps, eût été juste. Sentant bien qu'aux yeux du peuple il personnifiait les millions perdus, il essaya de ramener à la question des réformes l'attention publique égarée à la poursuite du déficit; il donna à l'impression tous les mémoires qu'il avait remis aux notables, et y joignit un préambule où il disait : « Des priviléges sont sacrifiés?... Oui; la justice le veut, le besoin l'exige. On payera plus sans doute; mais qui? Ceux qui ne payaient pas assez. » Cet écrit fut lancé à profusion; Calonne en inonda Paris et la province. Afin de le mieux répandre, il l'adressa aux curés, et, détournant ainsi contre les abus la tempête qui le menaçait lui-même, il sembla dénoncer au public une résistance qui empêchait le roi de faire le bien du royaume. C'était un véritable appel au peuple.

Mais, par une de ces inconséquences de l'opinion, dont la singularité n'est qu'apparente et se rapporte à des causes profondes, il arriva que Calonne eut contre lui ceux-là surtout dont il plaidait la cause. En se livrant à des prodigalités odieuses au peuple, il s'était rendu moins impopulaire qu'il ne le devint en poussant à des réformes que le peuple désirait avec passion. Éclatant et glorieux indice de la grandeur des événements qui se préparaient! Preuve frappante que, dans les esprits, le côté moral des améliorations demandées en dominait le côté matériel et vulgaire! Oh! certes, que la Révolution se levât au signal donné par un sceptique, un dissipateur, par le caissier trop facile du comte d'Artois, par le cynique tributaire des boudoirs de Trianon, c'eût été déjà chose étrange; mais que la régénération de la France fût réduite à n'être plus qu'une affaire d'intendant; que l'hommage dû à l'idée de justice se présentât sous la forme d'un procédé d'administration, c'était un scandale historique. Et c'est à quoi la nation refusa noblement de souscrire. Elle ne voulut ni de l'initiative de Calonne, ni de son estampille, ni du mélange adultère qui, dans ses plans, faisait disparaître la majesté des principes invoqués. En un mot, elle s'indigna de ce qu'on osait venir battre monnaie avec son droit.

Que restait-il donc au ministre pour se soutenir? De lassitude, Louis XVI l'abandonnait; les notables lui portaient une haine que la récente dénonciation dirigée contre eux avait changée en fureur; l'opinion enfin appelait à grands cris un ministère nouveau.

Le 8 avril, jour de Pâques, le *Club des politiques* reçut un paquet cacheté qui ne devait s'ouvrir qu'à onze heures du soir. L'heure sonnée, on ouvrit le paquet et l'on y trouva un ouvrage sans titre, servant de réponse aux assertions de Calonne sur l'inexactitude du *Compte rendu*. Sachant qu'à dix heures Calonne devait donner sa démission, et craignant qu'on ne le soupçonnât d'avoir contribué à la chute d'un rival, Necker avait voulu assigner une date certaine à l'apparition de son livre.

Le lendemain, on apprit dans Paris que Calonne était renversé, et l'on se jeta avidement sur l'ouvrage de Necker. Quelque habile que fût la défense de l'ancien ministre genevois, elle ne pouvait être concluante et ne le fut point. Mais la dignité de son langage, la clarté artificielle de ses calculs, où les millions semblaient obéir à sa volonté et se ranger en colonnes persuasives suivant les besoins de la cause, tout cela éblouit les Parisiens, et ils s'empressèrent de donner raison à Necker, impatients qu'ils étaient de donner tort à Calonne. Louis XVI, importuné du bruit que faisait jusque dans Versailles la popularité de Necker, lui envoya une lettre de cachet qui l'exilait à quarante lieues de la capitale, mais il éprouva l'humiliation de voir tout Paris entourer d'honneurs l'auteur du *Compte rendu;* si bien que, parmi les visiteurs qui allèrent complimenter l'exilé, on remarqua le plus influent des notables, un candidat pour le ministère vacant, Loménie de Brienne.

Tandis que Necker s'éloignait lentement de la capitale, fier d'une persécution qui achevait sa renommée, Calonne, de son côté, traversait le royaume, poursuivi de ville en ville et par les huées de la multitude et par les lettres de cachet, exilé d'abord à Berny, puis en Flandre, puis en Lorraine, mais bravant la mauvaise fortune, toujours le même, toujours railleur, et répétant tout bas qu'il consentait à être pendu, *si les augustes complices devaient en être.*

CHAPITRE VI

FATALITÉ DES ÉTATS GÉNÉRAUX

RIEN ne réussissait à la monarchie : pas plus les prodigalités de Calonne que les économies de Necker. Le roi voyait tourner contre lui, non-seulement les réformes qu'il avait redoutées, mais encore celles qu'il proposait lui-même. L'invincible fatalité des événements ne lui permettait ni de s'opposer à la Révolution, ni de transiger avec elle. La destinée de ce prince était d'en être l'adversaire irrésolu, le spectateur irrité et la victime.

Un procédé restait dont on n'avait pas encore fait usage et qu'on essaya : la violence.

Loménie de Brienne fut appelé à remplacer Calonne, avec le titre de chef du conseil des finances et de ministre d'État, après une sorte d'intérim rempli par M. Bouvart de Fourqueux, conseiller d'État septuagénaire, modeste et peu connu. De Fourqueux se sentait au-dessous des fonctions de ministre; Loménie de Brienne s'y croyait, au contraire, supérieur. Depuis quinze ans, il frappait à la porte du conseil; mais Louis XVI ne l'estimait pas, ayant trouvé dans les papiers du grand Dauphin son père que l'abbé de Loménie passait pour un athée et un philosophe. On raconte même qu'au sujet de la candidature de Brienne à l'archevêché de Paris, le roi s'était un jour écrié : « Il faudrait au moins que l'archevêque de Paris crût en Dieu. » C'était dans la fréquentation des encyclopédistes et par la lecture assidue des mémoires du cardinal de Retz que Brienne avait fait son éducation politique. Partisan des économistes, il s'était façonné à une sorte de libéralisme intolérant qui est le propre de cette école fameuse. Ami de Turgot, il joignait, comme lui, à des théories de liberté l'humeur d'un grand vizir. Spirituel avec des airs de profondeur et plus galant qu'il ne convenait, même alors, à un prélat, il avait de l'influence partout : dans les assemblées du clergé où il montrait l'habitude du maniement des affaires, et parmi les femmes du monde qui, plus d'une fois, le rendirent arbitre de leurs querelles avec des amants infidèles ou soupçonnés. Bien qu'il ne fît à son archevêché de Toulouse que de rares apparitions, il y occupait les esprits de sa personne, ne manquant jamais de marquer son séjour par quelqu'un de ces actes éclatants de bienfaisance dont la renommée s'empare, et qui n'émanaient point

chez lui de la charité du chrétien, mais de la philanthropie du philosophe. Toutefois, la vraie cause de son élévation fut la persévérance que mit l'abbé de Vermond à le prôner dans le cercle de la reine. Ce fut Marie-Antoinette qui, domptant les répugnances de Louis XVI, fit nommer l'archevêque de Toulouse chef du conseil royal des finances, puis ministre d'État; et, comme pour expliquer qu'il était placé au rang des Richelieu et des Mazarin, elle affecta de dire tout haut



DE VERGENNES

en pleine cour : « Il ne faut pas s'y tromper, messieurs, *c'est un premier ministre.* »

L'assemblée des notables, un moment interrompue, reprit ses travaux. En possession des états de finances, que Calonne n'avait pas voulu laisser entre leurs mains, les notables auraient dû y trouver une ligne finale fortement tracée et qui indiquât avec netteté la situation des affaires : ils l'y cherchèrent en vain. Le déficit n'était ni connu ni appréciable : incertitude funeste qui permettait à l'imagination d'agrandir les périls du royaume. Les uns parlaient de cent huit mil-

lions, les autres de cent vingt-cinq, de cent trente et même de cent cinquante millions. En l'absence d'une comptabilité sérieuse et de pièces importantes que Louis XVI fit disparaître du dossier, quelques-uns allèrent jusqu'à nier la réalité du déficit, craignant qu'il ne fallût en venir au remède décisif : l'égalité de l'impôt territorial.

Cependant, le mot d'*états généraux* s'était fait entendre. Lafayette et Castillon, procureur général au parlement d'Aix, les avaient demandés formellement dans le bureau du comte d'Artois, au grand scandale de ce prince : l'assemblée, qui sentait approcher le moment où il faudrait se prononcer sur les voies et moyens, adopta vivement l'idée des états généraux, aimant mieux déclarer son incompétence que voter son patriotisme. Au fond, les notables censuraient tout sans rien préciser, et Brienne dut les renvoyer, lassé qu'il était de leurs discours, trop sages pour être si peu concluants.

L'archevêque de Toulouse débita, le jour de la clôture, un discours étrange et qui marque bien l'immense désordre au sein duquel vivait l'ancienne monarchie. Le ministre félicitait les notables d'avoir constaté l'importance du déficit. Il leur faisait un honneur de ce qui était pour la royauté une honte. Quoi! il avait fallu qu'on vînt à Versailles des quatre points cardinaux du royaume pour apprendre au chef du conseil royal des finances où en était la situation du trésor! pour apprendre au gardien des documents la vérité que les documents renfermaient! Ce fut, qui le croirait? en prenant le terme moyen de cent quarante millions, que Brienne admit l'existence du déficit; et sur cette base, son plan fut bientôt arrêté : réduire les dépenses de quarante millions, trouver cinquante millions dans l'impôt, en demander cinquante à l'emprunt.

Les notables, en se séparant, allèrent semer partout l'inquiétude. Mais, les voyant revenir d'une assemblée qui n'avait su rien vouloir ni rien résoudre, la France comprit que, seule désormais, elle était capable de changer sa fortune et de la conduire.

Du reste, l'assemblée des notables avait été comme un théâtre où se dessinèrent d'importantes physionomies. Chacun des princes du sang y révéla son caractère. Le duc d'Orléans s'y montra ce qu'il était alors : trop ami du plaisir pour se résigner aux soucis d'un rôle; et, tandis qu'on le croyait à Versailles à la tête de son bureau, il traversait Paris en costume de chasse, avec des meutes. Du comte d'Artois, on remarqua sa franchise mêlée de hauteur. Mais celui des princes qui attira plus particulièrement l'attention, ce fut le comte de Provence, dont il importe de dire ici les desseins secrets. Assidu et attentif aux délibérations, il n'avait rien oublié de ce qui pouvait entretenir de lui l'opinion publique. En parlant de la gabelle, il disait « qu'il ne devait rester de cette *infernale machine* que le souvenir d'un mal passé. » Il répétait volontiers qu'une résistance respectueuse aux ordres du souverain n'était pas blâmable; qu'il était permis de l'éclairer sans offenser. Car ce prince artificieux, à qui la précoce obésité de sa personne semblait ne permettre que les calculs d'une lente ambition, avait toujours les yeux fixés sur l'avenir. Il caressait, dans l'ombre, le projet de ruiner peu à peu, non pas la monarchie, mais le monarque. En public, il parlait comme un héritier possible du trône; à l'écart, il agissait comme un successeur impatient et avide, donnant à ses démarches assez de hardiesse pour les rendre populaires, assez de prudence pour n'avoir pas à les désavouer s'il devait quelque jour porter la couronne.

Rétablir le régime féodal dans son antique splendeur, c'est-à-dire prendre à rebours l'œuvre de Richelieu, tel était le but voilé de sa politique. Il aurait voulu gouverner à la tête d'une noblesse d'élite qui, concentrant en ses mains la possession du territoire, aurait remplacé le parlement pour l'enregistrement des lois. Afin d'assurer son ascendant sur cette haute aristocratie, il lui aurait *engagé* des domaines, en se réservant le droit de les retirer, à la mort de chaque engagiste : moyen infaillible d'introduire l'hérédité dans le servilisme. Son rêve, en un mot, était un retour aux grandes vassalités du moyen âge. Le roi futur de la charte imaginait alors une imitation du partage de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant. Aussi employait-il sa fortune en acquisitions de domaines. A l'assemblée des notables, il laissa percer quelque chose de ses vues, lorsqu'à la dernière séance, il rappela qu'il était le *premier des gentilshommes*.

Avant de se heurter à la nation, la monarchie devait la rencontrer partout où une ombre de représentation apparaîtrait. Le champ de bataille fut transporté au parlement.

Divers édits approuvés par les notables, touchant les assemblées provinciales, la liberté du commerce des grains, l'abolition de la corvée, furent enregistrés sans opposition; mais à peine eut-on présenté l'édit du timbre que les plus violents murmures annoncèrent un prochain combat. L'impôt du timbre frappait les lettres de voiture, les certificats d'étude, les quittances de rentes, les registres des négociants, les mémoires d'avocat, les journaux, les papiers de musique, et jusqu'aux reconnaissances du mont-de-piété : pourquoi l'archevêque de Toulouse présenta-t-il cet impôt, qui était impopulaire, avant celui de la subvention territoriale, qui était juste? Comment échappa-t-il aux conseillers de la couronne que le parlement avait un prétexte tout simple pour repousser le premier, et qu'il n'aurait pu, au contraire, repousser le second, sans révolter la conscience publique? Ce qu'un enfant aurait vu, d'où vient qu'un homme qui, à défaut de génie, avait de l'esprit, fut incapable de le voir? C'est qu'une puissance supérieure voulait et faisait ces choses.

Pour détourner, pour égarer l'attention en la portant vers le déficit, le parlement, comme les notables, exigea communication des états du trésor royal; et c'est alors que l'abbé Sabathier laissa échapper ces paroles : « Ce ne sont pas des *états de finances* qu'il nous faut, messieurs, ce sont des *états généraux :* » rapprochement célèbre qui se trouvait alors exprimer la pensée de tout un peuple. Le parlement de Paris accueillit lui-même favorablement ce jeu de mots, trop sérieux dans le fond pour qu'on eût envie d'en remarquer la forme plaisante. En se déclarant inhabile à la conscription de l'impôt, en faisant appel au droit imprescriptible de la nation, le parlement parut obéir à un sentiment d'honneur. « Chargé, disait-il, par le souverain, d'annoncer sa volonté aux peuples, le parlement n'a jamais été chargé par les peuples de les remplacer. » Singulière confession, et trop tardive! Le parlement était-il ici de bonne foi? Qu'après avoir enregistré pour un milliard deux cent cinquante millions d'emprunts, il fût tout à coup pris de scrupule en présence d'un impôt qui menaçait ses priviléges, il y avait assurément là de quoi surprendre; et Brienne eût été bienvenu à dire aux magistrats : Prenez garde! le désintéressement d'aujourd'hui condamne l'usurpation d'hier. Mais non : tel était le vertige de cet homme, envoyé, sans qu'il le sût, pour mener les funérailles du pouvoir absolu, qu'il ne songea pas même à soulever, devant le peuple attentif, le masque dont se couvraient les parlementaires! On ne sut que se troubler, s'indigner, s'emporter.

Le 6 août 1787, le parlement est mandé à Versailles, où le roi, séant en son lit de justice et parlant en maître, or-

donne l'enregistrement des deux édits, timbre et subvention territoriale. Mais, d'avance, les magistrats avaient protesté contre ce qu'ils appelaient un *fantôme de délibération;* et, rentrés le lendemain dans leurs chambres, ils déclarèrent nulles et illégales les transcriptions ordonnées.

La royauté, sans argent, se trouvait ainsi placée entre la banqueroute et la violence; il lui fallait un coup d'État ou contre ses créanciers ou contre le parlement. Dans cette alternative, le procédé de la violence fut celui qui flatta le plus la légèreté de Brienne et la vanité impétueuse du garde des sceaux Lamoignon : on se mit à préparer des lettres de cachet en silence.



LOMÉNIE DE BRIENNE

Mais, de leur côté, communiquant au peuple l ardeur dont ils étaient animés, les parlementaires avaient enflammé toutes les têtes. Les jeunes conseillers des enquêtes, qui se rendaient aux assemblées comme ils eussent marché au combat, étaient parvenus à entraîner la prudence grave des vieux magistrats de la grand'chambre. La bazoche grondait dans les Pas-Perdus. Les citoyens, encombrant les salles du palais, attendaient que les portes fussent ouvertes pour demander

avec empire le résultat de délibérations jusqu'alors tenues secrètes. Un conseiller au parlement, Adrien Duport, avait transformé sa maison en club où se réunissaient Mirabeau, Target, Rœderer, le marquis de Condorcet, l'évêque d'Autun; et il annonçait à ses collègues une dénonciation en forme contre Calonne, c'est-à-dire contre la cour. L'effervescence était dans l'air. Quiconque ouvrait un avis de modération était accusé de félonie et d'être vendu à Brienne. Les crieurs publics, dans les rues, avaient tout à coup baissé la voix, et ils s'abstenaient, comme par pudeur, de prononcer le titre des édits émanés du lit de justice.

Pendant ce temps, pour calmer les esprits, la cour donnait le spectacle d'une petite révolution intérieure et faisait bruit d'un règlement qui réduisait les dépenses du roi et de la reine. Marie-Antoinette diminua le nombre de ses chevaux, voitures et valets; elle réalisa sur les articles de la *bouche* et de la *chambre* une économie de près d'un million. Les équipages du sanglier, du loup, de la fauconnerie furent réformés; on supprima en partie le vol du cabinet et en entier les gardes de la porte, les gendarmes, les chevau-légers; on ordonna la démolition ou la vente des châteaux de Choisy, de la Muette, de Madrid, de Vinçennes et de Blois. Le ministre-archevêque ne craignit pas d'enlever au duc de Polignac la direction de la poste aux chevaux, que Calonne, par complaisance pour un tel ami, avait séparée de la poste aux lettres; et il osa demander à M. de Coigny sa démission de la charge de premier écuyer, que rendait inutile la réunion de la grande et de la petite écurie.

Mais combien sont irrévocables les arrêts que porte ce tribunal invisible: la force des choses! Loin d'apaiser le parlement, ainsi que Brienne l'avait espéré, ces réformes y furent un sujet de moquerie. Les uns n'y virent qu'une concession arrachée à la peur, une lâcheté, et pour ceux-là les retranchements mêmes ne servirent qu'à mettre au jour des abus qu'on ignorait, des dépenses peu connues et qu'un déficit de cent quarante millions fit naturellement juger scandaleuses. Les autres affirmèrent que ces réformes, d'ailleurs insignifiantes, n'étaient bonnes qu'à diminuer l'éclat du trône. Qu'avait-on besoin de réformer la fauconnerie, de toutes les charges de la couronne la plus brillante et la moins coûteuse? Ne savait-on pas que les capitaines des différents vols achetaient leur emploi, et que les fauconniers, répandus dans les provinces, ne venaient à Paris qu'une fois l'année, au printemps, à leurs frais et avec leurs oiseaux? Fallait-il supprimer, en même temps que l'équipage du loup, la chasse d'un animal sauvage et destructeur, et cela pour une misérable économie de trente mille livres?

Or, ces réformes que Louis XVI entendait blâmer par l'opinion publique, elles étaient, dans le palais du prince, l'objet des réclamations les plus violentes. « Il est affreux, disaient les gentilshommes, de vivre en un pays où l'on n'est pas sûr de posséder le lendemain ce qu'on possédait la veille : cela ne se voit qu'en Turquie. » Le duc de Polignac, après avoir forcé l'archevêque de Toulouse à balbutier des excuses devant la reine, voulut bien, *par générosité*, donner la démission qu'on attendait. Quant au duc de Coigny, il alla droit à Louis XVI; et la scène fut telle que le roi la racontait lui-même en ces termes : « Nous nous sommes véritablement fâchés, le duc de Coigny et moi; mais je crois qu'il m'aurait battu, que je le lui aurais passé. »

Ce que les rois font par force, les peuples ne leur en savent aucun gré. En dépit des concessions récentes, le parlement prit, le 13 avril, à la majorité de quatre-vingt-une voix contre trente-six et aux applaudissements du dehors, un arrêté qui refusait aux édits émanés du lit de justice le pouvoir d'autoriser la perception des impôts et de priver la nation de ses droits.

A cette nouvelle, Brienne et Lamoignon s'encouragent à frapper le coup qu'ils méditaient, et le 15 août, au matin, chaque magistrat reçoit une lettre de cachet signée depuis huit jours; elle était ainsi conçue : « Monsieur, je vous fais cette lettre pour vous ordonner de sortir, dans le jour, de ma bonne ville de Paris, et de vous rendre en celle de Troyes, dans le délai de quatre jours, pour y attendre mes ordres, vous défendant de sortir de votre maison avant votre départ. »

C'était le jour de l'Assomption. Plusieurs des parlementaires furent saisis d'un redoublement de dévotion, et se rendirent à la messe malgré la défense. Le vieux conseiller Robert de Saint-Vincent dit à l'officier des gardes-françaises, porteur de la lettre close : « Monsieur, j'ai à servir aujourd'hui un plus grand maître que le roi; je vous déclare que je vais à l'église. »

Le lendemain, les frères du roi portèrent les édits à l'enregistrement de la chambre des comptes et de la cour des aides; et l'on put voir alors les effets de la longue habileté déployée par Monsieur de Provence. Bien qu'il se montrât ici comme missionnaire du despotisme, la multitude le couvrit d'applaudissements; d'autant qu'il avait su composer son visage et affecter une tristesse de circonstance. Le comte d'Artois, plus franc dans l'insolence de ses allures, fut accueilli, au contraire, par des insultes.

Bientôt, du reste, les colères publiques eurent leur retentissement dans les provinces. En apprenant l'exil du parlement de Paris, toutes les cours du royaume protestèrent. Les parlements de Rouen, de Rennes, de Grenoble, de Besançon demandèrent, eux aussi, la mise en jugement de Calonne et la convocation des états généraux. Le parlement de Bordeaux le prit sur un ton si fier, qu'on le transféra à Libourne.

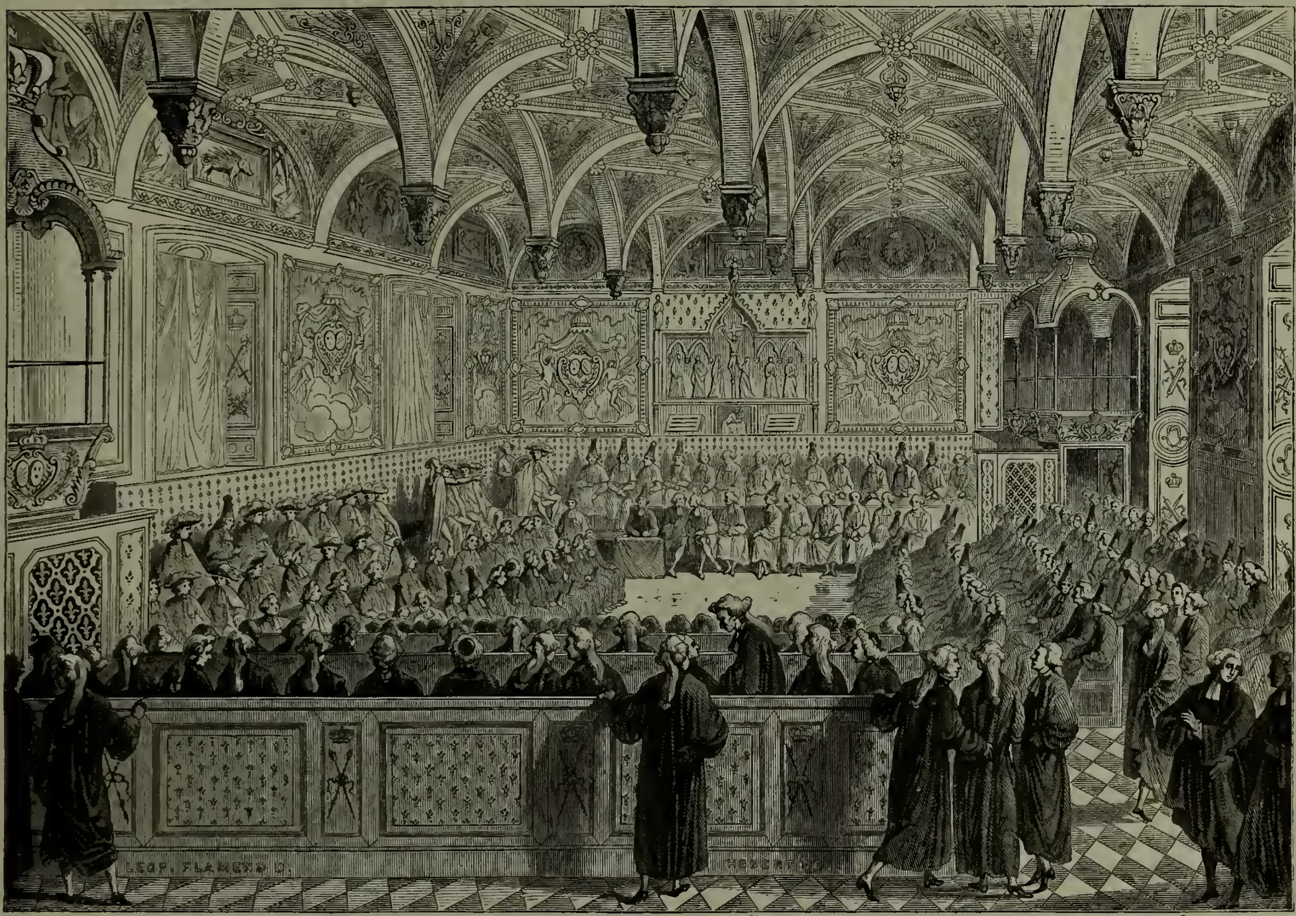
Pour ce qui est des magistrats exilés à Troyes, ils faisaient bonne contenance, appelant les causes dans le désert et se réjouissant en secret de ce que les procès interrompus allaient ameuter contre le ministère la foule passionnée, la foule remuante des plaideurs. On savait, d'ailleurs, que Brienne, manquant de fonds pour finir l'année, serait fort embarrassé de son triomphe et trouverait plus difficile de payer que de vaincre. Il fallut négocier. Brienne s'adressa sous main au premier président, et il fut convenu que, les deux édits étant retirés, on y substituerait un second vingtième, à percevoir sans privilége ni distinction jusqu'en l'année 1792.

Dans ces conditions, grâce à l'ennui qui commençait à saisir les jeunes conseillers des enquêtes, brusquement éloignés de la patrie des plaisirs, du bruit et de l'amour, le parlement, rappelé, revint à Paris et se réinstalla au palais, fêté par des cris de joie, des illuminations, des fusées, tandis que le peuple brûlait sur la place un mannequin représentant l'ex-ministre Calonne.

Le temps des vacances et les beaux jours de l'automne, qui attirent à la campagne les bourgeois de Paris, les magistrats, les riches, les penseurs, amenèrent peu à peu l'apaisement de ces tumultes. Le plaisir des champs fit diversion au sentiment des maux du royaume, et la crise parut finie parce qu'on n'en parlait plus. Aussi bien, depuis leur retour de Troyes, les parlementaires étaient rentrés dans le calme, plusieurs sentant qu'il ne fallait point jouer avec les émotions populaires, et que donner cours aux passions de la multitude, c'était risquer, suivant le mot de Montaigne, de *battre et brouiller l'eau pour d'autres pescheurs*.

Un des plus ardents conseillers, Duval d'Épréménil, alla

même trouver secrètement le garde des sceaux Lamoignon et lui tint un langage qui contrastait singulièrement avec l'impétuosité des disputes récentes. Il proposait un accord qu'on ferait tourner au profit de la paix publique. Les états généraux, dit-il, sont inévitables. Gardez qu'ils ne deviennent une source de troubles. Que le roi les promette dans un délai de deux ou trois ans : cela ramènera la confiance. Qu'il présente en une seule fois et d'avance tous les emprunts dont il aura besoin d'ici à la tenue des états; le parlement secondera le ministère, et, si l'on dirige habilement le choix des députés, les états généraux feront sortir de leurs délibérations la puissance du monarque et la tranquillité du royaume, la force et la paix. Lamoignon sembla frappé de ces vues; il en vanta la prudence, les adopta, et feignit d'en être ému jusqu'aux larmes; mais à peine d'Éprémenil fut-il sorti, que le garde des sceaux courut chez le principal ministre — c'était le titre de Brienne — lui raconter l'entretien et rire avec lui de ces avances si imprévues. Leur premier soin fut d'ébruiter la visite de d'Éprémenil et de la livrer aux commentaires de la malignité, en laissant croire que la promesse d'une intendance avait opéré un tel retour. On leur offrait la paix : ils voulaient la guerre. Réchauffer une querelle près de s'éteindre, c'était là l'inconcevable folie de ces deux hommes. Ils ne prévoyaient pas que, dans cette lutte qui les attirait, la



SÉANCE AU PALAIS DU PARLEMENT

monarchie périrait de mort violente; qu'eux-mêmes y périraient de mort volontaire.

On était au mois de novembre 1787, et beaucoup de conseillers s'attardaient à la campagne, lorsqu'on annonça brusquement pour le 19 une séance royale. Les princes du sang, les pairs, la plupart des ministres durent y assister. Le roi parla durement aux parlementaires, et de leurs fautes passées, et de son droit absolu. Vint ensuite la présentation de deux édits, dont l'un créait des emprunts graduels et successifs pendant cinq années, pour la somme totale de quatre cent vingt millions, dont l'autre assurait un état civil aux non-catholiques. Le préambule du premier édit promettait une convocation des états généraux avant l'expiration de cinq ans.

Ainsi, l'élu du hasard en appelait enfin aux élus de l'intelligence. A ce Louis XIV qui avait eu l'insolence de donner sa personne pour une définition de l'État, la France répondait depuis un siècle : l'État, c'est nous tous. Il était temps que cette réponse fût comprise : la force promit le droit.

Mais Louis XVI disait *dans cinq ans*. Et pourquoi donc tant de retards? Le désordre n'était-il pas assez grand? Fallait-il attendre de plus pressants périls et qu'on eût besoin d'une somme supérieure à quatre cent vingt millions? Voilà ce que divers opinants représentèrent au roi avec beaucoup de franchise et de liberté. L'abbé Sabathier donna l'exemple d'une résistance enveloppée de formes respectueuses. Mais un vieux conseiller se leva : c'était Robert de Saint-Vincent, austère janséniste à qui la rigidité de ses principes et de ses

mœurs, sa vie retirée, permettaient un langage rude et inspiraient une éloquence sauvage. Il appartenait à cette forte race de parlementaires qui, depuis Saint-Cyran, était en possession de braver les jésuites, les rois et le pape. « Quatre cent vingt millions d'emprunts! s'écria-t-il, comment peut-on espérer que le parlement émette son vœu en faveur d'un pareil acte, tandis que, si un fils de famille en faisait de semblables, il n'y a pas un tribunal qui hésitât à les annuler? » S'adressant à Louis XVI, il comparait la royauté à un mineur imprévoyant qui, de gaieté de cœur, se livre aux coups de l'usure la plus scandaleuse. Emprunter pour vivre, c'était recourir à la mort. Et il conseillait au roi, il le sommait presque de convoquer les états généraux, de les convoquer, non pas dans cinq années, mais promptement, sans retard, sans attendre que les maux du royaume devinssent tout à fait incurables. Joignant la menace à la censure, il ajoutait : « Vos ministres veulent éviter ces états généraux dont ils redoutent la surveillance; mais leur espérance est vaine; les besoins de l'Etat vous forceront à les assembler d'ici à 1789.... Oui, ils vous y forceront.... Sire, convoquez les états et créez, s'il le faut, un emprunt; mais retranchez ces promesses illusoires de présenter à l'assemblée de la nation l'ordre rétabli, l'Etat libéré; ou, plutôt, retranchez tout ce préambule : il est indigne de la majesté royale, il est indécent.... »

Immobile et fixant sur l'orateur de grands yeux attentifs, Louis XVI écouta jusqu'au bout ces mâles apostrophes qui ne le blessèrent point, bien que l'âpreté en fût augmentée par l'accentuation du débit et la rudesse du geste. Robert de Saint-Vincent avait imposé au roi : d'Épréménil le séduisit et fut au moment de l'entraîner. Il conjura Louis XVI de convoquer les états généraux pour 1789 : 1789, date fatidique qui déjà se présentait à beaucoup d'esprits clairvoyants, comme si une intuition rapide et lumineuse leur eût fait exactement mesurer le temps que la monarchie avait à vivre! D'Épréménil eut alors un instant de véritable éloquence. Il fut sur le point, dit Sallier, de remporter un des plus beaux triomphes que puisse obtenir la parole. S'apercevant de l'émotion du roi, il redoubla d'instances : « Sire, d'un mot vous allez combler tous les vœux. Un enthousiasme universel va passer en un clin d'œil de cette enceinte dans la capitale, de la capitale dans tout le royaume. Un pressentiment qui ne me trompera pas m'en donne l'assurance, je le lis dans les regards de Votre Majesté : cette intention est dans son cœur, cette parole est sur ses lèvres. Prononcez-la, sire; accordez-la à l'amour des Français.... » L'orateur s'arrêta, et l'assemblée eut devant les yeux un tableau muet, non moins éloquent que la parole de d'Épréménil. Les regards de ce magistrat semblaient avoir fasciné Louis XVI, qui, prêt à dire le mot espéré, et gardant le silence par embarras plus encore que par indécision, ne laissait pourtant pas de se montrer attendri et convaincu. A quelques pas au-dessous du trône, Lamoignon, pâle de colère, et devinant la défaite du monarque, brûlait de soutenir par un signe cette volonté vaincue; mais il n'osait tourner la tête, de peur d'afficher ainsi l'empire du serviteur et l'abaissement du maître.

L'émotion dura peu : quand les voix eurent été recueillies par le premier président, Lamoignon n'attendit pas qu'on les comptât suivant l'usage; il monta auprès du trône, le front soucieux, les traits altérés par un dépit contenu, et après qu'il eut parlé à voix basse au roi. Louis XVI prononça ces brèves formules, dont la dissonance lui échappa sans doute et qui consternèrent l'assemblée : « Je trouve qu'il est nécessaire d'établir les emprunts portés dans mon édit. J'ai promis les états généraux avant 1792; ma parole doit vous suffire. J'ordonne que mon édit soit enregistré. »

Comme le greffier en chef écrivait la mention sur le repli de l'édit, tout à coup au sein d'une légère rumeur qui parcourait les bancs de Messieurs, on entendit s'élever la voix du duc d'Orléans, protestant contre l'illégalité de la séance et demandant qu'il fût ajouté à la mention de l'enregistrement : *fait du très-exprès commandement de Sa Majesté.* Le roi, troublé, répondit en balbutiant : « Cela m'est égal.... vous êtes bien le maître.... Si.... c'est légal.... parce que je le veux. » Et, ayant ordonné la lecture de l'édit relatif aux protestants, il se retira.

Il fut pris alors, sur la motion de d'Épréménil, un arrêté destiné à rester secret dans les registres. Le parlement y déclarait n'avoir aucune part à la transcription ordonnée; mais cette protestation timide et en quelque sorte clandestine se changea le lendemain en fureur bruyante, quand on apprit que le roi venait d'exiler le duc d'Orléans à Villers-Cotterets; que les conseillers Fréteau et Sabathier, soupçonnés d'avoir dicté au prince sa protestation, avaient été enlevés et conduits, l'un au château de Doullens, l'autre au mont Saint-Michel.

Paris fermenta. Le duc d'Orléans, qui, à la sortie du palais, s'était vu escorté en triomphe jusqu'à son carrosse et environné d'une popularité subite, fut accablé de louanges. On l'admira, on vanta son courage, autant que la fermeté des deux magistrats, et l'on se plut à raconter que le baron de Breteuil, chargé de l'arrestation, ayant voulu monter dans la voiture du prince pour le mieux suivre, conformément aux ordres du roi, le duc avait répondu sur le ton d'une fierté méprisante : « Eh bien! montez derrière. »

De leur côté, les parlementaires donnaient à l'incarcération des deux conseillers l'importance d'un intérêt d'État, dénonçant l'abus scandaleux des lettres de cachet, forme barbare, procédé d'un despotisme sur lequel ils avaient trop longtemps gardé le silence, et qui leur parut intolérable dès qu'il atteignit deux de leurs collègues. Ils refusent donc d'enregistrer l'édit sur les protestants jusqu'à ce qu'on ait mis en liberté Fréteau et Sabathier. Mais, cette fois, la cour entendait résister à l'opinion. En vain le parlement envoya-t-il à Versailles solliciter le rappel du duc d'Orléans et la délivrance des deux captifs, le roi renvoya les députés avec le froid laconisme d'un sultan.

Pendant ce temps, miné par la fièvre, affaibli par des crachements de sang réitérés, rongé de maladies qu'on s'étonnait de rencontrer dans un prélat, l'archevêque de Toulouse luttait contre le tourment de sa santé perdue. Toutefois il n'en poursuivait pas d'un cœur moins audacieux ses despotiques desseins. Le célèbre médecin Barthez avait beau lui prescrire sous peine de mort un repos absolu et l'éloignement des affaires, l'ambitieux prélat, trouvant dans Lamoignon un collègue charmé de recommencer Maupeou, rêvait de son lit l'abolition brutale et absolue des parlements. Il convoitait pour le roi le despotisme, pour lui, l'archevêché de Sens en échange de l'archevêché de Toulouse. En ce dernier point, il fut fait selon son désir; et comme il lui restait des dettes personnelles, on lui donna une coupe de bois de neuf cent mille livres.

Or, voilà que soudain une vague nouvelle circule et peu à peu s'accrédite. On assure que les commandants et intendants de province ont reçu ordre de se rendre à leur poste. On a vu partir de Versailles des courriers porteurs de dépêches mystérieuses qui doivent, dit-on, s'ouvrir partout le jour même. On sait enfin que, gardés à vue dans un atelier qu'en-

toure un triple rang de baïonnettes, des ouvriers imprimeurs travaillent sans relâche à composer le texte d'édits redoutables.

D'Éprémenil, ayant sur ces entrefaites gagné la femme d'un des ouvriers de l'imprimerie Royale, celui-ci parvint à lancer par les fenêtres une épreuve des édits roulée dans une boule de terre glaise; et c'est ainsi que le parlement apprit qu'on allait fermer le lieu de ses séances, disperser tous ses membres et créer une autre compagnie dont les fonctions seraient d'obéir.

On sent quelle fut, à cette nouvelle, la consternation des



DUPORT

uns, la colère des autres. Exaltés par le péril, tous jurent de rester unis, et, dans une séance à laquelle assistèrent les pairs du royaume, les ducs d'Uzès, de La Rochefoucauld, de Praslin, de Fitz-James, etc., on arrête, en forme de déclaration solennelle, que l'inviolabilité du parlement n'est pas moins sacrée que celle du roi.

Alors fut signé l'ordre d'enlever Goislard de Montsabert et d'Éprémenil. Cet ordre devait être exécuté pendant la nuit du 4 au 5 mai; mais, secrètement avertis par un membre du conseil, les deux magistrats s'évadèrent de leur maison à la pointe du jour et se réfugièrent au palais de justice.

A l'ouverture des chambres, les parlementaires écoutent le

récit des deux évasions, ils mettent Goislard et d'Épréménil sous la protection du roi qui les frappe et de la loi qu'il oublie; ils envoient à Versailles une députation dont ils attendent le retour en séance. Vers minuit on entend le pas des chevaux.... C'était un régiment de cavalerie qui venait cerner le palais. D'un autre côté, on annonce que les cours se remplissent de sentinelles, que des sapeurs se rangent devant les portes la hache levée. Et, aussitôt, les membres, dispersés dans les couloirs, se réunissent en la grand'chambre, où se trouvent, par suite du désordre de la journée, des personnes étrangères aux délibérations. Ce public de hasard dut se retirer dans la chambre de la Tournelle, qui, à l'instant même, fut investie.

Ainsi rendu à la sévérité de ses usages, le parlement attendait silencieux et irrité, lorsque parut le marquis d'Agoust, major des gardes-françaises. Il faut lire cette scène mémorable, telle que la raconte, sous la dictée de ses vivants souvenirs, un des membres de la cour souveraine. Il était nuit; la grand'chambre n'était éclairée que d'une faible lumière, le plus profond silence y régnait, et la tranquillité de cette heure nocturne ajoutait à la majesté terrible des circonstances. A la vue de cette assemblée, où siégeaient cent vingt magistrats en robe rouge, des maréchaux de France, des ducs et pairs, des princes de l'Église, le major se troubla, et ce fut d'une voix émue qu'il donna lecture de l'ordre d'arrestation lancé contre Goislard et d'Épréménil. « La cour va en délibérer, » dit le président; et comme le marquis d'Agoust le pressait de lui livrer les deux magistrats, il répondit par un geste de mépris. « Où sont MM. de Montsabert et d'Épréménil? demanda le major, qui ne les connaissait pas. — Nous sommes tous d'Épréménil et Montsabert, » cria un membre de l'assemblée, et l'assemblée entière répéta ce cri. Déconcerté, le major se retire pour aller prendre de nouveaux ordres. Bientôt, revenus de Versailles, les députés du parlement apprennent à leurs collègues que Louis XVI a refusé de les recevoir, que la réponse écrite où Lamoignon leur annonçait ce refus s'était fait attendre jusqu'à minuit, bien que le roi fût de retour de la chasse dès huit heures du soir.

Les magistrats passèrent la nuit dans le sanctuaire de la justice, devenu semblable à une citadelle assiégée.

A onze heures du matin, le marquis d'Agoust se présenta de nouveau, accompagné d'un officier de robe courte, auquel il enjoignit, de par le roi, de désigner d'Epréménil et Montsabert. L'officier, parcourant du regard l'assemblée, déclara qu'il ne les voyait point. « Prenez garde, reprit d'Agoust, l'ordre du roi porte que vous me les montrerez. — Sur mon honneur, monsieur, je vous répète que je ne les vois point. » Le marquis d'Agoust se disposait à sortir, lorsque d'Épréménil le rappelant : « C'est moi, monsieur, qui suis d'Épréménil. Ma conscience me défend d'obéir à des ordres arbitraires. Si je résiste, vos soldats emploieront-ils la contrainte? » Sur l'affirmation du major, et pour éviter le scandale d'un enlèvement à main armée, d'Épréménil déclara qu'il cédait à la violence. Mais, avant de suivre le marquis d'Agoust, il en appela au parlement : « Je suis la victime que l'on vient immoler sur l'autel même.... Je prie la compagnie de ne point perdre le souvenir de l'attachement que je lui ai voué. Quel que soit le sort qu'on me réserve, je serai toujours digne d'elle. » Il embrassa les collègues qui l'entouraient, leur recommanda sa famille, affecta de s'incliner profondément devant cette assemblée que la force ne respectait plus, et, d'un pas ferme, il se rendit à la voiture qui devait le conduire prisonnier aux îles Sainte-Marguerite. Goislard de Montsabert, qui avait imité courageusement d'Épréménil, fut emmené au château de Pierre-Encise.

Le parlement était en séance depuis trente heures. Avant de se séparer, il arrêta des représentations où il vantait au roi la noble fierté des magistrats enlevés et demandait leur élargissement. Il sortit ensuite entre deux haies de soldats. Le major ferma les portes du palais et en emporta les clés.

Après un pareil attentat contre les personnes, et à la faveur de la consternation qu'il avait dû causer, Brienne et Lamoignon s'empressèrent de frapper le grand coup. Le 8 mai, s'ouvrit à Versailles un solennel lit de justice. Tous les cœurs étaient aigris, et, loin de les adoucir, le discours du monarque ne fit que les blesser encore davantage. Louis XVI parla d'un ton bref, impérieux; il censura vertement les écarts dont le parlement de Paris avait donné l'exemple aux autres cours. A son tour, Lamoignon prit la parole pour justifier les édits qu'il venait présenter, et parmi lesquels trois devaient rester célèbres.

Le premier enlevait au parlement la connaissance des procès criminels impliquant des prêtres ou des nobles, et celle des affaires civiles au-dessous de vingt mille livres, lesquelles seraient jugées sans appel et en dernier ressort par quarante-sept grands bailliages qu'on établissait dans le royaume afin de rendre ainsi la justice plus expéditive et moins coûteuse.

Un second édit effaçait de notre code criminel les dernières traces des époques d'ignorance et de barbarie. C'était comme un écho retentissant de la voix des philosophes. Un rayon du génie de Voltaire s'était enfin glissé jusqu'au fond de ces ténébreuses procédures dont les formules vagues, inintelligibles, n'avaient plus de sens que pour le bourreau. Une pensée de tolérance pénétrait dans ces asiles de terreur où l'on avait vu tant de fois des accusés sans garanties frémir devant des juges sans pitié. Lamoignon abolissait par son édit l'interrogatoire *sur la sellette*, qui épouvante et avilit l'accusé; la *question préalable*, qui, arrachant à la douleur les prétendus secrets de la conscience, force les malheureux à calomnier leur âme pour soulager leur corps. Il interdisait ces locutions d'un laconisme homicide : *et autres cas résultant au procès*, protocoles barbares, dont le style était encore moins français que le sentiment qui les dicta. Il ordonnait au juge de spécifier les délits, pour qu'il fût au moins possible de les comparer au châtiment. « A l'avenir, disait le garde des sceaux, le crime doit être articulé dans le procès. Si la peine suit le délit, il faut montrer le délit à côté de la peine. » Il annonçait enfin que lorsqu'un accusé aurait été reconnu innocent, le roi le dédommagerait sur son propre domaine en l'absence de tout autre recours. Ainsi la rédaction de nos lois criminelles réfléchissait les lumineux écrits des Servan, des Dupaty, des Brissot, les admirables plaidoyers du défenseur de Calas, le livre immortel de Beccaria. L'humanité servait de préambule à la justice.

Le parlement avait dû écouter avec respect et en silence la lecture de ces lois nouvelles dont la sagesse était évidente. Mais l'édit qui souleva l'indignation et les murmures fut celui qui, faisant revivre une gothique institution de l'ancienne monarchie, rétablissait une *cour plénière*, cour suprême, uniquement chargée désormais de l'enregistrement des impôts et des lois. La grand'chambre du parlement y était admise, à l'exclusion des enquêtes; et on y introduisait les princes du sang, les pairs du royaume, le chancelier, les grands officiers de la couronne, deux maréchaux de France, des prélats, des gouverneurs de province, dix conseillers d'État ou maîtres des requêtes, quatre personnages distingués, au choix

du souverain. Les parlements de province n'y étaient représentés chacun que par un seul de leurs membres. Ainsi soumise à l'influence des ministres et placée sous la main du prince, la cour plénière n'avait que l'apparence d'un bureau de courtisans dont la fonction serait de couvrir par l'hypocrisie du contrôle le scandale d'une adhésion trop complaisante.

Le jour même de ce fameux lit de justice, le parlement fut déclaré en vacances et le palais fermé. La grand'chambre qui, d'ailleurs, avait ordre de rester à Versailles, ne sa-



D'ÉPRÉMÉNIL

chant où se réunir, erra quelque temps à travers la ville, et finit par se rassembler, non pas dans un jeu de paume, mais dans une auberge. Il faut le dire, la grand'chambre inclinait à se soumettre. Il paraît certain que, peu de jours avant la tenue du lit de justice, le garde des sceaux Lamoignon avait déjà sondé les membres les plus influents, dans un dîner splendide auquel Robert de Saint-Vincent assistait. Le président d'Aligre était gagné, et l'on attendait l'avis du sévère janséniste, quand tout à coup se frappant le front, comme pour en tirer les lumières de sa conscience, Robert de Saint-Vincent se prononça contre les innovations du ministre.

Quoi qu'il en soit, liés par le serment du 3 mai, les vieux

magistrats de la grand'chambre s'engagèrent à ne jamais accepter aucune fonction « dans la nouvelle *cour* nommée *plénière.* » En vain le roi essaya-t-il de tenir en ses appartements une séance royale pour y confirmer sa volonté de la veille, la grand'chambre persista; et, en affirmant l'énergie de ses résolutions, Louis XVI ne fit qu'en trahir la faiblesse. Il fallut congédier ces intraitables parlementaires qui ne voulaient ni se rendre maîtres de l'État ni qu'on se rendît maître d'eux.

L'édit sur la cour plénière mit tout Paris en rumeur. Les plaisanteries abondèrent comme de coutume, mais elles étaient amères cette fois et il y avait de la colère dans le rire public. Il ferait beau voir les édits enregistrés par le grand écuyer! la convenance des impôts jugée par le capitaine des gardes! En parcourant la liste des membres de la cour plénière, quelqu'un s'était écrié: « Eh! mais c'est un lever du roi; » et le mot fut répété parce qu'il était juste. On ne mettait pas en doute que l'intention du roi ne fût d'éluder les états généraux, et que la cour plénière n'eût été précisément instituée pour en tenir lieu. Or, qu'était-ce que cette représentation de la France, nommée à petit bruit dans les boudoirs de Trianon?

Les provinces prirent feu; et l'on put juger alors combien il était nécessaire qu'une grande révolution vînt, qui apportât à la France le bienfait de l'unité. Car si la bourgeoisie, si le peuple crièrent anathème à la cour plénière, parce qu'elle était un essai de despotisme ministériel, les résistances de la noblesse et des parlements eurent un tout autre caractère: gens de robe et gens d'épée se soulevèrent contre la cour plénière par esprit de fédéralisme et parce qu'elle était un effort vers l'unité. C'est ainsi que le parlement de Besançon risqua cette affirmation sacrilége : « Les lois d'un vaste royaume ne doivent pas être *uniformes.* » De son côté, et du haut de ses Pyrénées, invoquant le souvenir de Henri IV, la noblesse du Béarn osa dire: « Nous réclamons *notre contrat* et la foi d'un roi que nous aimons. » La noblesse de Bretagne s'exprima en termes plus audacieux encore. Par l'organe du comte de Botherel, procureur général syndic des états bretons, elle déclara réclamer formellement l'exécution du contrat de mariage de Louis XII et de la duchesse Anne, relativement aux libertés et coutumes particulières de la province. « Attaquer le parlement, s'écriait l'orateur du présidial de Rennes, c'est violer le contrat d'union. » Violer le contrat d'union! c'est-à-dire qu'aux yeux des gentilshommes et des parlementaires de province, le vrai crime des fondateurs de la cour plénière était d'avoir voulu détruire l'anarchique diversité des juridictions locales, d'avoir voulu créer à tous les Français une commune patrie. Chose bizarre! l'établissement de la cour plénière n'avait qu'un seul côté qui fût réellement inattaquable, et c'était là que portaient les coups. Ce qu'on ne pardonnait pas aux approbateurs des récents édits, c'était de prétendre « qu'il ne fallait au royaume qu'une seule loi, qu'un seul enregistrement. » De sorte que les deux ennemis alors en présence se trouvaient être : d'un côté le despotisme ministériel, de l'autre le fédéralisme.

De ces deux forces malfaisantes, la seconde n'était assurément pas moins opposée que la première au génie de la Révolution; mais la monarchie avait tellement lassé le royaume, tout ce qui venait d'elle paraissait si suspect, ses ministres avaient jusqu'alors si cruellement abusé de l'arbitraire, que le peuple n'hésita pas à prendre parti pour les parlements. Aussi bien la cause du fédéralisme se cachait ici derrière la question du droit. Les parlements ne tenaient-ils pas la place des états généraux? En attendant mieux, ne représentaient-ils pas la nation? Les anéantir, n'était-ce pas laisser voir qu'on entendait mettre désormais la monarchie à l'abri de toute espèce de contrôle? Voilà de quels spécieux prétextes le fédéralisme provincial couvrit sa révolte. Le peuple s'y trompa, entraîné qu'il était, d'ailleurs, par un ardent besoin d'agitation, et l'on eut ce spectacle étrange, inouï, des passions révolutionnaires se pressant au service d'une pensée de contre-révolution.

En Bretagne, cette alliance eut quelque chose d'éclatant. La nouvelle des édits de Lamoignon ne fut pas plutôt parvenue à Rennes, que tous les corps de la ville coururent comme se grouper autour du parlement : compagnie du présidial, siége royal de la maîtrise des eaux, communauté des procureurs, faculté de droit, chapitre de l'Église de Rennes, officiers de la milice bourgeoise, association des étudiants, commission des états pour la navigation, consulat. Et le cri général était celui que poussa le doyen des avocats, Guy Le Chapelier, ce même Le Chapelier qui, au sein de l'Assemblée nationale, allait si rudement porter coup au passé : « Puisse notre ancienne constitution être garantie de toute atteinte! » Aussi, lorsque le 10 mai 1788, à sept heures du matin, le commandant et l'intendant de Bretagne, le comte de Thiard et Bertrand de Molleville, se présentèrent au palais pour y faire violemment enregistrer les édits, ce fut, dans toute la ville, un mouvement furieux. Arrivés jusqu'aux portes des chambres, après avoir fait ranger sous les voûtes et sur le perron la garde qui les avait accompagnés, les commissaires du roi eurent à subir mille avanies. La foule, entrée avec eux, les poussait injurieusement, les poursuivait de clameurs méprisantes. Avant de les recevoir, les magistrats leur envoyèrent demander, par le greffier en chef, leurs lettres de créance, et ils furent réduits à errer quelque temps dans la grande salle et les corridors, jouets de la robe subalterne. Admis enfin, mais non sans avoir été obligés de recourir à la menace, ils eurent l'humiliation de voir la cour se couvrir, au moment où l'on ouvrait les portes, et les magistrats s'écarter de la place où ils devaient s'asseoir. L'indignation populaire les attendait à leur sortie, et elle éclata impétueusement contre eux, contre Bertrand de Molleville du moins; car le comte de Thiard avait toujours déployé autant de modération que de fermeté militaire, et c'était surtout à l'intendant que s'adressaient les haines. A peine eut-il dépassé l'enceinte des troupes qui investissaient le palais, que des imprécations terribles retentirent. Une corde à nœuds coulants fut à diverses reprises lancée sur lui, et il reçut une pierre à la tête. La multitude grossissait; cependant, la jeunesse des écoles était accourue, et, plusieurs arrachant aux soldats leurs baïonnettes, la lutte commençait, lorsqu'un généreux officier du régiment de Rohan, le chevalier Blondel de Nouainville, s'élance vers la multitude, jette au loin son épée et s'écrie : « Mes amis, ne nous égorgeons pas. Je suis citoyen comme vous.... Soldats.... halte! » Ce noble élan changea subitement les dispositions de la foule. On entoure l'officier, on l'embrasse; des hommes du peuple l'enlèvent sur leurs épaules. Mais les soldats, trompés sur le sens de cette démonstration s'inquiètent et engagent le combat. Au milieu de la confusion, Nouainville fut blessé à la joue. Il s'écria aussitôt en montrant sa blessure : « Ce n'est que mon sang, » et une seconde fois il apaise la révolte. Mais les troubles ne tardèrent pas à se renouveler, et la noblesse de Bretagne rédigea, sous forme de protestation, un acte d'accusation véritable contre les ministres Brienne et Lamoignon :

« Le premier crime des maires du palais, y était-il dit,

fut de renverser les lois, le second d'usurper le trône. A des époques moins reculées, le cardinal de La Balue, ce modèle d'ingratitude, ne craignit pas de trahir à la fois son roi et son bienfaiteur. Le cardinal de Richelieu ne fit couler le sang le plus illustre, n'enchaîna la nation que pour assservir le monarque à ses volontés. Le cardinal Mazarin ne souleva le peuple, ne priva la France du secours d'un héros, que pour piller les trésors de l'État.... Ces crimes prouvent combien est sage la constitution qui leur oppose des corps de magistrats trop vigilants pour qu'on puisse leur cacher la vérité, et trop nombreux pour qu'on puisse les séduire. »

Rien de plus habile que ce mémoire. La question du fédéralisme y était soigneusement masquée; celle du despotisme ministériel y était seule mise en relief.

Et du reste, les nobles de Bretagne ne se bornèrent pas à des protestations écrites. Ils députèrent au roi douze d'entre



LE DUC D'ORLÉANS

eux . les comtes de La Fruglaye, de Guer, de Nétumières, de Bec-Le-Lièvre; les marquis de Montluc, de Trémergat, de Carné, de Bédée, de La Rouarie, de La Féronière et le vicomte de Cicé. Brienne les fit jeter insolemment à la Bastille.

En Dauphiné comme en Bretagne, les parlements eurent pour eux les colères du peuple. Mais la résistance, commencée dans le tumulte, finit par enfanter, à Grenoble, des scènes pleines de grandeur.

Clermont-Tonnerre, commandant en Dauphiné, ayant reçu l'ordre d'exiler le parlement, le tocsin sonna et, de clocher en clocher, portant l'alarme aux sommets des montagnes voisines, en fit descendre des hommes robustes et intrépides qui remplirent la ville de leur audace. La garde du commandant fut dispersée et, bientôt, son hôtel envahi. Il y en eut qui saisirent le duc au collet, menaçant de le pendre au lustre de son salon. Une hache fut levée sur sa tête et, détournée par un officier, elle resta suspendue jusqu'à ce qu'eût été signé l'ordre qui révoquaît l'exil du parlement. Mais le

parlement repoussa ces avances d'une émeute qui l'épouvantait et il partit pour l'exil.

Alors parut Mounier, ami de Necker, admirateur systématique des institutions anglaises, et qui était de ces hommes qui veulent fortement le peu qu'ils veulent. Inquiet de la portée des troubles et convaincu de la nécessité d'en régler l'action, il forma chez lui un comité composé des membres les plus influents des trois ordres de la province, et là il fut convenu que, le 21 juillet 1788, une assemblée solennelle, destinée à sceller entre les ordres un pacte d'union, serait tenue à Vizille, dans le château de Lesdiguières et non loin du tombeau de Bayard. Le maréchal de Vaux, rude soldat que sa rudesse même avait fait donner pour successeur au duc de Clermont-Tonnerre, s'empressa d'inonder de troupes les avenues de Vizille. Les députés dauphinois ne s'en montrèrent ni émus ni étonnés; ce fut au milieu des baïonnettes qu'ils vinrent proclamer, avec toute la majesté, avec tout le calme du droit, enfin victorieux, des principes qui allaient être en partie ceux de la Révolution française. Déjà, dans une déclaration rédigée par Mounier, le *consentement des peuples réunis en assemblée nationale* avait été déclaré constitutif de l'état social. A Vizille, on arrêta que le parlement du Dauphiné serait rappelé; que tout impôt serait refusé si les états généraux n'étaient pas convoqués sans retard; que les priviléges particuliers à la province seraient sacrifiés à la grande loi de l'unité française; que les ordres du clergé et de la noblesse en Dauphiné formeraient une seule chambre et que le tiers se composerait d'un nombre de membres égal à celui des deux autres ordres réunis.

Ainsi, de toutes parts on s'élevait contre Brienne. Or, le clergé ne lui fut pas plus favorable que les parlements et l'opinion. Dans une assemblée extraordinaire convoquée par lui, les princes de l'Église, que conduisait Thémines, évêque de Blois, firent entendre des remontrances où leur égoïsme se couvrait du manteau de l'intérêt public. Prenant parti pour le fédéralisme, ils en exposaient en ces termes les tristes doctrines : « Il est bien essentiel que tous les pays observent les lois; il ne l'est pas que tous les pays aient les mêmes. L'unité d'un tribunal en France n'est un avantage qu'autant que l'uniformité des lois pourrait en être un. » Au surplus, il fut bien permis de croire que cette censure de la cour plénière n'était, de la part du clergé, qu'un moyen de conserver ses priviléges financiers, lorsqu'on le vit refuser jusqu'à la misérable somme de dix-huit cent mille livres que Brienne lui demandait. Les biens du clergé appartenant au ciel, les frapper d'impôts, c'était, suivant ces évêques, commettre un sacrilége, c'était imposer Dieu.

En attendant, les emprunts ne se remplissaient pas, le crédit était mort, les capitaux ne circulaient plus, et le principal ministre, ne pouvant alimenter les services que par des anticipations toujours grossissantes et désormais impossibles à renouveler, sentait venir à grands pas la banqueroute. Mais tandis que son maître passait des journées entières à la chasse et semblait craindre qu'on ne le soupçonnât de gouverner, lui, le regard ferme, l'air souriant, il jouait à la fois la vigueur de Richelieu et la finesse de Mazarin, disant avec une vaniteuse affectation de profondeur : « J'ai tout prévu, même la guerre civile. »

Il fallait pourtant calmer la nation et satisfaire les créanciers de l'État. Brienne promit les états généraux pour le 1er mai 1789; et, quant aux créanciers, un édit leur annonça qu'après une suspension de six semaines, on les payerait, trois cinquièmes en argent et deux cinquièmes en billets ayant cours dans le commerce. L'épouvante gagne aussitôt l'ombrageuse armée des capitalistes; chacun court à la caisse d'escompte échanger ses billets contre des écus. Mais la caisse n'ayant en numéraire qu'une trop faible partie de son fonds, un nouvel arrêt dut venir à son secours en l'autorisant à payer les billets en lettres de change et les lettres de change en billets. Brienne essayait de manier ici le terrible instrument dont s'était servi le génie de Law dans ses combats contre l'usure; mais n'ayant ni l'habileté de l'immortel Écossais, ni son coup d'œil, ni sa grande âme, comment l'archevêque de Toulouse se serait-il sauvé là où le plus grand des financiers avait péri?

Un ministre, qui, au tort d'avoir fermé le chapitre des profusions, joignait celui d'être à bout de ressources, devait avoir naturellement contre lui des courtisans habitués à faire bourse commune avec le trésor public. Le comte d'Artois s'était déclaré le premier : Brienne succomba.

Marie-Antoinette ne consentit qu'en pleurant au renvoi de l'archevêque; elle obtint pour lui le chapeau de cardinal et le combla de bienfaits.

Cependant, à la nouvelle de la chute du ministre, la joie des Parisiens fut de l'enthousiasme. Elle redoubla, lorsque, peu de jours après, on apprit la retraite de Lamoignon et le rappel des parlements. Les prisonniers bretons trouvèrent le moyen d'illuminer un instant la plate-forme de la Bastille. Des feux d'artifice, des fusées célébrèrent le triomphe de l'opinion. Mais les deux ministres brûlés en effigie; l'intervention brutale des soldats, la fusillade; la rue Meslay, la rue Saint-Dominique, le Pont-Neuf, la place de Grève ensanglantés; plusieurs citoyens inoffensifs, tel que le romancier Florian, frappés ou blessés dans les emportements d'une colère aveugle, tout cela disait assez que désormais la chute des mauvais pouvoirs serait, avant de devenir l'occasion d'une fête, le prix d'un combat!

Necker fut rappelé, et, par l'étonnant prestige attaché à son nom, il ramena le crédit. Mais pendant que la France entière applaudissait, Louis XVI disait tristement : « On m'a fait rappeler Necker; je ne le voulais pas : on ne tardera pas à s'en repentir. »

Et maintenant, où trouver dans l'histoire un prince qui, plus complétement que Louis XVI, ait été le jouet de la destinée? Il doit périr par une révolution, et bien longtemps avant qu'elle ait porté la main sur lui, voilà que cette révolution l'attire, le tourmente, le fascine. Rien, d'ailleurs, qui puisse conjurer le péril : ni les concessions, ni les prières, ni les menaces. On a recours aux notables : ils ne font qu'ajouter à l'émotion générale le bruit de leurs débats. On s'adresse aux parlements : ils se soulèvent et mettent le feu à l'opinion publique. On implore le clergé : il se détourne avec orgueil et mépris. Quand la cour est satisfaite, la nation s'emporte; quand la nation est un moment calmée, la cour murmure. On raille les économies de Louis XVI, on s'indigne des prodigalités de ses ministres. S'il emploie la ruse, elle le déconsidère; s'il emploie la force, elle le rend odieux; s'il se résigne à proposer des réformes, son initiative est dénoncée comme une usurpation. Soumis aux conseils d'une femme impérieuse, tremblant à la voix d'un grand peuple en éveil, il passe de la faiblesse à la colère et se repose de la colère par l'insouciance. Que faire donc? La nation ne pouvant plus être gouvernée, on dut en venir à l'appeler elle-même au gouvernement; et les états généraux furent promis.

C'est que la Révolution arrivait forte de tous les ressentiments légitimes et de toutes les passions qui, durant plusieurs siècles, s'étaient amassés au cœur des hommes. L'arrêter? il aurait fallu, pour cela, supprimer l'histoire.

CHAPITRE VII

MOUVEMENT DES ÉLECTIONS

Du 8 août 1788, jour où Brienne, à bout d'expédients, annonça la convocation des états généraux, jusqu'au 5 mai 1789, jour où les états généraux s'ouvrirent à Versailles, la France offre un spectacle saisissant : celui d'un peuple qui, après des siècles de silencieuse monarchie, s'éveille tout à coup dans un bruit formidable d'élections. Quand, plus tard, l'assemblée se montra, tout se recueillit pour l'entendre; quand elle fut promise, tout s'agita pour la créer. Les idées, les passions qui, depuis, concentrées dans la représentation nationale, éclatèrent en luttes imposantes de grandeur, se cherchant et s'appelant d'un bout de la France à l'autre, la remplirent de cette inquiétude intrépide qui remue les armées,



LE MARQUIS D'ALIGRE

la veille des grands jours. La paix était sur toutes les frontières. Au dehors, nul cri de bataille : la France n'eut à s'émouvoir que de ses batailles du dedans.

Comment dire le trouble qui s'empara de la noblesse? On vit bien alors ce que valaient cette protection fastueuse, cette sorte d'élégante complicité dont les grands seigneurs, pendant la vie de Voltaire et de Rousseau, s'étaient plu à entourer la philosophie. En ce temps-là, on aimait à détacher de l'ombrage de ses parcs des ermitages qu'on offrait avec grâce, comme des asiles inspirateurs, à la pensée; les princes sollicitaient des lectures; la main des dames de cour aidait à parer le cabinet de travail. Courtoisie de la vanité! Car, dès qu'il fut question d'aller au delà du bon goût de la mode; dès qu'il parut, par un décret solennel, que ces livres qu'il était charmant d'applaudir quand le bourreau les brûlait, devenaient des assemblées et allaient devenir des lois, l'alarme fut dans la noblesse, et de son éclatante bienveillance il ne resta que l'orgueil. Seule, parmi les nobles, une petite mino-

rité se montra généreuse et demeura calme; dans tout le reste il n'y eut que colère et confusion.

Encouragé par les sourires de la reine, un bruyant état-major de gentilshommes courroucés se forma autour du comte d'Artois, du prince de Condé, du duc de Bourbon, du duc d'Enghien, et, plus tard, Louis XVI reçut, rédigée par M. de Monthyon, la *Lettre des princes.* On y déclarait le royaume en péril; on y montrait de loin la majesté du trône livrée aux hasards d'un débat public, les droits des deux premiers ordres injurieusement discutés, la mine ouverte sous les fortunes et l'inégalité des biens dénoncée après celle des rangs; on y parlait d'une protestation possible des nobles en armes, d'un soulèvement des provinces à prévoir.... « Le roi, s'écriaient enfin les princes ligués, le roi pourra-t-il se résoudre à sacrifier, à *humilier* cette brave, antique et respectable noblesse, qui a versé tant de sang pour la patrie et pour les rois? »

Du milieu de la foule, on répondit par ce cri : « Et le sang du peuple est-il de l'eau? »

Aux démonstrations imprudentes des chefs de l'aristocratie, un groupe de seigneurs plus graves essayait d'opposer l'exemple d'une générosité théâtrale : trente ducs et pairs se rendirent solennellement au Louvre pour offrir au roi l'abandon de leurs priviléges pécuniaires. Mais les transactions sont suspectes quand la nécessité commande, et le génie des révolutions a le droit de se montrer soupçonneux. Dans une démarche qu'amoindrissait l'ostentation, le peuple vit une ruse, la noblesse une perfidie. La gaieté française s'en mêla. « Avez-vous vu la lettre des ducs et pairs? » devint le mot de cet incident.

Mais pour connaître le véritable esprit de la majorité de l'ordre, c'est aux cahiers de la noblesse qu'il faut recourir.

Que demandaient, pris dans leur ensemble, la plupart de ces cahiers? Des garanties contre le roi, contre le clergé, contre le tiers état :

Contre le roi, la suppression de la Bastille, redoutable à tant de gentilshommes, la convocation périodique des états généraux, la nullité de tout impôt non consenti par l'assemblée;

Contre le clergé, l'abolition des dîmes, la vente d'une partie des biens de l'Église en vue du payement de la dette, l'extinction des ordres religieux;

Contre le tiers, la création d'un *ordre des paysans*, la consécration de l'étiquette au sein des assemblées, la formation d'un ordre héraldique pour la vérification des titres de noblesse, et le droit de porter l'épée réservé exclusivement aux gentilshommes.

Quant à sa part de dévouement, voici ce que la noblesse accordait : le partage de l'impôt, mais *temporairement* et à condition qu'on distinguerait la *taille noble;* l'abolition des droits féodaux, mais moyennant une indemnité de haut prix, payable en dix ans.

Tels étaient donc les sentiments du corps de la noblesse; et la générosité de quelques-uns de ses membres ne servant qu'à irriter l'orgueil de la majorité, cet orgueil se répandait, dans la mêlée des passions, en brochures innombrables, en réunions tumultueuses, en rixes sanglantes qui conduisaient des provinces entières, comme la Bretagne, sur la pente des guerres civiles.

Le clergé s'étudiait à la sérénité; car enfin son ministère lui commandait la paix, lui prescrivait l'abnégation. Et toutefois, sa secrète inquiétude se trahissait par le désordre de ses vœux et des contradictions étranges. Ainsi, dans leurs cahiers, les prêtres avouent humblement les scandales de l'Église et que la discipline est relâchée. Mais en même temps, ils attribuent la démoralisation du siècle à l'influence de la philosophie; et, pour y obvier, que proposent-ils? qu'on leur livre l'éducation publique. Au surplus, et en dehors des préoccupations purement sacerdotales, le clergé montrait des tendances vraiment libérales. Il renonçait à ses priviléges, il acceptait l'égale répartition des impôts, il demandait l'abolition des entraves onéreuses au commerce et à l'industrie, il se prononçait pour l'admissibilité du tiers à toutes les charges de robe et d'épée jusqu'alors réservées exclusivement à la noblesse. Quelques cahiers exprimèrent un vœu touchant, le vœu que les outils du pauvre ne pussent jamais être saisis, et que, seul en France, le journalier fût affranchi de l'impôt. N'oublions pas que le clergé avait dans son sein les hauts dignitaires et les simples desservants, une noblesse et un peuple.

Parmi le tiers, l'enthousiasme était au comble. Là régnaient l'activité de l'intelligence et l'audace; de là montaient vers les ordres supérieurs le trouble et les inspirations généreuses; là seulement il était question de victoire : ailleurs on n'organisait que la défaite, on s'arrangeait pour mourir.

Lorsque, dans l'arrêt où il faisait la promesse des états généraux, Brienne avait dit : « Tous les savants et personnes instruites du royaume, et particulièrement *ceux qui composent l'Académie des inscriptions et belles-lettres* de sa bonne ville de Paris, sont invités à adresser à M. le garde des sceaux les renseignements et mémoires sur les objets contenus au présent arrêt, » le ministre ne s'attendait sans doute pas à un pareil débordement de recherches et d'idées. Il interrogeait le savoir, la passion répondit. Mais ce fut là précisément ce qui devait faire la grandeur de ces jours : le savoir était la passion.

Kersaint, dans *le Bon sens;* Brissot, Clavière, Condorcet, Target, Cérutti, Antonelle, Volney dans *le Moniteur;* Thouret et Servan, l'un à Rouen, l'autre dans le Midi; Mounier en Provence, invoquaient ardemment les droits du tiers, parlaient avec éloquence de la justice, du droit, de la raison. Dans *l'Orateur pour les états généraux*, pamphlet dont la véhémence obtint un succès immense, Carra s'indignait du nom de *sujets* donnés aux membres des états assemblés; il rappelait que la nation était le souverain véritable, et le roi son subdélégué seulement. Des brochures concises, énergiques, des proclamations pittoresques passaient de boutique en boutique, de rue en rue, parvenaient au village, et, malgré des alarmes vigilantes, pénétraient jusqu'au foyer du pauvre : — *Avis aux Parisiens*, — *Avis au public*, — *Avis aux bonnes gens*, — *Manière de s'assembler*. Tous ces textes, on les commentait en plein vent, et ils portaient à la foule l'émotion des lettrés. Des avocats donnèrent, en forme de mémoires, des consultations pour la cause du tiers. Le médecin Guillotin, dont le nom allait devenir le baptême de l'échafaud, rédigea une *Pétition des citoyens de Paris*, signée par les six corps des marchands et offerte aux signatures chez les notaires. Et aussitôt le parlement de mander à sa barre, avec le rédacteur de l'écrit, les notaires chargés des adhésions; mais l'entraînement populaire avait quelque chose de si impérieux que la magistrature n'osa sévir et balbutia même des éloges. Puis, c'étaient, chaque jour, des écrivains qui partaient de Paris pour aller répandre dans les provinces cette vie enflammée de la capitale. Volney s'établit à Rennes, comme une sentinelle. Mangourit publia *le Héraut de la nation*, et passionna la Bretagne. Cérutti écrivait : « Le peuple est le seul corps qui ne vive pas d'abus et qui en meure quelquefois. »

Bientôt, nous verrons le Palais-Royal devenir le principal foyer de ces ardeurs. Ses trois longues galeries, construites par le duc d'Orléans, ses allées de jeunes tilleuls remplaçant



I. BRILLAT-SAVARIN — II. CHABROUD — III. TARGET — IV. TREILHARD — V. GUILLOTIN

les sombres avenues de marronniers seront le rendez-vous permanent de la foule. Dans un jardin de prince, camp et forum tout à la fois, des tribuns inconnus viendront monter sur des chaises et lire au peuple d'éphémères brochures, destinées au commentaire des acclamations ou des huées. Mais son orageuse célébrité, le Palais-Royal ne l'avait pas conquise encore. Déjà, néanmoins, de nombreuses boutiques de libraires, approvisionnées de tous les pamphlets nouveaux, en faisaient la bibliothèque des passions; déjà il promettait un théâtre à deux orateurs que feront repasser sous nos yeux les scènes populaires : le marquis de Saint-Huruge, sorti de Charenton depuis quelques années et parlant de la liberté avec la colère de la prison, et Camille Desmoulins, qui, par sa fougueuse jeunesse, par les saillies de son esprit athénien, commençait à charmer cette révolution dont il fut la victime, spirituelle, inconséquente et légère jusqu'à l'échafaud.

Deux questions vives occupaient les esprits.

Le tiers état nommerait-il, à lui seul, autant de députés que les deux autres ordres réunis?

Dans l'assemblée des états généraux, le vote aurait-il lieu par ordre ou par tête?

Quoi! vingt-cinq millions de Français n'auraient pas le même nombre de représentants que quelques centaines de privilégiés! Quoi! d'un côté une caste, un seul intérêt sous deux formes; de l'autre mille intérêts divers, l'agriculture, le commerce, l'industrie, le barreau, les universités, les administrations; ici une seule voix et tout au plus deux, là mille voix à entendre.... Et l'on osait contester à ce corps si important, si nombreux, si multiple, si actif, du tiers une représentation égale à celle de deux ordres qui n'exprimaient que l'idée des autels et l'idée des armes!

Sans doute, répondaient les publicistes de la noblesse et du clergé, on pourrait accorder au tiers l'égalité de représentation s'il consentait à la délibération par ordre; mais ne réclame-t-il pas la délibération en commun, le vote par tête, et de quelle importance n'est pas alors ce doublement du tiers?

On conçoit combien il fut facile à Mounier, à Malouet, aux écrivains de la bourgeoisie, de réfuter d'aussi vains arguments. Le doublement du tiers était décisif: impossible de le nier; mais n'était-il pas raisonnable qu'il en fût ainsi? Avec trois chambres délibérant à part et possédant le droit de *veto* sur les deux autres, quels abus corrigerait-on? Laisser à ceux qui profitaient du mal la faculté d'arrêter le bien par leur opposition, n'était-ce pas folie? Le moyen, d'ailleurs, d'arriver à l'unité au travers de tant d'invincibles obstacles que créerait l'antagonisme de trois chambres souveraines? C'était l'impuissance même, et l'impuissance par l'anarchie.

De ces débats sortit un livre terrible.

Chamfort avait abandonné aux controverses des salons ce dialogue expressif : « Qu'est-ce que le tiers état? — Tout ou rien. » De là le célèbre ouvrage de l'abbé Sieyès. Les ordres privilégiés? branches stériles, bonnes à couper. Le tiers était *tout*, il n'avait été *rien*, il demandait à être *quelque chose;* et, dans un traité bref, dogmatique, sentencieux, les trois fatales expressions revenaient sans cesse comme les mots du *texte* dans un sermon emporté. Le prêtre politique reprenait sèchement, avec empire, les questions débattues et il les tranchait d'une façon hautaine, au nom de l'Eglise.... de la raison. « Vous tenez votre noblesse de la conquête, dites-vous; eh bien, le tiers état deviendra noble en conquérant à son tour. »

Une autre publication qui fit époque, ce fut celle du *Mémoire sur les états généraux*, par Avenel, comte d'Entraigues, gentilhomme du Vivarais. « Nous qui valons autant que vous, nous promettons de vous obéir si vous maintenez nos droits; sinon, non. » Telle était l'épigraphe qu'avait empruntée l'auteur aux traditions de la liberté aragonaise.

Le tiers état eut pour lui ces livres, la noblesse eut le parlement. Appelé à enregistrer une déclaration du roi qui annonçait la prochaine convocation des états généraux, le parlement ajouta : *Suivant la forme observée en* 1614. Clause imprudente qui dévoilait enfin les secrètes tendances des parlementaires et mettait à nu le mensonge de leur patriotisme! Leur popularité récente tomba donc en un clin d'œil, et de l'appui que venait de lui prêter la magistrature, l'ordre de la noblesse ne recueillit rien, si ce n'est un redoublement de sarcasmes et d'attaques. L'érudition, en effet, devint aussitôt une arme. On rechercha avidement ce qui s'était passé en 1614, et l'on trouva dans l'histoire des exemples dont on fit des arguments nouveaux. En 1614, le tiers état avait parlé au roi à genoux: fallait-il aussi se mettre à genoux en 1789? En 1614, l'orateur du tiers ayant osé comparer les trois ordres à trois frères, M. de Sénecey, président de l'ordre des nobles, était allé se plaindre au roi de la comparaison comme d'un affreux scandale: un autre baron de Sénecey allait-il se lever aux prochains états et protester contre toute parole de fraternité? En 1614, la noblesse avait demandé que des habits différents distinguassent les différentes classes de la nation, qu'il fût interdit aux roturiers d'avoir des armes à feu et des chiens dont les jarrets ne fussent pas coupés : allait-on reprendre ces insolentes pétitions?

Ainsi, le combat était partout.

Or, pendant qu'avec cette impétuosité d'esprit, la France semblait préparer une arène aux futures assemblées, le gouvernement se montrait irrésolu et troublé. Devait-il se laisser aller tranquillement au cours des idées et des choses? Pouvait-on reculer? A tant de vœux contraires que répondre? Et quand paraîtrait enfin devant le trône une assemblée portant dans ses flancs tous les orages de l'opinion, la livrerait-on à ses propres élans?

Les hommes voués aux inspirations de la petite prudence, Malouet, Mounier, l'archevêque de Bordeaux (M. de Cicé), l'évêque de Langres (M. de La Luzerne) entouraient Necker de leurs appréhensions et de leurs remontrances. Confier le lendemain au hasard, faire de la Révolution une aventure! non, non : il fallait prévenir les envahissements, imposer un cadre aux réformes voulues; sur le marbre de cette tribune qu'on allait donner à l'audace de l'esprit nouveau, il fallait que, dès le premier jour, le ministre pût venir déposer, au nom du roi, un programme libéral, mais limité et inflexible, en avertissant l'assemblée qu'on lui apportait des solutions, non des problèmes, et qu'il n'y aurait point à aller au delà. Contenu de la sorte et dirigé, le torrent passerait emportant les abus sans emporter la monarchie. De l'initiative, de la volonté dans le gouvernement! sinon, la révolte se ferait gouvernement elle-même, et alors toutes les portes étaient ouvertes à l'inconnu.

Étranges conseillers, qui recommandaient la force à l'épuisement! On a vu de combien de moyens, tantôt sages en apparence, tantôt violents et extrêmes, la monarchie avait essayé pour se suffire. Si elle n'y avait pas été absolument impuissante, si elle ne s'était pas sentie incapable d'ajouter paisiblement l'avenir à son passé, elle n'aurait pas appelé au secours. Son imprévoyance ici ne fut qu'un résultat forcé de sa faiblesse. L'inconnu n'était pas seulement sa terreur, c'était aussi et surtout sa misère.

Aussi la royauté ne marchait-elle qu'avec une émotion

croissante au rendez-vous solennel. Necker, qui avait pour les formes de la constitution anglaise un penchant décidé, n'était cependant pas sans concevoir de vagues inquiétudes. Quant à Louis XVI, sa frayeur était visible. L'ouverture des états fut d'abord fixée au 1[er] mai 1789, puis avancée au mois de janvier, puis renvoyée au mois d'avril, et enfin au 4 mai : on hésitait sur le moment parce qu'on hésitait sur la chose, et le financier Necker laissait trop voir qu'il regardait la date comme une échéance.

Une ordonnance, fort imprévue, acheva de trahir le secret des incertitudes du pouvoir : on apprit que le 6 novembre 1788 il y aurait une seconde convocation de notables. Pourquoi cette petite assemblée avant la grande? N'osant trancher les graves questions, Necker était bien aise de diminuer autant que possible sa part de responsabilité dans les événements qui s'annonçaient. Les notables devaient lui servir à éprouver une dernière fois les emportements possibles de l'opinion. Or, l'expérience fut décisive en faveur de la Révolution, précisément par suite de la résistance des notables. Car, dès qu'on sut qu'à l'exception d'un seul bureau, celui de *Monsieur*, ils repoussaient le doublement du tiers, la France entière retentit de clameurs furieuses. De toutes les municipalités provinciales, de toutes les corporations partirent des adresses au roi. Et comment n'aurait-on pas cédé à un mouvement si général, si impétueux? Louis XVI, qui le redoutait, ne pouvait, par moments, se défendre de le subir; et lorsqu'on était venu lui annoncer que, parmi les notables, une seule voix se prononçait pour le doublement du tiers, il avait dit avec une vivacité honorable quoique peut-être involontaire : « Qu'on ajoute la mienne. »



L'ABBÉ SIEYÈS

Alors le parlement essaya de reconquérir sa popularité perdue, et il prit tout à coup un arrêté dont il espérait que les récentes décisions des notables feraient ressortir l'intention libérale. On se plaignait de n'avoir pas été compris, on rappelait des vœux émis pour l'égale répartition des impôts, l'établissement de la responsabilité des ministres, la consécration de la liberté individuelle, etc.... Mais il était trop tard. Les ordres privilégiés s'indignèrent, la bourgeoisie se moqua du parlement, et le roi le reçut à Versailles de manière à lui faire comprendre que son rôle était fini.

Cependant, le 27 décembre 1788, Necker, bien résolu à passer outre, provoqua la réunion des membres du conseil. La reine, contre les usages, avait été appelée à la délibération. Le ministre exposa que la cause du tiers aurait toujours pour elle l'opinion publique, se trouvant liée aux aspirations généreuses, les seules qu'il fût permis de manifester

hautement. Il ajouta qu'il y avait une multitude de choses dont le tiers possédait exclusivement la connaissance, comme les transactions commerciales, par exemple, l'état des manufactures, les moyens les plus propres à les encourager, le crédit public, l'intérêt de la circulation de l'argent, l'abus des perceptions, etc.... Necker demandait qu'on prêtât l'oreille « à ce bruit sourd de l'Europe entière qui favorisait confusément toutes les idées d'équité générale. » Il proposa, il fit adopter des mesures populaires, et c'est une justice à rendre à Marie-Antoinette, que son assentiment appartint, cette fois, aux décisions réclamées par l'intérêt public.

Le 1[er] janvier 1789, un arrêté royal parut, qui, « prenant en considération l'avis de la minorité des notables, l'opinion de plusieurs princes du sang, le vœu de l'Assemblée du Dauphiné, la demande de plusieurs assemblées et députations provinciales, l'avis de divers publicistes et le vœu exprimé par un grand nombre d'adresses, ordonnait que le nombre des députés serait de mille au moins; qu'il serait formé en raison composée de la population et des contributions de chaque bailliage, et que le nombre des députés du tiers serait égal à celui des deux premiers ordres réunis. »

L'enthousiasme dépassa les proportions connues; à Paris, on illumina comme après une victoire. Faisant allusion à la date, 1[er] janvier 1789, Barrère dit, dans ses mémoires: « C'étaient les étrennes du peuple. » Les pamphlets de la noblesse, ses cris, ses lamentations, ses cris de fureur furent couverts par une acclamation irrésistible, immense.

La question du vote par ordre ou par tête n'était pas résolue; mais le doublement du tiers faisait assez pressentir l'issue et révélait suffisamment les vues du ministre, puisque le vote par ordre eût rendu le doublement du tiers complétement illusoire. Ici, on doit le dire, Necker manqua de franchise et de courage. Ses convictions auraient dû lui défendre, à lui qui posait les prémisses, de laisser à l'assemblée prochaine les périls de la conclusion.

Ce fut le 24 janvier seulement que le règlement pour les élections des états généraux fut publié.

Il était donc arrivé ce jour des élections, si impatiemment attendu! Après s'être efforcés en vain de les prévenir, les ennemis de la Révolution n'avaient plus d'autre ressource que de les ensanglanter ou de les corrompre.

Le règlement du 24 janvier était très-confus, et l'on y trouve reflété, comme en un miroir fidèle, le chaos de l'ancienne France. L'élection était directe ici, là elle était à deux degrés, ailleurs à trois et même à quatre degrés. En vertu de certaines distinctions, débris encore respectés du droit féodal, les nobles possédant fief avaient un privilége refusé aux simples nobles : celui de se faire représenter par un mandataire. De leur côté, les ecclésiastiques possédant un bénéfice étaient mieux traités que les autres, les premiers ayant personnellement le droit électoral, tandis que les seconds, réunis chez le curé de la paroisse, élisaient un électeur à raison de vingt votants. Du reste, pas d'exclusion absolue, si ce n'est à l'égard des domestiques et dans l'intérêt de l'indépendance des votes. Le droit de participer aux élections, soit directement, soit d'une manière indirecte, était reconnu à tout Français, âgé de vingt-cinq ans, domicilié, et compris au rôle des impositions directes pour une contribution *quelconque*. Quant à l'éligibilité, nulle condition restrictive, et faculté accordée au tiers état de choisir ses représentants dans tous les ordres. Ce n'était pas le suffrage universel direct, mais enfin c'était le suffrage universel.

La France, à qui l'expérience électorale manquait, se prit à étudier ardemment le mécanisme des élections, tel que le définissait le règlement du 24 janvier.

La convocation n'était ni uniforme ni simultanée dans tout le royaume. Chaque bailliage devait être réuni par lettres spéciales. La première de ces lettres porte la date du 7 février et est adressée à la province d'Alsace; la dernière, adressée au pays des Quatre-Vallées, est du 3 mai 1789. Paris procéda à ses élections après toutes les provinces et ne les avait pas encore terminées quand s'ouvrirent les états généraux.

Le mouvement électoral commença donc par toute la France. Heures pleines d'enivrement, d'anxiété, d'espérance! Necker attendait, le visage impassible mais le cœur ému. Il avait voulu laisser aux élections leur liberté et retirer en quelque sorte sa main de ces urnes redoutables. Toutefois, la royauté, qu'il poussait en avant et ne dominait pas d'une manière absolue, prenait ses précautions; les gouverneurs des provinces avaient reçu ordre de se rendre à leur poste; les pouvoirs subalternes redoublaient de vigilance, et sur le chemin de cette foule conviée à la conquête de la souveraineté civile, on voyait briller l'uniforme du soldat.

La noblesse arriva, hautement irritée contre le ministre. Les candidats présentaient leur haine pour titre. De là, dans les assemblées féodales, au dire d'un écrivain du parti même, une indécence peu commune, un frivole tumulte, des scandales. Ajoutons que, partout les nobles de province firent opposition aux nobles de cour, rejetant avec une sorte d'effroi les grands seigneurs : « Ils trafiqueraient, disaient-ils, des intérêts de la noblesse. »

Les élections du clergé montrèrent aussi deux partis bien distincts : les évêques et les curés; mais il y eut entre les deux ordres cette différence, importante à noter, que dans celui de la noblesse, les suspects de patriotisme et de philosophie ce furent les grands seigneurs, tandis que, dans celui de l'Église, ce furent les modestes curés et les simples prêtres.

Le comte de Clermont-Gallerande l'avoue : pour le calme et la dignité, les assemblées du tiers contrastèrent vivement avec celles des deux autres ordres. Il n'y avait là qu'une intelligence et un cœur, tout allait vers la liberté. La liberté! mot puissant et mystérieux qui réunit les âmes tant qu'il n'est pas défini! Mais la définition ne devait venir que plus tard : alors tous ceux qui le prononçaient y confondaient leur enthousiasme.

Et même il arriva qu'au sein de la mêlée électorale, des hommes d'opinions opposées firent échange de fraternelles espérances et de courtoisie. « J'ai loué, disait Maury à Bailly, un appartement à Versailles; vous aurez chaque jour votre couvert chez moi, et nous nous unirons pour faire le bien. » Ils ne s'unirent pas, ils se combattirent.

Au reste, dans plusieurs provinces, les élections touchèrent à la guerre civile. La noblesse, qui regardait l'esprit nouveau comme une conspiration, avait résolu de conspirer à son tour, et, dès l'année 1788, le Dauphiné, la Bretagne, le Béarn avaient entamé des négociations secrètes pour former une ligue qui devait s'étendre sur toute la France. Mais l'énergique attitude du tiers déconcerta ces projets.

La Bretagne était, on le sait, province d'états; et les états s'étaient assemblés à Rennes, le 30 décembre 1788, selon l'usage. Mais combien leur physionomie avait changé depuis cette lettre de Mme de Sévigné : « Les états ne doivent pas être longs; il n'y a qu'à demander ce que veut le roi, on ne dit mot : voilà qui est fait.... Une infinité de présents, des pensions, des réparations de chemins et de villes, quinze ou vingt grandes tables, un jeu continuel, des bals éternels, des comédies trois fois la semaine, une grande braverie (luxe),

voilà les états. Il semble que tous les pavés se soient métamorphosés en gentilshommes. » La noblesse accourait maintenant pleine de fureur. Il n'était plus question de comédie et de jeu, mais de lutte. Alors, toutefois, comme aux jours de la marquise, le tiers faisait médiocre figure aux états, n'y étant représenté que par quarante-sept membres, dont cinq n'avaient pas voix délibérative; et encore ces membres du tiers n'étaient-ils pas librement élus et ne se trouvaient-ils là qu'en leur qualité de maires et d'officiers municipaux, tandis que tous les pavés se métamorphosaient en gentilshommes, à qui il suffisait d'avoir vingt-cinq ans pour paraître.

L'arrêté du 27 décembre, qui voulait que, dans les assemblées électorales, le tiers fût représenté en nombre égal à celui des deux autres ordres réunis, n'était pas encore arrivé en Bretagne, mais la pensée du conseil du roi à cet égard était connue. Le tiers état de Rennes demanda donc l'égalité de représentation. Il réclamait, en outre, le vote par tête et l'égale répartition des impôts, conformément aux instructions secrètes de Necker, disait-on, déclarant d'ailleurs avec fermeté qu'il ne prendrait part à aucune délibération tant que sur ces points justice n'aurait pas été rendue. Aussitôt la noblesse s'emporte, la bourgeoisie tient bon, les villes voi-



L'ABBÉ MAURY

sines deviennent attentives; de part et d'autre on se prépare au combat. Sur ces entrefaites parut un arrêt du conseil du roi qui, pour couper court aux violences, renvoyait l'assemblée au 3 février, et ordonnait aux députés du tiers d'aller chercher dans leurs municipalités de nouveaux et plus amples pouvoirs. Mais la noblesse avait pris son parti : elle proteste, elle jure de s'abstenir si la forme ancienne n'est pas conservée; elle adresse au peuple des campagnes maint appel factieux; est déclaré traître à la province quiconque ne se dévouera pas au maintien des priviléges. Le tiers, son président en tête, se retire des états.

Cependant, la noblesse délibérait en tumulte. Bientôt, enhardie par l'appui du parlement, elle se crut assez forte pour tenter la fortune des séditions et lança par la ville une cohue de laquais, de porte-chaises, de gens sans aveu, chargés de crier que le pain était trop cher et que c'était la faute des bourgeois. Chassant devant elle les citoyens paisibles, frappant et hurlant, cette foule courut demander justice à la magistrature. Les parlementaires étaient en robe sur leur siége : ils écoutent l'émeute et refusent d'écouter les victimes. Alors les jeunes gens de Rennes prennent les armes. On a reconnu au milieu des factieux des gentilshommes déguisés, on s'indigne et on campe sur les places. Tout à coup arrive, criant au secours et couvert de sang, un ouvrier qu'ont frappé les

gens de la noblesse. Tout s'ébranle; on court à la salle des états. Les gentilshommes sortaient en ce moment : attaqués, ils mettent l'épée à la main et le sang coule. Deux nobles furent tués, parmi lesquels un jeune homme de dix-huit ans, qui tomba aux pieds de son père. C'est la guerre. Le tocsin sonne, des femmes paraissent dans la mêlée; le comte de Thiard, commandant de la province, vient se mêler aux combattants, et obtient à grand'peine une trêve à la lutte. Mais six cents gentilshommes étaient allés se réunir au cloître des cordeliers, et, divisés en compagnies, ils attiraient l'attaque en l'attendant. La foule se porte de ce côté tumultueusement et entoure le cloître. Les uns parlaient d'y mettre le feu pour forcer les nobles à un combat sur le pavé; les autres voulaient qu'on eût recours seulement aux excitations de l'insulte. Le siége dura trois jours, et l'issue menaçait d'être terrible quand le comte de Thiard parvint enfin à calmer l'irritation des partis. Une sorte de capitulation militaire fut consentie; la foule s'ouvrit frémissante, et les nobles, sortant sans autre arme que leur épée, regagnèrent leurs hôtels, d'où ils ne tardèrent pas à partir pour la campagne.

Tout paraissait terminé par cette émigration dans les terres; mais les nouvelles s'étant répandues au loin, des troupes de jeunes gens armés accouraient de Nantes, de Saint-Malo, de Saint-Brieuc, d'Angers, avec des chariots remplis de vivres et de munitions. Huit cents Nantais occupèrent militairement la ville de Rennes; en même temps, des arrêtés et des proclamations étaient publiés par la jeunesse des cités bretonnes. La protestation des bourgeois de Nantes contenait le serment de mourir plutôt que de souscrire, en cas d'arrestations, aux jugements d'un tribunal inique. A Angers, un arrêté avait paru « au nom des mères, sœurs, épouses et amantes des jeunes citoyens, » annonçant qu'elles les accompagneraient partout, s'emploieraient aux bagages, se dévoueraient aux soins que peuvent rendre des femmes à ceux qui vont combattre. Au nombre des jeunes gens soulevés se trouvait un étudiant en droit qui fut depuis le général Moreau.

La noblesse de Bretagne dut se reconnaître vaincue; elle crut se venger en refusant d'envoyer des députés aux états généraux : démonstration vaine qu'on n'imita nulle part et qui ne servit qu'à affaiblir l'ordre de vingt et une voix.

Cet impétueux soulèvement du tiers, qui des idées passait aux armes, fit tomber par toute la France les ardeurs belliqueuses de la noblesse, et l'immense association qui avait été rêvée entre les provinces n'aboutit qu'à la solidarité de la confusion.

Des troubles sans importance eurent lieu en Franche-Comté. Là, comme en Bretagne, le tiers réclama l'égalité de représentation, la noblesse s'y refusa, et le parlement se rangea du côté des nobles. L'arrêt du parlement de Besançon renferme des considérants curieux : « Considérant que les innovations sont dangereuses, parce que l'esprit novateur ne s'arrête point.. ; que la cour ne peut approuver les prétentions qui tendent à confondre les divers ordres de citoyens; que l'inégalité dans la distribution des biens est dans les décrets de la Providence; qu'une grande partie des classes du tiers état ne subsiste et ne subsistera toujours qu'au moyen des terres de la noblesse et du clergé, etc.... » Le peuple insulta les magistrats, le roi cassa l'arrêt, et, comme en Bretagne, la victoire resta au tiers.

Il en fut de même en Bourgogne.

En Provence, un nom résuma les troubles, et il est impossible que, rencontrant ce nom pour la première fois, l'histoire passe sans s'arrêter.

Laideur resplendissante, figure flétrie, imposante et livide, effronterie de la lèvre se mariant à l'éclair des yeux, tel était Mirabeau. Et il avait l'âme de son visage.

En lui semblaient être venus se confondre au hasard et se heurter toutes les qualités et tous les vices de la *tempestueuse race* des Riquetti.

Quelles passions le poussaient en avant et quel était son dessein? Bientôt nous le verrons, double et puissante nature, traîner à sa suite le peuple méprisé par lui. Plein de véhémence et d'artifices, avec le geste, avec l'accent d'un tribun il vantera les rois; il osera appeler à lui la révolte, s'en servir, la licencier, la calomnier, et, seul entre tous les hommes de son siècle, il essayera d'emporter les colères publiques insolemment enveloppées dans les siennes. C'est qu'en effet l'audace révolutionnaire de Mirabeau ne fut qu'un emportement d'orgueil et d'égoïsme. Heureux quand il trouvait à rappeler son origine patricienne et que l'amiral de Coligny était son cousin, il n'avait ni la vigueur morale ni les vertus dont l'amour de l'égalité se compose, et l'austère image des républiques épouvantait de loin sa corruption. Tête froide avec un tempérament de feu, sa grande ambition eût été de se poser en chef d'Etat, réserve faite pour sa vie privée des bénéfices du désordre; car les mouvements populaires lui étaient importuns, et il avait horreur du bruit qu'il n'avait point fait lui-même. Il se présentait cependant aux élections du Midi comme adversaire de la noblesse, comme agitateur; et ceci ne se peut expliquer que par son éducation et les influences de sa jeunesse.

A son égard, on le sait, son père fut presque fou : il eut la monomanie de la haine. L'existence de Mirabeau avait donc été de bonne heure empoisonnée. Enfant, il fut difforme et persécuté; sa famille avait hâte de le renier et l'appela par dérision *monsieur Pierre Buffière*. Ses premiers spectacles furent des scènes d'infidélité brutale et de jalousie; la première langue qu'on lui enseigna fut celle de l'injure. Et, à mesure qu'il grandissait, les persécutions paternelles allumaient de plus en plus la révolte dans son sang.

Ce n'est pas qu'il n'eût déjà donné de lui une idée effrayante. A Aix, la tradition locale disait que, voulant épouser Mlle de Marignane, malgré la résistance des parents, il avait eu recours à une ruse qui était une calomnie, et s'était un jour montré, à dix heures du matin, sur le balcon de l'hôtel des Marignane, en robe de chambre, en pantoufles et les cheveux épars. Ses désirs de vautour, ses amours qui le montraient courant au plaisir comme à une proie; les mères, aux environs de Manosque, cachant leurs filles à son approche; Sophie Monnier par lui séduite et enlevée, tout cela, ce semble, fournissait à ses ennemis des armes suffisantes. Mais non : comme si la fortune eût voulu qu'un tel homme fût personnellement intéressé à la chute des tyranniques institutions d'alors, on châtia le bien en lui aussi rudement que le mal; on ne craignit pas de lui imputer à crime d'avoir vengé la réputation de sa sœur; et de ses mérites, odieusement interprétés, on se plut à grossir la liste de ses attentats. Traîné de prison en prison, de Manosque au château d'If, du château d'If au fort de Jouy, réduit à se cacher, contraint de fuir entre les terreurs de l'indigence et les tragédies de l'amour, il fut poursuivi jusqu'au fond de son exil, ramené despotiquement, renfermé au donjon de Vincennes. Et c'est ainsi qu'il apprenait à maudire les pouvoirs sans frein. La persécution lui composait un rôle.

Après quarante-deux mois d'imprécations, il fut rendu à la liberté, c'est-à-dire à la Révolution. Il était temps. La misère venait de déchirer le dernier vêtement du captif. En couvrant de neige le petit jardin qui servait à ses promena-

des, l'hiver avait fait un monde de dix pieds carrés à l'homme le plus actif qui fut jamais, et l'ardeur d'oublier le poussait à des travaux excessifs : admirables ou dégradants. Tantôt approfondissant la débauche, tantôt s'élevant à la tendresse et traçant ses lettres à Sophie d'une plume que les honteuses pages de l'*Erotica Biblion* venaient de salir, il se formait un cœur également disposé aux grandes choses et aux infamies. L'étude, d'ailleurs, et la maladie avaient étendu sur ses yeux un nuage qui s'épaississait de jour en jour, d'heure en heure; et en songeant à cet amer trésor de vengeances qu'il avait à répandre, il hurlait de désespoir. Car, combien n'eût pas été plus terrible que celle d'Ossian et de Milton la destinée de Mirabeau aveugle! Il ne faut que sentir pour accorder une lyre, il ne faut que penser pour composer un poëme; mais, pour frapper, il importe d'y voir.

Frapper! là devait être désormais la vie de Mirabeau; et il se prépara aux luttes de la tribune par mille déclamations où respirait l'homme de guerre, par des procès qui révélèrent un orateur incomparable.

Mais, manquer de respect à son propre génie est la dernière des insolences. C'est ce que ne comprit pas Mirabeau. Libelliste pour vivre, détracteur acharné de Necker, dénonciateur de Lavater, adversaire de Beaumarchais, prôneur des chiffres suspectés de Clavière et de Panchaud, avocat de Calonne, il se fit un jeu de vendre des manuscrits déjà payés, il se mit à la solde de quelques ambitieux vulgaires, il se mit à la suite des pensées d'autrui, il mérita cette injure de son père: *mon fils, le marchand de paroles....* Seulement, sa fière attitude et ses airs superbes ne l'abandonnèrent pas un instant. Il était homme à donner des proportions héroïques même à la bassesse.



MIRABEAU

Voilà comment s'explique la candidature révolutionnaire de Mirabeau. Las de sa mauvaise renommée et sentant son génie, il entendit qu'à son égard désormais l'estime fût remplacée par l'admiration et la peur. Le bruit d'un royaume bouleversé lui plut comme devant couvrir le retentissement de ses désordres, et il eut l'inconcevable orgueil de croire qu'il n'avait plus qu'à prendre la Révolution à son service, sauf à s'en défaire dès qu'il cesserait d'en avoir besoin.

Ce fut avec cette audacieuse pensée qu'il alla se montrer à la Provence. Bien décidé à y combattre ceux de sa caste, il les devinait déjà et les bravait : « Si la noblesse veut m'empêcher d'arriver, écrivait-il, il faudra qu'elle m'assassine comme Gracchus. » Il arrivait précédé par un scandale : il venait de livrer au public des lettres particulières de Cérutti, et, révélateur indélicat des confidences de l'amitié, il avait

consenti à ce qu'on publiât la transcription presque littérale de la correspondance diplomatique et secrète de Berlin. Cependant, à peine monté sur le théâtre où l'appelait son génie, il put écrire : « Le tiers me poursuit de marques de confiance et d'enthousiasme, très-imprudentes pour sa cause même; car il met le comble à la rage des nobles, qui ont toutes les convulsions de Turnus expirant. »

Les états particuliers de Provence étaient assemblés à Aix, et la noblesse y protestait violemment contre le règlement royal relatif à la convocation des états généraux. Mirabeau, qui avait droit de siéger dans la chambre des nobles, s'y présente sans hésiter, et son premier soin est de s'opposer aux prétentions de son ordre. On lui répondit par l'insultante décision qui fermait les états aux *non possesseurs de fiefs*. Le coup devait l'atteindre, et il s'efforça de le détourner dans un discours qu'il prononça le 30 janvier 1789, et qui est un chef-d'œuvre de force, de mesure, d'éloquence et de raison. Mais, saisie de vertige, la noblesse semblait prendre à tâche d'irriter jusqu'à la fureur ce puissant ennemi. Il éclata enfin, le 5 février, par l'abjuration qu'on cite sans cesse, qu'on citera toujours : « Dans tous les pays, dans tous les âges, les aristocrates ont implacablement poursuivi les amis du peuple; et si, par je ne sais quelle combinaison de la fortune, il s'en est élevé quelqu'un dans leur sein, c'est celui-là surtout qu'ils ont frappé, avides qu'ils étaient d'inspirer la terreur par le choix de la victime. Ainsi périt le dernier des Gracques, de la main des patriciens; mais, atteint du coup mortel, il lança de la poussière vers le ciel, en attestant les dieux vengeurs; et de cette poussière naquit Marius : Marius, moins grand pour avoir exterminé les Cimbres, que pour avoir abattu dans Rome l'aristocratie de la noblesse. »

Le sort en est jeté : la dictature de Mirabeau sur le tiers état est conquise; l'acclamation populaire le salue tribun; et, en le rejetant de ses assemblées, la noblesse donne un successeur à Marius.

Aussi, lorsque, après un court voyage à Paris, Mirabeau reparut en Provence, ce furent des transports sans exemple et sans nom. A Lambesc, il trouva les officiers municipaux d'Aix envoyés au-devant de lui, pour lui apporter les hommages de la contrée. Les cloches sonnaient, la ville entière était accourue. Chacun brûlait de l'approcher, de l'entendre, de le voir du moins. Car tout en lui annonçait un lutteur indomptable : sa chevelure énorme, son agile embonpoint, son geste qui commandait, son visage dévasté par les passions, mais terrible. On aimait dans lui ce que dans un autre on eût détesté : sa naissance; et ce furent des plébéiens qui crièrent à son aspect : *Vive monsieur le comte!* On allait dételer sa voiture; mais lui, dominant l'enthousiasme et plein d'une émotion virile : « Je comprends comment les hommes sont devenus esclaves, la tyrannie s'est entée sur la reconnaissance, » et il ajouta ces paroles qu'il n'aurait jamais dû oublier : « Les hommes ne sont pas faits pour porter un homme, et vous n'en portez déjà que trop. » La ville d'Aix l'attendait; mais, quand il entra, la foule qui bordait le cours s'entassait si tumultueusement qu'il fut obligé de mettre ses chevaux au galop, donnant l'air d'une fuite à son triomphe. Partout le son des galoubets et des tambourins se mêlait aux clameurs joyeuses. Dès que Mirabeau atteignit sa demeure, cent boîtes furent tirées, et il descendit dans les bras du peuple.

A Aix, il reçut de Marseille la lettre suivante : « La révolte vient d'éclater. Le peuple s'est porté chez le fermier général. Armés de haches, ils ont brisé les portes. On allait commettre les derniers excès, lorsqu'un homme a paru qui a promis de faire diminuer le prix du pain. Les trompettes de la ville ont sonné sur-le-champ cette nouvelle agréable, mais insuffisante pour arrêter sans délai un si impétueux torrent.... Quelques boutiques de boulangers viennent d'être enfoncées.... Voilà où nous en sommes, monsieur le comte.... L'étonnante diminution qu'on vient de faire sur le pain ne peut manquer de jeter la famine dans Marseille. Les boulangers cacheront leur blé si on ne les indemnise. Tout est perdu s'il faut céder, tout est détruit si on emploie la force. Votre présence, peut-être, calmerait les choses.... Quand on n'attend plus rien des hommes, il faut bien recourir aux dieux! » Mirabeau part aussitôt pour Marseille. Il fait imprimer, placarder et distribuer un *Avis au peuple marseillais*, il l'éclaire sur la question des subsistances, et sans que la foule s'en indigne, sans que la faim en murmure, il fait hausser jusqu'au chiffre qu'indiquait la prudence le prix du pain, témérairement abaissé au-dessous de la valeur réelle.

Mais à peine a-t-il apaisé Marseille, que des nouvelles plus alarmantes encore le rappellent à Aix. Le marquis de La Fare, consul de la ville, a fait tirer sur le peuple soulevé, et la fermentation est au comble. Mirabeau arrive, après avoir visité à cheval tous les postes de Marseille. Il fait renvoyer les soldats, confie aux milices bourgeoises la garde des rues, harangue la multitude et la ramène au calme *en prenant la parole d'honneur du peuple.* A Manosque, il sauve de l'emportement populaire l'évêque de Sisteron. A Toulon, il fait diminuer le prix du pain et il éteint une révolte. Les gouverneurs l'implorent, les villes l'appellent leur sauveur, les séditions lui obéissent. Il est plus qu'un roi, il est presque un dieu.

La place de Mirabeau aux états généraux était donc marquée d'avance. Aix et Marseille le nommèrent à la fois.

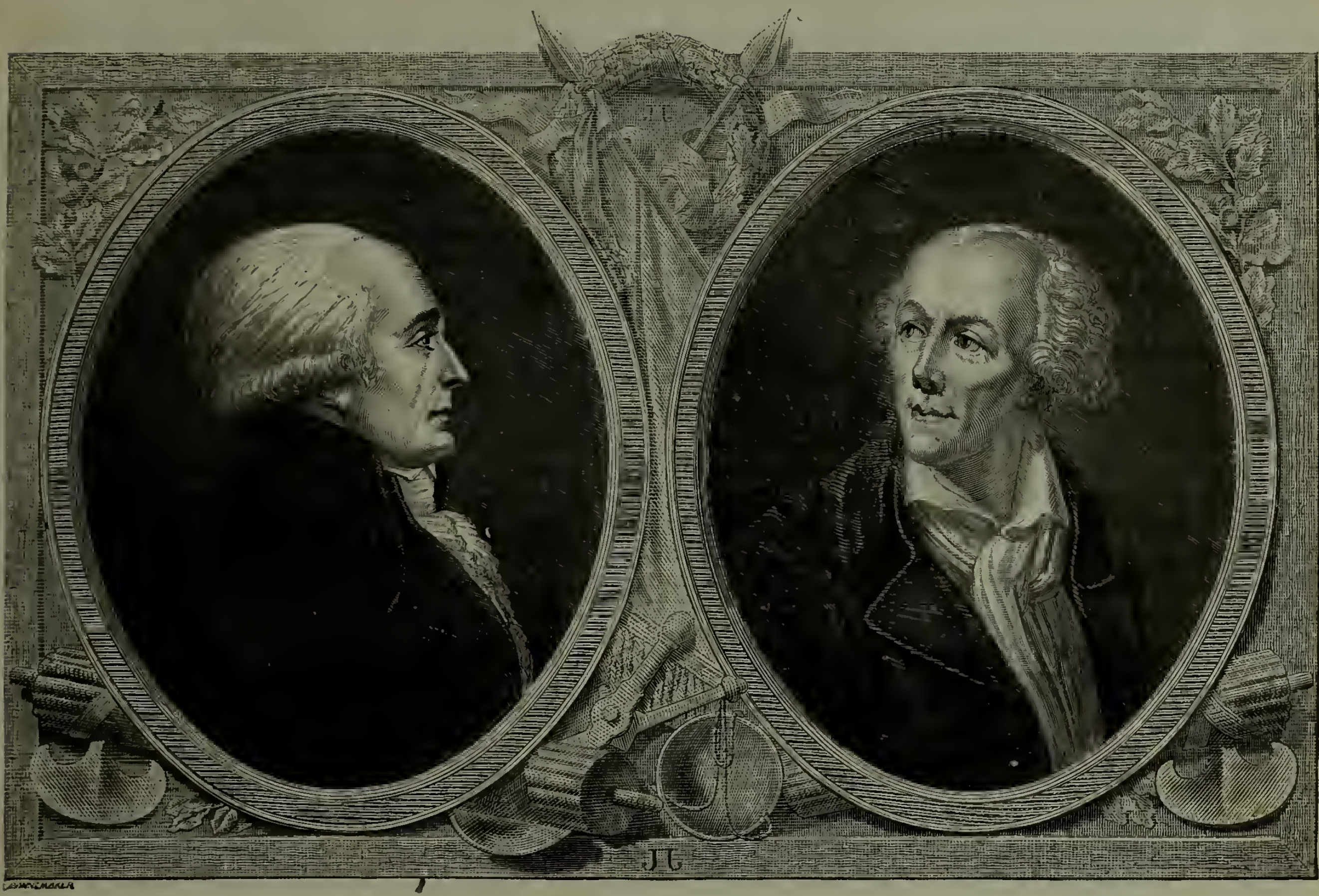
Or, tandis que, dans le Midi, la Révolution semblait se donner à Mirabeau, on élisait, dans le Nord, un homme qui, à force de la respecter, mérita de la conduire, Maximilien de Robespierre. Bien différentes de celles de Mirabeau, les premières années de Robespierre n'avaient eu ni éclats ni souillures. Ses concitoyens le choisissaient pour son enfance studieuse qu'avait récompensée l'État, pour quelques succès de barreau, pour son patriotisme sincère, pour l'aménité et l'honnêteté de ses mœurs. Nous avons entre les mains une précieuse collection de lettres inédites et manuscrites de Robespierre, dont plusieurs se rapportent à l'époque qui précéda immédiatement sa vie publique; et elles sont pleines de cordialité, de gaieté naïve et d'abandon. Le besoin de s'épancher, de tout dire, voilà ce qui en forme le principal caractère. Un voyage de dix lieues y fournit matière à mille récits complaisants et paresseux, à des descriptions dans le style de Gil Blas. Quand Robespierre y parle de lui-même, c'est sur un ton doucement moqueur, à la manière de Jean-Jacques rappelant l'admiration que lui inspirait Venture. Il est telle de ces lettres où la courtoisie va jusqu'à la recherche, mais pas une qui trahisse une nature austère ou l'habitude des fortes pensées. Et cependant Robespierre ne fut pas plutôt l'homme du destin, que son front se chargea de soucis et que son âme devint sombre.... Mais le moment n'est pas venu encore de peindre cette figure, qui ne fut si grande que parce que la Révolution la fit à son image.

Et combien d'autres noms sortirent du débat public qui, alors inconnus, s'illustrèrent depuis par l'éloquence ou l'échafaud : Rabaud-Saint-Étienne, Barnave, l'abbé Grégoire, Cazalès, Camus, Dubois-Crancé, Alexandre et Charles Lameth, Barrère, d'Éprémesnil, Le Chapelier! Des deux derniers, celui-là fut le plus véhément des champions de la noblesse,

celui-ci un des plus énergiques représentants du tiers; et peu d'années après, condamnés ensemble, l'un pour avoir combattu la Révolution, l'autre comme l'ayant désertée, ils se rejoignaient au pied de la charrette funèbre, et le dialogue suivant s'engageait entre eux: « Monsieur, dit Le Chapelier, on nous donne, dans nos derniers moments, un terrible problème à résoudre. — Quel problème? — C'est de savoir, quand nous serons sur la charrette, à qui de nous deux s'adresseront les huées. — A tous deux, » répondit d'Epréménil. Tant la loi qui gouverne les révolutions est absolue, logique et inexorable en sa justice!

Au nombre des candidats on vit un prince, le duc d'Orléans. Il avait adressé à ses mandataires des *Instructions* dans lesquelles il demandait garantie de la liberté individuelle, liberté indéfinie de la presse, inviolabilité des lettres, retour périodique et à court terme des états généraux, établissement du divorce, responsabilité de *quelqu'un*, en cas d'infraction aux lois du royaume. Suivait, sous le titre de *Délibérations à prendre dans les assemblées de bailliages*, une énonciation de principes que le duc pressait tous ses procureurs fondés de faire prévaloir. L'auteur des *Délibérations à prendre* était l'abbé Sieyès, et celui des *Instructions*, le marquis de Limon, le même qui émigra plus tard et fut le rédacteur du fameux manifeste du duc de Brunswick.

La profession de foi du duc d'Orléans excita un très-vif enthousiasme. Élu à Paris, à Villers-Cotterets, à Crespy en



SERVAN CLAVIÈRE

Valois, il opta pour le bailliage de Crespy, parce que c'était dans les cahiers des électeurs de ce pays que les tendances nouvelles avaient marqué le plus fortement leur empreinte.

Les élections terminées, une question grave devait se présenter à résoudre: où siégeraient les états généraux? Le conseil fut convoqué. Les ministres, inquiets, nommaient plusieurs villes successivement, Tours, Blois, Orléans, Cambrai. Personne ne nommait Paris, car on y pensait trop. Necker, par un effort de fermeté, désigna enfin la capitale. Les yeux étaient fixés sur le roi, immobile dans son fauteuil et livré à cette somnolence qui formait, comme on le verra, la diplomatie de son incertitude. On pensait qu'un grand déplacement contrarierait Louis XVI, peu porté, de son naturel, aux longs voyages: on proposa timidement Compiègne. Toujours même silence de la part du roi. M. de Saint-Priest indiqua Saint-Germain. Se levant alors: « Non, dit le roi, ce ne peut être qu'à Versailles, à cause des chasses. » Versailles fut donc choisi pour théâtre à l'Assemblée, à cause des chasses!

Paris, la ville redoutée, était livré, en ce moment, aux inquiétudes de la liberté et à celles de la disette. L'année, si bonne pour les bourgeois, avait été rude au peuple. La grêle était venue détruire les récoltes, une sécheresse extraordinaire avait tari puits et fontaines, l'argent était rare, le crédit nul. On devine ce que devait être la vie du pauvre! Or, à tant de causes de détresse s'ajouta un froid excessif. A la fin de décembre 1788, le thermomètre de Réaumur, à Paris, marquait dix-huit degrés trois quarts au-dessous de glace. De Paris au Havre, la Seine était un pont. La pitié s'émut. Une lettre du curé de Sainte-Marguerite, publiée par les journaux, fit connaître à la charité publique des chiffres alarmants. Rien

que dans le faubourg Saint-Antoine on comptait trente mille indigents, nombre triple du nombre accoutumé. Plusieurs curés ouvrirent les archives de la misère et dressèrent de funèbres catalogues.

Heureusement, l'esprit de l'Évangile s'était réveillé autour des églises; et la prudence, d'ailleurs, faisait de nombreux chrétiens. Des vivres et des vêtements furent distribués; des sociétés de bienfaisance s'organisèrent; l'archevêque de Paris, M. de Juigné, s'endetta de quatre cent mille livres d'aumônes. Le duc d'Orléans fit largesses de roi; et sa sollicitude pour la classe infortunée se manifestait jusque dans ses plaisirs. Il avait contracté en Angleterre le goût des paris : il paria des sommes considérables au profit des pauvres. Devant les hôtels on allumait de grands feux.

La mortalité fut effrayante, néanmoins. Pendant que l'Hôtel de Ville, la Prévôté et la Vicomté de Paris nommaient leurs députés, la faim marquait ses victimes. Sur le chemin du cimetière, à travers la foule de ceux qui couraient aux urnes, on rencontrait ceux qui n'avaient pu résister à la disette et à l'hiver, représentants muets, représentants glacés de la misère. Les députés du peuple en haillons, c'étaient les morts.

Du reste, ni la famine, ni les soucis et les jouissances de l'aumône, ni la Révolution qui grondait, n'avaient coupé court, dans les salons, aux plaisirs ordinaires. Avec une inconcevable imprévoyance, les plus menacés étaient les plus ardents aux réunions littéraires, aux fêtes du goût, à la guerre des bons mots. Le 3 février 1789, le vicomte de Ségur lisait chez la comtesse de Sabran un poëme sur l'*Art de plaire*. Le 13 janvier précédent, chez ce même vicomte de Ségur, un jeune homme inconnu, présenté par Palissot, avait donné lecture d'une tragédie « qui n'émut personne et fit crier merveille à tout le monde. » Le titre de cette tragédie, qui allait devenir une arme de parti, était *Charles IX*, et l'auteur s'appelait Joseph de Chénier. Volontiers, les questions du jour, entre gentilshommes, se traitaient en vers badins. Quelques voix graves s'élevaient bien parfois; et c'est ainsi que le duc de Brissac disait, à un dîner de grands seigneurs, où l'on tirait le gâteau des rois : « Pourquoi le tirer? nous n'avons plus de roi; » mais de semblables prophéties n'étaient encore regardées que comme des plaisanteries!

Cependant, les élections de Paris s'étaient organisées d'après des règlements particuliers adoptés pour la capitale; contre l'usage constant de la ville, les trois ordres avaient été convoqués séparément et tinrent des assemblées particulières. Les prêtres électeurs se réunirent, en général, dans les églises. L'ordre de la noblesse fut divisé en vingt sections, le tiers en soixante arrondissements ou quartiers.

Tous les habitants de Paris, nés Français ou naturalisés, âgés de vingt-cinq ans et domiciliés, avaient le droit d'assister à l'assemblée électorale, la condition de capacité étant de justifier d'un titre d'office, de grades dans une faculté, d'une commission ou d'un emploi, de lettres de maîtrise, ou enfin d'une quittance de capitation montant au moins à la somme de six livres en capital. Une ordonnance du bureau de la ville, du 15 avril, portait qu'il serait placé dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, à côté de la cheminée, une boîte fermée à clef où l'on pourrait, de huit à deux heures et de quatre à six, déposer tous les mémoires propres à faire connaître le vœu des citoyens. C'était un appel à la libre circulation des idées.

On avait décidé que les trois ordres nommeraient six cents représentants : le clergé cent cinquante, la noblesse cent cinquante, le tiers trois cents; et que ces représentants, réunis sous l'autorité du prévôt de Paris, procéderaient séparément ou en commun à la rédaction de leurs cahiers et à l'élection de leurs députés, lesquels députés devaient être au nombre de quarante, dont dix pour le clergé, dix pour la noblesse, et conséquemment vingt pour le tiers.

Paris était donc devenu un foyer d'ardentes préoccupations. La plupart des nominations de province étant déjà connues, le *Journal de Paris* livrait chaque jour à l'avide curiosité de la capitale les noms des nouveaux élus. On s'informait de ces hommes, on cherchait dans leurs noms les destinées de la patrie. Des listes circulaient; on désignait aux suffrages l'abbé Sieyès, de Condorcet, recommandé *quoique noble*, Target, Tronchet, Guillotin, de Chénier, Pastoret, Bernardin de Saint-Pierre, Cérutti, Chamfort, Lacépède, Lacretelle, Servan, Réveillon. Et rien de plus animé que le spectacle de Paris : les églises, les salles de l'Hôtel de Ville, les mairies pleines d'électeurs; les abords des districts encombrés; les nouvellistes courant çà et là les mains remplies de brochures; les crieurs publics répandant les nouvelles de la province; les prêtres et les nobles se hâtant dans toutes les directions, les premiers en carrosse et les seconds à cheval; les soldats inondant les places; l'attente sur les visages; et tous les cœurs ouverts à ce grand bruit de liberté qui a tant d'écho sous le ciel de Paris.

La préoccupation des choses générales était si vive, si absorbante, qu'on ne prit presque pas garde à un accident qui faillit alors coûter la vie au roi. Comme il visitait un jour les réparations pratiquées à la couverture de cette partie de son château qui était au-dessus de la cour de marbre, il fit un faux pas, glissa, alla heurter la rampe par laquelle le toit était terminé; et sans un couvreur qui, se trouvant par hasard à cette extrémité du toit, fut assez vigoureux pour retenir Louis XVI, il tombait d'une chute effroyable, mortelle. Mais c'était d'un trône que la fortune entendait le précipiter!

Le premier acte de la plupart des assemblées fut de casser les présidents nommés par l'Hôtel de Ville et de les réélire ensuite elles-mêmes, l'esprit d'indépendance s'annonçant ainsi dès l'abord. Les bureaux composés, on s'occupa du choix des commissaires pour la rédaction des cahiers, puis de la nomination des électeurs, lesquels se réunirent, le dimanche 26 avril, dans la grande salle de l'archevêché pour élire les quarante députés.

Le serment prêté en commun, la noblesse et le clergé se retirèrent dans leurs salles respectives. Le tiers, suivant un usage signalé par Bailly comme très-significatif, resta dans la salle des assemblées générales.

Parmi les électeurs, il y en avait un, riche fabricant de papiers peints du faubourg Saint-Antoine, ancien ouvrier parvenu à la richesse par quarante-huit années d'un travail intelligent, et dont la manufacture employait quatre cents ouvriers. Or, tout à coup le bruit se répand dans le faubourg qu'à l'archevêché, où les électeurs sont réunis pour aviser au bien public, les malheureux ont un ennemi. On assure qu'un homme a parlé de réduire les salaires, qu'il a dit : « Les ouvriers peuvent vivre avec quinze sols par jour. » On nomme Réveillon.

D'où vient ce bruit? On a remarqué, circulant à travers les groupes et distribuant de mystérieuses paroles, un abbé Roy, censeur royal, à ce qu'on affirme, membre de diverses académies, secrétaire du comte d'Artois. Grande rumeur. Au sortir de ce cruel hiver de 1789, parler de salaires à réduire, c'était sonner le tocsin. D'ailleurs, de sourdes défiances commençaient à poindre; un journal avait écrit : « Qui peut nous dire si le despotisme de la bourgeoisie ne succédera pas à l-



I MALOUET. — II REGNAUD DE SAINT-JEAN D'ANGÉLY. — III. LE CHAPELIER. — IV. MOUNIER. — V. CHASSET.

prétendue aristocratie des nobles? » Des bandes irritées parcourent le faubourg Saint-Antoine et vont ébranler le faubourg Saint-Marceau. On promène, au milieu des huées, un mannequin qu'on injurie du nom de Réveillon, qu'on décore dérisoirement du cordon de Saint-Michel, et qu'on court juger en Grève. Arrivent, députés par l'archevêché, Avrillon, Charton, Santerre, manufacturiers connus, chargés d'opposer au désordre des paroles de bienveillance, mais le tumulte passe outre et va stationner devant la maison de Réveillon. C'était le 27 avril.

Réveillon, alarmé, recourut à l'autorité et demanda secours. On lui donna trente hommes pour le protéger contre un soulèvement.

Le lendemain, vers le milieu du jour, la maison du fabricant est assaillie. Lui n'a que le temps de se réfugier à la Bastille. Les trente soldats essayent en vain de résister, tout est envahi. En ce moment, parut sur le seuil une vieille femme, attachée à l'établissement Réveillon. Intrépide, elle crie qu'on trompe le peuple, elle demande justice et pitié. On l'écarte respectueusement, et la fureur des assiégeants se donne carrière. On se répand dans les appartements et dans les cours, on brise les meubles, on allume trois feux différents et on y précipite les effets les plus précieux.

Un contraste inattendu vint ajouter à ces emportements de l'émeute. Des voitures élégantes, des dames et des nobles à cheval passèrent, se rendant à une fête de Vincennes. La foule, à cette vue, pousse des clameurs sinistres, et le brillant carrousel se disperse épouvanté. Seul, le duc d'Orléans s'arrête. Il descend de voiture, salué par des acclamations ardentes, exhorte la foule à se calmer, et continue sa promenade, inquiet, mais heureux de sa popularité.

Le guet à pied et à cheval, le régiment de Royal-Cravate, les gardes-françaises et les gardes suisses ne parurent que lorsqu'il n'y avait plus qu'un massacre à faire. Après des sommations inutiles, l'ordre de l'attaque est entendu, et le peuple n'y répond que par des transports de rage. Alors commença une affreuse scène. Les gardes-françaises ayant fait un feu roulant sur quatre faces, on vit des malheureux tomber du haut des toits, les murs dégoutter de sang, et, aux fenêtres d'une maison en flammes, des hommes, des femmes même renversés en arrière à chaque décharge. Mais la résistance croissant avec le péril, on emportait les blessés, et ceux qui avaient ainsi retiré de la mêlée leurs frères expirants, revenaient à la hâte combattre et mourir. Atteint d'une balle au bas-ventre, un de ces hommes intrépides s'écria, gisant sur le pavé : « Allons! c'est fini! » puis il chanta le couplet de *Figaro : Les plus forts ont fait la loi;* et il rendit l'âme. Un cri dominait le bruit du combat : *Liberté*. On entendait aussi retentir ces mots sauvages : « Il faut tout brûler, il faut tout détruire. » Mais, entre le violent désir de compléter leur vengeance et la nécessité de repousser la mort, ces rebelles qu'on a peints jusqu'ici comme des brigands à gages, déployaient, au contraire, un désintéressement rare. Argent, montres, bijoux, ils jetaient tout dans les flammes et criaient : « Nous ne voulons rien enlever! » On les égorgea sur des ruines.

Et, le long du faubourg, des ouvriers promenaient des cadavres sur des brancards, en disant : « Voilà les défenseurs de la patrie; citoyens, donnez de quoi les enterrer. »

Tels se présentent ces troubles dont on a si étrangement altéré la physionomie. Ce ne fut point là, ainsi qu'on l'a tant répété, l'exploit vénal d'une troupe d'aventuriers féroces; non, ce fut une vengeance égarée par de fausses rumeurs, vengeance déplorable, effrénée, mais intrépide et sincère.

Toutefois, Besenval raconte que lorsque, après avoir étouffé l'émeute, il alla se montrer à la cour, il y reçut un accueil glacial. Et cette circonstance, le nom d'un affidé du comte d'Artois mêlé à l'origine du mouvement, le retard apporté dans la répression, l'intérêt qu'avaient à ensanglanter les élections ceux qui se disposaient à en calomnier l'élan, tout indique de quel côté partit le souffle qui alluma la sédition. Mais, s'il est vrai qu'on ait excité la fureur populaire en la trompant, il ne l'est point qu'on l'ait achetée; si de l'argent fut répandu, ce ne put être qu'aux mains de quatre ou cinq misérables; car des hommes capables de vendre leur colère, n'auraient pas gardé au milieu du sang et devant le butin la préoccupation de leur honneur. Voici, du reste, un document qui prouve que ces hommes n'étaient point, suivant le mot d'une calomnie devenue historique, des *brigands inconnus :*

« Entre le procureur du roi, demandeur et accusateur, contre Jean-Thomas Le Blanc, garçon bourrelier; Nicolas Mary, écrivain; Jean-Baptiste Lamarche, peintre en bâtiment; Joseph Taupin, imprimeur en taille-douce; Étienne Farcel, gazier; Pierre Quentin, sculpteur; tous défendeurs accusés. Nous disons, par délibération du conseil, en jugement prévôtal et en dernier ressort, que lesdits.... sont déclarés atteints et convaincus, etc.... » Des garçons bourreliers, des imprimeurs en taille-douce, des peintres en bâtiment, des gaziers, des sculpteurs, voilà les *brigands inconnus* qu'atteignit et frappa la procédure.

Ainsi s'annonçait de loin la tragique question du prolétariat. Au plus fort des agitations électorales, on avait parlé du SALAIRE; et ce seul mot contenait une révolution bien autrement profonde que celle où la bourgeoisie se précipitait. Mais nul ne s'en doutait encore, et on appelait émeute le problème de l'avenir, tout à coup posé dans un soulèvement.





CHAPITRE VIII

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 4 mai 1789, le soleil se leva radieux sur la ville de Louis XIV. La France était à Paris; Paris était à Versailles. Les États généraux devant s'ouvrir le lendemain, il avait été décidé que par une fête nationale et religieuse, que par de communes prières, on se préparerait à ce solennel événement. La journée fut resplendissante, l'appareil déployé fut sans égal. Mais ce qui faisait la grandeur du spectacle, ce n'étaient ni les rues inondées de foule et de lumière, ni l'étincelant rideau des baïonnettes, ni les têtes de femmes se pressant aux croisées, ni les riches draperies flottant aux balcons, ni la voix grave du prêtre et le son des cloches montant vers le ciel à travers les fanfares, le roulement des tambours et le commandement des capitaines.... non : la véritable, l'imposante nouveauté, c'était le langage qui se parlait dans toute la ville; c'était le sens des paroles qu'on échangeait en s'abordant; c'était l'altération des visages, la fierté des regards, l'orgueil inusité des attitudes, la fièvre des âmes; c'était la virile et puissante inquiétude d'un peuple que visitait la liberté.

Il y avait, du reste, au fond de l'émotion universelle mille sentiments divers : espérances, regrets, mélancoliques retours, justes colères, ambitions, terreurs, aspirations héroïques et brûlantes. Les uns saluaient de leurs cris l'image de la patrie sauvée. Une fête aujourd'hui, disaient les autres, et le combat demain.

A l'heure indiquée, les députés des trois ordres partirent de l'église paroissiale de Notre-Dame pour se rendre processionnellement à l'église de Saint-Louis; et la multitude se précipita sur le passage du cortége. En ce moment deux femmes, Mme de Staël et Mme de Montmorin, s'entre-

tenaient à une fenêtre. Or, comme la fille de Necker laissait éclater sa joie, « Vous avez tort de vous réjouir, lui dit Mme de Montmorin, il arrivera de ceci de grands désastres à la France et à nous. » Mme de Staël ne put s'empêcher de tressaillir, et, plus tard, elle eut à se rappeler cette circonstance, Mme de Montmorin étant morte sur l'échafaud. La procession passa. Les récollets et le clergé de Versailles ouvraient la marche, ayant au milieu d'eux la musique de la chapelle du roi. Suivaient les députés des *Communes*. Ils étaient vêtus de simples manteaux noirs; mais à la fermeté de leurs pas, à leur contenance calme et forte, on voyait assez qu'ils portaient la fortune de la bourgeoisie. Parmi eux, on remarquait le député Gérard, figure énergique et franche, front hâlé, cœur d'homme libre sous une veste de paysan breton : il semblait être là pour représenter plus particulièrement le peuple. Venaient ensuite les députés de la noblesse, étalant le luxe de leurs broderies, de leurs plumes blanches, de leurs dentelles; puis, injurieusement séparés des évêques en rochet et en camail, les plébéiens de l'Église, les curés. Le roi et la reine accompagnaient le saint sacrement, qui brillait aux mains de l'archevêque de Paris, sous un dais magnifique, dont les comtes de Provence et d'Artois, les ducs d'Angoulême et de Berri tenaient les cordons.

De longues et encourageantes clameurs accueillirent l'ordre des Communes, parce qu'il était la Révolution; le duc d'Orléans, parce qu'il affectait de se tenir à distance de la noblesse et qu'il se mêlait au dernier rang du tiers; les tribuns connus ou désignés, parce qu'ils étaient vainqueurs; le roi, parce qu'il était vaincu. Quant à la reine, nul salut populaire ne l'annonça, nul cri d'amour ne la suivit. Et elle, tout émue, mais attentive à couvrir sa douleur, elle s'essayait à braver par des airs dédaigneux la muette insulte, quand on la vit tout à coup pâlir et chanceler. La princesse de Lamballe fut obligée de la soutenir. Marie-Antoinette avait entendu retentir à ses oreilles le cri : *Orléans à jamais!* et saisi, dit-on, dans les yeux de la duchesse d'Orléans l'éclair du triomphe.

Cependant, vers quelles hauteurs ou vers quel abîme ces graves personnages étaient-ils attirés? Quel emploi ferait-on de la force, une fois conquise, et jusqu'où faudrait-il pousser cette grande aventure? Mirabeau lui-même l'ignorait, lui qu'on apercevait de partout et qui remplissait la fête, lui qui s'avançait respirant à pleins poumons les orages de l'air, portant avec insolence son indigne renommée, commandant l'admiration, excitant la surprise, faisant peur. Pour les hommes qui la plupart étaient, ainsi que Mounier et Malouet, « passionnément raisonnables, » il ne pouvait être question de couvrir le sol de ruines. Un seul, dans ce cortége, un seul pressentait alors, illuminé qu'il était par sa conviction, les conséquences suprêmes. Or, celui-là se trouvait parmi les plus obscurs; il était de ceux dont les passants demandaient le nom; et son maintien rigide écartant tout propos familier, il marchait retiré en lui et comme distrait de l'agitation environnante par le silence de ses pensées.

Arrivés à Saint-Louis, les trois ordres prirent place dans la nef. Le roi et la reine s'assirent sous un dais de velours violet, parsemé de fleurs de lis d'or; et un chœur de voix mélodieuses ayant chanté l'hymne *O salutaris hostia*, l'évêque de Nancy parut en chaire. On espérait des paroles vivantes et animées : on écouta d'un cœur impatient une harangue, amplification trop complaisante de cette idée : « La religion est la force des Etats. » Un trait, néanmoins, fit sensation. L'orateur s'étant écrié, après une vive peinture des violences du régime fiscal et de la misère des campagnes : « Et c'est sous le nom d'un bon roi, d'un monarque juste, sensible, que ces misérables exacteurs exercent leurs barbaries! » des applaudissements éclatèrent de toutes parts, malgré l'étiquette, qui ne voulait pas qu'on applaudît en présence du roi, même au spectacle. Mais l'heure était déjà passée des usages vains et des serviles respects.

Le 5 mai 1789, s'ouvrirent dans l'avenue du château les portes de la salle des Menus, vaste enceinte rectangulaire, ornée de deux rangs de colonnes d'ordre ionique et pouvant contenir plus de deux mille spectateurs. Le plafond, percé en ovale, laissait venir le jour à travers un rideau de taffetas blanc. Au fond de la salle, sur une estrade magnifiquement décorée et sous un baldaquin à franges d'or, étaient le trône, le fauteuil de la reine, les tabourets des princesses. Au bas de l'estrade, un banc pour les secrétaires d'État, et, devant eux, une table couverte d'un tapis de velours violet. On avait rangé à droite des banquettes destinées au clergé; à gauche, celles de la noblesse, en face du trône celles des Communes. Louis XVI s'était plu à ces arrangements. Lui-même il avait présidé à la disposition des tapis de la Savonnerie et des tentures qui devaient tempérer la clarté du jour. Car, à la veille de tels événements, la pensée de ce roi était aux décorations ou bien encore à étudier, en se récitant le discours d'ouverture, les intonations de sa voix.

Une vulgaire insulte adressée au troisième ordre marqua la première assemblée de la Révolution. Introduits par une porte de derrière qu'abritait un hangar, les députés des Communes furent retenus à l'entrée pendant plusieurs heures; et, tandis qu'après s'être longtemps fait attendre, la royauté, l'Église, la noblesse passaient par la grande porte, eux resserrés, entassés dans un étroit espace, ils offraient le spectacle d'une bourse de marchands.

Entre neuf et dix heures, le marquis de Brézé et deux maîtres des cérémonies commencèrent à placer les députés suivant l'ordre de leurs bailliages. Deux heures se perdirent dans les formalités du cérémonial.

Des gradins en amphithéâtre avaient été réservés à des spectateurs respectueux, à des femmes élégamment parées, public choisi que remplacerait bientôt un public hurlant et souverain. Cependant, conseillers d'État, gouverneurs, lieutenants généraux des provinces venaient successivement se ranger au milieu de l'enceinte du parquet. A côté des ministres de robe et des ministres d'épée on distinguait M. Necker, le seul de tous ces personnages qui se trouvât en habit de ville. Il fut vivement applaudi. Le duc d'Orléans le fut deux fois, et lorsqu'il entra confondu avec les députés de Crespy en Valois, et lorsqu'on le vit insister pour faire prendre le pas sur lui au curé de sa députation. Mais, à l'aspect du comte de Mirabeau, des murmures s'élevèrent. Lui, d'un air méprisant, dominateur, et la tête rejetée en arrière, il traversa la salle en homme qui connaissait la puissance de ses vices. Lorsque, suivi de la reine, des princes et des princesses, le roi parut, toute l'assemblée se leva et se répandit en acclamations. Louis XVI était revêtu du grand manteau royal; il portait un chapeau à plumes dont la ganse étincelait de diamants et dont le bouton était le Pitt. Il fut d'abord attendri de l'accueil qu'il recevait; mais quand tous furent redevenus silencieux, immobiles, et qu'en face de lui il aperçut les visages fermes et sévères de ceux des Communes, il se troubla. On entendit Mirabeau dire à ses voisins, en montrant le roi que tant de splendeur environnait : « Voilà la victime. » La reine, de son côté, était tremblante et pâle.

Ayant levé son chapeau et s'étant recouvert : « Messieurs, dit Louis XVI, ce jour que mon cœur attendait depuis long-

temps est enfin arrivé, et je me vois entouré des représentants de la nation à laquelle je me fais gloire de commander. Un long intervalle s'était écoulé depuis les dernières tenues des états généraux, et quoique la convocation de ces assemblées parût être tombée en désuétude, je n'ai pas balancé à rétablir un usage dont le royaume peut tirer une nouvelle force et qui peut ouvrir à la nation une nouvelle source de bonheur. » Exiger d'un roi qu'il pousse lui-même à ces commotions par où les royautés périssent, c'est trop demander à la nature humaine : en exprimant quelques craintes sur « l'inquiétude générale des esprits et le désir exagéré d'innovations, » Louis XVI était dans son rôle. Son tort ici ne pouvait être que celui de sa situation et de son principe. Il ajouta, du reste, qu'on devait espérer de ses sentiments tout ce que le plus tendre intérêt au bonheur public était de nature à inspirer, tout ce qu'il était permis d'attendre d'un souverain, « le premier ami de ses peuples. » On remarqua que, pendant le discours de Louis XVI, la reine, très-simplement



LE MARQUIS DE DREUX-BRÉZÉ

vêtue ce jour-là, se tint debout, dans l'attitude de l'émotion et du respect.

Le roi ayant cessé de parler, les députés du clergé et de la noblesse se couvrirent. Aussitôt, les Communes les imitèrent; et l'on put juger ainsi combien l'on était loin du temps où les représentants du tiers se mettaient à genoux devant le prince. Pour calmer l'agitation née de cette légitime et menaçante nouveauté, Louis XVI dut se découvrir lui-même.

Le garde des sceaux Barentin prit alors la parole, et, dans un discours dont la première partie était consacrée à des flatteries sans dignité, il rappela les circonstances qui avaient amené la convocation des états généraux. On ne l'entendit point à cause de la faiblesse de son organe, et son langage, d'ailleurs, n'était pas fait pour entraîner l'approbation de l'assemblée. Toutefois, il prononça des paroles que l'histoire doit recueillir, parce qu'elles témoignent de l'influence universellement exercée par la philosophie du dix-huitième siècle : « Les vices et l'inutilité méritent seuls le mépris des hommes, et toutes les professions utiles sont honorables, soit qu'on remplisse les fonctions sacrées du ministère des autels, soit



INDICATEUR DE L'OUVERTURE DES ÉTATS GÉNÉRAUX

1. LOUIS XVI.
2. MARIE-ANTOINETTE.
3. MADAME ÉLISABETH.
4. MESDAMES DE FRANCE.
5. MONSIEUR, COMTE DE PROVENCE (LOUIS XVIII).
6. LE COMTE D'ARTOIS (CHARLES X).
7. LE DUC DE BERRI.
8. LE DUC DE CHOISEUL.
8 *a*. LA PRINCESSE DE LAMBALLE.
9. LE DUC DE CHARTRES (LOUIS-PHILIPPE Ier).
10. LE MARQUIS DE BRÉZÉ.
11. DE BARENTIN.
12. LE COMTE DE BRIENNE.
13. MADAME NECKER.
14. MADEMOISELLE NECKER (MADAME DE STAEL).
14 *a*. LA COMTESSE DE PROVENCE.

DÉPUTÉS DE LA NOBLESSE.

14 *b*. LE VICOMTE DE BEAUHARNAIS.
14 *c*. LE VICOMTE DE SÉGUR.
14 *d*. CAZALÈS.
15. LE MARQUIS DE ROCHECHOUART-MORTEMART.
16. LA FAYETTE.
17. LE DUC D'AIGUILLON.
18. LE DUC D'ORLÉANS.
19. LAMETH (ALEXANDRE DE).
20. LE DUC DE RICHELIEU.
21. LE PRINCE DE BROGLIE.
22. LE DUC DE LIANCOURT.
22 *a*. LAMETH (CHARLES DE).
22 *b*. LE COMTE DE MONTJOIE.
22 *c*. LE VICOMTE DE TOULONGEON.

DÉPUTÉS DU CLERGÉ.

23. M. DE BÉTHISY DE MÉZIÈRES.
24. M. ALBIGNEC.
25. M. DE TALLEYRAND.
26. LA ROCHEFOUCAULD (L'ABBÉ DE).
27. DE COUPE (ARCHEVÊQUE DE TOURAINE).
28. LABOISSIÈRE.
29. L'ABBÉ DE BONNEVAL.

DÉPUTÉS DU TIERS ÉTAT.

30. BÉNAZET.
31. BAILLY.
32. LE P. GÉRARD.
33. BARNAVE.
34. ROBESPIERRE.
35. LE CHAPELIER.
36. RŒDERER.
37. MIRABEAU.
38. SIEYÈS.
39. DUPORT.
40. RABAUD DE SAINT-ÉTIENNE.
41. KAUFFMANN.
42. JOURDAIN.
43. CAMUS.
44. BOURDON, CURÉ D'ÉVAUX.
45. TURPIN.
46. BAZIN.
47. DE LASALLE.
48. VERMER.
49. PRIEUR.
50. LANJUINAIS.



H. DE LA CHARLERIE. COUDER. PANNEMAKER.

OUVERTURE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX

qu'on se voue à la défense de la patrie dans la carrière périlleuse des combats.... soit qu'on soumette à son crédit et aux spéculations d'un génie actif, prévoyant, calculateur, les richesses et l'industrie des divers peuples de la terre, soit qu'en exerçant cette profession, mise enfin à sa place dans l'opinion des vrais sages, on féconde les champs par la culture, ce premier des arts auquel tient l'existence de l'espèce humaine; tous les citoyens, quelle que soit leur condition, ne sont-ils pas les membres d'une même famille? Si l'amour de l'ordre et la nécessité assignèrent des rangs qu'il est indispensable de maintenir dans une monarchie, l'estime et la reconnaissance n'admettent pas ces distinctions et ne séparent point des professions que la nature réunit par les besoins mutuels des hommes. »

Aux derniers états généraux, l'orateur de la noblesse avait osé dire, avec approbation de la cour : « Il y a autant de différence entre nous et le tiers comme entre le maître et le valet. » Maintenant, le garde des sceaux Barentin semblait mettre, dans l'estime et la reconnaissance publiques, le laboureur à côté du gentilhomme.

Cependant Necker s'était levé, et l'assemblée était devenue attentive. Il exposa d'abord avec gravité, mais beaucoup trop longuement, la situation des finances; les détails du déficit, dont il porta le chiffre à cinquante-six millions; les efforts tentés déjà, les mesures à prendre, les ressources à mettre en action, les forces administratives à féconder. En termes nobles et expressifs, il rassura les esprits sur le danger d'une banqueroute. Il plaça en tête des réformes que les états généraux devaient accomplir l'égale répartition des charges publiques, demandant « qu'on abolît pour toujours jusqu'au nom des impôts qui conserveraient les vestiges d'une désunion dont il était si pressant d'effacer la mémoire. » Mais quoi! n'avait-on convoqué la nation si solennellement que pour lui donner des chiffres à discuter? C'est ce que Necker n'eut garde de prétendre. « Ce serait considérer, dit-il, les états généraux d'une manière bien limitée, que de les voir seulement sous le rapport de la finance, du crédit, de l'intérêt de l'argent... On aime à le dire, on aime à le penser, ils doivent servir à tout, ces états généraux; ils doivent appartenir aux temps présents, aux temps à venir. » Et, s'élevant peu à peu jusqu'à ces hauteurs où le génie de la France lui paraissait se confondre avec le génie même de l'humanité : « Un jour viendra peut-être, messieurs, s'écriait-il, où vous étendrez plus loin votre intérêt; un jour viendra peut-être où, associant à vos délibérations les députés des colonies, vous jetterez un regard de compassion sur ce malheureux peuple dont on a fait tranquillement un barbare objet de trafic; sur ces hommes semblables à nous par la pensée et surtout par la faculté de souffrir; sur ces hommes cependant que, sans pitié pour leurs douloureuses plaintes, nous accumulons, nous entassons au fond d'un vaisseau pour aller ensuite à pleines voiles les présenter aux chaînes qui les attendent. » Quant à la question, si importante alors, de savoir si l'on voterait par ordre ou par tête, Necker ne l'abordait qu'en tremblant et semblait plus occupé de la tourner que de la résoudre. N'était-il pas convenable de laisser au moins les deux premiers ordres décider, séparément, l'abandon de leurs priviléges pécuniaires? Pourquoi leur enlever l'honneur de cette renonciation volontaire et généreuse? Car enfin, « de pareils actes de justice n'étaient pas communs, et l'histoire n'en présentait pas d'exemple. » Une fois ce sacrifice accompli, les ombrages des uns dissipés, les plaintes des autres apaisées ou éteintes, on arriverait sans doute à comprendre que certains objets veulent être soumis à une délibération séparée, et qu'il en est, au contraire, à l'égard desquels la délibération en commun est préférable.

Ainsi parla Necker.

On s'était attendu à un programme d'une révolution; et Necker présentait un mémoire. On avait espéré que franchement, énergiquement, au nom du peuple, au nom du roi, il prescrirait la délibération en commun; et il venait proposer qu'on s'en rapportât, d'abord, à la bonne volonté des deux premiers ordres. Les députés des Communes se montrèrent surpris et presque irrités. Ils reprochèrent au ministre le dogmatisme de son langage, condamné par la timidité de ses vues; l'indiscrète exagération de ses ménagements; d'avoir laissé indécise une question qu'il fallait trancher, et de n'avoir point posé les bases d'une constitution nouvelle. Mirabeau fit de son journal l'écho des plus vives colères. Il nia le génie financier du ministre en ces termes : « Voilà nos ressources hypothéquées sur la *foi* et sur l'*espérance*, à condition que nous ferons la *charité*. » Et relevant le tour vulgaire de ses sarcasmes par l'invective, incriminant la confiance de Necker en la générosité des nobles et des prêtres, il poussa ce cri que Versailles, que Paris répétèrent : « Il n'y a pas de générosité à être juste. »

Qu'y avait-il de fondé dans de tels reproches?

Faire une constitution, Necker l'aurait dû sans doute, si, placé dans l'isolement de la toute-puissance, il eût été seul responsable de l'avenir. Mais la nation venait de monter en scène; à elle désormais de pourvoir à son destin. Là ne fut donc point le tort de Necker.

Son vrai tort, ce fut de n'avoir point décidé, par voie d'initiative, que les trois ordres vérifieraient leurs pouvoirs en commun et formeraient, dès l'origine, une même assemblée. Que craignait-il? l'opinion publique le soutenait. Porté par le cours naturel des idées et des choses, il eût aisément triomphé des résistances de la cour, et prévenu de la sorte entre les trois ordres une scission que chacun prévoyait. Mais il manqua de résolution, précisément lorsque, plus que jamais, elle était nécessaire. Ses amis le pressaient de décréter l'union, au lieu de l'implorer : il s'y refusa en montrant la cour; MM. de Saint-Priest et de Nivernais, ses collègues, voulaient la vérification préalable par le garde des sceaux : il s'y refusa en montrant le peuple. Il eut peur d'échouer s'il s'engageait. Ce fut sa vanité qui lui défendit l'audace; sa personnalité s'enveloppa de modération; et il ne fut point homme d'Etat, pour avoir trop désiré de le paraître.

Oh! certes, si les nobles, si les prêtres n'avaient pas été aveugles au point de transformer en droits les abus dont ils jouissaient, il y aurait eu quelque habileté et quelque grandeur à charger de la destruction du privilége les privilégiés eux-mêmes, à les intéresser moralement au succès de leurs propres adversaires, à leur créer cette alternative enfin, ou d'honorer leur défaite ou de l'avilir. Mais, de la part des deux premiers ordres, le sacrifice des abus du passé ne pouvait être — on le verra plus tard — que l'effet d'une ivresse passagère, en attendant l'empire de la justice.

Etranges accidents de l'histoire! il avait été arrêté, à la cour, qu'on s'occuperait de disposer quatre salles : trois pour les trois ordres, une pour les réunions d'apparat. « Gardons, s'étaient dit les ministres, gardons que les Communes ne s'établissent dans l'enceinte consacrée à la séance d'ouverture. Où serait le centre apparent de la représentation nationale, là en seraient bientôt, aux yeux du peuple, le centre et la vie. Ne laissons pas les Communes remplir la demeure des États, en devenir l'image. » Les salles furent désignées, M. de Saint-Priest s'étant chargé de ce soin. Mais une des salles était un manége, que l'administration des écu-



MADAME DE STAËL.

ries ne voulut point céder : la combinaison manqua. Ainsi. la royauté se trouvait réduite à mettre au nombre de ses chances de salut l'acquisition d'un manége; et cette royauté, qui avait tant abusé des ressources du pouvoir absolu, la voilà qui maintenant s'arrêtait devant un refus de l'administration des écuries!

Le 6 mai, de grand matin, on lisait dans Versailles le placard suivant : « De par le roi. — Sa Majesté ayant fait connaître aux députés des trois ordres l'intention où Elle était qu'ils s'assemblassent aujourd'hui 6 mai, les députés sont avertis que le *local* destiné à les recevoir sera prêt à neuf heures du matin. »

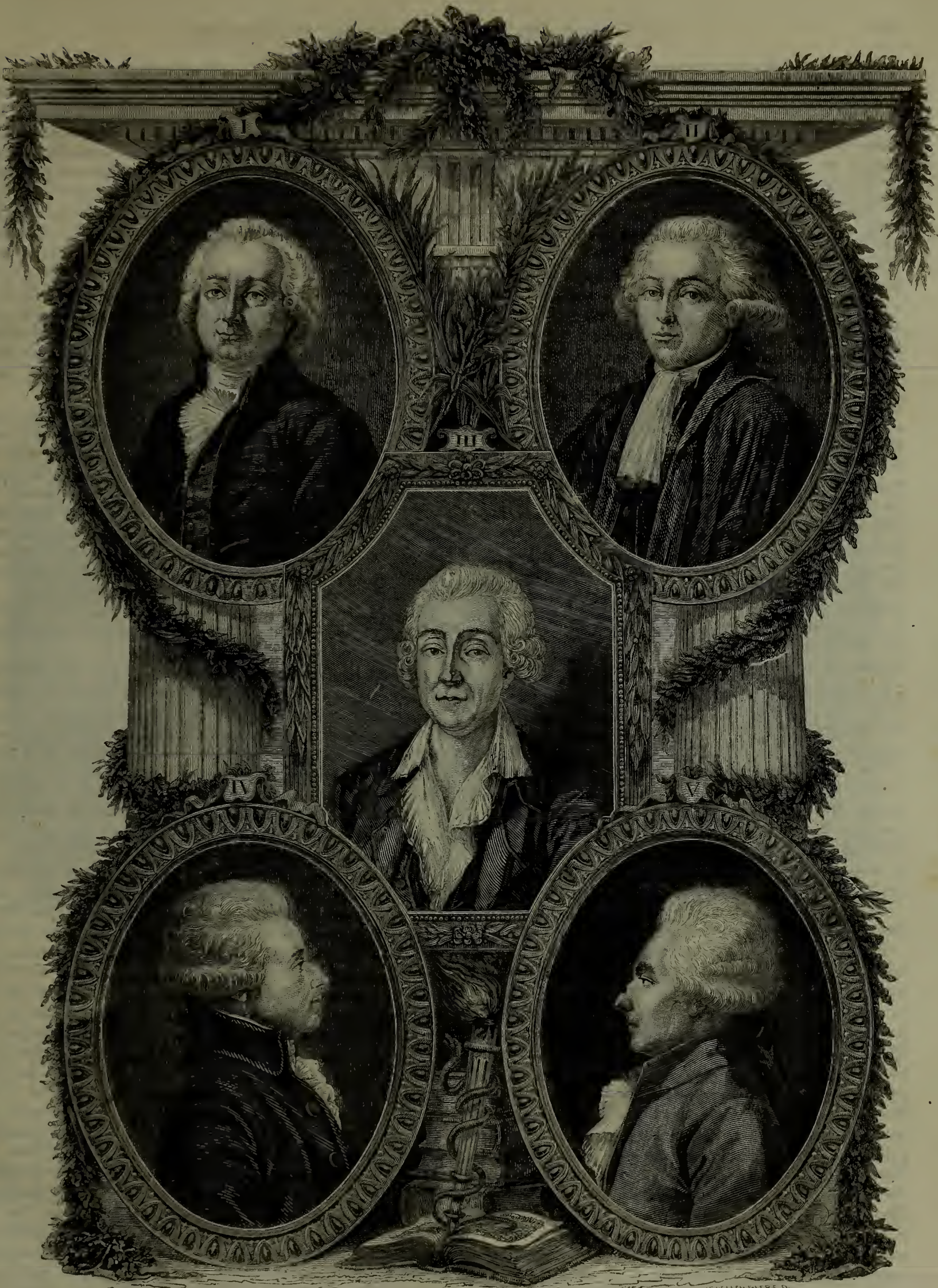
L'ordre serait-il exécuté? les privilégiés consentiraient-ils à se réunir aux Communes, pour procéder avec elles à l'opération préliminaire, celle de la vérification des pouvoirs? Immense question et qu'on jugeait décisive! Car la vérification des pouvoirs conduisait invinciblement, si elle avait lieu en commun, au vote par tête; et le vote par tête était, grâce au doublement du tiers, le triomphe certain de la Révolution.

Les membres des Communes se rendent au lieu indiqué. Ils attendent. Le clergé, la noblesse ne paraissent pas. Alors, dans cette réunion d'hommes rassemblés de lieux divers, encore inconnus l'un à l'autre, tous libres, tous égaux, tous menacés, une vive agitation se manifeste. Les cris se mêlent, les propositions se croisent. Les plus ardents déclarent que, sans tenir compte d'une dissidence sacrilége, il faut se constituer en *Assemblée nationale*. Quelques-uns demandent que les voies de la conciliation soient tentées. Mais se constituer en assemblée nationale, c'était tout précipiter. Nommer une députation, c'était imprudemment reconnaître la distinction des ordres. Cependant, des voix graves se sont élevées: elles recommandent la patience, vertu des forts; et l'on entend retentir ce mot que Necker avait prononcé la veille : *Ne soyons pas envieux du temps* Peu à peu l'effervescence tombe, le tumulte s'apaise. On décide que, la vérification des pouvoirs n'étant pas faite, les Communes se considéreront comme « une simple agrégation d'individus présentés pour les Etats généraux; » et l'on pousse le respect du principe jusqu'à refuser d'ouvrir des lettres remises dans la salle, à l'adresse du tiers état. Il était deux heures et demie, lorsqu'une émouvante nouvelle se répand : l'ordre du clergé et celui de la noblesse venaient de se prononcer pour la vérification séparée des pouvoirs, le premier à la majorité de cent trente-trois contre cent quatorze, le second à la majorité de cent quatre-vingt-huit contre quarante-sept. C'était la lutte qui commençait. Quelle en serait l'issue? Bien résolue à ne pas fléchir, l'assemblée des Communes s'ajourna au lendemain, qui la revit en effet rendue à son poste, inébranlable dans son droit, et pleine de calme, de puissance, de majesté.

Au château, l'on se partageait entre l'inquiétude et la colère. Le soir de la procession des Etats généraux, Marie-Antoinette étant rentrée le désespoir sur le visage, sa douleur, trop longtemps contenue, s'était échappée en de tels transports que ses bracelets rompirent. Durant plusieurs heures elle fut en proie à d'effrayantes convulsions, et, pour l'aider à respirer, les dames de service dûrent couper ses robes. Ce même soir, un jeune député du tiers, Barnave, qui allait s'annoncer avec beaucoup d'éclat et que les grâces de la reine avaient touché, lui fit offrir ses services par la princesse de Lamballe, promettant un appui dévoué si l'on savait se résigner à une monarchie constitutionnelle. Marie-Antoinette interrompit la princesse et s'emporta. Elle croyait toujours les voir, ces visages sombres qu'une fête lui avait montrés; et ce cri d'*Orléans à jamais!* dont on lui avait réservé l'injure, elle l'entendait encore dans ses souvenirs. Laisserait-on le péril s'accroître, laisserait-on se réaliser la menace? Il se tint chez Mme de Polignac d'ardents conciliabules où meneurs de la noblesse et meneurs du clergé vinrent s'encourager à la résistance. Le lien moral que les journaux nouaient entre Versailles et Paris était un premier obstacle à écarter : on n'hésita point; un arrêt du conseil supprima la feuille des *États généraux*, dont un seul numéro avait paru, et fit défense d'en publier la suite. Violence tardive! Mirabeau redoubla d'audace; sous le titre de *Lettres à mes commettants*, il continua l'œuvre commencée; l'Hôtel de Ville de Paris protesta; l'opinion publique défendit ce qui était son royaume : la cour recula d'effroi. Il y avait, au surplus, bien d'autres moniteurs que les feuilles publiques! Chaque parole partie de la salle des États était prolongée par les échos du Palais-Royal, des clubs, des faubourgs; et, de Versailles à Paris, les routes se couvraient de nouvellistes volontaires, qui allaient et venaient sans cesse, conducteurs haletants de l'électricité révolutionnaire.

L'attitude prise par les membres des Communes leur interdisait les démarches de nature à constater la division des ordres. Aussi s'étaient-ils abstenus soigneusement de tout ce qui aurait pu donner à leur réunion le caractère d'une *Chambre constituée*. Ils autorisèrent néanmoins douze d'entre eux à se rendre auprès des nobles et des prêtres, mais en qualité d'intermédiaires bénévoles seulement et non comme députés.

Quelque incertain que fût le sens de cette ouverture, le clergé la reçut avec joie. Alarmés des sympathies secrètes qui faisaient pencher tant d'honnêtes curés vers la cause populaire, les princes de l'Eglise tremblaient d'être sans armée s'ils risquaient le combat. De sorte que le rôle de médiateurs se trouva convenir à la fois et à leurs fonctions sacerdotales et à leur habileté. Le clergé ne se borna donc point à nommer des commissaires conciliateurs, il pressa la noblesse d'en faire autant, et, par suite de ces instances, une députation de gentilshommes se présentait, le 13 mai, aux Communes. Mais quel fut l'étonnement de l'assemblée, quelle fut son indignation, lorsque, après avoir dit : « Messieurs, nous avons l'honneur de vous apporter les arrêtés pris par l'ordre de la noblesse; vous y verrez le désir qu'il a d'entretenir l'union fraternelle, » le duc de Praslin lut à haute et impérative voix une série d'arrêtés portant que la noblesse avait jugé à propos de vérifier séparément ses pouvoirs; qu'elle s'était constituée en chambre particulière; que, si elle avait consenti à élire des commissaires conciliateurs, c'était sur l'invitation du clergé et par pure déférence. On se récria de tous côtés sur ce qu'une communication pareille avait d'offensant. Quoi! la noblesse paraissait faire grâce aux autres ordres, en voulant bien descendre à se concerter avec eux! Et elle venait dérisoirement parler d'*union fraternelle*, lorsque elle-même énumérait les actes qui tendaient à rendre l'union impossible! Mirabeau s'emporta en railleries amères. Puisque les nobles avaient eu le droit de vérifier leurs pouvoirs séparément, de se constituer à part, qui les empêchait d'aller en avant, de faire une constitution, de régler les finances, de promulguer des lois? Vingt-quatre millions d'hommes valaient-ils qu'on les comptât? Les nobles n'étaient-ils pas la France? Et ici Mirabeau ne faisait qu'exprimer les sentiments qui, à la lecture des arrêtés de la noblesse, s'étaient emparés de l'assemblée des Communes. Elle se contint toutefois; et son doyen répondit d'un ton grave à la députation des nobles : « Nous ne sommes pas constitués.



I. GASTON CAMUS — II. CH. DE LAMETH — III. — CH. F. BOUCHÉ. — IV. THOURET
V. MARQUIS DE FERRIÈRES.

Nous nous occuperons des moyens de conciliation qu'on nous propose. »

Toute révolution trouve, à son début, des hommes qui la servent débile encore et médiocre, mais qui cherchent à l'entraver aussitôt qu'elle se fortifie, qu'elle s'agrandit, qu'elle menace de devenir sublime. De ces hommes furent Mounier et Malouet. Le premier déjà s'interrogeait avec anxiété sur les suites. Le second essaya, dès lors, de glacer le mouvement. Effrayé du calme indomptable des Communes, effrayé des airs hautains de la noblesse, Malouet ne craignit pas d'inviter la force à prendre l'attitude suppliante de la faiblesse. Il rédigea un projet de déclaration où il était dit : « .... Nous devons et désirons ardemment nous réunir à nos codéputés du clergé et de la noblesse.... Nous espérons de leur patriotisme et de toutes les obligations qui leur sont communes avec nous qu'ils ne différeront pas plus longtemps de mettre en activité l'assemblée nationale.... Nous en sommes d'autant plus impatients.... que nous sommes affligés de n'avoir encore pu rendre au roi, par une députation des Etats généraux, les remercîments respectueux, les vœux et les hommages de la nation. Nous déclarons formellement être dans l'intention de respecter et n'avoir aucun droit d'attaquer les propriétés et les prérogatives honorifiques du clergé et de la noblesse.... » Quel accueil les Communes feraient-elles à un projet où le niveau des sentiments et du langage était à ce point abaissé? Malouet eut des doutes à cet égard; car, avant de risquer sa motion, il crut devoir consulter un personnage qui ne faisait point encore partie de la représentation nationale, mais qui avait la main dans les événements et qu'une mélancolie sauvage, une énergie concentrée, une parole sentencieuse et sobre conduisaient au rôle de la profondeur. Ce personnage, c'était le fameux abbé Sieyès. Il applaudit au respect de Malouet pour les propriétés des deux premiers ordres, mais il lui conseilla de se taire sur les *prérogatives honorifiques*. « Auriez-vous donc, s'écria Malouet surpris, le dessein de détruire la noblesse? — Oui, certainement. — Et vos moyens? — Nous en trouverons. Il faut au moins placer des jalons. Ce que nous ne pourrons faire, nos successeurs l'exécuteront. » Ainsi, détruire la noblesse eût été l'affaire de la génération à venir : et voilà ce que pensait alors, ce que disait Sieyès, l'homme aux combinaisons sûres, le calculateur vanté!

Malouet présenta sa motion aux Communes, qui la rejetèrent.

Il fallait pourtant prendre un parti. Le clergé, la noblesse avaient élu des commissaires conciliateurs : il s'agissait de savoir si, à leur tour, les Communes en désigneraient. C'est ce que proposa, le 14 mai, Rabaut-Saint-Etienne, ministre protestant de Nîmes, à condition néanmoins « qu'on ne se départirait pas des principes de l'opinion par tête et de l'*indivisibilité des États généraux.* » Mais tant de réserve parut une humiliation ou un péril à Le Chapelier, député de Rennes. Il n'y avait plus, suivant lui, qu'à faire énergiquement, péremptoirement la déclaration suivante : « Les députés des Communes ne reconnaîtront pour représentants légaux que ceux dont les pouvoirs auront été examinés par des commissaires nommés en assemblée générale.... chaque député ne pouvant recevoir que d'elle seule la sanction qui le constitue membre des États généraux. » C'était couper court aux tergiversations, et si l'appel à l'unité n'était pas entendu, jeter le gant du combat. L'Assemblée s'agite, elle se partage. Un petit nombre se range autour de Le Chapelier; la plupart sont pour Rabaut-Saint-Etienne. Un député d'Arras, Maximilien Robespierre, se lève alors, et, désespérant de voir adopter la vigoureuse motion de son collègue de Rennes, il adjure l'assemblée de s'abstenir du moins à l'égard des nobles d'une démarche dont triompherait leur orgueil, et de ne s'adresser qu'à l'ordre où se trouvaient, à côté de prélats superbes, les modestes et populaires confesseurs de l'Évangile. Robespierre avait rédigé son projet : il demande qu'on en délibère. Mais son influence était si bornée, sa voix avait si peu d'empire, qu'on dédaigna d'opiner sur l'avis qu'il venait d'ouvrir. La motion de Robespierre était donc étouffée, quand Mirabeau s'en empara et en fit le texte d'un discours brûlant que résumaient ces mots : « Envoyez au clergé, messieurs, et n'envoyez point à la noblesse; car la noblesse ordonne et le clergé négocie. » Le 18 mai, après quatre jours de débat, l'opinion de Rabaut-Saint-Etienne l'emportait. Une commission, dont il fit lui-même partie, fut aussitôt nommée : on y trouvait Barnave, on y cherchait Mirabeau.

Les conférences commencèrent donc. Et les députés de la noblesse choisirent ce moment pour annoncer qu'ils renonçaient à leurs priviléges. Mais, de leur part, c'était moins un élan qu'un calcul. Bien résolus à ne rien céder sur la question décisive du vote en commun, ils voulaient couvrir de l'éclat d'un sacrifice patriotique ce qu'avait de périlleux leur isolement obstiné. Il est juste d'ajouter que ce sacrifice était commandé à beaucoup d'entre eux par leurs cahiers mêmes, et qu'il répondait aux sentiments généreux de la minorité des gentilshommes. Les conférences furent de courte durée : on ne put s'entendre; et le 26 mai, sur la proposition du duc de Villequier, la chambre de la noblesse rompit brusquement les négociations. La lutte s'envenimait.

De leur côté, les Communes n'étaient pas sans ressentir comme un sourd ébranlement de passions contraires. Observateur encore obscur des hommes et des choses, déjà Robespierre cherchait à deviner les transfuges, et il les marquait en silence au fond de son cœur. Dans les lettres qu'il écrivait aux plus intimes confidents de ses pensées, il signalait déjà les desseins de Malouet, artisan dangereux du triomphe exclusif de la bourgeoisie, et il se réjouissait du déclin des réputations qui n'étaient pas une force pour le peuple : celles de Target et de Mounier, par exemple. Mirabeau, il le craignait peu, lui sachant un caractère capable de ces défaillances où le génie perd toute autorité, sinon tout éclat. Il y aurait des divisions, certainement; des trahisons, peut-être. Mais Robespierre se rassurait en apercevant autour de lui « plus de cent citoyens disposés à mourir pour la patrie. »

Du reste, les dissidences au sein des Communes n'avaient alors rien que de très-vague, et elles n'empêchaient pas le tiers de croître, à l'égard de la noblesse, en confiance et en fierté. Tout le servait d'ailleurs. L'amour de la concorde lui donnait pour auxiliaires, dans la chambre du clergé, des prêtres tels que les curés Ballart, Jallet, Dillon, Grégoire. Le sentiment de la justice uni au goût de la popularité lui valait pour soutiens, dans la chambre des nobles, une minorité où figuraient le duc d'Orléans, Alexandre et Charles de Lameth, Lafayette, le marquis de Castellane, le comte de Crillon, le comte de Montmorency. Parmi les femmes de la cour, plusieurs, et des plus spirituelles, des plus influentes, faisaient d'un essai de patriotisme l'occupation de leurs loisirs; on citait Mesdames de Staël, de Coigny, de Castellane, d'Aiguillon, de Luynes comme assistant aux séances des Communes, donnant des dîners politiques, parlant constitution, inspirant des brochures, et entretenant l'ardeur plébéienne. Enfin, Paris achevait de nommer ses représentants : secours impatiemment attendu. Et en effet, ce fut le 25 mai qu'on vit

entrer dans la salle des États les vingt députés nouveaux que la capitale envoyait. Or, parmi eux, l'abbé Sieyès et Bailly. Le premier arrivait sombre, taciturne et résolu. Le second fut saisi, en abordant la salle des États, d'une émotion mêlée d'embarras et de respect. Portant l'habit noir, le manteau, la chevelure longue, la cravate, costume d'étiquette que beaucoup déjà commençaient à abandonner, Bailly s'avança d'un air timide, regrettant un peu son importance de l'Hôtel de Ville, et semblable, il l'a confessé naïvement lui-même, à un fils de famille qui, de la maison paternelle où il était l'objet de mille soins, passe tout à coup dans le grand monde où l'on ne prend pas garde à lui. Mais il avait des vertus qu'on allait bientôt saluer en sa personne : de la modération, de la fermeté. C'étaient les vertus de l'heure présente.

Les Communes ne pouvaient donc fléchir. Mais à leur patient, à leur inébranlable vouloir la noblesse opposait les violences de l'orgueil irrité. Elle suivait avec un emportement hautain la route que lui traçaient le long des abîmes d'Éprémésnil, Lacqueille, Bouthillier et un jeune capitaine de cavalerie, anobli depuis vingt-cinq ans, l'impétueux Cazalès. Les plus âpres, c'étaient précisément les gentilshommes campagnards, parce que la rouille de leurs préjugés natifs ne s'était point perdue au contact des grandes villes, et que la cour tenait en réserve, pour séduire leur inexpérience, une foule de riens vantés : un sourire familier du comte d'Artois, un semblant de confidence, l'honneur de paraître au coucher du monarque, la faveur d'être admis au jeu de la reine. « A vous la gloire de sauver la monarchie, » leur disait-on ; et on les enivrait d'imprudence.



1 2 3 4 5 6

L'ARMÉE FRANÇAISE SOUS LOUIS XVI

1. GARDE DE LA MANCHE — 2. ÉTAT-MAJOR, GARDES FRANÇAISES — 3. CUIRASSIER DU ROI — 4. CARABINIER
5. DRAGON — 6. GARDE DE LA PORTE

Seul, par conséquent, le clergé offrait prise à une dernière tentative de conciliation. Car les dignitaires de l'Église s'efforçaient en vain de faire descendre Dieu dans leur querelle ; beaucoup de curés se rappelaient que leur Christ était fils d'un charpentier, ils se sentaient enfants du peuple.

Aussi les Communes prirent-elles le parti, avant d'en venir aux ressources de la puissance, d'adresser au clergé une invitation fraternelle, suprême. Et ce fut vraiment un beau spectacle, quand, le 27 mai, Target, suivi de quelques-uns de ses collègues, alla dire aux prêtres rassemblés : « Nous vous adjurons, au nom du Dieu de paix, de vous réunir à nous. »

Ce n'était plus, cette fois, à l'appui d'une misérable vanité de caste qu'on invoquait le Seigneur : on prenait à témoin l'être en qui réside l'unité de la famille humaine. Les humbles desservants des églises de village furent attendris; des larmes coulèrent; un cri se fit entendre : « Partons à l'instant même. » Mais les prélats de cour objectèrent la nécessité d'agir gravement, de réfléchir; et, sous l'inspiration de leur menteuse sagesse, l'ordre répondit : « La proposition de MM. des Communes exige un sérieux examen : le clergé va s'en occuper. » Les Communes attendirent jusqu'au soir : elles attendirent inutilement.

Alors fut ourdie la plus criminelle des intrigues. Pour prévenir l'alliance des Communes et des curés, les meneurs du parti contre-révolutionnaire entourent Louis XVI; ils l'encouragent à intervenir; ils lui conseillent d'ordonner la reprise des conférences entre les commissaires des trois ordres, mais en présence du garde des sceaux et des commissaires nommés par le gouvernement. C'était recommencer une expérience qui n'avait abouti qu'à aigrir les âmes; c'était, sous couleur de conciliation, raviver la discorde. Louis XVI se rendit, soit complicité, soit faiblesse; et une lettre dans laquelle il exprimait son désir fut remise aux trois ordres.

L'obéissance du clergé fut prompte et sans réserve. Mais, pour que les conférences qui allaient être reprises fussent nécessairement stériles, les agitateurs de la noblesse s'étudièrent à l'engager par une décision irrévocable. Le *veto* respectif des trois ordres l'un sur l'autre n'était-il pas le palladium de la liberté, une garantie de la paix, une sauvegarde pour le trône? Voilà ce que développèrent avec une insistance passionnée d'Entraigues, Bouthillier, Cazalès; et ils pressèrent les nobles de prendre un parti énergique, décisif. La majorité les suivit, et on déclara que « la délibération par ordre et la faculté d'empêcher, qui appartenait divisément à chacun d'eux, étaient constitutives de la monarchie. » Mais aussitôt plusieurs gentilshommes protestèrent. Le comte de Montmorency, le chevalier de Mantelle, le baron d'Haranbure, le duc de Luynes, le marquis de Lancosme, s'élevèrent contre un arrêté, contraire, disaient-ils, aux sentiments conciliateurs manifestés dans la lettre du roi. MM. Cypierre et Sinety se rejetèrent sur leur mandat, qui prescrivait l'opinion par tête. Le marquis de Castellane déclara que tous ses vœux étaient pour la réunion. Le comte de Crillon dit qu'il pensait avoir été député aux États généraux, dans le but de donner une constitution à la France, chose impossible si l'on admettait le *veto* d'un des ordres sur l'autre. Le duc d'Orléans, le comte de Croix, le comte Charles de Lameth s'étonnèrent d'un arrêté qui condamnait des commissaires conciliateurs à ne rien concilier.... Vaines protestations! la majorité passa outre.

L'arrêté de la noblesse rendait d'avance et bien évidemment illusoires les conférences nouvelles. Cependant, les Communes consentirent à les reprendre, *par déférence au désir de Sa Majesté.* Elles élurent Bailly président sous le nom de doyen, et décidèrent qu'une députation solennelle irait présenter au roi « les hommages respectueux de ses fidèles Communes, les assurances de leur zèle, de leur amour pour sa personne sacrée et la famille royale, et les sentiments de la vive reconnaissance dont elles étaient pénétrées pour les tendres sollicitudes de Sa Majesté sur les besoins de son peuple. » Ainsi s'exprimaient les Communes le 29 mai 1789, trois ans et huit mois avant la tragédie du 21 janvier.

Or, tandis qu'elles enveloppaient leur pensée dans les formules du servilisme ancien, la cour ne songeait qu'à les humilier. Quand Bailly alla demander au garde des sceaux Barentin que la députation des Communes fût admise auprès du roi, le ministre ne craignit pas d'avouer qu'il y avait à cela une difficulté grave. Pouvait-on souffrir que l'orateur du tiers parlât au roi sans se mettre à genoux? Au moins fallait-il qu'une attitude plus soumise servît à marquer, à l'égard des deux premiers ordres, l'infériorité du troisième. « Ce n'est pas, ajouta le garde des sceaux, qu'on veuille insister sur un vieil usage qui blesse le tiers état et que le roi n'a pas l'intention d'exiger. Cependant, si le roi le voulait?... — Et si vingt-cinq millions d'hommes ne le veulent pas? » interrompit froidement Bailly. Bailly en était à sa seconde demande d'audience, et, la veille du jour où cette scène avait lieu, Louis XVI avait perdu son fils aîné. De là mille bruits odieux, mensongers, que la haine des courtisans se plut à répandre. On raconta que Bailly avait voulu forcer la porte du roi; qu'il avait troublé par une obstination cruelle la plus inviolable des douleurs; que Louis XVI en avait été réduit à s'écrier : « Il n'y a donc point de pères dans cette chambre du tiers! » Le dauphin, que la mort venait d'enlever, était un frêle enfant, caduc et triste avant l'âge. Les jours dorés de Trianon avaient fui sans retour. Frappée comme mère, menacée comme reine, Marie-Antoinette tomba dans une mélancolie profonde, et ce fut alors que ses cheveux blanchirent.

La situation se prolongeait; elle ne paraissait pas se développer. La reprise des conférences avait eu le résultat prévu : de vains débats, un redoublement d'aigreur, une irritation qui couvait la guerre. Necker proposa aux trois ordres de vérifier séparément les pouvoirs et de se donner communication réciproque du résultat, sauf, en cas de dissentiment, à recourir au roi. Mais dans ce prétendu plan de conciliation, les uns ne virent qu'une atteinte à leur fierté, les autres qu'un piége. Tout en y accédant, la noblesse déclara s'en référer à ses précédents arrêtés; et les Communes prirent texte de cette imprudente restriction pour refuser, en rejetant sur les nobles le tort du refus.

Il était temps de vaincre. Paris grondait. Contemplée d'un peu loin, la marche lente et grave des Communes ressemblait trop à l'immobilité. Le peuple souffrait d'ailleurs; le pain était cher; et si la bourgeoisie n'avait à demander aux États généraux que la liberté, le peuple avait à leur demander le droit de vivre. Lorsque, le 19 mai, les fruitières orangères et autres dames de la Halle étaient allées à l'Hôtel de Ville complimenter les électeurs, elles n'avaient pas manqué de leur crier : « Pensez au peuple, messieurs! » Et qu'avaient répondu les électeurs? que c'était précisément des intérêts populaires qu'on s'occuperait aux États généraux, et que les dames de la Halle avaient dans l'assemblée du tiers état des défenseurs, des amis, des frères. Et pourtant, les pauvres continuaient à se lamenter; le pain continuait à être cher. Nul doute que la conduite des Communes ne fût savamment calculée, aussi ferme que sage, telle enfin que les circonstances l'exigeaient : avant d'aviser à féconder la victoire, il fallait vaincre. Mais la passion ne compte pas les obstacles, et la faim n'attend pas. D'autant qu'un arrêt venait d'être prononcé, dont la bourgeoisie ne s'inquiéta nullement, et qui fit sur le peuple une impression sinistre. Des hommes arrêtés, dans une récente émeute qu'avait excitée une question de salaire, furent condamnés, par délibération du conseil, jugement prévôtal et en dernier ressort, à une peine faite pour parler vivement à l'imagination de la multitude. Placés sous la garde du bourreau, ils furent conduits à travers la ville, pieds nus, en chemise, la corde au cou et portant sur la poitrine un écriteau infamant, jusqu'à la principale porte de

la cathédrale de Paris. Et là, ils durent confesser, à genoux, une torche ardente de cire jaune à la main, le crime de la misère changée en fureur.

Les meneurs de l'ordre du clergé résolurent de tirer parti de ces sombres circonstances. Ils annoncèrent bruyamment qu'ils allaient s'occuper de la cherté des grains, et ils invitèrent ceux du tiers à prendre souci, à leur tour, des douleurs publiques. Les Communes comprirent ce que la démarche avait d'insidieux : elles répondirent qu'aviser à adoucir les souffrances du peuple était un devoir, mais que la question voulait être résolue dans la *salle commune*.

Encore un semblable échange d'artifices, et la limite qui existe entre la prudence et la dignité se trouvait dépassée : Sieyès frappa le grand coup. Le 10 juin, l'assemblée, instruite d'avance, se tenait dans une attente solennelle. Sieyès se lève au milieu d'un profond silence, il propose d'adresser aux deux autres ordres une dernière *sommation*, en les prévenant que *l'appel des bailliages aurait lieu dans une heure et qu'il serait donné défaut contre les non-comparants*. On met aux voix la proposition, après en avoir mitigé l'âpre formule; on l'adopte. C'était la Révolution même.



1 2 3 4 5 6

L'ARMÉE FRANÇAISE SOUS LOUIS XVI

1. TAMBOUR GARDE FRANÇAISE — 2. TAMBOUR DE LA LIGNE — 3. GARDE DU CORPS — 4. GRENADIER DES GARDES FRANÇAISES — 5. GARDE DE LA CONVENTION NATIONALE — 6. INVALIDE

Et le soir de cette journée féconde, Mirabeau montait mystérieusement l'escalier de Necker, la tête perdue en d'étranges pensées. Empêcherait-il le fleuve de déborder, lui que le démon familier de Caïus Gracchus agitait? Laisserait-il la royauté périr, lui à qui le régime des cours permettait de vivre éperdu dans le vice? S'il avait besoin de la place publique pour son génie, il avait besoin de la monarchie pour la corruption de son cœur. Ainsi combattu, plein de violence, plein d'épouvante, et succombant enfin aux contradictions de sa nature puissante et misérable, il s'était amoindri jusqu'à solliciter un entretien secret de ce ministre génevois contre lequel il épuisait, la veille encore, toutes les imprécations de la haine, toutes les formes du mépris. Necker reçut avec une froideur insultante celui qu'on appelait à la cour le *comte plébéien*. « Voyons, lui dit-il d'une voix impérieuse et brève, quelles sont vos propositions? » Chez Mirabeau, l'étonnement ne fut jamais que de la colère :

il s'emporta, il sortit, se promettant d'attirer Necker à la tribune et de l'y écraser.

Le 13 juin, l'Assemblée s'occupait de la vérification des pouvoirs, lorsqu'à l'appel de la sénéchaussée du Poitou, trois curés se présentent : Lecesve, Ballard, Jallet. Ce fut un véritable et touchant délire. On les entoure, on les remercie au nom du peuple, on leur serre les mains, on les embrasse. « Mais on délibère encore, s'écrie une voix, on délibère dans la chambre du clergé. — Je ne mets pas, moi, dit le curé Ballard, ma conscience en délibération. » Le lendemain et le surlendemain, les Communes recevaient, au milieu des plus vifs transports, d'autres prêtres qu'amenaient la Révolution et sa fortune. L'abbé Grégoire parut. L'abbé Marolles dit en entrant : « Me voici, messieurs; mais, depuis l'ouverture des États généraux, mon cœur était au milieu de vous. » D'unanimes acclamations accueillirent cet aveu d'une désertion sainte. Quelques-uns applaudissaient en pleurant.

C'en est fait, tout se précipite. Dans une séance précédente, Malouet avait paru craindre la présence de la multitude, et il s'était attiré ces foudroyantes paroles de Volney : « Il n'y a pas d'étrangers ici, il n'y a que des frères. » Le 15 juin, la salle des États se remplit de spectateurs; les jours du forum se levaient; et ce fut sous les regards, sous la garde, aux applaudissements d'un peuple immense, que les Communes procédèrent à la constitution définitive de l'Assemblée. Mais d'abord, quel nom lui donner? Sieyès proposa celui-ci : *Assemblée des représentants connus et vérifiés de la nation.* Mirabeau prit la parole. Il se disait tourmenté de la fièvre; et la fièvre, en effet, brillait dans ses yeux. Le tremblement de son corps, ses joues affaissées, sa lèvre plus relevée que d'habitude, trahissaient en lui les ravages d'une longue émotion; et, avant qu'il eût ouvert la bouche, il semblait qu'on eût entendu le souffle des passions qui gonflaient sa poitrine. Il fut provocateur, étonnant de contradictions, véhément, insolent, sublime. Il repoussait la motion de Sieyès, la déclarant trop hardie, la trouvant presque factieuse, et il demandait qu'on adoptât ces mots : *Représentants du peuple.* Non, jamais la parole humaine ne traduisit d'une manière aussi poignante et avec tant de splendeur les combats d'une âme troublée. On vit cet orateur des rois, cet orateur de la multitude, insulter et glorifier le peuple tour à tour. Il commença par l'insulte. S'il voulait qu'on s'appelât *peuple*, c'était parce qu'il importait d'être soi, et de ne pas nier le clergé, de ne pas nier la noblesse, de ne pas aller se heurter imprudemment au *veto* royal, *veto* nécessaire et sacré. Puis, répondant à ceux qui puisaient leur audace dans l'appui promis ou offert par les auxiliaires d'en bas, il montrait le peuple ignorant ses droits, ignorant la liberté, usant ses forces à souffrir et *prêt à vendre la constitution pour du pain.* Ce langage, si outrageant et si injuste, ne dévoilait que trop le but de Mirabeau. Substituer au titre de *Communes* une artificieuse variante, arrêter l'absorption de la noblesse et du clergé par la majorité de la société française, maintenir à moitié la distinction des ordres, voilà donc où l'on prétend en venir avec ces mots *représentants du peuple!* « Comptons les têtes, s'écria noblement Target; non les fortunes. » Et Thouret fit ressortir le danger d'une dénomination qui, interprétée dans son sens le plus restreint, paraîtrait consacrer les iniques distinctions qu'il s'agissait de détruire. Alors, irrité, hors de lui, honteux de son rôle de courtisan, et ramené par la colère au vrai rôle de son génie, Mirabeau reprit, au risque d'une inconséquence héroïque : « Oui, si ce nom de *peuple* n'était pas le nôtre, il faudrait le choisir entre tous, l'envisager comme la plus précieuse occasion de servir ce peuple qui existe, qui est tout, ce peuple que nous représentons, dont nous défendons les droits, de qui nous avons reçu les nôtres, et dont on semble rougir que nous empruntions les titres. Ah! mon âme s'élève.... Les amis de la liberté s'appelleront les *remontrants* en Amérique, les *pâtres* en Suisse, les *gueux* dans les Pays-Bas; ils se pareront des injures de leurs ennemis. » Le contempteur de la multitude avait disparu : c'était le tribun qui parlait. Mais, d'un seul bond, il était passé du château à la place publique, sans s'arrêter à la place intermédiaire où la bourgeoisie voulait asseoir son camp. La plupart furent saisis d'effroi; et apercevant dans le lointain le fantôme de cette puissance nouvelle, inattendue, vers laquelle Mirabeau venait d'étendre la main, ils éclatèrent en murmures.

La dénomination qui, évidemment, devait le mieux convenir à une pareille assemblée, c'était celle qui, indéterminée, élastique, pourrait se resserrer jusqu'à ne signifier que les Communes ou s'étendre jusqu'à signifier la nation, celle qui plusieurs fois déjà s'était produite, celle que proposa le député Legrand : *Assemblée nationale.* En vain, soutenu par Rabaut-Saint-Étienne et Barnave, Mounier essaya-t-il d'entraîner les Communes à se constituer en *Assemblée légitime des représentants de la majeure partie de la nation, agissant en l'absence de la mineure partie*, on rejeta tout d'une voix ce titre démesurément long et qui conservait la trace de l'opposition des ordres. Il fallait voter, cependant : grande épreuve, et terrible! Car on venait d'apprendre qu'il se faisait à Versailles un bruit inusité d'armes et de chevaux; que l'ordre avait été envoyé à des troupes allemandes de se mettre en mouvement; que beaucoup de nobles, rendus furieux par l'excès du péril, parlaient de s'en rapporter à la fortune de l'épée. N'avait-il pas été question d'arrêter le duc d'Orléans, de lui faire son procès, d'envelopper dans l'appareil de sa ruine ses complices en révolution, d'épouvanter les esprits? L'appel nominal commence. Et aussitôt s'élèvent mille clameurs confuses. Les uns se récrient contre cette marche précipitée, haletante. Les autres, et à leur tête les Bretons, race indomptable, veulent qu'on se décide à l'instant même; qu'on ne laisse pas aux ennemis de la nation le temps de se reconnaître; et que, si la cour osait frapper, elle ait à frapper non pas une réunion d'hommes indécise et éperdue, mais une assemblée assise dans son droit, noblement et à jamais compromise, figurant le peuple, étant la loi. Le tumulte devint formidable. Toute la salle était debout. Ici le groupe des temporiseurs, formant la minorité, là celui des impatients, et, pour les séparer, une longue table. Ainsi placés face à face, ils échangeaient d'amers discours, ils se menaçaient du geste. Ce n'était plus l'énergie calme et réglée des jours précédents. Mirabeau et Barère venaient d'ouvrir d'orageuses perspectives, le premier en faisant penser au peuple, le second en laissant échapper, au sujet des États généraux, ces paroles profondes : « Vous êtes appelés à recommencer l'histoire. » Les Mounier, les Malouet, ceux qui n'entendaient pas pousser au delà du triomphe de la bourgeoisie, eurent donc à s'émouvoir en sens inverse. Devant eux était la noblesse, le clergé, le château, mais derrière eux Paris mugissant et ses faubourgs. Alors retentit l'accusation encourue par quiconque s'arrête au milieu d'une société qui marche. Le mot trahison fut prononcé. Un inconnu s'élança des tribunes et courut porter la main sur Malouet. Le parti des modérés redoublait de violences et de clameurs. La lassitude eut enfin raison de tant d'emporte-



I. ALEXANDRE DE LAMETH — II. ALEXANDRE DE LA ROCHEFOUCAULT — III. ALEXANDRE DE BEAUHARNAIS
IV. MATHIEU DE MONTMORENCY — V. EMMANUEL FRÉTEAU

ment. Mais beaucoup de membres s'étaient déjà retirés; il faisait nuit; on dut renvoyer la décision au lendemain.

Le lendemain, 17 juin, l'assemblée, à la majorité de quatre cent quatre-vingt-onze voix contre quatre-vingt-dix, prenait le titre d'*Assemblée nationale;* et le 19 juin, rendue à des pensées plus sereines, elle établissait, avec autant de force que de sagesse, les bases de son pouvoir souverain. Pour se ménager une arme contre la cour, elle déclara illégaux les impôts jusqu'alors perçus, décidant néanmoins qu'ils seraient levés tant qu'elle serait réunie, mais cesseraient de l'être si on venait à la dissoudre. Pour rassurer les créanciers de l'État, elle les mit « sous la garde de l'honneur de la nation française. » Pour se concilier le peuple, elle promit de consacrer ses premiers moments à l'examen des causes de la disette.

A cette nouvelle, ce fut parmi le peuple un frémissement de joie, et partout une émotion puissante. Dans la chambre de la noblesse, où d'Epréménil demandait à grands cris la dissolution des États généraux, le duc d'Orléans proposa la réunion; mais, la gravité des circonstances l'accablant, il se troubla et s'évanouit. Dans la chambre du clergé, la sensation fut aussi vive et moins stérile : les curés emportèrent, d'enthousiasme, la délibération en commun; et la reconnaissance populaire, qui les attendait au passage, n'oublia pas de leur prodiguer ses plus bruyantes faveurs.

Pendant ce temps, le château était en proie au vertige. Prenant la colère pour de la vigueur et se trompant de courage, les meneurs du comité Polignac n'opposaient qu'un emportement frivole à la constance de l'Assemblée et à ses hardiesses suivies. Quant à la reine, elle avait perdu la confiance que le bonheur inspire, elle ne pouvait avoir encore la force que donne presque toujours aux femmes l'extrême péril, et elle passait douloureusement par toutes les alternatives de la faiblesse, tantôt impétueuse et intraitable, tantôt superstitieuse et tremblante à ce point que, comme d'un présage affreux, elle s'alarmait d'une bougie éteinte. De son côté, le plus jeune des frères du roi se répandait en menaces, et semblait déjà s'essayer aux violences qui rendirent la vieillesse de Charles X si fatale à sa maison.

Ainsi pressé, qu'allait faire le gouvernement? Necker fut d'avis qu'il fallait agir, et promptement et avec éclat. Sa grande ambition eût été, sans rompre néanmoins avec les deux premiers ordres, de placer le roi à la tête du parti populaire. Laisserait-on aux Communes seules la charge et l'honneur de la liberté reconquise? Dans sa popularité, il y avait, selon Necker, une part qui devait composer le lot du monarque et qu'on devait revendiquer en son nom. Il conseilla, conséquemment, d'ordonner la réunion des ordres, mais d'une manière solennelle, du haut de la monarchie, en des termes qui fussent de nature à rehausser le prix de l'intervention royale et à sauver la noblesse de l'humiliation de fléchir devant le tiers.

Ce n'était point là, certes, une politique de tribun. Ce désir d'accaparer l'enthousiasme au profit du trône, ce respect pour les prétentions d'une vanité injuste accusaient en Necker des préoccupations que le génie de la démocratie désavoue, et des illusions qu'il condamne. Mais il convient d'observer que Necker était ministre d'un roi jusqu'alors absolu; qu'une cour furieuse l'entourait; qu'il avait à compter avec des répugnances opiniâtres et des obstacles sans nombre; que son rôle, au conseil, était de préparer la transformation de la monarchie, non de la détruire; et qu'il dut craindre naturellement de faire crouler l'édifice entier s'il en ébranlait trop vivement les deux principales colonnes : la noblesse et le clergé. Ce qu'il est équitable de lui reprocher, c'est donc uniquement d'avoir gardé le pouvoir à des conditions qui ne lui permettaient pas d'oser le bien. Mais les avances de l'opinion l'avaient enivré. Il se crut follement capable de concilier les contraires : d'imposer à la cour des sacrifices, au clergé de la modestie, aux nobles de la résignation, et au peuple en mouvement une marche timide. La tempête à déchaîner l'eût rempli d'effroi : la tempête à conduire et à contenir ne découragea point son orgueil.

Louis XVI était à Marly. Necker s'y transporta, en compagnie de deux ministres, MM. de Saint-Priest et de La Luzerne; et ce fut en voiture, chemin faisant, qu'il leur communiqua le projet sur lequel il allait provoquer la délibération du conseil : tant il y avait de précipitation et d'imprévu en ces heures de trouble! D'après le plan de Necker, le roi aurait, en séance royale, sommé les trois ordres de se réunir; et, donnant à leurs travaux l'initiative royale pour point de départ, il aurait lui-même posé comme bases de la régénération attendue : la délibération en commun des trois ordres sur toute question d'intérêt général; le droit reconnu aux États de modifier la constitution du royaume, pourvu que la législature restât composée *au moins de deux chambres;* l'abolition des priviléges pécuniaires en matière d'impôt; l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois militaires et civils. Humble programme, et marqué à l'empreinte du génie de l'Angleterre! Et pourtant, il fut trouvé, à la cour, d'une audace effrayante. Necker en avait donné communication aux comtes de Provence et d'Artois, qui, à leur tour, en avaient parlé à Marie-Antoinette. Necker ne fut pas plutôt arrivé à Marly, que la reine le fit prier de passer chez elle. Il obéit, trouve Marie-Antoinette vivement agitée et les deux frères du roi l'animant de leurs conseils. On le conjura de renoncer à son dessein, d'anéantir son plan : il demeura inébranlable. Le conseil s'ouvre donc. Les idées du principal ministre sont livrées à la discussion, Louis XVI se rend, déjà l'on adopte.... Mais tout à coup un officier de service paraît, il s'approche du roi, lui parle à voix basse. Le roi sortit. « C'est la reine qui l'envoie chercher, » dit aussitôt à Necker M. de Montmorin; et il ne se trompait pas. La délibération fut ajournée. Toutefois, comme l'image d'un pompeux déploiement de forces souriait aux courtisans, on décida que la séance royale aurait lieu, et elle fut fixée au 22 juin. Puis, sous prétexte que des préparatifs étaient nécessaires, mais en réalité pour suspendre des travaux qu'elle redoutait, la faction fit fermer la salle des Etats.

Le 20 juin — et à l'écrire, cette date impérissable, qui ne se sentirait ému jusqu'au fond de l'âme? — le 20 juin 1789, à Versailles, par une journée pluvieuse et triste, on vit un groupe d'hommes errant à travers la ville et paraissant en peine d'un gîte. Leur nom? l'Assemblée nationale. Leur but? faire un peuple libre. Faibles comme nombre et simples de maintien, ils avaient cependant le front dominateur, le regard fier. Et, en marchant, ils s'entretenaient de la cour, de sa puérile insolence, du temple de la loi fermé, des soldats qu'ils venaient de rencontrer veillant autour de l'inviolable enceinte, de la séance royale notifiée à des représentants du peuple par de vulgaires affiches, par le cri des hérauts, par la rumeur publique, ainsi qu'on eût fait d'un spectacle; ils parlaient de reprendre l'œuvre interrompue, de la reprendre à l'instant, au risque d'une lutte terrible, au prix de la vie, en quelque lieu que ce pût être, et, si un édifice leur manquait pour cela.... comme Luther après Worms : sous le ciel. Ils passèrent devant des portes qui restèrent closes. Mais une salle s'ouvrit enfin; et ce n'était qu'un jeu de paume. Là, nul

ornement vain, des murailles nues, des chaises, une table, des bancs. Rien qui servît à masquer la majesté de la nation. Le peuple était accouru : il entoure, plein d'inquiétude et de respect, l'asile sacré. Les uns pénètrent dans les galeries; d'autres s'attachent aux fenêtres. Un député octogénaire s'avança, malade, épuisé; on le soutenait. La délibération commence. Ils se rappellent les détails sinistres de la matinée, l'odieuse consigne donnée aux sentinelles, et que, devant la



LE DUC D'AIGUILLON

salle des États, les députés se pressant à la grille, ce cri a été entendu : « Prenez les armes. » Le sort en est donc jeté! il faut se préparer à un jeu sanglant. Où transportera-t-on la patrie? « Paris nous appelle, s'écrient les plus animés; partons! » Alors — et pourquoi a-t-on craint de le dire? — il y en eut qui s'effrayèrent, moins sans doute à l'idée d'un massacre possible sur un grand chemin qu'à celle de Paris soulevé, et de la fureur populaire atteignant en un jour sa limite extrême. Or, par un de ces coups éclatants où se reconnaît la volonté qui mène les empires, ce fut le moins fervent des



INDICATEUR DU SERMENT DU JEU DE PAUME

1. BAILLY
2. SIEYÈS
3. GRÉGOIRE, CURÉ D'EMBERMÉNIL
4. RABAUT-SAINT-ÉTIENNE, MINISTRE PROTESTANT
5. DOM GERLE, CHARTREUX
6. PÉTION
7. BUZOT
8. MERLIN
9. DUPONT DE NEMOURS
10. ROBESPIERRE
11. LE P. GÉRARD
12. MIRABEAU
13. BARNAVE
14. TRONCHET
15. CAMUS
16. MARTIN, D'AUCH
17. GUILHERMY
18. LEGRAND
19. RŒDERER
20. BIAUZAT (GAUTHIER DE)
21. LA RÉVEILLÈRE-LEPAUX
22. DUBOIS DE CRANCÉ
23. BERGASSE
24. THOURET
25. TARGET
26. LABORDE-MÉRÉVILLE
27. PISON DU GALAND
28. MOUNIER
29. TREILHARD
30. GUILLOTIN
31. BOUCHÉ
32. LAURENT, CURÉ DE CUISEAUX
33. GOUTTES, CURÉ D'ARGELLIÈRES
34. BARÈRE DE VIEUZAC
35. REWBELL
36. THIBAUT, CURÉ DE SOUPPES
37. MAUPETIT, DE LA MAYENNE
38. MUGUET DE NANTHOU
39. GOUY D'ARCY
40. MALOUET
41. LE CHAPELIER
42. KERVELEGAN
43. LANJUINAIS
44. LAVILLE-LE-ROUX
45. GLEIZEN
46. RAMEL
47. GARAT
48. CREUZÉ DE LA TOUCHE
49. REGNAULD DE SAINT-JEAN D'ANGÉLY
50. PRIEUR, DE LA MARNE



H. DE LA CHARLERIE — L. DAVID. — PANNEMAKER

SERMENT DU JEU DE PAUME.

serviteurs de la Révolution, ce fut Mounier qui proposa le serment du Jeu de paume. Et il le proposa, il l'a déclaré lui-même, sans en pressentir la portée, par modération, en vue de l'autorité royale à sauver, pour détourner de leurs projets les audacieux, pour occuper et déjouer leurs transports! « Les membres de l'Assemblée nationale, disait l'arrêté que Mounier rédigea, prêteront le serment solennel de ne se séparer jamais jusqu'à ce que la constitution du royaume et la régénération de l'ordre public soient établies et affermies sur des bases solides. » Bailly donne lecture de cette formule. En qualité de président, il réclame pour lui l'honneur de jurer le premier. Et tous les bras se lèvent, et un cri s'échappe de toutes les bouches, cri spontané, irrésistible, immense. Elle est devant nous cette scène dont la Constituante confia au pinceau de David l'héroïque procès-verbal, et qui fut la gloire de nos pères. Les voilà tous. Celui qui, debout sur une table, domine l'assemblée, aussi calme, aussi impassible que la loi, c'est Bailly. Celui qui, les vêtements en désordre, le regard tourné vers le président, tient une plume et se dispose à écrire, c'est le rédacteur du *Point du Jour*, Bertrand Barère. Robespierre appuie violemment ses deux mains sur sa poitrine, comme s'il avait deux cœurs pour la liberté. Une exaltation commune éclate, quoique diversement exprimée, dans l'attitude de Pétion, de Garat, de Le Chapelier, de Thouret, de Guillotin, de l'impétueux Dubois-Crancé, de l'élégant Barnave. Le corps raidi, la tête haute, Mirabeau frappe du pied la terre. Sieyès, isolé au milieu de la foule de ses collègues et assis au centre de leur mouvement, ne fait aucun geste, ne regarde personne : il prête serment dans son intelligence. Le lendemain lui apparaissait peut-être. Et qui sait, en effet, si ces hommes réunis ne se diviseront pas bientôt en juges et en condamnés? Qui sait si au fond de la formule de serment que Bailly prononce n'est point enveloppé son arrêt de mort? A la garde de Dieu! En attendant, leurs âmes se cherchent, leurs espérances se confondent; et le chartreux dom Gerle, le protestant Rabaut-Saint-Étienne, le curé philosophe d'Emberménil se tiennent embrassés.

Un seul protesta, et ajouta ainsi à la grandeur du spectacle. Car, à braver seul l'indignation d'une assemblée entière et à défendre contre un enthousiasme aussi puissant ses croyances désespérées, il ne saurait y avoir un médiocre courage. Plus tard, Mounier, qui avait proposé le serment, se fit l'apologiste de Martin d'Auch, qui refusa de le prêter. On mit sur le registre de la délibération le nom de ce dernier, et à la suite le mot *opposant*. De sorte que cette noble journée se termina par un hommage rendu aux droits de la conscience humaine et par une vengeance vraiment digne de la liberté.

Tant de sagesse et de vigueur aurait dû, ce semble, amener la cour à mettre quelque gravité dans ses colères : il n'en fut rien; et, comme s'il eût suffi d'insulter au péril pour l'éviter, on se plut aux airs fanfarons. Depuis quelque temps il s'était formé autour de la reine un parti qui affectait de placer en elle toutes les espérances de la noblesse et le salut de la France chevaleresque. Ce parti se composait de la jeune aristocratie d'épée et s'appuyait sur un certain nombre de prélats fanatiques. Il embrassait les castels, les demeures épiscopales, les couvents, les chaires, le confessionnal. Il n'appelait plus Marie-Antoinette que l'intrépide fille de Marie-Thérèse; et sur des espèces d'autels que les fidèles dressaient dans l'intérieur de leurs maisons, vous eussiez trouvé le buste de la reine et cherché vainement celui du roi. Quelques-uns, avec un mépris qu'ils se donnaient à peine soin de dissimuler, accusaient la molle condescendance de Louis XVI, ses irrésolutions, son penchant à prêter l'oreille aux acclamations de la rue, son habitude de reculer. Était-ce bien là un roi-gentilhomme? Que n'allait-il à Rambouillet s'occuper d'horlogerie, laissant aux mains plus viriles de la reine et le sceptre et le glaive? Car c'était trop de patience : il fallait enfin balayer cette cohue révolutionnaire. Et si le peuple remuait, on avait des soldats; et si les régiments français s'avisaient de désobéir, on avait les régiments étrangers : ceux qu'on soldait, ceux qu'on pouvait, au besoin, appeler d'Allemagne. Il ferait beau voir un ramas de séditieux en haillons tenir tête aux kayserlicks, aux dragons de la Tour, à la cavalerie hongroise, aux chasseurs tyroliens; et ne pas trembler, rien qu'à la vue de leurs longues moustaches enduites de suif! A ces ridicules propos la faction féodale joignait des bravades en action qui affligeaient les gentilshommes de la bonne cause et faisaient rougir la partie grave de la noblesse. Alors s'amassa ce trésor d'humiliations téméraires qu'on destinait au duc d'Orléans; alors fut préparée contre Mirabeau cette guerre toute composée de cartels qu'il se bornait à écrire sur ses tablettes, remettant les petits combats au lendemain de la grande bataille, et trop orgueilleux, trop sûr de lui, pour se croire obligé à la preuve du courage.

Ainsi, d'un côté, la religion du droit, une prudence fière, de la mesure dans l'audace; de l'autre, mainte illusion sacrilége et d'aveugles mépris. Il ne faut donc pas s'étonner si le comte d'Artois crut étouffer les suites du serment du Jeu de paume en faisant retenir la salle, et si l'on renvoya la séance royale au 23 juin, afin que, durant tout un jour, les Communes, jetées sur le pavé de la ville, offrissent le spectacle d'un attroupement défendu. Mais, selon le mot de Mme de Staël, c'était opposer des jouets à des armes; et ces vulgaires insultes de la cour eurent cela de remarquable que chacune d'elles fournit à la nation le sujet d'un nouveau triomphe. Les princes pouvaient bien profaner par le scandale de leurs amusements la place où la Révolution venait de camper; mais pouvaient-ils fermer la maison commune, le palais du peuple, l'église? On enlevait une salle de jeu à la patrie errante : elle entra dans un temple.

Le 22 juin, les représentants occupèrent l'église de Saint-Louis, que le curé Jacob, quoique attaché à la cour, n'avait osé leur refuser. Soudain, les portes du chœur s'ouvrent, et l'on voit paraître, gravement émue, l'assemblée des prêtres. Ils s'avancent et, prenant la parole, l'archevêque de Vienne annonce que le clergé vient se soumettre à la vérification commune. La religion et la patrie semblaient se réconcilier ; l'attendrissement fut général et profond. Ces plébéiens, jusqu'alors si hautains, s'empressèrent de céder respectueusement aux hommes du sacerdoce les places d'honneur : déférence que Barère, dans *le Point du Jour*, blâma en ces termes : « Sont-ce là les représentants qui veulent détruire les distinctions? » Mais ici la déférence du tiers, c'était la courtoisie du patriotisme, c'était la modestie de la victoire. Deux nobles, le marquis de Blacons et le comte Antoine d'Agoust, se présentèrent : ils furent accueillis comme des frères impatiemment attendus. Sur les cent quarante-huit membres du clergé réunis à la famille nationale, on comptait cent trente-quatre curés, cinq prélats, deux grands vicaires, six chanoines, un abbé commendataire. « Imprimons cette liste, » dirent ceux des Communes; et, les yeux mouillés de larmes, Bailly s'écria : « Il faut l'imprimer en lettres d'or. »

La mer montait, montait toujours; l'invincible Révolution gagnait les hauteurs. Et sur l'étroite cime que le flot atteignait en grondant, la cour souriait et menaçait à la fois!

Necker, naguère encore si présomptueux, était tombé dans un découragement amer et subit. Un jour, il avait suffi d'un jour pour lui prouver que, doué d'une force intérieure et immense, le mouvement pouvait engloutir quiconque aurait



DUBOIS-CRANCÉ

la prétention de le conduire. Débilité de la nature humaine! Necker était l'auteur du livre le plus audacieux peut-être qu'eût enfanté le dix-huitième siècle; il avait creusé aussi avant que Jean-Jacques les causes de la misère, les origines de l'iniquité; et voilà qu'à la vue de cette société qui s'ébranlait, son âme commençait à être remplie de tristesse. Il

s'essayait sans doute à conserver une figure sereine, et sa réserve habituelle l'aidait à cacher l'accablement de ses pensées. Mais, dans le secret des confidences intimes, il pleurait le rêve de son orgueil si rapidement évanoui.

Et, d'autre part, dénaturer ses idées, les amoindrir, de manière à en composer une *déclaration* de séance royale et presque de lit de justice, telle était alors l'occupation de ce conseil dont il s'était cru un instant le souffle et la vie. Le projet primitif de Necker contenait une injonction formelle aux trois ordres de se réunir pour délibérer en commun sur les affaires générales : à cette disposition impérative on substitua une sorte de prière adressée à la noblesse et au clergé, en arrêtant que d'ailleurs la distinction des trois ordres serait maintenue. Le projet primitif de Necker attribuait à l'assemblée le droit de pousser la Révolution jusqu'à l'établissement d'une charte imitée de l'anglais : on se hâta d'excepter de toute délibération commune *la forme de constitution à donner aux prochains États généraux.* Le projet primitif de Necker abolissait en termes décisifs tous les priviléges pécuniaires : on résolut de s'en remettre sur ce point au bon vouloir des nobles et des prêtres, sauf à sanctionner royalement leur générosité. Modifications insensées, dangereuses, qui tendaient à remplacer un essai d'initiative par un défi adressé à l'esprit nouveau! Mais, pour les combattre, MM. de Montmorin, de Fourqueux, de La Luzerne, de Saint-Priest s'unirent vainement à Necker : ils eurent contre eux le garde des sceaux Barentin, le ministre de la guerre Puységur, Villedeuil, ministre de l'intérieur, quatre conseillers d'État dont on avait invoqué le secours, et enfin les princes. Un trait dira ce qu'était capable de produire un conseil ainsi composé. Lorsqu'on en vint à la question de savoir si l'on admettrait tous les citoyens aux emplois militaires par rang de services et de mérite, le comte d'Artois protesta vivement, attendu que « le roi était maître de ses grâces. » Le langage de Louis XIV avait survécu à sa puissance; et, pour le continuer, ses pâles successeurs avaient besoin d'ignorer cent ans d'histoire. Necker prévit bien les conséquences. Mais quelle conduite allait être la sienne? S'abstiendrait-il de paraître à la séance royale? Ou bien, mettant sa popularité au hasard, irait-il couvrir de sa présence un monarque asservi à des conseillers funestes?

Dans la nuit du 22 au 23, Bailly fut réveillé en sursaut par un cri qui venait de la rue. Étonné, il se lève : on l'appelait. Trois inconnus, se disant députés, demandent à être admis, et ils apprennent au doyen des Communes que Necker désapprouve les mesures prises; qu'il n'assistera pas à la séance du lendemain; que son renvoi paraît inévitable. Les inconnus, qui, avec tant d'empressement, et à cette heure suspecte, couraient témoigner de leur sollicitude pour le tiers, c'étaient trois grands seigneurs : le duc d'Aiguillon, le comte Mathieu de Montmorency et le futur successeur de Kléber, le baron de Menou.

Le 23 juin, Versailles se hérissa de baïonnettes. Rien de plus sinistre que l'aspect général de la ville. Des rumeurs très-vagues encore, mais à cause de cela même effrayantes, s'étaient répandues. Çà et là des groupes inquiets qui, violemment dispersés par les soldats, allaient se reformer ailleurs et se grossissaient de minute en minute. Pas de clameurs inutiles; partout la menace du silence. Le ciel était couvert de nuages. Comme au 5 mai, les membres de l'Assemblée nationale, l'ordre qui était alors le peuple, avaient été condamnés à une attente humiliante; et tandis que la noblesse et le clergé entraient fastueusement dans la salle des États par la porte principale, celle de l'avenue; tandis que, précédée et suivie de la fauconnerie, des pages, des écuyers, des quatre compagnies des gardes du corps, la voiture du roi roulait sur le pavé; ceux que la cour appelait en raillant *Messieurs du tiers* stationnaient devant une espèce de porte de service, et se pressaient, pour éviter la pluie, sous une galerie étroite à moitié pleine d'étrangers à petits manteaux, imitant le costume des députés. Les Communes entrèrent enfin; mais, trouvant les deux autres ordres déjà placés, elles s'assirent muettes et irritées. Le siége destiné à Necker était vide.

Louis XVI commença en ces termes : « Messieurs, je croyais avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir pour le bien de mes peuples, lorsque j'avais pris la résolution de vous rassembler; » et il se plaignit aigrement des divisions survenues. Puis, le garde des sceaux étant allé vers le trône et s'étant mis à genoux, le roi donna ordre à l'Assemblée de se couvrir. Seuls, les nobles désobéirent; et, conservant en sens inverse, puisqu'il le fallait, les distinctions frivoles où s'attachait leur orgueil, ils restèrent tête nue devant les plébéiens qui se couvraient.

Le garde des sceaux lut une première déclaration qui cassait les arrêtés des Communes, interdisait les mandats impératifs, et maintenait la délibération par ordre. Une seconde déclaration, résumé des *bienfaits que le roi voulait bien accorder à son peuple*, annonçait le vote des impôts; l'abolition de la corvée, de la mainmorte, du droit de franc-fief; la restriction du droit de chasse; la substitution d'un enrôlement régulier au tirage de la milice; la suppression du mot *taille;* l'organisation des états provinciaux. Rien, du reste, sur le renouvellement organique de la constitution du royaume, sur la participation des États généraux au pouvoir législatif. On permettait aux États de chercher les moyens de concilier la liberté de la presse avec le respect dû aux mœurs, à la religion, à l'honneur des citoyens, et la liberté individuelle avec l'intérêt des familles ou la sûreté de l'État. On se montrait disposé à sanctionner la destruction des priviléges pécuniaires, s'il plaisait aux privilégiés d'en faire le sacrifice. Au nombre des propriétés absolument et à jamais inviolables, on mettait les *dîmes, cens, rentes, droits et devoirs seigneuriaux et féodaux.* A la lecture de ce dernier article, quelques nobles ne rougirent pas d'éclater en égoïstes transports, prouvant ainsi « qu'ils avaient trop d'orgueil pour leur avarice ou trop d'avarice pour leur orgueil. »

Les Communes restaient immobiles, silencieuses : Louis XVI parut interdit. Recueillant néanmoins ses forces et, par une exagération factice d'énergie, se trompant lui-même, il répéta durement les dures et folles expressions dont son rôle était composé : « C'est moi jusqu'à présent qui fais tout pour le bonheur de mes peuples, et il est rare peut-être que l'unique ambition d'un souverain soit d'obtenir de ses sujets qu'ils s'entendent enfin pour accepter ses bienfaits. » Il ordonna d'un ton sec à l'Assemblée de se séparer, et, suivi de la noblesse, suivi de plusieurs prélats, il sortit.

Alors se passa une scène qui vit au fond de tous les souvenirs, mais à laquelle des historiens modernes ont ajouté des traits qui en altèrent la physionomie et la portée. Jusque-là les Communes n'avaient eu affaire directement qu'à l'aristocratie du sacerdoce et à l'aristocratie de l'épée : maintenant c'était la royauté en personne qui semblait descendre dans la lice. Or, la bourgeoisie voulait bien renverser la noblesse, réduire le clergé; mais le régime de la royauté sans despotisme lui convenait : elle sentait, on le verra bientôt, qu'elle aurait besoin du trône contre le peuple. Aussi, lorsque, après la sortie du roi, le grand maître des cérémonies,

M. de Brézé, dit au doyen des Communes, qui étaient demeurées à leur place : « Monsieur, vous avez entendu l'ordre du roi, » il y eut un instant d'incertitude, de morne stupeur; et, n'osant résister en face à l'envoyé du monarque, Bailly dit à ses voisins : « *Je crois* que la nation assemblée ne peut pas recevoir d'ordre. » Mais, en ce moment décisif, Mirabeau s'avance; il usurpe glorieusement les fonctions de Bailly, qui s'en étonne et s'en afflige; sans affectation de dédain, sans violence, mais avec beaucoup de calme au contraire et une fermeté réfléchie, il adresse à M. de Brézé ces fières paroles : « Je vous déclare que si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force, car nous ne quitterons nos places que par la puissance de la baïonnette. » On cria : « Tel est le vœu de l'Assemblée. » Le marquis de Brézé alla rendre compte de sa mission à Louis XVI. Et, raffermie dans la conscience de son droit, l'Assemblée se mit à délibérer. Avec une grave énergie, le janséniste Camus demanda la confirmation des arrêtés pré-



MIRABEAU ET LE MARQUIS DE DREUX-BRÉZÉ

cédents. « Ajoutez, dirent les curés fidèles à la cause des Communes, ajoutez que la délibération a lieu en notre présence. » Et Sieyès laissa tomber ces paroles demeurées si célèbres : « Vous êtes aujourd'hui ce que vous étiez hier. » La cour voulant à tout prix interrompre la séance, des manœuvres entrèrent, le marteau à la main, pour détacher les tentures et le baldaquin à franges d'or, pour enlever le trône. Spectacle inattendu où personne encore ne voyait une prophétie vivante. Pourtant c'était bien là l'image du peuple apparaissant à son tour sur la scène et emportant la monarchie! On essaya aussi de l'intimidation. Les gardes du corps qui, après avoir accompagné le roi jusqu'à son palais, s'étaient mis en route pour Saint-Germain, avaient reçu ordre, à Rocquencourt, de tourner bride.... Ils arrivaient au galop. Mais, au moment où ils atteignaient les portes de la salle, l'Assemblée s'élevait à une prudence pleine de majesté, et, sur la motion de Mirabeau, elle assurait sa victoire en se déclarant inviolable.

Or, tel était l'aveuglement de la noblesse que, pendant ce temps, elle courait au château remercier ses prétendus sauveurs. La première visite fut pour le comte d'Artois, qui la reçut avec beaucoup de courtoisie et d'abandon. On avait

aussi des remercîments à adresser au comte de Provence; mais, retiré en sa dissimulation, ce prince n'eut garde de se prêter à des hommages qui étaient ceux de la présomption abusée. Après la séance royale, on avait vu Louis XVI retomber dans une morne apathie, et lorsqu'on était venu lui annoncer les résistances de l'Assemblée, des paroles pleines de découragement avaient témoigné de la fatigue de son âme. Les nobles l'oublièrent, ils n'oublièrent pas la reine. Elle était au salon de jeu. On s'y présente. Et, le sourire à la bouche, le regard étincelant, la reine tendait aux gentilshommes l'enfant royal, disant : « Je le donne à la noblesse. » Elle le donnait à la mort.

Du reste, l'illusion fut bien vite dissipée. Car cette scène de folle ivresse n'était pas encore finie, que déjà la clameur populaire portait au cœur de Marie-Antoinette un nom qui la fit tressaillir. Necker l'avait mortellement offensée en condamnant par son absence la séance royale, et c'était vers ce même Necker que montaient alors, unanimes, formidables, les vœux de la multitude. Elle inondait les cours du château; et tout bientôt retentit de cris tumultueux, de menaces, d'insultes. Le mot *aristocrane* fut lancé, expression à la fois burlesque et sinistre qui, dans le langage des haines populaires, indiquait les opinions aristocratiques du comte d'Artois et sa tête mise à prix. La cour n'était pas encore familiarisée avec les insurrections : elle trembla. Il fallut envoyer chercher Necker, qui, ayant donné sa démission, se trouvait entouré d'une foule de visiteurs ou furieux ou consternés. Pour le garder ministre, pour continuer à le subir, la reine dut employer la prière. Il promit de ne pas abandonner cette monarchie qui suppliait; et, comme il regagnait sa demeure en traversant à pied les cours du château, un homme alla tomber à genoux devant lui, pendant que de toutes parts on criait : « Restez-vous? » A bout d'attendrissement, d'orgueil, il répondit par des sanglots. Le soir, on alluma des feux de joie, et des hommes violents parcoururent la ville en agitant des torches.

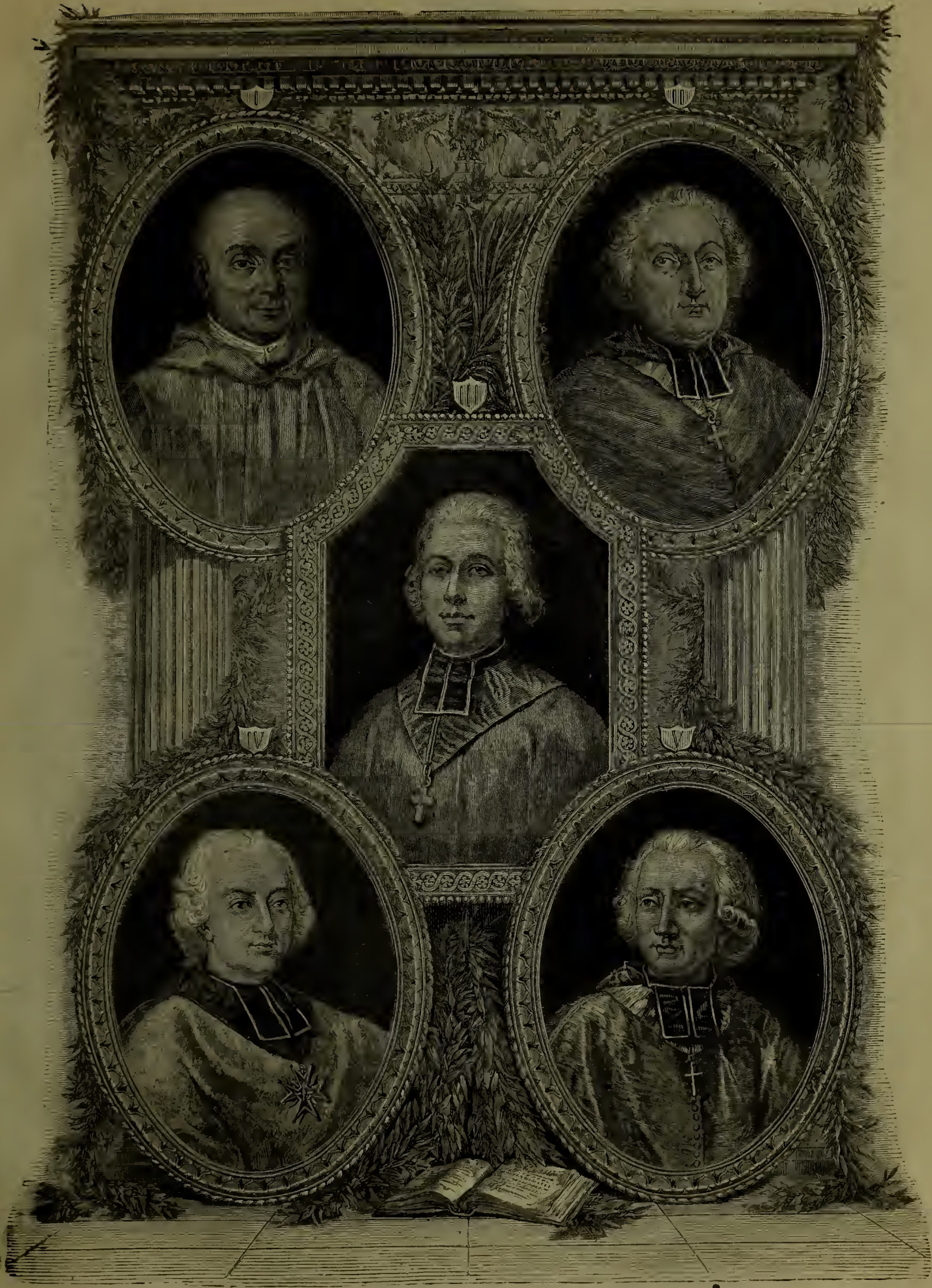
La vieille France était décidément vaincue; mais elle ne voulait ni accepter ni s'avouer sa défaite. Le comte de Clermont-Tonnerre et Lally-Tollendal ayant proposé à la chambre de la noblesse de se réunir au tiers, il y eut parmi tous ces gentilshommes assemblés un long frémissement de colère. De patriotiques paroles furent néanmoins entendues. « J'ai treize mille livres de rentes, dit M. de Montcalm : j'en sacrifierais la moitié pour obtenir cette réunion tant désirée, et mes six enfants ne me désavoueront pas. » Mais ces sentiments étaient loin d'être ceux du grand nombre. D'Éprémênil adjura ses collègues de se serrer autour de la monarchie, que des *factieux* brûlaient de détruire; et, la discussion s'enflammant, le duc de Caylus s'élança de sa place, la main sur la garde de son épée. Cazalès criait à la minorité : « Vous réunir au tiers? vous n'oserez pas! » Ils répondirent en se rendant, le 25 juin, à la salle des États au milieu d'un immense concours de peuple. Ils étaient quarante-sept : les comtes de Montmorency, de Clermont-Tonnerre, de Lally-Tollendal, de Lusignan, de Castellane, de Crillon, le vicomte de Toulongeon, le marquis de La Tour-Maubourg, les ducs de La Rochefoucauld et de Luynes, etc.... Le duc d'Orléans s'avançait à leur tête dans sa voiture. A son approche, la foule qui entourait la salle se répandit en acclamations. Et lui, se penchant à la portière : « Mes amis, disait-il, point de bruit maintenant. Je veux votre bonheur; je vais m'en occuper : vous applaudirez ce soir, si vous voulez. » L'Assemblée lui déféra la présidence après Bailly : il refusa.

Donc, chaque jour, à toute heure, un nouvel éclair venait illuminer les profondeurs de l'abîme ouvert à quelques pas du château. Mais, chez certains nobles, l'obstination dans l'aveuglement était si absolue qu'on peut citer ce mot caractéristique d'un homme de la cour : « Que je plains les quarante-sept! voilà des familles déshonorées et auxquelles personne ne voudra s'allier. »

Cependant Paris fermentait. Une députation vint apporter à l'Assemblée nationale les félicitations et les encouragements de l'Hôtel de Ville; on reçut du Palais-Royal une adresse couverte de signatures, qui respirait la guerre; on apprit que les gardes françaises avaient fait un pas vers la révolte; et Le Chapelier, Glaizen, députés de Bretagne, Mirabeau, Sieyès, Pétion, Barnave, fondèrent à Versailles ce *club Breton* qui, transporté à Paris, allait être bientôt le *club des Jacobins*. Tout concourait donc à augmenter l'énergie du mouvement, et il n'est pas besoin de recourir à l'hypothèse d'un complot pour expliquer l'émeute au sein de laquelle M. de Juigné, archevêque de Paris, faillit alors périr. Ce prélat avait mis à retarder la réunion de l'ordre du clergé aux Communes une opiniâtreté fanatique : on éclata contre lui. Comme il traversait la ville, la foule reconnaît sa voiture, et, frémissante, elle se précipite. L'archevêque se réfugie dans l'hôtel de la Mission. Le peuple irrité vient se heurter aux portes; un siége commence. En cet instant parut M. de Colbert, évêque de Rodez, un des cinq prélats qui s'étaient réunis à l'Assemblée nationale. Aussitôt les plus furieux s'apaisent, ils entourent l'évêque, le comblent de bénédictions, et l'élevant sur leurs épaules, l'appelant leur ami, ils lui décernent le triomphe improvisé par leur reconnaissance. M. de Juigné n'osa résister davantage : le 26 juin, il faisait sa soumission. Les mêmes hommes qui l'avaient insulté la veille l'attendaient au passage et le couvrirent d'applaudissements. Il entra dans l'Assemblée, précédé par l'archevêque de Bordeaux, qui lui servait d'introducteur ou, plutôt, de caution. Restait la majorité de la noblesse à réduire.

Tout à coup le château se remplit d'alarmes. On raconte, on répète — et la source de ces bruits reste ignorée — que le plan d'un vaste massacre a été conçu; que cent mille rebelles sont en marche. Interrogé, Necker s'abstint de dissiper des terreurs qu'il jugeait utiles; et le duc de Luxembourg, président de l'ordre de la noblesse, fut mandé à la hâte. Quand il arriva, la famille royale se trouvait réunie autour de Louis XVI; les princes avaient l'effroi peint sur le visage; la reine pleurait. « Monsieur de Luxembourg, dit Louis XVI, je prie l'ordre de la noblesse de se réunir aux deux autres; si ce n'est pas assez de prier, je veux. » Et il lui remit une lettre pour les dissidents.

Nous l'avons observé déjà, et la suite de ce récit en fournira des indices tragiques : la partie passionnée de la noblesse en était venue à ne plus regarder Louis XVI comme son vrai roi. Désespérée de voir en des mains si tremblantes le destin du parti féodal, elle se rejetait impétueusement, et vers le comte d'Artois, que son défaut de lumières poussait à tout confier aux hasards de l'audace, et vers la reine, qu'on savait sujette à des accablements mélancoliques et à de subites épouvantes, mais capable, en revanche, d'applaudir aux résolutions extrêmes. Aussi les ordres de Louis XVI n'eurent-ils rien de décisif pour la chambre de la noblesse. Devait-on souffrir que le royaume demeurât à la merci du roi? Pourquoi, s'il était nécessaire, ne défendrait-on pas contre le monarque.... la monarchie? Voilà ce que Cazalès, dans l'ardeur d'une conviction indomptée, ne craignit pas de laisser entendre. Mais l'Assemblée avait reçu une missive nouvelle qui disait les jours du roi menacés. Tous se levèrent, et la réu-



I. DOM GERLE — II. LEFRANC DE POMPIGNAN — III. TALLEYRAND-PÉRIGORD
IV. CARDINAL DE ROHAN — V. DE JUIGNÉ, ARCHEVÊQUE DE PARIS

nion fut décidée. Seulement, la lettre qui se faisait obéir cette fois était du comte d'Artois, elle n'était pas de Louis XVI!

Il y eut des protestations ultérieures. Beaucoup demandèrent qu'il leur fût donné acte de leurs efforts pour faire prévaloir, conformément à leurs cahiers, la délibération par ordre. Et, chose remarquable! au bas de la protestation qui fut rédigée en ce sens, on lut le nom du marquis de Lafayette! Mais qu'importaient les réserves?

Ainsi fut amenée, le 27 juin, la réconciliation des nobles avec les Communes, réconciliation au fond de laquelle germait l'implacable ressentiment de la défaite, et dont le mensonge ne paraissait que trop à l'attitude contrainte des derniers venus, au nuage étendu sur leur front et à leur morne silence.

Quoi qu'il en soit, l'heureuse nouvelle ne se fut pas plutôt répandue que la joie populaire éclata sous mille formes. Mais c'était vers le nouveau pouvoir que se tournaient tous les regards. La royauté n'était plus au palais de Louis XVI, elle était à la salle des États. Les soldats eux-mêmes le crurent; et tandis que les gardes du roi refusaient de faire dans les cours du château de Versailles la ronde accoutumée, deux d'entre eux se rendaient déguisés à l'Assemblée nationale pour remettre au président, comme au vrai monarque, une plainte contre leur colonel. Ils furent reconnus, on les arrêta; mais, la foule accourant et les protégeant de ses cris, on dut les rendre aussitôt à la liberté. On eût dit, du reste, que le peuple s'étudiait à adoucir aux dominateurs anciens l'amertume de leur défaite; car ses acclamations allèrent chercher, cette fois, non-seulement Louis XVI, mais la reine et le comte d'Artois lui-même. Des invitations tumultueuses et répétées appelèrent à un balcon Marie-Antoinette; et si son cœur se sentit ému de ces hommages immérités, l'émotion fut son châtiment. On illumina Versailles.

A Paris, il n'y eut pas un moindre ébranlement des âmes. Placards, estampes, gravures, allégories, tout servit à exprimer l'allégresse causée par la réunion des trois ordres. Un triangle la figura sur chaque place, dans chaque rue; on vit des cadrans de montre avec l'épée, la crosse, le râteau; et IV plus XII égalant XVI, Louis XVI fut déclaré valoir à lui seul, s'il se résignait, Henri IV et Louis XII. Saillies familières au génie français et qui n'empêchaient pas les manifestations violentes! L'autorité militaire s'en effraya au point que quatre compagnies des gardes françaises eurent ordre de charger leurs fusils à cartouche. Elles désobéirent, forcèrent leurs casernes, parcoururent la capitale en criant : *Vive le tiers état! Nous sommes les soldats de la nation;* et, suivis d'une multitude immense, plus de cent gardes arrivèrent au Palais-Royal demandant à y fraterniser avec le peuple et portant de grandes coupes remplies de vin. Versailles avait embrasé Paris, Paris embrasa la France.

Elle apparaissait donc triomphante sur les cimes de l'État, cette assemblée de plébéiens naguère obscurs. Le 10 juin, elle s'était affirmée; le 17, elle avait pris le nom d'*Assemblée nationale;* le 20, elle avait prêté l'héroïque serment du Jeu de paume, le 22, elle avait conquis le clergé; le 23, elle s'était déclarée souveraine; le 27, elle avait dompté la noblesse. Et maintenant les malentendus vont venir, hélas! Maintenant, nous aurons à raconter qu'entre la bourgeoisie et le peuple.... Mais reposons-nous un instant dans l'impression de l'imposant triomphe, et que des paroles amères, trop tôt prononcées, ne troublent pas cette auguste fête de nos souvenirs. Oui, nous pouvons le dire sans réserve, et avec émotion, avec orgueil : jusqu'à ce jour du moins, la bourgeoisie fut la Révolution, elle fut le peuple.

CHAPITRE IX

APPEL A LA FORCE

Ici commence une évolution historique dont il importe de bien marquer le caractère et dont nous aurons à suivre les phases.

« Je me disais, rapporte Bailly, que partout où le peuple est en grand nombre, il maîtrise. » Ce peuple, les meneurs ne l'avaient vu qu'avec effroi assister aux séances et venir siéger dans la salle des débats publics, comme pour y tenir, lui aussi, ses états généraux. Fallait-il laisser une souveraineté sans baptême et sans manteau noir regarder face à face celle de l'Assemblée? Permettrait-on qu'à l'aspect des tribunes envahies par une foule impérieuse, le royaliste vînt dire, ainsi que ce prince de l'antiquité : « J'aperçois deux Thèbes et deux soleils? » Les erreurs ou les artifices de langage ne sauraient changer la nature des choses. Sieyès avait eu beau confondre sous le nom commun de tiers état la bourgeoisie et le peuple, il y avait les riches et les pauvres, il y avait les plébéiens du beau monde et les plébéiens de la rue. Parmi les hommes qui ensemble demandaient la liberté, les uns possédaient tout ce qui permet d'en jouir : éducation, crédit et richesse; les autres, au contraire, risquaient de ressembler au paralytique à qui l'on reconnaîtrait le droit de marcher, et ils devaient conséquemment vouloir, en même temps que la liberté, ce qui l'empêcherait de n'être pour eux qu'une conquête illusoire, un bruit de clairon. C'est ce que pressentit l'Assemblée devenue victorieuse. Elle trembla que les réclamations des serfs du salaire n'allassent au delà de la noblesse abattue, au delà du clergé soumis, au delà de la monarchie abaissée. Elle eut le frisson de son triomphe

Il y eut un homme, surtout, à qui le peuple fit peur : ce fut Mirabeau; tant qu'il y avait eu incertitude sur le succès, il avait mis une fougue extraordinaire à pousser aux mouvements de place publique. Immédiatement après la séance du 23 juin, dont il publia une relation audacieuse et provoquante, il avait appelé à lui la multitude. « Pourquoi lui déroberions-nous, s'était-il écrié, la connaissance de nos délibérations? Que signifient ces mots de *décence*, de *bon ordre?* Ici l'indécence serait dans le mystère et le désordre dans le secret. » Mais quand la réunion définitive des ordres, les retours de Louis XVI, l'humiliation de la noblesse, l'apparente résignation de la reine firent croire à Mirabeau qu'on n'avait plus à redouter désormais les anciens ennemis, son langage changea tout à coup d'une manière surprenante, et l'agitateur de la veille demanda que sur l'étendard d'une révolution en marche on écrivît cette formule des sociétés au repos : Maintien de l'ordre public.

« Messieurs, disait-il le 27 juin, la journée du 23 a fait sur ce peuple inquiet et malheureux une impression dont je crains les suites. Où les représentants de la nation n'ont vu qu'une erreur de l'autorité, le peuple a cru voir un dessein formel d'attaquer leurs droits et leurs pouvoirs. Il n'a pas encore eu occasion de connaître toute la fermeté de ses mandataires. Sa confiance en eux n'a point encore de racines assez profondes. » Et, non content d'établir de la sorte entre les *représentants de la nation* et le *peuple* une ligne de séparation; non content de semer la défiance, Mirabeau s'étudiait à tracer un sombre tableau des agitations populaires. Ces passions que lui-même avait excitées, il les gourmandait



I. RAWBEL — II. RABAUT-SAINT-ÉTIENNE — III. DEMEUNIER — IV. BERGASSE — V. LEFLOCH (CORENTIN)

maintenant, et il insistait pour qu'on se gardât des *auxiliaires séditieux*. Il n'allait pas jusqu'à couvrir de sa tolérance la séance du 23 juin. Et toutefois il prenait texte de cette séance même pour faire de Louis XVI un éloge où à l'admiration se mêlait une sorte de pitié tendre et respectueuse. Lorsqu'il arrivait au roi de faire mal, c'est qu'on le trompait; quand il était lui, le roi faisait toujours bien. Et Mirabeau proposait une adresse aux électeurs qui leur recommandât de *contribuer au maintien de l'ordre, à la tranquillité publique*, *à l'autorité des lois et de leurs ministres*.

En d'autres circonstances, un tel langage n'eût été peut-être que celui de la sagesse et de la raison. Mais proclamer les colères de l'opprimé suspectes, sans avoir travaillé à détruire le principe de toutes les oppressions : la misère; mais décrier la vie tumultueuse du forum, parce qu'on croyait avoir tiré pour soi un suffisant profit de ses ardeurs; mais crier à la Révolution de faire halte, quand elle était si éloignée encore du vrai but de son pèlerinage brûlant... c'était trop laisser paraître de combien on différait et combien on se défiait du peuple.

Mirabeau, du reste, connaissait bien ceux à qui il adressait son discours. Il se souvenait que, dans la séance du 16 juin, il les avait épouvantés en se livrant à des inspirations de tribun. Il savait que la formule du serment du Jeu de paume consacrait le maintien des principes de la monarchie. Il se rappelait enfin avec quelle ardeur, dans l'église de Saint-Louis, lors de la réunion du clergé aux Communes, on avait applaudi à ces paroles de Target : « Il n'est point d'événement heureux pour la patrie qu'on ne doive s'empresser de communiquer au meilleur des rois. » La vérité est que, loin de prétendre à renverser le trône, la bourgeoisie cherchait déjà à s'en faire un abri. Renié par la noblesse, ce fut au sein de ces Communes, un instant si raides, que Louis XVI compta ses serviteurs les plus fidèles et les plus alarmés. Il cessait d'être le roi des gentilshommes, il devenait le roi des propriétaires.

Pendant ce temps, le corps couvert de vêtements en lambeaux, des milliers de malheureux au visage amaigri par le jeûne et au teint livide se pressaient, à Paris, devant la porte des boulangers et y passaient la moitié des jours dans une impatience terrible. On était en pleine disette, le prix du pain variant entre quatre sols et quatre sols et demi la livre, chiffres homicides, à cette époque. Plus de travail, d'ailleurs; plus de salaires; et, parmi tant de pâles journaliers, bien peu qui n'eussent laissé au logis des enfants criant la faim. Mais ce pain dont on avait tant de peine à obtenir un morceau, il était terreux, amer, il causait des inflammations de gorge et des ardeurs d'estomac. Les moulins à bras établis à l'École militaire ne fournissaient que des farines aigries, d'une couleur jaune, d'une odeur infecte, et formant des masses tellement dures que, pour en détacher des portions, il fallait les frapper à coups de hache. Voilà quel était l'unique aliment du peuple; et, comme la France entière souffrait, la capitale voyait, à toute heure, entrer dans ses murs des bandes d'inconnus en guenilles, tenant à la main de longs bâtons et se traînant courbés sous leurs besaces vides, foule sans gîte et sans lendemain que la province en détresse rejetait sur Paris affamé. Ainsi, la misère prenait d'épouvantables aspects; les marchés, de plus en plus orageux, semblaient se dessiner en champs de bataille; le long de la Seine, les soldats faisaient la haie sur la route des convois, mais l'anxiété universelle arrêtait les transports au point de départ, le parlement de Bourgogne, celui de Franche-Comté, celui de Nancy avaient jeté l'interdit sur la circulation des grains; au lieu du blé attendu, c'étaient des consommateurs qui arrivaient avec l'irrésistible mouvement de la marée montante; et chaque nuit, dans de tragiques assemblées tenues chez le lieutenant de police, cette question revenait : Comment nourrir Paris?

Or, ce qui n'a pas été remarqué et ce qui est pourtant digne d'une éternelle mémoire, c'est que le cri poussé alors par les hommes du peuple ne fut pas le cri de la pauvreté. Au seuil même des boulangeries, où on ne leur gardait qu'une nourriture avare et meurtrière, ils s'entretenaient de la constitution à faire et de l'Assemblée nationale à défendre. Ils réclamaient la liberté de l'intelligence, ces esclaves de la faim!

Et une pareille abnégation était d'autant plus magnanime, que le mal ne pouvait pas être attribué seulement aux rigueurs du ciel. Le Comité des subsistances avait demandé à Necker des renseignements : Necker publia un mémoire dans lequel on lut que, depuis son entrée aux affaires, en août 1788, le ministre s'était épuisé en efforts pour prévenir la crise, déjà prévue; que l'exportation des grains avait été sévèrement prohibée, et leur importation encouragée par des primes énormes; que, de ses deniers, à ses risques et périls, le roi avait fait venir à la hâte des pays étrangers, en riz, seigles, orges, blés, farines, un milliard quatre cents millions de quintaux; que la circulation intérieure avait été puissamment favorisée; que, durant le dernier hiver, les moulins à eau et les moulins à vent étant restés immobiles autour de Paris, les uns à cause de la gelée, les autres à cause de l'inaction de l'air, on s'était empressé de construire à grands frais des moulins à bras; qu'en un mot, rien n'avait été négligé de ce qui est prescrit à la sagesse humaine. Mais comment expliquer que des mesures si actives eussent été à ce point stériles? Dans quelle proportion les malheurs publics étaient-ils imputables à la criminelle industrie des accapareurs? Necker fit observer timidement qu'il était *peu croyable* que des réserves importantes de blé eussent été faites à une époque si voisine des moissons nouvelles et où les greniers abondants n'auraient pas été en sûreté. Toutefois, il avouait en termes formels « qu'on avait eu souvent à se plaindre de la cupidité des spéculateurs; » et même il donnait à entendre que le gouvernement était condamné à beaucoup de discrétion, l'homme d'État devant craindre, en temps de crise, d'irriter les alarmes et de livrer le *secret de ses peines*.

Il est des réticences qui sonnent au cœur comme des aveux. Telles étaient celles que contenait le *Mémoire instructif*. De véhémentes protestations retentissaient, d'ailleurs. Une brochure intitulée *Le premier pas à faire* demanda qu'on ouvrît une enquête sur les accaparements. « Hommes sans entrailles! criait l'écrivain aux accapareurs, nos champs féconds sont entrés dans vos parcs. » Gorsas venait de faire paraître son journal *le Courrier de Versailles à Paris :* il y publia une lettre du *Courrier de Dieppe*, de laquelle il résultait qu'en Normandie on accaparait jusqu'aux blés sur pied, et que les Dieppois étaient poussés au désespoir. « Savez-vous à quoi servent les primes accordées à l'importation? à réveiller la cupidité. Un navire arrive-t-il ici, il obtient des primes; puis, ces mêmes grains se rembarquent clandestinement et vont obtenir dans un autre port des primes nouvelles; de sorte qu'on ne voit rester en magasin ou promener de halle en halle qu'une petite quantité de blés cariés.... Mais dénoncez donc cela aux États généraux, honnête homme que vous êtes! »

De son côté, observateur encore silencieux des pratiques souterraines, le médecin Marat s'occupait dès lors à amasser les matériaux des accusations futures, accusations calomnieuses souvent, mais souvent aussi pleines de lumière : car,

à force de croire au mal, cet implacable esprit en vint à acquérir une singulière clairvoyance. Si d'autres furent la pensée de la Révolution, si d'autres en furent la colère, Marat en fut le soupçon.

L'Assemblée nationale ne pouvait s'abstenir plus longtemps. Le 4 juillet, on venait de décider, après une longue discussion, que les députés de Saint-Domingue seraient admis au nombre de six, lorsque Dupont de Nemours, rapporteur du Comité des subsistances, se leva. La circonstance était solennelle. Dès son début, l'Assemblée trouvait à élever ses débats à de sublimes hauteurs. Que faire pour le peuple manquant de travail et de pain, ou, plutôt, que faire pour qu'à l'avenir le peuple ne fût pas exposé à manquer de pain et de travail? Grande question qui contenait tout ce qui aujourd'hui nous agite et nous divise, question suprême qui, moins tardivement abordée, eût épargné à l'Europe d'affreux déchirements, et que les sociétés modernes auront bientôt à résoudre, sous peine de mort! Mais la doctrine triomphante, au dix-huitième siècle, avait été celle de l'individualisme, celle de l'indifférence de l'État en matière d'industrie : il n'y parut que trop au rapport du Comité des subsistances. Droit au travail, vices inhérents au régime des salaires, dangers de la concurrence, moyens d'émanciper le prolétaire, rien de ce qui intéressait particulièrement le peuple ne fut indiqué, même



LA FAMINE DANS PARIS

comme pouvant devenir l'objet d'un examen ultérieur. On se bornait, vu l'urgence, à proposer les mesures suivantes : — Ouvrir une souscription volontaire; — autoriser le gouvernement, les états provinciaux et les municipalités à faire, sous la garantie de la nation et l'inspection de l'Assemblée, les avances que le soulagement du peuple nécessiterait; — autoriser, dans les provinces où la récolte ne serait pas levée, une contribution de vingt ou de dix sols par tête, dont les huit ou dix citoyens les plus riches feraient l'avance; — prohiber jusqu'au mois de novembre 1790 l'exportation des grains.

C'était réduire à bien peu de chose l'intervention des régénérateurs promis à la France; et cependant la plupart des bureaux restèrent en deçà de la limite. Suivant Lally-Tollendal, il fallait se contenter de remercier le roi, d'interdire l'exportation jusqu'au mois de novembre et de favoriser la circulation intérieure. Mounier prétendit que les projets mis en délibération n'étaient pas du ressort de l'Assemblée; qu'une souscription de bienfaisance n'avait pas besoin d'être décrétée; qu'une imposition par tête serait injurieuse à la nation, dont on aurait l'air de contraindre la générosité; et que, laissant au Comité le soin de continuer ses recherches, l'Assemblée devait, avant tout et exclusivement, s'occuper de la constitution. Vainement Pétion avait-il proposé un emprunt, au nom du vingt et unième bureau; on répondit que les mandats ne permettaient de voter ni impôts ni emprunts avant que la constitution fût achevée. Enfin, Mirabeau ayant de

mandé qu'on suspendît la délibération jusqu'à ce qu'il eût pris certains renseignements d'une importance capitale, la question sainte du peuple à nourrir fut perdue de vue, et il arriva, selon les caractéristiques paroles de Dupont de Nemours, *que la nation assemblée ne put que plaindre la nation.*

Ainsi, tandis que par un généreux oubli de lui-même, le peuple, à bout de misère, privé de travail et affamé, faisait de la conquête des droits politiques la plus chère de ses préoccupations, dans l'Assemblée on passait en quelque sorte à l'ordre du jour sur les misères sociales, sur la faim du peuple.

On en doit gémir; mais à s'en indigner ne risquerait-on pas d'être injuste? Car, enfin, de bien rares éclairs avaient percé la nuit dont la science sociale était jusqu'alors restée couverte; l'éducation des intelligences par l'amour n'était pas commencée; on ne savait pas que la pauvreté c'est toujours l'esclavage, que c'est aussi une constitution à faire qu'un peuple à nourrir; et les législateurs de la bourgeoisie ne voyaient pas jusqu'à quel point ils étaient inconséquents de croire à la fatalité de la misère, eux qui ne croyaient pas à la fatalité du despotisme. Il fallait pourtant qu'on en vînt à le poser, ce grand problème de l'esclavage à détruire, et il fut posé en effet. Mais, hélas! pressée d'étudier au plus fort de ses combats, la Révolution ne put que lire, sous les armes, un livre ouvert dans le sang.

Ne cachons rien : il est des omissions qui sont l'hypocrisie de l'histoire. Après la séance du 4 juillet, un député s'était plaint avec amertume des ténèbres où l'on semblait vouloir ensevelir la hideuse affaire des accaparements, ajoutant que, le matin même, il avait dénoncé plusieurs accapareurs et avait été fort surpris de la manière dont on accueillait ses avertissements. Or, dans la séance du 6 juillet, Bouche ayant annoncé que l'on connaissait des coupables, qu'on avait des preuves et qu'une dénonciation formelle aurait lieu le lendemain, un effroi général, rapporte Gorsas, s'empara de l'Assemblée. Le lendemain, on s'attendait à des révélations formidables : un silence complet fut gardé. La vérité avait été étouffée entre deux séances, de peur, sans doute, que poursuivre des accapareurs, en présence d'une multitude affamée, ne devînt le signal d'un égorgement.

Le crime de ceux qui spéculaient sur la famine se trouvant ainsi protégé par son énormité même, les souffrances du peuple s'accrurent de manière à ne pouvoir plus être comparables qu'à l'héroïsme de sa résignation. On avait beaucoup remarqué, dans le *Mémoire instructif*, le passage suivant : « Le roi a dit que, si la nécessité des circonstances obligeait à se contenter d'un pain mêlé de seigle et de froment, il n'y en aurait que d'une sorte pour les riches et pour les pauvres, et qu'il serait servi sur sa table. » Cette touchante promesse ne se réalisa point. Le pain qui parut sur la table du roi, des députés, des ministres, des gens de cour était de la meilleure qualité, servi avec abondance et fourni par les boulangers en personne. On le sut, et le rapprochement ne fut fait que dans les journaux royalistes. On n'ignora pas ce mot d'un barbare publicain à des malheureux qui se lamentaient sur la disette : « Eh bien, mangez des cailloux! » et ce qui continua de préoccuper la place publique, la rue, le carrefour, ce fut uniquement la grandeur de nos destinées nouvelles : tant il y avait d'énergie en cette vie morale que la Révolution apportait au peuple!

Et ce n'était pas seulement le peuple de l'atelier qui brûlait de ce saint enthousiasme, c'était aussi, c'était déjà le peuple du camp. Avertis que si la fidélité à tous crée la chevalerie de l'homme libre, la fidélité à un seul ne constitue souvent que la chevalerie de l'esclave; frémissants sous le joug de cette discipline épaisse et humiliante que le comte de Saint-Germain avait empruntée des mœurs militaires de l'Allemagne; indignés enfin de ne pouvoir, même avec leur sang, se tracer un chemin vers les hauts grades et qu'on osât leur opposer la roture de leur courage, les soldats voulaient d'autres drapeaux. Un fait dont la cour fut vivement émue avait mis en relief, dès le 30 juin, ces dispositions de l'armée. Ce jour-là, vers sept heures du soir, les principaux agitateurs du Palais-Royal se trouvaient réunis au café de Foy, ordinaire théâtre de leurs conciliabules, lorsqu'au milieu du groupe une lettre fut jetée par un inconnu. Elle est ouverte aussitôt et lue à haute voix : elle annonçait que, pour avoir refusé de charger leurs armes à cartouches, onze gardes avaient été renfermés à l'Abbaye; et que, la nuit suivante, on allait les transférer à Bicêtre, homicide prison destinée aux plus vils scélérats. A cette nouvelle, un audacieux jeune homme, Loustalot, rédacteur du journal des *Révolutions de Paris*, s'élance dans le jardin du Palais-Royal, monte sur une chaise et appelle à lui la foule en criant : « A l'Abbaye! à l'Abbaye! » On applaudit, on s'anime à la colère, on part. Le violent cortége se grossit en chemin d'ouvriers qui revenaient de leur travail, et bientôt le concierge de la prison entend gronder aux portes quatre mille assiégeants, dont plusieurs étaient armés de haches et de barres de fer. La résistance eût été inutile, les clés furent remises. Mais, au même instant, des cavaliers arrivaient à bride abattue, le sabre à la main. Loin de s'effrayer, le peuple se précipite aux rênes des chevaux, il crie aux soldats qu'il est venu sauver leurs compagnons d'armes, leurs frères. Attendris, les dragons remettent le sabre au fourreau et ôtent leurs casques en signe de paix. Les gardes, délivrés, furent conduits triomphalement au Palais-Royal, où ils passèrent la nuit couchés dans une salle de spectacle, pendant qu'autour de leur sommeil le peuple faisait sentinelle. Le lendemain, ils étaient logés à l'hôtel de Genève; bourses et corbeilles, suspendues, pour eux, aux fenêtres avec des rubans, se remplissaient de patriotiques offrandes, et le Palais-Royal envoyait demander en leur faveur l'intercession de l'Assemblée nationale.

Alors éclata la peur qu'inspiraient à l'Assemblée ses propres victoires; car l'hommage rendu à sa souveraineté l'épouvanta. Les uns s'étonnent et s'irritent de cette alliance conclue entre l'artisan et le soldat sur le pavé de Paris, la capitale des révoltes; les autres, d'un ton animé, se prononcent contre un essai qui tendrait à transformer en *tribuns d'un peuple effréné* les représentants de la nation. A la parole, moins timide, de Rewbell et de Le Chapelier on oppose de toutes parts le respect dû au pouvoir exécutif. Quoique malade et se soutenant à peine, Mirabeau se lève, et ce qu'il propose, c'est qu'on adopte un catéchisme d'ordre public, c'est qu'on s'empresse de condamner solennellement les agitations populaires. Une adresse rédigée dans ce sens avait été déjà présentée par lui : il essaye de la relire, mais la force l'abandonne et sa voix s'éteint. On prit enfin un arrêté dont voici les termes : « L'Assemblée nationale gémit des troubles qui en ce moment agitent Paris.... Il sera fait au roi une députation pour le supplier de vouloir bien employer, pour le rétablissement de l'ordre, les moyens infaillibles de la clémence et de la bonté qui sont si naturelles à son cœur, et de la confiance que son bon peuple méritera toujours. » L'Assemblée protestait, du reste, de son profond attachement à l'autorité royale, *de laquelle dépendait la sécurité de l'empire.*

Une députation de seize membres alla porter l'arrêté à Louis XVI, qui répondit : « Tant que la nation se fiera à moi,

tout ira bien. » Il se contenta d'exiger, comme condition à sa clémence, que les gardes rentrassent en prison. C'est ce qu'ils firent, et l'ordre de les mettre en liberté venait d'être donné, lorsque arrivèrent à Versailles quelques électeurs qui avaient mission de leurs collègues de ne revenir qu'avec la grâce des soldats.

On le voit : à mesure que la Révolution avançait, la bourgeoisie effrayée se serrait de plus en plus autour du trône et



DUPONT DE NEMOURS

se cherchait dans Louis XVI un chef inviolable. Mais, à cause de cela même, les représentants de l'ancienne France se hâtaient de tirer à eux la royauté. De sorte que, confiée à un prince qui ne savait ni la porter ni la défendre, la pourpre royale allait se déchirant aux mains de deux partis contraires. Ils la mirent en lambeaux; et plus tard, quand sonna l'heure formidable, il se trouva qu'en jouant le pouvoir du malheureux Louis XVI, on avait aussi joué sa tête.

Cependant, Versailles prenait depuis quelques jours une physionomie singulière, sinistre; ce n'étaient dans les rues

qu'uniformes suspects et figures inconnues. Des hommes qu'on ne remarquait naguère qu'à la pâleur de leur visage, voilà qu'on les rencontrait se donnant une contenance altière, souriant d'une manière funeste et lançant des regards pleins de défis. Au sein de l'Assemblée, affectant de laisser vides leurs places de législateurs, certains députés nobles allaient s'asseoir parmi la foule, en simples curieux, l'ironie sur les lèvres. On cita des propos étranges échappés à l'abbé de Vermond au milieu des fumées du vin; les échos de l'Œil-de-bœuf répétèrent des menaces proférées, disait-on, par le prince d'Hénin et le duc de La Trémouille; on parla non sans inquiétude des comités secrets du comte de Flahaut au Louvre. Que se passait-il donc?

Il y avait alors à Montrouge un conciliabule qui rassemblait les familiers du duc d'Orléans, ténébreux inspirateurs de son patriotisme ou artisans de son ambition. Là figuraient, et le comte de Genlis, marquis de Sillery, et de Latouche. Là dominait sourdement Choderlos de Laclos, esprit actif et enflammé sous les dehors du calme, fatal génie qui, par le roman des *Liaisons dangereuses*, le plus profond des livres impurs, avait fait violence à la renommée et s'était assuré une place entre l'étonnement et le mépris, entre l'admiration et l'horreur. On disait de lui qu'il était pour ses amis *la plus dangereuse des liaisons*. Mais ce fut la folie, ce fut le malheur du duc d'Orléans de ne se plaire qu'aux relations soupçonnées et de laisser des aventuriers audacieux travailler en son nom au triomphe de prétentions qu'il n'avait pas. C'est à quoi s'employèrent avec une sombre impatience les conspirateurs du conciliabule de Montrouge; et, comme ils avaient des intelligences à la cour, ils ne tardèrent pas à savoir en détail les trames qu'on y ourdissait. D'un autre côté, des avis secrets parvenaient au club Breton, qui comptait, à cette époque, parmi ses habitués, Buzot, Lanjuinais, l'abbé Grégoire, Robespierre, et qui confinait au peuple.

Or, chose singulière, où se montre clairement le doigt du destin, la Révolution étendait déjà si loin son empire, qu'elle veillait, implacable et invisible, jusque dans les appartements du comte d'Artois, jusque dans l'alcôve de la reine. Pas une démarche qui ne fût dénoncée, pas une parole qui ne fût transmise aux haines vigilantes du dehors. Les serviteurs de la maison royale décachetaient les lettres qui leur étaient remises, en copiaient le contenu, et faisaient passer la copie, soit au conciliabule de Montrouge, soit au club Breton. Ainsi furent éventés, dès le premier jour, les complots de la noblesse. On sut que la cour se disposait à ressaisir le despotisme, à dissoudre les États généraux, à accabler Paris; que la reine était l'âme de ce plan de campagne et que les princes y travaillaient de concert avec elle; que Louis XVI était annulé; que des troupes, des troupes étrangères, arrivaient à marches forcées; que, pour faire face aux dépenses prévues, l'ordre avait été donné de fabriquer cent millions de billets d'État; qu'une liste venait d'être dressée qui vouait à la mort, non-seulement le duc d'Orléans et les chefs du parti révolutionnaire exalté, mais encore ceux qui entendaient se grouper autour de Louis XVI devenu un monarque constitutionnel, Mirabeau, par exemple, Mounier, Lally-Tollendal. Bientôt les faits parlèrent. Le 6 juillet, le régiment Royal-Allemand, commandé par le prince de Lambesc, était venu camper dans le jardin de la Muette; huit canons avaient été placés à Sèvres, où les passants étaient reçus, la nuit, comme des ennemis; à Versailles on avait vu paraître un régiment de hussards qui, odieux aux gardes françaises, odieux au peuple, ensanglantaient la ville agitée par leurs querelles; déjà, disait-on, trente-cinq mille hommes étaient répartis entre Paris et Versailles, on en attendait vingt mille, que des trains d'artillerie devaient suivre; les passages commençaient à être interceptés; les chemins, les ponts, les promenades se changeaient successivement en postes militaires; partout l'image et comme le spectre de l'invasion.

En cet extrême péril, la conduite de l'Assemblée nationale mérite d'être remarquée. Tremblant d'avoir à subir pour se défendre le concours du peuple, et ne voulant rien devoir qu'au roi, elle tendit les mains vers Louis XVI, l'implora, et ne craignit point de descendre dans la prière jusqu'au langage de l'idolâtrie. Mirabeau fut couvert d'applaudissements lorsque, le 8 juillet, il s'écria : « Ont-ils prévu, les conseillers de ces mesures, les suites qu'elles entraînent pour la sécurité même du trône?... Ont-ils observé par quel enchaînement funeste de circonstances les esprits les plus sages sont jetés hors des limites de la modération, et par quelle impulsion terrible un peuple enivré se précipite vers des excès dont la première idée l'eût fait frémir? Ont-ils lu dans le cœur de notre bon roi?... » Mirabeau venait proposer une supplique à Louis XVI : on le chargea de la rédiger, et le lendemain il présentait au vote de l'Assemblée une adresse qui faisait parler en ces termes les représentants de la nation :

« Les mouvements de votre cœur, sire, voilà le vrai salut des Français. Lorsque des troupes s'avancent de toutes parts, que des camps se forment autour de nous, que la capitale est investie, nous nous demandons avec étonnement : Le roi s'est-il méfié de la fidélité de ses peuples? S'il avait pu en douter, n'aurait-il pas versé dans notre cœur ses chagrins paternels? Que veut dire cet appareil menaçant? Où sont les ennemis de l'État et du roi qu'il faut subjuguer? Où sont les rebelles, les ligueurs qu'il faut réduire? Une voix unanime répond dans la capitale : *Nous chérissons notre roi; nous bénissons le ciel du don qu'il nous a fait dans son amour....* Sire, nous vous en conjurons au nom de la patrie, au nom de votre bonheur et de votre gloire, renvoyez vos soldats aux postes d'où vos conseillers les ont tirés.... Sire, au milieu de vos enfants, soyez gardé par leur amour. »

Jamais assurément l'humilité de l'enthousiasme monarchique n'avait rencontré de pareilles formules; mais on espérait de la sorte gagner Louis XVI et séparer de la cause des nobles celle du trône. Les adulations de Mirabeau furent donc votées avec transport, « l'Assemblée ne paraissant avoir qu'une âme et qu'une pensée. »

Vains calculs! l'invincible génie de la Révolution appelait le peuple sur la scène. A la députation que l'Assemblée lui envoya, Louis XVI fit une réponse sèche, dure et qui semblait envelopper la menace. Il déclara qu'un de ses devoirs était de veiller à la conservation de l'ordre; que des gens mal intentionnés pouvaient seuls égarer ses peuples sur les vrais motifs des mesures de précaution adoptées. Il proposait, du reste, aux États généraux, de les transférer à Noyon ou à Soissons, ajoutant qu'il se rendrait alors à Compiègne, pour maintenir la communication qui devait exister entre lui et l'Assemblée.

Ainsi, cette alliance que la bourgeoisie brûlait de conclure avec la royauté, dans le double but de vaincre définitivement l'aristocratie et d'échapper à l'appui du peuple, la royauté mettait à la repousser une hauteur aussi folle qu'injurieuse. Tant la reine et les princes avaient su aveugler Louis XVI!

Quoique pénétrée d'amertume, l'Assemblée n'osa ni résister, ni protester, ni se plaindre, et le comte de Crillon put dire sans exciter de murmures qu'on devait s'en rapporter à la promesse d'un roi honnête homme. Mais Mirabeau, qu'avait irrité l'insuccès de ses flatteries, prit impétueusement la

parole, et, passant tout à coup de son langage de la veille à un langage contraire, il combattit les monarchiques entraînements du comte de Crillon. Pure témérité que cette confiance dont on se targuait comme d'une vertu! Elle était un vice de la nation, qu'elle avait poussée de faute en faute à la crise du moment. Il était temps de comprendre, d'ouvrir les yeux, si l'on ne voulait « ressembler à des enfants toujours mutins et toujours esclaves. »

Il était temps d'ouvrir les yeux, en effet; car la cour poursuivait avec une fougue insolente ses préparatifs de guerre. Pour les diriger, deux hommes accoururent : le baron de Breteuil et le vieux maréchal de Broglie. Le premier, personnage présomptueux, au visage austère, aux façons brutales et bruyantes, capable enfin d'égarer son zèle jusqu'à la démence, fut l'homme d'État de l'entreprise; le second en fut le guerrier : et ni l'un ni l'autre ne se mirent en peine de cacher leurs projets. « S'il faut brûler Paris, disait le baron de Breteuil, on brûlera Paris. » Et quant au maréchal de Broglie, il avait écrit au prince de Condé : « Une salve de canons ou une décharge de coups de fusil aurait bientôt dispersé ces argumentateurs et remis la puissance absolue qui s'éteint à la place de l'esprit républicain qui se forme. » Ce maréchal était loin d'avoir la capacité de son frère, le mystérieux diplomate, le correspondant caché de Louis XV; on le disait, d'ailleurs, puérilement superstitieux, et le bruit courut parmi le peuple qu'il avait à son doigt un petit saint Jean Népomucène auquel il rapportait toutes ses actions. Mais c'était un soldat résolu, prêt à frapper : il convint à la cour. Étrange et à jamais odieux spectacle! un vaste champ de bataille s'étendit autour de cette capitale du monde intelligent, Paris. Ici les régiments de Provence et de Vintimille, là Royal-Cravate, Helmstadt, Royal-Pologne; ailleurs Salis-Samade, Château-Vieux, Diesbach, Berchiny, Esterhazy. Qui le croirait? on voulut placer du canon dans un jardin qui avoisinait la salle des États : sacrilége projet que la crainte d'être trahi par le propriétaire avant l'exécution fit seule abandonner.

Et comme si la menace n'eût pas suffi, on y joignit l'insulte. Des libelles parurent qui annonçaient les espérances de la cour en termes d'une outrageante gaieté. Dans un de ces libelles ayant forme de litanies, on lut : « D'Artois, exaucez-nous; reine des Français, n'abandonnez pas votre époux; Barnave, pendez-vous; Lafayette, montrez-vous; de Caylus, continuez; duc d'Orléans, tremblez; clergé, réunissez-vous; noblesse, vengez-vous; de nos ennemis, des Necker, des Mirabeau, des Target, des Le Chapelier, des *archevêque de Bordeaux*, des monstres de l'Assemblée, délivrez-nous, notre roi!... »

On touchait au 10 juillet et tout était prêt pour la guerre civile, non-seulement à Versailles, à Paris, mais dans les provinces. Comme on s'attendait à des révoltes, chaque commandant avait reçu ordre d'être à son poste. Quatre compagnies de grenadiers et de chasseurs entrèrent à Caen, où la multitude commençait à s'agiter. Dumouriez s'y rendit, et il se trouvait chez le duc de Beuvron, commandant de la province, lorsqu'en présence de plus de soixante nobles qui tous avaient sur le visage le rayonnement du triomphe, la duchesse alla droit à lui : « Eh bien, Dumouriez, vous ne savez pas la grande nouvelle? Votre ami Necker est chassé; pour le coup, le roi remonte sur son trône, l'Assemblée est renversée; vos amis les quarante-sept sont peut-être, à l'heure qu'il est, à la Bastille, avec Mirabeau, Target et une centaine de ces insolents du tiers; et sûrement le maréchal de Broglie est dans Paris avec trente mille hommes. — Tant pis, madame, » répondit froidement Dumouriez.

Et pendant ce temps, que faisait l'Assemblée nationale? Elle écoutait le rapport du Comité de constitution, présenté par Mounier, et un projet de déclaration des droits de l'homme, présenté par Lafayette! Heureusement Paris veillait, et, de leur côté, les plus hardis meneurs du club Breton ne s'endormaient pas. Un d'eux, Adrien Duport, ayant eu l'idée d'armer la France au moyen d'une terreur panique, des émissaires furent envoyés sur toutes les routes, avec mission de crier en traversant villes et villages : « Voici les brigands! » Le stratagème eut un plein succès, chacun courut à son fusil, toute la France fut debout.

A leur tour, les Orléanistes avaient entouré le duc d'Orléans, le pressant d'être enfin le chef de son armée, lui représentant ses périls mêmes comme une sorte d'indication providentielle de son rôle, comme une preuve qu'il aurait bientôt à choisir entre s'emparer de l'échafaud et y mourir. On fit plus : on n'ignorait pas que, semblable en cela au régent, son aïeul, il croyait à la magie, et l'on eut recours à la magie. Un homme d'une figure extraordinaire, un de ces révolutionnaires mystiques dont nous avons suivi la marche, se présente au prince et s'offre à lui fournir, en le mettant en rapport avec les esprits infernaux, une connaissance exacte des choses futures. « Aurez-vous le courage, lui dit le personnage mystérieux, de m'accompagner seul, à minuit, dans une plaine sans chemin; dans celle de Villeneuve-Saint-Georges, par exemple? » Le duc y consent, et, laissant sa suite à Villeneuve, il s'abandonne à son guide. La nuit était profonde. On rencontre des spectres; et, domptant son effroi, le prince les interroge. Ils ne manquèrent pas de lui faire des prédictions de nature à exalter son cœur, et il reçut un anneau qui devait, tant qu'il le saurait conserver, lui répondre de la fortune. Voilà quels moyens n'hésitaient pas à mettre en œuvre ceux qui, à tout prix, voulaient agir sur le duc d'Orléans, lui donner une couronne à désirer. Mais ce prince avait de si bonne heure usé en lui les ressorts de la vie, qu'il en était venu à ce genre de désintéressement qui n'est que de l'indifférence. La royauté ne lui paraissait pas valoir qu'on se condamnât, pour la conquérir, aux efforts de l'ambition et à la fatigue de l'hypocrisie.

La situation tendait ainsi à se simplifier d'une manière terrible. Puisque la bourgeoisie était amenée à recourir aux *auxiliaires séditieux* dont Mirabeau lui avait fait peur; puisque Louis XVI disparaissait derrière le comte d'Artois; puisque le duc d'Orléans s'effaçait, la partie sanglante ne pouvait plus se jouer qu'entre la cour et le peuple.

Or, Paris frémissait et s'emportait. Mille rumeurs alarmantes, mille récits mêlés de vrai et de faux y poussaient la population de l'inquiétude à la colère, de la colère à la fureur : tantôt, c'était le roi qui, fuyant Versailles, allait s'établir dans la plaine des Sablons et mettre le trône sous une tente, au milieu d'un camp; tantôt, c'était une armée d'égorgeurs qu'on avait appelée du fond de l'Italie; ou bien encore, on se disposait à enlever au peuple les dernières miettes de ce pain empoisonné que lui avait laissé la famine. Les plus minces particularités, les moindres nouvelles, on les faisait servir à l'agitation. Un duel entre des gardes françaises et des hussards, le cocher de M. de Coigny frappé à coups de plat de sabre pour ne pas s'être rangé devant le prince de Lambesc.... devinrent des événements. La fermentation était si grande, les passions étaient si vivement excitées, que, d'épuisement, un orateur populaire tomba mort. Un espion ayant été découvert au Palais-Royal, on lui coupe les cheveux, on le plonge à diverses reprises dans le bassin, on le traîne sanglant par les rues, tandis qu'en d'autres quartiers le peuple

criait : « Trois hommes pendus parce qu'ils ont tué un garde des plaisirs du roi! » Partout des clameurs et la voix perçante des harangueurs de hasard, partout des mouvements de foule. Aux Tuileries, on arrêtait deux officiers de Berchiny, et, le poignard levé, on les forçait de crier vive le tiers! Au Palais-Royal, MM. de Polignac et de Sombreuil avaient été réduits à s'ouvrir un passage l'épée à la main. Puis, à côté de ces scènes de violence, c'étaient des scènes de joie tumultueuse et d'enthousiasme. En pleine rue, aux applaudissements d'une multitude affamée, on faisait des quêtes pour fêter l'insurrection, pour lui préparer des banquets. Dans le jardin du duc d'Orléans, on offrit un dîner somptueux à des canonniers qui avaient violé ouvertement leur consigne, et quatre-vingts soldats des régiments de Provence et de Vintimille s'étant mis en révolte, un bal patriotique leur fut donné, aux Champs-Elysées, par les dames de la Halle.

Voilà donc Paris abandonné à ses ardeurs! Il est vrai que les cavaliers du maréchal de Broglie couvrent la plaine de Grenelle, que sa grosse artillerie occupe Saint-Denis, que Besenval est au Champ de Mars avec ses troupes allemandes, et que, du haut de la Bastille, des canons chargés dominent le faubourg Saint-Antoine; mais la menace se trouve avoir subitement revêtu les apparences de la peur. Pas un essai partiel de répression, aux lieux où la foule bouillonne, pas une figure de prétorien. L'autorité se tait; elle se cache au centre des baïonnettes immobiles, et cette monarchie, qui s'armait hier si bruyamment, on la croirait aujourd'hui morte dans son armure.

A Versailles, même calme extérieur. On ignorait ce qui se passait au château! Le 10 juillet, comme Necker se présentait à la porte de la chambre du conseil, le comte d'Artois était accouru, et lui montrant le poing : « Où vas-tu, traître d'étranger! Retourne en ta petite ville, ou tu ne périras que de ma main. » Necker fit un pas en arrière, se redressa, et sans répondre un seul mot, alla fièrement prendre sa place. Or, le lendemain, à un conseil de dépêches, les ministres remarquèrent sur le visage de Louis XVI les traces d'une émotion inaccoutumée. Bientôt, il pencha la tête, ferma les yeux, parut s'endormir Mais c'était une des ruses ordinaires de ce faible prince de feindre l'assoupissement toutes les fois que, devant le conseil, il voulait dissimuler ses secrètes inquiétudes ou les embarras de sa conscience. On le savait, et ceux des ministres qui suivaient la fortune de Necker s'effrayèrent de ce faux sommeil.

CHAPITRE X

PARIS SOULEVÉ

Le dimanche 12 juillet 1789, de grand matin, Paris entendit crier une motion du duc d'Orléans, dans laquelle, sous le nom d'*impôt d'honneur*, on proposait une cotisation volontaire pour le soulagement des pauvres. Le duc d'Orléans se plaçait en tête de la liste, il offrait trois cent mille livres.

Mais, ce jour-là, les esprits appartenaient à d'autres pensées: les pauvres eux-mêmes semblaient indifférents à leur misère.

« Necker est-il renvoyé? » Telle était la question que s'adressaient, en s'abordant, les bourgeois, les militaires, les ouvriers, et jusqu'à de malheureux mendiants qui, n'ayant pas d'asile, cherchaient une patrie. « Necker est-il renvoyé? » Et l'on se passait de main en main le numéro d'un journal daté de la veille, écrit à minuit, dans lequel on lisait :

« Au contrôle général, tout paraissait tranquille; cette tranquillité m'a donné de l'espoir. Je me suis rendu dans les galeries du château. Ah! messieurs, vous croyez bien que ce n'était pas pour apprendre la confirmation d'une nouvelle qui m'effrayait, mais bien plutôt pour y recevoir l'assurance qu'elle était fausse. Il me semble voir quelques mouvements du côté de l'appartement de madame ***. J'en vois sortir presque aussitôt M. le duc du ***; M. de *** et le duc *** y étaient entrés quelques instants auparavant. Il m'a semblé apercevoir de l'altération sur les figures. Il était tard : je pris la résolution de me retirer. Comme je passais par la cour des ministres, des courriers prêts à partir augmentèrent mes inquiétudes. Mon chemin pour me rendre à la Croix-Blanche était de repasser devant l'hôtel de M. de Necker. Une voiture, qui me paraissait la sienne, était à la porte; des chevaux de poste y étaient attelés. J'interrogeai en tremblant un de ses gens : « Mme Necker, me dit-il, va rejoindre « M. Necker à Saint-Ouen. » La sécurité de cet homme, messieurs, a rétabli la tranquillité dans mon cœur, et j'espère, à mon réveil, n'avoir que d'heureuses nouvelles à vous apprendre. »

Quelles seraient ces nouvelles? En les attendant, on se livrait à de sombres conjectures et l'on échangeait mille discours amers. On se plaignait de la reine, accusée d'avoir fait passer plusieurs millions à l'empereur; du comte d'Artois, soupçonné d'une criminelle audace; du maréchal de Broglie, qui avait osé dire : « Je réponds de Paris. » Sur les neuf heures, on crut remarquer en différents endroits des hommes à la contenance abattue, au visage consterné. Ils se parlaient entre eux à voix basse, mystérieusement. Plus de doute! l'heure des désastres allait sonner, d'autant que les rues se remplissaient de cavaliers, de fantassins, et que sous les trains d'artillerie le pavé frémissait. Ce fut alors, parmi la multitude, un ébranlement universel, et de toutes parts, à flots pressés, elle roula vers le Palais-Royal, déjà désigné comme le quartier général des révoltes futures.

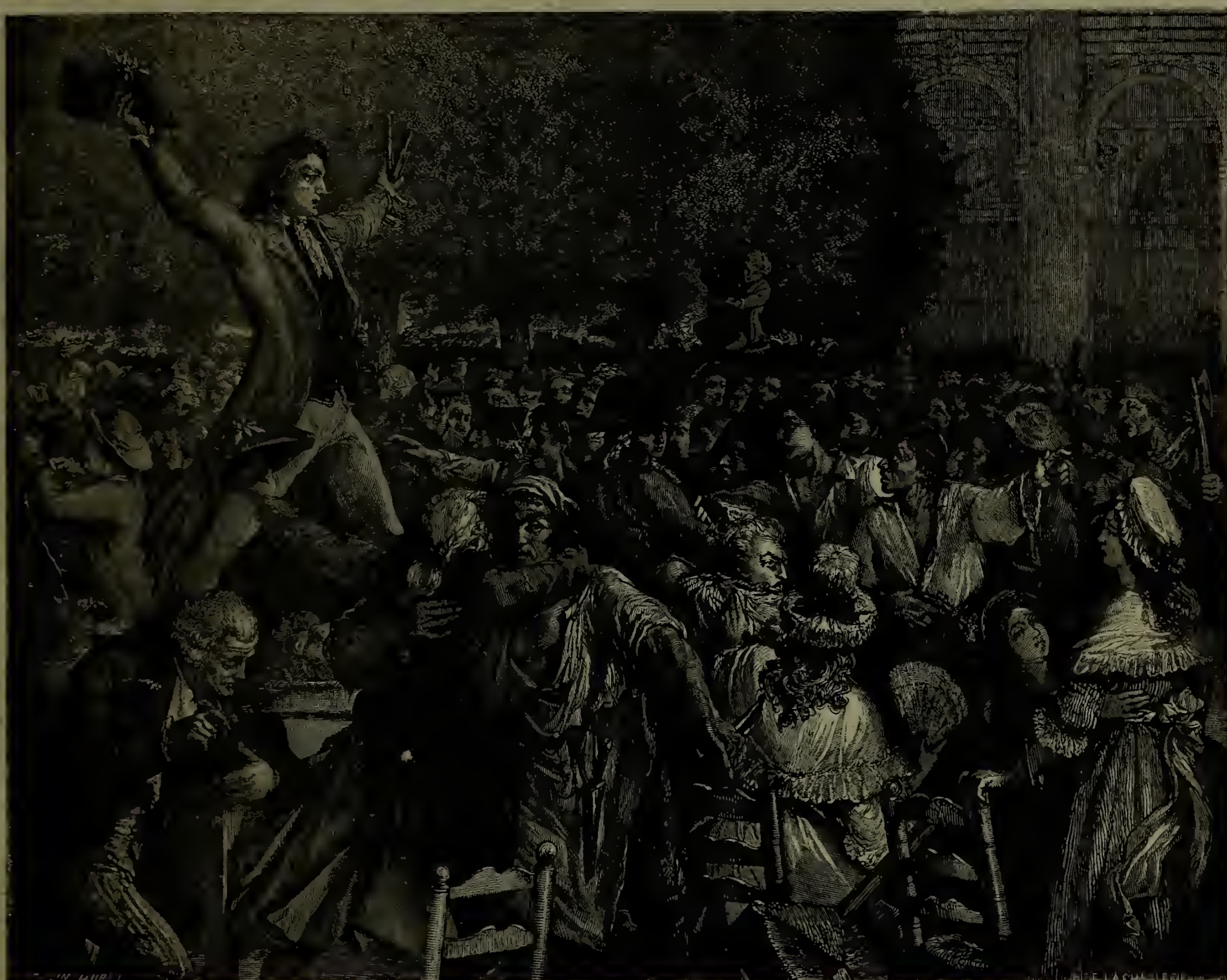
Il n'avait pas, à cette époque, l'aspect que nous lui voyons aujourd'hui. Au milieu du jardin, le duc d'Orléans avait fait construire, vers 1788, une enceinte revêtue d'un treillage et que couronnait une terrasse, avec des fleurs et des eaux jaillissantes. On y arrivait des appartements du prince par une petite galerie à jour, et des parties basses du palais par un couloir souterrain, « dont on retrouve encore quelques traces. » Cette enceinte, qui de loin offrait l'image d'un vaste bosquet orné de fleurs, avait été d'abord destinée à servir de théâtre à des exercices d'équitation, et avait reçu le nom de cirque, puis elle s'était ouverte à des danses et à des concerts. A l'une des extrémités se trouvait un bassin, flanqué de quatre pavillons. Tout autour s'étendaient de riantes allées, qu'encadraient les galeries. Voilà dans quel frais et voluptueux séjour l'insurrection campa de préférence. Et cet étrange forum devint si redoutable aux ennemis de la Révolution, que l'un d'eux le peignit en ces termes : « C'est l'image de la Chimère, dont la tête est d'une belle prostituée, la langue d'un serpent, les mains d'une harpie; dont les yeux lancent des flammes, dont le cœur est vide ou ne fermente que par de lascives pensées, dont la bouche distille tantôt le venin, tantôt des paroles héroïques. »

Ce fut donc là que se rendit, le 12 juillet 1789, tout le Paris de la Révolution. L'affluence était telle, que beaucoup furent obligés de s'accrocher aux branches des arbres, de s'y

tenir suspendus. On ne faisait encore qu'attendre; mais déjà montait vers le ciel ce mugissement des foules inquiètes, si semblable à celui de la mer.

Entre onze heures et midi, un messager, qui arrivait de Versailles, cria la terrible nouvelle. Tous y étaient préparés, et cependant elle venait jeter sur la situation de si funèbres lueurs, que le premier mouvement de la multitude fut celui d'une incrédulité furieuse. Le nouvelliste est saisi, traîné jusqu'au bassin du cirque; il courut risque d'y être précipité. Mais bientôt des renseignements, détaillés, irrécusables, répandirent la conviction qu'on s'efforçait en vain de repousser.

Necker avait reçu la veille la lettre royale qui lui annonçait son renvoi et son exil. Il était à table en ce moment. Il lut ce message d'un air impassible, continua de s'entretenir librement avec ses convives, et, à la fin du dîner, prétextant un mal de tête, il pria Mme Necker de l'accompagner à un tour de promenade. Ils montèrent aussitôt en voiture, et



MOTION AU PALAIS-ROYAL

ils entraient à Bruxelles que la baronne de Staël ignorait encore les circonstances de la chute et de la fuite de son père, tant le ministre disgracié avait mis de soin à ne pas devenir une occasion de trouble! Or, Lafayette lui avait fait dire : « Si l'on vous renvoie, trente mille Parisiens vous ramèneront à Versailles. »

Il est des moments dans l'histoire où un homme est une situation. Le renvoi de Necker une fois confirmé, le Palais-Royal prit une physionomie formidable. Pendant toute la matinée, le temps était resté couvert; mais en cet instant, par une coïncidence extraordinaire, le ciel s'éclaircit, et le soleil plana sur ces milliers de têtes qu'il embrasait. Parvenu au milieu de sa course, il darda ses rayons sur le miroir ardent placé au méridien du Palais-Royal; la lumière du canon les reçut, le coup partit : c'était le soleil lui-même qui semblait donner le signal de la Révolution; et, dans l'élan d'une sorte de superstition sublime, le peuple poussa un grand cri.

Alors, un jeune homme sort du café de Foy, monte sur une chaise, et, tenant un pistolet d'une main, une épée de l'autre, il crie : *Aux armes!* Arrachant ensuite une feuille d'arbre, il s'en fait une cocarde. En un clin d'œil les arbres sont dépouillés. On se précipite. Le jeune tribun se nommait Camille Desmoulins pour l'histoire; pour la plupart de

ceux qui le suivaient en tumulte, ce n'était encore qu'un inconnu courageux.

Au Palais-Royal, le flux et le reflux de la multitude; les rues tantôt couvertes d'hommes qui couraient par troupes et en silence, tantôt désertes; ici, des boutiques précipitamment fermées; là, des femmes prenant en de vastes mannes des rubans verts qu'elles distribuaient aux passants; des coups de fusil tirés de distance en distance; à toutes les croisées, des visages où se peignait une curiosité tragique : tel se montra Paris. A quatre heures du soir, une foule immense s'était présentée, demandant les bustes du duc d'Orléans et de Necker, chez le sculpteur Guillaume Curtius, au boulevard du Temple. Les bustes ayant été livrés, on vit le terrible cortége descendre le long des boulevards, dans un ordre de marche à la fois triomphant et funèbre. Du reste, il ne se composait pas seulement de gens du peuple : toutes les conditions y étaient confondues. A côté d'un Savoyard qui, un bonnet noir sur la tête, promenait l'effigie du duc d'Orléans, celle de Necker était portée par un élégant jeune homme ayant deux montres et vêtu d'un habit de soie rayé. Des drapeaux flottaient en signe de victoire, mais aussi de tristesse et de deuil; et, chemin faisant, on criait : « Plus de joie! fermez les spectacles! » La colonne alla traverser le Palais-Royal et. par la rue Richelieu, se dirigea vers la place Louis XV. Des cavaliers se trouvaient postés à la place Vendôme. Le jeune homme à l'habit de soie y reçut un coup de feu, il tomba mort. Mais le buste fut aussitôt relevé, et, se mêlant aux troupes, qui avaient reçu l'ordre de reculer, le cortége arriva avec elles jusqu'à l'entrée de la place Louis XV. Là, au milieu d'un effroyable désordre, le Savoyard fut atteint d'un coup de feu à la jambe gauche et d'un coup de sabre à la poitrine. On l'entoure; un de ses compatriotes le charge sur ses épaules, l'arrache à la mêlée et court le porter au Palais-Royal, où il resta exposé tout sanglant à la vue du peuple.

Cependant, Besenval était sur la place Louis XV avec un fort détachement des gardes suisses, les hussards de Berchiny, les dragons de Choiseul, le régiment de Salis-Samade; et la foule allait s'amoncelant autour des soldats. Besenval parut d'abord immobile; mais bientôt, pris d'une impatience farouche, il se décide à employer la force; et, au lieu de disposer ses régiments de manière que les divers groupes pussent s'écouler par les Champs Elysées, par les avenues qui à droite conduisent au quai, ou par les larges issues qui s'ouvrent à gauche sur la rue Saint-Honoré, il adopte une manœuvre dont l'inévitable effet devait être de rassembler sur un seul point des milliers d'hommes et de les contraindre à fuir vers le jardin des Tuileries par l'étroit passage du Pont-Tournant. Une semblable évolution était si extraordinaire, elle présageait de si affreux malheurs, que le prince de Lambesc, auquel on ordonna de pousser droit aux Tuileries, se fit deux fois répéter l'ordre. Forcé d'obéir, il s'avance à la tête de ses dragons allemands, chassant devant lui la multitude. Un vieillard fut foulé aux pieds des chevaux; des mères furent renversées, qui traînaient après elles leurs enfants; l'air retentissait de gémissements lamentables. Les dragons traversent au pas le Pont-Tournant, se heurtent à une barricade formée à la hâte avec des monceaux de chaises, la franchissent, et arrivent dans le jardin des Tuileries à la hauteur de la statue de Mercure. Là, saisis, au milieu de leur violence; d'un doute mêlé de respect, les officiers ôtèrent leurs chapeaux. Mais la confusion était extrême, et tandis que, se poussant l'un l'autre, les promeneurs inoffensifs fuyaient pleins d'épouvante, quelques jeunes gens indignés jetaient sur les dragons, du haut des terrasses, pierres, chaises, débris de bouteilles. Soudain on crie : « Tournez le pont! tournez le pont! » et, dans la crainte que la retraite ne leur soit coupée, les cavaliers font volte-face en tirant des coups de pistolet. Furieux, le prince de Lambesc court à un groupe d'hommes qui se disposaient à tourner le pont, il en frappe un de son sabre. L'ordre lui fut alors apporté d'aller se poster au Garde-Meuble de la couronne, et les troupes qui couvraient la place Louis XV rentrèrent dans leur sinistre immobilité.

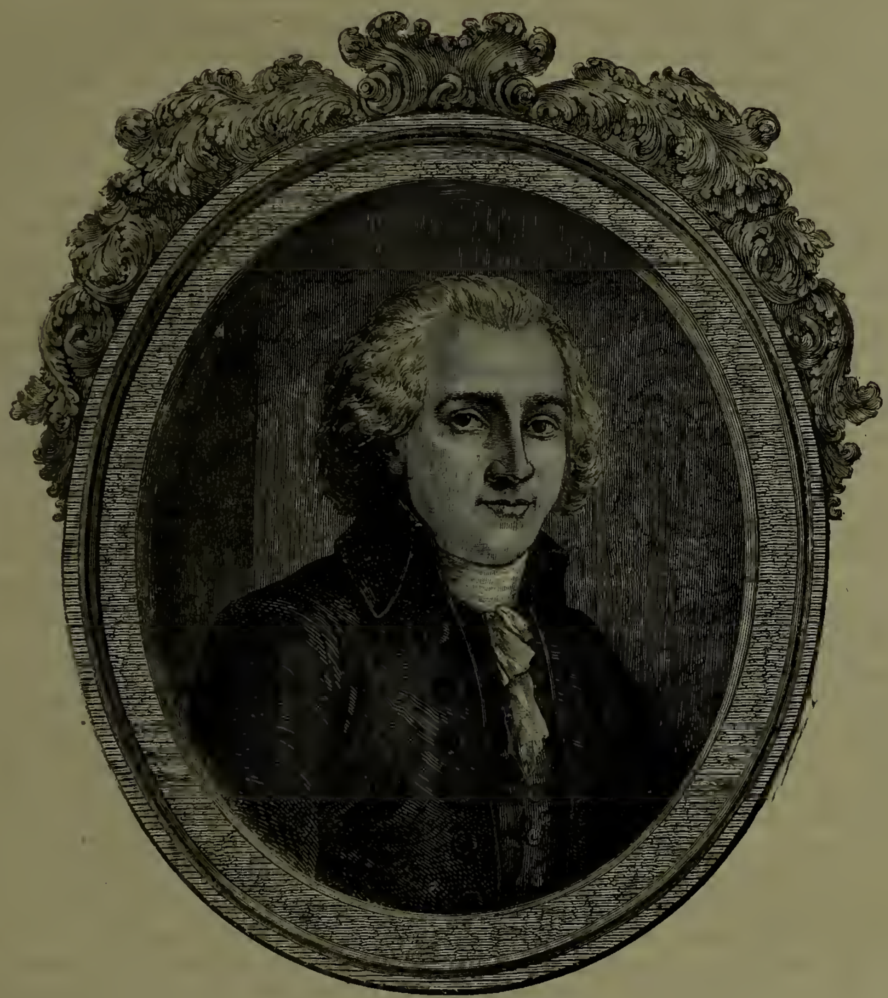
En un instant, l'expédition brutale fut connue de tout Paris; mais, suivant l'usage, on exagérait. On raconta que les dragons avaient fait feu sur les passants; on représenta le prince de Lambesc égorgeant un vieillard qui était tombé à genoux et demandait grâce; il y en eut qui affirmèrent qu'on allait incendier la capitale. Un coup de canon, tiré sur ces entrefaites, vint ajouter aux alarmes et aux colères. Dans chaque quartier de la ville, des pelotons se forment; les boutiques des armuriers sont pillées, mais on n'y prend ni or ni argent : on ne voulait que du fer. Il était neuf heures du soir lorsque des fusiliers de la compagnie de Vaugirard, ayant à leur tête un caporal nommé Garde et un tambour, coururent attaquer, à l'hôtel de Montmorency, un détachement de Royal-Allemand. Un garde française s'élance à la bride d'un dragon, esquive un coup de sabre, et, d'un coup de baïonnette, étend sur la place le cavalier ennemi. Les soldats étrangers demandaient à soutenir le combat : les chefs donnèrent le signal de la retraite. En même temps, les gardes françaises qui occupaient la caserne de la rue Verte voyaient arriver au milieu d'eux un homme à l'extérieur inculte, à la peau rouge et bourgeonnée, aux traits hideux, mais qui, fier et ne parlant jamais de lui-même qu'à la troisième personne, exerçait le double empire de l'orgueil et de l'audace. C'était Gonchon, le Mirabeau des faubourgs. Excités par lui, les gardes françaises abandonnèrent bruyamment la caserne, et marchèrent à la place Louis XV pour y livrer combat aux troupes étrangères. Mais la place venait d'être évacuée lorsqu'ils y parurent.

Devant Paris ainsi déchaîné, l'attitude de l'autorité fut partout celle de la stupeur. A l'Hôtel des Invalides, c'était M. de Sombreuil qui, entendant décharger une lourde charrette de pierres et croyant entendre le canon, dépêchait au ministre pour savoir comment on résisterait à une artillerie imaginaire; à l'autre extrémité de Paris, c'était M. de Launay qui, apercevant, du haut de la Bastille, la population du faubourg Saint-Antoine violemment émue, envoyait un courrier à Versailles pour déclarer qu'il ne prendrait rien sur lui; enfin, c'était Besenval qui, passant d'un excès de témérité à un excès contraire, retirait ses troupes de la place Louis XV et laissait la capitale livrée à elle-même.

En cette extrémité, apprenant qu'une multitude immense, qui cherchait des armes, avait envahi la grande salle de l'Hôtel de Ville, quelques électeurs s'y rendirent avec l'espoir de calmer les esprits. La veille, quand le député Guillotin était venu annoncer à l'Hôtel de Ville qu'à Versailles le calme régnait et qu'on n'avait rien à craindre, un électeur, nommé de Leutre, s'était impétueusement écrié : « Vous vous rappelez, messieurs, que le 13 juillet 1788 une grêle épouvantable dévasta la moitié de la France : eh bien, si vous n'y avisez, la journée du 13 juillet 1789 sera plus désastreuse mille fois que celle du 13 juillet 1788. » Cette lugubre prophétie s'accomplirait-elle? Voilà ce que déjà se demandaient les représentants de la bourgeoisie. Cependant l'effervescence

croissait de minute en minute dans la grande salle de l'Hôtel de Ville. La barrière qui séparait les électeurs de la foule des citoyens fut franchie : « Des armes! Il nous faut des armes! » Les électeurs ordonnèrent au concierge de délivrer celles qui pourraient se trouver à l'Hôtel de Ville. Mais le peuple n'attendit pas. Le dépôt des armes des gardes de la ville est découvert; les portes tombent sous un puissant effort; chacun s'arme, et un inconnu vient monter la garde au seuil de la grande salle, en chemise, jambes nues, sans souliers, un fusil sur l'épaule.

La soirée fut terrible. On se faisait donner de l'argent pour acheter de la poudre; on arrêtait dans les rues pour demander : « Êtes-vous du tiers état? » En certains quartiers, des groupes furent vus lisant, à la lueur des torches, maint placard où la gaieté même était menaçante : « Charge de grand maître des cérémonies à vendre; s'adresser à Mme de Brézé; » ou bien encore : « Le duc de Bourbon ayant été emporté par la passion de la chasse à la poursuite d'un cerf, des indemnités sont promises aux personnes dont les possessions ont été endommagées. » Les barrières brûlèrent. Or, à mesure que les ténèbres s'épaississaient, le bruit, en s'éteignant, semblait augmenter la terreur. Vers



L'ABBÉ GRÉGOIRE

minuit, on commença de sonner le tocsin à l'Hôtel de Ville, à Notre-Dame, dans toutes les paroisses; chacun se barricada chez soi; et, cette nuit-là, le sommeil ne descendit que sur les yeux des enfants.

A Versailles, la journée du 12 juillet s'était écoulée dans une silencieuse inquiétude. Les communications avec la capitale ayant été interrompues, ni les courriers de la poste ni les gens à pied n'avaient pu franchir les barrières, ce qui fit dire à Mirabeau, s'adressant à Louis XVI : « Roi infortuné au sein d'un peuple qui vous chérit, n'oubliez jamais ce jour d'angoisses. C'est ainsi que vivent les tyrans. » Les députés s'étaient réunis de bonne heure; mais, ne se trouvant pas en nombre, l'Assemblée nationale avait ajourné au lendemain ses résolutions, en répétant le fameux vers d'Horace : *Si fractus illabatur orbis*, que rappela en cette occasion l'abbé Grégoire.

L'abbé Grégoire commençait alors à fixer sur lui les regards. C'était un homme en qui se combinaient harmonieusement deux natures tout à fait diverses. Aussi fier de sa raison qu'un philosophe, aussi simple de cœur que le plus humble des pasteurs de village, il avait pris de la lecture des auteurs profanes le mépris des préjugés, de celle de l'Évangile, l'amour des pauvres. Janséniste, il l'était, mais sans qu'il fût aisé de savoir s'il tenait davantage de Fénelon ou de

Saint-Cyran. De là vient que ce prêtre si rude aux puissances terrestres, et qui eut souvent des inspirations dignes de l'inflexible génie d'Antoine Arnauld, consacra néanmoins sa vie à la défense des juifs, des nègres, des prolétaires, de tous les damnés d'ici-bas. Il portait, du reste, en sa personne les signes visibles de ces contrastes intérieurs. Car il avait à la fois un front sévère et des manières insinuantes, l'œil hardi et le sourire plein de douceur.

Le 13 juillet, à neuf heures du matin, l'Assemblée nationale entrait en séance. Les événements de Paris n'étaient pas encore connus; mais on avait appris que MM. de La Luzerne, de Saint-Priest, de Montmorin, venaient de recevoir l'ordre de quitter la cour, et que les nouveaux ministres étaient le baron de Breteuil, le maréchal de Broglie, MM. de La Galaizière, de La Porte, Foulon. Des noms semblables en disaient assez sur les desseins de la cour : la consternation fut générale. Mounier ayant proposé qu'une députation fût envoyée au roi pour lui demander le rappel des ministres et lui déclarer que la patrie ne pouvait avoir aucune confiance dans leurs successeurs, Lally-Tollendal se leva et, avec l'accent de la tristesse :

« Reportons-nous, dit-il, à l'époque du mois d'août dernier. Les lois étaient renversées; vingt-cinq millions d'hommes étaient sans juges et sans justice, le trésor public sans ressources;... le peuple n'avait d'autre espérance que les États généraux; la famine se montrait de loin. La vérité a frappé l'oreille du roi; son cœur a gémi des calamités publiques, et il a rappelé le fidèle ministre qui, dans des temps plus heureux, lui avait donné des preuves de son dévouement. La justice reprend aussitôt son cours; le trésor public se remplit, le mot infâme de banqueroute n'est plus prononcé, les prisons sont ouvertes et rendent les malheureux qu'elles renfermaient.... Les États généraux ont été annoncés; et personne n'en a plus douté lorsqu'un ministre vertueux en garantissait la tenue, et le nom du roi a reçu mille bénédictions. La famine a été annoncée; mais bientôt les mers ont été couvertes de vaisseaux, les deux mondes mis à contribution pour notre subsistance, plus de quatorze cent mille quintaux de farine et de grains importés parmi nous; et les alarmes paternelles du roi, guidé par son ministre, ont triomphé. Enfin, malgré les obstacles, les intrigues, les États généraux se sont ouverts.... Les États généraux se sont ouverts! Que de choses dans ces mots!... Chaque jour a vu éclore des réunions, des principes de constitution. Nous avons marché en avant; la France a respiré. Et c'est dans cet instant que des conseils pervers enlèvent au roi un serviteur fidèle, à la nation un ministre vertueux! Ce n'est pas assez : on nous enlève trois autres ministres dont les vertus méritent notre estime. Ce n'est pas assez encore : M. Necker est exilé, banni, réduit à fuir comme un coupable. Mais qui donc a pu se rendre son accusateur? Sont-ce les parlements, qu'il a rappelés; les peuples, qu'il a nourris; les créanciers, qu'il a payés? Au défaut des accusateurs, je cherche les calomniateurs.... Je l'ai entendu appeler factieux : sa retraite a-t-elle été celle d'un factieux?... Il s'est dérobé à la douleur publique. On a passé toute la nuit dans les alarmes, à le chercher. Il a mieux aimé se priver de toute consolation que d'occasionner des troubles par sa retraite, et son dernier sentiment a été pour le bonheur de la France. Si ce ne sont pas là les caractères sacrés de la vertu, il est impossible de croire à la vertu. »

Ces paroles sont accueillies par des applaudissements mêlés de larmes. Au milieu de l'émotion universelle, le comte de Virieu, député de la noblesse, demande qu'on renouvelle en commun le serment du Jeu de paume. « Les serments sont éternels, répond M. de Clermont-Tonnerre; il est inutile de les renouveler. La constitution sera, ou nous ne serons plus. » Cependant que rencontrerait-on au bout de la carrière ardente où l'on se sentait entraîné? que ferait le peuple? Les mots *établissement d'une milice bourgeoise* ayant été prononcés, M. de Saint-Fargeau s'écria : « Lorsque personne ne représente le peuple, il se représente lui-même. » En ce moment, un courrier du commandant de Paris est introduit et remet au président la lettre suivante : « La foule est immense au Palais-Royal.... les barrières du côté du nord ont été saccagées; celle du Trône est en feu. Chacun prend la cocarde verte.... Ils disent qu'ils vont ouvrir les prisons. Ils ont été mal instruits à Versailles : on veut punir les bandits et les garder dans les prisons. » Ces nouvelles, leur laconisme sinistre, le désordre même de la rédaction remplissent d'effroi l'Assemblée. Elle reste quelque temps muette d'horreur; mais peu à peu l'énergie des âmes se réveillant, une députation est envoyée au roi.

Un grand mouvement régnait au château, mouvement de joie et d'orgueil, non de terreur. Le soulèvement de Paris ne s'y peignait à l'imagination des courtisans que sous les couleurs d'un emportement de populace dont il serait facile d'avoir raison. Le baron de Breteuil, « qui avait un gros son de voix et qui marchait à grand bruit en frappant du pied, comme s'il eût voulu faire sortir de terre une armée, » n'avait jamais déployé une confiance plus présomptueuse. Louis XVI y fut trompé. Il reçut la députation en homme qui se croyait le maître, il répondit : « Je vous ai déjà fait connaître mes intentions sur les mesures que les désordres de Paris m'ont forcé de prendre; c'est à moi seul de juger de leur nécessité, et je ne puis à cet égard apporter aucun changement. »

Ce fut alors qu'indignée, mais calme néanmoins, et s'élevant à la majesté du sénat romain menacé par le voisinage d'un camp ennemi, l'Assemblée nationale prit ce célèbre arrêté :

« L'Assemblée, interprète de la nation, déclare que M. Necker, ainsi que les autres ministres qui viennent d'être éloignés, emportent avec eux son estime et ses regrets;

« Déclare qu'effrayée des suites funestes que peut entraîner la réponse du roi, elle ne cessera d'insister sur l'éloignement des troupes extraordinairement rassemblées près de Paris et de Versailles, et sur l'établissement des gardes bourgeoises;

« Déclare de nouveau qu'il ne peut exister d'intermédiaire entre le roi et l'Assemblée nationale;

« Déclare que les ministres et les agents civils et militaires de l'autorité sont responsables de toute entreprise contraire aux droits de la nation et aux décrets de cette Assemblée;

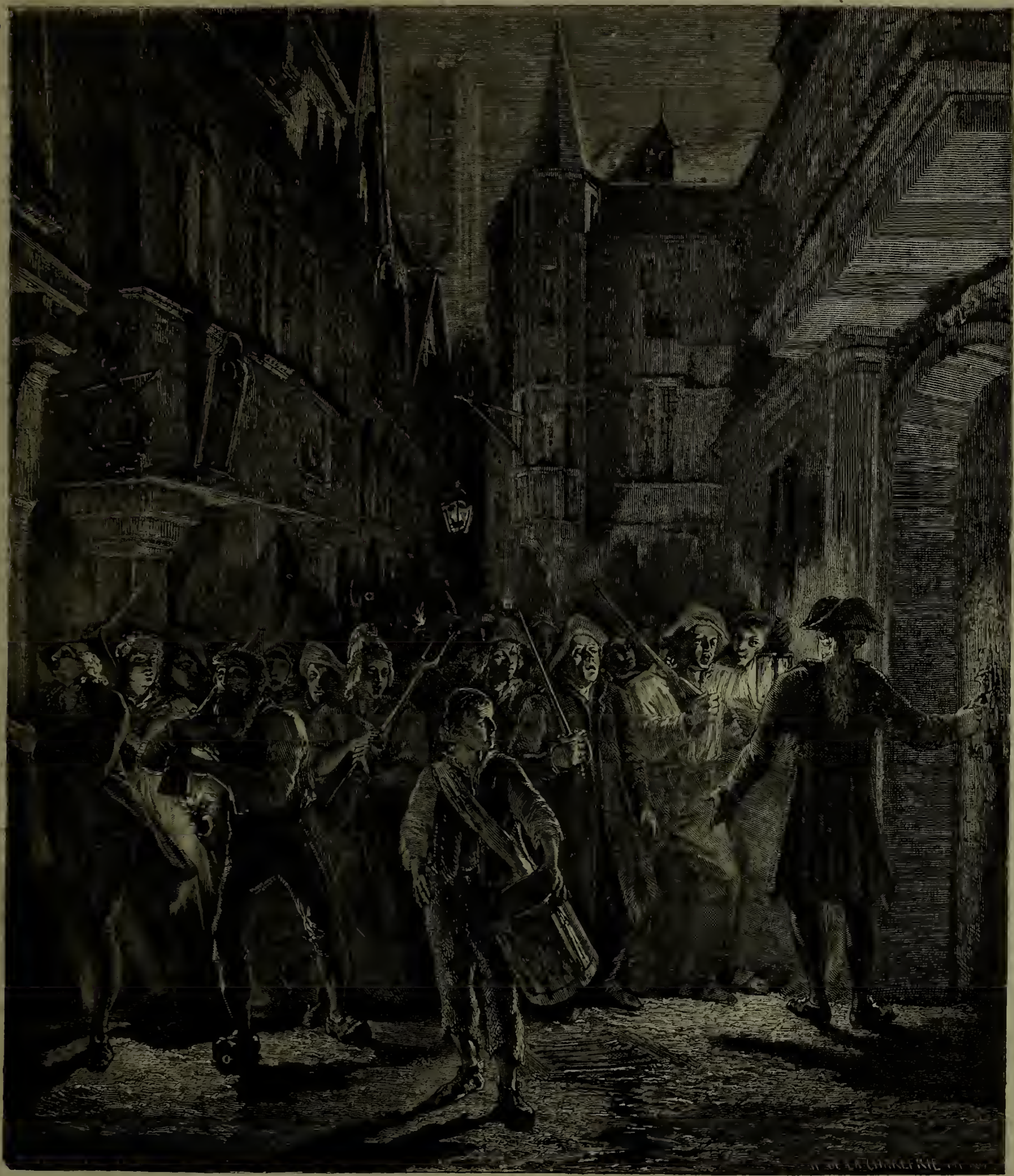
« Déclare que les ministres et les conseils actuels de Sa Majesté, de quelque rang et état qu'ils puissent être ou quelques fonctions qu'ils puissent avoir, sont personnellement responsables des malheurs présents et de tous ceux qui peuvent suivre;

« Déclare que la dette publique ayant été mise sous la garde de la loyauté française, et la nation ne refusant pas d'en payer les intérêts, nul pouvoir n'a le droit de prononcer l'infâme mot de banqueroute, nul pouvoir n'a le droit de manquer à la foi publique. »

Pendant qu'à Versailles les représentants de la bourgeoisie résistaient si noblement à la cour, à Paris ils se mettaient en défense contre le peuple, calomnié par leurs soupçons.

Dans la matinée du 13, plusieurs électeurs s'étaient rendus à l'Hôtel de Ville dès huit heures du matin, et pour en impo-

ser à la multitude, qui déjà remplissait les salles, ils avaient mensongèrement annoncé l'existence d'une milice bourgeoise. Former cette milice et, par elle, peser sur le peuple, devint la grande préoccupation des électeurs. Effrayés de ce bruit



PARIS GARDÉ PAR LE PEUPLE

du tocsin que leur envoyaient tous les échos de la ville, effrayés de ce cri *aux armes!* qui sortait de toutes les bouches, ils mandent à la hâte M. de Flesselles, prévôt des marchands, et les échevins. Une foule innombrable se pressait autour de l'Hôtel de Ville : à l'aspect de M. de Flesselles, qui arrivait d'un air confiant, elle se répandit en acclamations. Elle ne se

doutait pas qu'on méditait alors contre elle des mesures décisives, et que c'était précisément pour donner à ces mesures un vernis de légalité qu'on avait mandé le prévôt des marchands. En effet, il ne fut pas plutôt entré dans la grande salle de l'Hôtel de Ville que l'assemblée des électeurs s'empressa de lui décerner la présidence. On arrêta ensuite, après une courte délibération, que les citoyens réunis à l'Hôtel de Ville se retireraient dans leurs districts respectifs; qu'un *Comité permanent* serait nommé; que chaque district — ils étaient au nombre de soixante — serait appelé à fournir deux cents hommes pour la formation d'une milice parisienne; qu'au *Comité permanent* appartiendrait le droit de veiller à la sûreté publique, de pourvoir à l'organisation de la milice parisienne; que tout particulier muni d'un sabre, d'un fusil, d'un pistolet, d'une épée, serait tenu de les porter à son district; que les attroupements devaient cesser. Sans plus de retard, les membres du *Comité permanent* furent élus, mais parmi les échevins et les électeurs seulement. L'usurpation était flagrante : un citoyen, nommé Grélé, la dénonça fièrement, et pour faire tomber son opposition on l'adjoignit au comité à l'instant même.

Ainsi, la bourgeoisie se donnait une garde prétorienne de douze mille hommes. Au risque de subir la cour, on voulait désarmer le peuple!

Et pourtant, rien de plus admirable que la conduite de ce peuple, objet de tant de défiances. C'était son honneur qui gardait la ville. Tandis qu'au-dessus de lui on délibérait sur les moyens de le réduire à l'impuissance, il se distribuait spontanément en groupes protecteurs, mettant à empêcher qu'on ne déshonorât sa colère un soin vigilant, quelquefois cruel. Dans le jardin de l'abbaye de Montmartre, par exemple, des ouvriers pendirent à un arbre un de leurs compagnons qui avait volé une poule. D'autres amenèrent sur la place de Grève, pour l'y brûler, la voiture du prince de Lambesc; mais sa malle et tous les effets qui y étaient contenus furent remis scrupuleusement à l'Hôtel de Ville. Voilà comment le peuple se vengeait des craintes dont on lui prodiguait l'outrage.

Ce fut une inspiration de générosité qui le conduisit à la prison de la Force. Dans cette Bastille de l'usure languissaient des malheureux dont plusieurs y avaient été jetés jeunes encore et y avaient vu leurs cheveux blanchir, coupables qu'ils étaient du crime de pauvreté.... Aussi l'émotion fut-elle profonde quand ils traversèrent Paris, se tenant par la main, pleurant de joie et bénissant leurs libérateurs. Or, ce même peuple qui rendait à la liberté les prisonniers de la Force, il aidait à réprimer la révolte de ceux du Châtelet, afin de bien montrer qu'il protégeait le malheur, non le vol ou l'assassinat.

Toutefois, des scènes d'une violence déplorable, bien que facile à concevoir, eurent lieu au couvent des lazaristes. On avait dit que ce couvent renfermait d'énormes amas de grains, et c'était là une dénonciation redoutable dans un moment où Paris souffrait si cruellement de la famine. Le bruit était fondé, mais ce qu'on ignorait, c'est que les lazaristes faisaient d'abondantes aumônes. Leur maison fut assaillie, et la fureur populaire s'y déploya : emportement désintéressé d'ailleurs; car de l'argent, offert aux assaillants, fut repoussé avec mépris, et cinquante-deux voitures chargées de farines furent fidèlement conduites à la halle par des hommes qui manquaient de pain.

Cependant; Paris semblait en proie à une sorte d'ivresse sacrée. Des gens qui ne se connaissaient point s'abordaient impétueusement pour se communiquer l'ardeur d'un fraternel délire. Partout on distribuait des cocardes vertes; les femmes en jetaient aux passants, de chaque croisée; et si quelqu'un demandait pourquoi on adoptait le vert, couleur du comte d'Artois, des voix répondaient : « C'est la couleur de l'espérance. » On obligeait les femmes à donner leurs rubans, dont on ornait les fusils. Des chefs de bandes faisaient battre le rappel ou, faute de tambours, rassemblaient leur robuste armée au bruit des sonnettes. Le Garde-Meuble ayant été envahi et les armes qu'il contenait enlevées, casques, lances et boucliers brillèrent portés, comme au temps de la Ligue, par des guerriers en haillons. Enfin, tels furent les effets, souvent bizarres, de ce glorieux désordre que, dans les églises où se tenaient les assemblées, des comédiens aimés de la foule parurent en chaire et s'y firent applaudir en qualité de tribuns.

Du reste, rien qui ne fût donné au patriotisme, à l'enthousiasme des idées nouvelles. Des alarmistes allaient, il est vrai, disant : « Le palais Bourbon est en feu; on va brûler Bagatelle, au bois de Boulogne. » Nouvelles que semaient des bouches perfides! car pas un fait ne vint les confirmer, et ce fut sur une fausse alerte que la comtesse de Brionne, après avoir fait démeubler son hôtel par des gens déguisés, s'enfuit elle-même dans une voiture de place. Encore une fois, l'honneur du peuple gardait la ville.

Mais c'est ce que refusa de comprendre la municipalité bourgeoise, impatiente qu'elle était de congédier tant de généreuses ardeurs. Sans se demander si, à l'égard du peuple, leurs appréhensions n'étaient pas une calomnie et si la prudence, quand elle est une injustice, n'est pas un danger, les électeurs, réunis à l'Hôtel de Ville, en *Comité permanent*, prirent un arrêté définitif, portant :

Que le fonds de la milice parisienne serait élevé de douze à quarante-huit mille hommes;

Que les soixante districts, réduits en seize quartiers, formeraient seize légions;

Que chaque membre composant la milice parisienne porterait la cocarde rouge et bleue;

Que tout homme qui serait trouvé avec cette cocarde sans avoir été enregistré dans l'un des districts, serait REMIS A LA JUSTICE DU COMITÉ PERMANENT.

Or, le Comité permanent avait soin de se réserver la nomination des chefs supérieurs, ne laissant aux districts que celle des simples officiers. Le commandement général fut offert au duc d'Aumont, qui demanda vingt-quatre heures pour y songer, et le commandement en second au marquis de La Salle, qui, sans hésiter, fit abandon de sa fortune et de sa vie.

Ce fut un étrange coup d'audace que cette prise de possession du pouvoir souverain par une poignée d'électeurs ou échevins obscurs. Organiser une armée pour le service de la classe moyenne, ordonner le licenciement du peuple, disposer des hauts grades militaires, imposer une cocarde à la Révolution, s'ériger en tribunal suprême, voilà ce qu'osèrent quelques bourgeois, et contre la souveraineté d'un seul, et contre la souveraineté de tous. Mais il est dans la vie des sociétés certaines heures orageuses où ce sont les événements qui font les dictatures.

Aussi bien, ces hommes que l'agitation importunait eurent l'habileté de se présenter d'abord comme agitateurs. Dans les premiers moments, ce fut leur force. Des adhésions passionnées leur vinrent des *Grands-Augustins*, des *Feuillants*, des *Enfants-Rouges*, des *Blancs-Manteaux*, des *Filles-Dieu*, des *Minimes*, du *Sépulcre*..., de tous les districts. Les élèves du Châtelet, les élèves en chirurgie, les gardes françaises, le

commandant du guet se présentèrent successivement à l'autorité nouvelle pour saluer son installation. Le peuple lui-même, que trop d'indépendance embarrasse, fit hommage à l'Hôtel de Ville de deux canons d'argent, donnés autrefois à Louis XIV par le roi de Siam, et qui, le 13 juillet, se trouvèrent confondus avec les bagages de l'émeute. Voitures arrêtées aux portes de la capitale, chariots remplis de grains, meubles, vaisselle, provisions de toute espèce étaient dirigés



FLESSELLES

vers la place de Grève, devenue, suivant le mot d'un contemporain, l'un des plus riches, mais le plus turbulent et le moins accessible des entrepôts de l'Europe.

Les faubourgs voulaient être armés; et leur impatience était si fougueuse que cinquante mille piques furent fabriquées en trente-six heures. Mais les piques ne suffisaient pas, on brûlait d'avoir des fusils. Alors commencèrent, de la part du prévôt des marchands Flesselles, des manœuvres dont il faut dire le secret.

Dans un ouvrage où ont été publiées, à l'abri de certaines

formes mystérieuses, plusieurs lettres d'un grand intérêt, attribuées à divers personnages marquants de la Révolution, on lit :

Lettre du baron de Nesba (Besenval) *à madame Julius* (Jules de Polignac).

Juillet 1789.

« MADAME,

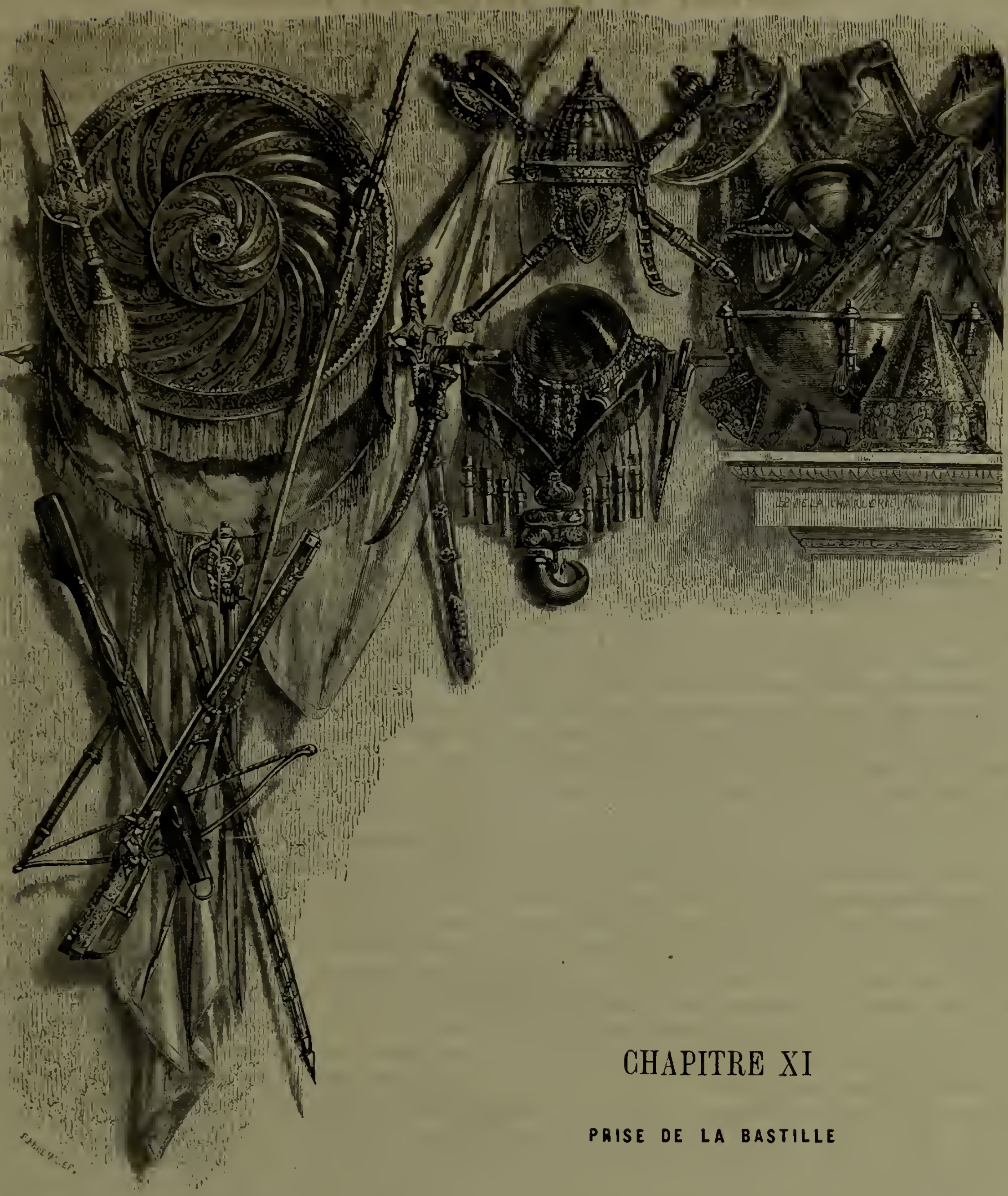
« Aucune combinaison humaine ne résistera au torrent; il a donc été impossible d'arrêter l'explosion.... Ce n'est pas, à proprement parler, le peuple que nous avons à redouter, mais ceux qui, sortis de cette classe, ont assez d'influence sur lui pour l'irriter.... Il faudrait qu'Irla (la reine) se rapprochât de la duchesse d'Apius (d'Orléans). Elle a peu d'empire sur l'esprit de son époux, mais elle peut empêcher que ses enfants ne suivent la pente que leur gouverneur femelle (Mme de Genlis) veut leur faire prendre; et si l'on parvenait à les détacher de leur père, il aurait moins de crédit aux yeux de ceux qui fondent leurs espérances sur des héritiers. Il n'y a que Mme Deliade (Adélaïde) qui puisse opérer cette réunion. Notre position est critique; le Lorrain (le prince de Lambesc) nous a fait bien du mal par sa pétulance. Il faut que les nouveaux ministres gagnent du temps; rien n'est perdu si nous parvenons à endormir cette effervescence.... Surtout, flattez les nouveaux magistrats; ils sont hommes et doivent être ambitieux : rien ne doit résister à Irla.... Il ne faut rien épargner pour organiser la garde prétendue nationale à notre manière. Surtout, que les commandants soient dévoués à Torve Tesmas (Sa Majesté), tout pourra se réparer. »

Plus loin, nous citerons en son lieu un autre passage de cette lettre où il est question de papiers importants dont Flesselles était dépositaire. Ce qui est certain, c'est que le prévôt des marchands avait reçu l'ordre de temporiser, d'amuser la foule. Son caractère, d'ailleurs, se prêtait fort bien à un pareil rôle. Homme de plaisir, il avait puisé dans la vie des salons un profond dédain pour la multitude; il crut, comme Besenval, que l'essentiel était d'endormir l'agitation; que le peuple ne tarderait pas à succomber à la fatigue de son propre héroïsme. Aussi, tandis que les nouveaux oligarques de l'Hôtel de Ville se montraient effrayés parce qu'ils étaient sincères, lui, calme, souriant, il se jouait des emportements de la Grève avec une froide insolence, et c'est à peine s'il cherchait à voiler ce que sa sérénité avait de railleur. Il promit que des armes seraient apportées de la manufacture de Charleville; et lorsque des caisses arrivèrent, étiquetées *artillerie*, on n'y trouva, en les ouvrant, que du vieux linge. Il envoya les députés du district des Mathurins prendre des fusils au couvent des chartreux; et les députés n'en rapportèrent qu'un certificat ainsi conçu : « Je soussigné, prieur de la Chartreuse, certifie qu'il n'y a chez nous aucune arme à feu ni armes blanches, et qu'il n'y en a jamais eu. »

Evidemment Flesselles trompait le peuple : le mot trahison fut prononcé; il alla retentir d'échos en échos jusqu'au fond des faubourgs, et la foule accourut, innombrable, indignée. On savait que des barils de poudre avaient été introduits à l'Hôtel de Ville, qu'ils étaient déposés dans le bureau des payeurs de rentes : on s'y précipite au sein d'une affreuse confusion, plusieurs tenant des pistolets, comme si pour faire sauter tout un quartier il n'eût pas suffi d'une étincelle! Un coup de fusil fut tiré sur les barils; la distribution commença. Or, celui qui présidait à cette distribution formidable, c'était un prêtre. Représentant de la religion devant la patrie, il déploya, pendant quatorze ou quinze heures, un invincible courage et une obstination de prudence, plus héroïque en de tels moments que le courage même. Son nom vaut qu'on le conserve. Il s'appelait Lefebvre.

La nuit vint. Accablé de fatigue, le prévôt des marchands se fit faire un lit dans l'Hôtel de Ville, où il dormit alors son dernier sommeil. Que se passerait-il le lendemain? Des hommes terribles avaient été aperçus rôdant autour de la Bastille, qu'ils menaçaient du geste. Toutes les maisons furent illuminées; on y voyait comme en plein jour. La plupart veillaient, les uns pour empêcher les surprises, les autres pour forger des instruments de mort. Des bandes de gens armés se glissaient bien au détour des rues, mais ainsi que des groupes silencieux de fantômes, et l'on n'entendait par la ville que le pas des patrouilles bourgeoises ou les coups retentissants des marteaux sur les enclumes.





CHAPITRE XI

PRISE DE LA BASTILLE

La Bastille s'élevait à l'extrémité de la rue Saint-Antoine et du boulevard. Forteresse, prison, tombeau, elle se composait de huit grosses tours que liaient entre elles d'épais massifs de maçonnerie et qu'un large fossé entourait. Elle avait été commencée en 1369, sous Charles V. Or, par un destin semblable à celui d'Enguerrand de Marigny, qui, inventeur des fourches patibulaires de Montfaucon, les illustra de son cadavre, Hugues Aubriot, fondateur de la Bastille, fut des premiers à y gémir. L'aspect de ces lieux était effroyable, et le génie du mal semblait s'être épuisé à en défendre l'approche. La *cour du Gouvernement*, ainsi nommée parce que le gouverneur y avait son hôtel, se trouvait située en dehors de la forteresse, en dehors du fossé principal; et cependant, même pour arriver jusqu'à cette cour extérieure, il fallait percer deux lignes de sentinelles, traverser deux corps de garde, passer un pont-levis. De la *cour du Gouvernement*, une longue avenue conduisait au fossé de la Bastille. Là, un second pont-levis; derrière, un troisième corps de garde; puis, une forte barrière à claire-voie, formée de poutrelles revêtues de fer. Alors apparaissait la *cour intérieure*, celle où plongeaient les tours, celle où l'on étouffait entre de hautes murailles. La nudité et le silence en étaient horribles. Seulement, l'horloge de la prison y comptait lentement les heures sur un cadran qu'ornaient deux figures enchaînées. C'était dans cette morne enceinte que descendait, toujours seul, le prisonnier auquel on avait permis d'y venir durant quelques instants contempler la course des nuages ou un coin de l'azur.

On raconte que Caligula disait à ses bourreaux : « Frappez de manière à ce qu'on se sente mourir ; » on se sentait mourir à la Bastille. Un soupirail, pratiqué dans des murs de dix ou douze pieds d'épaisseur et fermé par trois grilles à barreaux croisés, ne transmettait à la plupart des chambres que ce qu'il faut de lumière pour qu'on en regrette l'absence. Il y avait des réduits à cages de fer rappelant le château du Plessis-lez-Tours et les tortures du cardinal de La Balue. Mais rien de comparable aux cachots du bas, affreux repaires de crapauds, de rats monstrueux, d'araignées. De ces cachots, dont l'ameublement consistait en une énorme pierre recouverte d'un peu de paille et qui étaient enfoncés de dix-neuf pieds au dessous du niveau de la cour, plusieurs n'avaient d'autre ouverture qu'une barbacane donnant sur le fossé où se dégorgeait le grand égout de la rue Saint-Antoine. De sorte qu'on y respirait un air empesté, en compagnie d'animaux hideux, au sein des ténèbres.

Là fut livré aux tourmenteurs ce Mazers de Latude, qui expia pendant trente-cinq ans de captivité le crime d'avoir, dans l'âge des étourderies, dénoncé à Mme de Pompadour un complot imaginaire. Qui ne connaît la merveilleuse histoire de ce prisonnier? Toute l'Europe a su comment, après une première évasion dont trop de confiance lui enleva le fruit, il parvint à construire avec des chemises et des mouchoirs effilés une échelle de cent quatre-vingts pieds de long; comment, suivi de son compagnon d'Alègre, il descendit du haut des tours, au plus épais de la nuit; comment il perça, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture et les sentinelles à quatre toises de lui, la muraille qui séparait le fossé de la Bastille du fossé de la porte Saint-Antoine; comment enfin, poursuivi au delà des frontières, ressaisi à Amsterdam, il perdit sa liberté, reconquise à force d'audace, de persévérance, de génie. Ramené à la Bastille, il fut réduit à passer le rigoureux hiver de 1757, les fers aux pieds, les fers aux mains, couché sur la paille. Pendant qu'il dormait, deux meurtrières de deux pouces et demi de large lui soufflaient au visage un vent glacé qui lui ôta presque entièrement la vue; le froid lui coupa la lèvre supérieure; ses dents, demeurées à découvert, se fendirent; la racine des poils de sa barbe fut brûlée; il devint tout chauve.

Mais qu'étaient-ce que ces souffrances physiques des captifs auprès de leurs douleurs morales, de cette agonie sans limite assignée, sans mesure connue, dont rien ne venait rompre l'écrasante uniformité? Car, le pont-levis de la cour intérieure une fois franchi, c'en était fait du prisonnier. Enveloppé dans les ombres les plus sinistres du mystère, condamné à une ignorance absolue, formidable, et du délit qui lui était imputé et du genre de supplice qui l'attendait, il avait cessé d'appartenir à la terre. Plus d'amis, plus de famille, plus de patrie, plus d'amour. Pour lui désormais tout l'univers allait être dans les porte-clés farouches qui lui apporteraient ses aliments ou dans les infortunés dont il devinerait la présence au fracas des portes roulant sur leurs gonds, au grincement des verrous prolongé par le vide sonore des tours. Ce qui n'avait pas d'écho, c'était le bruit des supplications; ce qui ne perçait pas l'épaisseur des voûtes, c'était le son des paroles amies! Il arriva que des enfants portèrent le deuil de leur père sans se douter qu'ils vivaient au-dessus de lui.

Encore si, par un coup de désespoir, on avait pu se faire à soi-même son destin! Mais non : une prévoyance barbare refusait au prisonnier tout moyen de suicide. « On ne laisse à un prisonnier, dit Linguet, ni ciseaux, ni couteaux, ni rasoirs. Quand on lui sert les aliments, que ses larmes arrosent, il faut que le porte-clés lui coupe chaque fois les morceaux. » Mourir de faim, cela même ne se pouvait pas. Latude étant resté cent trente trois heures sans manger ni boire, ses bourreaux lui ouvrirent la bouche avec des clés et lui firent par violence avaler de la nourriture : la vie de chaque victime était probablement considérée comme la propriété des persécuteurs, comme leur proie inviolable. Ainsi donc, à moins d'un caprice de clémence, il fallait vivre à se ronger le cœur. Malheureux! ils étaient si complétement retranchés du nombre des humains, que, souvent, l'opprimé continuait de crier miséricorde quand l'oppresseur se trouvait déjà enterré depuis longtemps. Il y en eut qui, fous de douleur, écumant de rage, finirent par laisser leur poussière à la Bastille, quoiqu'il ne leur restât plus d'ennemi, et uniquement parce qu'ils avaient été oubliés.... Que faisait-on des trépassés? De quelle manière, selon la belle expression de Linguet, « se vengeait-on sur le corps de la fuite de l'âme? » Ce qui est certain, c'est que le corps n'était pas rendu aux parents. Il y avait une Bastille, même pour les morts : c'était Saint-Paul, et l'on avait soin de n'inscrire sur le registre mortuaire que les initiales des noms, afin de condamner les victimes à un oubli plus noir encore que celui du tombeau.

Toutefois, parmi les habitants de la Bastille on en comptait qui, non-seulement n'avaient pas été étouffés par elle, mais lui avaient communiqué, au contraire, un grand éclat historique. Aux visiteurs favorisés qui allaient chercher dans cette forteresse maudite des sujets de méditation, des souvenirs, on pouvait montrer la plate-forme réservée aux promenades mélancoliques du cardinal de Rohan; le cachot où, pour étouffer les hurlements du comte de Lally, Pasquier lui fit mettre un bâillon à la bouche; la porte par laquelle, après trois ans d'une captivité cruelle, La Bourdonnaie sortit réhabilité, mais inconsolable et mourant. Une des tours avait fait expier au maréchal de Bassompierre la peur qu'il causait à Richelieu. Une autre tour avait reçu l'homme au masque de fer, enseveli l'épouvantable secret de sa destinée. Les portes d'une troisième s'étaient fermées sur Leprévost de Beaumont, coupable d'avoir *connu* le pacte sacrilége qui affamait le peuple. Au fond de l'arrière-cour, désignée sous le nom caractéristique de *cour du Puits*, le maréchal de Biron avait eu la tête tranchée, et les crocs qui fixèrent au mur son échafaud se voyaient encore.

Biron, Bassompierre, Lally, Rohan, de pareils noms disent assez ce qu'avait de menaçant pour la noblesse l'existence de la Bastille. Aussi les cahiers des nobles demandaient-ils qu'elle fût détruite. La vérité est que, réservée spécialement aux hommes de cour, à ceux qui les approchaient, ou aux gens de lettres, la Bastille était une prison aristocratique. Souvent, lorsqu'on en était sorti, on se vantait d'y avoir été. Les pauvres n'y entraient pas : on les envoyait souffrir à Bicêtre.

Chose éternellement digne de respect, d'admiration, de reconnaissance! au mois de juillet 1789, le peuple manque de pain, et que demande-t-il? des armes. Il peut courir à Bicêtre, et quelle forteresse parle-t-il de renverser? la Bastille. C'est qu'il est dans la vie des grands peuples, comme dans celle des grands hommes, des moments d'inspiration souveraine. Ces rudes artisans, ces hôtes incultes des faubourgs, un instinct d'essence divine les avertit qu'à eux aussi appartenait la gloire des emportements chevaleresques; que le premier des priviléges à anéantir c'était celui qui se montrait associé à des tortures, et que la liberté devait s'annoncer par un acte conforme à son génie, c'est-à-dire par un bienfait accordé à ses ennemis. Oui, des plébéiens mettant au nom-

bie de leurs préoccupations les plus ardentes la destruction d'une prison patricienne, voilà ce qui n'a pas été assez remarqué et ce qui entoure d'une immortelle splendeur les premiers coups que la Révolution vint frapper.

Le 14 juillet, à la pointe du jour, un inconnu se présentait à Besenval. « Monsieur le baron, lui dit-il d'une voix brève, aujourd'hui les barrières seront brûlées.... N'essayez pas de l'empêcher. Vous sacrifieriez des hommes sans éteindre un flambeau. » Cet inconnu avait un noble visage, le regard plein de feu, le geste de l'audace. Besenval fut troublé, balbutia une réponse qui ne resta pas dans sa mémoire. L'étranger disparut. Que faire? Besenval semblait atteint de paralysie. Il avait fait construire depuis peu une salle de bains charmante, devenue une des curiosités de la capitale; et ceux de son parti le soupçonnèrent d'avoir trop vu dans la révolte de Paris le pillage possible de sa maison.

Or, d'un bout à l'autre de Paris on se préparait au combat. « A la Bastille! » était le mot d'ordre. Personne qui n'eût à son chapeau la cocarde rouge et bleue. De Saint-Denis s'étaient échappés une foule de soldats qui, se mêlant aux groupes, distribuaient des cartouches ou enseignaient aux citoyens le maniement du fusil. On regarda passer avec in-



VUE DE LA BASTILLE

différence des voitures chargées de farine; mais, à la nouvelle qu'un bateau chargé de poudre avait été pris la veille, les rues retentirent d'acclamations passionnées. Du haut des fenêtres, les femmes applaudissaient aux gens armés.

Tous ne l'étaient pas encore : tous brûlaient de l'être. Dès deux heures du matin, l'abbé Lefebvre ayant fait fermer, à l'Hôtel de Ville, la première porte du magasin des poudres, une multitude impatiente était venue la briser à coups de hache, et le prêtre intrépide avait senti ses cheveux effleurés par une balle. Ce qui restait de poudre fut distribué en cornets, mais les ressources ne répondaient ni au nombre des arrivants ni à leur belliqueuse avidité, que rendaient plus farouche les fausses nouvelles, à chaque instant répandues : « Royal-Allemand s'est mis en bataille à la barrière du Trône. — Royal-Cravate massacre tout au faubourg Saint-Antoine. — La rue de Charonne est pleine de sang. — Les régiments de Saint-Denis s'avancent; ils ont gagné la Chapelle. » Les messagers de malheur étaient en général des hommes bien mis. On en remarqua un qui portait un habit bleu orné de brandebourgs en or; il était couvert de poussière, inondé de sueur, et paraissait avoir fait une longue route. Le Comité de l'Hôtel de Ville ayant envoyé l'ordre aux districts de sonner l'alarme, les rues furent dépavées, des barricades construites, des fossés creusés : Paris fut un camp.

Une masse énorme de peuple s'était portée à l'Hôtel des Invalides, cherchant des fusils. Le gouverneur, M. de Sombreuil, paraît à la grille; il demande qu'on respecte en lui les droits de la fidélité, la conscience du soldat. Un courrier vient d'être envoyé à Versailles: ne peut on attendre son retour? Les assaillants y consentaient, lorsqu'une voix s'élève : « On nous demande du temps pour nous faire perdre le nôtre. » A ce cri, tout s'ébranle. On saute dans les fossés, on désarme les sentinelles; les paroissiens de Saint-Etienne du Mont entrent à la suite de leur curé, devenu chef de bande; le procureur de la ville, Ethis de Corny, donne lui même les chevaux de sa voiture pour traîner un canon; le caveau où se cachaient les armes est envahi. Mais voilà qu'un bruit de gémissements et d'imprécations se fait entendre. Sur l'escalier, le flot était si considérable, si impétueux, que ceux qui, après s'être armés, remontaient, avaient été violemment renversés jusqu'au fond du caveau, où ils périssaient étouffés. Une épouvantable catastrophe était imminente; car la foule s'amoncelait, entraînée par son propre poids. Alors des hommes robustes qui, descendus les premiers, restaient encore debout dans le caveau se serrent l'un contre l'autre et forcent la multitude non armée à remonter en lui présentant la baïonnette au visage. En ce désordre extrême, les flambeaux dont on s'était muni pour se guider sous les voûtes s'éteignirent, les cris redoublèrent, il fallut se battre au sein des ténèbres, et le souterrain garda quelques-uns de ceux qui l'avaient affronté. Quant aux personnes qui n'étaient qu'évanouies, on les transporta près du dôme, on les déposa sur le gazon, puis chacun se hâta vers la Bastille.

Il y avait à cette époque, rue des Boucheries du faubourg Saint-Germain, un restaurateur nommé Duval, chez lequel les principaux agitateurs du Palais-Royal prenaient leur repas. Tout à coup, la porte de la salle où étaient dressées les tables s'ouvrant avec fracas, un jeune homme se présente. Il avait le front ruisselant, le chapeau martialement posé sur l'oreille, les vêtements en lambeaux. C'était Camille Desmoulins qui revenait des Invalides. Il frappe la terre de son fusil en s'écriant : « Nous sommes libres. » fait un rapide récit de ce qu'il vient de voir; et tous ils courent à leurs amis du Palais-Royal pour les pousser contre la Bastille.

Le gouverneur de cette forteresse travaillait déjà depuis plusieurs jours à des préparatifs de défense. Il avait fait monter des voitures de pavés au haut des tours et construire des pinces propres à abattre les cheminées, dont les décombres devaient écraser les assiégeants. Il fit tailler d'un pied et demi les embrasures, pratiquer des meurtrières, fermer une fenêtre par des madriers de chêne assemblés à rainures et languettes, tirer du magasin d'armes douze de ces fusils de rempart qu'on appelait *amusettes du comte de Saxe*. Quinze pièces de canon bordant les tours, trois pièces de campagne placées dans la cour intérieure, vis-à vis la porte d'entrée, quatre cents biscaïens, quatorze coffrets de boulets sabotés, trois mille cartouches, tel était le matériel de la défense. Il est vrai que la garnison n'était approvisionnée ni de vivres, ni d'eau; mais, que le peuple triomphât ou non, le siége, bien évidemment, ne pouvait être de longue durée. Il est vrai encore que la garnison n'était que de cent quatorze hommes, dont trente-deux Suisses du régiment de Salis-Samade et quatre-vingt-deux Invalides; mais forte comme elle l'était, la Bastille n'avait pas besoin d'un plus grand nombre de défenseurs.

Pour arriver jusqu'au premier pont levis, dont nous avons parlé plus haut, et qu'on nommait le *pont-levis de l'avancé*, il fallait suivre un chemin tournant bordé à droite par des casernes, à gauche par une rangée de boutiques. Or, ces boutiques étant situées de manière à servir de chemin couvert aux assiégeants, de Launey avait intérêt à les détruire, afin de dégager les approches : il n'en fit rien, parce qu'il tirait un fort revenu de la location. Les écrivains de son propre parti l'ont aussi accusé de n'avoir pas voulu qu'on pointât le canon du côté de l'Arsenal, de peur qu'une petite maison qu'il avait de ce côté-là, et qu'il affectionnait, ne fût endommagée.

Cependant, les alarmes du Comité bourgeois de l'Hôtel de Ville se partageaient entre la Bastille et le peuple. Souffrir que le quartier Saint-Antoine restât sous la menace des canons, c'était impossible! et, d'autre part, on tremblait de voir le peuple victorieux : car alors il pouvait devenir le maître. Ainsi combattu en lui-même, le Comité permanent mit à empêcher la lutte autant d'ardeur que le peuple à la provoquer. Belon, officier de l'arquebuse; Billefod, sergent-major d'artillerie, et Chaton, ancien sergent des gardes françaises, furent donc envoyés par l'Hôtel de Ville au gouverneur de la forteresse, avec mission de lui dire : « Retirez vos canons; donnez votre parole que vous ne commettrez aucune hostilité, et, à notre tour, nous assurons que le peuple du faubourg Saint-Antoine et des environs ne se portera contre la place à aucune entreprise funeste. » C'était disposer bien légèrement de l'indignation populaire; mais, dans son impatience d'intervenir, le Comité permanent ne calculait pas les obstacles.

La Bastille n'était pas encore serrée de près, quand Belon, Billefod et Chaton y arrivèrent. Aussi, furent ils reçus, non-seulement sans difficulté, mais avec courtoisie. De Launey montrait beaucoup de sérénité. « Quoiqu'on ait incendié les barrières, dit il, j'espère bien qu'on ne viendra pas brûler mes ponts. » Il allait se mettre à table, il y fit asseoir les députés de l'Hôtel de Ville, les entretint familièrement, et donna devant eux l'ordre de retirer les canons, ce qui fut aussitôt exécuté.

Au moment où les envoyés du Comité permanent se retiraient, un avocat au parlement de Paris vint se présenter au *pont-levis de l'avancé*. Deux bourgeois armés, Toulouse et Bourlier, l'escortaient, et il demandait le gouverneur, au nom du district Saint-Louis de la Culture. C'était ce même Thuriot de La Rosière qui, plus tard, président de la Convention, devait étouffer, au bruit de sa sonnette, la voix des vaincus de thermidor, et s'attirer cette terrible apostrophe de leur chef : « Une dernière fois, je te demande la parole, président des assassins! »

Bien que la Bastille commençât à être investie de toutes parts, Thuriot n'eut d'abord ni un refus à subir ni une hésitation à combattre. Il frappe, il entre. Conduit au gouverneur : « Monsieur, lui dit-il, je viens, au nom de la nation, vous représenter que les canons braqués sur les tours répandent l'alarme dans tout Paris. Je vous supplie de les faire descendre. — Ces pièces ont été de tout temps sur les tours, répondit de Launey; je ne puis les faire descendre qu'en vertu d'un ordre du roi. Instruit des alarmes qu'elles causent, je les ai fait retirer et sortir des embrasures. » Thuriot demande à être introduit dans la *cour intérieure*. De Launey refuse; mais, sur la prière du major de Losme, il se décide enfin à faire lever le second pont-levis et ouvrir la grille de fer. La cour intérieure avait un aspect menaçant : les défenseurs de la Bastille attendaient sous les armes, et trois canons étaient prêts à balayer l'avenue. Sans se troubler, Thuriot somma la garnison de se rendre. Elle se contenta de jurer qu'elle ne ferait feu que si elle se voyait atta-

quée : serment que le gouverneur avait provoqué et qu'il prêta lui-même. Thuriot exige alors qu'on lui montre la position des canons sur les tours. Nouvelles hésitations de de Launey, nouvelles instances de la part de ses officiers; on monte. Les canons étaient effectivement retirés d'environ quatre pieds des embrasures, mais toujours en direction et masqués. Quand on fut parvenu au sommet de la tour nommée de La Bazinière, une de celles qui regardaient l'Arsenal, un spectacle s'offrit, inattendu, formidable. Tout le faubourg Saint-Antoine s'était ébranlé; il roulait vers la Bastille. De Launey pâlit, et, saisissant Thuriot par le bras : « Que faites-vous, monsieur? Vous abusez d'un titre sacré pour me trahir. — Si vous continuez, répliqua Thuriot d'un ton résolu, je vous déclare que l'un de nous tombera dans le fossé. » De Launey se tut. Du reste, à peine descendu avec le gouverneur, Thuriot dit à haute voix, en présence de la garnison, qu'*il était content;* qu'il allait faire son rapport au peuple, qui ne se refuserait pas sans doute à fournir une garde bourgeoise *pour garder la Bastille conjointement avec les troupes qui y étaient.* Mais le peuple n'entendait pas qu'on gardât la Bastille, encore moins qu'on la gardât conjointement avec les Suisses de Salis-Samade; ce que le peuple voulait, c'est qu'on la détruisît. Thuriot exprimait ici les sentiments de la bourgeoisie; il parlait le langage de l'Hôtel de Ville. Aussi, lorsque, après avoir paru à une fenêtre du *Gouvernement* et harangué de là les emportements populaires, il sortit de la forteresse, mille imprécations le poursuivirent. Les deux fusiliers qui l'avaient accompagné jusqu'au pont-levis venaient d'être emportés par le flux et reflux de la multitude. « Nous sommes trahis! » criaient les plus animés. Ils entourèrent Thuriot et le reconduisirent au district de Saint-Louis de la Culture en tenant la hache levée sur sa tête.



LATUDE

Le siége commença. La foule était immense, invinciblement irritée. Le chemin tournant, les rues environnantes, les cours faisant suite aux casernes, le faubourg Saint-Antoine regorgeaient d'hommes en armes. Des milliers de voix faisaient monter vers le ciel, à travers le bruit des décharges, ce cri impérieux : « Nous voulons la Bastille! » Mais derrière son double fossé, la Bastille paraissait inaccessible. Deux citoyens courageux, Davanne et Dassain, se laissent glisser, du toit d'un parfumeur, sur un mur qui touchait au corps de garde placé au delà du premier pont-levis. Arrivés à ce corps de garde, ils sautent dans la cour; deux anciens soldats, Aubin Bonnemer et Louis Tournay, les imitent, et tous ils brisent à coups de hache les chaînes qui retenaient le pont. Il tomba

si violemment qu'on le vit rebondir de plusieurs pieds de haut. Un homme fut écrasé, un autre meurtri. Le peuple s'élança en poussant un cri de triomphe.

Mais on n'était encore que dans la cour extérieure, celle *du Gouvernement*. Restait, pour aborder la Bastille, le second pont-levis à franchir. Le peuple y court avec impétuosité, reçoit une décharge de mousqueterie et recule le long de l'avenue, teinte de sang. Telle était la confusion que la plupart ignoraient sous quel intrépide effort les chaînes du premier pont s'étaient rompues; ils crurent que le gouverneur lui-même avait donné l'ordre de l'abaisser, afin d'attirer la multitude et d'en faire un plus facile carnage. Ce furent d'inexprimables transports de fureur. Tandis que les uns se rangent contre les murs ou sous les portes, prêts à reprendre l'attaque, les autres repassent le premier pont pour aller répandre par toute la ville l'horrible nouvelle de la trahison commise.... De Launey était coupable d'avoir commandé le feu, non d'avoir commis la perfidie atroce qu'on lui imputait, et la justice veut qu'on en lave hautement sa mémoire; mais la rapide adoption de l'erreur qui l'accablait prouve de quelles noirceurs Paris le jugeait capable.

Quinze ou vingt blessés avaient été déposés dans diverses maisons de la rue de la Cerisaye : on en choisit un qu'il n'y avait plus espoir de sauver, et comme un étendard de vengeance, on le promena expirant sur un cadre. C'était un soldat aux gardes. A cette vue, au récit de la trahison dont on chargeait le gouverneur, ceux qui semblaient avoir hésité coururent aux armes. Un garde des impositions royales, qu'à sa redingote bleue on avait pris d'abord pour un bas officier de la garnison, pousse son cheval jusqu'au milieu de la place de Grève, et d'une voix émue : « Venez, mes amis, venez : nous allons sauver Paris! » On le suivit en foule. De leur côté, les gardes françaises s'étaient ébranlés. Un détachement de grenadiers de la compagnie de Ruffeville, des fusiliers de la compagnie de Lubersac, précipitèrent leur marche vers la Bastille, sous la conduite des sergents Wargnier et Labarthe. A côté d'eux s'avançaient deux mille soldats sans uniforme, soldats de la journée, que conduisait au feu le directeur de la buanderie de la reine, Pierre-Auguste Hullin, en qui l'âme d'un chevalier s'unissait à la taille d'un gladiateur. Aux hommes qui le proclamèrent leur chef, il avait dit : « Je vous ramènerai victorieux ou vous me ramènerez mort. » On prit deux canons qui étaient sur la place de Grève, et on les traîna au siége.

Au moment où les gardes françaises entrèrent dans la *cour du Gouvernement*, un épais nuage de fumée enveloppait la forteresse; du corps de garde de l'avancé, des casernes, de l'hôtel du gouverneur, s'élevaient des tourbillons de flammes, et plusieurs voitures de fumier, auxquelles Santerre avait mis le feu, brûlaient devant le second pont-levis. Mais ces voitures embrasées, loin de seconder les assiégeants, ne faisaient qu'embarrasser l'attaque. Il fallait absolument écarter le mouvant incendie, et on ne le pouvait qu'aux risques des plus affreux périls, les assiégés ayant pratiqué dans le pont-levis deux meurtrières où se trouvaient placés des fusils de rempart chargés à mitraille. Élie, officier au régiment de la Reine infanterie, et un marchand nommé Réole, se portent en avant d'un pas ferme. Deux citoyens, dont on n'a pas conservé les noms, s'élancent à leur tour et tombent morts. Plus heureux, Élie et Réole parvinrent à retirer les voitures brûlantes, en échappant au danger. Aussitôt le canon fut braqué en face du pont-levis, dont on espérait briser les chaînes. Un funèbre enthousiasme s'était emparé des combattants : l'attaque devint furieuse. Les rues adjacentes étaient remplies de monde. De chaque toit, de chaque fenêtre des maisons voisines on faisait feu. Quelques coups de canon furent tirés de la place, dont un à mitraille; mais l'ardeur des assiégeants croissait avec le danger. Au pied de la forteresse se pressaient, confondus dans un même élan, des ouvriers, des marchands, des soldats, des étrangers arrivés de la veille, des prêtres, des femmes. Une jeune fille fut blessée, qui, n'ayant pu retenir son amant, était venue combattre à ses côtés. L'espoir était immense comme le courage. Un citoyen ayant été atteint mortellement, il dit, la tête penchée sur les bras de ceux qui le soutenaient : « Je meurs, mes amis, mais tenez bon : vous la prendrez. » Et toujours, toujours ce cri : « Nous voulons la Bastille! »

Au plus fort de cette généreuse exaltation parut, aisément reconnaissable à la beauté de son visage brun et à sa haute stature, l'abbé Fauchet, cerveau faible, cœur puissant, un de ces hommes qui vont à la folie en traversant l'héroïsme. Il n'avait point prononcé encore sa fameuse parole : « C'est l'aristocratie qui a crucifié Jésus; » mais depuis longtemps déjà il s'était donné à la Révolution. Du reste, il ne se présentait pas en soldat. Envoyé, ainsi que trois électeurs, ses collègues, par le Comité de l'Hôtel de Ville, il n'avait mission que d'en représenter les alarmes. Amener le gouverneur de la Bastille à partager entre la garnison et la milice bourgeoise le soin de garder la forteresse, en la mettant sous la main de la ville, là se bornaient les vœux du Comité permanent. Le peuple, pour prix de son sang versé, demandait davantage. Les trois parlementaires firent au gouverneur des signaux qu'on n'aperçut pas : ils adressèrent aux assiégeants de pacifiques exhortations qui ne furent pas écoutées. Ils se retiraient donc, lorsqu'à l'extrémité de la rue Saint-Antoine on vit flotter un drapeau. C'étaient de nouveaux parlementaires que conduisait, au bruit du tambour, Éthys de Corny, procureur de la ville. Arrivés dans la *cour du Gouvernement*, ils se hâtent de signaler le drapeau; un d'eux agite un mouchoir blanc au bout de sa canne; un autre crie : « Nous venons en parlementaires, cessez le feu! » Les Invalides, rangés sur le sommet des tours, ôtèrent leurs chapeaux en signe de paix, renversèrent leurs fusils; mais, au même instant, les Suisses, qui, occupant la *cour intérieure*, n'étaient pas avertis, firent une décharge meurtrière. Alors, l'indignation du peuple revêtit un caractère d'exaltation à la fois farouche et sublime. Se croyant environné de traîtres, il mêle dans ses imprécations l'Hôtel de Ville et la Bastille. Éthys de Corny faillit perdre la vie; à un électeur qui cherchait à le couvrir de son corps, on arracha ses pistolets et son épée. S'il était impossible de vaincre, est-ce qu'il était impossible de mourir? Un mot fut dit, que tous répétèrent : « Nos cadavres combleront les fossés. »

Sur ces entrefaites, une jeune et belle personne, qu'on assure être la fille du gouverneur, est amenée au pied de la forteresse. Des furieux l'entourent en criant : « Il faut la brûler vive, si le gouverneur ne se rend pas. » Le père était du nombre des assiégés : il entend l'horrible menace; du haut des tours, il aperçoit sa fille évanouie sur de la paille qu'on se disposait à allumer; pénétré d'horreur, éperdu, il s'avance, reçoit deux coups de fusil et tombe.... Mais, pendant que ses camarades s'empressent autour de lui, un des combattants, le magnanime Bonnemer, s'élance vers la victime désignée, la sauve, l'emporte, et, après l'avoir mise en sûreté, retourne au combat.

Parviendrait-on à prendre la Bastille, à la faire capituler, du moins? Rien ne semblait l'annoncer. Forcés de lutter à découvert contre des ennemis inaccessibles, de solides cré-

neaux, d'épaisses murailles; dépourvus de tout ce que l'art des siéges fournit de ressources à la constance ou à l'audace, les assiégeants étaient livrés, en outre, aux mille hasards de l'inexpérience, de la précipitation, du désordre. Ici, c'étaient des pompes qu'on faisait jouer dans le chimérique espoir de mouiller l'amorce des canons de la place, sans prendre garde que le jet de l'eau atteignait à peine le sommet des tours en léger brouillard; là, c'était un combattant qu'un de ses compagnons terrassait d'un coup de crosse pour l'empêcher de mettre le feu au magasin des salpêtres! L'intrépidité du peuple était admirable, mais plus éclatante que décisive. Nul plan général d'attaque, nulle direction. Seuls, les gardes françaises observaient quelque discipline; la foule ne suivait que les inspirations de son courage. Aussi la garnison ne se



BATEAU DE POUDRE PRIS AU PORT SAINT-PAUL

trouvait-elle avoir perdu qu'un de ses défenseurs après un combat de cinq heures, tandis que, parmi les assaillants, il y avait quatre-vingt-huit blessés et quatre-vingt-trois morts.

Mais une puissance supérieure à celle des armées pesait sur la Bastille. La voix des canons était venue accabler de Launey de l'injustice de sa cause, et l'avait précipité du haut de son confiant orgueil dans une inexprimable anxiété. « Il faut se rendre, » lui disaient les Invalides; « il faut résister, » lui disaient les Suisses. Et lui, tantôt sombre, tantôt exalté jusqu'à la fureur, se promenant avec agitation ou s'arrêtant pour écouter le mugissement de la foule, il n'osait ni s'obstiner ni fléchir. Se rendre! mais, en bas, n'y avait-il personne qui attendît une proie? Résister! mais ces flots de sang.... Contre les héros téméraires qui, la poitrine nue, affrontaient ses canons, il pouvait tout, peut-être : que pouvait-il contre les cadavres gisant autour de sa forteresse et qui allaient se dresser devant lui? Parmi ses ennemis, il y en avait d'invincibles : c'étaient les fantômes de son cœur.

Au fond, la peur de mourir le touchait si peu, que sa résolution suprême fut de se tuer, mais en faisant sauter la Bastille, mais en cachant son suicide dans l'anéantissement d'un faubourg. Plein d'un désespoir implacable, il prit une mèche de canon, s'approcha des poudres, l'œil fixe, la main étendue.... C'en était fait, si deux officiers n'eussent eu le temps d'accourir. Ils lui appuyèrent la baïonnette sur la poitrine et le firent reculer. Que résoudre? A travers le bruit croissant de la fusillade, un cri montait, un cri de souverain irrité : *Bas les ponts! bas les ponts!* tandis que, redoublant d'instances, les Invalides répétaient : « Il faut se rendre. » De plus en plus troublé, de Launey descendit dans la salle du conseil, où il se mit précipitamment à écrire. En ce moment, Louis de Flue, qui commandait les Suisses, ouvre la porte de la salle. Le canon des assiégeants menaçait les chaînes du second pont-levis : les Suisses devaient-ils se mettre en mesure de balayer l'avenue? Le gouverneur était-il décidé? On venait prendre ses ordres. Il répondit en tendant à l'officier un billet qui portait ces mots : « Nous avons vingt milliers de poudre; nous ferons sauter la garnison et tout le quartier si vous n'acceptez pas la capitulation. » L'officier suisse prit vivement la parole. Pourquoi se résigner si vite? Est-ce que les portes n'étaient pas entières? Est-ce que le fort était endommagé? Quoi! la garnison n'avait encore qu'un mort, que deux ou trois blessés, et elle capitulait! Cette fois, de Launey fut inébranlable : l'officier suisse dut obéir. Il se rend au pont-levis, et par une des ouvertures que lui-même avait fait précédemment pratiquer, il glisse le billet, testament de mort de la Bastille. En même temps, on criait de l'intérieur : « Qu'on ne nous massacre pas! nous consentons à nous rendre. »

Il s'agissait d'atteindre le billet, dont les assaillants étaient éloignés de toute la largeur du fossé. On apporte une planche, on l'étend sur le parapet, quelques-uns montent dessus de manière à faire contre-poids, et, d'un pas ferme, un inconnu se risque le long de ce chemin mobile. Parvenu à l'extrémité, il avançait le bras, lorsqu'un coup de fusil part et le renverse mort dans le fossé. Maillard le suivait, il lui succède, prend le billet, le remet à Elie, qui, après l'avoir lu à haute voix, le fixe à la pointe de son épée. Les gardes françaises dirent : « Foi de militaires, nous ne vous ferons aucun mal : baissez les ponts! » Les ponts s'abaissèrent. Alors, à la suite d'Elie, de Hullin, d'Arné, de Maillard, de Réole, de François, de Tournay, d'Humbert, de Louis Morin, le peuple se précipita comme un torrent.

La garnison était rangée en haie dans la cour : les Invalides à droite, les Suisses à gauche. Tous ils avaient déposé leurs fusils contre le mur, et, à la vue du peuple qui entrait en grondant, ils ôtèrent leurs chapeaux. Les Invalides firent mieux, ils applaudirent; mais, leur uniforme les désignant aux colères de la multitude, ils coururent les plus grands périls. Les Suisses, au contraire, ayant été pris d'abord pour des prisonniers, à cause du sarrau de toile qui les couvrait, on les entoure avec attendrissement, on les appelle du nom de frères, on les embrasse. Un seul d'entre eux périt, trahi par ses propres frayeurs. C'était celui-là même qui avait pointé les fusils de rempart. Déjà il avait laissé le pont derrière lui, gagné l'avenue.... un coup de sabre lui fendit le crâne et l'étendit au milieu du sang qu'il avait versé.

Vêtu d'un frac gris-blanc, la tête nue, la main appuyée sur une canne à pomme d'or, qui renfermait un glaive, le gouverneur attendait en silence. Un marchand de la rue des Noyers-Saint-Jacques, nommé Cholat, le reconnaît et l'arrête. Il voulut se poignarder : on le retint, on l'entraîna. Ils ne savaient pas que, d'avance, l'agonie de son âme avait vengé le peuple! On arrêta aussi Miray, l'aide-major, qui avait autrefois servi dans les gardes françaises. Se croyant perdu, il s'écria d'une voix étouffée : « A moi, camarades! laisserez-vous misérablement périr un brave homme? » Les gardes accoururent, et cinq d'entre eux s'offrirent à le ramener chez lui, le protégeant de leur uniforme, aimé du peuple. Quant au lieutenant du roi, du Puget, il avait eu la présence d'esprit de retourner son habit; armé d'un gros bâton, les cheveux épars, il se perdit dans la foule et disparut.

Le désordre était immense, mais héroïque. Une curiosité frémissante animait tous les visages; un mot sortait de toutes les bouches : « Où sont les victimes? Voici la liberté. » Les uns s'enfoncent sous les voûtes, parcourent les sinuosités mystérieuses de la forteresse, s'acharnent aux portes des cachots; les autres vont sur les tours insulter aux canons. Immortel délire de nos pères! Un soldat qui descendait précipitamment de la plate-forme où on l'avait oublié, rencontre au fond d'un obscur escalier l'intrépide Louis Morin. Loin de fuir, il se jette à son cou en pleurant : « Ah! frère, ayez pitié de quelques pauvres soldats, qui ont été forcés d'obéir; jurez de demander grâce pour eux. — Je le jure, » répondit le noble jeune homme, et il tint parole. Mais, s'il y eut des épisodes touchants, il y eut aussi de lamentables méprises, des hasards funestes. Un enfant de dix ans ayant paru au sommet des tours, une balle lancée de la rue Saint-Antoine lui fracassa la tête. L'officier Béquard, le même qui avait empêché le gouverneur de faire sauter la Bastille, fut désigné comme un des porte-clés; on lui abattit le poignet d'un coup de sabre et on alla promener triomphalement dans Paris cette main qui venait de sauver le faubourg Saint-Antoine. Béquard n'avait pas combattu : on le tua pourtant, et on ne découvrit l'erreur fatale que lorsqu'il n'était plus temps de la réparer. Aussi sa mort fut-elle pleurée surtout par les vainqueurs, et sa famille confondue dans les témoignages de la reconnaissance publique avec celles des martyrs de la journée.

Cependant les portes des cachots se sont écroulées sous un généreux effort, les prisonniers sont libres. Hélas! pour trois d'entre eux, il était trop tard! Victime, depuis sept ans, des vengeances inexpliquées d'un père implacable, le premier, qui s'appelait le comte de Solages, ne retrouva ni des parents qui consentissent à le reconnaître, ni ses biens, devenus la proie de collatéraux avides. Le second se nommait Whyte. De quel crime était-il coupable, accusé, soupçonné du moins? On ne l'a jamais su. Lui, on l'interrogea vainement : à la Bastille, il avait perdu la raison. Le troisième, Tavernier, à l'aspect de ses libérateurs, avait cru voir entrer ses bourreaux et s'était mis en défense : on le détrompa en l'embrassant; mais le lendemain il fut rencontré errant par la ville et prononçant des paroles étranges : il était fou.

Pas un recoin de la Bastille n'échappa aux investigations ardentes de la foule. On sonda la forteresse jusqu'en ses plus noires profondeurs et on en rapporta d'horribles trophées : des chaînes que les mains de beaucoup d'innocents, peut-être, avaient usées; des armes d'une forme bizarre, effrayante; des machines dont personne ne put deviner l'usage; un vieux corselet de fer qui paraissait inventé pour retenir un homme par toutes les articulations du corps et le réduire à une immobilité éternelle; le tableau qui ornait la chapelle de la Bastille, et qui représentait saint Pierre aux Liens. Car on avait voulu que l'image de la servitude poursuivît, accablât les prisonniers jusqu'au pied de l'autel!

La salle du conseil, impétueusement envahie, livra ses

archives; mais la fureur populaire ou les détruisit ou les dispersa. Toutefois, quelques pièces marquées d'un sceau funèbre ont été conservées à la justice de l'histoire, et, par exemple, une lettre de Latude à Mme de Pompadour, lettre déchirante, dans laquelle on lit cette phrase : « Le 25 de ce mois de septembre (1760), à quatre heures du soir, il y



PRISE DES ARMES AUX INVALIDES

aura cent mille heures que je souffre. » L'infortuné, quand il écrivit ces mots terribles, avait encore deux cent mille heures de souffrance à compter!

Au moment où les vainqueurs sortaient de la Bastille, ils aperçurent une femme penchée sur le champ de bataille et cherchant parmi les cadavres un visage connu. Le fils de cette femme ayant disparu depuis quelques jours de la maison maternelle, et menant une vie d'opprobre, la malheureuse mère s'était flattée pour lui d'une expiation glorieuse. Condamnée à le pleurer vivant, elle aurait voulu pouvoir le

pleurer martyr. Ne le trouvant point au nombre des morts, elle se retira désespérée.

Il avait été décidé que le gouverneur serait conduit à l'Hôtel de Ville : on en prit la route. Élie ouvrait la marche, portant la capitulation à la pointe de son épée ; suivaient Legris et Maillard, le visage encore tout rayonnant d'héroïsme ; puis, le gouverneur, à qui Hullin et Arné faisaient un bouclier de leurs corps ; puis l'Epine, jeune clerc de procureur, plein de dévouement et de courage. Ce fut un triomphe que ce trajet, mais un triomphe à demi enveloppé dans un supplice. Les Mémoires de Linguet avaient fait au gouverneur une exécrable célébrité : quand il passa, le peuple crut voir passer la Bastille. A lui maintenant, disait-on, de gémir et de trembler. Il avait abusé de la force : à son tour de la subir. On demandait pitié pour lui ! Avait-il pitié, lui, des pauvres prisonniers, lorsqu'il donnait à louage le petit jardin réservé à leurs promenades, lorsque son avarice leur disputait une heure d'air pur ou de gai soleil ? A l'effet de ces discours s'ajoutaient le ressentiment des trahisons récentes dont on le croyait coupable et la certitude que, s'il échappait aux vengeances de la place publique, il resterait impuni. Aussi la foule multipliait-elle contre lui, à mesure qu'on approchait de l'Hôtel de Ville, les affronts, les invectives, les menaces. Il y en eut qui lui arrachèrent les cheveux ; d'autres lui portaient l'épée au visage. On atteignit ainsi la place de Grève. Là, les clameurs redoublant, le cortége est assailli de toutes parts. L'Epine, qui veut écarter la foule, reçoit un coup violent ; Legris avait affronté sans émotion le feu de la Bastille, il ne peut soutenir le spectacle qui s'apprête, il s'évanouit. De Launey marchait tête nue, et on le reconnaissait à cela : Hullin, dans un élan sublime, se découvre et met son chapeau sur la tête du gouverneur. Avec une vigueur que la générosité centuplait, Hullin défendit longtemps le malheureux, commis à sa garde ; mais enfin le nombre l'accable ; ses forces l'abandonnent ; épuisé, couvert de sang, il se laisse tomber sur une pierre. On lui vint offrir du vin, il reprit connaissance.... quand il se releva, il n'avait plus personne à protéger.

On a écrit que de Launey avait jusqu'au bout conservé une attitude suppliante ; on lui a prêté des paroles où la résignation se mêle d'une manière touchante à la prière : cette version, généralement répandue, n'est point exacte. De Launey déploya, au contraire, un courage altier ; selon le témoignage de l'abbé Lefebvre, le seul qui ait raconté cette mort pour *l'avoir vue*, de Launey mourut « en se défendant comme un lion ; » et il est permis de croire que sa fermeté fut précisément ce qui accrut l'indignation du peuple, que des prières auraient peut-être touché. A ceux-là, du reste, la responsabilité du sang, qui ne laissent aux peuples d'autre alternative que le silence dans la douleur ou la colère dans la liberté !

On promena la tête du gouverneur au bout d'une pique : épouvantable indice de l'excès des ressentiments qu'amasse au sein des nations asservies une longue oppression. Et il devait y avoir encore, hélas ! bien d'autres tragédies. Deux invalides furent pendus à une lanterne, en face de l'Hôtel de Ville. Le lieutenant Person fut tué sur le port au blé. Arrivé à la rue des Tournelles, où il demeurait, et la trouvant déserte, l'aide-major Miray avait eu l'imprudence de renvoyer l'escorte que les gardes françaises lui avaient donnée : il ouvrait sa porte, lorsqu'un groupe d'hommes armés, débouchant d'une rue voisine, le reconnut et le tua. Mais une mort regrettable à jamais, ce fut celle du major de Losme, le consolateur des prisonniers, leur appui, leur providence. La foule, qui, malheureusement, ne connaissait de lui que son uniforme, l'avait entouré, non loin de l'arcade Saint Jean. Un ancien prisonnier de la Bastille, nommé Pelleport, l'aperçoit et s'élance : « Arrêtez, c'est mon bienfaiteur ! » On ne l'entendit pas. Il s'empare d'un fusil ; et tantôt par les coups qu'il porte, tantôt par ses imprécations, il s'efforçait d'écarter de son ami, pour la détourner sur lui-même, la fureur des meurtriers. « Noble jeune homme, lui dit l'infortuné major, que faites-vous ? Vous allez vous sacrifier sans me sauver. » De Losme tomba mort en effet, tandis qu'on relevait tout sanglant sur les marches de l'Hôtel de Ville son généreux protecteur.

Les corps de de Losme, de Miray, de Person furent transportés à la Morgue ; on ne retrouva pas celui de de Launey. Seulement, six mois après, un soldat inconnu rapporta à la famille du gouverneur ses bijoux et sa montre, où pendait un cachet à ses armes, sans s'expliquer sur la manière dont ces objets lui étaient parvenus.

Pendant ce temps, que s'était-il passé dans cet Hôtel de Ville où les vainqueurs allaient faire leur entrée ? Le Comité permanent n'avait cessé d'y être, depuis le commencement du jour, en butte aux soupçons et aux menaces. Son refus de décréter la prise de la Bastille lui était imputé à trahison. La multitude, dont les flots sans cesse renouvelés inondaient la grande salle et semblaient y avoir apporté le bruit de la tempête, la multitude s'étonnait, elle s'indignait de trouver fermées devant elle les portes de la salle particulière que le Comité permanent s'était réservée. Que prétendaient-ils donc, ces invisibles dominateurs qui gouvernaient à la manière dont on conspire ? pourquoi tant de mystère ? Qu'ils vinssent délibérer dans la grande salle, sous l'œil du peuple.

On amenait à chaque instant des courriers arrêtés. L'électeur Boucheron demanda que les paquets fussent ouverts : ils contenaient deux lettres, dont on fit aussitôt lecture.

La première était conçue en ces termes : « Je vous envoie, mon cher du Puget, l'ordre que vous croyez nécessaire : vous le remettrez. — Paris, ce 14 juillet 1789. — Signé, le baron de Besenval. »

La seconde, renfermée dans la même enveloppe, disait : « Monsieur de Launey tiendra jusqu'à la dernière extrémité ; je lui ai envoyé des forces suffisantes. — Ce 14 juillet 1789. — Signé, le baron de Besenval. »

Ce fut alors un redoublement de transports. On se crut à la veille des plus sinistres perfidies. Un jeune homme entra furieux, fendit la presse, parvint jusqu'au bureau, et fit entendre ce cri, que mille voix répétèrent avec un emportement terrible : « Pas de comité particulier ! Nous ne voulons pas de comité ! » Un vieillard venait de dire : « Laissons là ces traîtres ! » et le commissaire Carré accourait, parlant de la Grève en courroux. Le Comité fut dissous à l'instant même ; les oligarques de la bourgeoisie parurent dans la grande salle, et Flesselles, monté sur l'estrade qui soutenait le siége du président, y resta exposé aux regards défiants de la multitude.

Tel était donc l'aspect intérieur de l'Hôtel de Ville, lorsque la prise de la Bastille fut annoncée par une clameur immense, prodigieuse, une de ces clameurs qui, chez les anciens, faisaient tomber les corbeaux dans le cirque. Bientôt arrive, entassée, mugissante, une masse d'hommes de tout âge, de toute condition, couverts d'armes de toute espèce. « On eût dit que l'Hôtel de Ville allait s'écrouler sous les cris confondus de victoire et de trahison, de vengeance et de liberté. » La pompe était sauvage, elle était sublime. Du milieu de la foule, une main s'élevait, une main sanglante, qui agitait la



PRISE DE LA BASTILLE

boucle de col du gouverneur; mais, à côté de ce hideux trophée, un jeune ouvrier montrait, au bout de sa baïonnette, le règlement de la Bastille, et, couronné de lauriers, Élie s'avançait sur les bras de ses compagnons d'héroïsme.

Tant que Flesselles n'avait pas eu à contempler l'image de la mort, il était demeuré calme, souriant, impérieux même. Interpellé vivement par Francotay, un des électeurs, sur ce qu'il s'obstinait à refuser aux citoyens de la poudre et des armes, il avait osé répondre : « Taisez-vous. » Mais quand il vit paraître en quelque sorte le spectre du gouverneur de la Bastille, il eut peur. On murmurait autour de lui les mots « trahison, manœuvres infâmes. » Plein de trouble, il se leva en disant : « Puisque je suis suspect à mes concitoyens, il est indispensable que je me retire. » Et il voulut descendre de l'estrade. Plusieurs le retinrent. Alors, d'une voix menaçante : « Monsieur, lui dit un électeur nommé Delapoize, vous serez responsable des malheurs qui vont arriver. Vous n'avez pas encore donné les clés du magasin de la ville, où sont ses armes et surtout ses canons. » Flesselles, sans dire un seul mot, tira les clés de sa poche et les remit à l'électeur. Que le prévôt des marchands fût effrayé, c'est ce dont témoignait la pâleur de son visage; mais il se joignait manifestement à ses craintes une préoccupation singulière et profonde. Nous avons déjà cité un fragment d'une lettre attribuée au baron de Besenval et adressée à Mme de Polignac : cette lettre contient la phrase suivante : « J'ai été assez heureux pour soustraire des papiers importants chez le prévôt. J'aurais pu lui sauver la vie, mais j'aurais compromis Irla (la reine), et j'ai préféré qu'il fût victime. » Le prévôt des marchands avait-il effectivement des papiers qui fussent de nature à compromettre de hauts personnages? Craignait-il qu'on n'allât visiter sa demeure? Ce qui est certain, c'est que lorsqu'il fut question de le conduire au Palais-Royal, la sérénité rentra dans ses traits. « Eh bien, messieurs, dit-il avec empressement, allons au Palais-Royal; » et, sans attendre le retour de l'abbé Fauchet qui était allé calmer le district de Saint-Roch, point de départ des accusations, Flesselles descendit de l'estrade. Il est à remarquer que, pendant qu'il traversait la salle, le peuple « ne lui fit pas la moindre violence. » Descendu sur la place de Grève, il fit route, au milieu de la foule et sans en éprouver aucun mauvais traitement, jusqu'au coin du quai Pelletier. Là, un inconnu le renversa mort d'un coup de pistolet, soit impatience barbare de la part d'un ennemi, soit qu'en tuant Flesselles, un de ses complices eût voulu tuer quelque redoutable secret.

Le bruit courut qu'on avait saisi sur le prévôt des marchands un billet de lui au gouverneur de la Bastille : « Tenez bon! j'amuse les Parisiens avec des promesses et des cocardes. » La vérité est que personne ne put produire ce billet; qu'il ne fit partie d'aucun procès-verbal; que l'existence en fut affirmée seulement par la rumeur publique. Mais les paroles citées n'en étaient pas moins un résumé fidèle de la conduite du prévôt des marchands. Il avait amusé les Parisiens avec des cocardes, avec des promesses : qui lui en donna l'ordre? C'est ce qu'enveloppa le mystère de sa mort.

Presque à la même heure, le prince et la princesse de Montbarrey étaient traînés à l'Hôtel de Ville. Devant les électeurs, la princesse s'étant évanouie, on la transporta dans la salle de la Reine. Quant à son mari, menacé de toutes parts, poussé contre le bureau, plié en deux, il était perdu si, l'enlevant avec vigueur du milieu de la foule irritée, le marquis de La Salle ne l'eût mis en état de se justifier : « Messieurs, dit l'ancien ministre de la guerre, vous vous trompez : vous voulez me punir comme un aristocrate, et je suis un des plus zélés partisans de la liberté.... Mon fils, le prince de Saint-Maurice, est celui qui a opéré la révolution en Franche-Comté. »

Les applaudissements emportèrent les projets de vengeance; et, à mesure que s'éloignaient les impressions violentes du combat, la générosité reprenait son empire. Les gardes françaises et Élie, dont l'attitude fut constamment celle d'un homme des temps héroïques, demandèrent que le peuple les récompensât de leurs services en se montrant magnanime. Les défenseurs de la Bastille étaient là, pâles, silencieux, attendant l'arrêt fatal.... Tout à coup Élie s'adresse à eux : « Jurez fidélité à la nation! » Tous, levant la main, ils prêtent le serment civique; on les embrasse, on pleure d'enthousiasme : ils sont sauvés!

Conduits au Palais-Royal, les Suisses y trouvèrent, au lieu d'ennemis implacables, des protecteurs aussi ardents qu'ingénieux. On les fit passer, aux yeux du peuple assemblé dans le jardin, pour des captifs arrachés aux cachots de la Bastille, pour des soldats qui, ayant refusé de tirer sur les citoyens, avaient été cruellement punis de leur patriotique désobéissance. Aussitôt on envoya faire une quête en leur faveur, et la multitude se répandit, autour d'eux, en fraternels transports.

Cependant la nuit était descendue sur la ville, mais sans amener le repos. Heureuse loi du destin! Car c'eût été le sommeil de la Révolution, en de tels instants, que le sommeil de Paris. Grâce au ciel, il arriva que de mystérieux émissaires parcoururent les divers quartiers, qu'ils remplirent d'alarmes. A les entendre, Paris allait être bombardé; on avait vu la butte Montmartre couverte de canons, de bombes, de grils propres à rougir les boulets; on pouvait nommer les chefs, les coopérateurs de l'abominable entreprise : le prince de Condé, le maréchal de Broglie, Besenval, le prince de Lambesc, le prince de Narbonne Fritzlar, le baron de Salkenaym. Puis, comme dans la soirée qui précéda la Saint-Barthélemy, des inconnus allaient dessinant sur la porte des maisons bourgeoises tantôt un cercle tantôt une croix. Toutes les fenêtres ayant été garnies de lampions, des sentinelles volontaires criaient, à l'entrée de chaque rue, avec l'accent d'une poignante ironie : « Soignez vos lampions! nous avons besoin d'y voir très-clair cette nuit. » Sur le quai Pelletier, le comédien Grammont disait aux passants, du haut d'une borne : « Il y a des carrières au-dessous de Paris. Prenez garde à la poudre! Visitez les souterrains. » Mais le héros de cette vigilance farouche, ce fut Marat. La capitale lui plaisait, ainsi enivrée de défiance, et son rôle révolutionnaire commença par un soupçon. Un détachement de hussards s'étant avancé jusqu'au Pont-Neuf, et l'officier déclarant qu'il venait fraterniser avec le peuple : « Si cela est vrai, lui dit Marat d'un ton brusque, livrez-nous vos armes. » L'officier refusa. Se mettant alors à la tête de la multitude, que ses discours enflamment, Marat force les hussards de le suivre à l'Hôtel de Ville, d'où on les renvoya sous escorte.

Tout concourait à entretenir, à augmenter, parmi les citoyens, le trouble, l'enthousiasme, le courage, la fureur. Et à quel degré d'emportement ne serait-on pas arrivé, si l'on avait su que, durant ces heures d'angoisse, la cour préludait aux joies de son prochain triomphe par des réjouissances sacriléges; que sous les regards, aux applaudissements de la reine, du comte d'Artois, des Polignac, on avait célébré, à Versailles, dans l'Orangerie, les fêtes de la patrie vaincue; qu'il y avait eu des danses, et des chants, et du vin distribué à profusion aux soldats étrangers; qu'on avait enfin

égalé, en insolence inhumaine, ces empereurs romains qui, au nombre de leurs plaisirs, comptaient les calamités de Rome!

Voilà ce qu'à Paris on ignorait encore; mais la criminelle présomption des courtisans, on la connaissait trop. On s'occupa donc sans relâche à fabriquer des piques, à fondre des balles. On eut des mots d'ordre, ainsi qu'en un camp : dans le faubourg Saint-Marceau, *Libertas;* ailleurs, *Washington.* Pour arrêter la cavalerie, des excavations de quatre pieds de profondeur furent pratiquées en avant des barrières. Pour écraser les assaillants, on entassa au haut des maisons, non-seulement des pavés, mais des meubles précieux, des statues, des ornements de bronze, jusqu'à des livres. Les enfants aidèrent au travail des barricades. Les femmes s'animèrent au combat. Plusieurs millions d'hommes s'élevant tous ensemble à l'héroïsme, à force de vouloir la liberté.... l'histoire n'avait jamais offert un plus beau tableau! Ainsi, dès le premier pas, la Révolution faisait éclater sa puissance, et déjà ceux qu'elle inspirait auraient pu dire cette grande parole, qu'un représentant du peuple prononça, plus tard, au milieu des tempêtes : « Le trône même de Dieu serait ébranlé, si nos décrets parvenaient jusqu'à lui. »



TRIOMPHE D'ÉLIE

CHAPITRE XII

LOUIS XVI ROI DE LA BOURGEOISIE

A Versailles, ce fut une soirée pleine de trouble que celle du 14 juillet 1789. Des nouvelles, vagues encore, mais d'autant plus effrayantes, étaient venues consterner les représentants de la bourgeoisie, qui, craignant la cour, craignant le peuple, se jugeaient à la veille d'une irréparable catastrophe Ils savaient que depuis plusieurs jours les gardes du corps ne quittaient pas leurs bottes, et qu'on avait enfin précipité la faiblesse du roi sur la pente des violences extrêmes; ils avaient entendu, dans cette journée même, les chants barbares partis de la terrasse de l'Orangerie. D'un autre côté, qu'imaginer de plus formidable que le désespoir de Paris soulevé? On croyait au bruit du canon; l'oreille à terre, on l'écoutait. Soudain, le vicomte de Noailles paraît, arrivant de Paris. Tous se lèvent, attentifs. Lui, ému jusqu'au fond de l'âme, il montre la capitale armée, l'Hôtel des Invalides envahi, les familles nobles faisant de leurs maisons des forteresses, le peuple autour de la Bastille, la Bastille conquise. Aussitôt, toute discussion cessant, on décide qu'une députation sera envoyée au roi. Car c'était toujours derrière la

royauté que la bourgeoisie se mettait à couvert quand le peuple grondait.

Louis XVI reçut la députation dans la salle qui précédait son cabinet. Il était environ dix heures du soir, l'archevêque de Vienne ne pouvant lire aux flambeaux, ce fut le comte de Clermont-Tonnerre qui lut l'adresse de l'Assemblée nationale. Pendant cette lecture, le roi tint les yeux constamment fixés sur Mirabeau. Tous les ministres étaient présents. Clermont-Tonnerre ayant fini de parler, Louis XVI répondit d'un ton froid qu'il se sentait disposé à accéder au vœu des habitants de Paris, ajoutant qu'il allait en conférer avec son conseil; et il passa dans le cabinet royal. Les rideaux, mal fermés, permettaient aux députés de voir, à travers les grands verres de Bohême qui étaient aux croisées, la pantomime des princes et des ministres : le jeu des physionomies leur sembla trahir de sinistres desseins. Et en effet, après une demi-heure d'attente, ils n'obtinrent du roi que l'assurance équivoque de la part qu'il prenait aux inquiétudes de l'Assemblée. « Instruit de la formation d'une garde bourgeoise, disait-il, j'ai donné ordre aux officiers généraux de se mettre à la tête de cette garde afin de l'aider de leur expérience et de seconder le zèle des bons citoyens; j'ai également ordonné que les troupes qui sont au Champ de Mars s'écartent de Paris. »

De semblables paroles n'étaient pas de nature à tranquilliser les esprits. D'ailleurs, dans l'intervalle, deux électeurs envoyés par l'Hôtel de Ville, Bancal des Issarts et Ganilh, avaient mis le comble aux frayeurs de l'Assemblée en lui racontant les malheurs arrivés aux environs de la Bastille, l'inutilité des négociations, la mort de plusieurs citoyens tués par le feu de la forteresse, la demande faite par la multitude de décréter le siége : l'envoi d'une seconde députation fut résolu.

Louis XVI répondit : « Vous déchirez de plus en plus mon cœur par le récit que vous me faites des malheurs de Paris. Il n'est pas possible de croire que les ordres que j'ai donnés aux troupes en soient la cause. Je n'ai rien à changer à la réponse que je vous ai faite. »

Comment décrire la douleur et l'effroi de l'Assemblée, surtout quand le baron de Wimpfen, arrivé de Paris, vint dire qu'il avait vu sur la place de Grève le cadavre d'un homme décapité qu'on assurait être le gouverneur de la Bastille! Singulier contraste! tandis que le peuple de Paris célébrait sa victoire par une illumination, les représentants de la bourgeoisie, à Versailles, demeuraient pénétrés d'une tristesse profonde. Le renversement d'une forteresse odieuse, ce prodigieux élan par où débutait l'irrésistible patriotisme de la foule, ils n'appelaient cela que *les malheurs de la capitale*. Ils ne pouvaient songer à la Bastille conquise, sans se représenter l'incendie des barrières, les scènes qui avaient dû rougir le pavé du faubourg Saint-Antoine, le campement des troupes sous les arbres des Champs-Élysées, le peuple courant irrité à travers Paris en feu. Jusqu'alors la cour avait été leur adversaire le plus redouté, maintenant c'était la multitude qui épouvantait le plus leur imagination : ils changeaient d'alarmes. Les regards ne cessant de se tourner vers la royauté, on proposa d'envoyer au château une troisième députation; et ce fut alors que Clermont-Tonnerre dit ces mots célèbres : « Non, laissons-leur la nuit pour conseil; il faut que les rois, ainsi que les autres hommes, achètent l'expérience. »

Du reste, les projets du gouvernement n'étaient qu'à demi enveloppés de mystère. Pendant qu'agité d'une inquiétude farouche, le peuple entourait en silence la salle des Etats, la place d'Armes, les cours du château se remplissaient d'escadrons de hussards dont l'attitude faisait craindre les complots de la force et laissait soupçonner les proscriptions. La séance devant tenir toute la nuit, sous la vice-présidence de Lafayette, quelques vieillards avaient étendu des tapis sur des tables, y cherchant une heure de repos; mais, quoique accablés de fatigue, la plupart veillaient, dans l'attente, pleine d'angoisses, des choses du lendemain.

Louis XVI s'était endormi. Quels furent les songes de son sommeil? La cour, bien informée cependant, avait eu soin de faire démentir les nouvelles apportées au roi par les députations de l'Assemblée; et Louis XVI s'était retiré dans ses appartements sans rien savoir. Mais le duc de Liancourt, à qui sa charge permettait d'entrer à toute heure chez le monarque, vint l'éveiller pour lui apprendre les événements de la journée. On sait quelles furent les premières paroles échangées : « C'est une émeute. — Non, sire, c'est une révolution. » En ami sincère, le duc de Liancourt peignit à Louis XVI les dangers qui environnaient sa personne et sa famille; il lui parla de la fidélité douteuse des troupes, des progrès formidables de l'esprit public, de la nécessité de faire un pas vers la nation. Tout à coup, les frères du roi entrèrent. Alors, allant au comte d'Artois : « Prince, lui dit le duc, votre tête est proscrite; j'ai lu l'affiche de cette proscription. » Les comtes d'Artois et de Provence joignirent leurs instances à celles du duc de Liancourt; Louis XVI promit de se rendre à l'Assemblée.

La séance, reprise le lendemain à huit heures, trouva les représentants animés d'un seul désir, celui de s'entendre avec le roi. Custine, Sillery, Pison du Galant, de Marguerites lurent des projets d'adresse, prononcèrent des discours où reparaissait, sous diverses formes, le sentiment auquel la classe moyenne attachait, à cette époque comme aujourd'hui, l'espoir mal dissimulé de sa domination : « Les Français adorent leur roi, à la condition de n'avoir pas à le craindre. » Ainsi le trône n'était plus pour le tiers état qu'un abri, la monarchie qu'un bouclier. Un fait curieux, et bon à connaître, c'est que Bailly fut prié secrètement de composer la harangue que l'Assemblée désirait entendre sortir de la bouche de Louis XVI. Bailly n'eut garde de repousser cet honneur, si singulier pourtant dans la circonstance; il prépara le discours royal, mais son travail ne fut pas adopté.

On avait décidé qu'une troisième députation irait demander à Louis XVI l'éloignement des troupes, le renvoi des ministres. Aussitôt Mirabeau se lève, et tout entier au démon de son éloquence, il dicte en ces termes le langage qu'il faudra tenir au prince :

« Dites-lui que les hordes étrangères dont nous sommes investis ont reçu hier la visite des princes, des princesses, des favoris, des favorites, et leurs exhortations et leurs caresses et leurs présents; dites-lui que toute la nuit ces satellites étrangers, gorgés d'or et de vin, ont prédit dans leurs chants impies l'asservissement de la France, et que leurs vœux brutaux invoquaient la destruction de l'Assemblée nationale; dites-lui que dans son palais même les courtisans ont mêlé leurs danses au son de cette musique barbare, et que telle fut l'avant-scène de la Saint-Barthélemy; dites-lui que ce Henri dont l'univers bénit la mémoire, celui de ses aïeux qu'il voulait prendre pour modèle, faisait passer des vivres dans Paris révolté qu'il assiégeait en personne, et que ses conseillers féroces font rebrousser les farines que le commerce apporte dans Paris fidèle et affamé. »

Comme la députation sortait, le duc de Liancourt annonça que Louis XVI allait venir. Quelle serait la contenance de l'Assemblée? Convenait-il d'accueillir le monarque par des cris d'amour avant de connaître les sentiments de son cœur....

lorsque le sang coulait à Paris? On proposa la dignité du silence.

Au moment où l'évêque de Chartres rappelait ces mots de l'évêque de Senez : « Le silence des peuples est la leçon des rois, » les portes s'ouvrirent, le roi parut. Il était sans gardes, accompagné seulement de ses deux frères. S'étant avancé de quelques pas, il resta debout, découvert, et dit avec émotion :

« Messieurs, je vous ai assemblés pour vous consulter sur les affaires de l'État; il n'en est pas de plus instante et qui affecte plus sensiblement mon cœur, que les désordres affreux qui règnent dans la capitale.... Je sais qu'on a donné d'injustes préventions; je sais qu'on a osé publier que vos personnes n'étaient pas en sûreté : serait-il donc nécessaire de rassurer sur des bruits aussi coupables, démentis d'avance par mon caractère?... Eh bien! c'est moi qui ne suis qu'un avec la nation, c'est moi qui me fie à vous. » Il ajouta qu'il avait donné ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles.

En un instant, l'attitude de l'Assemblée avait changé : la salle retentit d'acclamations qui furent comme un signal pour le peuple immense qui attendait au dehors. L'archevêque de Vienne répondit, et dans un discours où la fermeté se mêlait habilement au respect, il sut cacher sous des formes adulatrices l'impérieuse demande du rappel de Necker.



DE LUBERSAC — DE NOAILLES

Un mouvement caractéristique marqua la sortie de Louis XVI. Les députés, se donnant la main, venaient de former une chaîne destinée à le garantir des flots de la multitude. A cette vue, les cris d'enthousiasme recommencent. Ce fut le dernier beau jour de Louis XVI. Aux rayons d'un soleil de midi, sous les regards d'une foule qui, pour le voir, montait aux grilles, se groupait sur les statues, il parcourut lentement à pied, au son des fanfares, le long trajet de la salle des Menus à la cour de marbre.

Toutefois, de sourdes défiances grondaient au fond du peuple, et ses *vive le roi!* n'étaient, ce jour-là même, que de l'entraînement. Une femme de Versailles, ayant brusquement dérangé le comte d'Artois, s'approcha de Louis XVI et osa lui dire : « Oh! mon roi, êtes-vous bien sincère? ne vous fera-t-on pas changer comme il y a quinze jours? — Non, répondit le roi, je ne changerai jamais. » Cet épisode était le fait important de la journée. Il se perdit, emporté dans le bruit du triomphe. La reine voulut sa part des applaudissements; elle s'avança sur le grand balcon, portant dans ses bras le Dauphin, comme pour confier la cause de la royauté au cœur des mères; mais des rumeurs menaçantes montèrent alors au milieu des cris de joie. Une dame du palais ayant été reconnue au pied du château, on la chargea de messages insultants. « Pourquoi, demandaient quelques voix cruellement ironiques, pourquoi la duchesse de Polignac ne se montre-t-elle pas avec son amie? » La main étendue vers une fenêtre, un inconnu cria : « Voilà où est placé ce trône dont avant peu l'on cherchera les vestiges. »

Paris inquiétait l'Assemblée : elle ne désespéra pas de le gagner à Louis XVI. Une députation nombreuse, dont faisaient partie Lafayette, Mounier, Bailly, Sieyès, Lally-Tollendal, Talleyrand, Barère, eut mission d'aller raconter aux Parisiens la démarche du roi, la paix applaudie, les scènes touchantes de la cour de marbre. Les gardes du corps s'offrirent à escorter les envoyés de cet autre souverain, l'Assemblée; mais on jugea qu'un tel cortége ne convenait point à des représentants de la nation, messagers de la paix; on remercia les gardes affectueusement, et l'on fit le trajet entre deux haies de peuple accouru sur le passage des voitures.

Paris avait, en ce moment, toute l'inquiétude de sa récente victoire. Les rues étaient vivantes. Les barrières se fermaient, gardées par la vigilance populaire. Les faubourgs coupés de barricades, les grandes issues dépavées et garnies de canons, près de quatre-vingt mille hommes sous les armes, la marche des patrouilles soupçonneuses donnaient à la capitale un aspect à la fois morne et imposant. On croyait au prochain retour des troupes de Besenval, qui, dans la soirée, s'étaient repliées sur Sèvres; on se rappelait qu'à cinq lieues de Paris, la cour disposait d'une armée; on ne la craignait pas, mais on se préparait à la recevoir! Et, pendant ce temps, à l'Hôtel de Ville, une réunion presque fortuite de marchands, d'avocats, de médecins, d'hommes de lettres exerçait le pouvoir absolu de par l'audace, contenait les ardeurs de la Grève, s'occupait de l'arrivage des blés, de la discipline à imposer au désordre, paraissant oublier la monarchie absente, les tribunaux muets, l'intendant disparu, tous les anciens pouvoirs frappés de stupeur ou frappés de mort.

A l'entrée de Paris, les députés furent vivement saisis par l'imprévu du spectacle qui s'offrait à eux. Des milliers de citoyens les attendaient en brandissant des piques, arme nouvelle, longtemps inconnue en France, arme facile à façonner, à saisir, et propre aux révolutions, qui ont besoin d'improviser la guerre. Cette forêt de piques, image frémissante, présentait comme un souvenir des combats de l'antique liberté et rappelait, devant un palais de roi, le terrible faisceau des temps consulaires. Par un contraste surprenant, cent mille hommes mêlaient à l'appareil de la défiance la flamme de l'enthousiasme, et les couleurs variées d'une milice naissante à la subordination d'une troupe disciplinée. Ils portaient le costume bizarre, le sévère costume des guerres civiles, mais sous l'équipement de l'enrôlé on sentait battre le cœur du citoyen. Arrivés à la place Louis XV, les députés mirent pied à terre, traversèrent le palais des Tuileries, et furent accueillis sous le vestibule du palais par quatre personnages d'un extérieur fort négligé, l'abbé Fauchet, Legrand de Saint-René, de Leutre, Duveyrier. C'étaient les envoyés du Comité permanent de l'Hôtel de Ville qui, dans le vêtement poudreux de la veille, venaient faire à l'Assemblée nationale les honneurs de l'insurrection. Élus de l'événement, usurpateurs de l'autorité vacante, ils la maniaient depuis deux jours avec une habile énergie, commandaient aux milices, nommaient aux emplois, donnaient des ordres. Précédés des quatre électeurs, les seize députés se rendirent à l'Hôtel de Ville, aux acclamations d'une foule sans nombre : « tous les bras étaient tendus vers eux; des fleurs tombaient sur eux de toutes les fenêtres; tous les yeux étaient remplis de larmes. »

Or, au milieu de tant d'ivresse, les chefs de la bourgeoisie n'avaient qu'une pensée : rappeler à tous qu'il existait un roi; car on commençait à l'oublier. Dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, le marquis de Lafayette fut le premier à prendre la parole. Après une rapide narration des événements de la matinée, il s'écria : « Le roi a été trompé, il ne l'est plus; il connaît nos malheurs, et il ne les connaît que pour empêcher qu'ils se reproduisent jamais. » Vint ensuite Lally-Tollendal, orateur disert, élégant, persuasif, qui savait prêter au calcul le langage du sentiment, habile avec abandon. Il feignit d'admirer le bon ordre des Parisiens, afin de n'avoir pas à le leur conseiller; il vanta la générosité du roi des Français, la bonté d'un prince qui avait dit : « Je me fie à vous; » il remua facilement les cœurs. L'émotion fut même si profonde, qu'on le couronna de fleurs. Puis on le conduisit à une fenêtre pour le montrer aux spectateurs qui couvraient la place de Grève. Quelques-uns remarquèrent les vicissitudes de la fortune, qui faisaient applaudir Lally au lieu où s'était dressé l'échafaud de son père; mais la foule ignora que ses clameurs vengeaient un supplice.

Il restait à diriger les citoyens armés. On leur proposa pour chef celui que désignaient les électeurs, le marquis de Lafayette. Son buste, dont l'État de Virginie avait fait présent à la ville de Paris, se trouvait exposé à tous les regards, à côté du buste de Washington, en cette salle de l'Hôtel de Ville, théâtre de tant de scènes changeantes. Le matin même, comme les électeurs parlaient de remplacer le duc d'Aumont, qui avait refusé le commandement de la milice parisienne, Moreau de Saint-Méry avait montré du doigt, sans rien dire, le buste de Lafayette, et, à ce geste, tous les électeurs avaient réuni leurs voix sur le compagnon d'armes des Américains. Le choix fut confirmé ici par acclamation, et Lafayette y répondit en saluant de son épée. Quel successeur donnerait-on au prévôt des marchands? Bailly fut désigné. Mais ce cri s'étant fait entendre . *Plus de prévôt des marchands, maire de Paris!* les assistants répétèrent : « Oui, maire de Paris! » Et aussitôt, sur la tête du modeste Bailly, parut une couronne que la main de l'archevêque de Paris retenait. Ce prélat, jaloux de s'associer aux honneurs d'une popularité si douce, obtint de l'Assemblée qu'elle se rendrait à Notre-Dame, faisant ainsi tourner au profit de l'Église les impressions de cette mémorable journée.

Le peuple, victorieux, eût volontiers perdu le souvenir d'une monarchie qui ne se montrait point; mais la bourgeoisie avait besoin d'en rappeler la vivante image. Elle tremblait que le triomphe des faubourgs ne se développât jusqu'à devenir l'anarchie; elle craignait, dans tous les cas, pour sa propre domination, et moins le peuple paraissait avoir peur, plus on avait peur de lui. Dans son Versailles, au milieu des Suisses, des cavaliers hongrois, des dragons de Besenval, la royauté n'avait plus qu'un prestige aux yeux de la foule : celui de l'épée; mais aux yeux des propriétaires, le roi restait le chef suprême de l'ordre : derrière le représentant de la force qui tyrannise, ils cherchaient, ils voulaient sauver, populariser même le représentant de la force qui conserve. La Bastille était prise : quoi de mieux calculé que de conduire Louis XVI aux Parisiens, de manière qu'il eût l'air de souscrire à sa défaite, de l'accepter noblement, d'y mettre le sceau royal? Faible prince qui allait aider, vaincu, aux arrangements pris après la victoire!

De retour à Versailles, les députés de l'Assemblée nationale ne manquèrent pas d'affirmer que la capitale avait un désir immense de voir le roi. Bailly en parla, le 16, à Vicq d'Azir, médecin de la reine, et, sur les huit heures du soir, il fut mandé à l'Œil-de-bœuf. Le nouveau maire de Paris trouva le château rempli de monde, les gens de cour alarmés, le roi curieux de connaître l'état de Paris, et disposé à s'y rendre, comme Bailly en exprimait le

vœu. Au sujet du gouverneur de la Bastille : « Ah! il a bien mérité son sort, » s'écria Louis XVI. C'était condamner une seconde fois à la mort le malheureux de Launey. A servir les rois, on gagne la haine du peuple si l'on réussit, la haine du maître si l'on échoue, et souvent l'une et l'autre.

Au sein de l'Assemblée, le renvoi des ministres, déclaré inséparable du rappel de Necker, était l'objet de délibérations qu'interrompaient à tout moment des messages successifs annonçant la démission de Barentin, celle du maréchal de Broglie, celle de Villedeuil, lorsqu'enfin le roi, prévenant les conseils de l'Assemblée, lui fit tenir une lettre qui rappelait Necker. La lettre était décachetée, comme si le monarque eût craint l'insuffisance de sa parole de roi. Sensibles à une telle déférence, les membres de l'Assemblée envoyèrent remercier Louis XVI, et décidèrent qu'à leur tour ils écriraient à Necker. La lettre est aussitôt rédigée; on y lisait ces paroles, auxquelles se reconnaissait la plume complaisante de Lally-Tollendal, et qui mettaient aux pieds d'un homme la dignité d'un grand peuple : « Monsieur,



LALLY-TOLLENDAL

l'Assemblée nationale vous presse de vous rendre au désir de Sa Majesté. Vos talents et vos vertus ne pouvaient recevoir ni une récompense plus glorieuse ni un plus puissant encouragement. Vous justifierez notre confiance; vous ne préférerez pas votre tranquillité à la tranquillité publique.... Tous les moments sont précieux La nation, son roi et ses représentants vous attendent. »

Un message du prince fit savoir à l'Assemblée que Louis XVI irait à Paris le lendemain. Avant de se résoudre à une démarche si pleine de périls et qui allait être, suivant le mot de Necker, un pompeux signalement de la chute ou de l'affaissement de l'autorité royale, Louis XVI avait tenu conseil. Les uns le conjuraient de quitter Versailles, d'aller à la tête de ses troupes faire camper la monarchie en quelque autre endroit de son royaume; les autres lui conseillaient de porter le calme à Paris. Marie-Antoinette s'était prononcée contre ce dernier parti avec une vivacité extrême; quand elle vit qu'on l'adoptait, elle ôta de ses écrins toutes ses parures de diamants, les réunit en un petit coffre qu'elle devait emporter dans sa voiture, et se fit aider par Mme Campan à brûler une quantité de papiers. Quant à Louis XVI, il entendit la messe, reçut la communion; et, comme s'il eût marché à la mort, il remit à son frère le comte de Provence un écrit qui le nommait lieutenant général du royaume.

Louis XVI partit le 17 juillet au matin, accompagné du maréchal de Beauveau, des ducs de Villeroy et de Villequier. Il prit aussi dans sa voiture deux grands seigneurs populaires, le comte d'Estaing, le marquis de Nesle. L'Assemblée avait arrêté la veille que deux cent quarante membres se joindraient au roi, moins pour lui faire honneur que pour lui servir de rempart; mais lui, incapable de comprendre jusqu'à quel point la bourgeoisie le désirait vivant et qu'il était un fantôme nécessaire, il s'avançait vers Paris d'un cœur profondément troublé. Bien que sa contenance fût calme, une indomptable inquiétude altérait son regard; il avait la pâleur de son courage. Les chevaux allant au pas, le voyage fut d'une lenteur sinistre. Les paysans des villages voisins accouraient de toutes parts, armés de faux ou de fourches, et ils se mêlaient à l'escorte, composée, jusqu'à Sèvres, de la milice de Versailles, depuis Sèvres, de la milice de Paris. Car le roi avait dû éloigner ses gardes du corps, n'osant faire aux Parisiens l'injure de paraître effrayé.

Pendant ce temps, renfermée dans son palais, que ses terreurs peuplaient d'images funèbres, Marie-Antoinette s'abandonnait au désespoir. Elle voyait déjà le roi enveloppé, gardé en otage, tué peut-être. D'une main tremblante elle écrivit un discours, qu'elle se mit ensuite à réciter en se promenant avec une agitation convulsive. Si le roi ne revenait plus, elle irait droit aux États généraux, elle leur montrerait ses enfants comme autrefois Marie-Thérèse aux Hongrois, et elle leur tiendrait ce discours, dont elle répétait au milieu des sanglots la première phrase : « Messieurs, je viens vous remettre la femme et la famille de votre souverain; ne souffrez pas que l'on désunisse sur la terre ce qui a été uni dans le ciel. » Le château de Versailles était désert, silencieux; les courtisans avaient fui; la reine ayant envoyé chercher des personnes de sa maison, des amis de la veille, on trouva des cadenas à leur porte.

Cependant, prévenu, dès la nuit, que le roi viendrait se présenter à l'Hôtel de Ville, le Comité permanent des électeurs avait donné ses ordres à tous les districts, et depuis huit heures du matin cent cinquante mille citoyens armés couvraient, rangés en double haie, la ligne qui s'étend de la place de Grève à la barrière de Passy. Le roi n'arriva aux portes de Paris qu'à trois heures, par un ciel couvert et le visage empreint de mélancolie. Sa tristesse ne fit qu'augmenter lorsqu'il aperçut cette longue haie de soldats nouveaux, soldats qui s'appelaient des citoyens; lorsqu'il vit ces drapeaux de taffetas bleu, rouge et blanc qui brillaient pour la première fois; lorsqu'il aborda ce peuple immense, paré de cocardes inconnues et qui, à l'aspect du souverain, ne poussait plus les clameurs accoutumées. Bailly, en tendant à Louis XVI les clés de la ville sur un bassin de vermeil, lui adressa une courte harangue qui caractérisait fortement la situation : « Sire, j'apporte à Votre Majesté les clés de sa bonne ville de Paris. Ce sont les mêmes qui ont été présentées à Henri IV. Il avait reconquis son peuple, ici le peuple a reconquis son roi. » Rudes paroles qui, du reste, furent parfaitement justifiées par la marche de Louis XVI à travers la capitale en armes! Appuyé contre la barre de sa voiture, il promenait à droite et à gauche des regards étonnés; il écoutait le silence de la multitude qu'interrompait, par intervalles, le seul cri de *vive la nation!* Devant lui roulaient les canons pris à la Bastille et aux Invalides. Ceux qui les traînaient, c'étaient les gardes françaises, devenus les gardes du peuple. Ainsi précédé de ces glorieux déserteurs dont la protection lui était une insulte, ainsi entouré des membres de l'Assemblée et des milices de la bourgeoisie, Louis XVI ressemblait à ces rois de l'Asie dont les Romains ornaient leurs triomphes.

En passant devant le Pont-Neuf, le roi dut être doucement rassuré par la vue des bouquets de fleurs que les femmes du peuple avaient placés à l'embouchure et à la lumière de chaque canon, idée charmante qui d'une menace de guerre faisait un symbole d'amour; mais, à la place de Grève, il eut à contempler une cérémonie étrange. La plupart des révolutionnaires, nous l'avons dit, étaient affiliés aux sociétés secrètes de la franc-maçonnerie. Or, quand un frère étranger se présente en visiteur dans une loge, s'il est revêtu des hauts grades, les membres de la loge se rangent sur son passage et, joignant leurs épées au-dessus de sa tête, ils forment ce qu'on appelle *la voûte d'acier*. Cet honneur singulier fut rendu à Louis XVI, au moment où il mit pied à terre pour monter les degrés de l'Hôtel de Ville. D'un pas ferme, il s'avança sous le berceau de lames croisées, et, au bruit des applaudissements, il entra dans la grande salle. Là il dut écouter, assis sur un trône, le procès-verbal des travaux de la Commune; là il dut donner l'approbation du silence à la formation de la milice bourgeoise, à l'ordre de démolir la Bastille, à la nomination de Lafayette, à celle de Bailly; là, enfin, Moreau de Saint-Méry lui adressa, dans un discours flatteur, ces paroles d'un homme libre : « Vous deviez votre couronne à la naissance; vous ne la devez maintenant qu'à vos vertus. »

Le but des principaux chefs de la bourgeoisie, de Mounier, de Lally-Tollendal, n'était pas encore atteint. Ils avaient conçu l'audacieux espoir de faire hommage au principe monarchique des succès mêmes de la démocratie. Ethys de Corny, ancien compagnon de Lafayette en Amérique, s'empressa donc de proposer l'érection d'un monument à *Louis XVI, régénérateur de la liberté française*, et cela sur l'emplacement de la Bastille. Injuste apothéose, dérisoire tribut de reconnaissance, qui tendait à dérober aux vainqueurs, pour en décorer le vaincu, tout le mérite de la victoire. Deux fois Louis XVI voulut parler, deux fois la parole demeura suspendue à ses lèvres, soit qu'il se sentît humilié d'un enthousiasme dont il était le jouet plutôt que l'objet, soit que les émotions de ce jour eussent tari en lui les sources de la pensée. Mais Lally-Tollendal ne manqua pas de suppléer à l'insuffisance du monarque. Il dit au peuple, en lui montrant le prince : « Voilà le roi que vous désiriez avec tant d'ardeur voir au milieu de vous; » il dit au prince, en lui montrant le peuple : « Voilà ce peuple qu'on a calomnié et qui vous aime. » Alors Bailly ayant présenté au roi une cocarde, Louis XVI la prit, l'attacha à son chapeau, puis s'avança vers une fenêtre de l'Hôtel de Ville. Une multitude impatiente couvrait la place de Grève. En apercevant au chapeau que Louis XVI agitait, une cocarde que jamais roi de France n'avait portée, le peuple éclata en bruyants transports; mais ce qu'il saluait, ce n'était pas la personnification de la royauté, c'étaient les couleurs de l'insurrection.

Telle fut la journée du 17 juillet 1789. Un sacre y eut lieu, qui effaçait celui de Reims. Le souverain féodal venait de disparaître : il ne restait plus en France qu'un monarque chef des bourgeois. Quelques-uns crurent la révolution terminée.... Terminée, quand tout Paris frémissait! quand l'exaltation était devenue à ce point envahissante que des cocardes brillaient fixées à des étoles, que des capucins portaient le fusil, que des jeunes filles tenaient le glaive! Non, non, une fois soulevée, la mer n'est pas si facile à contenir! Un secret pressentiment en avertit sans doute Louis XVI, car son visage ne s'épanouit que lorsque, échappé aux ova-

tions de la capitale et arrivé à Sèvres, il reconnut ses gardes du corps sur la montagne. A la nouvelle de ce retour inespéré, Marie-Antoinette courut se précipiter dans les bras du roi; mais, apercevant à son chapeau la cocarde révolutionnaire, elle recula aussi humiliée que surprise, et fière, méprisante, elle dit : « Je ne croyais pas avoir épousé un roturier. »

CHAPITRE XIII

PREMIÈRE ÉMIGRATION

La prise de la Bastille avait eu pour conséquence singulière de faire de Louis XVI le roi de la bourgeoisie : une



LA COCARDE TRICOLORE

circonstance favorisa puissamment ce résultat, ce fut la première émigration.

Dans la nuit du 16 au 17 juillet, Mme de Polignac, déguisée en femme de chambre, montait sur le devant d'une berline qui allait l'entraîner loin de la France. Pourquoi ce départ précipité? Pourquoi ces apprêts mystérieux? Nous avons dit quelle tendre amitié unissait la reine à Mme de Polignac. Cette amitié, quoiqu'elle n'eût pas toujours été sans nuages, s'était affermie par une longue communauté de douleurs; mais l'opinion était trop irritée pour que Marie-Antoinette ne fût pas forcée, tôt ou tard, de renoncer à l'enchantement de sa vie le plus amer à la fois et le plus doux. Après le 14 juillet, Madame Adélaïde, l'aînée des tantes de Louis XVI, s'était rapprochée de la reine : elle lui représenta que l'heure

des sacrifices était venue; que la présence de la duchesse à la cour serait désormais un péril; qu'on entrait en des journées sombres, où les grandes affections auraient besoin d'un grand courage. Appuyée par le baron de Besenval, qui ne croyait pas indispensable le volontaire exil de la favorite, Marie-Antoinette repoussa d'abord l'idée d'une séparation à laquelle son âme n'était point préparée; mais on n'eut pas de peine à l'alarmer sur le sort de celle qui lui était chère, et elle-même alors pressa l'instant de la fuite. Or, la surveillance exercée autour des princes était déjà si active, si impérieuse, que Marie-Antoinette n'osa point assister au départ de son amie. Elle lui écrivit ces mots, où se révélait le trouble d'un cœur déchiré : « Adieu, la plus tendre des amies. Que ce mot est affreux! mais il est nécessaire. Adieu! Je n'ai que la force de vous embrasser. » Étranges misères des hautes situations! Cette reine qui, la veille encore, trouvait la France trop petite pour son orgueil, la monarchie avec des lois trop bornée pour son désir, la voilà qui maintenant se voyait réduite aux soucis d'un désespoir clandestin et à l'humiliation de cacher ses larmes!

Le duc et la duchesse de Polignac, leur fille la duchesse de Guiche, la comtesse Diane, l'abbé de Balivière partirent tous ensemble, se dirigeant vers la Suisse et tremblant qu'on ne les reconnût. Ils évitèrent ce danger, mais le cri des haines qu'ils avaient soulevées les poursuivit dans leur *incognito*, jusqu'à la frontière. Autour de la voiture qui les emportait ils entendirent demander si les Polignac étaient toujours auprès de la reine.

D'autres personnages, plus élevés, sinon plus impopulaires, quittaient, dans le même temps, Versailles et la France. Ce furent, outre les ministres du coup d'État avorté, le prince de Condé, le duc de Bourbon, le duc d'Enghien, le prince de Conti, et enfin le propre frère de Louis XVI, le comte d'Artois. Ce dernier, dont on croyait la vie menacée, s'échappa du palais de Louis XIV, à la manière d'un criminel qui se dérobe à la justice. Il ne partit qu'à la pointe du jour, afin de mieux tromper la vigilance du peuple. Ayant traversé en silence la ville endormie, il alla rejoindre un régiment qui devait protéger sa fuite. On le croyait en butte à des inimitiés si terribles que, jusqu'à une certaine distance, on fit escorter ses voitures par deux pièces de canon. Il se rendit à Turin.

Des marches mêmes du trône, on le voit, vint le signal de l'émigration des nobles. Ce furent des princes du sang qui, les premiers, osèrent avertir l'Europe que la régénération de la France leur était mortelle, et qu'à leurs yeux la patrie ne pouvait être où apparaissait la liberté.

Louis XVI resta donc seul dans son palais désert; et pour peindre la situation que lui faisait un pareil délaissement, un trait suffira. Quand ses serviteurs le virent entouré de cette solitude, ils désapprirent à ce point le respect, qu'un jour Besenval surprit l'un d'eux lisant, par-dessus l'épaule de Louis XVI, ce que le maître écrivait. Ainsi, plus de complots hardis, plus de fêtes menaçantes : au lieu de cela, des appartements fermés à jamais, des salles muettes, des soldats d'une fidélité douteuse s'interrogeant aux portes, une reine gémissant à l'écart, et des valets devenus insolents autour d'un monarque abandonné.

Aussi la conduite des princes fut-elle jugée diversement par les royalistes. Ceux-là s'en applaudirent, qui, violemment irrités des concessions de Louis XVI, commençaient à tourner vers les rois de l'Europe toutes leurs espérances. Mais, à côté de ces aveugles approbateurs de l'émigration, il y eut ceux qui la regardaient comme une félonie. Quoi! c'était lorsque le trône avait plus besoin que jamais d'être défendu qu'on le laissait exposé aux coups de ses ennemis! Que demander au dévouement des subalternes, quand les membres de la famille royale, les chefs de la noblesse, n'hésitaient pas à donner l'exemple de la désertion? S'il était vrai que la tempête fût inévitable, au moins l'honneur commandait-il de ne point se le persuader trop tôt. A la fuir, d'ailleurs, le péril était-il moindre qu'à la combattre!

On ne se borna point a ces discours, et il s'y joignit bientôt des soupçons extraordinaires, une imputation d'une gravité immense, redoutable. Ainsi qu'il arrive, on ne s'en entretint d'abord qu'à voix basse, avec mystère; puis on y apporta moins de scrupule; enfin, la licence des temps venant en aide à l'audace des inimitiés, on se dépouilla de toute retenue. Parmi les accusations qui naissent des discordes civiles, beaucoup sont d'avance condamnées à l'oubli; mais celle dont nous parlons trouva trop d'esprits crédules; elle caractérise trop bien la portée des défiances qu'inspirait aux partisans de Louis XVI la faction des royalistes intraitables; en un mot, elle est restée trop avant dans les souvenirs de certaines familles, pour qu'il nous soit permis de la passer sous silence.

Voici le fait, tel que s'accordent à le présenter, sauf quelques variantes dans les circonstances accessoires, plusieurs récits royalistes et un manuscrit dont l'auteur, M. Sauquaire-Souligné, tenait les détails qu'il a racontés, d'un ami du comte d'Estaing, avec lequel il s'était trouvé prisonnier à la Conciergerie.

Au nombre de leurs plus cruels embarras, les fanatiques de contre-révolution mettaient le roi lui-même. Tout en lui leur faisait obstacle et leur paraissait funeste : sa répugnance à adopter les moyens extrêmes, ses doutes, ses brusques retours, l'empreinte vulgaire dont il marquait la majesté royale, son penchant à écouter de loin les rumeurs de la popularité, son impuissance à être le vrai chef de la haute noblesse. Toutefois dans l'âme de beaucoup, le mécontentement luttait encore contre un reste de respect, fruit de l'éducation monarchique. Mais quelques-uns ne connaissaient pas de bornes à leur désaffection, parce qu'ils n'en connaissaient pas à leurs craintes.

Or, ce fut au plus fort de ces appréhensions mal dissimulées que le comte d'Estaing eut vent d'un effroyable complot. Il avait été résolu que, pendant la nuit, à une heure qu'on indiquait, Louis XVI serait assassiné, et c'était un grand personnage de la cour qui devait guider l'assassin. Le premier mouvement du comte d'Estaing fut celui de l'incrédulité; mais on insistait : il ne crut devoir ni se taire ni s'abstenir. Il se rend auprès de Louis XVI, lui fait part de ce qu'il vient d'apprendre, et demande instamment l'autorisation de passer la nuit dans la première antichambre. Louis XVI y consentit, sans ajouter foi néanmoins à la réalité des périls dont s'inquiétait le zèle du loyal guerrier.

Cependant, l'ombre et le silence avaient pénétré au château; Louis XVI s'était couché à l'heure accoutumée; et le comte d'Estaing, établi à son poste intérieur, réfléchissait douloureusement aux suites, quand tout à coup un bruit de pas et de voix étouffées se fit entendre. Louis XVI dormait profondément. Réveillé par son fidèle gardien, il demeure un instant comme frappé de stupeur; puis, transporté de colère, pâle d'indignation, il se lève impétueusement, écarte le comte, qui essaye en vain de le retenir, et court à la porte, qu'il ouvre lui-même avec violence.

Cette apparition soudaine, ces emportements inattendus, la présence du comte d'Estaing firent échouer le complot. On

ajoute qu'un inconnu armé d'un poignard fut saisi dans le palais, qu'il avoua le crime projeté, et qu'on se défit de lui secrètement, soit afin d'arrêter des révélations trop importantes, soit afin d'éviter un éclat dont il était difficile de prévoir les conséquences.

Pour déclarer absolument invraisemblable, malgré les graves témoignages sur lesquels il repose, le récit de cette odieuse tentative, il faudrait oublier que les annales des cours sont remplies de pareils forfaits ; il faudrait ignorer que rien n'est impossible à la frénésie de l'ambition, au délire de l'orgueil, à l'emportement des intérêts alarmés, dans ces régions souveraines où les crimes prennent si aisément le nom de coups d'État ! Nul doute que Louis XVI n'eût autour de lui des hommes qui jugeaient son existence fatale à la monarchie. N'avait-il pas convoqué l'Assemblée nationale ? N'hésitait-il pas à la briser ? Qu'on pût changer sa faiblesse en



MADAME DE POLIGNAC

violence, ils en convenaient ; mais qu'attendre d'un esprit flottant sans cesse entre les résolutions de la veille et les influences du lendemain ? Pourtant, ce n'était pas un intérêt médiocre qu'il s'agissait de défendre, ou plutôt qu'il s'agissait de sauver à tout prix. Les destins de la haute noblesse, le sort de tant d'illustres familles, valaient-ils donc qu'on les laissât à la merci d'une inconséquence, d'un conseil nouveau, d'un caprice de la faiblesse, d'un repentir ?

Ainsi parlaient quelques fanatiques ; et ce qui est certain, c'est que, parmi les royalistes attachés à Louis XVI, beaucoup crurent qu'en effet les jours du monarque avaient été menacés par un abominable complot. D'autres, allant plus loin, ne craignirent pas de faire monter jusqu'au plus jeune des frères de Louis XVI l'outrage du soupçon. Mais c'est ici que l'invraisemblance était manifeste, voisine même de l'absurde.

Les stupides préjugés dont le comte d'Artois était imbu, la vanité de race que son incapacité transformait en droit le portaient naturellement à conspirer contre la liberté des peuples, mais c'était la seule conspiration à laquelle il se trou-

vât propre. Constamment tourné vers l'attrait des plaisirs faciles, aimable avec frivolité, d'une intelligence obscure, d'une corruption de mœurs qui n'était pas sans un mélange de générosité et de grâce, le comte d'Artois était si peu fait pour les choses à grandes proportions, crimes ou vertus, que son habileté aux exercices du corps lui avait toujours été une gloire suffisante, et qu'à vingt-trois ans, élève de l'acrobate Placide, il avait ambitionné les talents du danseur de corde. Au delà d'une certaine limite, il faut de la force pour le mal comme pour le bien : le comte d'Artois n'eut jamais d'autre force que l'entêtement, qui est celle de l'ignorance quand la sincérité s'y ajoute.

Au reste, la haine des ennemis du duc d'Orléans s'arma, vers la même époque, d'une accusation non moins odieuse et non moins injuste. Quelques jours après le départ des princes, disait-on, deux hommes ayant pris ensemble la route de Turin, l'un d'eux remarqua chez son compagnon, qui se nommait Dubois, les signes d'une inquiétude malaisément contenue. Or, à mesure qu'on avançait, l'émotion de Dubois devenait plus vive, l'altération de son visage plus marquée. Bientôt, soit qu'un remords troublât sa raison, soit qu'il fût impuissant à garder un de ces secrets qui font éclater la conscience, il laissa se répandre à demi, en paroles imprudentes, le motif de ses angoisses. On arrive à Chambéry. Là, l'inconnu, qui avait observé Dubois avec beaucoup d'attention, lui offre un souper, à la suite duquel le malheureux tomba dans des convulsions effrayantes. Il venait d'être empoisonné.

Voilà ce qu'on raconta d'abord. Mais quel était le secret de ce Dubois? Qu'allait-il faire à Turin? Pourquoi son compagnon de voyage l'avait-il empoisonné? On prétendit — sans que jamais aucune preuve de ces horribles imputations ait été fournie — que Dubois était un misérable acheté par les Machiavels de la faction d'Orléans, pour empoisonner le comte d'Artois; que l'inconnu était un émissaire chargé de surveiller la conduite de l'assassin et d'étouffer dans sa mort, s'il hésitait, le danger de son repentir; que Dubois, au moment d'expirer, avait tenu lui-même ce langage; qu'on avait aussitôt dressé procès-verbal des déclarations du mourant; qu'enfin, le procès-verbal, légalisé, avait été envoyé à M. de Montmorin, lequel l'avait communiqué officiellement, mais en secret, à l'ambassadeur de France près la cour de Sardaigne.

Est-il besoin de faire observer que, si l'on avait eu réellement des preuves, on n'aurait pas manqué de les produire? Non-seulement la cour n'avait nulle raison de ménager le duc d'Orléans, mais elle avait, au contraire, un intérêt manifeste à l'accabler. Le comte d'Artois, d'ailleurs, ne possédait pas ce titre d'héritier présomptif qui appelle les coups de l'ambition. Sortant du royaume, il ne pouvait pas être, pour le duc d'Orléans, un obstacle sérieux. Où donc eût été le bénéfice de l'attentat? C'est un des tristes pouvoirs de la haine de supposer aisément le crime quand il doit être profitable; mais à la haine elle-même il est interdit de croire aux crimes inutiles.

La vérité est que le duc d'Orléans n'avait aucune des facultés violentes qui engendrent la fureur de régner, qui l'entretiennent, qui l'expliquent. Au mois de juillet, après la prise de la Bastille, il avait été convenu entre le prince et ses affidés qu'il se présenterait au conseil; qu'il se proposerait comme médiateur; que, pour prix de sa médiation, il demanderait la dignité de lieutenant général du royaume.... et lorsqu'il s'était agi d'exécuter le projet, il s'était troublé à ce point qu'au lieu du discours préparé d'avance, il prononça ces humbles paroles : « Sire, dans le cas où les affaires deviendraient plus fâcheuses, je supplie Votre Majesté de permettre que je me retire en Angleterre. » Les passions profondes n'ont ni tant de timidité ni tant de pudeur.

Un prince en qui la soif de régner était bien autrement ardente, ce fut le comte de Provence. Lui, s'il n'eut pas le courage de l'ambition, il en eut du moins la prévoyance et la ténacité. Attentif à tirer parti des fautes de ses proches, il laissa les Condé, il laissa le comte d'Artois courir les risques d'une première émigration; il attendit. C'était se créer prudemment au sein de la famille royale une position particulière et favorable; c'était faire un acte, sans se mouvoir; c'était se montrer, sans sortir du demi-jour.

Quant aux cours étrangères, elles furent saisies d'une sorte d'effroi prophétique, à la nouvelle du trône de France déserté. Elles n'avaient pourtant pas formé encore le vaste complot dont la Révolution fit la matière de ses triomphes. Mais, comme on écoute le bruit lointain d'un orage qui ne sera pas évité, les rois écoutaient déjà, du fond de leurs palais, le bruit de notre grande querelle. Ils semblaient pressentir que, désormais, la France allait être définitivement chargée des affaires générales de l'humanité. Pressentiment glorieux pour nous et que n'a point trompé la fortune! Car, aujourd'hui même, tel est l'ascendant souverain de la France, qu'en se remuant elle ébranle l'Europe, et qu'elle l'inquiète encore, rien qu'en se tenant immobile.

CHAPITRE XIV

ÉMOTION DE LA FRANCE

Les coups de marteau qui démolissaient la Bastille avaient été entendus d'un bout de la France à l'autre : l'émotion fut immense dans toutes les provinces. Mais avant de dire sous quelles formes diverses cette émotion éclata, avant de raconter comment, jusqu'au fond des campagnes les plus reculées, l'enthousiasme et la terreur se mêlèrent, il faut achever le tableau de Paris pendant les derniers jours de ce mois de juillet, si glorieux à la fois et si terrible.

La royauté ayant donné l'exemple de la soumission, les anciens pouvoirs l'imitèrent. Majesté nouvelle, l'Assemblée nationale eut, comme toutes les majestés, des courtisans et des adorateurs. A ses pieds vinrent tour à tour le grand conseil, la chambre des comptes, la cour des monnaies. Le parlement lui-même dut fléchir. Naguère il avait voulu lever la tête, et, d'un seul mot, l'Assemblée nationale l'avait rejeté dans le néant : il comprit que les jours de l'orgueil étaient passés pour lui; qu'en essayant de ranimer les restes de son autorité abattue, il ne ferait que creuser sa honte : il se résigna. On en peut juger par l'arrêté suivant, qu'il prit à l'occasion du voyage de Louis XVI à Paris :

« La cour a arrêté que M. le premier président se retirera par devers le seigneur roi, pour le remercier d'avoir accordé toute sa confiance aux représentants de la nation et d'avoir dissipé les alarmes de la capitale en y ramenant par sa présence le calme et la sécurité. A pareillement arrêté que M. le premier président se retirera par devers l'Assemblée nationale, à l'effet de lui faire ses remercîments d'avoir interposé

ses bons offices auprès du seigneur roi, pour le rétablissement de la paix dans la capitale. »

Il y avait loin de ce langage aux fières paroles de la magistrature alors qu'elle se présentait comme l'unique et vivante image de la patrie. Ce n'était plus seulement *par devers le seigneur roi* qu'il fallait se retirer aujourd'hui, c'était par devers l'Assemblée nationale, réunion de rois. Or, le parlement était resté visible à côté du trône; dans l'ombre de l'Assemblée, il disparut.

Ainsi parvenus jusqu'au faîte, les représentants de la bourgeoisie avaient à maintenir leur âme à la hauteur de la fortune. Ce fut la gloire de quelques-uns. Les autres se troublèrent.

Nous devons ajouter, pour être juste, que si l'Assemblée était omnipotente à l'égard des pouvoirs du passé, elle ne l'était pas à l'égard du peuple, qui, depuis le 14 juillet, se sentait souverain et dont l'attitude avait quelque chose d'indomptable. D'ailleurs, les malentendus commençaient à se produire.



LE PRINCE DE CONTI

« Respect à la royauté soumise! » disait la bourgeoisie, parce qu'elle cherchait des garanties. « Qu'est-ce que la royauté sinon le plus éclatant des priviléges? » demandait le peuple, parce qu'il cherchait l'égalité. De là, dans la plupart des membres de l'Assemblée nationale, une invincible disposition à s'alarmer des moindres détails de la vie populaire. Effacer le mot *royal* sur chaque enseigne; boire à la nation, sans se souvenir du roi; poursuivre de menaces familières toute livrée arrogante; applaudir l'acteur Dugazon, lorsqu'en plein théâtre il comparait Mme de Polignac, amie de la reine, à la trop célèbre favorite de Marie de Médicis.... ce n'était qu'un jeu pour le peuple; pour la bourgeoisie, c'était un sujet d'épouvante.

Dans la séance du 20 juillet, Lally-Tollendal se leva le front chargé de tristesse. Il venait conjurer ses collègues de prendre garde aux émotions de la liberté. A quelques pas du Jeu de paume si hardiment envahi, à quelques lieues de la Bastille renversée, en présence d'ennemis qui n'avaient pas l'épée au fourreau, il venait dire que le grand danger du moment c'était l'esprit de révolte; que les représentants de la

nation ne devaient faire qu'un avec le roi, père de son peuple et vrai fondateur de la liberté; qu'au seul mot de troubles tout citoyen devait frémir; que quiconque manquerait de confiance à l'Assemblée ou de fidélité au roi serait désormais réputé un mauvais citoyen; qu'il fallait remettre aux mains de son juge naturel tout homme soupçonné, accusé, arrêté; que les municipalités auraient à exclure de la formation des milices bourgeoises ceux qui étaient capables de nuire à la patrie. Et ces sentiments, Lally-Tollendal demandait qu'une proclamation solennelle en fît la loi morale du peuple français. Les provinces s'agitaient; un meunier, nommé Sauvage, venait d'être tué à Poissy comme accapareur; la ville de Saint-Germain était livrée au tumultueux empire de la disette : Lally-Tollendal fut, aux yeux de beaucoup de ses collègues, l'orateur du salut public, et de vifs applaudissements saluèrent son discours. Nul doute que son projet n'eût été adopté, « ayant enlevé presque tous les suffrages, » si les membres les plus énergiques du club Breton, si de Glaizen, de Blésau, Buzot, Robespierre surtout, n'eussent éclaté. Robespierre était peu connu encore, mais ce jour-là on put deviner quelle pourrait devenir l'autorité de sa parole. Plein d'un étonnement impérieux, plein d'une austère véhémence : « Qu'est-il donc arrivé, s'écria-t-il, qui autorise M. Lally-Tollendal à sonner le tocsin? On parle d'émeute! Cette émeute, messieurs, c'est la liberté. Ne vous y trompez pas : le combat n'est point encore à sa fin. Demain, peut-être, se renouvelleront des tentatives funestes; et qui les repoussera si d'avance nous déclarons rebelles ceux qui se sont armés pour notre salut? » Le geste absolu de Robespierre, le feu couvert qui brillait dans ses yeux, le mouvement convulsif de ses lèvres minces, son visage d'une pâleur formidable, l'appel menaçant et bref qu'il faisait à la force du peuple insulté, tout cela fit sur l'Assemblée une impression profonde sans doute, car tout à coup la scène changea d'aspect. Personne n'osa plus soutenir ce projet de proclamation, applaudi d'abord avec tant de fougue. Quand Lally-Tollendal essaya de se défendre, un silence morne, puis des murmures le condamnèrent. « Monsieur, lui cria une voix partie des tribunes, vous abusez de votre popularité! » Lui, saisi d'un trouble subit, il proposa de modifier son projet, affirmant qu'il avait été bien loin de sa pensée d'attaquer la conduite des Parisiens et déclarant qu'il retirait le mot *rebelles*. Mais l'Assemblée n'osa rien résoudre. Le projet de proclamation fut envoyé à l'examen des bureaux, qui le défigurèrent.

Il eût été, du reste, bien étrange qu'on ne songeât qu'à maintenir le peuple, quand il y avait à le sauver de l'agonie de la faim. Jamais situation ne fut plus douloureuse, plus irritante. Chaque jour, d'indescriptibles scènes de détresse venaient épouvanter les quartiers populeux de la capitale. Dans le faubourg Saint-Antoine, des milliers d'hommes demandaient avec un sombre désespoir quelque occasion de glorieuse lutte. « Mourir pour mourir, disaient-ils, nous aimons mieux le canon que la misère. » On fit circuler des listes de souscription; Caron de Beaumarchais donna aux pauvres douze mille livres, l'archevêque de Paris se taxa généreusement à vingt mille; mais ces efforts partiels ne servaient qu'à prouver l'impuissance de la charité. Le pain de quatre livres était depuis plusieurs mois à quinze sols; l'assemblée des électeurs le mit à douze sols six deniers. Bienfait dérisoire! la question était de pouvoir se procurer du pain à douze sols, et les pauvres ne le pouvaient pas, parce qu'on leur masquait d'une main barbare les sources de la vie; parce que des accapareurs, que nul n'avait le courage de dénoncer, manœuvraient à l'aise dans leur infamie et épuisaient le crime de leur conspiration d'assassins. Or, à ces maux trop réels les bruits faussement répandus ajoutaient l'émotion de périls imaginaires. On crut que l'abbesse de Montmartre avait consenti à faire de son couvent un arsenal mystérieux, on crut que le complot avait été formé d'empoisonner les gardes françaises de la caserne de Lourcine en mêlant des drogues nuisibles à leur nourriture ou à leur boisson. De sorte que le peuple se voyait, se sentait environné d'ennemis. S'il prêtait l'oreille aux délibérations de l'Assemblée nationale, il s'entendait traiter de rebelle, pour prix de son dévouement héroïque à la liberté. S'il jetait les yeux autour de lui, il ne rencontrait que le spectacle de la faim marquant d'un sceau fatal le visage des enfants et des mères. S'il interrogeait les rumeurs venues d'en haut, elles ne lui apportaient que sujets d'alarmes. Et si, à bout de résignation, il criait : justice! pas un tribunal où le passé ne siégeât encore, pas un juge qui ne pût être soupçonné de connivence avec ceux qu'il fallait punir.

Des événements vont être racontés qui vous feront peut-être saigner le cœur : pour peu que l'équité vous soit chère, n'oubliez pas ce qui précède!

Nous avons parlé de la mort du meunier Sauvage : dans le temps même où ce malheureux périssait victime des soupçons excités, l'Assemblée nationale fut avertie qu'un riche fermier des environs de Saint-Germain était menacé d'un sort semblable. Ce fermier, nommé Thomassin, avait été noté comme accapareur; des précautions insensées prises par lui achevèrent de le dénoncer. Un cavalier de maréchaussée l'escortait partout, on ne douta plus, et sa mort fut résolue. Il venait d'être renfermé dans la prison de Poissy, autour de laquelle hurlait déjà la foule, lorsqu'une députation de l'Assemblée nationale arriva, impatiente de le sauver. L'évêque de Chartres harangue cette multitude furieuse, il l'apaise; mais quelqu'un s'écrie : « Ils n'ont pas essayé de protéger Sauvage parce qu'il était pauvre; ils veulent sauver Thomassin parce qu'il est riche. » A ces mots, la fureur des assistants se réveille; on envahit la prison impétueusement; on en tire le prisonnier et les glaives brillent. L'évêque de Chartres se mit à genoux sur la place publique, les députés l'imitèrent; et tous ils tendaient vers le peuple des mains suppliantes. « Non, non, il faut qu'il meure! » Alors, les yeux remplis de larmes, l'évêque de Chartres demanda, pour grâce dernière, qu'on permît à la victime de se confesser. Un curé s'avança, le peuple fut attendri et Thomassin sauvé.

Mais de tous les hommes désignés aux ressentiments populaires, le plus détesté, c'était Foullon, caractère dur, âme sombre et violente. « Je me souviens, dit un de ses fervents apologistes, je me souviens très-bien que, lorsqu'on parlait de l'admettre au ministère, l'alarme était générale dans les faubourgs. » On lui prêtait des mots féroces : *Si j'étais ministre, je ferais manger du foin aux Français*, et encore : *On devrait faucher Paris comme on fauche un pré.* Foullon laissa-t-il échapper en effet ces paroles, dignes de l'insolente cruauté des anciens empereurs de Rome? La plupart des écrits du temps les lui attribuent, et on ne le jugea pas incapable de les avoir prononcées. On prétendait aussi qu'il avait souillé par des actes de concussion et de rapine ses fonctions successives d'intendant d'armée, de guerre, de marine, des finances; qu'il avait conseillé la banqueroute; qu'il s'était fait des malheurs publics un moyen d'opulence; qu'il avait spéculé sur la famine. Mais nous devons à la justice d'ajouter qu'aucune de ces accusations ne fut prouvée, sa fortune, quoique très-considérable, n'étant point contre lui un suffisant témoignage. Ce qui est certain, c'est que la Révolu-

tion eut droit de le compter au nombre de ses plus mortels ennemis. On le connaissait si bien à la cour que, lorsqu'il y fut question d'opposer la force au génie de la liberté, le maréchal de Broglie s'empressa de le demander pour adjoint. Foullon n'accepta point un fardeau dont s'effrayait sa vieillesse; mais il donna des conseils, des conseils terribles. Selon lui, le roi n'avait que deux partis à prendre : ou se jeter éperdu dans les bras de la Révolution, ou l'abattre d'un seul coup. En ce dernier cas, pas un moment à perdre : il fallait aller droit aux principaux meneurs, leur donner des juges; il



BEAUMARCHAIS DUCIS

fallait tuer la Révolution en visant à la tête. Ceux que Foullon avait ainsi menacés ne tardèrent pas à le savoir, et dès lors son arrêt fut porté.

Après la prise de la Bastille, l'orage commença de gronder autour de lui d'une manière si menaçante, que, le 16 juillet, il alla prendre un passe-port à sa section. En cela, du reste, il n'avait fait que céder aux sollicitations de sa belle fille; et quand, le lendemain, elle le pressa de se réfugier à Moulins, il refusa de partir, trompé qu'il était par les illusions de sa conscience ou de son orgueil.

Cependant le danger croissait d'heure en heure. Le 17 juillet, on l'a vu, Louis XVI était venu contracter alliance avec la bourgeoisie; il avait consenti à se parer des couleurs de l'insurrection; la défaite du parti féodal était complète, évi-

dente, irréparable. Foullon se sentit ébranlé. La mort de son valet de chambre, arrivée sur ces entrefaites, lui suggéra l'idée d'un stratagème propre à déjouer la colère de ses ennemis et les vengeances du peuple : il se fit passer pour mort. Le 19 juillet, il avait quitté Paris; la matinée du 20 le trouva chez M. de Sartines, à Viry, village situé sur la route de Fontainebleau. En partant de son château de Morangis, où il s'était d'abord rendu, Foullon avait laissé l'ordre qu'on lui envoyât ses lettres. Son postillon les apporta conséquemment à Viry; mais ce fut un domestique de M. de Sartines qui les reçut. Or, la haine qui poursuivait Foullon était tellement répandue, qu'au lieu de lui remettre les lettres, le domestique courut les porter à Grappe, syndic du village. Aussitôt on sonne le tocsin; les paysans accourent; Foullon est découvert et arrêté.

Les défenseurs de sa mémoire contestent le fait de son arrestation *par ses propres vassaux*. Il est sûr, pourtant, que ses terres n'étaient pas éloignées du lieu où l'on s'empara de sa personne, et nous lisons dans Montjoie lui-même cet aveu caractéristique : « On dit qu'il était en exécration à ses vassaux, et il est vraisemblable qu'il n'en était pas aimé, puisque ce n'est pas chez eux qu'il chercha un asile. »

Quoi qu'il en soit, à peine eut-il été découvert que son supplice commença. Les paysans lui mirent un collier d'orties, un bouquet de chardons à la boutonnière, une botte de foin sur les épaules, et, l'attachant derrière une charrette, les mains liées, ils le traînèrent à Paris. Sur la route, on l'accablait d'outrages. Il eut soif : on lui offrit un verre de vinaigre.

Le 22 juillet, vers six heures du matin, il montait les marches de l'Hôtel de Ville. Ce fut un grand sujet de trouble pour les membres du Comité permanent que l'apparition soudaine de cet homme, déjà condamné. Comment échapper à la responsabilité de son supplice? Comment éviter le péril de son impunité? Le Comité décida qu'il serait transporté secrètement, à l'entrée de la nuit, dans les prisons de l'Abbaye Saint-Germain. Mais l'arrestation de Foullon ayant été bientôt connue de tout Paris, la place de Grève ne tarda pas à se couvrir de groupes que paraissaient exciter des personnages d'un extérieur élégant, des hommes du monde. On se mit à crier : « Foullon! Foullon! nous voulons voir Foullon! » Se présentant aux électeurs assemblés, un inconnu leur remit des lambeaux d'une lettre que le prisonnier, disait-on, avait déchirée entre ses dents lorsqu'il fut arrêté. Alors, accompagné de vingt électeurs, Bailly s'avança sur le perron, afin de haranguer la foule; mais ne pouvant ni se faire entendre de tous, ni ramener pour longtemps ceux qui l'entendirent, il rentra désespéré. La situation devenait pressante. On menaçait de brûler l'Hôtel de Ville si le Comité laissait échapper Foullon; les clameurs se changeaient en rugissements.... Que faire? Saisis d'effroi, les électeurs présents ignoraient eux-mêmes où était Foullon, dans quel endroit l'avaient caché les membres du bureau de la nuit, si enfin on n'avait pas favorisé son évasion. Ils parcourent l'Hôtel de Ville, découvrent le prisonnier dans la salle de la Reine, et l'engagent à se montrer au peuple. Foullon avait soixante-quatorze ans : à l'aspect de ce visage que la vieillesse marquait de son empreinte, la foule se calma; et déjà elle semblait pencher vers la pitié, lorsque tout à coup un cri s'élève : « Qu'on l'amène et qu'il soit jugé! » Au même instant, une bande de furieux pénètre dans l'Hôtel de Ville; les sentinelles sont culbutées, les barrières brisées; la salle du Comité permanent est envahie. L'énergique Moreau de Saint-Méry réclame le silence, l'obtient; et, s'adressant à la foule, l'électeur Delapoise s'écrie d'une voix émue : « Tout coupable doit être jugé. Je ne pense pas qu'il y ait parmi vous un seul bourreau. — Oui, jugé sur-le-champ et pendu. — Mais, reprend un autre électeur, Osselin, pour juger il faut des juges. — Jugez vous-mêmes. » Alors fut improvisé une sorte de tribunal composé de sept membres dont les noms étaient jetés des divers points de la salle, et parmi lesquels on avait nommé deux curés de Paris. Duveyrier, nommé pour remplir les fonctions d'accusateur public, commence un simulacre d'instruction : « De quel crime Foullon est-il accusé? — Il a opprimé le peuple; il a dit qu'il lui ferait manger de l'herbe, il a conseillé la banqueroute; c'est un accapareur; il était dans le projet. » Les deux prêtres se levèrent : « Il s'agit ici de crimes capitaux. Notre devoir est de nous récuser : car l'Eglise défend de verser le sang. — Oui, oui, ils ont raison. » Mais, craignant sans doute que la fureur de la multitude ne vînt à leur manquer, les meneurs en habits s'emportèrent : qu'on y prît garde! on se jouait de la crédulité du peuple; on ne pensait qu'à faire évader le coupable. Le tumulte devint affreux. De la salle de la Reine, Foullon entendait tout. « Vous êtes bien calme, lui dit un de ses gardes. — Le crime seul peut se déconcerter, » répondit-il. Il ignorait que, comme la vie privée, la vie publique a ses crimes, et que c'en est un de conspirer contre la liberté. On vint le prendre pour le conduire à la grande salle. De leurs bras entrelacés, des hommes du peuple avaient formé une chaîne qui protégea l'entrée de Foullon. Une chaise fut montée sur une table; on lui ordonna de s'y asseoir. Ainsi exposé aux regards, un accusé de soixante-quatorze ans eût inspiré quelque compassion, si, parmi les accusateurs, il ne se fût trouvé des hommes qu'enflammait l'ardeur d'une vengeance particulière, d'autres qui peut-être avaient hâte d'ensevelir un secret au fond de cette mort, d'autres enfin qui, ennemis couverts de la Révolution, espéraient la voir, une fois plongée dans l'ivresse du sang, marcher à l'aventure et chanceler.

Lafayette parut. Justifier Foullon était impossible, s'intéresser à lui dangereux : Lafayette essaya de le sauver en se montrant implacable : « Je ne puis blâmer, dit-il, votre indignation contre cet homme. Je ne l'ai jamais aimé. Je l'ai toujours regardé comme un grand scélérat, et il n'est aucun supplice trop rigoureux pour lui.... Mais il a des complices; il faut que nous les connaissions. Je vais le faire conduire à l'Abbaye. Là, nous instruirons son procès, et il sera condamné à la mort infâme qu'il n'a que trop méritée. » Ceux qui étaient à portée d'entendre ce discours applaudirent. Malheureusement, le vieillard, qu'on apercevait de toutes les parties de la salle, comprit trop bien l'intention du général Lafayette; il se crut sauvé, et, par un mouvement machinal, il joignit des signes d'approbation aux applaudissements de l'auditoire. « Vous le voyez, cria une voix, ils s'entendent! » et un particulier bien vêtu ajouta : « Qu'est-il besoin de juger un homme déjà jugé depuis trente ans? » C'était un arrêt de mort. Vainement Lafayette s'efforça-t-il à plusieurs reprises de retarder le moment fatal; on annonça que le Palais-Royal se soulevait, que le faubourg Saint-Antoine était en marche. Une foule nouvelle pousse la multitude qui déjà inondait les escaliers de l'Hôtel de Ville, les corridors, la salle Saint Jean. Electeurs, juges, témoins sont acculés contre le bureau, la table s'ébranle, la chaise de Foullon est renversée, le malheureux traîné sous la lanterne. On lui passe une corde autour du cou, on l'élève jusqu'à une certaine hauteur.... Deux fois la corde cassa; deux fois on vit le vieillard retomber sur ses genoux en criant miséricorde! Des hommes du peuple, émus de pitié, tendaient leurs sabres

pour qu'on abrégeât cette agonie. Les exécuteurs s'y opposent; l'ignominie du supplice, ils la réclament comme leur droit, et ils vont chercher une corde neuve, tandis que, succombant à la terreur, le regard plein d'angoisse, les mains jointes, Foullon demande la vie et ne peut même obtenir la mort. Après un quart d'heure d'attente, il est pendu une troisième fois, il expire enfin. On trouva sur lui une boucle d'argent, deux montres d'or, deux bourses contenant douze



DE FOULLON

louis; on porta tout cela au Comité des électeurs, qui en donna reçu. Puis, un forcené coupa la tête, traversa la bouche d'un baillon formé avec une poignée de foin, et courut promener à travers Paris cet horrible trophée. Le tronc fut porté à la Morgue, musée des cadavres sans nom.

La même journée allait éclairer un drame non moins effrayant. Foullon avait commis le crime de pousser à la conspiration ourdie contre la Révolution la plus légitime, la plus inviolable qui fut jamais; Bertier de Sauvigny, gendre de Foullon, avait été l'intendant de l'armée contre-révolu-

tionnaire, et il avait dû, en cette qualité, pourvoir à la subsistance des troupes dont la présence menaçait, outrageait, affamait Paris. On le soupçonnait fortement d'avoir voulu qu'on fauchât les récoltes sur pied, tant pour nourrir la cavalerie que pour amener un renchérissement des grains; on l'accusait d'avoir dressé des listes de proscription, distribué aux soldats du camp de Saint-Denis huit mille cartouches et douze cents livres de poudre; enfin, diverses lettres trouvées dans son portefeuille et rendues publiques par l'impression indiquent à quels faits se rapportaient les imputations :

« Le 5, M. le comte de Revellac demande à partager les fonds dans les ventes de grains faites par le gouvernement. — Le 11, compte rendu du nombre des soldats, des sectes du Palais-Royal et du nom des orateurs. — *Même date*, M. de Lambesc accuse la réception de trois mille cartouches remises à une heure du matin. — *Même date*, M. de Besenval se plaint de n'avoir pas de cartouches. — *Même date*, M. Despres se plaint de manquer de balles. — Le 12, la fille de l'intendant de Paris se plaint de l'esprit de licence qui gagne les esprits. Elle frémit des suites et l'engage à quitter Paris. — *Même date*, M. de Bar demande où il peut aller chercher des balles — *Même date*, M. le comte de Vassan demande trois mille cartouches. — Intention d'établir un camp à Saint-Denis. — De couper les récoltes à vert, sauf indemnité, etc.... »

Bertier était un administrateur intelligent et intègre; mais sa dureté, ses hauteurs, l'insolence de ses manières et de son langage lui avaient fait de nombreux ennemis. On rappelait volontiers qu'il était le digne gendre de Foullon, le digne fils de l'ancien président du *parlement Maupeou*. Montjoie raconte qu'un jour un vieux paysan de Vincennes s'était présenté à l'intendant de Paris pour redemander son fils, tombé au sort, et que, repoussé sèchement, après l'offre du peu d'argent qu'il possédait, après mille supplications mêlées de larmes, le vieillard avait adressé à Bertier ces paroles sinistres : « Mon fils partira, mais vous, homme dur, âme de bronze, père de famille aussi, souvenez-vous de la malédiction que vous donne un père de famille. Vous mourrez misérablement, vous mourrez en place de Grève, et le terme n'est pas éloigné. »

Trois mois après — c'était le 20 juillet — deux maçons aperçurent Bertier traversant une rue de Compiègne. Ils descendent aussitôt de leur échafaudage, vont droit à Bertier et s'emparent de sa personne, en disant qu'ils avaient ordre de l'arrêter partout où ils le rencontreraient.

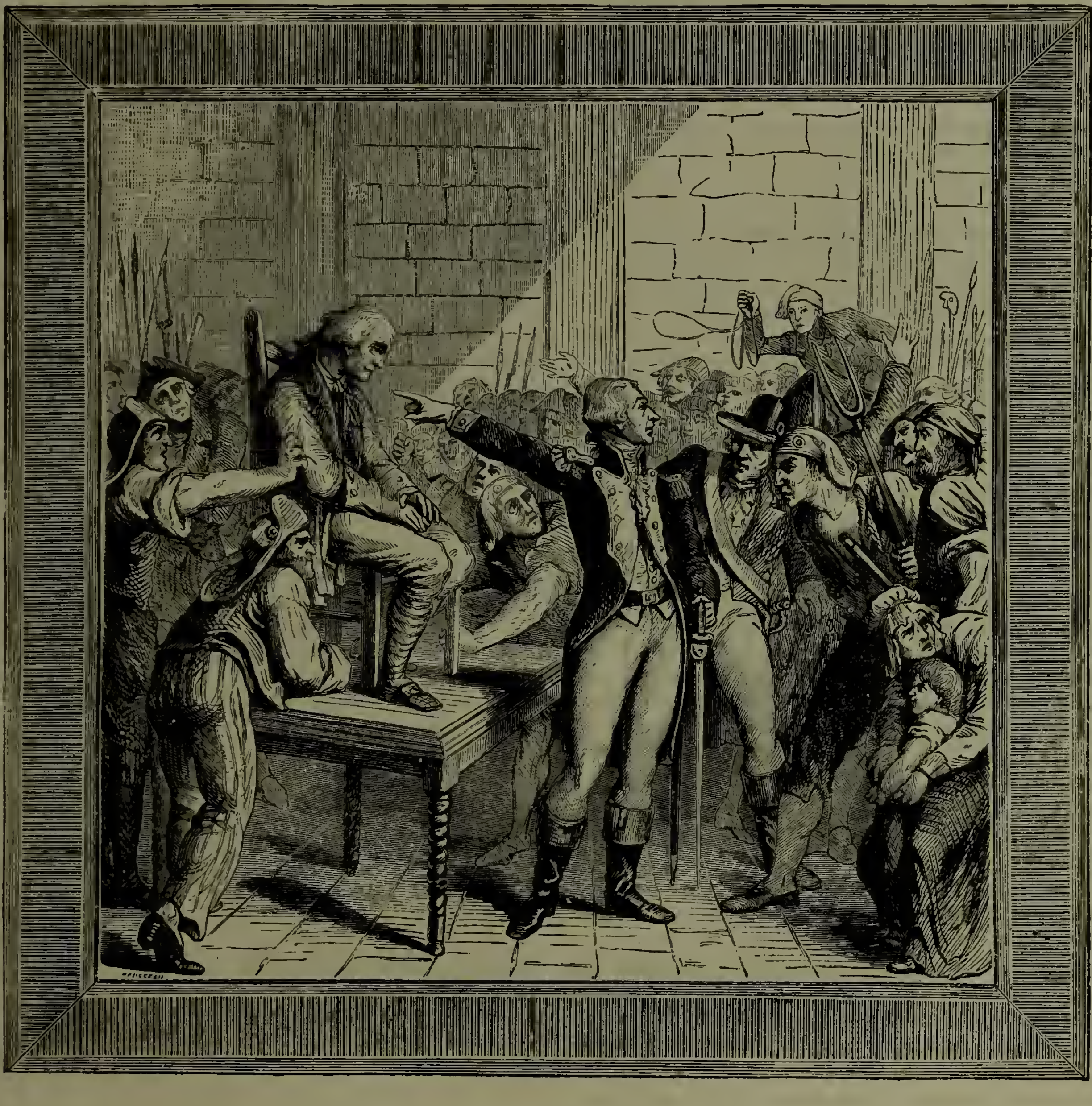
Informé de cette arrestation, le Comité des électeurs de Paris la désapprouva d'abord. Devenus arbitres du sort des citoyens, ces étonnants dictateurs auraient voulu cette fois s'emparer du droit de grâce, usurper la clémence; mais apprenant que, si l'intendant était mis en liberté, les officiers municipaux de Compiègne ne répondaient plus de sa vie, ils décidèrent qu'un détachement de deux cent quarante cavaliers irait à Compiègne, sous le commandement de deux électeurs, Étienne de La Rivière et André de La Presle, se saisirait de Bertier et l'emmènerait dans une des prisons de Paris.

Pendant ce temps, une scène touchante se passait à Versailles. Dans la matinée du 22, le soleil n'étant pas encore monté à l'horizon, Lally-Tollendal fut réveillé en sursaut par des accents plaintifs. Il entr'ouvre ses rideaux et voit devant lui un jeune homme dont le visage était couvert d'une pâleur mortelle. Il lui tend les bras; le jeune homme s'y précipite, et d'une voix qu'étouffaient à demi ses sanglots : « Ah! monsieur! vous avez passé quinze ans à défendre la mémoire de votre père, sauvez la vie du mien. » C'était le fils de Bertier qui parlait. Lally-Tollendal le conduisit chez le duc de Liancourt, élevé depuis peu à la présidence de l'Assemblée nationale. Mais il se trouva que ce jour-là il n'y avait pas séance, et le retard ici c'était la mort. Il paraît que les prières du fils de Bertier furent transmises à Louis XVI, qui dicta lui-même une lettre de salut.... Inutile intervention! Louis XVI, ce n'était déjà plus le roi.

De Compiègne à Paris, la marche de l'intendant fut semblable à un triomphe funèbre. Le passage des cavaliers de l'escorte n'ayant servi qu'à éveiller la curiosité défiante des populations, six cents hommes à cheval étaient accourus de divers points, moins pour grossir le cortége que pour le surveiller. D'un air farouche, ils entouraient le cabriolet où Bertier était monté avec Étienne de La Rivière, tandis que, sur le chemin, des milliers de citoyens s'avançaient à la rencontre du prisonnier. Vainement les électeurs avaient-ils expédié à l'escorte l'ordre de coucher au Bourget, afin que l'arrivée de Bertier ne coïncidât point avec la mort de Foullon : cet ordre ne put être exécuté, tant la foule était nombreuse et menaçante. Tout le long de la route, des malédictions, des cris sinistres se faisaient entendre. A Louvres, on avait brisé les auvents du cabriolet, pour que rien n'empêchât de voir l'ancien intendant. Vingt fois Bertier fut couché en joue; vingt fois l'électeur le protégea de son corps. Il y eut un moment où la multitude, ne pouvant distinguer dans le cabriolet lequel des deux était Bertier, voulut que le prisonnier ôtât son chapeau, mais, à l'instant même, par un mouvement héroïque, Étienne de La Rivière se découvrit. A la barrière Saint-Martin, une charrette parut, portant sur des planches disposées en étages des écriteaux où on lisait : *Il a volé le roi et la France. — Il a dévoré la substance des peuples. — Il a été l'esclave des riches et le tyran des pauvres. — Il a trahi sa patrie*, etc..., et d'autres phrases accusatrices dont la rédaction, peu conforme au langage habituel des faubourgs, semblait plutôt se rapporter à celui des personnages *bien vêtus* qui, dans le cours de cette journée sanglante, s'étudièrent à irriter les passions du peuple. Ce fut à la vue et comme sous le feu de ces inscriptions infamantes que Bertier entra dans Paris. Ce pain noir et dur, ce pain homicide auquel les pauvres étaient condamnés, on lui en montrait des morceaux à la pointe des piques, ou bien on les jetait dans la voiture et on criait : « Voilà le pain que tu nous faisais manger. » Des bourgeois couronnés de lauriers précédaient la voiture, des femmes chantaient au son d'une musique militaire, des tambours battaient, et cinquante torches allumées jetaient sur le cortége une lumière lugubre. A la hauteur de Saint-Méry, un groupe vint présenter à Bertier, au bout d'une pique, la tête de Foullon, souillée de sang et de boue. « C'est la tête de de Launey, » se hâta de dire le généreux Étienne de La Rivière. Bertier le crut. Cependant, il devint pâle; un sourire douloureux contracta ses lèvres, et il dit à l'électeur : « Je croirais ces avanies sans exemple si Jésus-Christ n'en avait éprouvé de plus sanglantes. Il était un Dieu; je ne suis qu'un homme. »

Il était environ neuf heures du soir. Bertier, conduit à l'Hôtel de Ville, est introduit dans la salle Saint-Jean, devant l'assemblée des électeurs. Bailly l'interroge. « J'ai obéi à des ordres supérieurs, répondit-il avec assurance. Vous avez mes papiers, vous êtes aussi instruits que moi. » Bailly prolongeait, pour la forme, un interrogatoire insignifiant, quand Bertier demanda la permission de prendre quelque repos, disant qu'il avait passé quatre nuits sans dormir. En ce mo-

ment, d'effroyables clameurs partent de la place de Grève, et au milieu du tumulte on distingue ces mots : « Voici le Palais-Royal ! voici le faubourg Saint-Antoine ! » Aussitôt un groupe violent s'élance dans la salle, les électeurs sont refoulés sur le bureau, et Bailly, troublé jusqu'au fond du cœur, balbutie ce smots : « Messieurs.... le résultat.... nos délibérations de ce matin.... Il faut le transférer à l'Abbaye.... » Bertier sortit, accompagné de M. de La Rivière. Dans l'escalier, il prononça ces paroles, qui annonçaient en lui, ou une surprenante sécurité, ou des préoccupations étranges : *Mon Dieu! que ce peuple est bizarre avec ses cris!* Puis, se retournant vers Etienne de La Rivière : « Je vais en prison, et je n'ai pas d'argent. » Étienne de La Rivière, qui comprenait trop bien le sens des clameurs de la Grève, ne répondit rien,



LAFAYETTE ESSAYE DE SAUVER FOULLON

poussa un profond soupir, et tirant de sa poche quelques louis, il les remit à Bertier. Mais, à peine étaient-ils sur la place, qu'on se précipite. Déjà l'on a saisi le prisonnier, déjà on le traîne à la lanterne où vient d'expirer Foullon; alors, transporté de rage, il s'empare d'un fusil, se jette tête baissée sur les assaillants, frappe à son tour, et tombe percé de mille coups. Un dragon qui disait avoir son père à venger et qui était probablement le fils du vieillard dont nous avons parlé, s'approcha du corps, ouvrit les entrailles, arracha le cœur et l'alla porter tout sanglant au Comité de l'Hôtel de Ville, en criant : « Voilà le cœur de Bertier! » A ce spectacle épouvantable, un électeur s'évanouit; Bailly reste immobile et comme foudroyé, pendant que Lafayette s'écrie : « Qu'on me délivre d'une charge qui me force à être témoin de ces horreurs! » Un frémissement d'indignation courut aussi parmi le peuple, et le féroce soldat fut tué en duel, la nuit même, par ses camarades, qui lui imposèrent la nécessité de mourir.

Le tableau qui vient d'être tracé présente des traits contre lesquels il est impossible qu'une âme élevée ne se révolte pas. Les raffinements de cruauté, la vengeance savourée lentement, l'impatience de tenir entre ses mains la tête d'un ennemi mort, l'ardeur à la voir sanglante et souillée, ce sont là des délices qu'il faut laisser aux tyrans, et le peuple se doit de ne jamais descendre, même en ses plus légitimes colères, jusqu'au niveau de ses oppresseurs. Mais ici les barbaries inutiles furent l'œuvre d'un très-petit nombre de forcenés, dont quelques hommes d'une condition supérieure précipitaient les coups. Ce qui est vrai de l'ensemble du peuple, c'est qu'il abhorrait Foullon et Bertier; c'est qu'il se réjouit tumultueusement de leur arrestation, et que leur mort lui parut, sauf les circonstances qui en firent l'odieux, non pas un acte de vengeance, mais un acte de justice. Aux yeux de cette multitude menacée, insultée, affamée, réduite au désespoir, Foullon et Bertier personnifiaient le récent complot de la cour : on frappa dans leur personne la contre-révolution, comme dans la personne de de Launey on avait frappé la Bastille. Il convient aussi de dire qu'il n'y avait aucun tribunal régulier devant lequel on pût les faire comparaître; que le pouvoir judiciaire, tel que le comportaient les grands changements survenus, n'existait pas encore; que l'ancien pouvoir judiciaire était précisément une des institutions à détruire; que, de la part de la Révolution, il y aurait eu démence à saluer ses juges dans ses ennemis; que si la France, enfin, se trouvait soumise à l'état de guerre, la faute en était à ceux qui avaient eu la sacrilége audace de mettre entre eux et Paris l'appareil des armes, un camp, des soldats étrangers, et, pour répondre à la voix de la patrie, des canons.

Quoi qu'il en soit, on s'agita beaucoup autour de ce double supplice. Lafayette donna sa démission, que les districts refusèrent. Mirabeau écrivit sur les forfaits des usurpateurs de la terre, sur la trop longue patience des peuples, sur ce qu'avait de légitime, en certains cas, l'explosion des colères publiques, des pages d'une éloquence forte et terrible, ajoutant toutefois que le régime des emportements populaires ne pouvait se prolonger sans pousser les esprits à regarder tôt ou tard un despote même comme un sauveur. Malheureusement, à côté des commentaires qui à la véhémence unissaient la gravité, parurent des pamphlets pleins d'une gaieté odieuse : *la Vie, la mort et les miracles de M. Foullon; — la Botte de foin, ou la Mort tragique d'un ministre de quarante-huit heures; — les Enragés aux enfers; — Adresse de remercîment de monseigneur Belzébuth au peuple parisien; — Convoi, service et enterrement des très-hauts et très-puissants seigneurs Foullon et Bertier de Sauvigny, morts subitement en place de Grève et enterrés.... à leur paroisse*, etc. Une estampe fut exposée qui représentait un homme assis devant un bureau, tenant une plume à la main et faisant une règle d'arithmétique. Il avait sur son bureau cinq têtes coupées, et sur le papier on lisait : *Qui de vingt-quatre paye cinq, reste dix-neuf.* Que ces plaisanteries effrayantes, que ces sanguinaires images aient été un calcul contre-révolutionnaire, il est certes bien permis de le supposer quand on songe aux seules conséquences possibles d'un pareil dévergondage. D'autant que parmi les brochures dont nous parlons il y en eut de manifestement royalistes; celles-ci, par exemple : *la Démission du bourreau de Paris; — Lettre de l'exécuteur des hautes œuvres à ses confrères.* Qu'importe, au surplus? La Révolution n'a pas à reconnaître pour siens ceux qui, même en la suivant, lui auraient manqué de respect. On ne juge pas d'ailleurs les flots de la mer par leur écume.

L'Assemblée nationale reçut de la mort de Foullon et de Bertier une impression profonde. Gourmander les élans du peuple, comprimer la violence de son enthousiasme, imposer silence à la Grève, empêcher la liberté individuelle de périr immolée à la loi du salut public, beaucoup le désiraient; mais déjà le torrent commençait à rouler ses digues. Lally-Tollendal, cependant, reproduisit son projet de proclamation. Prompt à intéresser au succès de ses vues la sensibilité de ses auditeurs, il présenta un récit pathétique de son entrevue avec le jeune Bertier, s'efforçant ainsi de changer en pitié pour le fils la haine que le père avait inspirée. Mirabeau l'interrompit brusquement. « Vous ne savez que sentir, lui cria-t-il, lorsqu'il ne faut que penser; » et accompagnant ces paroles d'un geste expressif, il agitait, sans y prendre garde, les pleureuses qu'il portait à ses manches. Car il était alors en grand deuil : lui-même il venait de perdre son père. Quoique mollement appuyée, quoique vivement combattue, la motion de Lally-Tollendal passa, mais avec des modifications qui en détruisaient complétement la portée. L'Assemblée nationale invitait les citoyens à la paix et déclarait que la loi seule devait punir les dépositaires du pouvoir qui, par leurs crimes, causeraient les malheurs du peuple. Un acte semblable était une faute, parce qu'il manquait de sanction. Paris ne s'en occupa nullement; c'est à peine s'il le connut.

L'attitude de Mirabeau ici mérite d'être remarquée. On se rappelle que, vers la fin du mois de juin, il avait été le premier à proposer une adresse, dont le projet de Lally-Tollendal ne fut, à vrai dire, que la résurrection. Ces entraînements populaires qu'il blâmait alors avec tant de véhémence, son génie les adoptait maintenant : il en faut dire la cause.

Depuis quelque temps, il était question à la cour d'appeler le *comte plébéien* au secours de la monarchie expirante. C'était l'avis des plus habiles conseillers de Louis XVI; c'était l'avis de ses deux tantes, Madame Adélaïde et Madame Louise, qui, toutes deux, mêlaient leur vie à la politique, la première de son château de Bellevue, la seconde du fond de son couvent de Saint-Denis. Mirabeau fut informé de ces dispositions, et, succombant aux désirs insatiables de son cœur, il chargea le comte de Lamarck de lui servir d'intermédiaire auprès du roi. Accepter les avances de Mirabeau, Louis XVI l'aurait fait; la reine s'y opposa. La royauté était-elle descendue si bas que son salut fût au prix d'une pareille alliance? Après avoir redouté Mirabeau comme ennemi, le subir comme auxiliaire, c'était trop d'humiliation; sans compter que de tels hommes s'imposent quand ils semblent se donner. Ainsi pensait, ainsi parlait Marie-Antoinette. Elle détestait Mirabeau, et, l'âme toute meurtrie du sacrifice récent de ses affections, elle s'irritait d'avoir à y joindre le sacrifice de ses haines. Mirabeau fut donc repoussé une fois encore. On devine sa colère. Sûr de ce qu'il pouvait contre ceux qui avaient l'imprudence de le dédaigner, il jura de les mettre à ses pieds à force de leur faire peur. Trouvant ses rancunes trop à l'étroit à l'Assemblée nationale, il résolut de se créer une royauté de place publique. Il courut de district en district, soufflant partout ses colères, laissant partout la trace enflammée de son éloquence, décriant le règne bâtard des électeurs, préparant la chute de leur pouvoir usurpé et posant en pleine agitation sa propre candidature. Sa grande ambition était d'être élu maire de Paris, et il se sentait bien décidé, si la cour ne fléchissait pas, à faire du pouvoir qui flottait aux mains incertaines de Bailly le gouvernement des tempêtes.

Mais les districts se trouvaient à la merci d'une immense majorité de bourgeois auxquels la violence de ses passions

fut un sujet d'inquiétude; de sorte que ses efforts ne firent que précipiter des changements dont le bénéfice lui échappa.

Il est naturel, après une longue servitude, de tâter pour ainsi dire sa puissance, de se la prouver à soi-même. On n'eut pas plutôt entretenu les assemblées primaires de leur souveraineté, qu'elles s'ébranlèrent. De son côté, l'oligarchie de l'Hôtel de Ville était loin de croire à son droit. Il arriva donc que, sur l'invitation de Bailly, les soixante districts nommèrent une nouvelle assemblée de cent vingt membres. Elle avait charge de pourvoir à la réorganisation du pouvoir municipal; mais, son premier élan la portant bien au delà, elle confirma dans leurs fonctions Bailly et Lafayette; elle félicita les électeurs de leur zèle en les invitant à continuer leurs séances; elle établit une commission de police; elle institua un bureau de subsistances; en un mot elle prit les rênes de la cité et se para de ce nom, devenu depuis si tragique : LA COMMUNE.

Cependant la mort de Foullon et de Bertier ayant rempli les nobles de terreur, beaucoup d'entre eux émigrèrent, parmi lesquels le duc de Luxembourg, le duc de Coigny, le prince de Lambesc, le comte de Vaudreuil, la princesse de Beauffremont, le comte du Cayla, le marquis de Sérens, etc....



RENTRÉE DE BERTIER A PARIS

Cette vaste désertion des principaux de la noblesse ne couvrait-elle pas un signal de guerre? n'était-elle pas un recours silencieux, mais sinistre, à l'intervention de l'étranger? Le peuple ne s'y trompa point. Il sentit que si des personnages attachés à la patrie par les mille liens de la richesse, du bonheur, de l'orgueil, des douces habitudes, fuyaient au lieu de se résigner ou de se défendre, ce ne pouvait être qu'avec l'intention de revenir à la tête de ces mêmes soldats étrangers dont ils avaient naguère osé menacer Paris. Aussi le peuple fut-il inexorable dans sa vigilance. Le baron de Bachmann, major du régiment des gardes suisses, se vit traîné à l'Hôtel de Ville, uniquement parce qu'en descendant le pont Royal vis-à-vis des Tuileries, sa voiture avait pris à gauche, du côté de Versailles. Bientôt, de Paris la défiance gagna les provinces. Le soupçon garda les chemins, il se dressa aux portes des villes, il ameuta les villages, il s'étendit le long des frontières. La municipalité de Villenaux retint Besenval prisonnier. Cazalès, qui avait quitté précipitamment l'Assemblée nationale, où il devait s'illustrer par les combats de l'éloquence, Cazalès fut arrêté à l'entrée de Caussade et rendu malgré lui à sa renommée. L'abbé Maury s'était enfui vers le Nord, après avoir jeté son rabat, noué ses cheveux; mais, comme il traversait Péronne, des paysans remarquèrent qu'il ne portait pas de cocarde à son chapeau : on l'interrogea, on

le reconnut, on lui fit une prison d'une salle de l'hôtel de ville de Péronne. A peu près dans le même temps, on amenait aux autorités du Havre un personnage aux allures suspectes; il se faisait appeler Chevalier, se disait marchand et avait pour compagnon de voyage un jeune homme sur lequel on ne trouva point de passe-port : ils furent l'un et l'autre constitués prisonniers. Or, ce marchand, ce voyageur soupçonné, cet homme qu'on arrêta ainsi qu'un obscur vagabond, c'était le duc de La Vauguyon, ambassadeur de France en Espagne, ex gouverneur de Louis XVI. Son compagnon, c'était le duc de Carency, son fils. De pareils faits suffisent pour marquer quelle était alors la situation des esprits dans toute l'étendue de la France.

Pourquoi s'en étonner? Tout concourait à exciter, à aigrir les défiances populaires. Ce n'étaient que messages funestes, que courriers mystérieux sillonnant les routes. Pour comble, les premiers pouvoirs issus de la Révolution se montraient incertains, ils se refusaient sinon aux soucis, du moins à la responsabilité de la vigilance; ils avaient évidemment peur des conditions auxquelles les jours de crise mettent le salut commun; et pendant qu'à l'Hôtel de Ville, les représentants de la haute bourgeoisie ne se faisaient pas scrupule d'apporter d'injurieuses restrictions au droit de colporter des écrits d'auteurs *sans existence connue*, la majorité de l'Assemblée n'osait contester à des conspirateurs *connus* le droit de correspondre impunément avec leurs complices de l'intérieur, le droit de sceller leurs intrigues d'un cachet inviolable, la liberté enfin de conspirer contre la liberté.

Le comte d'Artois, on l'a vu, s'était fait le centre de la contre-révolution. Or, des lettres à son adresse ayant été saisies sur le baron de Castelnau, résident de France à Genève, on se hâta de les porter à l'Hôtel de Ville, d'où Bailly les fit passer au duc de Liancourt, président de l'Assemblée nationale. Embarrassé d'un tel fardeau, le duc de Liancourt renvoya les dépêches à l'Hôtel de Ville. Là-dessus, les débats s'ouvrirent. Lorsque la patrie était en danger, lorsqu'il y allait du triomphe des plus nobles sentiments qui aient jamais parlé au cœur des hommes, pouvait-il être permis de rompre le cachet d'une correspondance manifestement dangereuse? Dupont de Nemours, Le Camus, Lally-Tollendal, Mirabeau se prononcèrent vivement pour la négative. L'opinion contraire fut soutenue par le comte de Chatenay, par Rewbell, par Gouy d'Arcy. A ces derniers, l'évêque de Langres opposa des exemples tirés de l'antiquité, il cita César; mais, selon l'expression de Gorsas, Robespierre *foudroya l'argument de l'évêque de Langres*. Ce n'était pas l'antiquité qu'il y avait ici à invoquer, c'était la suprême loi du salut public. Salut public! ces deux mots, dans la bouche de Robespierre, auraient fait tressailir l'Assemblée, si elle avait pu entrevoir alors tout ce qu'ils contenaient de puissance, de majesté, de terreur et de prodiges. La discussion, du reste, ne fut suivie d'aucun vote. Que disaient les lettres saisies? On l'ignora, et les appréhensions s'en accrurent. Glorieux tourments du peuple, bien faciles à concevoir : le trésor qu'il s'agissait de conserver avait tant coûté à conquérir!

Au milieu de cette universelle inquiétude, une nouvelle se répandit qui pénétra les âmes d'indignation. Des hommes allaient de rue en rue, criant : *La grande conspiration*, *la grande trahison des aristocrates;* et les gazettes annoncèrent qu'on avait effectivement conçu l'odieux dessein de livrer le port de Brest aux Anglais. Aussi bien, le bruit avait une source officielle; il n'était que le retentissement d'une confidence faite à M. de Montmorin par l'ambassadeur d'Angleterre, vers la fin du mois de juin. Restait à savoir si, en dénonçant à la cour de France un complot dont on se gardait bien d'ailleurs, soit de nommer les auteurs, soit de préciser les circonstances, l'Angleterre n'avait pas voulu, fidèle au génie de sa politique, agiter la flamme de nos discordes. Ce qui est certain, c'est que le duc Dorset mit un empressement singulier à agrandir le scandale. Il écrivit à M. de Montmorin une lettre qu'on lut en pleine Assemblée. L'ambassadeur y disait :

« Votre Excellence se rappellera plusieurs conversations que j'eus avec elle au commencement du mois de juin dernier, le complot affreux qui avait été proposé relativement au port de Brest, l'empressement que j'ai eu à mettre le roi et ses ministres sur leurs gardes, la réponse de ma cour, qui correspondait si bien avec mes sentiments et qui repoussait avec horreur la proposition qu'on lui faisait.... Vous sentez combien il est essentiel pour moi qu'on rende justice à ma conduite et à celle de ma cour.... »

L'accusation, quoique vague, était trop grave, elle tombait de trop haut, elle répondait à des craintes trop vivement excitées pour qu'on ne s'étudiât point à l'approfondir; et, d'un autre côté, des tentatives du même genre pouvant se renouveler, il fallait se ménager les moyens d'en connaître désormais l'origine, les auteurs, le lien secret, le but définitif. Dans la séance du 28 juillet, Duport demanda la parole. C'était un esprit ferme, hardi, allant droit au fond des choses, avare des coups sans portée, mais, quand il frappait, frappant fort. Déjà, sur la proposition de Volney, l'Assemblée avait établi un comité de trente membres, investi de la mission de recevoir, d'examiner les *mémoires*, *plaintes*, *requêtes*. Duport voulut davantage. Après une description sobre et nerveuse des malheurs du pays, il conclut à ce qu'on nstituât une commission de quatre personnes, pour *entendre le rapport et les indices sur le complot de Brest et autres semblables*. Faire peser sur la liberté de quelques-uns une surveillance favorable à la sécurité de tous; restreindre le droit individuel au nom et au profit du droit social, tel était le but; mais on pouvait prévoir qu'il serait dépassé : il n'y avait qu'un pas d'une commission spécialement chargée de découvrir les complots à une commission spécialement chargée de les punir. Ainsi furent posées, de la main d'un conseiller au parlement, d'un magistrat, les premières bases du fameux tribunal révolutionnaire. Combattue avec moins d'autorité que de véhémence par Virieu, par l'élégant chevalier de Boufflers, la proposition eut pour principaux appuis, circonstance assez remarquable, des nobles : le vicomte de Noailles, le comte de Castellane, le duc de La Rochefoucauld. Rewbell ayant dévoilé l'image d'un tribunal provisoire; Gouy d'Arcy ayant parlé d'une commission *secrète* à établir, l'effroi déjà gagnait l'Assemblée, lorsque Le Chapelier ramena aux idées de Duport la majorité des suffrages en présentant le projet sous une forme habilement adoucie. D'André avait demandé que le nombre des commissaires fût porté de quatre à douze, ce qui tendait à énerver l'institution; cet amendement facilita l'adoption de la mesure. La crainte que Paris inspirait fit le reste. Les commissaires choisis furent Duport, l'évêque de Chartres, le duc de La Rochefoucauld, de Glaizen, Fréteau, Tronchet, Rewbell, d'André, Bouche, Pétion, Yvernault, et le plus fougueux adversaire du projet, le comte de Virieu.

Les débats dont nous venons de faire revivre le souvenir n'eurent pas l'éclat de certaines grandes joutes oratoires; mais ils étaient d'une importance capitale, parce qu'ils dessinaient les deux doctrines rivales qui allaient se partager la révolution comme elles s'étaient partagé le dix-huitième siècle.

Avec Lally-Tollendal, Mounier, Malouet, les élèves de

Voltaire et de Montesquieu soutenaient que le code des nations civilisées est, avant tout, un code de garanties; qu'aucune considération d'utilité publique ne doit l'emporter sur la religion du droit individuel; que donner trop de ressort à l'action commune, même quand la patrie est en danger, c'est forger des armes pour la tyrannie.

Robespierre et les disciples de Jean-Jacques pensaient, au contraire, que les hommes sont liés par une solidarité, chaîne mystérieuse dont le premier anneau tient au trône de Dieu; que c'est le bonheur de l'humaine famille tout entière qui fournit le principe, la règle, la mesure, la justification des droits; que hors de là il ne saurait y avoir qu'usurpations effrontées ou prétentions injustes; que les droits des individus ne se pouvant déterminer que d'après leurs rapports avec l'avantage de tous, immoler à ces droits, considérés isolément, ce qui est dû à la patrie en danger, c'est une folie déplorable quand ce n'est pas un crime.

C'était soutenir, au point de vue du combat, — et il le fallait bien alors, — une doctrine qui est essentiellement celle de la paix. Car le progrès consiste à réaliser de plus en plus, au sein des sociétés humaines, la loi d'unité qui se voit aux œuvres divines, cette admirable loi qui se révèle dans le corps



MORT DE PINET

humain par la mutuelle dépendance des membres, et dans le mécanisme étincelant de l'univers par l'attraction des mondes.

Tandis qu'asservie à la loi des événements qui, à de certaines hauteurs, se joue de la volonté des hommes, l'Assemblée nationale se laissait entraîner à des mesures de précaution presque sinistres, Necker revenait de son exil, l'âme ouverte à des pensées de clémence. Arrivé à Bâle le 20 juillet, il s'était fait préparer un appartement dans l'auberge des *Trois-Rois*. Le lendemain, informé que le duc et la duchesse de Polignac venaient de descendre à l'hôtellerie voisine, il n'hésita pas à leur rendre visite; et ce fut d'eux qu'il apprit les récentes nouvelles de Paris. Peu de jours après, Dufresne de Saint-Léon lui apporta la lettre du roi et l'arrêté de l'Assemblée. Necker commençait alors à éprouver cette fatigue du cœur qui annonce le soir de l'ambition; la duchesse de Polignac n'avait pas manqué de lui faire un effrayant tableau des emportements populaires : un instant, il hésita. Sa réponse au roi respire une gravité mélancolique. A l'Assemblée, il écrivit : « .... Je dois, messieurs, vous aller porter l'hommage de ma respectueuse reconnaissance. Mon dévouement ne vous est pas nécessaire, mais il importe à mon bonheur de prouver au roi et à la nation française que rien ne peut ralentir un zèle qui fait depuis si longtemps l'intérêt de ma vie. »

Le retour de Necker fut un vrai triomphe. A son approche, les paysans accouraient semant la route de fleurs, et,

quand il passait, tous criaient en agitant leurs chapeaux : *Vive M. Necker, le père du peuple!* Les milices bourgeoises venaient au-devant de lui; les cloches des villages qu'il traversait sonnaient en volées. A Chaumont en Bassigny, il fut reçu par les officiers municipaux qui l'attendaient pleins d'une sorte d'impatience religieuse et qui lui offrirent, à la manière des Allemands, les vins de la ville. L'enthousiasme était si extraordinaire, si déréglé même dans ses transports, qu'au moment où Necker se mettait à table avec sa famille, un habitant réclama l'honneur de le servir : indigne hommage que Mme de Staël écarta par ces mots : « Non, monsieur, vous êtes un citoyen. » Necker s'étant retiré pour prendre quelque repos, la milice bourgeoise tout entière voulut veiller sur son sommeil, et Durville, commandant du premier corps d'infanterie, coucha dans sa chambre; tant il y avait d'exaltation au fond des idées que Necker semblait alors représenter.

A peine à Versailles, le ministre rappelé se rendit au château Il le trouva morne et désert. Marie-Antoinette, si hautaine naguère, si menaçante, avait l'attitude, la figure, le langage de l'abattement. A Louis XVI, il ne restait même plus la force de l'insouciance. La charge de gouvernante des enfants de France, laissée vacante par le départ de la duchesse de Polignac, avait été donnée à la marquise de Tourzel; on avait rendu à M. de Montmorin le portefeuille des affaires étrangères, et le comte de Saint-Priest remplaçait M. de Villedeuil au ministère de la maison du roi. L'aspect de la cour était complétement changé.

Le 29 juillet, Necker alla remercier l'Assemblée, où des applaudissements dont il n'y eut jamais d'exemple accueillirent sa présence. A quelques paroles qu'il prononça d'une voix tremblante, promesses de dévouement mêlées à un témoignage de gratitude, le duc de Liancourt répondit par une harangue qui épuisait toutes les formules de l'admiration.

Du reste, pour avoir une idée de la popularité dont Necker jouissait à cette époque, il faut lire les journaux du temps. « Le cœur se serre, dit Gorsas, en pensant à ce qu'il a souffert, à ce qu'il aurait pu souffrir. On cherche dans ses yeux à deviner les mouvements de son âme. C'est un père qui revient au milieu de sa famille, qui le chérit; quoiqu'il n'ait plus rien à craindre, on s'inquiète encore, on l'interroge pour savoir s'il n'a pas quelque blessure cachée qu'il ne veut pas découvrir de peur d'affliger ses enfants. »

Comment un homme qu'on entourait de tant d'amour, de tant de respect, se serait-il préservé du vertige de l'orgueil? Necker se crut la main quand il n'était que l'instrument. Amnistier la défaite, à l'origine de la lutte; décréter l'oubli des ressentiments, alors que s'aggravaient les injures, alors que se multipliaient les périls; sauver les coupables, au risque d'encourager leurs complices; sauver Besenval; interdire à la Révolution sa colère, qui était sa prudence, voilà ce que Necker osa concevoir. Une chose aurait dû, pourtant, l'avertir de la témérité de ses espérances. Passant à Villenaux, il s'était empressé d'écrire, de sa voiture, aux autorités du lieu une lettre qui implorait la liberté de Besenval, il n'avait rien obtenu. Mais l'encens de Versailles l'enivrait. Il ne comprit pas que dans tout ce bruit qu'on faisait autour de sa personne il y avait un malentendu formidable; que ce qu'on applaudissait en lui, c'étaient justement des idées qui déjà dépassaient de beaucoup les siennes. Il ignorait, en outre, que la gloire est un piége tendu à l'activité des cœurs d'élite; que la réputation est la livrée dont un peuple décore les talents qu'il admet à son service, et que la popularité veut pour esclaves ceux qu'elle semble choisir pour idoles.

Necker prit donc cette route de l'Hôtel de Ville de Paris qui venait d'être témoin des angoisses de Louis XVI et à l'extrémité de laquelle étaient les pavés que de Launey, Bertier, Foullon avaient rougis de leur sang. Une armée entière précédait, entourait et suivait la voiture du ministre. Aussi nombreuse et plus brillante que celle qui avait accompagné le roi, la cour de Necker se composait de la marquise de Lafayette, des princesses Lubomiska et Protoska, de la baronne de Staël, du comte de Saint-Priest, de MM. de Lafayette, de Clermont-Tonnerre, de Rochechouart, de Lusignan, etc. A l'Hôtel de Ville, douze électeurs vinrent recevoir le visiteur attendu, le conduisirent jusqu'à son fauteuil, au milieu des applaudissements; et alors, s'avançant vers lui, Moreau de Saint-Méry lui présenta la cocarde de la Révolution : « Ces couleurs vous sont chères, ce sont celles de la liberté. » Après avoir été harangué par M. de La Vigne, au nom de la Commune, Necker, dans un discours noble et touchant, demanda la grâce de Besenval. Pendant qu'il parlait, ses traits étaient altérés, ses yeux humides. Il suppliait, d'ailleurs. Cette tristesse dans le triomphe, cette humilité dans la gloire firent une impression profonde. « Oui, cria-t-on de toutes parts, grâce, pardon, amnistie! » L'élan fut si vif qu'une amnistie générale proposée par Clermont-Tonnerre fut aussitôt consentie. Necker regagna Versailles, le visage radieux, le cœur plein de joie.

Là cependant venait d'être l'écueil, là le terme de sa popularité. L'arrêté des électeurs, qui consacrait l'amnistie, n'est pas plutôt connu que tout s'embrase. Qui donc avait donné aux électeurs le droit d'annuler les décrets de l'Assemblée nationale, de pardonner aux ennemis déclarés du peuple, de disposer des vengeances ou de la générosité de Paris? Ce baron de Besenval, objet d'une si étrange sollicitude, n'était-il pas le même qui devait présider à l'égorgement des Parisiens, le même qui écrivait au gouverneur de la Bastille de « tenir bon? » Que n'avait-on pour les crimes obscurs, ceux de la misère, ceux de la faim, cette indulgence dont on couvrait les crimes nés du délire de l'ambition, des enivrements de l'orgueil? On l'espérait en vain : la Révolution ne se laisserait pas désarmer; et s'il lui plaisait d'être généreuse, ce serait après et non avant le combat. Le déchaînement fut universel. Le district de l'Oratoire envoya deux de ses membres à Villenaux, avec injonction d'empêcher que Besenval fût mis en liberté. Le district des Blancs-Manteaux fit retentir l'Assemblée nationale de ses plaintes, de ses menaces. Alors, saisis d'épouvante, les électeurs se hâtèrent de revenir sur leur précédent arrêté; ils expliquèrent qu'ils avaient entendu seulement proscrire les actes de violence, les peines extralégales. De son côté, l'Assemblée nationale déclara qu'elle approuvait l'explication fournie par les électeurs et que Besenval resterait sous la garde de la loi.

Un jour avait suffi pour précipiter Necker du haut de son piédestal. En apprenant la rétractation des électeurs, il pâlit et écrivit : « Mon bonheur a peu duré. »

Or, ce fut précisément à cette époque qu'eut lieu l'aventure de Pinet, aventure sanglante, mystérieuse, qu'il importe de raconter, parce qu'elle se lie étroitement aux causes qui retenaient le peuple sur la pente des rigueurs.

Pinet, agent de change et secrétaire du roi, était un homme généralement estimé. Il avait des mœurs douces, une âme bienfaisante, et mettait à remplir ses engagements une exactitude presque religieuse. Toutefois, sa fortune, originairement très-bornée, avait pris en peu de temps un accroissement prodigieux. Comment? on l'ignorait. Tout ce qu'on savait, c'est qu'il n'était point joueur, ne confiait rien aux

hasards de la loterie, ne se livrait à aucune négociation usuraire, et payait un intérêt énorme des fonds qu'attirait dans sa caisse l'universelle confiance qu'il avait su inspirer. Ses relations avec plusieurs des principaux personnages de la cour étaient intimes; elles ajoutaient à son crédit, qu'il semblait, d'ailleurs, employer avec noblesse, préférant admettre à ses bénéfices les personnes peu riches, comme pour sanctifier son bonheur par la bonté. Après la mort de Foullon et de Bertier, on le vit tomber tout à coup dans une sombre tristesse. Le 29 juillet, une lettre lui ayant été apportée, il la lut jusqu'à trois fois, dîna d'un air fort calme avec sa famille, invita même quelques amis à souper; mais, entre six et sept heures du soir, il sortit, sous un prétexte vain, et ne reparut pas. Le lendemain, à l'entrée du bois du Vésinet, près Saint-Germain, on rencontra un homme couvert de sang: c'était Pinet. Transporté à l'auberge du Pecq et interrogé, il répondit qu'il ne concevait rien à son affreuse aventure; qu'appelé, la veille, aux Champs-Élysées, pour une opération de finances, il s'était réveillé dans le bois du Vésinet, sa tête portant sur un tronc d'arbre rougi de sang; qu'il ne pouvait comprendre ni comment il avait été blessé, ni comment il s'était trouvé dans un lieu si éloigné de sa route. On avait mandé à la hâte un chirurgien; il dit à Pinet : « Ce n'est point un tronc d'arbre qui vous a fait cette blessure, c'est un coup de feu. » A ces mots, Pinet se troubla, mit le doigt sur sa bouche, et fit signe qu'il lui était impossible de parler devant témoins. Il finit cependant par déclarer qu'il avait été assassiné; que ses affaires étaient en bon état; qu'on ne perdrait rien si on voulait s'entendre; qu'il désirait vivement être transféré à Paris,... et il recommandait d'une façon particulière son portefeuille rouge. Trois jours après, il était mort.

On avait dû dresser procès-verbal des déclarations du mourant : ce procès-verbal ne fut pas produit; le portefeuille rouge ne fut jamais représenté, malgré les indications que Pinet avait certainement fournies; enfin, pour dernière singularité, les rédacteurs de *la Chronique* publièrent le chiffre exact de la faillite deux mois avant qu'elle eût été vérifiée. Elle ne s'élevait pas à moins de cinquante-quatre millions. C'était un gouffre où quinze cents familles furent englouties.

Un pistolet déchargé qu'on ramassa dans le bois du Vésinet, un autre chargé qu'on trouva dans la poche de Pinet, avaient d'abord fait croire à un suicide. Mais on apprit que le malheureux agent de change avait été soumis, dans les jours qui précédèrent sa mort, à un système suivi d'intimidation. D'étranges soupçons prirent naissance. Comme preuves de l'assassinat on put alléguer la disparition du portefeuille, le propre témoignage du mourant, les menaces antérieures dont il avait été l'objet, maintes circonstances de nature à prouver que jusqu'au dernier moment sa situation avait été prospère. Examinée de plus près, l'hypothèse de l'assassinat conduisit à des remarques importantes. On se souvint que Pinet avait toujours enveloppé ses opérations d'un voile impénétrable; que, lorsqu'en lui confiant des fonds l'on s'avisait de le questionner sur le placement, il avait coutume de rendre la somme à l'instant même. La liste de ses amis, passés en revue, livra des noms soupçonnés. De l'argent qu'on plaçait chez lui, il payait un intérêt monstrueux, jusqu'à 75 pour 100 : quel était donc le genre d'opérations capable de rapporter de pareils bénéfices, dans un temps de troubles et de soupçons, dans un temps où l'industrie était morte, où le commerce fuyait devant la guerre, où les champs restaient sans culture? On crut toucher au mot de l'énigme : impossible que Pinet n'eût pas été le banquier du monopole des grains, le caissier de l'accaparement. Quant à sa bienfaisance, elle servait à le rassurer contre les reproches de son cœur. Nous avons vu l'Assemblée nationale établir un comité de subsistances. Quoique ce comité se fût tenu dans l'ombre, on ne doutait pas qu'il n'eût cherché activement la trace des accapareurs. L'opinion s'arrêta donc à ceci : Pinet avait été pressé de dénoncer les odieux continuateurs de ce système d'accaparement qui, sous le nom de *Pacte de famine*, avait déshonoré le règne de Louis XV; les coupables avaient redouté une révélation qui les eût fait massacrer sur l'heure; et, après avoir essayé de la prévenir par des menaces, ils s'étaient décidés à l'étouffer par un assassinat.

Jamais on n'en a su davantage. Dans son journal, Loustalot avait écrit en annonçant la mort de Pinet : « Cet événement doit produire de grands éclaircissements sur la révolution actuelle. » Mais le nombre des coupables, leur rang, leur crédit, leurs richesses empêchèrent la vérité d'éclater.

De là, parmi le peuple, un redoublement de défiance et de colère, l'énormité du crime s'aggravant à ses yeux de tout le scandale de l'impunité. Il y eut à Paris des démonstrations formidables. Les plaintes des familles qui venaient d'être ruinées se mêlaient aux clameurs de la foule qui, se sentant frappée par des mains invisibles, frémissait de ne pouvoir ni échapper aux désastres de l'accaparement ni atteindre les accapareurs. La cherté du pain produisit, autour de Paris, des émeutes violentes, dont le Palais-Royal prolongeait le retentissement. Chatel, maire de Saint-Denis, fut égorgé dans un moment d'ivresse aveugle et furieuse.

C'est le danger à la fois et la force de la France que cette électricité morale qui, à des heures données, y communique à tous les esprits un même ébranlement. Telle vient de se montrer la capitale, tel se montra le royaume. La province eut ses tragédies, non moins sombres que celles de Paris. Comme Bertier à Paris, le major Belsunce à Caen expia par une mort terrible l'emportement de ses dédains. Abhorré du peuple parce qu'il poursuivait la Révolution d'outrageants défis; parce qu'à cheval, armé jusqu'aux dents, accompagné d'un homme à figure sinistre, il affectait de sourire de mépris aux fêtes du rappel de Necker; parce qu'on l'accusait d'avoir fait enlever avec insulte à trois grenadiers du régiment d'Artois une médaille décernée à leur civisme; parce qu'on le soupçonnait de pousser le régiment de Bourbon, dont il était major, à quelque sacrilége coup de main, il fut attaqué dans sa caserne, livré, traîné à l'hôtel de ville, tué d'un coup de fusil durant le trajet. Aussitôt on se jeta sur son corps, dont on se partagea les lambeaux; et les vengeances de l'amour offensé se faisant place à travers les colères publiques, une femme lui arracha le cœur.

Ainsi, partout une inquiétude farouche, partout, à l'égard des ennemis de l'esprit nouveau, une haine sans pitié, mais partout aussi le courage, l'ardeur, un puissant espoir, les frémissements de la vie aux premiers rayons du jour, et un peuple se tenant debout, le visage tourné vers Paris, la ville du soleil.

Voici en quels termes un Allemand, Campe, arrivé en France dans les derniers jours de juillet, décrivait, à cette époque, l'émotion que lui causa l'aspect de notre pays : « Je ne saurais rendre les impressions qui s'emparèrent de moi lorsque, pour la première fois, je vis la cocarde française aux chapeaux et aux bonnets de ceux que nous rencontrions, bourgeois et paysans, enfants et vieillards, prêtres et mendiants, et que je pus lire sur les fronts joyeux une sorte de fierté, en présence d'hommes appartenant à d'autres pays. J'aurais

voulu pouvoir serrer dans mes bras les premiers qui se présenteraient à moi. Ce n'étaient plus des Français; mes compagnons et moi, nous avions cessé un instant d'être des Brandebourgeois, des habitants de Brunswick; les dissidences, les intérêts de nation avaient disparu : « Je suis « homme, disait chacun de nous, et rien de ce qui concerne « l'humanité ne m'est étranger. »

Ce fut un beau spectacle, plus beau que tous ceux des temps héroïques. Cette cocarde aux trois couleurs à laquelle Lafayette avait prédit tant d'immortelles conquêtes et qui rayonnait portée par le laboureur, l'artisan, le gentilhomme, le prêtre, le soldat, le vagabond, elle donnait un emblème à l'égalité en attendant qu'on lui donnât un empire. Il y eut aussi cela d'admirable que beaucoup d'humbles pasteurs de paroisses se trouvèrent alors subitement élevés à l'intelligence de l'Évangile, code du monde affranchi. Car ce ne fut pas à Paris seulement que des prêtres comme l'abbé Fauchet appelèrent le Crucifié en témoignage de la sainteté des nouveaux désirs; ce ne fut pas à Paris seulement qu'à la vue des blanches processions de jeunes filles allant prier la patronne du lieu pour le salut du peuple, on put s'écrier : « O bienheureuse! que de vœux différents vous avez exaucés! Saint Louis vous demandait la conquête de Jérusalem, Louis XI le pardon de ses crimes, Charles IX la Saint-Barthélemy, Louis XIV ses victoires, et nos vierges vous demandent la liberté » C'est qu'en effet, avec une soudaineté prodigieuse, la Révolution s'était portée de la ville au village, du village aux chaumières, laissant partout après elle une longue traînée d'enthousiasme. Oui, l'enthousiasme révolutionnaire, voilà ce qui, avant et mieux que les lois, changea la carte géographique de notre pays de France. D'un même élan vers le règne du droit sortit l'unité du territoire La liberté fit la patrie.

CHAPITRE XV

DESTRUCTION DE LA FÉODALITÉ

Vers la fin du mois de juillet, trois paysans coururent annoncer aux habitants de la petite ville de Montluel qu'à une demi-lieue de là on avait rencontré cinquante hommes réunis en armes au coin d'un bois, autour de feux allumés pour un repas grossier « Voici les brigands! » était le cri qui retentissait alors d'un bout de la France à l'autre : la terreur s'empara des habitants de Montluel. Le receveur des gabelles André se hâta de mettre à couvert les deniers du roi, et un télescope dirigé vers le lieu où les inconnus venaient d'être signalés, les montra défilant une grosse corde, faisant fondre de la poix-résine dans laquelle ils trempaient des mèches et formant avec des bâtons des espèces de flambeaux. Un cavalier, qui paraissait être le chef de la bande, étant survenu, elle rentra précipitamment dans la forêt. A la tombée de la nuit, les étrangers suspects firent une démonstration contre la ville; mais, trouvant les portes fermées, ils poussèrent droit à un château situé aux environs de Montluel. Le concierge l'habitait seul; ils lui firent dire de se retirer avec ses effets et sa famille. Puis ils brisèrent les portes, cherchèrent les titres et papiers, les rassemblèrent, mirent le feu au château. La torche à la main, ils continuèrent leur marche. En traversant les villages, où le tocsin d'alarme annonçait leur apparition, ils criaient : « N'ayez pas peur, bonnes gens! nous n'en voulons qu'à vos ennemis. Nous avons juré guerre aux tyrans du peuple. » Ils brûlèrent successivement douze châteaux, dont le plus considérable était celui du baron d'Anton. Ils respectaient, du reste, la demeure du pauvre, ne maltraitaient personne et « avaient réellement l'air de venger le peuple opprimé. » Le château de Mezin fut sauvé, parce qu'ils y trouvèrent une femme malade qui gardait le lit. Ils se contentèrent de saisir les titres seigneuriaux, qu'ils brûlèrent au milieu de la cour.

Une brochure de l'époque, publiée sous ce titre : *les Incendiaires du Dauphiné, ou les Ennemis des grands*, fait observer que les actes qui précèdent ne furent en aucune sorte le fruit de menées séditieuses, et elle ajoute :

« Les grands, les riches, les seigneurs des provinces ont si longtemps, si cruellement écrasé le peuple, qu'il y a une ancienne haine presque ineffaçable. On a pris à ce peuple sa subsistance pour la fondre en argent, pour la porter en redevances à des seigneurs tyranniques; tantôt c'étaient des corvées, tantôt des procès injustes, tantôt des violences. La vengeance s'amasse pendant un siècle dans des cœurs ulcérés, et aussitôt qu'elle peut agir, c'est un torrent qui ne connaît plus de frein. »

Le mouvement qui poussait les hommes de la campagne à la destruction des forteresses féodales avait, d'ailleurs, reçu d'une catastrophe imprévue la plus violente impulsion. Aux environs de Vesoul s'élevait un château dont le possesseur s'était fait remarquer par une opposition ardente, envenimée, à toutes les idées nouvelles. Conseiller au parlement, M. de Mesmay était du nombre des nobles que le tiers état appelait protestants, c'est-à-dire qu'il avait protesté contre la double représentation. Ne se jugeant pas en sûreté, il s'absenta vers les derniers jours de juillet, après avoir recommandé à ses gens d'ouvrir le château à une fête populaire. Le 19 juillet, jour de dimanche, les paysans du voisinage s'étant réunis dans un bosquet contigu au château, ils se livraient à la joie, lorsque tout à coup, entre onze heures et minuit, une explosion épouvantable se fit entendre, et, en même temps, on vit le sol jonché de morts ou de blessés. Le feu venait de prendre à un baril de poudre. Aussitôt les paysans se dispersent, la malédiction sur les lèvres; le cri *trahison* retentit de village en village, mêlé au retentissement du tocsin; un procès-verbal a été dressé : des cavaliers partent pour Versailles, à bride abattue. Le théâtre d'une fête patriotique inondé de sang, des membres épars, des torches allumées autour du château par des mains vengeresses, le bailliage de Vesoul en proie à des agitations terribles, voilà ce que venait mettre sous les yeux de l'Assemblée le procès-verbal dont M. Prunelle, député de Franche-Comté, donna lecture. Il y eut sur tous les bancs un frémissement d'horreur, et il fut arrêté que le président se retirerait par devers le roi pour le supplier d'ordonner la recherche des auteurs ou complices de ce forfait. C'était sanctionner les soupçons du peuple, dans un moment où ils se changeaient bien vite en fureur.

Plus tard, l'innocence de M. de Mesmay fut reconnue; mais le coup était porté. Rapidement propagée, la nouvelle de la tragédie de Vesoul fit tressaillir la France entière. En plusieurs lieux on la présenta comme l'indice d'un vaste complot, comme le signal d'une Saint-Barthélemy des paysans. Or, certains seigneurs s'étaient rendus si odieux que, de leur part, aucun attentat ne paraissait invraisemblable.

Ajoutez à cela l'universelle fermentation produite par la crainte de cette fantastique armée de brigands, qu'on disait à la solde des aristocrates et chargés de détruire les mois-

sons. Car telle était la grande frayeur de l'année. Souvent on voyait des groupes de femmes arriver en larmes dans les villages; elles criaient : « Voici les brigands! » et c'en était assez. On courait au clocher, le tocsin appelait au secours, les hommes s'armaient, on volait à la rencontre d'un ennemi toujours invisible, mais toujours attendu. Les routes se couvraient, tantôt de bandes armées qui allaient en chantant à la conquête des manoirs, tantôt de cultivateurs effarés qui,



LE CHAPELIER

chassant devant eux leurs bestiaux, se hâtaient vers les villes. Puis, c'étaient des troupes errantes d'affamés que le désespoir lançait à la poursuite des accapareurs, ou bien des courriers que les gentilshommes s'expédiaient l'un à l'autre pour s'exhorter mutuellement à la vigilance. Jamais plus vaste désordre, jamais désordre plus héroïque; car, au-dessus des alarmes imaginaires, des inspirations de la haine, au-dessus de la misère, au-dessus de la faim, planait l'enthousiasme de la liberté.

Les paysans du Mâconnais descendirent de leurs monta-

gnes; ils inondèrent la Bourgogne. Dans la haute Alsace, beaucoup de châteaux furent réduits en cendres et plusieurs baillis durent prendre la fuite. En Franche-Comté, des bandes de paysans investirent les abbayes de Clairefontaine, de Lure, de Bithaine, dévastèrent le château de Molans, détruisirent de fond en comble celui de Vauxvilliers, qui appartenait à la duchesse de Clermont-Tonnerre. A l'approche des assaillants, cette dame s'était enfuie : elle se réfugia dans un grenier, où elle resta cachée derrière des fagots, jusqu'à l'arrivée d'une compagnie de chasseurs, que la princesse de Broglie lui envoya et qui la mit en sûreté. Ce n'est pas que la colère des populations rurales cherchât à se déployer contre les personnes; en général elle s'attaquait à ces pierres insolentes qui faisaient durer le souvenir de la servitude et aux titres qui, par l'hérédité, perpétuaient la tyrannie féodale.

Il y eut néanmoins quelques scènes par où éclata la fureur des discordes civiles. Le marquis d'Ormenan, vieillard paralytique, fut chassé de son manoir pendant la nuit et contraint de fuir, appuyé sur ses deux filles. Suspendu dans un puits, le baron de Montjustin allait y être précipité, quand des soldats, venant à passer, le sauvèrent. En Normandie, l'homme d'affaires d'un seigneur absent refusait de livrer les titres de son maître : pour l'y contraindre, on lui brûla la plante des pieds. Dans le Languedoc, le marquis de Barras fut massacré sous les yeux de sa femme enceinte.

Mais à ces emportements de cruauté, d'ailleurs très-rares, répondirent d'admirables traits de dévouement, des actes de touchante sollicitude. En maint endroit, le peuple des campagnes fit plus qu'épargner, il protégea ceux des seigneurs qui avaient fait preuve de justice et d'humanité. Le marquis de Montfermeil, par exemple, ayant été accusé d'accaparement, les habitants de son village allèrent en masse à l'Hôtel de Ville de Paris déclarer que ce gentilhomme avait été, au contraire, le bienfaiteur de la contrée.

Dans cette générale effervescence des esprits, le rôle de la bourgeoisie fut d'une indécision remarquable. Placée entre la féodalité, qu'elle était impatiente de détruire, et le peuple, qu'elle redoutait, elle employa tour à tour sa milice à servir le mouvement et à le combattre. Informés qu'on allait mettre le feu au château de Comartin, les bourgeois de Tournu accoururent, attaquèrent les paysans, tuèrent les uns, emmenèrent les autres prisonniers. Un conseil de guerre fut aussitôt formé, et les chefs furent pendus, à la garde montante. Les volontaires de Châlons-sur-Saône firent aussi dans la campagne plusieurs sorties, à la suite desquelles eurent lieu des exécutions sanglantes, que le prévôt ordonna. Mais ce fut à Lyon, surtout, que la bourgeoisie sépara ouvertement sa cause de celle du peuple. Là on vit, à l'aurore même de la Révolution, des jeunes gens, fils de famille, banquiers, commis marchands, clercs du palais, s'organiser en corps de volontaires, adopter un uniforme spécial, se nommer des officiers, avec la prétention de contenir par violence les agitations populaires. Le premier échevin appelait ces jeunes gens sa *garde d'honneur*, et le peuple les poursuivit du nom de *muscadins*. Or, la nouvelle étant arrivée à Lyon que les châteaux de MM. de Loras, de Leuze, de Combe, de Saint-Priest, de Pusignat étaient démolis ou en flammes, et que le couvent de Salette se trouvait menacé, volontaires et dragons se mirent en campagne sous les ordres d'un capitaine de la milice. Les paysans, vivement assaillis, se dispersèrent, laissant quatre-vingts des leurs sur la place; et les prisonniers, au nombre de soixante, furent traînés à Lyon, les mains liées. A ce spectacle, le faubourg de la Guillotière s'émeut; les ouvriers gagnent le haut des maisons, couvrent les toits; des pierres sont lancées. Les volontaires répondirent par des coups de fusil qui tuèrent deux insurgés; les dragons, appelés en toute hâte, firent une décharge générale; enfin, les consuls et syndics de la ville intimidèrent la révolte, en déclarant que, si les toits ne se dégarnissaient pas, le *faubourg allait être mis à feu et à sang*. Ainsi, avant même que les ennemis communs eussent été abattus, la bourgeoisie se tournait contre ses auxiliaires. C'est que beaucoup n'apercevaient encore dans l'orage qu'une puissance de destruction : ils oublaient que les germes voyagent sur l'aile des tempêtes et que les vents impétueux ont reçu pouvoir de répandre la fécondité.

Cependant, au bruit de leurs tourelles croulantes, à la lueur des flammes qui consumaient leurs chartriers, les nobles avaient été saisis d'un trouble inexprimable. Le moment était venu de prendre le deuil des choses anciennes, il fallait s'y résoudre. L'Assemblée nationale commençait à s'occuper des grands travaux dont nous aurons bientôt à rendre compte. Dans la séance du 27 juillet, après un rapport de Clermont-Tonnerre sur le dépouillement des cahiers, Mounier avait lu les deux premiers chapitres de la Constitution, et, dans la séance du 1er août, on avait agité vivement la question de savoir si, en tête de cette Constitution, l'on devait placer une *Déclaration des droits;* mais pendant que l'affirmative était soutenue par Montmorency, Mounier, Target, Castellane, Lally-Tollendal, Mirabeau, contre Grenière, Grandin, Malouet, le duc de Lévi, l'évêque de Langres, pendant que Barnave prononçait le mot décisif : *Catéchisme national*, des rapports alarmants, des récits pleins d'images sinistres arrivaient à Versailles de chaque point de la France. Évidemment tous ces débats de l'Assemblée marchaient moins vite que les passions du peuple. Il se tint alors, parmi les gentilshommes que la philosophie du dix-huitième siècle avait à demi engagés à son service, des conciliabules secrets où dominèrent le fougueux vicomte de Noailles, le duc d'Aiguillon, ardent à cacher son père aux yeux de la postérité, le duc de La Rochefoucauld, Alexandre de Lameth, ceux que l'aigre dépit de Rivarol appelle les *démagogues de la démocratie.* « Qu'avons-nous à hésiter? se disaient-ils, voilà que le destin se prononce. Sauver le régime féodal? ah! il ne nous reste plus qu'à honorer de notre mieux son agonie; » et ils décidèrent qu'eux-mêmes, les premiers, ils proposeraient l'abolition des droits féodaux. Conduire les funérailles du passé, c'était maintenant le point d'honneur de la noblesse!

On a écrit que cette décision n'eut rien de volontaire; que la peur l'avait conseillée; que la nécessité l'imposa.... Pour nous, nous ne tenons pas la nature humaine en si petite estime, qu'il nous plaise de n'assigner aux faits éclatants de l'histoire qu'une origine avilissante. Nous rougirions d'avoir à reconnaître que, toujours, inévitablement, la justice est inférieure en puissance à l'égoïsme ou à la peur. Non, non, il n'en va pas de la sorte; et c'est précisément la gloire de la Révolution d'avoir embrasé de sa flamme des cœurs ennemis, d'avoir vu ceux-là mêmes qu'elle frappa tomber à genoux devant elle, de respect et d'admiration.

Ce fut un mardi, à huit heures du soir, dans Versailles, que s'ouvrit une des plus mémorables séances dont l'histoire des assemblées ait conservé le souvenir. Le Chapelier présidait. Il avait été élu, la veille, à la place de Thouret, vers lequel s'était dirigé d'abord le choix de l'Assemblée, mais que d'impérieuses rumeurs, parties du Palais-Royal, venaient de contraindre à une démission humiliante. Quelques visages portaient la trace d'une préoccupation inaccoutumée; sur les

bancs de la noblesse on se parlait à voix basse; plusieurs cherchaient Mirabeau, ils s'étonnaient de son absence.

Target se leva. Il était chargé de lire un projet de proclamation qui demandait respect pour les personnes et les propriétés.



ABANDON DES PRIVILÉGES

A peine Target a-t-il achevé, que le vicomte de Noailles demande impétueusement la parole. On veut protéger les personnes, garantir les propriétés, fonder le règne de la loi, éteindre l'incendie allumé aux quatre coins de la France? Eh bien, qu'on fasse trêve aux exhortations vaines. Le salut.... c'est la justice, c'est-à-dire :

L'égalité dans l'impôt;
La destruction des priviléges qui écrasent le peuple;
L'abolition des droits féodaux, moyennant rachat;
L'abolition, sans rachat, des corvées seigneuriales, des mainmortes, de toutes les servitudes personnelles.

Un mouvement de surprise éclata parmi les membres du club Breton; car, cette initiative dont le vicomte de Noailles s'emparait, c'était au duc d'Aiguillon, un des leurs, que la veille ils l'avaient confiée. Le duc d'Aiguillon ne put donc qu'appuyer la motion de son collègue; et c'est ce qu'il fit avec force, avec émotion, ainsi qu'il convient dans un suicide! Alors commencèrent les agitations de cette nuit féconde. En demandant qu'on rachetât, au lieu de les abolir, ces servitudes personnelles qui n'étaient pas un droit, qui étaient un crime, le duc d'Aiguillon avait reculé devant une limite intrépidement franchie par le vicomte de Noailles. Mais, simple cadet de famille, celui-ci était pauvre; celui-là, au contraire, en fait de seigneurs opulents, ne marchait qu'après le roi.

Aussi la sensation fut-elle profonde. Une savante dissertation de Legrand sur les différentes espèces de droits féodaux fut écoutée à peine. Assez longtemps la science avait parlé aux hommes : la parole était à l'enthousiasme, à l'enthousiasme de la vérité.

Un cultivateur parut à la tribune. Son geste était rude et sa figure austère; il portait un habit de paysan; il se nommait Le Guen de Kérengal, on ne l'avait jamais entendu. Tous prêtèrent l'oreille. Lui, non pour prononcer un discours, mais pour faire un acte : « Qu'on nous apporte ces titres qui outragent la pudeur, qui insultent à l'humanité, qui forcent des hommes à s'atteler à une charrette, comme les animaux du labourage. Qu'on nous apporte ces titres en vertu desquels des hommes passent les nuits à battre les étangs pour empêcher les grenouilles de troubler le sommeil d'un voluptueux seigneur. — Oui, oui! » crièrent les tribunes frémissantes.

Au député breton un député franc comtois succède, et tout ce que fournissaient, en souvenirs de sang, les archives du régime féodal, il le met sous les yeux de l'Assemblée.

Peindre fidèlement l'ivresse sainte, l'indomptable ivresse dont cette nuit du 4 août 1789 signala le mystérieux empire, les écrivains qui en furent témoins l'ont eux-mêmes tenté vainement. Ce fut une fièvre de générosité, ce fut un délire d'abnégation auxquels les annales d'aucun autre peuple n'eurent jamais rien de comparable. Le marquis de Foucault s'étant plaint de l'abus des pensions de cour, les ducs de Guiche et de Mortemart s'empressèrent de déclarer que la haute noblesse serait fière de renoncer, pour l'avantage commun, aux bienfaits du roi. Le duc du Châtelet proposa de convertir les dîmes en redevances pécuniaires; le vicomte de Beauharnais, de proclamer tous les citoyens admissibles aux fonctions publiques; le comte de Custine, de mettre le prix du rachat des droits féodaux à un taux moins élevé que le *denier trente*, indiqué par M. d'Aiguillon; le duc de La Rochefoucauld, de délivrer les noirs des colonies; M. Cotin, de supprimer les justices seigneuriales; M. de Richer, d'abolir la vénalité des offices.

L'émotion allait croissant. Une impatience qui ne différait pas de l'héroïsme, confondait les vœux en rapprochant les âmes. Le nombre des offres généreuses était si considérable, le concours des motions expiatoires si véhément, que les secrétaires n'en pouvaient suivre sur le papier l'énumération trop rapide. Un conseiller du parlement réclama la destruction des priviléges de la magistrature. Barère fit don à ses concitoyens de la finance de sa charge. Ceux qui n'avaient aucun sacrifice personnel à faire prenaient la parole pour en exprimer leur douleur. « Je suis comme Catulle, dit le comte de Virieu, je n'ai qu'un moineau : je l'offre. — Il est ici, répondit quelqu'un, plus d'une Lesbie prête à l'accepter. » C'était la grâce dans l'enthousiasme. Des applaudissements prolongés se firent entendre; la suppression des colombiers dans tout le royaume fut votée par acclamation. « Et nous aussi, dit le curé Thibault, nous voulons venir en aide au peuple. Le peu que nous avons, nous l'offrons de bon cœur. Nous abandonnerons le *casuel.* » A ces mots, ce fut un attendrissement général : « Non, non, répondent une foule de voix; la patrie est reconnaissante de l'offrande du pauvre, mais elle ne l'accepte pas. » Sur la motion de Duport, il fut décidé que la dotation des prêtres de campagne serait augmentée. On n'applaudissait plus, on pleurait.

Le président avait invité le clergé à se prononcer : l'évêque de Nancy déclare qu'il donne une approbation entière au rachat des féodalités ecclésiastiques, à condition que le prix sera employé en fondations pour le soulagement des pauvres. A son tour, l'évêque de Chartres décrit en vives images la détresse des populations rurales; il montre le cultivateur forcé d'assister en silence au spectacle de ses champs ravagés par les meutes du seigneur voisin; il demande l'abolition du droit exclusif de chasse. Aussitôt, des bancs de la noblesse part un cri d'adhésion, un cri puissant et passionné. L'Assemblée se lève, dans un invincible transport. La pâleur des grandes inspirations couvrait tous les visages; une sorte de feu divin jaillissait de tous les regards; on s'encourageait mutuellement à être heureux par la justice, à être forts par l'amour : une invincible main semblait avoir, du moins pour un instant, écarté le voile qui dérobe aux sociétés imparfaites la vue des horizons lumineux. La séance était une fête sacrée, la tribune un autel, la salle des délibérations était un temple. Ah! de tels souvenirs nous accablent, faible génération que nous sommes. Car, enfin, que savons-nous aujourd'hui d'égal à votre majesté, scènes imposantes qui fûtes la gloire de nos pères!

Les barrières qui coupaient le royaume définitivement abattues, les *pays d'états* supprimés, les priviléges particuliers des villes anéantis, l'honneur d'appartenir sans réserve à la famille française unanimement préféré à l'orgueil des souverainetés locales, au charme des habitudes, au respect des traditions du foyer, à la dévotion des souvenirs, voilà ce qui couronna l'œuvre immortelle. Les représentants du Dauphiné avaient ouvert la voie : les représentants des autres provinces y entrèrent en se donnant la main. Provençaux, Bourguignons, Lorrains, Normands, Languedociens, Auvergnats, Francs-Comtois, Alsaciens, les Bretons même, tous ces peuples disparurent. Un peuple resta : c'était la France.

Alors le duc de Liancourt proposa que, pour éterniser la mémoire de ces heures si pleines de choses, une médaille fût frappée. Lally-Tollendal rappela le roi; déjà tous les cœurs étaient montés vers Dieu.

Voici ce qui fut conquis sur les préjugés, sur le mensonge, sur la tyrannie, sur la mort :

Abolition de la qualité de serf et de la mainmorte, sous quelque dénomination qu'elle existe;
Faculté de rembourser les droits seigneuriaux;
Abolition des juridictions seigneuriales;
Suppression du droit exclusif de chasse, des colombiers et des garennes;
Taxe en argent représentative de la dîme; rachat possible de toutes les dîmes, de quelque espèce que ce soit;

Abolition de tous priviléges et immunités pécuniaires;

Égalité des impôts;

Admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires;

Déclaration de l'établissement prochain d'une justice gratuite et de la suppression de la vénalité des offices;

Abandon du privilége particulier des provinces et des villes;

Suppression du droit de déport et vacat, des annates, de la pluralité des bénéfices;

Destruction des pensions obtenues sans titre;

Réformation des jurandes.

Il fut décidé qu'on frapperait une médaille; qu'un *Te Deum* solennel serait chanté, et que l'Assemblée nationale irait en députation auprès du roi pour lui porter le titre de *Restaurateur de la liberté française*, avec prière d'assister au *Te Deum*.

On se sépara. Il était deux heures après minuit.

Quand le jour parut, quand les députés se réveillèrent, ils crurent sortir d'un rêve éblouissant. Ils se trouvaient au milieu d'une société toute nouvelle.



LE ROI SE REND A L'HOTEL DE VILLE A PARIS

Peut-être alors quelques-uns pensèrent-ils que l'œuvre de rédemption était achevée. Combien ils eussent été surpris si on leur eût dit que le drame n'en était encore qu'à son premier acte! Et de quel autre, de quel plus douloureux étonnement leur âme eût été saisie, s'il leur eût été donné de prévoir que des emportements surhumains, des luttes effrénées, des prodiges de vouloir, des prodiges de dévouement, une génération entière poussée à l'échafaud, et, de l'échafaud traînée à la guerre, la raison s'armant de la folie, le génie en fureur, le monde en feu, ne suffiraient pas pour détrôner le mal; qu'un jour, en France, des milliers d'hommes livreraient bataille afin d'avoir du pain; que l'industrie aurait son cirque ensanglanté, ses farouches gladiateurs; qu'à Paris même viendraient s'entasser, au sein d'un effrayant pêle-mêle, les lépreux du monde moral, les livides héros de la mendicité, et tous les infortunés auxquels l'excès de la misère tient lieu de vice; que là, dans des quartiers infects, dans des rues pleines de mystères, il y aurait des demeures où l'on vendrait pour deux sous le repos de la nuit; qu'en de certains moments, l'on y marcherait entre les fourneaux allumés des recéleurs et les poignards des rôdeurs nocturnes; qu'au-dessus de la foule des travailleurs irrités, l'inquiétude habiterait parmi les heureux et leur rongerait le cœur; qu'ils en seraient réduits à prêter incessamment l'oreille au silence

des complots, et que le fantôme des guerres civiles serait de toutes les fêtes; qu'il y aurait deux sociétés, en un mot, celle de la faim, celle de la peur!

C'est qu'il est une tyrannie, — nous l'avons dit ailleurs et qu'on nous permette de le répéter ici, — il est une tyrannie qui se compose de l'ignorance, de l'abandon, des mauvais exemples, des douleurs de l'âme qui ne trouvent pas de consolateur, des désirs légitimes injustement refoulés, de la nature humaine jetée en proie au hasard. Or, cette tyrannie impalpable, mais trop réelle, et que les révolutionnaires de 1789 ne purent songer à détruire, elle se nomme la misère; elle a pour victime quiconque est en peine de sa nourriture, de son vêtement et de son gîte, dans un pays qui a des moissons abondantes, des magasins encombrés d'étoffes précieuses et des palais vides, elle engendre non-seulement la douleur, mais le crime. Voici un malheureux qui a pris naissance dans le désespoir et le vice. Son intelligence n'est pas sortie des ténèbres. L'indigence lui a soufflé de funestes tentations. La main d'un ami n'a jamais pressé sa main. Pas de voix qui ait éveillé en lui les échos de la tendresse, de l'amour. Jeune, il a traversé, sans en jouir, l'âge des fleurs et du soleil. Maintenant, s'il devient coupable, criez à votre justice d'intervenir : notre sécurité l'exige. Mais n'oubliez pas que votre ordre social n'a pas étendu sur cet infortuné la protection due à sa faiblesse. N'oubliez pas que son libre arbitre a été perverti dès le berceau; qu'une fatalité inique a pesé sur son âme; qu'il a eu faim, qu'il a eu froid, qu'il n'a pas appris la bonté.... bien qu'il soit votre frère et que votre Dieu soit aussi celui des pauvres, des faibles, des ignorants, de toutes les créatures souffrantes et immortelles.

La veille du 4 août, par une inspiration qui sera l'honneur de sa mémoire, Malouet avait adjuré ses collègues d'aviser au sort des ouvriers, d'ouvrir des bureaux de charité, d'établir des ateliers de travail. Une sourde rumeur s'éleva, on passa outre!

C'est peu : à la *Déclaration des droits*, Camus voulait qu'on ajoutât une *Déclaration des devoirs*. La proposition fut repoussée, et Mirabeau écrivit que c'étaient là « des arguties peu dignes d'une assemblée politique. » Ce que Mirabeau appelait une argutie, c'était une révolution.

Ainsi commençaient à se séparer les deux doctrines dont la suite de ce récit dira l'antagonisme brûlant. Tant que le régime féodal était resté debout, disciples de Voltaire et disciples de Jean-Jacques avaient réuni leurs efforts. Mais le moment arrivait où les malentendus deviendraient manifestes. L'individualisme venait de donner sa formule : déjà la Fraternité laissait deviner la sienne.

C'est pourquoi, quelque éclatante, quelque féconde que fût la Révolution bourgeoise de 89, une seconde révolution était inévitable. Celle-ci éleva, nous le verrons, jusqu'à des hauteurs inconnues, le niveau de l'humanité. Quant à ce qu'elle coûta.... ce fut notre rançon : elle est payée maintenant, et l'avenir nous appelle, il ne nous menace pas.

Mais quoi! est-ce qu'une loi souveraine, une loi terrible n'a pas attaché le mal au bien comme une condition absolue, irrévocable? Qu'est-ce que l'univers animé? le théâtre d'une lutte infinie. Qu'est-ce que la vérité? une flamme qui éternellement grandit et brille sur des tombeaux. Dans la nature, les espèces ne subsistent que par la destruction des espèces inférieures. La terre où les vivants s'agitent est faite de la poussière des morts.

Ne vous hâtez pas de conclure! L'ardente, l'invincible protestation qui sort des profondeurs de la conscience humaine, voilà ce qui montre que la NÉCESSITÉ DU MAL est un mensonge. La dignité de l'homme consiste à le croire, sa puissance sera de le prouver.



LIVRE DEUXIÈME

CHAPITRE I

LA PROPRIÉTÉ DEVANT LA RÉVOLUTION

Depuis l'ouverture des États généraux jusqu'au lendemain de la célèbre nuit du 4 août, trois mois seulement; et, dans ce court espace de temps, que de grandes choses voulues, tentées et accomplies!

Des divers points de la France, quelques plébéiens ignorés sont venus se réunir à Versailles pour commencer le règne de la loi. Mais des soldats les menacent de toutes parts; la cour les outrage; devant des portes, injurieusement fermées, on se plaît à les faire attendre sous la pluie; on les force à errer par la ville comme une troupe de vagabonds méprisés. Eux, bien sûrs qu'ils portent la fortune de la France, ils s'engagent par un serment sublime; puis, d'un cœur résolu, avec calme, avec majesté, ils poursuivent leur entreprise. Bientôt, grâce à leur audace puissante et réglée, rien ne restera debout de ce qui avait été jusqu'alors honoré ou redouté parmi les hommes. Ils dominent le roi, ils attirent les prêtres, ils domptent les nobles. Plus de classes dans la société; on dira désormais : la Nation! Plus d'ordres dans les États généraux; on dira désormais : l'Assemblée!

Que la cour, saisie de vertige, appelle à son aide dragons allemands ou chasseurs tyroliens, cela importe peu, vraiment; car l'heure approche où, le souffle des idées les frappant pour ainsi dire au visage, les bataillons reculeront de terreur, et où le droit sera la force.

En effet, l'épée des prétoriens n'est pas plutôt sortie du fourreau, à Versailles, que Paris se lève, dans un prodigieux transport. Les places et les jardins se remplissent du tumulte des camps; le peuple, qui n'a pas de pain, ne veut que des armes; dans les chaires, des prêtres sont vus indiquant d'une main la route du forum et montrant de l'autre l'image de Jésus crucifié; sur chaque pavé de la capitale, un homme prêt à mourir; et, pendant qu'à l'Hôtel de Ville un gouvernement de la révolte s'improvise, s'installe au milieu des mugissements de la Grève, la Bastille, épouvantée quoique imprenable, s'ouvre tout à coup devant la multitude, qui l'inonde, l'insulte et la renverse.

Le bruit du canon arrivait jusqu'à Versailles; on y écoutait, l'oreille à terre, le retentissement sourd des combats de Paris. L'Assemblée alors commença de changer d'alarmes. Les chefs de la bourgeoisie crurent que la royauté leur était nécessaire contre la cour à la fois et contre le peuple. Au roi des nobles, il s'agissait de substituer le roi des propriétaires. Les principaux membres de l'Assemblée proposèrent donc à Louis XVI de le conduire à Paris, pour que, là, aux applaudissements du peuple, calmé mais abusé, la monarchie vaincue acceptât une consécration toute nouvelle. La situation était devenue indomptable : les princes prirent la fuite, comme des criminels, à la faveur des ténèbres; les valets eux-mêmes craignirent de s'attarder dans le palais qu'avait habité la gloire de Louis XIV. Ainsi qu'à la veille de quelque voyage suprême, Marie-Antoinette brûla précipitamment ses papiers, serra ses parures de diamants, et, après avoir entendu la messe, reçu la communion, disposé son âme à la mort, Louis XVI partit pour Paris.

Quel changement! Vingt mille piques, fabriquées de la veille, se hérissent le long des quais, des drapeaux aux couleurs inconnues, des filles de seize ans armées d'un glaive à côté de moines armés d'un mousquet, des bouquets de fleurs à la lumière des canons, afin de montrer sans doute qu'il n'y avait plus de milieu désormais entre faire le bonheur des hommes et les exterminer.... tel fut le spectacle offert au malheureux prince dont on apercevait, penché à la portière de la voiture royale, le visage attentif et pâli. Il arriva enfin sur la place de Grève, ce roi d'un peuple qui le traînait en triomphe, il monta les marches de l'Hôtel de Ville, il parut aux fenêtres, portant des couleurs qui n'étaient pas les siennes, et la foule cria : *Vive la Nation!* C'en était fait : le sacre de Reims venait d'être effacé; le souverain féodal avait disparu.

C'est peu : il faut qu'à son tour la féodalité disparaisse Autour de Paris frémissant, le royaume entier s'est ému. Les routes se couvrent de messagers ardents et mystérieux. Mille aspirations confuses, l'enthousiasme de la liberté, un chimé-

rique effroi, la colère, mettent la France en délire. Le travail des champs est suspendu; les cultivateurs se hâtent vers les villes, en poussant devant eux leurs troupeaux; les villages s'assemblent; partout des torches vengeresses s'allument dans la main du paysan; les châteaux brûlent. Alors, au bruit de leurs manoirs croulants, à la lueur lointaine des flammes qui dévorent leurs chartriers, les premiers d'entre les gentilshommes tiennent à Versailles des conciliabules où s'agite la question d'un suicide sans exemple; et enfin, dans une nuit d'ivresse divine, sur la proposition des chefs de la noblesse féodale, il est décidé, avec des accents de victoire, avec des pleurs d'attendrissement, qu'il n'y aura plus de féodalité en France.

Tout cela s'était accompli en bien peu de temps. Mais une minute suffit pour faire entrer dans la vie l'enfant qu'ont porté pendant neuf mois les entrailles maternelles!

Le 5 août 1789, la liste des magnanimes sacrifices consentis la veille ayant été distribuée dans Paris, ce fut une acclamation de joie immense. On ne rencontrait, de distance en distance, que groupes animés. Des citoyens, impatients de répandre leur émotion, se tenaient à l'entrée des ponts et arrêtaient les passants pour leur apprendre la bonne nouvelle. La foule saluait d'un long cri d'amour l'uniforme des gardes françaises, devenu sacré depuis la prise de la Bastille. Quant aux membres de l'Assemblée, on bénissait leur patriotisme; on les nommait, selon le langage de l'ancienne Rome républicaine, *les pères de la patrie*.

Au sein de l'Assemblée, même enthousiasme. Fréteau ayant donné lecture du procès-verbal de la nuit du 4, il y eut comme une émeute de générosité. A chaque instant on interrompait le lecteur pour lui faire observer qu'il avait oublié quelque grand sacrifice ou quelque grande réforme. Un député de l'Alsace, absent la veille, s'écria : « Renoncer en ce moment aux privilèges de sa province, c'est un acte où il y a bien peu de mérite; car c'est devenir plus Français encore, et le nom de Français est le plus beau qu'on puisse porter sur la terre »

Toutefois, parmi ceux qui venaient d'adopter pour la France et pour eux-mêmes une vie si nouvelle, quelques-uns ne purent se défendre d'un amer retour, et, quand tomba le tumulte de leurs pensées, ils pleurèrent secrètement sur cette patrie des ancêtres dont on leur donnait à porter le deuil en chantant : funérailles dans un triomphe. D'autres reprochaient à l'Assemblée « d'avoir immolé la propriété de plusieurs milliers de familles à une vaine captation de popularisme » ou à la peur. Tant de ruines entassées en quelques heures leur étaient un objet de scandale. Ignorant que l'histoire a ses coups d'Etat, que les révolutions ont leurs coups de génie, ils affectaient de déplorer une précipitation, appelée folle par leur menteuse sagesse. Le comte de Montlosier assure avoir entendu dire depuis au marquis de Foucault et à Virieu : « Quand le peuple est en délire, il n'y a que deux moyens de le calmer : la bonté ou la force. Avec de la bonté, nous avons espéré le désarmer. Des personnages importants à la cour et au parlement avaient le même espoir, et ils nous y exhortaient. »

Pour ce qui est de Louis XVI, la nuit du 4 août troubla profondément son âme indécise. Il écrivait à l'archevêque d'Arles :

« Je suis content de cette démarche noble et généreuse des deux premiers ordres de l'Etat. Ils ont fait de grands sacrifices pour la réconciliation générale, pour leur patrie, pour leur roi... Le sacrifice est beau; mais je ne puis que l'admirer; je ne consentirai jamais à dépouiller mon clergé, ma noblesse... Je ne donnerai point ma sanction à des décrets qui les dépouilleraient : c'est alors que le peuple français pourrait un jour m'accuser d'injustice ou de faiblesse. Monsieur l'archevêque, vous vous soumettez aux décrets de la Providence; je crois m'y soumettre en ne me livrant point à cet enthousiasme qui s'est emparé de tous les ordres, mais qui ne fait que glisser sur mon âme. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour conserver mon clergé, ma noblesse.... Si la force m'obligeait à sanctionner, alors je céderais, mais alors il n'y aurait plus en France ni monarchie ni monarque.... Les moments sont difficiles, je le sais, monsieur l'archevêque, et c'est ici que nous avons besoin des lumières du ciel; daignez les solliciter, nous serons exaucés.

« *Signé* LOUIS. »

Protestation vaine! Tardives alarmes! Un arrêt venait d'être porté, qui était irrévocable. Il ne restait plus qu'à donner aux décrets adoptés dans la nuit du 4 août une rédaction solennelle, définitive : le 6, la discussion commença.

Que des citoyens fussent attachés à la glèbe et privés du droit de disposer de leurs biens; que chaque seigneur pût imposer à ses vassaux l'humiliante et dure nécessité de moudre à son moulin, de cuire à son four.... c'étaient là des servitudes féodales, devenues désormais impossibles. Aussi l'abolition des mainmortes et des banalités ne fournit-elle matière qu'à certaines distinctions subtiles entre les mainmortes *personnelles* et le mainmortes *réelles*. Du reste, le débat fut court. Un député le trancha en proposant cette formule, victorieux résumé d'un siècle de combats : « L'Assemblée nationale détruit entièrement le régime féodal. » Ce député était Duport, l'homme des résolutions décisives. Sur sa proposition, l'on prit l'arrêté suivant, célèbre à jamais dans l'histoire des conquêtes de l'esprit humain : « L'Assemblée nationale abolit entièrement le régime féodal, et déclare que, dans les droits et devoirs, tant féodaux que censuels, ceux qui tiennent à la mainmorte réelle ou personnelle, et à la servitude personnelle, et ceux qui les représentent, sont abolis sans indemnité; que tous les autres sont déclarés rachetables, et que le prix et le mode de rachat seront fixés par l'Assemblée nationale. Elle ordonne que ceux de ces droits qui ne sont pas supprimés ci-dessus continueront néanmoins à être perçus jusqu'à remboursement. »

Le même jour, dans la séance du soir, il était décidé que le droit exclusif de fuies et colombiers était aboli; que les pigeons seraient renfermés aux époques fixées par les communautés; que durant ce temps ils seraient regardés comme gibier et que chacun pourrait les tuer sur son terrain.

Lorsque, à l'époque de Luther, la forêt Noire s'ébranla et que, sous la conduite de l'hôtelier Metzler, les paysans de la Thuringe, de la Franconie, de la Souabe commencèrent leur grande révolte, ils publièrent un programme composé de douze articles, dont le quatrième était ainsi conçu : « A tous, les oiseaux dans les airs, et les poissons dans les fleuves, et les bêtes dans les forêts; car à tous, dans la personne du premier homme, le Seigneur a donné droit sur les animaux. » Or, pour reconquérir ce droit sur les animaux, usurpé par quelques-uns, les paysans se résolurent à une guerre d'extermination; un anabaptiste fut leur chef, une croix blanche leur étendard; l'incendie marqua leur itinéraire; ils tuèrent, ils moururent : l'Allemagne fut inondée de sang. C'était donc une question formidable que celle de la suppression du droit exclusif de chasse, soumise le 7 août 1789 aux délibérations de l'Assemblée nationale.

En vertu de la vie reçue de Dieu, tout homme ayant le droit et le devoir de vivre; la vie ne se développant qu'à l'aide du travail, et le travail, à son tour, n'étant qu'une victoire permanente de l'homme sur les espèces inférieures et sur la matière, fermer à l'activité du grand nombre le royaume des airs, le royaume des eaux, n'est-ce pas faire un acte d'impiété, n'est-ce pas entrer en rébellion contre le souverain ordonnateur des choses? Parce que j'ai dit : à moi cette forêt! suis-je fondé à dire . à moi le daim qui la traverse! de manière que le privilége de posséder le sol grandisse jusqu'à devenir l'accaparement de la nature entière? S'il arrivait, par impossible, que quelques-uns trouvassent le moyen de s'emparer de la lumière céleste, d'en disposer, leur serait-il loisible de condamner à une nuit éternelle le reste des humains? Leur reconnaîtrait-on droit de propriété sur le soleil, impartageable trésor du mendiant?



LA CHASSE ROYALE

D'un autre côté, comment concilier le privilége du propriétaire avec la liberté du braconnier? Comment empêcher l'appropriation du sol d'entraîner l'appropriation des autres éléments? Pour jouir paisiblement de la propriété de la surface, ne faut-il pas avoir celle du dessus et celle du dessous? Or, cela est-il juste? Et que penser du principe, rapproché de ses nécessaires conséquences? Voilà les problèmes terribles qui se présentaient à résoudre. Mais le moment n'était pas venu. Pour les avoir voulu agiter dès le seizième siècle, Münzer était mort de la mort des scélérats, après avoir vécu à la manière des apôtres et combattu à la manière des héros.

La vérité est que généraliser le droit de chasse c'eût été mettre le droit de propriété exclusive en péril. Or, les Mounier, les Lally-Tollendal, les Sieyès, les Mirabeau n'entendaient oser rien de semblable. Ils n'aspiraient qu'à arracher aux nobles un privilége oppressif, en décrétant que désormais la chasse serait permise aux possesseurs des biens-fonds sur leurs terriers. On ne proposa pas en effet autre chose.

Toutefois, si la chasse restait interdite aux non-possesseurs

de biens-fonds, cela ne revenait-il pas à maintenir contre eux le privilége dont les propriétaires invoquaient la destruction contre les nobles? L'inconséquence était flagrante, et Target la mit imprudemment en relief, lorsque, appelé à expliquer les motifs du Comité de rédaction, il fit remarquer QU'ON N'AVAIT PAS ACCORDÉ LA CHASSE A TOUS LES CITOYENS, MAIS QU'ON AVAIT SUPPRIMÉ SEULEMENT LE DROIT EXCLUSIF. Comme si un droit pouvait n'être pas *exclusif*, quand tous les citoyens ne sont point admis à en jouir!

Mais dans ce long et douloureux voyage des peuples vers le règne de la justice absolue, il ne leur a pas été donné de pouvoir brûler l'étape. Les combinaisons mauvaises à épuiser avant que le bien se réalise ont une succession fatale dont le secret gît encore au sein de Dieu. L'émancipation du cultivateur devait précéder l'affranchissement de celui qui n'a rien à cultiver, qui n'a pas même où reposer sa tête! Aussi le travail philosophique du dix-huitième siècle n'avait-il que très-imparfaitement préparé les esprits à cette conception de l'égalité universelle à laquelle Jean-Jacques s'éleva, dans la solitude de son amer génie.

Quoi qu'il en soit, c'était déjà un progrès considérable que l'annulation de l'insolente prérogative qui faisait de la ruine d'un laboureur l'amusement d'un noble. Ajoutons que si, dans l'Assemblée nationale, les débats sur l'abolition du droit exclusif de chasse furent sans profondeur, ils ne furent pas du moins sans éclat. A ceux qui, comme le comte de Dardan, objectaient les dangers possibles de la liberté de la chasse et du droit de port d'armes qui en est la conséquence, on répondit que les armes blanches ou à feu sont des bras ajoutés aux bras de l'homme; que lorsqu'une nation est divisée en hommes armés et en hommes qui ne le sont pas, il est à peu près sûr qu'à la longue les uns se rendront maîtres des autres; que le port d'armes est le droit de tous ou n'est celui de personne; que la liberté peut bien à sa naissance éclater dans l'orage, mais qu'elle ne tarde pas à adoucir le cœur de l'homme, auquel elle est si convenable. Le marquis d'Ambli cita vainement l'exemple de l'Angleterre, où, pour porter un fusil, la condition était d'avoir un revenu de cent guinées. « Je demeure auprès d'une vaste forêt, s'écria M. de Villette: chasse qui veut, et personne n'en abuse. » Enfin, l'on adopta la proposition suivante :

« Le droit exclusif de chasse et celui des garennes ouvertes sont pareillement abolis, et tout propriétaire a le droit de détruire et faire détruire, seulement sur ses héritages, toute espèce de gibier. »

Restait à savoir si *l'on épargnerait les plaisirs du roi.* D'autant que la grande passion de Louis XVI, c'était la chasse. Clermont-Tonnerre proposa de faire à cet égard des réserves conformes aux sentiments monarchiques qui animaient l'Assemblée. Mais on ne le pouvait qu'en réduisant outre mesure le bienfait de l'abolition. Car c'était dans les *Capitaineries* surtout que se déployait la tyrannie des privilégiés. Le monopole royal embrassait autour de la capitale un rayon de près de vingt lieues, et là était justement le théâtre des plus criantes iniquités. Un cultivateur voulait-il établir des clôtures nouvelles, on venait le lui défendre, au nom des plaisirs inviolables du prince. Le propriétaire essayait-il de couper court aux ravages du gibier, il s'exposait à de cruels châtiments. Les officiers de la vénerie étaient autant de despotes subalternes dont il fallait ou subir les caprices ou acheter la protection. Les *Capitaineries* avaient leur justice spéciale, leurs tribunaux, leurs prisons, leurs supplices. Mirabeau prit la parole :

« Je ne comprends pas, dit-il, comment l'on propose à l'Assemblée de décider que le roi, ce gardien, ce protecteur de toutes les propriétés, sera l'objet d'une exception dans une loi qui consacre la propriété. Je ne comprends pas comment l'auguste délégué de la nation peut être dispensé de la loi commune. Je ne comprends pas comment vous pourriez disposer en sa faveur de propriétés qui ne sont pas les vôtres.... Que le roi, comme tout autre propriétaire, chasse dans ses domaines, ils sont assez étendus pour cela. Tout homme a droit de chasse sur son champ, nul n'a droit de chasse sur le champ d'autrui : ce principe est sacré pour le monarque comme pour tout autre. »

Ainsi se révélait, par l'organe du puissant orateur, le véritable esprit de l'Assemblée nationale. En ce qui concerne l'usage des instruments de travail, et du premier de tous, la terre, elle ne croyait pas la doctrine du droit commun réalisable; mais, du moins, elle invoquait cette doctrine dans le cercle tracé par le droit de propriété. Le roi devait être le chef des propriétaires, en se résignant à devenir leur égal.

Les *Capitaineries* furent donc condamnées. Le duc d'Orléans avait fait observer qu'il fallait dire capitaineries *royales et autres*, attendu que plusieurs personnes et lui-même en possédaient des deux espèces : on s'arrêta à la rédaction que voici :

« Toutes capitaineries, même royales, et toutes réserves des plaisirs, sous quelque dénomination que ce soit, sont dès ce moment abolies. Il sera pourvu, par des moyens compatibles avec le respect dû aux propriétés et à la liberté, à la conservation des plaisirs personnels du roi. »

L'exercice du pouvoir judiciaire, assimilé à la possession d'une prairie ou d'une vigne, était un des scandales du régime féodal : les juridictions seigneuriales furent supprimées sans discussion. Mais il n'en alla pas de même pour les dîmes.

Dans la fameuse nuit du 4, on avait déclaré rachetables, à la volonté des redevables, toutes les dîmes en nature, soit ecclésiastiques, soit laïques et inféodées. Depuis, cette rédaction avait paru vicieuse. On persistait bien à vouloir que les dîmes laïques et inféodées ne fussent supprimées qu'à la condition du rachat, parce qu'on les regardait comme de véritables propriétés, transmises d'âge en âge dans les familles; mais, quant aux dîmes ecclésiastiques, on se demandait si, appartenant à un corps qui ne peut ni vendre ni transmettre, elles présentaient les caractères de la propriété; on se demandait si elles n'étaient pas tout simplement des contributions levées sur la superstition des temps d'ignorance. Pourquoi dès lors imposer au cultivateur l'onéreuse obligation de racheter les dîmes ecclésiastiques? Ne valait-il pas mieux les abolir purement et simplement, sauf à pourvoir par un impôt à l'entretien du sacerdoce? Le 6 août, Buzot avait prononcé hardiment ces paroles solennelles . « Les biens ecclésiastiques appartiennent à la nation. » Le 8, le marquis de Lacoste avait proposé en termes formels l'abolition absolue . ce fut dans la séance du 10 que, sur cette orageuse question, les débats s'animèrent.

Prompts à défendre leur opulence menacée, les prêtres-législateurs témoignèrent d'abord un étonnement mêlé de colère. Aux yeux des uns, la dîme du clergé c'était sa vie. Aux yeux des autres, c'était une sorte de lien qui attachait l'intérêt du pontife à la prospérité du laboureur, les cantiques et les prières de tous les âges aux fleurs et aux fruits de toutes les saisons. Le curé François, le curé Jallet représentèrent successivement que la suppression des dîmes serait funeste aux pauvres; qu'elle tarirait les grandes sources de la charité sacerdotale. L'abbé Grégoire aurait voulu qu'en échange des

dîmes on donnât aux prêtres des biens fonds, de manière à unir le travail des champs au service des autels. Moins circonspect ou plus convaincu, l'évêque de Langres soutint que le corps du clergé était propriétaire de ses biens, comme les particuliers, au même titre. Si l'on touchait aux dîmes ecclésiastiques, quelle raison pour réserver le bénéfice du rachat aux dîmes laïques, aux dîmes inféodées? Est-ce que les premières ne se trouvaient pas consacrées, aussi bien que les secondes, par une possession immémoriale, par tous les États généraux, par la loi? Et le clergé d'applaudir, pendant que le reste de l'Assemblée se répandait en murmures. Un député du Beaujolais, nommé Chasset, réfuta vivement l'évêque de Langres; il montra, dans un discours dont on s'émut, qu'entre les mains du clergé les dîmes n'avaient jamais eu d'autre caractère que celui d'un impôt; que ce n'était point là évidemment une propriété du genre de celles qui s'acquièrent par vente ou par héritage; que la nation pouvait conséquemment remplacer comme elle l'entendrait les dîmes ecclésiastiques, sans porter atteinte pour cela au droit de propriété.

La distinction établie entre les biens de l'Église et les propriétés particulières ne manquait assurément pas de justesse; mais faire résulter de cette distinction le droit de l'Etat à disposer des dîmes ecclésiastiques, c'était une subtilité indigne du sénat auguste au sein duquel s'agitaient les destinées de la Révolution. Les dîmes ecclésiastiques constituaient-elles un mode de possession désastreux pour l'ensemble du corps social? Voilà ce qu'il y avait à examiner, car c'était bien réellement là ce qui donnait à la nation le droit de les détruire. Et, à cet égard, nul doute possible. Pesant sur le cultivateur sans affecter la terre, elles empêchaient souvent le propriétaire de cultiver son domaine suivant le mode le plus favorable à la richesse publique. « Maître Pierre, » disait à un laboureur normand son curé, « si vous vouliez épierrer ce champ, y mettre du fumier et y donner deux labours, vous pourriez y semer du froment. » Le paysan, qui préférait ensemencer son champ de pois et autres légumes non sujets à la dîme, fit au curé cette réponse spirituelle : « Vous avez raison, et si vous voulez faire à mon champ ce que vous dites là, je ne vous demanderai que la dîme. »



CHASSET

Mais si l'on croyait pouvoir juger d'après l'intérêt social la légitimité des possessions cléricales, pourquoi ce même intérêt social n'aurait-il pas servi de règle, de mesure à la légitimité des possessions laïques? De ce que les particuliers possédaient d'une autre manière que l'Eglise, s'ensuivait-il

qu'à leur égard la grande loi du bien public eût quelque chose de moins sacré et fût moins impérieuse? Donc, en dépit de toutes les distinctions, soulever la question des dîmes, c'était conduire les peuples à rechercher jusqu'à quel point il était conforme à l'utilité commune que le principe de la propriété exclusive demeurât inviolable; c'était assigner une valeur purement relative à ce qui avait eu jusqu'alors une valeur absolue; c'était abandonner aux hasards de la controverse ce droit de propriété exclusive dont on voulait le maintien, et creuser la mine sous les fondements de l'édifice qu'on avait résolu de laisser debout.

C'est ce que ne parut point comprendre l'Assemblée nationale. Tout entière au souvenir des attaques dirigées par le seigneur de Ferney contre le faste des prélats, leurs pieuses rapines, leurs passions mondaines, elle ne s'inquiéta pas de ce que l'immortel vagabond, parti de Genève, avait écrit sur le droit du « premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : « Ceci est à moi, » et trouva des gens assez simples pour le croire. » A la Révolution qui commençait, Voltaire fit oublier Rousseau!

D'ailleurs, il en faut convenir, la succession logique des faits dans l'histoire n'est pas, à beaucoup près, aussi rapide que celle des idées dans la tête d'un penseur. L'histoire finit toujours par raisonner juste; mais, quelquefois, elle met des siècles à faire un raisonnement.

Le discours de Chasset avait produit une forte impression : Mirabeau frappa le coup décisif. Audacieux, vif, pressant, il peignit le décimateur emportant le tiers du revenu net des cultivateurs, les champs appauvris par l'enlèvement d'une grande portion des pailles, et l'agriculture privée d'une partie considérable des engrais. Il fit une habile énumération des objets qu'atteignait la dîme : lins, chanvres, fruits, olives, agneaux, les foins même. Et ce tribut oppressif, on l'appelait propriété! « Non, s'écriait impétueusement Mirabeau, la dîme n'est point une propriété.... Elle n'est pas même une possession; elle est une contribution destinée à cette partie du service public qui concerne les ministres des autels. C'est le subside avec lequel la nation salarie les officiers de morale et d'instruction. » A ces mots, des murmures se font entendre. Lui, relevant la tête, et d'une voix forte : « Je ne connais, reprit-il, que trois manières d'exister dans la société : il faut y être *mendiant*, *voleur* ou *salarié*. »

La discussion en était là, lorsque, du bureau où il était assis, en qualité de secrétaire, l'abbé Sieyès monta à la tribune. Sa double qualité de prêtre et de philosophe, la gravité de son maintien, plus solennelle que de coutume, l'habit qu'il portait, sa réputation révolutionnaire commandaient la curiosité : on attendit en silence.

Chose singulière! c'était au nom de l'équité qu'on avait demandé jusqu'alors l'abolition des dîmes sans rachat; et personne encore ne semblait s'être aperçu qu'en déchargeant les propriétaires de la contribution religieuse et en la remplaçant par un nouvel impôt sur l'universalité des citoyens, on s'exposait à commettre une criante injustice. Pas de terre, en effet, qui, depuis l'établissement des dîmes, n'eût été vendue et revendue. D'un autre côté, pas d'acheteur de biens-fonds qui n'eût retranché du prix d'achat ce que la dîme retranchait du revenu annuel. Donc, ce n'était pas aux propriétaires actuels que devait appartenir le bénéfice de l'abolition des dîmes. Les supprimer sans rachat, c'était faire aux derniers acheteurs un présent gratuit, lequel ne s'élevait pas à moins de cent vingt millions de rente. Et à qui faisait-on payer les frais de ce magnifique cadeau?... au peuple tout entier, la dîme devant être remplacée par un impôt général. De sorte que l'opération consistait à imposer ceux qui ne possédaient pas le sol, au profit de ceux qui le possédaient. On prenait aux pauvres pour donner aux riches!

Telle fut l'argumentation de Sieyès. Il n'hésita pas à la déclarer invincible, et elle l'était effectivement, quoi qu'en aient dit les historiens de la bourgeoisie. Interrompu à diverses reprises par les transports tumultueux et les murmures des Communes, l'orateur s'écria : « Messieurs, n'est-il permis de vous dire que des vérités agréables? »

A la tribune, Sieyès n'avait présenté qu'un exposé sommaire de son opinion; il la développa dans un écrit auquel Mirabeau ouvrit, pour le combattre, les colonnes de son journal. Mais, à un raisonnement plein de vigueur, Mirabeau ne sut opposer que de fragiles sophismes. Il osa comparer l'abolition des dîmes sans rachat à une de ces chances heureuses qui se lient à l'acquisition d'un domaine. Étrange logique! Comme si une loi faite au nom de l'intérêt général, faite sous l'empire des idées d'éternelle justice, pouvait jamais être une chance heureuse pour les uns et malheureuse pour les autres! Car, il ne faut pas l'oublier, le remplacement pur et simple de la dîme par un nouvel impôt appelait les non-propriétaires à payer en plus une partie de ce que les propriétaires allaient payer en moins. Ajoutons que l'avantage assuré aux riches étant calculé sur la proportion des fortunes, on devait gagner à l'opération d'autant plus qu'on serait plus riche : d'où ce mot d'un grand propriétaire : « Je remercie l'Assemblée de m'avoir donné, par son seul arrêté, trente mille livres de rente. »

Plusieurs historiens de la Révolution rangent Sieyès au nombre de ceux qui voulaient le maintien des dîmes. C'est une erreur matérielle. Sieyès ne combattit pas l'abolition des dîmes, il combattit leur *abolition sans rachat*. Il reconnaissait que la dîme était un des fléaux de l'agriculture; qu'elle avait les inconvénients du plus détestable des impôts; qu'elle était nuisible et qu'il importait conséquemment de l'éteindre. Mais que, après avoir décrété le rachat dans la nuit du 4 août, on prétendît rester fidèle à la rédaction primitive en faisant payer à tous les citoyens une redevance due par les seuls acquéreurs de biens-fonds, c'est ce que Sieyès appelait avec quelque raison une *plaisanterie léonine;* mais qu'on demandât aux pauvres, sous forme d'impôt, ce qui, jusque-là, sous forme de dîme, avait été demandé aux riches, c'est ce qui arrachait à sa logique indignée ce cri fameux : « Ils veulent être libres, et ils ne savent pas être justes. »

Du reste, il ne concluait nullement, ainsi qu'on l'a prétendu, au maintien des dîmes : sa conclusion définitive était celle-ci : « Le rachat doit être convenu de gré à gré entre les communautés et les décimateurs, ou réglé au taux le plus modique par l'Assemblée nationale. Les sommes provenantes de ce rachat peuvent être placées de manière à ne pas manquer à l'objet primitif des dîmes, et cependant elles peuvent fournir à l'Etat des ressources infiniment précieuses dans la circonstance. »

Pourquoi ne le déclarerions nous pas, puisque la vérité le commande? Dans l'affaire des dîmes, le vrai démocrate ce fut Sieyès. Et pourtant sa popularité reçut alors une atteinte funeste. Où le tribun avait parlé, on affecta de n'avoir entendu que le prêtre. Parce qu'il s'était étonné qu'on fît présent aux seuls propriétaires du capital des dîmes abolies, c'est-à-dire de un milliard quatre cents millions, il passa pour le défenseur intéressé de l'Eglise. Parce qu'il avait montré un privilége se glissant dans la destruction d'un abus, il passa pour avoir prêté à cet abus l'appui de sa parole · accusation que trop d'historiens ont accueillie en s'abstenant de la peser!

On a vu avec quelle ardeur le clergé avait défendu ses intérêts matériels : tout à coup, soit entraînement, soit calcul, la scène change. Le 11, dans la séance du matin, un député se lève pour donner lecture d'un acte par lequel plusieurs curés déclarent faire abandon des dîmes à la patrie. Aussitôt un grand nombre de membres du clergé s'élancent vers le bureau, demandant à signer la déclaration qui vient d'y être déposée. L'archevêque d'Aix, des évêques, dom Chevreuse,



FAUCHET

l'abbé d'Abécourt, plusieurs gros bénéficiers, signent à l'envi, au milieu des acclamations. L'abbé du Plaquet renonce à son prieuré, en disant qu'il s'en remet à la justice de la nation pour un traitement, « attendu que, quoi qu'en dise M. de Mirabeau, il est trop vieux pour gagner son *salaire* trop honnête pour *voler*, et qu'il a rendu des services qui doivent le dispenser de *mendier*. » Les transports de l'Assemblée s'étant un peu calmés : « Messieurs, dit l'archevêque de Paris, au nom de mes confrères, au nom de mes coopérateurs et de tous les membres du clergé qui appartiennent à cette auguste

assemblée; en mon nom personnel, je remets les dîmes ecclésiastiques entre les mains d'une nation juste et généreuse » S'avançant ensuite vers le bureau, le cardinal de La Rochefoucauld déclare que le vœu qui vient d'être énoncé est celui du clergé de France.

Il fut donc décidé que les dîmes seraient abolies; qu'on aviserait aux moyens de subvenir d'une autre manière à la dépense du culte divin, et qu'en attendant, les dîmes continueraient d'être perçues en la forme accoutumée.

Restaient quatorze articles dont il s'agissait de fixer la rédaction pour compléter l'œuvre de la nuit du 4 août : ce fut l'affaire d'une séance, tant était fougueux le mouvement qui, ce jour-là, emportait les esprits!

Mais sous cette apparente conformité de sentiments fermentaient mille passions diverses, qui, dès le lendemain, éclatèrent en scènes tumultueuses. « Elles me donnèrent l'idée d'une école de juifs, » dit un étranger (Campe) qui était présent et qu'avait attiré du fond de l'Allemagne le bruit de la Révolution commencée. De chaque point de la salle, en effet, partaient des exclamations confuses, violentes, inintelligibles, que combattait en vain la sonnette fatiguée du président; les galeries, pleines de spectateurs, criaient et frémissaient; enfin, debout à leurs places, le regard en feu, la lèvre en mouvement, des orateurs, que nul ne pouvait entendre, frappaient l'air de leurs bras, pareils à des athlètes en position de lutte. Cependant, Target s'étant montré à la tribune pour lire l'adresse qui accordait à Louis XVI le titre de *restaurateur de la liberté française*, il se fit un grand silence. Mais à peine l'orateur eut-il prononcé ces mots : « Sire, l'Assemblée nationale a l'honneur..., » qu'une tempête s'éleva contre lui. « Point d'honneur! point d'honneur! nous ne voulons pas de ce mot! » Target ayant repris la lecture de l'adresse : « A l'honneur de remettre aux pieds de Votre Majesté, » une clameur retentit, si générale, si formidable, que les fenêtres de la salle en tremblèrent. D'un ton moitié plaisant, moitié injurieux, Mirabeau s'écria : *La Majesté n'a point de pieds;* et le rire moqueur qui courut sur tous les bancs témoigna d'une étrange irrévérence de cette assemblée monarchique pour la monarchie. Target avait employé le mot *offrande*. « Offrande! offrande! cela ne se dit qu'en parlant de Dieu ou d'une idole : le roi n'est ni l'un ni l'autre; » et le mot fut rejeté au milieu des applaudissements qui couvrirent la voix de Mirabeau. La bourgeoisie entendait conserver la royauté comme sauvegarde, mais non plus comme principe!

Le 13, l'Assemblée se rendit en corps auprès du roi, pour lui déférer le titre de restaurateur de la liberté française. Louis XVI parut accepter avec reconnaissance un hommage qui constatait la première défaite des rois, et le *Te Deum* fut chanté.

Ainsi se terminèrent ces débats.

En soumettant à la discussion la légitimité des biens ecclésiastiques, l'Assemblée, sans le savoir, appelait le peuple à discuter l'inviolabilité des biens laïques; elle ouvrait des abîmes dont elle ne soupçonnait pas la profondeur. Le résultat fut donc double, et contradictoire en apparence : beaucoup de propriétaires s'enrichirent, mais le droit de propriété exclusive se trouva irréparablement ébranlé.

Nuit immortelle du 4 août, vous fûtes bien pour l'Église moderne de Jean-Jacques, comme a dit Carlyle, cette nuit de la Pentecôte à travers les ombres de laquelle étaient descendues les langues de feu! Mais ici les apôtres ne furent illuminés que d'une manière imparfaite. Justes et injustes à la fois, inspirés et aveugles, ils ne virent eux-mêmes qu'une partie de ce qu'ils montraient au monde.

CHAPITRE II

L'ÉVANGILE DEVANT LA RÉVOLUTION

Il y avait alors à Paris un prêtre dont la voix agitait et charmait le peuple. Sa grande taille, sa chevelure noire étaient d'un guerrier; il avait le regard d'un apôtre, il avait le sourire d'une femme. Lorsque, du haut de la chaire, il animait la foule aux combats de la liberté, vous eussiez dit Savonarole; et cependant il y avait en lui quelque reflet de cette grâce pénétrante qui, dans saint François de Sales, faisait accourir les enfants et parlait au cœur troublé des mères.

L'énergie contenue et l'austérité conviennent surtout à la dictature souterraine du confesseur, au gouvernement caché des esprits : les vertus de Claude Fauchet furent aussi orageuses que la place publique, où s'exerça leur empire.

Les années riantes, les années de la jeunesse, il les avait passées à veiller les morts, sans que ce funèbre office eût plié à des habitudes de méditation son esprit emporté. Bientôt il était devenu prédicateur du roi, titre qu'il gagna par son talent et perdit par son indépendance. Philosophe chrétien, membre de la secte des illuminés, complice des espérances de l'audacieuse école dont Weishaupt, Saint-Martin, Cagliostro et Mesmer avaient représenté les divers aspects, Fauchet avait la réputation d'un réformateur quand la Révolution s'ouvrit. On vantait le patriotisme de ses élans; on citait de lui mainte page enflammée; on le montrait prêchant un jour à l'abbaye de Longchamp, devant la belle-sœur du monarque, décrivant la vie du pauvre en paroles pleines de sanglots, puis s'arrêtant tout à coup pour anathématiser les grands de la terre, et, le visage altéré, le bras étendu vers la princesse, s'écriant : « Pardonnez, madame, je vais remuer la boue du cœur humain. »

Il y avait en lui de l'homme de guerre. Envoyé, au 14 juillet, sous les murs de la Bastille assiégée, il y avait respiré, avec un bonheur dont il ne se cachait pas, l'âcre parfum des batailles, et il se plaisait à étaler sa robe de prêtre criblée de balles. Jésus-Christ n'avait-il pas dit : « Je suis venu apporter dans le monde non la paix, mais l'épée. » Il est vrai qu'il avait dit aussi : « Quelqu'un vous frappe-t-il sur la joue droite, présentez la joue gauche. » Mais, suivant Fauchet, ces deux textes n'étaient contradictoires qu'en apparence; ils se rapportaient à deux phases diverses du développement social : il faut aux prédicateurs d'une doctrine qui commence le courage du martyre; aux défenseurs d'une doctrine déjà mûre, il faut le courage du combat.

Du reste, la véhémence de Fauchet n'était pas sans un mélange de sensibilité exquise. A ses plus violents transports succédaient des attendrissements profonds, ineffables, qu'un rien provoquait : le passage d'une figure attristée, une lointaine harmonie, un cri plaintif, la vue d'un enfant. Pourquoi craindrions-nous de le dire? il fut aimé, il aima; mais de ce chaste amour qu'avait inspiré à Fénelon la *Rêveuse des torrents*, amour qui habite les hautes régions de l'idéal, soleil de l'âme dont la lumière colore toutes les choses de l'intelligence. Attaqué, au sujet de ses relations avec Mme Calon, Fauchet écrivit :

« Je n'ai jamais menti. Je suis sévèrement religieux. Ma croyance est ferme et raisonnée.... Mes mœurs sont exactes, et cependant hardies comme mon caractère. Je chéris les

femmes d'un penchant général : j'en aime une seule par une inclination fixe et qui, indépendamment de toute passion sensuelle, fait le bonheur de ma vie. On m'a calomnié à cause d'elle ; je m'y suis attaché davantage, et j'ai été chaste. On m'a attribué très-gratuitement son fils : je l'ai adopté dans mon cœur.... Elle donnerait sa vie pour moi, je livrerais ma vie pour elle ; mais je ne lui sacrifierais pas ma vertu et je ne ferais pas un mensonge pour lui plaire. Elle ne m'a jamais détourné d'aucun des périls que j'ai voulu courir pour la patrie ; elle a vu comme moi d'un regard serein ma fortune anéantie par la Révolution ; et elle reste attachée de toute son âme à cette Révolution, qui faisait ma ruine et mon bonheur. »

Admirable tendresse, dont l'excès immortalisa Fauchet, mais le perdit ! Car il eut cette gloire, il eut ce malheur que le sentiment en lui dépassa l'idée. De là sa grandeur, ses fautes, ses incertitudes, ses déclamations tantôt puériles, tantôt sublimes, ce qu'il y eut d'inégal dans sa conduite. Une sensibilité sans mesure le condamna aux douleurs et aux périls d'un héroïsme inconséquent. Apôtre d'une doctrine encore enveloppée d'ombre, il finit par avoir peur des fantômes inévitables que lui-même avait évoqués. Il se trompa sur le choix de ses alliés comme sur celui de ses adversaires ; et nous le retrouverons plus tard agenouillé devant les vieilles idoles, se frappant la poitrine, se répandant en malédictions et en fureurs insensées, croyant à un dieu des enfers, livré enfin à de déplorables repentirs, dont l'expression ne fut, hélas ! étouffée que sous la main du bourreau !

Quoi qu'il en soit, Fauchet était entré dans la Révolution, l'Évangile à la main. Quelle portée avait cette union du philosophe et du prêtre ? Allait-on, après dix-huit siècles de ténèbres, de tyrannie, de luttes sauvages, revenir à la parole de vie ? Au milieu de la France renouvelée y avait-il place pour Jésus-Christ ?

Le dix-huitième siècle s'était appelé Voltaire : la Révolution, que le dix-huitième siècle enfanta, ne pouvait porter, à son origine, un autre nom que celui-là. Toutefois, il est à remarquer que les fêtes de la liberté reconquise se marièrent d'abord aux pompes chrétiennes.

Ainsi, pendant que l'Assemblée nationale abolissait les dîmes, au bruit d'applaudissements, écho sérieux du rire de Voltaire, toutes les églises retentissaient de clameurs triomphantes. Des processions de jeunes filles, vêtues de blanc, formaient entre l'Hôtel de Ville et Notre-Dame comme une chaîne vivante dont il semblait que rien désormais ne pût rompre les gracieux anneaux. Pas de district qui n'eût hâte d'aller faire bénir son étendard devant un autel. C'était dans une église que la présidente de Rosambo demandait l'aumône pour les pauvres. L'orateur à qui était confiée l'oraison funèbre des héros inconnus, c'était le pasteur de la paroisse ou quelque religieux bénédictin. La pensée qui montait au ciel dans le chant grave du *Requiem*, c'était la belle pensée dont les Romains firent une loi : *Ceux qui meurent pour la patrie sont censés toujours vivre pour la gloire.*

Mais cette alliance entre la religion et la liberté ne pouvait être durable qu'à une condition : c'est qu'on reviendrait au christianisme primitif ; c'est qu'on rejetterait tous les frauduleux commentaires qui avaient fait du saint Évangile un tissu de contradictions misérables et transformé en une doctrine à l'usage des tyrans sacrés, des tyrans profanes, le code du genre humain régénéré. Le sang et les larmes versés pendant dix-huit siècles, le long étouffement de la pensée, l'esclavage antique maintenu sous des formes nouvelles, des millions de chrétiens se traînant, pauvres et avilis, autour de ce gibet du crucifié, signe de l'universelle rédemption, tout cela n'était venu que de la criminelle altération d'un livre. Pour en lire le texte, au milieu de la nuit répandue sur le monde, que ne s'avisait-on enfin de prendre la lampe que Dieu nous a donnée, la raison ? Le plus ardent à y convier les esprits, ce fut Claude Fauchet.

Chargé, dès le 5 août, de célébrer les citoyens tués au siége de la Bastille, il avait choisi ce beau texte de saint Paul : *Vos enim ad libertatem vocati estis, fratres :* « Vous êtes appelés à la liberté, frères. »

Il commença par attaquer le sophisme impie dont s'était autorisé si longtemps le despotisme des rois. Lorsque des fourbes, que les princes des prêtres avaient apostés, étaient venus demander à Jésus : « Devons-nous payer le tribut à César ? » Jésus, devinant le piége, avait répondu : « Pourquoi me tentez-vous ? Apportez un denier, que je voie. De qui sont cette image et cette inscription ? De César ? Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » Mais il restait à décider ce qui est à César. Or est-ce la vie des hommes, est-ce leur liberté, est-ce leur conscience inviolable, est-ce leur âme immortelle ? La nature humaine est-elle à César ou à Dieu ? Et le prédicateur ajoutait : « Le droit d'oppression n'est à personne ; le droit de défense est à tous.... ne l'oubliez pas ! c'est comme ennemi de César que Jésus fut immolé. » Grande et saisissante nouveauté, parmi tant de choses nouvelles, que de semblables paroles sur les lèvres d'un prêtre ! L'impression fut si vive, qu'une foule immense conduisit triomphalement Fauchet à l'Hôtel de Ville. Des hommes de guerre ouvraient la marche, qu'animait le son des tambours, et un héraut portait une couronne civique devant le lévite aux fortes pensées. »

Quelques jours après, dans l'église paroissiale de Sainte-Marguerite, en présence des districts réunis du faubourg Saint-Antoine, Fauchet prononçait cette parole auguste : « Jésus-Christ n'est que la divinité concitoyenne du genre humain. »

La bénédiction des drapeaux ayant eu lieu, il monta en chaire une troisième fois, et présenta la Révolution française comme l'accomplissement de cette prophétie d'Isaïe :

« En ce temps un grand hommage sera rendu au Dieu des armées par un peuple jusqu'alors divisé et déchiré, par un peuple devenu terrible et auquel aucun autre ne sera jamais comparable. Cette nation, qui avait attendu la justice et qui, dans sa longue attente, avait toujours été foulée aux pieds par ses ennemis, possesseurs de sa terre ainsi que des fleuves dévorants, se réunira au lieu où est invoqué le Dieu des armées ; elle viendra triomphante à la montagne de Sion. »

Dans ce sermon bizarre et puissant, où à la douceur des tendances chrétiennes se mêlaient la philosophie de Rousseau, les emportements de Caïus Gracchus et un sentiment confus du socialisme de nos jours, Fauchet s'étudia surtout à prouver que l'individualisme est la répudiation même de l'Évangile ; que c'est, pour les sociétés, la guerre, la souffrance, la mort ; que l'amour de soi est légitime, mais qu'il devient insensé dès qu'il se place en dehors du dogme de la fraternité, véritable secret de la prospérité des peuples. Convaincu qu'en disant : « Mon royaume n'est pas de ce monde, » Jésus-Christ avait entendu désigner seulement la société païenne, qu'il venait détruire ; convaincu que les hommes se doivent de travailler activement à la réalisation de ce bonheur terrestre dont Dieu leur a donné l'inépuisable désir, Fauchet se gardait bien de conclure à une vie de contemplation et d'ascétisme. « Frères, s'écriait-il, jurons dans le premier temple de l'empire, sous ce vaste dais d'étendards consacrés à la religion par la liberté, JURONS QUE NOUS SERONS HEUREUX. » Alors les drapeaux s'inclinèrent ;

les soldats, violemment émus, se mirent à agiter leurs épées, comme jadis les guerriers gaulois quand le druide avait parlé; mille coups de fusil remplirent d'un bruit inaccoutumé les voûtes du temple, et au dehors le canon gronda.

Fauchet ne put se défendre de respirer avec ivresse cet encens de popularité : sa tête s'exalta; son activité devint brûlante; et le premier, devant le peuple à la fois étonné et ravi, il osa ouvrir l'Évangile à cette page vraiment divine :

« Quand le Fils de l'Homme viendra dans sa majesté, avec tous ses anges, alors il s'assiéra sur son trône.

« Et toutes les nations seront rassemblées devant lui, et il séparera les uns d'avec les autres, comme le pasteur sépare les brebis d'avec les boucs.

« Et il placera les brebis à sa droite, les boucs à sa gauche.

« Alors le roi dira à ceux qui sont à sa droite : Venez, bénis de mon Père; possédez le royaume préparé pour vous dès l'origine du monde.

« Car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire; j'étais sans asile, et vous m'avez recueilli;

« Nu, et vous m'avez vêtu; malade, et vous m'avez visité; en prison, et vous êtes venu à moi.

« Alors les justes lui diront : Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu ayant faim, et que nous vous avons rassasié; ayant soif, et que nous vous avons donné à boire?

« Quand est-ce que nous vous avons vu sans asile, et que nous vous avons recueilli; nu et que nous vous avons vêtu?

« Et quand est-ce que nous vous avons vu malade ou en prison, et que nous sommes venus à vous?

« Et le roi leur répondra : En vérité, je vous le dis : chaque fois que vous l'avez fait à l'un des plus petits d'entre vous, vous l'avez fait à moi-même. »

Là est en effet toute la doctrine du Christ. Dans le malheureux qui manque de pain, de vêtement ou de gîte, c'est Dieu qui souffre, oui Dieu! car l'humanité est contenue en son sein, et dans tout homme qu'on frappe, c'est l'humanité qui gémit. Le dogme de la solidarité pouvait-il être proclamé avec plus de force, plus de magnificence, plus de grandeur? Et pour que sa doctrine se gravât dans les cœurs en traits ineffaçables, le Christ l'avait exprimée par un tableau terrible, celui du jugement dernier! Et c'était de l'observance ou de la violation de cette doctrine qu'il avait fait dépendre, pour les hommes, l'éternel bonheur ou le châtiment éternel!

Ce fut inspiré par ces croyances que Fauchet fonda le journal *la Bouche de fer*, de concert avec Bonneville, philosophe nourri du mysticisme de Saint-Martin, écrivain audacieux, obscur, qui, par une incohérence d'idées fort commune alors, professait le panthéisme en religion, quoiqu'il demandât, non pas la communauté des biens, déduction logique du panthéisme, mais l'égal partage des terres. Le plus marquant des ouvrages de Bonneville commence ainsi :

« Tout est dans tout.... Il n'y a pour moi qu'une cité, qu'un seul peuple, une même loi sociale, un même esprit public, et un même Dieu en trois personnes : moi, toi et lui. »

Impatients d'étendre leur influence, Fauchet et Bonneville ne tardèrent pas à transformer en club une loge maçonnique établie au Palais-Royal. Parmi les membres de ce club, qui reçut le nom de *Cercle social*, les uns, tels que Goupil de Préfeln, Condorcet, Bonneville, continuèrent à se porter représentants de la franc-maçonnerie, dont les rites, selon eux, contenaient la solution de tous les problèmes soulevés par la Révolution française; les autres, tels que Fauchet, essayèrent de passionner la multitude, au nom de l'Évangile, lumière, disaient-ils, que pendant dix-huit cents ans les théologiens avaient tenue sous le boisseau, et qui, grâce à la Révolution, allait éclairer pour jamais le monde.





CHAPITRE III

TABLEAU DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

L'ANCIEN monde féodal était tombé en poussière et l'Assemblée nationale devenait l'Assemblée constituante : sur quelles bases allait être édifiée la société nouvelle?

L'Assemblée se divisait en plusieurs partis. Le long des bancs de droite siégeait, dans tout l'orgueil de sa caduque splendeur, le parti du passé : archevêques, évêques, princes, ducs, marquis, barons, et quelques déserteurs du tiers état. C'est à peine si ces fantômes d'un autre temps semblaient croire à la Révolution. On les voyait dépenser follement en bravades ou en bons mots les dernières étincelles du vieil esprit de cour. Les uns, affectant des airs de profondeur, se réjouissaient des progrès du sentiment révolutionnaire, progrès excessifs, assuraient-ils, par où la Révolution périrait le lendemain même; les autres, plus jeunes, juraient par leur épée et par l'étranger que la noblesse ne reculerait pas; tous allaient au gouffre qui les devait engloutir, le front haut, l'œil clignotant, le sourire du dédain sur les lèvres : marche triomphale vers la mort, que conduisaient Cazalès et l'abbé Maury, deux puissances du vieux monde, un soldat et un prêtre : le soldat, homme d'une sensibilité éloquente et chez qui la véhémence n'était qu'une exagération de la tendresse; le prêtre, cœur froidement agité, figure *où se peignaient tous les péchés cardinaux*, et qui, plus que personne, provoqua cette apostrophe grossière, menaçante, tombée un jour du haut des tribunes. « Messieurs du clergé, on vous rase. Si vous vous remuez de trop, vous vous ferez couper. »

Le milieu de l'Assemblée était occupé par cette masse d'hommes stagnante qui reçut le nom de *Marais*. Le caractère de ce parti était l'indécision. Il avait pour orateur Lally-

Tollendal, pour agent d'affaires Malouet, et pour véritable chef Mounier, général résolu d'une armée flottante, intelligence sans audace, âme sans peur, et qui mettait à soutenir des opinions timides une énergie intraitable.

Le parti populaire siégeait sur les bancs de gauche. Là figuraient des personnages diversement fameux : le duc d'Orléans, tête d'une faction à laquelle on doutait qu'il appartînt; Lafayette, tout entier au culte de la faveur qui entourait sa vie; Duport, dont de fortes études et le goût de la méditation avaient mûri la jeunesse; Barnave, tribun élégant et léger; Lameth, le type de ces gens de cour pour qui la popularité n'était qu'un moyen d'arriver aux honneurs, et dont l'ambition égarée cherchait, à travers la place publique, le chemin du ministère. On disait des trois derniers : « Ce qu'ils ont en commun, Duport le pense, Barnave le dit, Lameth le fait. »

Le penseur, convenu, du parti populaire, c'était l'abbé Sieyès. On attendait beaucoup de ce personnage grave qui parlait et se prodiguait si peu. A son front penché, à son regard, au demi-jour dont ses brèves sentences éclairaient de temps en temps sa route et son but, on le jugeait supérieur à tous. On admirait l'immobilité de ses lèvres prudentes, on lui prêtait je ne sais quel pouvoir plein de mystère, qu'on lui donnait, rien qu'en le lui supposant, et son silence habituel passait, ou pour le dédain de la sagesse, ou pour sa pudeur.

Ce n'était point par lui, cependant, que la Révolution devait être conduite : Robespierre était là! Non qu'à cette époque le futur ascendant de Robespierre se laissât deviner. Peu s'en fallait même qu'aux yeux des gentilshommes qui s'essayaient au rôle des Gracques avec le laisser aller et la grâce du bel esprit, l'avocat d'Arras ne fût un objet de risée. La Révolution ne l'ayant pas encore transformé et fait à son image, on trouvait sa parole lourde et apprêtée; ses apparitions à la tribune, qui, plus tard, firent trembler, faisaient alors sourire. Rien n'apparaissait de ce qu'il y avait en lui de fatal et de grand. Seul, en chaque débat, il atteignait à l'extrémité des questions; seul, au milieu de tous ces hommes tourmentés de tant de sentiments contraires, il allait droit devant lui, sans crainte, sans hésitation, sans respect humain, sans inconséquences, le regard invariablement fixé sur l'horizon; mais autour de lui on n'y prenait garde. Le foyer qu'on a ordinairement dans le cœur, il l'avait, lui, dans la tête. Il était passionné par l'intelligence. Il avait des croyances solides, mais froides comme l'acier. Sa conviction était indomptable et morne. C'en était assez pour qu'on ne soupçonnât pas quelle puissance d'agitation résidait en lui. On ne le comprit que quand la Révolution elle-même voulut être comprise. Lorsqu'il exprimait sa pensée en formules inflexibles et profondes, ce n'étaient à droite, à gauche, partout, que transports d'hilarité insultante. Pourtant, en étudiant ses raides maximes, en éprouvant sa foi d'airain, en interrogeant le bleu amer de ses yeux, en contemplant son mince visage dont le teint vert rappelait, en de certains moments, la couleur des flots, quelques-uns eurent un pressentiment confus de sa destinée. « Cet homme, dit un jour Mirabeau dans un moment d'émotion involontaire, fera quelque chose : il croit à ce qu'il dit. »

Il y avait dans l'Assemblée un quatrième parti dont les éléments changeaient à toute heure, qui se composait selon le hasard ou l'inspiration du moment, qui tour à tour se faisait accepter, admirer, craindre, mépriser, subir. Ce parti était un homme, et cet homme était Mirabeau.

Mais l'Assemblée, l'Assemblée prise dans son ensemble? D'abord, il faut se rappeler que les trois ordres avaient contribué à l'élire. Le clergé n'y comptait pas moins de trois cent huit représentants; la noblesse y avait envoyé deux cent soixante-six gentilshommes et dix-neuf magistrats; enfin, cent soixante parlementaires à différents degrés, quinze gentilshommes et quatre prêtres y faisaient partie de la représentation du tiers état. C'eût été merveille si une Assemblée formée de la sorte n'avait eu ni oscillations, ni déchirements intérieurs, ni défaillances. Ayant à diriger la tempête, pouvait-elle être capable de la contenir? Elle ne fut même pas capable de la comprendre!

Il est vrai qu'une certaine unité planait sur ses divisions et que du milieu des opinions divergentes, du milieu des passions ou des intérêts hostiles, se dégageaient des tendances dominantes. Mais quelles étaient ces tendances? Celles que la philosophie du dix-huitième siècle avait enfantées, en s'arrêtant à Montesquieu et en n'allant pas au delà de Voltaire. La majorité, c'était le tiers état qui l'avait donnée, c'est-à-dire cette phalange de marchands, d'hommes de lettres, d'avocats, de gentilshommes douteux, de prêtres mécontents, qui tremblait d'avoir à céder au peuple dans la victoire la place qu'il avait si généreusement occupée dans le combat. La domination a ses parvenus comme la richesse, et le vice des seconds comme des premiers est l'esprit d'exclusion, injustice de l'orgueil. Sur les débris de la puissance féodale abattue, ce que la majorité des constituants se croyait appelée à fonder, c'était la puissance de la bourgeoisie, et pas autre chose.

Cependant l'Assemblée constituante va nous apparaître fournissant, en dehors et au-dessus de son œuvre de choix, une carrière qui souvent fut éclatante; et déjà ne l'avons-nous pas vue se présenter sur la scène de manière à commander le respect? Son serment du Jeu de Paume, son attitude sereine au milieu des sabres nus, sa volonté inflexible et forte dans le drame de son unité conquise, ses intrépides délibérations entre les dragons que la cour fait ranger en bataille et la Bastille que le peuple renverse, tout cela est marqué d'un sceau indélébile, tout cela est digne de l'ère nouvelle qui s'ouvre.

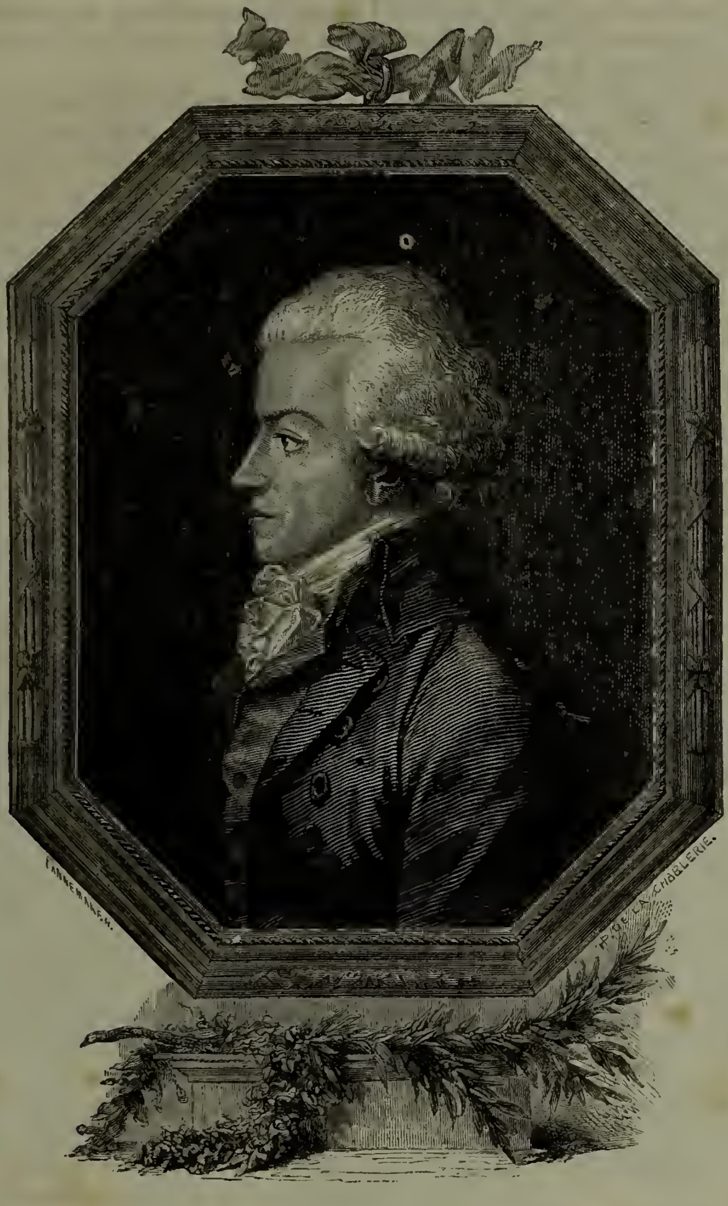
Ah! c'est que le peuple ici est encore présent et combat avec l'Assemblée; c'est que derrière ce tiers état qui s'amoindrira toutes les fois qu'il voudra rester lui-même, il y a, le poussant, l'animant, l'enveloppant de son haleine de feu, la grande et indomptable Révolution. Il essayera de s'arrêter; mais une voix, une voix étrange, une voix unique quoique formée, comme le bruit de l'océan, des murmures sans nombre de toutes les vagues, lui criera : en avant, et encore, et toujours! Il sera tenté de s'assoupir; mais aussitôt un coup de tonnerre le réveillera.

Voilà par où s'explique le double caractère que nous remarquerons dans les actes de l'Assemblée constituante. Elle s'emprisonna dans une besogne étroite, et s'éleva quelquefois à des hauteurs sublimes; elle fit une constitution périssable et proclama des vérités immortelles, parce qu'elle fut retenue tour à tour et emportée par deux forces distinctes, le sentiment qui lui venait d'elle-même et le mouvement qui lui venait du peuple.

Qu'on ne s'y trompe pas, toutefois! Ceux des historiens modernes qui lui ont reproché de s'être complétement asservie au Palais-Royal et à ses motionnaires, ont manqué de coup d'œil. Non-seulement il arriva à l'Assemblée constituante de résister aux clameurs de la rue, mais il lui arriva, comme on le verra bientôt, de le faire sous l'empire de cette fausse idée que la nation c'était elle. Ce qui est vrai, c'est qu'elle eut

à subir en mainte circonstance une pression mystérieuse, dont elle ne chercha pas même à se rendre compte; ce qui est vrai, c'est qu'un des mobiles qui la guidèrent le mieux, en trompant son égoïsme de caste, fut une passion, alors assez nouvelle en France, l'ambition de la popularité. Au fond elle redoutait moins les menaces du Palais-Royal qu'elle ne recherchait ses éloges. C'est à la clarté de ce flambeau que nous aurons à la suivre.

Elle fut générale, au surplus, cette rivalité dans la recherche des applaudissements. Car, chaque siècle a ses idoles qu'il propose à l'adoration des humains. La liberté et l'égalité étaient les divinités du jour, voilées encore, mais du moins entrevues; il fallait les encenser, fût-ce de loin, ou consentir à n'être pas de son temps. Il en résulta que beaucoup se donnèrent à la Révolution uniquement pour gagner la faveur publique, devenue le plus indispensable des appuis dans



BARNAVE

la carrière, même des vains désirs. Quel était le vent qui soufflait des faubourgs? Que pensaient les dépositaires du bruit? Et, de la sorte, on vit l'esprit de flatterie descendre par degrés des hautes sphères qu'il avait jadis habitées. La souveraineté, en se déplaçant, déplaça la courtisanerie. Le peuple eut pour flatteurs ceux qui avaient eu l'insolence de se croire ses maîtres : il fut vengé!

Et qu'on ne calomnie pas, qu'on n'essaye pas de rabaisser cette force attractive de la Révolution, pour s'être ainsi exercée sur des passions frivoles ou de lâches pensées. Parce que d'innombrables flots impurs vont se perdre dans son vaste sein, la mer en est-elle moins imposante? Parce que les faiblesses mêmes de ces millions d'individus qui s'absorbent en elle, l'humanité les emploie à son œuvre, en a-t-elle moins de majesté? Quand la vérité l'emporte, il n'est pas jusqu'à l'infimité de ceux qui la servent dont ne s'augmente l'éclat de son triomphe. Les hommes sont petits : l'homme est grand.

CHAPITRE IV

PREMIERS TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

Que l'Assemblée constituante ait longtemps flotté entre des aspirations vastes comme le monde et les conseils d'un misérable égoïsme de caste; que tour à tour glorieuse complice du peuple et instrument de la bourgeoisie, elle ait déconcerté tour à tour, parmi ses juges, le mépris et l'enthousiasme; qu'au milieu de tressaillements héroïques, elle ait subi l'atteinte des plus vulgaires désirs; qu'elle se soit enfin bercée du puéril espoir de fixer sur un chiffon de papier les volontés éternellement vivantes du destin et d'enfermer, suivant l'expression de Thouret, *la fin de la Révolution dans la fin de la Constitution*, toujours est-il qu'elle a fait plus que traverser la scène de l'histoire : elle s'y est arrêtée et y a joué un grand rôle.

Eh bien, des résumés arides, incomplets, d'infidèles analyses, ou, comme dans la question des dîmes abolies sans rachat, des comptes rendus frauduleux, voilà de quoi s'est jusqu'ici composée l'histoire des travaux de l'Assemblée constituante. Il semble que, plus touchés des choses d'une importance purement extérieure que des drames, si sérieux pourtant, de la pensée, les historiens n'aient rien vu de ce qu'avait de merveilleux l'enfantement, même imparfait, d'une société nouvelle. Il faut réparer les oublis, il faut combler les lacunes, il faut rendre à cette partie trop négligée de notre histoire son grave caractère et sa grandeur épique.

Une *déclaration des droits de l'homme* fut l'idée par où s'ouvrirent les travaux de l'Assemblée constituante. Plus solennelle encore et plus saisissante eût été une *déclaration des devoirs*. Mais c'est ce que le janséniste Camus et l'abbé Grégoire demandèrent vainement. Avant que le dix-neuvième siècle se mît à sa tâche, le dix-huitième avait à achever la sienne.

Le *Cahier de Paris* portait :

« Les hommes sont égaux en droit. — Tout pouvoir émane de la nation et doit être exercé pour son bonheur. — La volonté générale fait la loi; la force publique en assure l'exécution. — A la nation tout entière le vote des impôts. — Ni arrestations ni destitutions sans jugement. — Tout citoyen est admissible aux emplois. — La liberté naturelle, civile et religieuse de chaque homme, sa sûreté personnelle, son indépendance absolue de toute autre autorité que celle de la loi, excluent toute recherche sur ses opinions, sur ses discours, ses écrits, tant qu'ils ne troublent pas l'ordre public et ne blessent pas les droits d'autrui. »

Ces maximes donnaient l'étendue à peu près exacte du domaine conquis jusqu'alors par l'esprit humain et en déterminaient les limites connues. Là furent le point de départ, le modèle et le cadre d'une foule de projets. Celui que Lafayette avait présenté le 11 juillet faisait entrer dans l'énumération des droits de l'homme la *résistance à l'oppression*. Celui qui, le 20 du même mois, fut présenté par l'abbé Sieyès, contenait un passage où sont vivement pressenties, quoique encore imparfaitement exprimées, les conclusions du socialisme moderne :

« La nature donne à l'homme des *besoins* et des *moyens* pour y pourvoir. Deux hommes étant *également hommes*, ils ont, à un *égal degré*, tous les droits qui découlent de la nature humaine. Il existe, il est vrai, de grandes *inégalités de moyens* parmi les hommes; la nature fait des forts et des faibles; elle départ aux uns l'intelligence qu'elle refuse aux autres : il suit qu'il y aura entre eux inégalité de travail, inégalité de produit, inégalité de consommation et de jouissance; mais il ne s'ensuit pas qu'il puisse y avoir inégalité *de droits*. L'ASSOCIATION est un des moyens indiqués par la nature pour atteindre le bonheur. »

Qui ne retrouverait ici en germe le Socialisme du dix-neuvième siècle, depuis son principe, qui est : DE CHACUN SELON SES FACULTÉS ET A CHACUN SELON SES BESOINS, jusqu'à son mode de réalisation, qui est : l'ASSOCIATION UNIVERSELLE?

On juge combien profonde dut être l'épouvante des hommes du passé, de tous ceux qui avaient traversé leur siècle sans le vouloir comprendre! Quel était donc ce monde nouveau, tout à coup découvert? Ces abstractions ne cachaient-elles point sous leur forme métaphysique des réalités redoutables? Les plus éclairés d'entre les aristocrates ne s'y trompèrent pas. Mais, enveloppant leur effroi dans leurs railleries, ils affectèrent de dénoncer toute *déclaration des droits* comme une chose pompeusement inutile, sinon dangereuse. A les entendre, on ne pouvait proclamer les lois de la nature humaine sans rétrograder jusqu'à l'origine des sociétés, et c'était rédiger, pour l'homme devenu social, le code des sauvages. « Les hommes, disaient-ils avec Rivarol, naissent nus et vivent habillés, comme ils naissent indépendants et vivent sous des lois. Les habits gênent un peu les mouvements du corps; mais ils le protégent contre le froid; les lois gênent les passions, mais elles défendent l'honneur, la vie et les fortunes. » Sophisme! Il ne s'agissait pas de supprimer les habits : il s'agissait de déclarer que tous ceux qui ont également froid ont un droit égal à se vêtir : idée incomplète, d'ailleurs, mais que Robespierre compléta plus tard en disant qu'ils doivent tous également en recevoir de la société le pouvoir.

Sur la nécessité d'une déclaration, la lutte fut assez longue, d'un médiocre éclat et plusieurs fois interrompue. Le comte de Castellane n'eut pas de peine à prouver que la tyrannie avait surtout pour complice l'ignorance. Comment pouvait-il être inutile de faire tomber le voile qui, aux yeux des peuples trompés si longtemps, avait couvert la statue de la Liberté? Barnave trouva, pour la déclaration des droits, le mot populaire de *catéchisme national*. Malouet l'appuya avec une modération de langage qui n'excluait pas la force de la pensée. « La déclaration est indispensable, s'écria le comte d'Entraigues, afin que, si le ciel dans sa colère nous punissait une seconde fois du fléau du despotisme, on pût au moins montrer au tyran l'injustice de ses prétentions, ses devoirs et les droits des peuples. » Enfin l'Assemblée ayant décidé qu'une déclaration des droits serait faite et placée en tête de la Constitution, la rédaction en fut confiée, dans la séance du 12 août, à un comité de cinq membres, dont Mirabeau, qui en faisait partie, vint lire le travail dans la séance du 17.

Mais ce travail ne rencontra qu'une approbation fort douteuse. Sur la motion du marquis de Paulette, on convint que l'Assemblée se séparerait en bureaux; que de nouveaux projets seraient élaborés, et qu'on soumettrait à la discussion, article par article, celui qui aurait réuni le plus de suffrages.

Aussitôt Mirabeau réclame la parole et demande que la rédaction définitive soit renvoyée au temps où les autres parties de la Constitution seront elles-mêmes convenues. En d'autres termes, il voulait qu'on écrivît le livre avant la pré-

face. Telle était l'opinion de quelques-uns, de Malouet, par exemple, du duc de Lévis, de Pétion; mais dans l'autre plateau de la balance pesaient Rabaut Saint-Étienne, Volney, Barnave, Lafayette, Sieyès, et l'opinion publique. Aussi la proposition de Mirabeau fut-elle accueillie par des murmures où quelque colère se mêlait à l'étonnement. Mirabeau était assez fort pour braver les attaques, il n'était pas assez pur pour échapper aux soupçons : Gleizen, Blezau, Rewbel lui



ROBESPIERRE

reprochèrent durement d'avoir parlé lui-même en faveur du décret qui ordonnait que la déclaration précéderait la Constitution; ils lui reprochèrent l'art insolent avec lequel il entraînait l'Assemblée vers des buts contraires. Mais que lui importait, à lui? Son âme, invincible à tout, excepté au vice, n'avait pas à se troubler devant de telles agressions. En deux phrases il fit l'éloge de sa vie; à ses ennemis il opposa, comme une impénétrable armure, les trente volumes sortis de sa plume; et, de ses rudes lèvres, où la nature semblait avoir placé le siége de la violence, le siége du dédain, il lais-

sa tomber ces paroles : « C'est un trait lancé de bas en haut. » Trois projets se disputaient les préférences de l'Assemblée : celui de Lafayette, celui de Sieyès, et un troisième, qui parut sous le nom du sixième bureau : ce fut ce dernier qu'on adopta comme base de discussion Il était ainsi conçu :

« Art 1. Chaque homme tient de la nature le droit de veiller à sa conservation et le désir d'être heureux.

« Art. 2. Pour assurer sa conservation et se procurer le bien-être, chaque homme tient de la nature des facultés. C'est dans le plein et entier exercice de ces facultés que consiste la liberté.

« Art. 3. De l'usage de ces facultés dérive le droit de propriété.

« Art. 4. Chaque homme a un droit égal à sa liberté et à sa propriété

« Art. 5. Mais chaque homme n'a pas reçu de la nature les mêmes moyens pour user de ses droits De là naît l'inégalité entre les hommes; l'inégalité est donc dans la nature même.

« Art. 6. La société s'est formée par le besoin de maintenir l'égalité des droits au milieu de l'inégalité des moyens.

« Art. 7. Dans l'état de société, chaque homme, pour obtenir l'exercice libre et légitime de ses facultés, doit le reconnaître dans ses semblables, le respecter et le faciliter.

« Art. 8. De cette réciprocité nécessaire résulte, entre les hommes réunis, la double relation des droits et des devoirs.

« Art 9. Le but de toute société est de maintenir cette double relation; de là l'établissement des lois.

« Art. 10. L'objet de la loi est donc de garantir tous les droits, et d'assurer l'observation de tous les devoirs.

« Art. 11. Le premier devoir de tout citoyen étant de servir la société selon sa capacité et ses talents, il a le droit d'être appelé à tout emploi public.

« Art 12. La loi étant l'expression de la volonté générale, tout citoyen doit avoir coopéré immédiatement ou médiatement à la formation de la loi.

« Art. 13 La loi doit être la même pour tous; et aucune autorité politique n'est obligatoire pour le citoyen qu'autant qu'elle commande au nom de la loi.

« Art. 14. Nul citoyen ne peut être accusé, ni troublé dans l'usage de sa propriété, ni gêné dans celui de sa liberté, qu'en vertu de la loi, avec les formes qu'elle a prescrites, et dans les cas qu'elle a prévus.

« Art. 15 Quand la loi punit, la peine doit toujours être proportionnée au délit, sans aucune acception de rang, d'état ou de fortune.

« Art. 16 La loi ne pouvant atteindre les délits secrets, c'est à la religion ou à la morale à la suppléer. Il est donc essentiel, pour le bon ordre même de la société, que l'une et l'autre soient respectées.

« Art. 17. Le maintien de la religion exige un culte public; le respect pour le culte public est donc indispensable.

« Art. 18. Tout citoyen qui ne trouble point le culte établi ne doit point être inquiété.

« Art. 19. La libre communication des pensées étant un droit du citoyen, elle ne doit être restreinte qu'autant qu'elle nuit aux droits d'autrui.

« Art 20. La garantie du droit de l'homme et du citoyen nécessite une force publique; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

« Art. 21. Pour l'entretien de la force publique et les autres frais du gouvernement, une contribution commune est indispensable, et sa répartition doit être rigoureusement proportionnée entre tous les citoyens.

« Art 22. La contribution publique étant une portion retranchée de la propriété de chaque citoyen, il a le droit d'en constater la nécessité, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

« Art 23. La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

« Art. 24. Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée et la séparation des pouvoirs déterminée, n'a pas une véritable constitution »

La discussion commença.

Que de questions émouvantes ne soulevaient pas ces maximes!

Elles proclamaient que la liberté consiste, pour l'homme, dans le plein et entier exercice de ses facultés : belle définition, et bien profonde, mais de laquelle il aurait fallu tirer cette conséquence, qu'il est du devoir de la société de rendre possibles, en chacun de ses membres, l'exercice et le développement de ses facultés naturelles par l'éducation commune et gratuite, par l'usage en commun des instruments de travail, et du premier de tous : la terre. Si, jeté faible et nu au milieu de mes semblables, je trouve tout occupé autour de moi; si, mourant de faim, je ne puis ni tuer ce chevreuil, ni cueillir ces fruits, ni tirer de ce champ, au prix de mes sueurs, de quoi conserver la vie, présent de Dieu; si, tremblant de froid, je ne puis de la dépouille des animaux me faire un vêtement; si, brûlé par la soif, je ne puis boire à cette fontaine; si, épuisé de fatigue, je ne puis me coucher dans cette prairie ou à l'ombre de ces arbres..., parce que tout est devenu la possession exclusive de quelques-uns, et le sol, et les animaux, et la nature morte, et la nature vivante, que deviennent mes facultés? Suis-je libre?

De l'usage de ses facultés, disait le projet du sixième bureau, dérive, pour l'homme, le droit de propriété. Il était impossible de mieux dire. Mais quelle fatale inconséquence que d'ajouter : Donc, chaque homme a un droit égal à SA propriété! La conséquence logique était : Donc, chaque homme a un droit égal à LA propriété. Car, à qui ne conserve sa vie qu'à la condition de la vendre pour un morceau de pain, qu'importe ce droit égal à SA propriété, qu'il n'aura jamais? Entre ces deux monosyllabes SA et LA il y avait un immense abîme, et il faut le franchir afin de n'avoir pas à le combler! « Pourquoi, dit, dans un célèbre roman de Cooper, un philosophe des déserts, pourquoi les chefs d'États n'ouvrent-ils pas leurs compas et ne tracent-ils pas leurs lignes de démarcation sur nos têtes aussi bien que sous nos pieds? Pourquoi n'écrivent-ils pas en grandes lettres sur leurs parchemins que chaque propriétaire du sol, qu'on pourrait appeler alors propriétaire de l'air, aura telle portion du ciel, avec telle étoile pour servir de limite à son domaine, et tel nuage pour faire aller son moulin? »

Chose étrange! L'Assemblée constituante prétendait fonder la société, en la régénérant, sur les principes immuables de la justice, sur l'indestructible base de l'égalité; et de ces problèmes qui sont le glorieux supplice de notre époque, le plus important ne fut ni agité ni même abordé par elle. Les articles que le débat mit particulièrement en lumière furent ceux qui concernaient la responsabilité des agents subalternes du pouvoir et la liberté des cultes. La philosophie du dix-huitième siècle reparaissait là tout entière; le génie de Voltaire planait sur la discussion, et on devine aisément ce que dut être, en cette occasion, Voltaire parlant par la bouche de Mirabeau.

Les agents subalternes seraient-ils responsables comme

leurs supérieurs? Non, répondaient quelques membres Mais Mirabeau :

« Si la loi, dit-il, si la loi de responsabilité ne s'étendait pas sur tous les agents subalternes du pouvoir, il n'y aurait pas sur la terre une nation plus faite que nous pour l'esclavage.... Le chef de la société seul excepté, — et pourquoi cette exception, ô puissant logicien? — toute la hiérarchie sociale est responsable; il faut proclamer cette maxime, si l'on veut consolider la liberté particulière et publique; cela ne suppose aucunement que le subalterne soit juge de l'*ordre* dont il est porteur, mais il doit juger la *forme* de cet ordre : ainsi, un cavalier de maréchaussée saura qu'il ne lui est pas permis de porter un ordre sans être accompagné d'un officier civil; en un mot, la force publique sera soumise à des formes déterminées par la loi. Il n'y a aucune espèce d'inconvénient à cela, sinon la nécessité d'avoir désormais des lois claires et précises, et c'est là un argument de plus en faveur du dogme de la responsabilité. »

L'opinion de Mirabeau prévalut

On avait dit : « Le culte est un objet de police extérieure; en conséquence il appartient à la société de le régler; de permettre l'un, de défendre l'autre. » Mirabeau attaqua cette proposition avec force :

« Je ne viens pas prêcher la tolérance. La liberté la plus illimitée de religion est à mes yeux un droit si sacré, que le mot tolérance, qui essaye de l'exprimer, me paraît en quelque sorte tyrannique lui-même, puisque l'existence de l'autorité qui a le pouvoir de tolérer, attente à la liberté de penser, par cela même qu'elle tolère, et qu'ainsi elle pourrait ne pas tolérer.

« Mais je ne sais pourquoi l'on traite le fond d'une question dont le jour n'est point arrivé,

« Nous faisons une déclaration des droits; il est donc absolument nécessaire que la chose qu'on propose soit un droit; autrement on y ferait entrer tous les principes qu'on voudrait, et alors ce serait un recueil de principes.

« Il faut donc examiner si les articles proposés sont un droit. Certainement dans leur exposition ils n'en expriment pas; il faut donc les poser autrement. Mais il faut les insérer en forme de déclaration des droits, et alors il faut dire : Le droit des hommes est de respecter la religion et de la maintenir.

« Mais il est évident que c'est un devoir et non pas un droit. Les hommes n'apportent pas le culte en société, il ne naît qu'en commun. C'est donc une institution purement sociale et conventionnelle.

« C'est donc un devoir. Mais ce devoir fait naître un droit, savoir : que nul ne peut être troublé dans sa religion.

« Sans entrer en aucune manière dans le fond de la question, je supplie ceux qui anticipent par leurs craintes sur les désordres qui ravageront le royaume si l'on y introduit la liberté des cultes, de penser que la tolérance, pour me servir du mot consacré, n'a pas produit chez nos voisins des fruits empoisonnés, et que les protestants, inévitablement damnés dans l'autre monde, comme chacun sait, se sont très-passablement arrangés dans celui-ci, sans doute par une compensation due à la bonté de l'Être suprême.

« Nous qui n'avons le droit de nous mêler que des choses de ce monde, nous pouvons donc permettre la liberté des cultes et dormir en paix. »

Le frère de Mirabeau, un de ses plus constants adversaires, s'éleva contre cette doctrine :

« Voudriez-vous donc, s'écria-t-il, en permettant les cultes, faire une religion de circonstance? Chacun choisira une religion analogue à ses passions. La religion turque deviendra celle des jeunes gens; la religion juive, celle des usuriers; la religion de Brama, peut-être celle des femmes. »

L'Assemblée hésitait; son incertitude se trahit par la rédaction suivante, qui manquait de netteté et de largeur : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, *pourvu que* leur manifestation ne trouble pas l'ordre établi par les lois. »

Mirabeau se voyant fermer l'accès de la tribune par la clôture des débats, transporta aussitôt la lutte dans son journal. En termes véhéments, il reprocha à l'Assemblée d'avoir placé dans une déclaration des droits de l'homme le germe de l'intolérance; d'avoir laissé à la disposition des tyrans pieux un texte dont le sens restrictif saurait bien servir aux Dominique, aux Torquemada et à leurs doctrines pleines de sang. Il nia résolûment que les hommes pussent subordonner sans folie au despotisme du consentement général, une chose aussi majeure que leur bonheur éternel. Il appela toute loi restrictive en matière de religion la loi du plus fort. A ceux qui craignaient que, sous prétexte de religion, on ne prêchât des dogmes nuisibles à la société et scandaleux, il répondit que les doctrines perverses ne se prêchent jamais au grand jour, qu'elles ont besoin des ténèbres, et que, pour rendre autrefois les *fêtes de la bonne déesse* innocentes, il eût suffi d'en détruire le mystère. « Mais, disent les partisans d'une religion *dominante*, nous ne prétendons pas gêner la liberté des consciences. — Voilà certes une belle faveur : vous laissez à vos frères ce que les tyrans n'ont jamais pu ôter à leurs ennemis! »

Les restrictions que Mirabeau repoussait en matière de religion furent combattues, mais vainement, en matière de presse, par Rabaut Saint-Etienne et Robespierre. Le premier prononça ces remarquables paroles : « Si de quelque article rédigé en tumulte il résultait l'esclavage d'un seul, il en résulterait l'esclavage de tous. La servitude est une contagion. »

Le 26 août, l'Assemblée adopta définitivement une déclaration, monument très-incomplet encore, mais immortel, du pouvoir de la vérité militante!

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN.

« Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous. En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence de tous et sous les auspices de l'Être suprême, les *droits* suivants de l'homme et du citoyen.

« Art. 1er. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. — Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

« Art. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme

Ces droits sont : la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression

« Art. 3. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation — Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

« Art. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

« Art. 5. La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la nécessité — Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

« Art. 6. La loi est l'expression de la volonté générale. — *Tous* les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. — Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protége, soit qu'elle punisse. — Tous les citoyens sont égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur *capacité* et sans autre distinction que celle de leurs *vertus* et de leurs *talents.*

« Art. 7. Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans le cas déterminé par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis. Mais tout citoyen, appelé ou saisi en vertu de la loi, doit obéir à l'instant; il se rend coupable par la résistance.

« Art. 8. La loi ne doit établir que des peines strictement nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée.

« Art. 9. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur, qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne, doit être sévèrement réprimée par la loi.

« Art 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre établi par la loi.

« Art. 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi

« Art. 12. La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

« Art. 13. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

« Art. 14 Tous les citoyens ont droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

« Art. 15. La société a droit de demander compte à tout agent public de son administration.

« Art. 16. Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

« Art 17. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

APPLICATION DE CES PRINCIPES.

« L'Assemblée nationale, voulant établir la Constitution française sur les principes qu'elle vient de reconnaître et déclarer, abolit irrévocablement les institutions qui blessaient la liberté et l'égalité des droits.

« Il n'y a plus ni noblesse, ni pairie, ni distinctions héréditaires, ni distinctions d'ordres, ni régime féodal, ni justices patrimoniales, ni aucun des titres, dénominations et prérogatives qui en dérivaient, ni aucun ordre de chevalerie, ni aucune des corporations ou décorations pour lesquelles on exigeait des preuves de noblesse ou qui supposaient des distinctions de naissance, ni aucune autre supériorité que celle des fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions. — Il n'y a plus ni vénalité, ni hérédité d'aucun office public. — Il n'y a plus, pour aucune partie de la nation, ni pour aucun individu, aucun privilége, ni exception au droit commun de tous les Français — Il n'y a plus ni jurandes, ni corporations de professions, arts et métiers. — La loi ne reconnaît plus ni vœux religieux, ni aucun autre engagement qui serait contraire aux droits naturels ou à la Constitution. »

DISPOSITIONS FONDAMENTALES GARANTIES PAR LA CONSTITUTION.

« La Constitution garantit comme droits naturels et civils : 1° que tous les citoyens sont admissibles aux places et emplois, sans autre distinction que celle des vertus et des talents; — 2° que toutes les contributions seront réparties entre tous les citoyens également, en proportion de leurs facultés; — 3° que les mêmes délits seront punis des mêmes peines, sans aucune distinction des personnes.

« La Constitution garantit pareillement comme droits naturels et civils : — 4° la liberté à tout homme d'aller, de rester, de partir, sans pouvoir être arrêté ni détenu que selon les formes déterminées par la Constitution; — 5° la liberté à tout homme de parler, d'écrire, d'imprimer et publier ses pensées, sans que ses écrits puissent être soumis à aucune censure ni inspection avant leur publication, et d'exercer le culte religieux auquel il est attaché; — 6° la liberté aux citoyens de s'assembler paisiblement et sans armes, en satisfaisant aux lois de police; — 7° la liberté d'adresser aux autorités constituées des pétitions signées individuellement.

« Le pouvoir législatif ne pourra faire aucune loi qui porte atteinte et mette obstacle à l'exercice des droits naturels et civils consignés dans le présent titre et garantis par la Constitution; mais, comme la liberté ne consiste qu'à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui ni à la sûreté publique, la loi peut établir des peines contre les actes qui, attaquant ou la sûreté publique ou les droits d'autrui, seraient nuisibles à la société.

« La Constitution garantit l'inviolabilité des propriétés, ou la juste et préalable indemnité de celles dont la nécessité publique, légalement constatée, exigerait le sacrifice — Les biens destinés aux dépenses du culte et à tous les services d'utilité publique appartiennent à la nation et sont dans tous les temps à sa disposition. — La Constitution garantit les aliénations qui ont été ou seront faites suivant les formes établies par la loi.

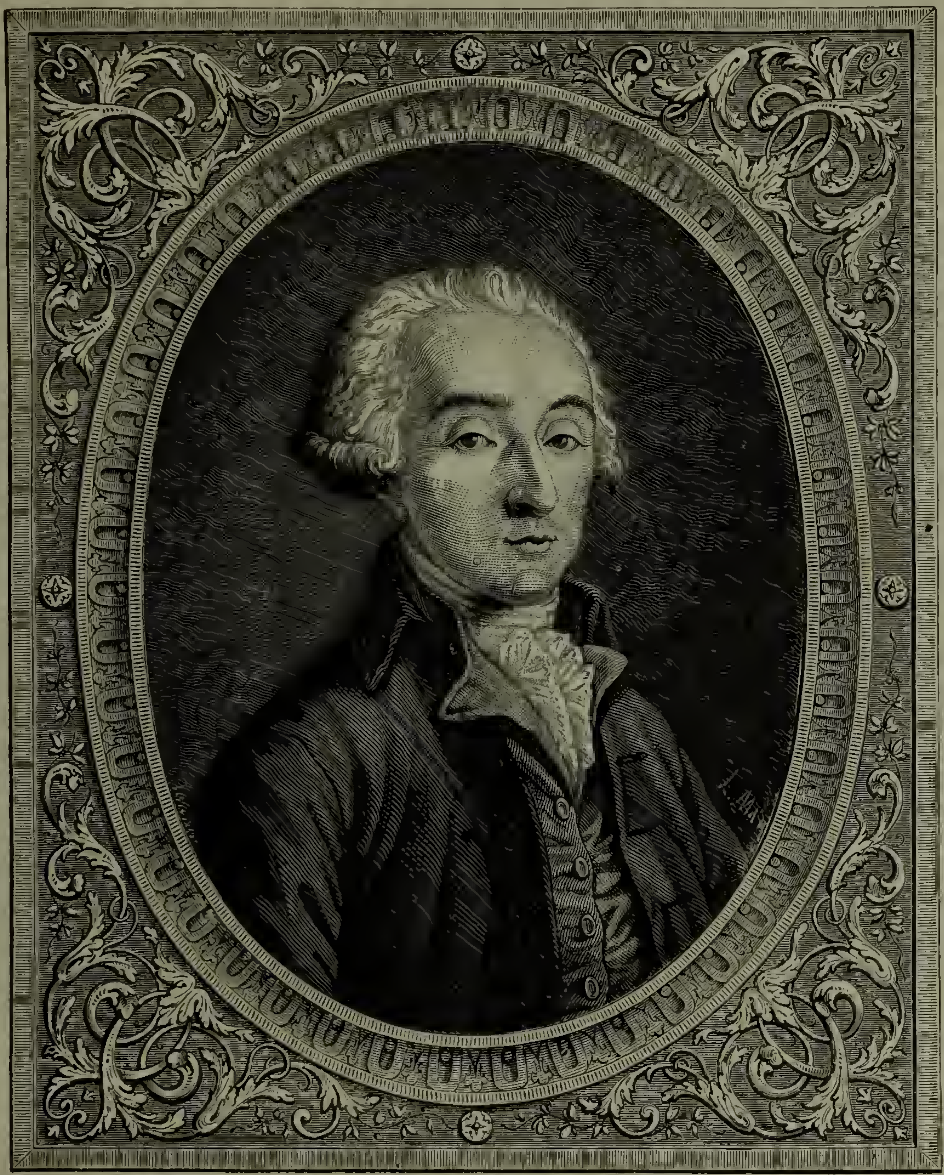
« Les citoyens ont le droit d'élire ou choisir les ministres de leurs cultes.

« Il sera créé et organisé un établissement général de *secours publics*, pour élever les enfants abandonnés, soulager les pauvres infirmes et fournir du travail aux pauvres valides qui n'auraient pas pu s'en procurer.

« Il sera créé et organisé une *instruction publique*, commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes, et dont les établissements seront distribués graduellement dans un rapport combiné avec la division du royaume.

« Il sera établi des *fêtes nationales* pour conserver le souvenir de la Révolution française, entretenir la fraternité entre les citoyens et les attacher à la Constitution, à la patrie et aux lois.

« Il sera fait un *code de lois civiles* communes à tout le royaume. »



LE COMTE DE CASTELLANE

Il n'y avait plus qu'à rédiger, d'après ces principes, le code des lois fondamentales du royaume. Mais, sur l'organisation à donner au pouvoir politique, les esprits se trouvaient profondément divisés.

Ce n'est pas qu'il y eût alors un parti républicain : non. Le trône semblait placé sur un de ces sommets si élevés, que c'est au-dessous d'eux que les nuages s'amoncellent et que la foudre gronde. Le mot de Camille Desmoulins était vrai : « Nous n'étions pas alors plus de dix républicains en France. » Seul, peut-être, dans l'Assemblée, Robespierre prévoyait un 10 août; et il sentait si bien son isolement, que quand il fut question d'écrire dans la Constitution : « Le gouvernement français est un gouvernement monarchique, » il monta à la tribune pour demander qu'on pût, sur ce point, exposer toute son opinion, *sans craintes des murmures*. On passa outre. Mais la Révolution n'entendait point passer outre, elle!

Jusqu'où s'étendrait l'autorité royale? Y aurait-il une Chambre? Y en aurait-il deux? Pour le moment, tout était là.

Or, depuis que le livre de l'*Esprit des lois* avait paru, l'admiration de la Constitution anglaise avait fait école en France.

Aux yeux de Mounier, de Lally-Tollendal, de Necker, de Malouet, de Bergasse, de Clermont-Tonnerre, rien de comparable au système qui, combinant les trois éléments monarchique, aristocratique et populaire, représentait le premier par un roi, le second par un sénat, le troisième par une chambre des Communes. Dans le jeu alternatif et l'équilibre de ces trois forces, ils croyaient trouver une barrière contre les emportements de la démagogie, en même temps que contre le despotisme d'une volonté sans contrôle; et, ouvrant avec orgueil l'histoire d'Angleterre, ils montraient les Communes défendant la royauté contre les pairs sous Guillaume III, comme les pairs l'avaient défendue contre les Communes sous Charles II, le trône restant inébranlable au milieu de ces efforts contraires, et la liberté du peuple trouvant son compte à cette pondération tout aussi bien que la dignité du prince.

Il leur semblait, d'un autre côté, que les esprits, attachés au pouvoir royal par une longue habitude quoique entraînés vers la liberté par les élans d'un sentiment nouveau, étaient dans cet état de balancement qui se prête à l'adoption des systèmes mixtes.

Louis XVI, d'ailleurs, n'était-il pas doué des qualités le mieux appropriées à une monarchie constitutionnelle? Si le destin, pensait Necker, eût fait naître Louis XVI roi d'Angleterre, nul doute que, par caractère et sans effort, il ne se fût trouvé en harmonie parfaite avec l'esprit de la Constitution britannique. Il n'eût point laissé les tourments de l'ambition approcher de son cœur. Trop heureux de se sentir affranchi du joug des grandes responsabilités, il eût aimé à se savoir en force derrière la loi, et c'eût été un singulier soulagement pour lui que d'avoir à opposer une règle authentique aux oppresseurs de sa propre volonté.

Ainsi, l'aristocratie s'écroulait en France, et c'était à un pays de mœurs essentiellement aristocratiques que les docteurs de l'école constitutionnelle allaient demander un modèle! Mieux instruits ou plus sincères, ils auraient reconnu qu'en Angleterre la Chambre des Communes, celle des Lords et la royauté ne sont nullement trois pouvoirs distincts, mais plutôt trois manifestations diverses d'une puissance unique : l'aristocratie. Ils auraient vu, en dépit de cet équilibre tant vanté des pouvoirs, l'Angleterre impuissante à détourner sur le monde, commercialement conquis et ravagé par elle, la marée montante de ses prolétaires affamés; enfin, s'ils avaient pris d'un peu plus haut cette histoire d'Angleterre, objet de leur culte frivole, ils auraient été forcés de convenir que de ce prétendu équilibre était sortie, sous Charles Ier, une lutte dévorante où la Chambre des Lords avait été emportée, où le trône avait disparu dans le sang d'un roi, et qui avait abouti à la dictature d'un soldat mettant la clé du parlement dans sa poche.

Quant à l'espoir que Necker et ses amis fondaient sur le *balancement* de l'opinion publique et le caractère personnel de Louis XVI, jamais illusion ne fut plus profonde. Semblable à ces machines d'invention moderne que la vapeur entraîne, la Révolution allait en ligne droite, prête à broyer quiconque, sur la route, s'arrêterait devant elle, et pour ce qui est de Louis XVI, qu'importaient à cette Révolution, aussi indomptable que le *fatum* des anciens, les aptitudes constitutionnelles d'un mortel couronné? « Il ne fallait pas examiner ses pensées secrètes! » comme a écrit depuis Mme de Staël, peu d'accord en ceci avec son père.

Quoi qu'il en soit, grâce à l'opiniâtreté de Mounier, à l'influence de Necker et au talent de Lally-Tollendal, l'école anglaise était parvenue à s'assurer une position très forte dans le *Comité de Constitution*, nommé durant la nuit qui précéda la chute de la Bastille. Les huit membres de ce comité étaient Mounier, Lally-Tollendal, Clermont-Tonnerre, Talleyrand, Sieyès, Le Chapelier, Barnave et l'archevêque de Bordeaux.

Le 19 août, avant que le Comité de Constitution eût fait connaître sa décision définitive, et pour disposer favorablement les esprits, Lally-Tollendal se rendit à l'Assemblée avec un discours soigneusement étudié. Ses amis comptaient sur l'effet qu'avait coutume de produire sa parole, et en l'apercevant à la tribune, chacun devint attentif.

Tout ce qui pouvait être dit en faveur du régime constitutionnel, Lally-Tollendal le développa en termes d'une grave éloquence :

Une Assemblée unique avait été nécessaire peut-être pour accomplir la Révolution; pensait-on qu'elle le fût pour la conserver? Une Chambre unique était sujette à des emportements terribles. Qui la retiendrait? Qui l'empêcherait de se précipiter? Elle aurait beau vouloir s'enchaîner elle-même : qui l'empêcherait de briser une chaîne qu'elle aurait forgée et tiendrait toujours dans ses mains? Il fallait y prendre garde! Il fallait sauver la nation du danger de ces entraînements, si faciles à prévoir; il fallait sauver le peuple de la honte de tomber sous le joug d'une majorité, devenue tyrannique le jour où elle se serait sentie sans frein. Et qu'on ne parlât point du trône comme d'une suffisante barrière. Mettre en présence deux forces chargées de se contenir mutuellement, c'était leur souffler un violent désir de se combattre et installer au sommet de l'État une anarchie dont il était fort à craindre qu'on ne sortît que par la victoire d'un des deux pouvoirs rivaux, c'est-à-dire par le despotisme.

Puis, habile à masquer les plaies hideuses que l'Angleterre portait ouvertes et saignantes dans son sein, l'orateur osa vanter comme la patrie de l'égalité un pays qui a su échelonner l'esclavage; un pays où, servile à l'égard de ceux d'en haut et insolent à l'égard de ceux d'en bas, chacun est un aristocrate dans sa sphère, depuis le lord qui se pare de son titre, jusqu'au laquais de grande maison qui se pare de sa livrée, jusqu'au pauvre qui, si on le laissait mendier, se parerait de ses ulcères. Mais quoi! le fils du roi dans ce pays ne courait-il pas les mers depuis sept ans? N'était-il pas capitaine de frégate après avoir commencé par le dernier emploi de la marine? L'humble origine du chancelier York l'avait-elle empêché de devenir l'oracle de l'Angleterre? Lord Ferrers ayant tué un de ses domestiques dans un accès de fureur, n'avait-il pas été condamné, tout lord qu'il était, au dernier supplice? Et il n'en fallait pas davantage à Lally-Tollendal pour recommander à la France l'imitation du régime politique adopté par les Anglais.

« Un pouvoir unique, disait-il, — et c'était le résumé de sa doctrine, — finira nécessairement par tout dévorer. Deux se combattront jusqu'à ce que l'un ait écrasé l'autre. Trois se maintiendront dans un parfait équilibre, s'ils sont combinés de telle sorte que, quand deux lutteront ensemble, le troisième, également intéressé au maintien de l'un et de l'autre, se joigne à celui qui est opprimé et ramène la paix entre tous. »

Lally-Tollendal, et les anglomanes dont il était l'orateur, ne remarquaient pas la folie d'un système dont le dernier mot eût été : *néant*. Qu'est-ce que le parfait équilibre? l'immobilité; et qu'est-ce qu'une société immobile? O bizarre sagesse! Ils commençaient par admettre deux pouvoirs intéressés à se faire la guerre, et ils en appelaient un troisième pour rétablir la paix! C'était comme si Dieu, en créant le corps humain, eût chargé le bras droit de contrôler et de contenir la tête, en confiant au bras gauche la mission d'intervenir entre les

deux. Eh! qu'avaient-ils besoin de prendre exemple sur l'Angleterre? Ils n'avaient qu'à prendre exemple sur la nature!

Le plan proposé par Lally-Tollendal était celui-ci :

1° Le Corps législatif sera composé de trois parties : un roi, un sénat, et les représentants de la nation;

2° Le droit et le devoir du roi seront de convoquer le Corps législatif aux époques fixées par la Constitution; il pourra le proroger, et même le dissoudre, pourvu qu'à l'instant il en convoque un nouveau;

3° C'est la Chambre des représentants qui votera les subsides. Le Sénat ne pourra qu'adopter ou rejeter purement et simplement l'acte qui les accordera;

4° La Chambre des représentants aura seule le droit d'accuser les agents supérieurs du pouvoir public, et le Sénat aura seul le droit de les juger;

5° Chaque Chambre décidera privativement de ce qui concerne sa police particulière;

6° Tout acte de législation sera commun aux deux Chambres;

7° La sanction royale est nécessaire pour la formation de la loi;

8° Aux deux Chambres l'initiative; au roi la sanction;

9° Aucune loi ne sera présentée à la sanction royale qu'après avoir été consentie par les deux Chambres;

10° Les deux Chambres auront le *veto* l'une sur l'autre. et le roi l'aura sur les deux.



DE MONTESQUIOU-FEZENZAC — LE PRINCE DE BROGLIE

On sait maintenant ce qui servit de modèle à la Charte de 1814!

Non content d'appuyer ce plan à la tribune, Mounier en propagea les idées dans une brochure autour de laquelle l'opinion s'agita. Il fit plus : avide du succès, on le vit entourer d'obsessions ardentes, tantôt les députés patriotes, auxquels il assurait que l'établissement des deux Chambres ne pouvait être et n'était repoussé que par l'aristocratie, tantôt les députés de la noblesse en leur montrant le Sénat comme le seul port qui les attendît après leur grand naufrage. Un moment, il se crut vainqueur, et la nomination de l'évêque de Langres à la présidence fut son ouvrage.

Mais il allait contre le courant. Pour le Peuple, le Sénat, c'était un asile ouvert à l'ancienne noblesse; c'était le berceau d'une aristocratie nouvelle; c'était un appât offert aux ambitieux; c'était un moyen de corruption ménagé à la royauté, c'était l'hypocrisie de la contre-révolution. Les partisans des institutions féodales ne voulaient pas d'une dignité toute moderne, et par conséquent fatale au prestige des vieux parchemins. La noblesse de province ne mettait pas en doute que le Sénat ne fût exclusivement envahi par la noblesse de cour; et les curés se sentaient animés d'une crainte semblable à l'égard du haut clergé. Restaient les amants fanatiques du passé; et ceux-là repoussaient aussi le système des deux Chambres, parce que l'unité du pouvoir législatif leur apparaissait comme un péril immense, et que, dans leurs calculs pervers, ils étaient heureux d'applaudir à ce qui leur semblait le plus mauvais.

Tel était l'état des esprits, lorsque, le 8 septembre, l'Assemblée eut à se décider. Mais, avant de se prononcer sur la question qui était l'objet de tant de vives préoccupations, il fallait savoir si l'Assemblée serait permanente ou périodique. Ce fut, du moins, l'ordre dans lequel Camus proposa de voter; et, son opinion ayant été celle de l'Assemblée, on alla d'abord aux voix sur la permanence, qui fut décrétée avec empressement.

Mais quelle ne fut pas la surprise de tous, quand soudain, par un de ces stratagèmes dont il aimait à faire des coups de théâtre, Mirabeau s'écria . « Puisqu'on vient de décider qu'il y aurait *une* Assemblée toujours permanente, il n'y a pas lieu à délibérer sur les *deux* Chambres : c'est une question jugée. » Il y eut des applaudissements, il y eut des exclamations de stupeur, il y eut des éclats de colère. Le lendemain, Regnault s'éleva violemment contre ce qu'il ne craignit pas de dénoncer comme une supercherie indigne; Clermont-Tonnerre protesta au nom de sa conscience, il invoqua la foi publique; et Virieu s'emporta jusqu'à un jurement brutal. Les passions étaient allumées : ce fut un orage de cris, de reproches, d'imprécations. On demande contre l'orateur un rappel à l'ordre énergique, on l'accuse d'avoir insulté une partie de l'Assemblée par l'emploi du mot démagogues; les interpellations se croisent, amères tour à tour et menaçantes; la motion de Mirabeau est enfin rejetée : — « J'ai toujours craint d'indigner la raison, avait-il dit fièrement; les individus, jamais. » — Et c'est au milieu d'une confusion inexprimable que la question des deux Chambres est mise aux voix.

Le moment était décisif. Haletant et le cœur troublé, Mounier court de rang en rang; Lally paraît au pied de la tribune, le bras levé, la bouche ouverte. Mais le tumulte va croissant : « C'est vous, crie une voix à l'évêque de Langres, qui avez appelé Lally à la tribune. — N'êtes-vous point las de fatiguer l'Assemblée? » ajoute injurieusement Dubois-Crancé. L'évêque s'élance alors de son fauteuil et sort de la salle, accompagné du bruit d'applaudissements railleurs. Il fallut remettre la délibération au lendemain. Mais la voix du peuple était arrivée jusqu'à Versailles; elle avait pénétré dans l'Assemblée, et, malgré les tentatives violentes que firent dans l'intervalle les disciples éperdus de Montesquieu, huit cent quarante-neuf voix contre quatre-vingt-neuf prononcèrent l'indivisibilité du Corps législatif.

Cependant, Paris bouillonnait depuis quelques jours. Car, au débat qui vient d'être rappelé s'en était joint un autre qui avait enflammé les âmes. Le mot *veto* se trouvait dans toutes les bouches; la question du *veto* passionnait tous les citoyens. « Eh bien, le *veto?* — Est-il vrai que la reine veut le *veto?* — Serions-nous menacés du *veto*, grand Dieu! » Voilà ce qu'on se disait en s'abordant dans les rues, voilà ce qui faisait ressembler le Palais-Royal à une fournaise ardente et remplissait la capitale d'un trouble mystérieux. Bientôt, cette haine du *veto*, colportée le long des grandes routes, pénétra dans les villes, se répandit de village en village et tint la France entière attentive, inquiète, frissonnante.

Que signifiait-il donc, ce mot terrible? Il est certain que tous n'avaient pas une idée bien nette de ce qui leur était un sujet d'horreur. Il y en eut qui crurent haïr dans le *veto* un personnage dangereux. Un homme demanda de quel district il était; un autre opina pour qu'on le mît à la lanterne. Virieu assura, du haut de la tribune, que, parmi le peuple de Paris, le *veto* passait pour un impôt, et il raconta que deux habitants de la campagne parlant un jour du *veto*, l'un dit à l'autre : « Sais-tu ce que c'est? — Non. — Eh bien, tu as ton écuelle remplie de soupe; le roi te dit : Répands ta soupe, et il faut que tu la répandes. »

Qu'on ne se hâte pas de sourire. Eh! sans doute, le *veto* était un personnage dangereux : c'était le roi pouvant dire NON, quand la nation avait dit OUI. Le *veto* était un impôt et le plus funeste de tous : il livrait à la volonté d'un seul, non pas l'argent du peuple, mais son sang et sa vie. « Le roi dit : Répands ta soupe, et il faut que tu la répandes. » C'était bien cela, en effet, et le comte de Virieu ne prévoyait pas qu'un jour le monde, parvenu à l'âge de raison, mettrait fort au-dessus des savants sophismes des partisans du *veto*, cette vive image, cette saillie, à la fois si originale et si profonde, du bon sens populaire! « Il n'y avait de risible en ceci que les moqueurs, » a écrit excellemment M. Michelet.

Le 30 août, au moment même où la question de la sanction royale était posée devant l'Assemblée, une brochure parut sous ce titre : *Départ précipité de Monsieur*. De son côté, Loustalot s'écriait dans son journal :

« La disette naissant de spéculations avides, les travaux suspendus, le commerce languissant, les troubles excessifs, les ligues secrètes de nos ennemis, tout nous afflige et nous effraye. Ce matin (30 août), il se répand des bruits alarmants. On dit qu'il existe une coalition entre le clergé, la noblesse et quatre cents membres des Communes; on dit que plusieurs grands seigneurs s'éloignent de la capitale; on dit que *Monsieur*, frère du roi, va conduire Mme la comtesse d'Artois jusqu'à Turin; on dit que le comte de Mirabeau a été attaqué, blessé d'un coup d'épée et qu'il a succombé à son patriotisme. Tous ces bruits sont hasardés ou faux sans doute; mais ce qui ne l'est pas, c'est que des membres de l'Assemblée nationale aient osé hier, au milieu de ce sénat auguste, demander que le roi possédât le *veto* absolu sur la nation. »

Le soir, la foule se pressait, s'entassait au Palais-Royal, grossie encore par l'oisiveté du dimanche. Du café de Foy partaient des clameurs qui se prolongeaient d'échos en échos au travers de la multitude émue. Là dominaient Loustalot, Camille Desmoulins, le baron de Tintot, le marquis de Saint-Huruge. Une tête énorme, un corps trapu, un geste brutal, des idées pleines de fièvre suivies par une voix retentissante faisaient de ce dernier un agitateur en vue. Les vengeances d'une jolie femme, puissante à la cour, l'avaient, en 1787, jeté en Angleterre, d'où il rapporta, contre l'ancien régime, une haine aigrie par l'exil. Loin du peuple, il se vantait d'être cousin de la reine; au milieu du peuple, il l'oubliait. Il avait autrefois réclamé d'Éprémenil pour défenseur, et maintenant il laissait d'Eprémenil figurer sur les listes de proscriptions dressées au Palais-Royal. Il devint suspect plus tard; en attendant, il était tribun.

Ce fut lui qu'on mit à la tête d'une députation chargée de porter à Versailles les vœux du peuple irrité : — La nation est suppliée de briser les représentants qui veulent le *veto* absolu et d'en nommer d'autres; — le roi et le dauphin sont également suppliés de se rendre au Louvre afin que leurs personnes y soient en sûreté. — Pour appuyer ces prières, quinze mille hommes sont prêts à se mettre en marche.

La députation partit à dix heures du soir, suivie d'un groupe très-nombreux, très-animé, quoique sans armes. Mais Lafayette, averti à temps, avait fait garder les places, les rues, les barrières. Refoulée vers le Palais-Royal, la foule prit la route de l'Hôtel de Ville, où on refusa de la recevoir. Une seconde députation, choisie parmi les citoyens domiciliés et ayant à sa tête un capitaine de la garde nationale nommé Gontran, obtint d'être entendue. Ce fut tout. La

Commune ne voulut point donner aux *doléances* du Palais-Royal l'autorité d'un caractère légal, et deux citoyens prirent sur eux d'aller faire sentir à Versailles la pointe du glaive dont Paris tenait la poignée.

Ils se présentent à Lally-Tollendal : « Paris ne veut point de *veto*. Il regarde comme traîtres ceux qui en veulent et il punit les traîtres. » A ces mots, les yeux de Lally-Tollendal s'allument, et d'un ton qui était celui de l'indignation contenue : « Venez, leur dit-il, venez à l'Assemblée, et vous verrez quel compte fidèle j'y rendrai de votre mission ! » Il part, et les deux envoyés le suivent.

A l'Assemblée, il lut un extrait de la motion faite au Palais-Royal : elle contenait cette phrase décisive : « Le *veto* n'appartient pas à un seul homme, mais à vingt-cinq millions d'hommes, » et se terminait par des menaces d'ostracisme.

Un jour viendra, — et il approche, — où il sera reconnu que la souveraineté du peuple est inaliénable, sous quelque forme que ce soit; qu'une nation ne saurait, sous peine de démence, accepter pour maîtres ceux qu'elle prend pour commis; qu'elle doit avoir l'œil incessamment ouvert sur ses élus, et que tout contrôle meurt qui s'interrompt et sommeille. Mais ces vérités que l'immortel auteur du *Contrat social* avait mises en lumière et que, dans sa redoutable turbulence, le Palais-Royal mettait en mouvement, les législateurs de 1789 étaient peu capables de les comprendre. Ils jugeaient leur dignité intéressée à se décider avec une entière indépendance, et ils auraient eu raison peut-être s'il ne s'était agi, en cette circonstance, d'une de ces questions fondamentales où il y va, pour un peuple, de la vie et de la mort; questions simples d'ailleurs, appréciables par l'instinct, et à l'égard desquelles le sentiment populaire est plus sûr que la raison des publicistes. « La nation nous a élus; donc nous sommes la nation. » Dangereux sophisme, au fond duquel germe la tyrannie! Sophisme plein d'insolence qui, absorbant la volonté qui ordonne dans celle qui doit obéir, tend à faire disparaître le représenté dans la personne du représentant! Il est d'impérieux serviteurs qui, forts de la confiance qu'on leur a une fois accordée et du besoin qu'on a d'eux, finissent par prétendre au gouvernement despotique des affaires de la maison; telle un instant se montra l'Assemblée. On la vit bondir sous l'aiguillon, et se redresser en grondant. La lecture de deux lettres, dont la violence était, au surplus, déshonorée par l'anonyme, ajoutant à cette révolte de l'orgueil blessé, Clermont-Tonnerre demanda qu'on inscrivît honorablement sur le procès-verbal le nom des personnes désignées aux vengeances de la place publique, et qu'on leur composât de leurs périls des titres de gloire. Mais Duport fit honte à ses collègues de leur emportement, dans quelques paroles empreintes d'une gravité douce et fière. Puis, avec un grand à-propos d'ironie, ouvrant une lettre anonyme qu'il avait reçue, lui aussi, et qui lui envoyait l'assurance d'un



DE MALESHERBES LA LUZERNE

coup de poignard, en souvenir de son opinion sur les dîmes, Chasset réclama l'honneur de figurer sur cette liste de proscrits qu'attendait le temple de Mémoire. Un éclat de rire courut le long des bancs de la gauche, dans cette partie de la salle qu'on appelait le *coin du Palais-Royal*, et l'Assemblée déclara enfin qu'il n'y avait pas lieu de délibérer.

Comment peindre, à cette nouvelle, les transports du Palais-Royal? Menacer! Menacer! ah! c'était bien de cela qu'il s'agissait maintenant! Il fallait agir. Est-ce qu'on n'avait pas des épées? Est-ce qu'on n'avait pas des piques? Lâche serait le cœur qui, au spectacle d'une nation jetée aux pieds d'un homme, resterait sans tressaillement. « Non, s'écria Loustalot, pas de voyage armé à Versailles. Marchons à l'Hôtel de Ville, et sommons la Commune de convoquer une assemblée générale des districts. Les districts décideront. » C'était destituer en masse l'Assemblée de Versailles. — « A l'Hôtel de Ville! A l'Hôtel de Ville! » crièrent des milliers de voix. La Commune fut mise en demeure et s'abstint : on résolut de se passer d'elle. « Rendons-nous demain, à quatre heures, aux districts, dit un des orateurs du Palais-Royal. Soyons autant que possible en uniforme. Soyons *bien mis* et *bien peignés;* car on veut faire croire que ce sont les gens de Montmartre qui s'assemblent au Palais-Royal. »

Mais déjà commençait à l'Hôtel de Ville une réaction bourgeoise dont la suite de cette histoire dira le développement et les effets : un arrêté fut lancé par la Commune contre le Palais-Royal; une surveillance inquiète enveloppa les districts; des patrouilles sillonnèrent en tous sens la capitale, de plus en plus agitée; Loustalot dut se réfugier dans la rédaction de son journal; Camille Desmoulins fut obligé de courir chercher refuge auprès de Mirabeau, à Versailles, où il resta jusqu'après les journées d'octobre, et, arrêté comme auteur d'une des lettres lues à l'Assemblée, le marquis de Saint-Huruge fut jeté en prison. Tant qu'on l'avait jugé redoutable, on l'avait flatté, et, avec une habileté déloyale, Lafayette était parvenu à l'envoyer, sous l'uniforme de la garde nationale, faire lui-même la police des rues. Tribun factieux, on l'avait laissé libre : après l'avoir rendu suspect aux siens, on l'emprisonna!

Pendant ce temps, l'Assemblée discutait.

« Si la puissance exécutive, avait dit Montesquieu, n'a pas le droit d'arrêter les entreprises du Corps législatif, celui-ci sera despotique; car, comme il pourra se donner tout le pouvoir qu'il peut imaginer, il anéantira toutes les autres puissances. »

Tel fut le thème que développèrent à l'envi Mounier, Malouet, Lally-Tollendal, Clermont-Tonnerre, La Rochefoucault-Liancourt. Nul ne s'en étonna : on s'y attendait. Ce qui surprit, ce fut de voir descendre à leur tête, dans la lice, Mirabeau, Mirabeau lui-même. Déjà le bruit courait depuis quelque temps qu'en parlant du *veto* il avait dit : « Je le crois tellement nécessaire que, s'il n'existait pas, j'aimerais mieux vivre à Constantinople qu'en France, » et sa conduite commençait à paraître singulièrement équivoque aux cœurs soupçonneux. Mais avec cette puissance d'illusion dont une mère est capable à l'égard d'un fils indigne, la Révolution, à qui plaisait son génie, s'efforçait de croire en lui. Rien de plus touchant que la scène qui se passa, à cette occasion, devant la boutique du libraire Lejay et que Dumont rapporte pour y avoir assisté. Le peuple, ayant reconnu Mirabeau, l'entoura, et tous, les larmes aux yeux : « Monsieur le comte, vous êtes un ami du peuple; sauvez-nous, défendez-nous contre ces malheureux qui veulent nous ramener le despotisme. Si le roi obtient ce *veto*, à quoi servira l'Assemblée nationale? Ah! monsieur le comte, tout est perdu! » Mirabeau s'échappa en vagues paroles et ne promit rien.

En ceci, du reste, il n'y eut de sa part ni faiblesse vénale ni trahison. Sa conviction était altière, sa sincérité fut courageuse, et il se jeta dans la mêlée plein d'assurance, insensible aux reproches de ses amis, indifférent aux attaques de ses ennemis, et, qui sait? tenté peut-être du secret orgueil d'aller la face contre le vent, lui qui passait pour commander à l'orage.

Tous les discours de ses alliés du moment furent embrassés d'avance et contenus dans le sien :

O inconséquence! en accordant au prince le *veto*, c'est-à-dire le droit de ne pas sanctionner une loi qu'il jugerait funeste, on tremblait d'armer de pied en cap le despotisme, et on ne se doutait pas que c'était justement courir se heurter au despotisme que refuser au roi le *veto!* On ne voulait pas d'une tyrannie n'ayant qu'une tête, et c'était un tyran à six cents têtes qu'on se donnait de gaieté de cœur! Ignorait-on que la nature des choses tournant d'ordinaire les choix, non vers les plus dignes, mais vers les plus habiles ou les plus opulents, toute réunion d'élus du peuple porte en elle les germes d'une aristocratie? Une Assemblée sans frein, grand Dieu! Mais s'il lui prenait fantaisie de supprimer la publicité des séances, s'il lui arrivait d'écraser la minorité sous un règlement oppresseur, si elle osait se déclarer inamovible, si elle osait se déclarer héréditaire, il n'y aurait donc dans la Constitution rien qui l'arrêtât, absolument rien! Ah! on oubliait bien vite les leçons de l'histoire! Le long Parlement avait fait passer l'Angleterre sous le joug, et, pour avoir voulu asservir son roi à un Sénat, la Suède était retournée au despotisme. En refusant le *veto*, on traitait le roi comme un ennemi dont il importe de se défier : c'était se faire de la royauté une idée bien étrange. Est-ce que le prince n'était pas le représentant perpétuel du peuple, comme les députés en sont les représentants périodiques? Est-ce que les droits du premier pouvaient avoir une base autre que les droits des seconds : savoir, l'utilité publique? Et s'imaginait-on qu'à prévenir l'établissement d'une aristocratie, l'intérêt du prince ne fût pas le même que celui du peuple? Le *veto* était donc nécessaire comme garantie de la liberté. On redoutait l'abus possible que le roi en pourrait faire?... Comme si l'Assemblée, dans le cas d'une résistance évidemment abusive, n'aurait pas des moyens sûrs de la briser! Le refus d'autoriser la levée des troupes, le refus de l'impôt étaient là. Sans doute, il était permis à la rigueur de craindre que quelquefois le *veto* ne mît obstacle à une loi bonne; mais comment nier son efficacité pour préserver d'une loi mauvaise? Qu'on supposât maintenant le droit de *veto* enlevé au prince, et le prince forcé de sanctionner une mauvaise loi, plus d'espoir si ce n'est dans une insurrection générale, c'est-à-dire qu'à la place d'un article de Constitution et pour en tenir lieu, on aurait, quoi? Un embrasement! Bornons-nous à un *veto suspensif*, disaient quelques-uns? Eh bien, non : le *veto suspensif* ne suffisait pas. Ce n'était pas assez que le prince eût le droit d'empêcher une loi désastreuse pendant telle ou telle période de temps déterminée : ce qu'il lui fallait, c'était un droit de *veto* sérieux, persistant, absolu. Sinon, on devait s'attendre à voir la royauté remplacer, par une résistance illégale et violente, la résistance légale dont on lui aurait ôté la ressource, et alors, pour vaincre le chef de la nation, pour avoir raison d'un homme commandant à vingt-cinq millions d'hommes, disposant des troupes, faisant sentir son pouvoir sur une étendue de trente mille lieues carrées, à

quels troubles affreux, à quels efforts convulsifs ne serait-on point condamné?

Voilà quel fut en raccourci, en substance, le discours de Mirabeau. Il le résuma en ces termes : « Annualité de l'Assemblée nationale; annualité de l'armée; annualité de l'impôt; responsabilité des ministres, et, comme *palladium* de la liberté nationale, la sanction royale sans restriction écrite, mais limitée de fait. »

Un mode très-vicieux de discussion avait été adopté dans l'Assemblée constituante. Chaque orateur y venait prononcer, à tour de rôle, une harangue laborieusement préparée d'avance, mais presque toujours sans rapport direct avec celles qui avaient précédé ou devaient suivre. Il en résultait que les opinions contraires ne s'entre-choquaient pas d'une manière assez vive et serrée; que beaucoup d'arguments restaient sans réplique et beaucoup d'objections sans écho. Semblables à deux armées qui passeraient l'une à côté de l'autre en se regardant d'un air de menace et oublieraient de se heurter, souvent les deux partis en lutte arrivaient à la fin du débat avant d'avoir eu un véritable engagement, et Mirabeau s'en est plaint dans son *Courrier de Provence*.

C'est ce qui advint dans la circonstance. Pétion avait insisté pour le *veto suspensif*, disant qu'il constituait, de la part du prince, un appel au peuple, et que, là où l'Assemblée et le roi n'étaient pas d'accord, c'était à la nation de décider. Cette considération fut reproduite sous mille formes par Barnave, Lameth, Rabaut Saint-Étienne, Dupont de Nemours, Sillery. Fidèle de son côté à ses habitudes de logique inflexible, Sieyès fit remarquer que le droit d'empêcher une loi revenait à celui de la faire, et il trouva ce mot heureux : « Absolu ou suspensif, le *veto* n'est qu'une lettre de cachet lancée contre la volonté générale. » Ce n'était pas répondre à Mirabeau; et combien, pourtant, la réponse était facile!

La crainte de voir une Assemblée, même élue par le peuple, se transformer en un cénacle de tyrans, n'a certainement rien de chimérique; mais opposer à la tyrannie possible d'une Assemblée la tyrannie certaine d'un roi au *veto* tout-puissant, c'est follement changer de périls. Quand on veut régler le pas d'un cheval, on met une bride dans la main du cavalier qui le monte, et on ne lance pas sur la même ligne, juste en sens contraire, un autre coursier. Veut-on qu'une Assemblée ait un frein? Qu'on le mette dans la main du peuple, que les mandataires de la nation soient ses commis; qu'un mode régulier de révocation leur soit un avis, une menace, et, le cas échéant, une punition redoutée; qu'ils marchent sous le poids d'une responsabilité vraie; que, par la fréquence des réélections, la constante animation de la vie politique et le contrôle des clubs, l'œil et le bras du peuple soient incessamment sur eux.... Toute autre garantie est menteuse. La liberté ne saurait être défendue que par la liberté. Ainsi donc, pour protéger le peuple, pour le sauver du joug d'une aristocratie entrevue, Mirabeau avait recours à un agent héréditaire, à un mandataire irresponsable, à un homme que son inviolabilité devait pousser aux attentats, à un de ces mortels qu'on rend fous d'orgueil en les laissant naître et mourir maîtres de la terre, à un roi! Ah! sa prétendue sagesse n'était que démence. Sans doute, il peut arriver, et cela est arrivé quelquefois, que le peuple et le prince se sentent animés contre une aristocratie, devenue dominante, d'une haine égale et commune; mais ici la communauté des haines n'implique nullement l'identité des intérêts. Du temps de Louis XI, le peuple combattait les grands pour être plus libre, et Louis XI les combattait pour être plus despote. Il est absurde de chercher des garanties contre un pouvoir en dehors de lui et dans un second pouvoir, indépendant. Car il faut alors donner à ce second pouvoir, afin qu'il remplisse son rôle de modérateur, une force si grande, qu'il en vient à avoir lui-même besoin d'être modéré. A Carthage, on créa les *Suffètes* pour réprimer le *Sénat*, le *tribunal des Cent* pour réprimer les *Suffètes*, le *tribunal des Cinq* pour réprimer le *tribunal des Cent;* et chacun des efforts ainsi faits contre la tyrannie n'aboutissait qu'à la déplacer en l'aggravant. Contradiction singulière, inconcevable presque! A ceux qui craignaient l'abus du *veto*, exercé avec obstination et violence, Mirabeau criait : « Rassurez-vous : si la résistance devient trop obstinée, l'Assemblée, par le refus des subsides, saura bien la briser, » et ailleurs il disait : « Concédez au roi un moyen d'opposition légale, ou attendez-vous de sa part à une opposition extra-légale qui, vu la force dont il dispose, renversera tout. » Voilà, dans sa misère, ce fier génie que les flambeaux de la conscience n'éclairaient pas. Il rappelait le long Parlement : quelle imprudence! Ignorait-il pourquoi le long Parlement s'emporta jusqu'aux plus extrêmes limites de la fureur, et que Charles Ier, pour n'avoir pas voulu sacrifier son droit de *veto* à l'Assemblée, fut obligé de tendre sa tête au bourreau? Lorsque avec tant d'insistance Mirabeau disait aux constituants : « que Louis XVI ait le droit légal de vous résister, » il était loin de se douter qu'il marquait du doigt la place où le *veto* de Louis XVI devait un jour disparaître noyé dans son sang!...

Cependant, la fermentation des esprits défiait les mesures de répression et les dominait. Le *veto* inspirait une horreur générale, contagieuse. On déclarait ses partisans traîtres à la patrie. Des membres des Communes avouèrent à Lally qu'ils tremblaient de faire égorger leurs femmes et leurs enfants : terreurs calomnieuses. Le comte d'Estaing, commandant de la milice de Versailles, courut avertir l'Assemblée de ses périls et des précautions prises. Enfin, une adresse, rédigée par Le Chapelier et envoyée en Bretagne, fut renvoyée à Versailles pour y porter les vœux et les alarmes des villes de Rennes, de Vannes et de Dinan : elle accusait le parti du *veto* de trahison ouverte. L'Assemblée lut, s'indigna, reçut les excuses du député de Dinan, et lui permit de retirer, comme il le proposait, l'adresse de Rennes. Mirabeau avait réclamé l'ordre du jour en disant que « l'Assemblée n'avait pas le temps de s'instituer professeur des municipalités qui avancent de fausses maximes. » Marat, irrité de cette protection hautaine accordée aux pétitionnaires, écrivit dans le *Publiciste parisien :* « Ce ne sont point là les sentiments que M. le comte de Mirabeau a fait éclater pour capter les suffrages des bourgeois de Marseille et des paysans, lorsqu'il s'est familiarisé avec eux jusqu'à leur *vendre du drap*. »

La situation était pressante : Necker, saisi d'effroi, fit tenir à l'Assemblée un *mémoire* où il concluait officiellement à l'adoption du *veto suspensif*. L'intraitable Mounier s'opposa vivement à la lecture de ce mémoire, prétendant que le *veto absolu* était dans l'intérêt du peuple, non dans celui du prince, et que le roi lui-même n'était pas le maître de le refuser. La lecture n'eut pas lieu, mais l'effet était produit : quand on alla aux votes, six cent soixante-treize voix se prononcèrent pour le *veto suspensif* contre trois cent vingt-cinq qui demandaient le *veto absolu*.

Trois questions restaient à résoudre :

Quelle serait la durée des législatures?

Le Corps législatif serait-il renouvelé en entier ou partiellement, à chaque élection nouvelle?

Pendant combien de législatures le *veto suspensif* pourrait-il arrêter l'exécution de la loi?

Sur la durée des législatures, on adopta le terme de deux ans, comme tenant le milieu entre la mobilité d'un pouvoir annuel et la dangereuse stabilité d'un corps qui, trop longtemps dépositaire de l'autorité, arriverait à la considérer comme son domaine.

Le renouvellement total des membres fut préféré à leur renouvellement partiel, parce qu'on craignit, ou de fournir un aliment à l'esprit d'intrigue si on laissait aux électeurs le soin de désigner les exclus, ou de perdre ceux qu'il aurait le mieux valu conserver si les exclusions étaient abandonnées aux chances du sort.

Quant à la troisième question, on ne se hâta point de la trancher, et cela par des motifs qui méritent de fixer l'attention.

En écrivant : « Le marquis de Lafayette promit d'être un héros; M. Bailly promit d'être un sage; l'abbé Sieyès dit qu'il serait un Lycurgue ou un Platon, au choix de l'Assemblée; M. Chassebeuf parla d'Érostrate; les Barnave, les Pétion, les Buzot et les Target engagèrent leurs poumons; les Bussi de Lameth, les Guépard de Toulongeon et les Bureau de Puzy dirent qu'ils feraient nombre; on ne manquait pas de tartufes : le Palais-Royal promit des malfaiteurs, et on compta de tous les côtés sur M. de Mirabeau, » Rivarol ne faisait qu'exprimer avec une véhémence injurieuse les colères de son parti contre les hommes et les choses de la Révolution, lorsque, cependant, vibrait encore l'écho de ce miraculeux enthousiasme d'où la nuit du 4 août était issue. Ce n'était pas sans des frémissements de rage que les privilégiés assistaient au spectacle des vieilles idoles réduites en poudre, des faux dieux dévoilés, de l'orgueil du prêtre humilié par un salaire, de la lance du seigneur féodal brisée sous le genou du serf affranchi. Louis XVI vivait enveloppé de rancunes : on le savait, et on trembla que le premier usage du droit qu'on lui accordait ne fût mortel. Ne se servirait-il pas du *veto suspensif* pour *suspendre* la Révolution elle-même? Ne refuserait-il point sa sanction aux décrets destructeurs du monde féodal? On résolut de ne donner vie à la prérogative royale que lorsque les arrêtés de la nuit du 4 août auraient été définitivement acceptés. Puisque l'Assemblée s'inquiétait si fort de l'usage qui allait être fait du *veto suspensif*, elle reconnaissait donc qu'elle venait de forger, au profit des ennemis de la Révolution, une arme dangereuse! Ses défiances, ses alarmes, en fallait-il davantage pour condamner son vote?

Mais ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est la place à part que l'Assemblée assignait à Louis XVI dans ses plus violents soupçons, où il ne jouait, à vrai dire, que le rôle de la faiblesse. De là, ce bizarre mélange de réserve et d'abandon, de démonstrations affectueuses et de précautions insultantes, qui caractérisait l'attitude des Constituants en face du trône; de là, par contre-coup, dans l'âme tourmentée de Louis XVI, des alternatives d'agitation fiévreuse et de sommeil trompeur.

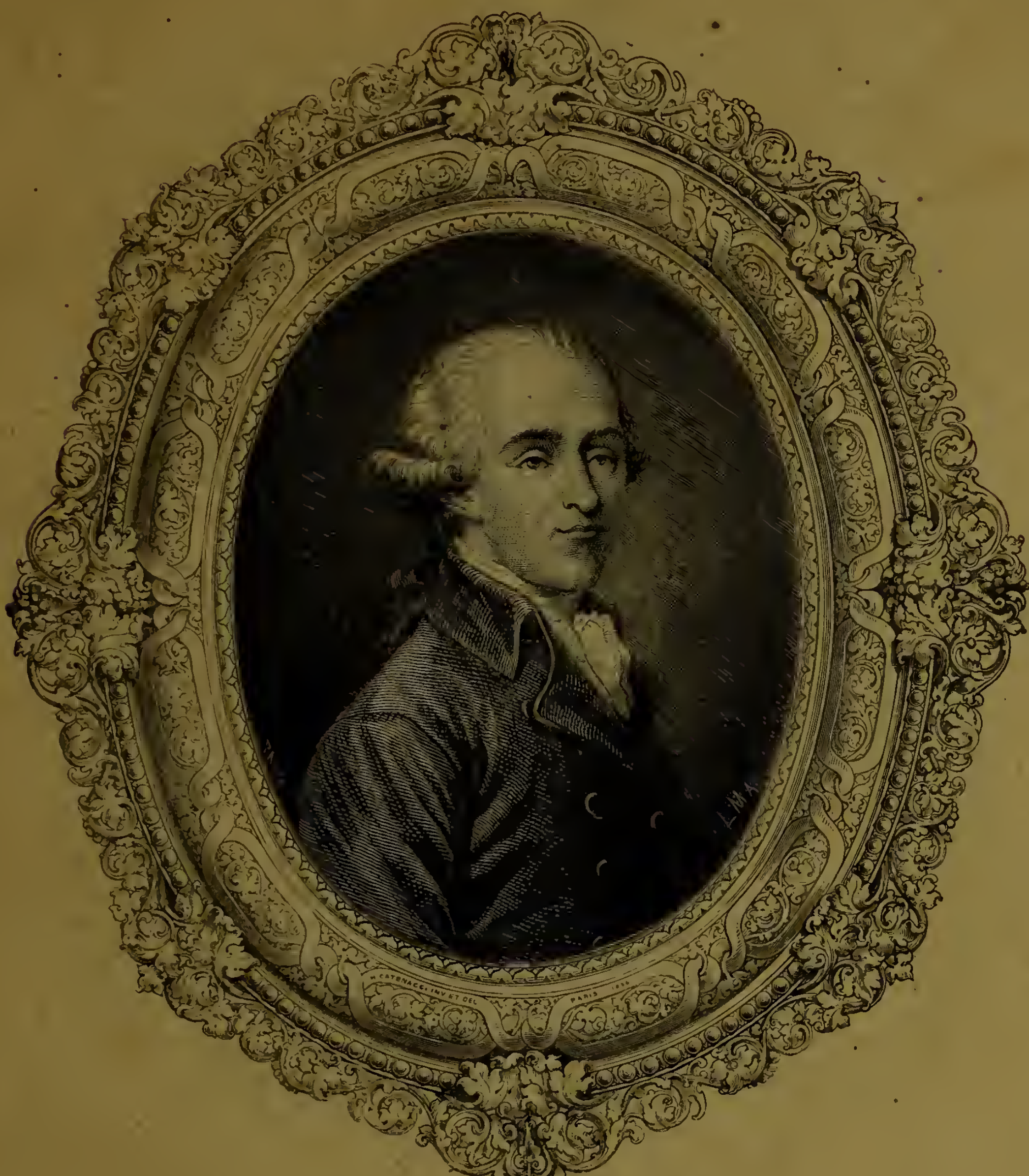
C'est ainsi que M. de Juigné ayant demandé qu'on décrétât l'inviolabilité de la personne du roi, l'indivisibilité du trône et l'hérédité de la couronne, l'Assemblée, quoique tout entière alors à ses défiances, se leva vivement et rendit au milieu d'applaudissements réitérés, le décret suivant :

« L'Assemblée nationale a déclaré PAR ACCLAMATION et reconnu à l'unanimité des voix, comme points fondamentaux de la monarchie française, que la personne du roi est inviolable et sacrée; que le trône est indivisible; que la couronne est héréditaire dans la race régnante, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance. »

Un membre ayant proposé de déclarer inviolable aussi la personne de l'héritier présomptif, cet amendement tomba devant un cri du duc de Mortemart : « Des fils ont détrôné leurs pères. »

On allait passer outre, lorsque tout à coup, soit dessein prémédité, soit inspiration du moment, un député nommé Arnoult, qui d'ailleurs n'appartenait pas au côté gauche, poussa l'Assemblée sur une question brûlante. La branche régnante en Espagne avait formellement renoncé à la couronne de France par le traité d'Utrecht : n'y avait-il pas lieu de confirmer en termes solennels cette renonciation des Bourbons d'au delà des Pyrénées? C'est ce qu'Arnoult demanda. « Songez-y, dit l'évêque de Langres, des deux côtés de la délibération est un péril : si nous excluons la branche d'Espagne, nous irritons un allié fidèle; si nous l'appelons, nous effrayons l'Europe, » et il concluait au silence, après avoir prononcé ce mot de l'époque : « Ce n'est pas nous qui appartenons aux monarques : ce sont les monarques qui nous appartiennent. » On décida en effet qu'il n'y avait pas lieu de délibérer, et Mirabeau avait été le premier à opiner pour un ajournement. Tout semblait donc fini.... Que se passa-t-il alors? Mirabeau reçut-il quelque avis secret? Les amis du duc d'Orléans lui firent-ils remarquer tout bas que voter un décret portant : « La couronne est héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, » ce n'était point laisser, comme il l'avait cru peut-être, la question en suspens, mais la décider contre la maison d'Orléans, en faveur des Bourbons d'Espagne, héritiers plus directs? Ou bien, les dispositions de l'Assemblée lui parurent-elles subitement de nature à lui permettre ce qu'il avait d'abord jugé inutile de hasarder? Ce qui est certain, c'est que, changeant brusquement d'attitude et de langage, il ramena le débat qu'il venait d'écarter lui-même : « Je propose qu'on ajoute au décret : Nul ne pourra exercer la régence qu'un prince né en France. » A cette motion imprévue, un trouble immense s'empare des esprits. Dans la bouche de Mirabeau, accusé depuis longtemps, par de sourdes rumeurs, d'avoir associé à la haine du duc d'Orléans contre la famille royale, l'avenir de son ambition, de telles paroles avaient une redoutable importance. Aux yeux des ennemis acharnés du duc, c'était comme un voile audacieusement déchiré par la main de ceux dont il avait jusqu'alors couvert les complots. D'un autre côté, toujours prompt à la provocation et à l'insulte, Mirabeau n'avait pas craint de dénoncer dans les partisans des Bourbons d'Espagne la faction de la reine : « La connaissance que j'ai de la géographie de l'Assemblée, avait-il dit, et la place d'où sont parties les oppositions à l'ajournement et les *il n'y a pas lieu à délibérer*, me font sentir qu'il ne s'agit ici de rien moins que d'introduire en France une domination étrangère, et qu'au fond la proposition espagnole de la question préalable pourrait bien être une proposition autrichienne. » Tous les regards se tournèrent vers la place du duc d'Orléans : elle était vide, et il n'en était que plus présent. Lui, la reine, et, entre eux deux, le trône vacillant de Louis XVI, voilà ce qui s'agitait. On parla de l'Espagne, de la loi salique, du droit public, de mille choses; mais ce qui vivait au fond des pensées inquiètes, c'était ce duel terrible entre le duc d'Orléans et la reine. En apparence, il s'agissait de l'Escurial; en réalité, il ne s'agissait que de Versailles. Le duc de Mortemart ayant essayé d'obscurcir le sens des renonciations faites par la branche d'Espagne, on s'étonna que Sillery eût justement dans sa poche, pour soutenir une discussion qu'il n'avait pas dû prévoir, le texte même du traité d'Utrecht, comme *par hasard;* et ce hasard étrange n'étant pour personne une ex-

plication suffisante, les amis du duc d'Orléans assurèrent que Sillery, menacé d'un accès de goutte et retenu dans son lit quand les débats avaient commencé, s'était fait porter à l'Assemblée, aussitôt qu'on l'avait averti, muni des pièces probantes. Bientôt le désordre fut au comble, les discours ne répondant point aux préoccupations, et l'Assemblée tout entière se trouvant condamnée à une hypocrisie tragique. Mirabeau, dans cette mêlée, dont il avait donné le signal, se montra plein de ressources, habile, emporté, impérieux, violent. Ce rôle de conspirateur de cour qu'on lui supposait, il le couvrit à force de véhémence démocratique. Il s'indigna contre ceux qui s'imaginent qu'on peut léguer des nations comme des troupeaux. Il accusa Louis XIV de n'avoir suivi que les conseils de son orgueil en voulant qu'*il n'y eût plus de Pyrénées*. Il l'appela le *plus asiatique* des rois. Il insista pour que la partie non contestée du décret fût votée à part,



VIRIEU

sauf à délibérer ensuite sur la partie contestée, et voyant que sa voix se perdait au milieu du bruit, furieux, il fit passer au président un billet conçu en ces termes : « Monsieur le président, nous sommes ici quatre cents honnêtes gens opprimés par une majorité coalisée de huit cents députés ; il est temps que cette tyrannie finisse. Autrement, nous serons forcés de prendre des moyens violents de la faire cesser. » Clermont-Tonnerre, effrayé, se hâta de lever la séance. Le soir, Mirabeau disait à Virieu : « L'état pléthorique du roi et celui de *Monsieur* peut abréger leurs jours ; quant au comte d'Artois, on pourrait le regarder comme fugitif ainsi que ses enfants, et, d'après ce qui s'est passé, comme à peu près *extra lex*. »

Grande fut l'impression à Versailles. Elle revivait, plus que jamais implacable, cette inimitié qui, plus tard, devait faire dire aux courtisans, à l'aspect du duc d'Orléans s'approchant de la table royale : « Prenez garde aux plats ! » On rappela ses avances aux distributeurs de popularité, ses ami

tiés dégradantes, maint soulèvement sans cause connue, les factieuses illuminations du Palais-Royal, et, dans le cirque de ce même palais, Mme de Sillery faisant danser mademoiselle d'Orléans avec des enfants du peuple. On se plut, en redoublant de sarcasmes, et sans s'inquiéter de la vraisemblance du fait, à raconter qu'à l'époque de la réunion des trois ordres, le duc d'Orléans était entré plastronné dans la salle; mais que la peur, qui se glisse sous les plus fortes cuirasses et va saisir le cœur qui lui convient, l'avait invinciblement saisi; qu'il s'était évanoui en sortant de la chambre de la noblesse pour passer au tiers état, et que le secret de cette défaillance avait été trouvé comme écrit en lettres déshonorantes sur sa poitrine découverte. La lenteur de sa marche souterraine vers le trône, on l'expliquait par l'irrésolution de son caractère, qui l'empêchait presque d'être de son parti. S'il avait fait quelque bien, c'était mensonge; s'il n'avait pas fait plus de mal encore, c'était impuissance!... Mais son vrai crime fut d'inspirer de l'ombrage : comment lui aurait-on pardonné, à la cour, une situation qui conspirait pour lui, et qui portait en elle quelque chose de si fatal, que, quarante ans après et par delà l'échafaud où avait péri le père, elle se trouva conspirer pour le fils?

La discussion ayant été reprise, Target proposa d'ajouter au décret : *sans entendre rien préjuger sur l'effet des renonciations;* amendement que l'Assemblée, de guerre lasse, adopta à la majorité de cinq cent quarante et une voix contre quatre cent trente-huit, ce qui semblait assurer la victoire aux ennemis du duc d'Orléans. « Je demande, s'écria Sillery dans un accès de colère, qu'il soit dit dans le procès-verbal que le décret a été rendu en l'absence du duc d'Orléans. — Et moi, répliqua en riant le marquis de Mirepoix, je demande qu'il soit dit qu'il a été rendu en l'absence du roi d'Espagne. »

Les décrets du 4 août avaient été présentés à la sanction royale, et on l'attendait avec impatience. Au lieu de cette sanction, ce fut un *mémoire* que, le 18 septembre, Louis XVI envoya. Le génie de la contre-révolution l'avait évidemment dicté; mais l'histoire doit à la vérité de faire connaître qu'il contenait sur certaines décisions prises par l'Assemblée, des observations d'une justesse frappante.

« Il faut observer, y était-il dit, au sujet des dîmes, que la plupart des habitants des villes, les commerçants, les manufacturiers, ceux qui sont adonnés aux arts et aux sciences, et tous les citoyens rentiers ou autres qui n'auraient pas la double qualité de citadins et de propriétaires de terres, enfin, ce qui est plus important, les nombreux habitants du royaume dénués de toute propriété, n'auraient aucune part à cette libéralité.... Que, dans une distribution faite avec soin et maturité, les cultivateurs les moins aisés profitassent en grande partie des sacrifices du clergé, je ne pourrais qu'applaudir à cette disposition, et je jouirais pleinement de l'amélioration de leur sort. Mais il est tel propriétaire de terre à qui l'affranchissement des dîmes vaudrait un accroissement de revenus de dix, vingt et jusqu'à trente mille livres par an : quel droit lui verrait-on à une concession si grande et si inattendue? » C'était le langage de Sieyès sur les lèvres de Louis XVI; c'était l'écho affaibli de cette parole fameuse : « Ils veulent être libres et ne savent pas être justes! »

On s'éleva avec véhémence contre le *mémoire* royal; on déclara que les arrêtés du 4 août faisaient partie intégrante de la Constitution, autorité préexistante au pouvoir de la couronne; que le roi avait conséquemment à les *promulguer*, non à les *sanctionner*. Vainement Goupil de Préfeln et Lally-Tollendal demandèrent-ils qu'on renvoyât à l'examen d'un comité les objections du monarque : l'Assemblée craignit, en différant, de tout compromettre. « J'ai toujours méprisé les fins de non-recevoir, » dit Mirabeau. « La nation, ajouta froidement Robespierre, n'a pas besoin, pour sa constitution, d'une autre volonté que la sienne. » Sur la motion de Le Chapelier, il fut décidé que le président se rendrait auprès de Louis XVI pour le supplier d'ordonner incessamment la promulgation. Louis XVI devait céder de mauvaise grâce, en termes restrictifs, mais il devait céder. Et alors, seulement alors, l'Assemblée statua qu'il pourrait garder le *veto suspensif* jusqu'à la seconde législature.

Dans le cours de ces débats, Volney avait proposé l'élection d'une Assemblée nouvelle. Il retira sa motion, surpris de ce qu'elle avait obtenu les applaudissements du côté droit, et sur ce cri de Mirabeau : « Souvenons-nous du serment du Jeu de Paume. »

« Ainsi fut abolie ou suspendue, a écrit Rivarol, la monarchie française, fondée l'an 420 de l'ère chrétienne, après quatorze siècles de fortunes diverses : d'abord aristocratie royale et militaire, ensuite monarchie plus ou moins absolue, et maintenant démocratie armoriée d'une couronne. » C'est *bourgeoisie armoriée d'une couronne* qu'il aurait fallu dire.

L'Assemblée constituante venait donc d'atteindre sa première étape! Si l'on s'y arrête un instant et qu'on se retourne pour mesurer de l'œil la route déjà parcourue, on n'aura pas de peine à retrouver la trace des deux influences signalées plus haut.

La déclaration des droits, presque entièrement copiée dans les *cahiers*, et l'unité du Corps législatif, imposée par les rumeurs croissantes de Paris, voilà ce qui appartint au peuple inspirateur.

La royauté conservée et armée du *veto suspensif*, voilà ce qui appartint en propre à l'Assemblée constituante.

Qui n'admirerait ici la sagesse du peuple, rapprochée de l'imprévoyance des membres les plus influents de l'Assemblée? Quoi! ils viennent de jeter l'ancienne aristocratie par terre, et ce qui en personnifie les priviléges, l'injustice, l'insolence, ils le maintiennent! Inconséquents faiseurs de ruines, logiciens effarés de la destruction, ils veulent qu'on respecte le couronnement d'un édifice dont ils viennent de saper les bases! Ce roi aux pieds duquel expire leur audace, ils le savent enveloppé par la contre-révolution, voué aux tourments d'une complicité fatale; ils le savent protecteur-né de mille entreprises souterraines dont eux-mêmes ils ont peur, et, loin de conjurer ce péril, d'écarter cet obstacle, de repousser cet ennemi, involontaire peut-être, mais d'autant plus ennemi, ils se donnent tout cela à craindre et à combattre! Et il leur échappe que cette monarchie, immobile au milieu du mobile océan des passions populaires, serait, si elle était possible, un épouvantable écueil! Ah! libre à eux de déclarer la royauté irresponsable, inviolable : la Révolution, qui ne sépare pas, elle, les fonctions du fonctionnaire et la peine du châtiment, la Révolution se réserve de leur prouver, en des heures terribles, que ce qu'il est interdit de dénouer, on le coupe!

M. de Lamartine a dit : « L'Assemblée constituante laissa Louis XVI roi ou le refit roi, non par respect pour l'institution, mais par pitié pour sa personne et par attendrissement pour une auguste décadence. » Erreur d'une âme poétique! Les êtres collectifs sont moins chevaleresques et se décident par d'autres motifs. L'Assemblée constituante conserva le trône parce que, voulant fonder la domination de

la bourgeoisie, elle avait besoin de laisser subsister, au faîte de l'État, un symbole éclatant de l'inégalité. L'Assemblée constituante conserva le trône, à condition de le mettre en sous-ordre et de l'avoir toujours sous la main, parce qu'elle sentit que, l'hérédité dans la transmission du pouvoir une fois supprimée, c'en était fait de la transmission héréditaire de la fortune et du bien-être. La bourgeoisie demandait un roi au même titre que la noblesse dont elle venait recueillir



VOLNEY

la succession. Il fallait un roi à la féodalité de l'or comme il en avait fallu un à la féodalité du fer.

Le calcul, certes, ne manquait pas de profondeur. Mais le tort de l'Assemblée constituante fut de le faire dans des circonstances qui le rendaient chimérique et devant une révolution qui avait la fureur de raisonner juste!

Amoindrir Louis XVI, c'était l'insulter. Lui laisser la couronne, c'était lui ôter la vie.

CHAPITRE V

ADMINISTRATION DE NECKER : PEUPLE AFFAMÉ TRÉSOR VIDE

Necker raconte qu'un jour, en descendant de chez le roi, il trouva la cour remplie de messagers venus des divers points

du royaume. La situation était si tragique, les nouvelles attendues pouvaient alors renfermer de tels malheurs, que l'arrivée de ces hommes, le battement des fers de leurs chevaux, le claquement de leurs fouets et la joie ignorante qui éclatait dans leurs regards, avaient coutume de produire sur lui une sorte d'impression douloureuse et mécanique dont il ne pouvait se défendre. Ce jour-là, l'impression fut terrible. Lorsque, s'empressant au-devant du ministre des finances, les courriers lui tendirent tous à la fois les dépêches dont ils étaient chargés, leurs mains lui parurent armées d'autant de poignards. Il rentra précipitamment dans son cabinet, il lut et fondit en larmes : les dépêches montraient, d'un bout de la France à l'autre, le peuple affamé.

Rien de plus émouvant que la manière dont Necker peint le trouble qui s'emparait de son âme et les fantômes qui faisaient l'effroi de son imagination, toutes les fois qu'il se trouvait face à face avec cette idée : demain peut-être Paris va manquer de pain. Cette idée formidable, il parvenait à la chasser pendant le jour; mais, pendant la nuit, elle prenait place à son chevet, elle se retrouvait pour lui au milieu du funèbre appareil des songes. Alors il se réveillait en sursaut, épouvanté, palpitant; et là fut le germe d'une maladie de cœur qui ne le quitta plus.

C'est qu'on en était venu en effet à subir, dans toute leur horreur, les conséquences de cette fameuse théorie du *laissez-passer* que Galiani avait si éloquemment mais si vainement combattue, que Turgot avait inaugurée au pouvoir, et que résumait ce paradoxe meurtrier de plusieurs arrêts du conseil : « Le pain doit être cher. » Turgot, en arrivant au contrôle général, avait borné à l'intérieur du royaume la liberté du commerce des grains, par lui décrétée; mais la liberté absolue, sans limites, de ce commerce dont la vie du peuple dépend, était au fond de tous les écrits et constituait l'essence de la doctrine des économistes. Or, le triomphe de la bourgeoisie ayant fait prévaloir cette doctrine, il en était résulté que la libre exportation des grains hors du royaume avait fini par être permise, non plus par simple arrêt du conseil, mais en vertu d'une loi formelle, enregistrée dans toutes les cours.

Ainsi, une carrière indéfinie avait été ouverte à l'impitoyable génie de la spéculation privée. Il était devenu loisible à des négociants, ivres de cupidité, d'envoyer au loin; sur les marchés où le haut prix les attirait, les blés de la France, et de mettre la France en peine de se nourrir. Il était devenu licite de commettre le crime d'accaparement. De là, pour quelques-uns, d'immenses fortunes, et, pour des millions d'êtres à face humaine, le désespoir dans la faim. Il est vrai que la théorie des économistes l'emportait et qu'on jouissait de la liberté du commerce!... C'est en vain que Marat s'était élevé contre cette liberté pleine de sang et de larmes; c'est en vain qu'il avait proposé de faire pendre les accapareurs connus, n'hésitant pas à les ranger au nombre des assassins, et des assassins qui tuent en grand : les accapareurs dénoncés trouvaient, dans la haute administration, un patronage qui était celui de l'ignorance et, quelquefois, celui de la complicité. Aussi, lorsqu'en 1788 Necker avait pris le ministère, les marchés de France étaient presque entièrement dégarnis; tous les grains étaient à Jersey, à Guernesey, au banc de Terre-Neuve; le peu qu'en possédait encore le royaume se trouvait vendu, payé; les accapareurs, on peut le dire, tenaient le peuple à la gorge.

A cette infernale trame de la cupidité s'ajoutaient, pour combler la mesure, les complots de la contre-révolution. C'était avec une sorte de satisfaction sauvage que les représentants de l'aristocratie domptée assistaient au spectacle de la multitude en détresse. « Vous aviez du pain sous le roi, maintenant que vous avez douze cents rois, allez leur en demander, » tel était le mot de leurs vengeances. Ils ne s'étudiaient donc qu'à accroître le mal, qu'à l'envenimer, enfouissant leurs richesses, favorisant les accapareurs, augmentant la panique par de faux bruits et allant jusqu'à organiser des attroupements factices à la porte des boulangers, comme Necker en a fait à moitié l'aveu.

Le premier acte de Necker, dès que les rênes de l'administration lui furent remises, fut de faire suspendre l'exportation des grains partout où elle paraissait le plus dangereuse. C'était trop peu : le 7 du mois de septembre 1788, elle fut interdite d'une manière générale par arrêt du conseil.

En cela, Necker se montrait fidèle aux principes qu'il avait professés dans ses écrits. « Eh quoi! avait-il dit dans son célèbre ouvrage sur la législation et le commerce des grains, les représentants de l'ordre public pourraient me contraindre à éteindre un incendie, à mourir dans une bataille, et ils ne veilleraient pas à ma subsistance! Ils n'établiraient pas les lois qui peuvent la garantir! Ils ne modéreraient pas l'abus possible de la richesse envers l'indigence, de la force envers la faiblesse! »

Mais, à cette nouvelle, les économistes du *laissez-passer* fulminèrent. Ils accusèrent Necker, ministre, de s'être trop souvenu de Necker écrivain, comme si ce n'était pas le devoir d'un homme d'État et sa gloire que de régler ses actes sur ses convictions, comme si ce n'était pas de la sorte qu'avait agi Turgot en 1774! Alors fut répétée avec autant d'affectation que d'amertume l'objection si victorieusement réfutée par Galiani : s'occuper de la subsistance du peuple, c'est le traiter en enfant ou en esclave. Necker ne fut pas sans s'émouvoir de ces attaques, mais elles ne l'arrêtèrent point.

Non content d'empêcher l'exportation des grains, il sollicita l'importation par des primes que régla un arrêt du conseil du 23 novembre 1788. C'était là une mesure utile, nécessaire peut-être, mais il eut le tort immense de lui donner trop de retentissement, trop d'éclat, ce qui revenait à sonner le tocsin. Les alarmes s'accrurent, et, en temps de disette, les alarmes sont mortelles. On put lui reprocher aussi, avec raison, d'avoir laissé conduire à leur destination les blés en chargement dans nos ports; avec plus de raison encore, on put lui demander compte de ses ménagements à l'égard de quelques hauts personnages soupçonnés d'être accapareurs. La vérité est que Necker n'avait ni le courage de son talent ni celui de sa vertu. N'osant mesurer, dans l'état de désespoir légitime et furieux où était le peuple, la portée des périls qui menaçaient les accapareurs, il chercha moins à les frapper qu'à les déjouer et les aima mieux impunis que mis à mort.

Cependant l'épouvante gagnait de proche en proche; les besoins de jour en jour devenaient plus impérieux, et tandis qu'un petit nombre de calculateurs sans entrailles mettaient à courir le risque des vengeances populaires toute l'intrépidité du mal, les négociants honorables refusaient de prendre part au commerce des grains, soit de peur d'un soupçon flétrissant, soit par crainte de tomber victimes de quelque sanglante méprise de la misère.

Il fallait donc de toute nécessité que l'État se fît lui-même acheteur de blés. Pour tirer des magasins étrangers de quoi nourrir la France, Necker mit tout en œuvre : l'argent, le crédit, les sollicitations, les promesses, les espérances. Il s'adressa, éperdu, à l'Italie, à la Sicile, à l'Amérique, à l'Allemagne, à la Barbarie, au Brabant, à la Flandre autrichienne, à l'Angleterre, aux Villes anséatiques, si bien que

les achats, en y joignant le fret et les dépenses diverses, ne tardèrent pas à s'élever à plus de soixante-dix millions. Mais il ne suffisait pas de crier ainsi au secours, dans le monde entier; il fallait que les envois arrivassent à temps. Le mouvement des grains était guetté au passage avec l'ardeur violente de la faim : il fallait protéger les routes. Rouen et toutes les villes situées sur les bords de la Seine arrêtaient, pour leur propre subsistance, une grande partie des cargai-



PRINCE DE BEAUVEAU

sons destinées à l'approvisionnement de Paris : il fallait pourvoir à ce double danger. Et puis, le moindre accident, l'effet d'un vent contraire, un naufrage, une avarie, le retard d'un bateau ou d'une voiture, tout était pour Necker, comme il l'écrit lui-même, un sujet d'appréhension et d'angoisse. Des manœuvres, dont les historiens des divers partis se sont renvoyé le crime, concouraient à augmenter les frayeurs et le mal. On faisait sortir mystérieusement de Paris des charretées de blé, qu'on disait pleines de sel ou de riz. Tout a coup une jeune fille courait à un des sacs, le perçait, en fai

sait tomber du blé, et pendant qu'aux cris furieux de la foule ameutée, charretiers et chevaux disparaissaient dans le tumulte, les charrettes étaient conduites soit aux districts, soit à la halle, où la distribution du blé se faisait au milieu des imprécations.

Dans ces heures de souffrance et d'effroi, l'attitude de l'Angleterre mérite d'être remarquée. Burke y méditait déjà le pamphlet dans lequel il allait calomnier, aux applaudissements des rois, la Révolution française, et Pitt y exerçait de nouveau le pouvoir depuis 1784, Pitt, héritier de la haine de lord Chatham pour la France. Necker avait tiré de l'Angleterre et de l'Irlande une quantité assez considérable de blés et de farines, lorsque soudain il apprit que l'exportation venait d'être défendue dans toute la Grande-Bretagne. Pourquoi cette interdiction, qui nous enlevait une si précieuse ressource? Aux interpellations généreuses du parti libéral anglais, certains partisans de Pitt ne rougirent pas de répondre par un mensonge : « Presque tous les greniers de France sont pleins. » Or, au moment même où, de l'autre côté de la Manche, on vantait notre abondance pour nous laisser à notre détresse; informé qu'à Amsterdam, ce grand marché de l'Europe, il ne restait plus un setier de blé à vendre, Necker écrivait à Pitt une lettre par laquelle, en termes pressants, il le conjurait d'obtenir, soit du parlement, soit du roi d'Angleterre, une permission de sortie. L'ambassadeur de France intervint. Tout fut inutile.

Heureux les hommes chargés du destin des empires, si, pour échapper aux morsures de l'envie, aux malédictions de la haine, il leur suffisait de s'épuiser en fatigues fécondes, de perdre leur repos, de sacrifier leur santé, de jouer leur vie! Mais, hélas! l'exercice du pouvoir, surtout quand on l'exerce dignement, est un crime dont l'expiation est inévitable! Au milieu de ses préoccupations et de ses efforts, Necker était assailli d'attaques passionnées. Ce fut lui qu'on rendit responsable de la vétusté des grains et de l'influence des longs transports maritimes quand le moment arriva où le pain, composé de farines étrangères, n'eut plus sa qualité habituelle. On alla jusqu'à lui reprocher d'avoir fait du soin de nourrir la France en proie à la famine le premier devoir, le devoir le plus sacré de l'État. Ignorait-il ce beau trait de l'empereur Théophile, qui fit brûler un vaisseau que sa femme Théodora avait chargé de marchandises à vendre par des agents secrets : « Je suis empereur, dit-il à sa femme, et vous me faites patron de galère. Comment les pauvres gens pourront-ils gagner leur vie, si nous faisons leur métier? » Ici les pauvres gens qui ne voulaient pas qu'on les empêchât de gagner leur vie, c'étaient les accapareurs!

Quant à la municipalité de Paris, loin d'être un appui, elle était un obstacle. Trop nombreuse, mal disciplinée, partagée entre mille soins divers, toute neuve d'ailleurs dans l'affaire des subsistances, elle faisait au gouvernement une opposition sourde et, quelquefois, l'environnait de soupçons. Dans un discours prononcé à l'Hôtel de Ville, devant les électeurs de 1789, le Comité de subsistance municipal s'exprimait en ces termes : « Vous dire, messieurs, si nous devons ces achats de grains, faits par le gouvernement, à une sage prévoyance, ou si, par l'effet d'une politique étudiée, ce sont des blés et farines qui ont été exportés dans un temps où cette denrée était au plus bas prix possible, afin d'en faire ensuite tripler la valeur, et, par cette combinaison odieuse, asservir de plus en plus la métropole au despotisme ministériel, c'est ce que nous ne savons pas encore. » Et, pendant ce temps, pour obtenir de MM. Hope, d'Amsterdam, qu'ils fissent au gouvernement français des avances considérables, Necker n'hésitait pas à engager comme caution toute sa fortune.

On vivait, d'ailleurs, environné d'étranges et odieux mystères. Un jour, voyant qu'en dépit d'ordres pressants adressés aux moulins de Corbeil, les farines n'arrivaient pas, Louis XVI demanda au duc du Châtelet de lui indiquer un homme qu'il pût charger avec confiance d'éclaircir ce qui ressemblait si fort à un complot. Le choix du duc tomba sur Lepelletier. Celui-ci part aussitôt, arrive chez les frères Leleu, fournisseurs des farines pour la capitale, et en rapporte des ordres signés *Necker* leur enjoignant de ne pas expédier les subsistances qu'attendait Paris furieux et affamé. A cette nouvelle, Louis XVI, ému de la plus violente colère, mande le ministre et lui montre sa signature.... C'était un faux!

La question des subsistances n'était pas la seule qui fût hérissée de difficultés et de périls : la situation financière, elle aussi, était redoutable.

Depuis l'automne de 1788, les achats de grains pour le compte de la nation s'étaient élevés à un capital immense, et dans ce capital les sacrifices consentis par l'État entraient pour un chiffre désastreux. L'État, en effet, s'était vu forcé par la misère publique de vendre très-bon marché au peuple ce qu'il lui avait fallu acheter fort cher aux étrangers. La faim ne marchande pas. A cette première cause des pertes que le trésor public avait éprouvées, se joignaient les nombreux pillages excités par le ténébreux génie de la contre-révolution et les précautions coûteuses que ces pillages avaient rendues nécessaires, la dépense de convois armés, celle des barques canonnières, les distributions gratuites de blé ou de riz qu'on avait dû faire dans des moments terribles.

Une chose à remarquer, c'est qu'après la Révolution de 89, des sommes énormes disparurent dans le gouffre d'*ateliers nationaux*.

On sait ce qui eut lieu après la Révolution de 1848. Il aurait fallu organiser le travail : on ne sut qu'enrégimenter la misère. Il aurait fallu nouer le lien de l'association entre tous les ouvriers sans emploi et aiguillonner leur activité par l'attrait d'un bénéfice commun à partager entre tous : on ne sut que donner à des ouvriers de professions diverses, rassemblés tumultueusement, au hasard, un travail uniforme à accomplir : labeur dérisoire, prétexte à un salaire qu'on touchait sans l'avoir gagné, prime à la paresse, aumône déguisée, saignée immorale faite au trésor public. Il aurait fallu, en un mot, constituer d'actives et puissantes familles de travailleurs : on ne sut qu'entretenir, en la soudoyant, une cohue d'affamés.

Eh bien, la même folie avait été commise en 1789. Citons les propres paroles de Necker : « On a établi des travaux extraordinaires autour de Paris, uniquement dans la vue de donner une occupation à beaucoup de gens qui ne trouvaient point d'ouvrage; et le nombre s'en est tellement augmenté, qu'il s'élève maintenant à plus de douze mille hommes. Le roi leur paye vingt sous par jour; dépense indépendante de l'achat des outils et des salaires de surveillants. »

Encore s'il n'y avait eu que surcroît de charges! Mais il y avait, pour comble de malheur, diminution de revenus. Le recouvrement des droits d'aides ne s'opérait qu'avec une difficulté extrême. Le payement de la taille, des vingtièmes, de la capitation souffrait des retards qui mettaient les receveurs aux abois. Chaque jour apportait la nouvelle sinistre qu'ici les bureaux avaient été pillés, là les registres dispersés, en cent endroits les perceptions arrêtées ou suspendues. Le gouvernement avait été contraint de réduire de moitié le prix du sel dans les généralités de Caen et d'Alençon. C'é-

tait par convois, c'était à force ouverte que la vente du faux sel et du tabac se faisait dans une partie de la Lorraine, des trois évêchés, de la Picardie; et les contrebandiers poussaient l'audace jusqu'à venir vendre du sel sur les places de Versailles.

Comment parer à un tel désordre? Comment le dominer? Necker était un penseur, un écrivain, un financier : la situation demandait davantage, elle demandait un révolutionnaire, homme d'Etat. Né à Genève, qu'on aurait pu, comme Lima, appeler la *ville d'argent*, Necker s'était habitué de bonne heure à placer dans un habile maniement des finances la prospérité des empires, et lui, qui aimait le peuple pourtant, il marchait à la tête des banquiers. Plus que l'agriculteur, qui, par mille liens, tient à son pays; plus que le commerçant, dont la fortune voyage, mais en général avec un esprit de retour, Necker favorisait l'homme d'argent qui, selon l'expression de Rivarol, n'agitant que des signes, se dérobe également à la nature et à la société. Où est la patrie de l'homme à argent? Il en a deux : l'une où il trouve l'argent à bon marché, l'autre où il le vend cher! C'est sur quoi Necker s'aveugla volontairement toute sa vie.

Nous avons déjà dit que sa suprême ambition eût été de *gouverner sans impôt*, c'est-à-dire au moyen d'emprunts dont l'impôt ne servirait qu'à payer l'intérêt annuel. Au fond, l'emprunt n'étant, dans les sociétés où l'intérêt de l'argent existe, qu'un impôt étendu sur l'avenir, son principe est révolutionnaire par essence. Car, il est juste que les générations futures soient appelées à subir en partie les charges extraordinaires de toute révolution dont elles sont admises à recueillir les bénéfices. Il n'y aurait donc pas lieu de reprocher à Necker ses prédilections pour le système des emprunts, surtout dans un moment où la respiration commençait à manquer au peuple, haletant sous l'impôt, s'il avait su profiter de sa popularité et de l'élan révolutionnaire des esprits pour aborder la décisive innovation de l'emprunt direct, en déclarant usuraire, ruineuse et immorale la médiation des banquiers. C'était mettre contre soi les sinistres puissances de l'agio; mais on n'accomplit pas de grandes choses sans se créer de grands obstacles, et c'est précisément le propre du génie de se faire une rude mission. Aussi bien, en ayant recours à des expédients vulgaires, Necker n'allait échapper aux difficultés héroïques que pour tomber dans l'humiliation des petits embarras.

Le 7 août 1789, l'Assemblée nationale venait de voter l'abolition du droit exclusif de chasse, lorsqu'on annonça l'arrivée des ministres, envoyés par le roi. L'ordre de les introduire fut donné; et l'archevêque de Bordeaux, l'archevêque de Vienne, le prince de Beauveau, de Saint-Priest, de La Tour-du-Pin, de Montmorin, de La Luzerne et Necker entrèrent au milieu des applaudissements. Après que le garde des sceaux eut indiqué l'objet de cette visite solennelle, Necker fit, d'une voix émue, le tableau des malheurs qui affligeaient le royaume; il montra les sources de l'impôt taries, il montra le trésor vide, et il conclut en proposant, rien que pour faire face *pendant deux mois* aux dépenses absolument nécessaires, un emprunt de trente millions. Mais, ardent à ménager un appât aux capitalistes, il demanda que l'emprunt fût à cinq pour cent; que le remboursement en fût fixé à telle époque qui serait voulue par chaque prêteur, à la tenue suivante des états généraux; que ce remboursement prît place en première ligne dans les arrangements à faire pour la fondation d'une caisse d'amortissement, et enfin que l'emprunt fût, au choix des prêteurs, ou en billets au porteur ou en contrats. N'était-ce pas ouvrir à deux battants les portes de l'agiotage? N'était-ce pas s'en fier à l'intérêt personnel du soin de sauver la patrie? Et ne pouvait-on mieux faire? C'est ce qui, au premier abord, ne frappa point l'Assemblée. Avec une faveur qui touchait à l'enthousiasme, elle accueillit les paroles de Necker, et, sans attendre que les ministres se fussent retirés, Clermont-Lodève proposa de voter l'emprunt par acclamation. « Je demande, s'écria impétueusement Mirabeau, la proscription de ce vil esclave. » Puis il fit décider qu'afin de laisser toute liberté à la discussion, les ministres quitteraient la séance, soit qu'il n'eût pas encore d'opinion arrêtée sur les mesures à prendre, soit qu'une animosité passagère dominât son esprit. La discussion s'engagea. Le janséniste Camus et Bouche rappelèrent qu'aux termes de leurs cahiers, ils n'avaient pas le droit de voter un emprunt avant le vote de la Constitution. A cet argument, Lally-Tollendal opposa, en termes très-vifs, la loi suprême du salut du peuple. Mirabeau, pour concilier le respect dû aux cahiers avec la nécessité de pourvoir à la chose publique, proposa aux membres de l'Assemblée de garantir l'emprunt sur leur fortune particulière.

Le renvoi au Comité des finances ayant été décidé, le duc d'Aiguillon, dans la séance suivante, vint faire un rapport duquel il résultait que le total de la recette des mois d'août et septembre ne s'élevait qu'à trente-sept millions deux cent mille livres, tandis que la dépense devait monter à soixante millions. Or, dans ces dépenses figuraient, pour cent vingt mille livres par mois, les dettes du comte d'Artois, c'est-à-dire les jardins, les chevaux, les chiens, les maîtresses. Buzot, le duc de Lévis, Barnave combattirent tour à tour le projet d'emprunt en s'appuyant tous sur la lettre de leurs cahiers. De son côté, revenant à la charge avec une force nouvelle, Lally-Tollendal objecta l'honneur du nom français, la sainteté des promesses et des engagements de l'État, le danger de trahir l'inviolabilité de la foi publique, la capitale troublée, le peuple aux abois, et il continua :

« J'admire que ceux qui invoquent aujourd'hui, sans les produire, de prétendus mandats impératifs, soient les mêmes qui ont soutenu qu'il ne pouvait exister dans l'Assemblée de suffrages asservis; les mêmes qui ont établi en principe que tous les membres libres suffisaient pour constituer entre eux une délibération valide.... Quiconque ne se croit pas libre n'opinera point. Quiconque se croit libre entend le cri de la patrie. Je crois l'être, je le suis, j'appelle tous ceux qui le sont, et je leur demande de voler au secours de la patrie. »

L'Assemblée vota l'emprunt, mais en réduisant l'intérêt à quatre et demi, et sans aucune des dispositions avantageuses aux capitalistes que Necker avait proposées.

Il advint alors ce qui n'était que trop facile à prévoir. L'enthousiasme, que Necker avait glacé par ses précautions, ne donna rien; et l'intérêt personnel, dont l'Assemblée déjouait l'espoir, s'irrita. Non-seulement les capitalistes et les agioteurs refusèrent de s'intéresser dans l'emprunt, mais ils l'empêchèrent de réussir. Sous ce titre : *Sauvez-nous ou sauvez-vous*, on répandit à profusion un pamphlet où l'on criait aux membres de l'Assemblée : « Vous vous êtes trompés par le défaut de connaissance des hommes, des affaires, des localités : tremblez qu'à la suite de vos triomphes l'histoire n'ait à salir ses pages du nom de douze cents parricides... Vous êtes sur le bord d'un précipice.... Sauvez-nous ou sauvez-vous. »

La fureur des gens d'affaire éclatait dans ces déclamations violentes. L'emprunt ne produisit que deux millions six cent mille francs, et Rivarol put écrire : « L'incroyable patriotisme des Parisiens a tenu à une fraction. » Seulement, ce que Ri

varol oublia d'ajouter, c'est que les Parisiens dont il parlait n'étaient pas le peuple de Paris, mais ses sangsues.

En abaissant à quatre et demi pour cent l'intérêt de l'emprunt de trente millions, en le fixant ainsi au-dessous de celui des autres effets royaux, l'Assemblée nationale semblait avoir voulu présenter la dette courante comme ayant un caractère plus respectable que la dette passée. Les créanciers de l'Etat prirent l'alarme. De leur côté, les propriétaires fonciers venaient d'être mis en éveil. Une grande lutte s'ouvrit, et l'opinion se partagea. Ici Paris, là les provinces; ici les capitalistes, là les propriétaires fonciers.

Les capitalistes voulaient des impôts, afin que le payement des rentes fût assuré; les propriétaires demandaient que la dette publique fût déclarée réductible, afin que la propriété foncière fût soulagée d'autant.

La lutte devint brûlante, et fut conduite de manière à mettre à nu les vices fondamentaux de l'ordre social.

« Eh quoi! s'écriaient les propriétaires, les rentiers retirent de leur argent six pour cent, les agioteurs trois ou quatre fois plus, et c'est à peine si le sol rapporte trois pour cent! Par quel principe d'équité, par quelle considération d'utilité publique se peut justifier cette disproportion monstrueuse? Pourquoi cet avantage assuré aux rentiers, dont la fonction sociale consiste à jouir de leur argent, et aux agioteurs dont la fortune seule est un scandale? Que l'État paye ses dettes, c'est ce que réclament son honneur et la justice; c'est ce qu'exige impérieusement la conservation du crédit. Mais pourquoi les rentiers n'auraient-ils pas, comme les propriétaires, comme les cultivateurs, comme ceux que menacent à la fois et l'instabilité des relations humaines et les caprices du ciel, leur part des charges qu'impose à une société troublée le passage des mauvais jours? Pourquoi l'État continuerait-il à payer en temps de sécurité les mêmes intérêts qu'il fallut stipuler en temps de discrédit? Pourquoi la dette publique ne serait-elle pas discutée? La chose ne serait pas nouvelle : est-ce que, sous François II, les intérêts trop forts ne furent pas réduits? Ici l'Etat ressemble à un père de famille qui, forcé d'acquitter les dettes de ses enfants, compose avec les usuriers. »

Clavière prit la plume. C'était lui qui, par une collaboration demeurée longtemps obscure, avait fait la réputation financière de Mirabeau. Dans un écrit un peu lourd mais substantiel et clair, il soutint, au nom des capitalistes, que l'inviolabilité absolue de la foi publique était là question d'État par excellence; que, si l'on touchait à un cheveu de la tête des créanciers de l'Etat, il n'y avait plus qu'à sonner les funérailles du crédit; qu'en fait de dette, réduire c'était nier; qu'en temps de sécurité on pouvait emprunter à meilleur marché qu'en temps de discrédit, mais non éluder la loi d'engagements déjà pris et devenus sacrés : était-il d'usage de restituer le prix de l'assurance aussitôt que le navire était entré dans le port?

Nul doute que Clavière n'eût raison de poursuivre, sous tous ses déguisements, le spectre de la banqueroute. Mais il prononçait à son insu la condamnation d'un ordre social fondé sur l'antagonisme des intérêts, la prédominance du capital et l'égoïsme, lorsqu'il disait : « Qu'on méprise les usuriers, si on veut, mais qu'on leur tienne parole; » et encore : « L'usure est un mot vide de sens. » Hélas! non, l'usure n'est pas un mot vide de sens; car ce mot, que l'Évangile repousse, que tous les Pères de l'Eglise ont flétri, que le socialisme moderne rayera pour jamais du livre de la science, il exprime le privilége exorbitant accordé à certains membres de la société de voir leur fortune se reproduire et s'accroître par le travail d'autrui; il représente le prix auquel l'ouvrier est obligé de se procurer des instruments de travail dont l'usage devrait appartenir à tous comme la jouissance de l'air et du soleil; il signifie l'asservissement du peuple au dernier des despotismes à détruire : celui de l'argent.

Quoi qu'il en soit, se croyant menacés d'une manière sérieuse, et avertis par le récent échec de Necker du déclin de son ascendant, les capitalistes commencèrent à l'abandonner. Ils comprirent la nécessité de se créer un parti puissant au sein de l'Assemblée nationale elle-même, et ils s'étudièrent, non sans succès, à gagner à leur cause l'évêque d'Autun, Le Chapelier, Barnave, Mirabeau.

Le 27 août (1789), Necker vint apprendre à l'Assemblée nationale que l'emprunt de trente millions n'avait pas réussi. Il se plaignit avec une amertume contenue des modifications apportées à son plan; il n'hésita pas à attribuer tout le mal à l'inexpérience présomptueuse de l'Assemblée, et il proposa un second emprunt de quatre-vingts millions à cinq pour cent, avec faculté au prêteur de payer moitié en espèces, moitié en effets publics.

Impatient de faire décréter l'irréductibilité de la dette, le parti des capitalistes déclara, par la bouche de l'évêque d'Autun, qu'il fallait au plus vite affermir le crédit ébranlé, rassurer les créanciers de l'État et mettre entre eux et la réduction des rentes la loyauté française. Mirabeau se leva pour appuyer l'évêque d'Autun; puis, comme s'il eût voulu entraîner l'Assemblée en l'étonnant par la bizarrerie, par l'imprévu de son langage : « La Constitution est à l'enchère, dit-il.... C'est le déficit qui est le trésor de l'État.... C'est la dette publique qui a été le germe de notre liberté. Voudrez-vous recevoir le bienfait et refuser d'en acquitter le prix? » Ces paroles étaient une allusion aux circonstances financières qui avaient amené la convocation des états généraux, mais l'argument ne présentait rien de sérieux. Des murmures éclatèrent. Glezen fit observer qu'on pouvait fort bien voter l'emprunt de quatre-vingts millions, sans se hâter pour cela de trancher l'important problème de l'irréductibilité des rentes. « La question a été déjà décidée, » s'écrie Le Chapelier. Aussitôt les capitalistes de l'Assemblée se lèvent en tumulte, et on décide non-seulement que l'emprunt de quatre-vingts millions sera ouvert dans les conditions proposées par Necker, mais qu'on renouvelle les arrêts du 17 juin et du 13 juillet, qui plaçaient sous la sauvegarde de la loyauté française les créanciers de l'État.

La défaite des propriétaires fonciers était éclatante. Mais les capitalistes ne s'en montrèrent pas plus empressés à remplir les coffres de l'Etat, ouverts et vides devant eux. Le second emprunt échoua comme le premier. L'impitoyable défiance des gens d'affaires apparaissait dans toute sa nudité!

Alors eut lieu un de ces élans qui sont votre force et votre gloire, ô mon pays! de tous les points du royaume affluèrent sur le bureau du président de l'Assemblée les offrandes patriotiques, dons du riche, sacrifices du pauvre. Les femmes offrirent leurs anneaux, les enfants offrirent leurs jouets. Les journaliers, dans les manufactures, donnèrent à la Révolution la moitié de leur pain. Et vous, créatures vénales que le plaisir souille et qu'écrase le mépris, infortunées chananéennes, vous aussi vous fûtes émues à ce spectacle qui laissait sans battements le cœur des banquiers : le spectacle de la France indigente! L'une de vous écrivit : « J'ai gagné quelque chose en aimant : j'en fais hommage à la patrie. »

Le 24 septembre, Necker, triste, abattu, le cœur plein d'amers soucis, se présentait de nouveau à l'Assemblée. Re-

courir encore aux emprunts? Impossible : la source s'en trouvait tarie. On avait beaucoup jeté, sans parvenir à le combler, dans l'abîme du déficit. Le vide n'était pas de moins de soixante et un millions! Il fallait quatre-vingts millions pour l'année courante et quatre-vingts millions de secours extraordinaires pour l'année qui devait suivre. Necker proposa une contribution extraordinaire du quart de tous les revenus, lequel serait perçu, non sous la garantie du serment, mais sur cette simple formule prononcée par le contribuable : *Je déclare avec vérité....* Au-dessous d'une cer-



SAINT-PRIEST

taine somme déterminée, cette contribution devait cesser d'être un devoir pour n'être plus qu'un patriotique sacrifice.

Ce plan fut critiqué par Dupont de Nemours, avec l'autorité que lui donnait sa réputation financière et le souvenir de Turgot, son maître en économie politique. « Les revenus du royaume, dit Dupont, peuvent être évalués à trois milliards. Les frais s'élèvent à un milliard cinq cents millions. Reste donc un milliard cinq cents millions pour les propriétaires et les cultivateurs, et si l'on déduit de ce chiffre cinq cents millions qu'absorbent les impositions diverses, on aura un milliard sur lequel il ne revient guère aux propriétaires que trois cents millions. Or, comme les cultivateurs sont généralement dans l'impuissance de payer, c'est sur une somme de trois cents millions que portera l'imposition du quart. Que

vous fournira le plan proposé? Soixante-quinze millions tout au plus! »

L'examen du plan de Necker fut renvoyé au Comité des finances; et, en attendant sa décision, les attaques au dehors s'élevèrent aussi nombreuses que passionnées. On parlait d'imposer le revenu : n'était-ce pas rejeter tout le fardeau sur les propriétaires, qui seuls ont leur fortune au grand jour? A l'aide de quelle clé mystérieuse ouvrirait-on le portefeuille où se cache l'opulence du capitaliste? Necker entendait-il soumettre les fortunes latentes à ce procédé du timbre que les partisans de Necker avaient tant reproché à Calonne, son rival? Dans son discours à l'Assemblée nationale, le ministre avait dit : « La femme d'un paysan donnera, s'il le faut, son anneau ou sa croix d'or; elle n'en sera pas moins heureuse, et il lui sera permis d'en être fière. » Mais quoi! c'était ce père du peuple, tant vanté, qui tout à coup venait arracher du doigt ou du cou d'une paysanne un misérable bijou! Et de quel front, après cela, oserait-il, lui, garder une montre ou prendre du tabac dans une boîte d'or? « Un pauvre, dit à ce sujet Rivarol, vous demande de l'argent par pitié pour lui, un voleur vous en demande par pitié pour vous-même, et c'est en mêlant ces deux manières que les gouvernements, tour à tour mendiants ou voleurs, ont toujours l'argent des peuples. »

Mais pendant que les uns s'indignaient, les autres battaient des mains.

Ce fut le 26 septembre que le marquis de Montesquiou vint présenter à l'Assemblée le rapport du Comité des finances, chargé de l'examen du projet ministériel. Le Comité concluait à adopter de confiance le plan de Necker. Mirabeau fit mieux encore qu'appuyer cette conclusion; au lieu d'une adoption pure et simple formulée en termes secs, il proposa un assentiment donné de manière à parler aux imaginations frappées d'effroi et qui pût relever les courages abattus. D'énergiques applaudissements s'élevèrent, et de toutes parts on lui cria de se retirer pour rédiger le décret d'adoption.

Mais, pendant son absence, la question change soudainement de face. M. de Jessé paraît à la tribune, et, détournant le cours d'un enthousiasme dont l'écho vibrait encore : « Le trésor est vide? Eh bien! il y a pour un milliard d'argenterie en France. Cent quarante millions, voilà ce que vaut l'orfévrerie des églises. » A ces mots, tous les regards se portent sur les membres du clergé, qui restent immobiles, silencieux. « Ce vain appareil, continue l'orateur, est inutile dans les temples. Ce n'est pas dans des ornements, ouvrages des hommes, c'est dans les magnificences de la nature qu'est le luxe du créateur des choses. » La philosophie du dix-huitième siècle était là. C'était Diderot s'étonnant qu'il y eût des temples, et poussant son fameux cri : « Élargissez Dieu! »

L'archevêque de Paris, M. de Juigné, se leva et déclara que le clergé était prêt à abandonner à la nation les ornements des églises, réserve faite de ce qui serait nécessaire à la décence du culte divin.

Tout à coup Mirabeau rentre, tenant à la main le projet de décret qu'il a rédigé, et par lequel il adopte le plan de Necker, en rejetant sur lui seul la responsabilité des suites. La haine de Mirabeau contre le ministre des finances perçait ainsi jusque dans le témoignage de confiance qu'il proposait de lui donner. Les nombreux amis que Necker comptait dans l'Assemblée s'en émeuvent. « Vous poignardez le plan de Necker, » s'écrie M. de Virieu, et le mot *timeo Danaos*, que Lally-Tollendal se prépare à lancer du haut de la tribune, court déjà sur les bancs. Irrité peut-être d'avoir été si bien compris, mais trop orgueilleux pour feindre : « On m'a deviné, dit Mirabeau avec cette fougueuse audace qui fut la moitié de son génie, ou plutôt on m'a entendu; car je n'ai jamais prétendu me cacher.... Je ne crois pas que le salut de la monarchie soit attaché à la tête d'un mortel quelconque; je ne crois pas que le royaume fût en péril quand M. Necker se serait trompé. » Cette déclaration excita un grand tumulte. En quelle forme convenait-il d'adhérer au projet du ministre? Les esprits, sur cette question puérile, s'animaient outre mesure, la voix des orateurs était couverte par le bruit des interruptions violentes, des apostrophes diverses; les heures s'écoulaient, le jour baissait. Lassé enfin, indigné, frissonnant, et comme possédé par le démon de l'éloquence, Mirabeau s'élance à la tribune, et de cette voix qui faisait taire les assemblées mugissantes, avec ce geste de souverain dédaigneux qui commandait aux cœurs agités :

« Messieurs, au milieu de tant de débats tumultueux, ne pourrai-je donc pas ramener à la délibération du jour par un petit nombre de questions bien simples?

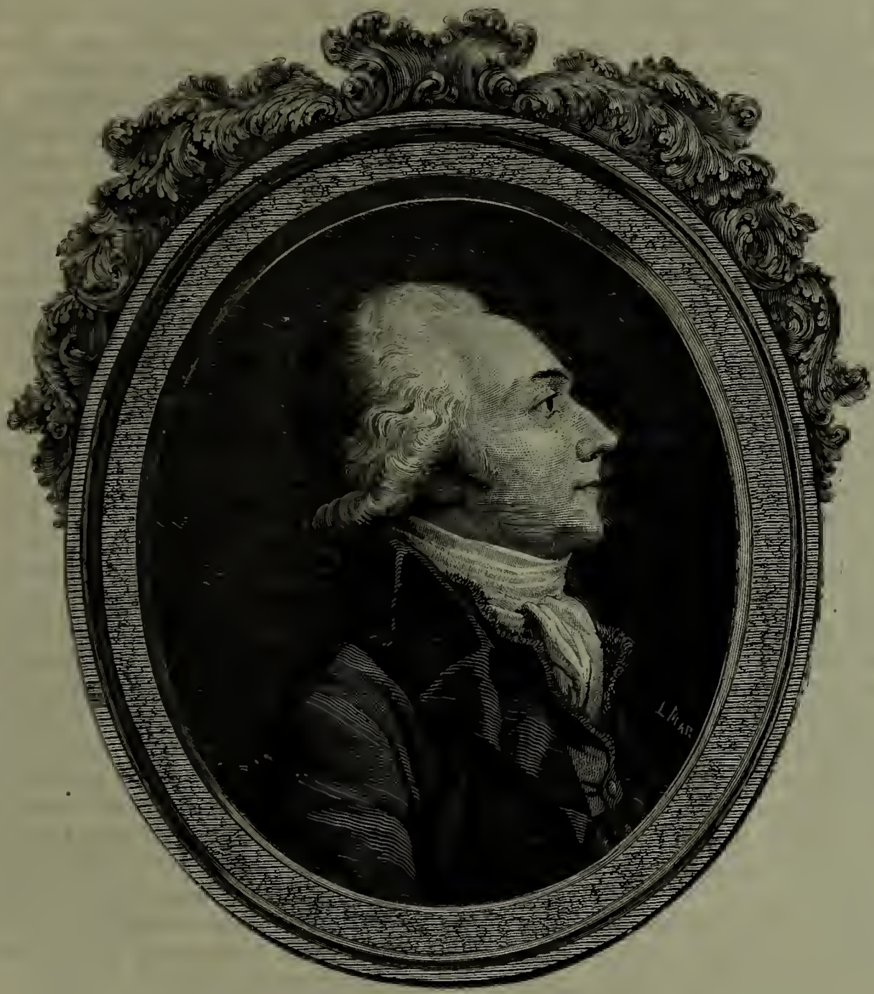
« Daignez, messieurs, daignez me répondre.

« Le premier ministre des finances ne vous a-t-il pas offert le tableau le plus effrayant de notre situation actuelle? Ne vous a-t-il pas dit que tout délai aggravait le péril? Qu'un jour, qu'une heure, un instant pouvaient le rendre mortel?

« Avons-nous un plan à substituer à celui qu'il nous propose? — Oui! a crié quelqu'un dans l'Assemblée. — Je conjure celui qui répond *oui*, de considérer que son plan n'est pas connu, qu'il faut du temps pour le développer, l'examiner, le démontrer; que fût-il immédiatement soumis à notre délibération, son auteur a pu se tromper; que fût-il exempt de toute erreur, on peut croire qu'il s'est trompé; que quand tout le monde a tort, tout le monde a raison; qu'il se pourrait donc que l'auteur de cet autre projet, même ayant raison, eût tort contre tout le monde, puisque sans l'assentiment de l'opinion publique le plus grand talent ne saurait triompher des circonstances.... Et moi aussi je ne crois pas les moyens de M. Necker les meilleurs possibles; mais le ciel me préserve, dans une situation si critique, d'opposer les miens aux siens. Vainement je les tiendrais pour préférables, on ne rivalise pas en un instant avec une popularité prodigieuse, conquise par des services éclatants, une longue expérience, la réputation du premier talent de financier connu, et, s'il faut tout dire, les hasards d'une destinée telle qu'elle n'échut en partage à aucun mortel. Il faut donc en revenir au plan de M. Necker; mais avons-nous le temps de l'examiner, de sonder ses bases, de vérifier ses calculs?... Non, non, mille fois non : d'insignifiantes questions, des conjectures hasardées, des tâtonnements infidèles, voilà tout ce qui, dans ce moment, est en notre pouvoir; qu'allons-nous donc faire par le renvoi de la délibération? Manquer le moment décisif, acharner notre amour-propre à changer quelque chose à un ensemble que nous n'avons pas même conçu, et diminuer par notre intervention indiscrète l'influence d'un ministre dont le crédit financier est et doit être plus grand que le nôtre.... Messieurs, certainement il n'y a là ni sagesse, ni prévoyance.... Mais du moins y a-t-il de la bonne foi? Oh! si des déclarations moins solennelles ne garantissaient pas notre respect pour la foi publique, notre horreur pour *l'infâme mot de banqueroute*, j'oserais scruter les motifs secrets, et peut être, hélas! ignorés de nous-mêmes, qui nous font si imprudemment reculer au moment de proclamer l'acte d'un grand dévouement, certainement inefficace s'il n'est pas rapide et vraiment abandonné. Je dirais à ceux qui se familiarisent peut-être avec l'idée de manquer aux engagements publics, par la crainte de l'excès des sacrifices, par la terreur

de l'impôt : Qu'est-ce donc que la banqueroute, si ce n'est le plus cruel, le plus inique, le plus inégal, le plus désastreux des impôts?... Mes amis, écoutez un mot, un seul mot.

« Deux siècles de déprédations et de brigandages ont creusé le gouffre où le royaume est près de s'engloutir. Il faut le combler, ce gouffre effroyable. Eh bien! voici la liste des propriétaires français. Choisissez parmi les plus riches, afin de sacrifier moins de citoyens; mais choisissez; car ne faut-il pas qu'un petit nombre périsse pour sauver la masse du peuple? Allons. Ces deux mille notables possèdent de quoi combler le déficit. Ramenez l'ordre dans vos finances, la paix et la prospérité dans le royaume. Frappez, immolez sans pitié ces nobles victimes, précipitez-les dans l'abîme; il va se refermer.... Vous reculez d'horreur.... hommes inconséquents, hommes pusillanimes! Eh! ne voyez-vous donc pas qu'en décrétant la banqueroute, ou, ce qui est plus odieux encore, en la rendant inévitable sans la décréter, vous vous souillez d'un acte mille fois plus criminel, et, chose inconcevable! gratuitement criminel; car enfin, cet horrible sacrifice ferait du moins disparaître le déficit. Mais croyez-



HENRI JESSÉ

vous, parce que vous n'aurez pas payé, que vous ne devrez plus rien? Croyez-vous que les milliers, les millions d'hommes qui perdront en un instant, par l'explosion terrible ou par ses contre-coups, tout ce qui faisait la consolation de leur vie, et peut-être leur unique moyen de la sustenter, vous laisseront paisiblement jouir de votre crime? Contemplateurs stoïques des maux incalculables que cette catastrophe vomira sur la France, impassibles égoïstes qui pensez que ces convulsions du désespoir et de la misère passeront comme tant d'autres, et d'autant plus rapidement qu'elles seront plus violentes, êtes-vous bien sûrs que tant d'hommes sans pain vous laisseront tranquillement savourer les mets dont vous n'aurez voulu diminuer ni le nombre ni la délicatesse? Non, vous périrez, et dans la conflagration universelle que vous ne frémissez pas d'allumer, la perte de votre honneur ne sauvera pas une seule de vos détestables jouissances!

« Voilà où nous marchons.... J'entends parler de patriotisme, d'élans de patriotisme, d'invocations au patriotisme, ah! ne prostituez pas ces mots de patrie et de patriotisme. Il est donc bien magnanime, l'effort de donner une portion de son revenu pour sauver tout ce qu'on possède! Eh! messieurs, ce n'est là que de la simple arithmétique, et celui qui hésitera ne peut désarmer l'indignation que par le mépris que doit inspirer sa stupidité. Oui, messieurs, c'est la prudence la plus ordinaire, la sagesse la plus triviale, c'est votre intérêt le plus grossier que j'invoque. Je ne vous dis plus comme autrefois : Donnerez-vous les premiers aux nations le spectacle d'un peuple assemblé pour manquer à la foi publi-

que? Je ne vous dis plus : Eh! quels titres avez-vous à la liberté, quels moyens vous resteront pour la maintenir, si dès votre premier pas vous surpassez les turpitudes des gouvernements les plus corrompus? si le besoin de vos concours et de votre surveillance n'est pas le garant de votre Constitution? Je vous dis : Vous serez tous entraînés dans la ruine universelle, et les premiers intéressés au sacrifice que le gouvernement vous demande, c'est vous-mêmes.

« Votez donc ce subside extraordinaire. Et puisse-t-il être suffisant! Votez-le, parce que si vous avez des doutes sur les moyens (doutes vagues et non éclaircis), vous n'en avez pas sur sa nécessité et sur notre impuissance à le remplacer, immédiatement du moins. Votez-le, parce que les circonstances publiques ne souffrent aucun retard, et que nous serons comptables de tout délai. Gardez-vous de demander du temps, le malheur n'en accorde jamais.... Eh! messieurs, à propos d'une ridicule motion du Palais-Royal, d'une risible insurrection qui n'eut jamais d'importance que dans les imaginations faibles ou les desseins pervers de quelques hommes de mauvaise foi, vous avez entendu naguère ces mots forcenés : Catilina est aux portes de Rome, et l'on délibère! et certes, il n'y avait autour de nous ni Catilina, ni périls, ni factions, ni Rome.... Mais aujourd'hui la banqueroute, la hideuse banqueroute est là; elle menace de consumer, vous, vos propriétés, votre honneur.... et vous délibérez! »

L'Assemblée était debout, subjuguée, enivrée, haletante. Elle avait senti courir dans ses veines cet étrange frisson que trahit la pâleur des visages. Un député se leva et dit : « Je demande à répondre à M. de Mirabeau. » Mais il demeura le bras étendu, la bouche ouverte, immobile, muet, épouvanté.

A l'instant même, le décret suivant fut voté :

« Vu l'urgence des circonstances, et ouï le rapport du comité, l'Assemblée nationale accepte de confiance le plan de M. le premier ministre des finances. »

Necker avait joint à son projet l'invitation solennelle adressée à tous les bons citoyens de porter aux hôtels des monnaies leur vaisselle plate et leurs bijoux. On ouvrit à la porte de l'Assemblée une espèce de *lombard* dans lequel les députés s'empressèrent à l'envi de jeter, entre autres offrandes, leurs boucles de souliers en argent, ou, suivant le mot gracieux du chevalier de Boufflers, de *les mettre aux pieds de la nation*.

Louis XVI et Marie-Antoinette avaient envoyé leur vaisselle à la Monnaie : l'Assemblée les pria, par députation, de la retirer; mais ils refusèrent. Enfin, le 1er octobre, Necker, après avoir exposé à l'Assemblée les détails du plan adopté par elle, déposa en billets de caisse sur le bureau du président un don de cent mille francs.

Homme, Necker, en cette circonstance, se conduisit noblement; ministre, il ne fut pas beaucoup au-dessus du médiocre. Le projet de décret qu'il soumit à l'Assemblée, et qui fut adopté par elle, parlait d'économies à faire, mais il présentait, de l'aveu même des partisans du ministre, plus d'aperçus que de résultats vrais ; et, quant à la contribution patriotique du quart du revenu, quant à l'invitation adressée aux particuliers de porter leur vaisselle à l'hôtel des Monnaies, aux prêtres de céder l'argenterie des églises, c'étaient des expédients qui ne méritaient guère le nom pompeux de *plan* qui leur fut donné.

En Révolution, qu'est-ce que le génie des demi-mesures? Or, c'était le génie de Necker, de qui Rivarol a pu dire avec raison : « Il eut toujours le malheur d'être insuffisant dans un système qui ne suffisait pas. »

CHAPITRE VI

UN POUVOIR NOUVEAU : LE JOURNALISME

Au Palais-Royal, l'émeute avait levé ses tentes, la foule ne faisait plus que traverser en légers tourbillons ce jardin sonore, et les patrouilles bleues de Lafayette tenaient le pavé. Qu'importait cela au génie de la Révolution? Il avait créé pour son usage un pouvoir bien autrement inévitable que celui des orateurs en plein vent, pouvoir multiple, incohérent, désordonné, parlant mille langues diverses, atteignant toutes choses de ses bras innombrables et sans cesse armé contre lui-même, mais doué de la singulière vertu de pousser les hommes vers la lumière par le chaos, et d'enfanter, tôt ou tard, à force de confusion, l'harmonie.

Qu'est-ce qu'un écrit? Une parole qui dure. Les livres la font durer dix ans, vingt ans, un siècle, dix siècles : ils suffisent aux époques où l'humanité pense lentement et n'a pas besoin de parler vite. Mais quand le cerveau de l'humanité bout; quand le cœur de chacun bat avec violence ; quand sur toutes les lèvres les passions agitées viennent se traduire en mots brûlants; quand, pour le monde pressé de vivre, *aujourd'hui* dévore *hier* et doit être dévoré par *demain*, l'ère des livres est fermée ; c'est l'ère des journaux qui s'ouvre.

Rien ne se perd, d'ailleurs ; et s'il est vrai, selon la remarque de Carlyle, qu'il y ait dans la parole de l'homme, ainsi que dans l'homme lui-même, une âme qui survit au corps, cela est-il moins vrai du journal que du livre?

La Révolution ayant donc apporté avec elle le journalisme, il y eut dans l'espace de quelques mois une éruption sans exemple de feuilles mensuelles, hebdomadaires, quotidiennes, royalistes ou populaires, élégiaques ou satiriques, retenues ou effrénées, distillant le poison ou distribuant l'injure, semant l'erreur, servant la calomnie, proclamant la vérité, donnant un écho à toutes les passions, faisant tomber un éclair sur toutes les idées, et réunissant dans je ne sais quel fantastique concert tous les bruits de la nature, depuis le rugissement du lion jusqu'au cri des oiseaux moqueurs.

Était-ce seulement impatience de penser, impatience de dire? Non : à ce besoin de vivre en courant et de répandre sa vie, se mêlait la tentation de gouverner. Car, le journalisme était bien véritablement un pouvoir nouveau, d'autant plus attrayant qu'il était consenti, et que sa portée dépendait d'une élection renouvelée à tout moment sous forme d'achat. Mandataire de ses acheteurs, chaque écrivain se taillait un royaume dans le mouvant domaine de l'opinion ; or, la puissance, de quelque espèce qu'elle soit, ne manqua jamais de candidats!

Aussi, que d'inventions, que d'efforts pour avoir part à l'exercice de cette souveraineté flottante! A côté des journaux qui se vendaient, il y eut ceux qui se donnèrent; à côté des journaux qui allaient chercher le lecteur au fond de sa demeure, il y eut ceux qui attendirent et arrêtèrent le passant au détour des rues. Le journalisme imprimé, le journalisme crié, le journalisme colorié, le journalisme collé le long des murs se disputèrent un public avide. Quel changement dans le monde depuis qu'un chiffon de papier, lancé de Venise, avait pris le nom de *gazette*, pour s'être vendu une *gazza!* Et qu'était devenu le temps où, en voyant passer dans les jardins royaux le bonhomme Métra, l'homme aux nouvelles,

Louis XVI demandait : *Que dit Métra?* Pendant un siècle et demi, le *Mercure* et la *Gazette de France* avaient suffi à la curiosité paisible de nos pères ; encore ne paraissaient-ils que de loin en loin. La première feuille quotidienne datait de 1777 seulement; elle s'était intitulée *Journal de Paris*, et que contenait le numéro d'apparat? Un article sur l'almanach des Muses, une lettre échappée à Voltaire, une annonce de librairie, l'indication des spectacles, deux faits et un bon mot. A cette publicité naïve la Révolution en substitua une autre, variée et saillante, forte et redoutable comme elle! La



FRÉRON

pensée voulut éclater en vives figures, elle se peignit de toutes les couleurs du prisme, elle provoqua le regard et le fascina. Ce fut le tour des placards, ce fut le règne des affiches. Une âme fut en quelque sorte soufflée aux édifices, les pierres mêmes se couvrirent d'idées et les murailles parlèrent.

Suivons, fût-ce à la course, ce mouvement de la presse. L'histoire de la Révolution, sans cela, serait-elle complète? Le *Journal de France* publié vers 1780 par l'abbé de Fontenay, à l'adresse des curés de province; quelques ouvrages périodiques, imités des productions anglaises d'Addison et de Johnson, tels que le *Babillard*, le *Spectateur;* des compilations comme l'*Esprit des journaux* et l'*Esprit des gazettes*,

venant après l'*Année littéraire* de ce Fréron, guêpe par qui Voltaire fut piqué jusqu'au sang; le *Journal du Lycée de Londres*, de Brissot de Warville; le *Journal ecclésiastique* de l'abbé Barruel; un recueil de bavardages meurtriers, que Mallet Dupan datait de Genève, et enfin ces fameuses *Annales* politiques et littéraires, champ de bataille où, seul contre la terre entière, Linguet fit aux philosophes, aux économistes, aux avocats, aux académiciens, une guerre de sarcasmes, de hardis paradoxes et d'accusations aussi tranchantes que l'épée; voilà, si l'on y ajoute quatre numéros publiés à la fin de 1788 sous le titre de *Moniteur*, ce que les approches de la Révolution avaient enfanté.

L'année 1789 s'ouvrit par la publication du *Journal général de l'Europe*, que Lebrun et Smith rédigèrent, et par celle du *Hérault de la nation*, que Mangourit lança, *sous les auspices de la patrie*. Aussi le vit-on, plus tard, revendiquer avec orgueil, pour son journal, le titre de précurseur des journaux de la Révolution. « Je suis, — écrivait-il, en décembre 1789, à Camille Desmoulins, alors rédacteur des *Révolutions de France et de Brabant*, et qui s'était appelé lui-même le *procureur général de la Lanterne*, — je suis le père des journalistes libres.... Si vous voulez une mèche bretonne de plus à votre lanterne ou un cheval de trait à votre courrier brabançon, je fournirai de bon cœur mes services. »

A la même époque, Mondesève et Volney plaçaient près du berceau de la révolution, en Bretagne, la *Sentinelle du Peuple*. Elle ne tarda pas à disparaître; mais que d'autres allaient accourir pour la relever!

L'ouverture des États généraux en mai 1789 avait été le signal d'une véritable inondation de brochures et de pamphlets : alors commencèrent à se laisser entrevoir ceux qui devaient être les principaux journalistes de la Révolution. Marat présenta son *Offrande à la patrie;* dans l'*Orateur des États généraux*, Carra, auquel était réservé le bizarre honneur de mettre les piques à la mode, Carra prit son ton d'inspiré; de sa plume joyeuse, légère et cynique, Camille Desmoulins laissa échapper sa *France libre* et son *Discours de la Lanterne;* tandis que, dans le camp opposé, l'auteur des pamphlets *Domine, salvum fac regem* et *Pange linguam*, un royaliste, se levait en secouant ses deux mains pleines de mensonges et de scandales.

Était-il possible que Mirabeau ne se précipitât point dans une telle mêlée? Le 2 mai, le *Journal des États généraux* parut.

Que dire de Mirabeau, pamphlétaire et journaliste? Il fut la gloire de la presse, il en fut l'opprobre. Polémiste sans égal quand le démon de l'orgueil et de la colère s'éveillait en lui, homme d'Etat et penseur vigoureux quand il n'était pas obligé d'écrire pour payer le solde de son libertinage et s'acquitter envers les deux danseuses d'Opéra qui devaient lui donner la mort entre deux baisers, ce sera sa honte éternelle d'avoir mis lui-même en pratique ce conseil que reçut de lui un jeune homme : « Si vous voulez parvenir dans le monde, tuez votre conscience. » Quand il devint journaliste, il y avait déjà plusieurs années qu'il faisait commerce de son âme et vendait le bruit de son nom. La plupart des écrits dont s'enflait sa renommée n'étaient pas de lui. La *Caisse d'escompte*, les *Lettres sur les eaux*, la *Banque de Saint-Charles*, la *Dénonciation de l'agiotage*, tous ces ouvrages qui avaient si vivement ému l'opinion étaient de Clavière, de Clavière, dont Mirabeau se vantait en termes grossiers d'être l'*accoucheur*. Mais il ne se vantait qu'aux siens de ce singulier talent, et le public, il le tenait prosterné devant ses usurpations, à force de les nier avec audace. C'est ainsi que des doutes s'étant élevés sur la paternité réelle du livre de la *Caisse d'escompte*, lequel fut en effet l'œuvre collective de Dupont de Nemours, de Clavière et de Brissot, Mirabeau s'écria fièrement dans la préface du livre sur la *Banque de Saint-Charles :* « J'ai pu prêter mon talent à mes amis, mais prêter mon nom eût été indigne de moi. » Or, cette phrase même appartenait à Clavière, qui écrivit la préface! Tels étaient les antécédents de Mirabeau, journaliste.

Une amère critique du discours d'ouverture de Necker ayant entraîné la suppression du *Journal des États généraux*, première et criminelle attaque de Necker à la liberté de la presse, Mirabeau fit paraître ses Lettres à ses commettants, publication qui, après la prise de la Bastille, devint un journal régulier sous le titre de *Courrier de Provence*. Il y fut lui, plus que dans ses autres écrits antérieurs; il y soutint des discussions lumineuses; il y éleva quelquefois la politique à une grande hauteur, et il lui arriva d'y servir la vérité.... Mais la vérité veut être servie par des cœurs dignes d'elle!

La presse, à l'époque dont il s'agit, était encore condamnée à des allures si timides, que Regnault de Saint-Jean d'Angély, fondateur du *Journal de Versailles*, disait dans son *Avertissement :* « Nous avons demandé et obtenu un *privilège* borné aux annonces et demandes qui concernent la ville et les paroisses du bailliage. Nous nous proposons de faire un récit fidèle de toutes les opérations des États généraux, et même, si notre travail avait le bonheur de mériter leurs suffrages, un *extrait* des actes de l'Assemblée, *tel que les États jugeraient à propos de nous le faire remettre avec ordre de le publier.* »

Le langage du *Journal de Paris* n'était pas moins circonspect. La presse tremblait, en attendant qu'elle fît trembler.

Ce fut le 19 juin 1789, c'est-à-dire la veille du jour immortalisé par le serment du Jeu de Paume, que Barère lança le *Point du jour*, bientôt suivi du *Courrier de Versailles à Paris et de Paris à Versailles*, œuvre diffuse, inféconde et lourde du maître de pension Gorsas, créé journaliste par le succès de la satire l'*Ane promeneur*, et devenu depuis un des plus violents organes du parti girondin.

Mais entre Barère et Gorsas venait de monter sur la scène un homme qu'attendait un rôle tumultueux, important et fatal. Il faut s'arrêter à cette figure.

Pendant les années qui précédèrent la Révolution, il existait à Londres un amas d'hommes impurs aux mains de qui la plume était un stylet, rebut de peuples divers, vils *lansquenets* de la littérature, qui se nourrissaient du fiel des libelles, avaient toujours des scandales à mettre en vente et vivaient de la lâcheté de ceux que menaçaient leurs diffamations ou leurs calomnies. De ce groupe odieux faisaient partie l'Ecossais Swinton, espèce d'Arétin vulgaire, amant d'une femme que sa mère lui avait vendue âgée de douze ans, et spéculateur en débauches; Pelleport, qui marchandait à la police de Paris d'impudiques horreurs imprimées contre Marie-Antoinette; Morande enfin, de tous les libellistes le plus audacieux et le plus rampant, Morande que la chevalière d'Eon, attaquée par lui, fit mettre à genoux, et à qui le comte de Lauraguais fit signer cette déclaration : « Je suis un infâme. »

Comment Brissot de Warville se trouva-t-il égaré au milieu de ces misérables? Swinton était propriétaire d'une feuille rédigée à Londres en français, et dont le ministre Vergennes se servait comme d'un *espionnage public* organisé au sein de l'Angleterre : quelle inspiration funeste poussa Bris-

sot à accepter, dans un semblable journal et de la part d'un homme semblable, l'offre d'une collaboration qui flétrissait? C'est ce que Brissot explique dans ses *Mémoires* par l'ignorance où il était, d'abord, du caractère de Swinton et par l'impatience qu'il éprouvait de sortir du *bourbier* où, à Paris, *ses connaissances l'avaient plongé*.

De fait, quelle avait été jusqu'alors son existence? Fils d'un traiteur de Chartres, il s'était hâté, jeune encore, d'apporter dans le tourbillon de Paris, en même temps que le nom de Warville emprunté à un village de la Beauce où il avait été mis en nourrice, les projets d'un esprit ambitieux mais irrésolu, beaucoup d'activité sans suite, un caractère faible avec des éclairs de hardiesse, une tolérance extrême pour les gens vicieux, l'amour des livres, le goût des plaisirs. Il avait débuté par une dissertation où il s'attachait à prouver que, théoriquement, *la propriété c'est le vol;* mais, plus tard, il appela cet essai de sa verve naissante « une amplification d'écolier qui s'exerce sur un paradoxe. » Admis dans l'étude d'un procureur au parlement, nommé Nolleau, en qualité de premier clerc, il y eut pour second clerc Robespierre. Mais pendant que celui-ci, ardent au travail et prenant au sérieux tout ce qu'il avait une fois entrepris, maigrissait et pâlissait sur la procédure, Brissot, lié avec des jeunes gens corrompus, tombait peu à peu dans une corruption d'emprunt. Il côtoya le parasitisme, sans être parasite; il demeura pauvre en se donnant les airs d'un intrigant; avec un penchant naturel à la franchise, il mendia des emprunts par des mensonges; avec une âme capable de sentir le prix des nobles amitiés et le charme sacré de l'amour, il eut de ces amis qu'on rougit d'avouer, il eut de ces maîtresses qu'on n'avoue pas, et comme l'abîme appelle l'abîme, il ne put fuir la pourriture de Paris qu'en tombant dans celle de Londres. Là, l'esprit d'aventure, des habitudes d'imprévoyance continuées au sein de son mariage avec une femme que cependant il adorait, l'argent d'autrui dévoré en entreprises mal conduites, des liaisons suspectes presque aussitôt après remplacées par des haines mortelles, tout ce désordre l'entoura de soupçons qui n'attendaient que l'occasion de revivre contre lui sous forme d'accusations dégradantes. S'il fut plus malheureux que coupable, c'est ce que nous aurons à examiner, lorsque, demandant les suffrages populaires, il lui faudra rendre compte de sa jeunesse. Toujours est-il qu'en 1789, le passé de Brissot ne se trouvait qu'à demi couvert d'un voile qu'il avait intérêt à tenir baissé.

Quant à ses doctrines, elles manquaient, comme son caractère, de fixité et d'assiette. Il avait, selon ses propres aveux, « erré de système en système, » se couchant matérialiste et se réveillant déiste; athée un jour, le jour suivant pyrrhonien; puis religieux à la manière du *vicaire savoyard* de Jean-Jacques, et non moins inconsistant en politique qu'en philosophie. Car il était de ces hommes qui, aujourd'hui républicains avant l'heure, et demain révolutionnaires attardés, ne savent jamais régler leur pas sur celui de leur siècle, et n'ont pas la force de le suivre après avoir eu l'audace de le devancer. Inébranlable, Brissot ne le fut que dans son aversion pour les prêtres; un prêtre l'avait séparé de sa famille, un prêtre l'avait chassé du cœur de sa mère : il s'en souvint toujours, et un livre, *Rome démasquée*, fut sa vengeance. A part cela, nulle vigueur, même dans ses haines : il ne s'estimait pas assez pour être implacable.

Voilà l'homme qui nous apparaîtra, dans cette histoire, marchant à la tête de la Gironde!

Ce n'est pas qu'il n'eût des connaissances variées, du talent. Sa *Théorie des lois criminelles*, basée sur cette grande idée que le méchant est un malade, révélait quelque puissance; il avait des aptitudes diplomatiques, le coup d'œil prompt; s'il n'eût pas été obligé de lire ses discours à la tribune, il eût marqué parmi les orateurs; s'il eût écrit moins facilement, on le compterait au nombre des écrivains. Dérisoires présents de la nature! Brissot avait du talent où il fallait du caractère. Il sut imprimer à son *Patriote français* des allures graves; il en fit un livre politique à feuillets détachés, et quoique vendu dès l'origine au despotisme ombrageux de l'Hôtel de Ville, son journal ne tarda pas à lui valoir une influence populaire. Mais, à être bien connu, Brissot de Warville risquait trop. Malheur à ceux qui, dans les révolutions, acquièrent en se faisant lire une autorité qu'ils perdent en se faisant voir!

C'était le 28 juin que Brissot avait publié le *Patriote français;* moins de quinze jours après, le libraire Prudhomme commençait, avec un avocat nommé Tournon, les *Révolutions de Paris*, qui, quelques mois plus tard, rédigées par Loustalot, eurent un succès foudroyant. Deux cent mille souscripteurs accoururent et se groupèrent autour de l'épigraphe fameuse : « Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux : levons-nous! » Loustalot méritait bien, d'ailleurs, que l'âme du peuple allât chercher la sienne. L'historien Carlyle l'a comparé à un jeune prunier sauvage dont les fruits ne seraient pas destinés à mûrir. Il y avait en effet quelque chose d'un arbre sauvage dans l'abondance, dans la verdeur de son style, et il s'était donné à la Révolution avec une conviction si sérieuse, avec une passion si prompte à se changer en inquiétude ou en douleur, que, tout jeune encore, il mourut de son amour pour la liberté.

Mais voici qu'à côté de Loustalot, un autre écrivain se lève, tel que jamais on n'en connut de plus original et de plus brillant. Quel est-il? Quel est cet habitué des salons d'Aspasie qui, les vêtements en désordre et les cheveux au vent, s'en vient monter, au Palais-Royal, sur le trône de nos modernes tribuns? Quel est ce rayonnant écolier qui, l'esprit plein des images de Rome et de la Grèce, fait si familièrement descendre au milieu de nos agitations les souvenirs antiques, et qui, toujours riant, toujours menaçant, toujours aiguisant des plaisanteries meurtrières, badine à propos de pendaisons et de pillage, mêle le langage des harangères en fureur aux saillies d'un génie athénien et met tant de grâce à se débattre dans la violence? Qui donc vous fit ainsi tomber dans une coupe pleine d'absinthe, et vous y plaire, abeille du mont Hymète?

Pour peindre Camille Desmoulins, il suffit de rappeler ses indiscrétions. Né à Guise, dans le pays qui fut depuis le département de l'Aisne, Camille Desmoulins n'avait été évidemment attiré que par le bruit de la Révolution, que par son éclat. Sa brochure de la *France libre* et son *Discours de la Lanterne aux Parisiens* ayant fixé sur lui l'attention de certains membres influents de l'Assemblée, Mirabeau l'avait emmené à Versailles, et il était demeuré pendant quelques semaines chez l'orateur épicurien. « Depuis huit jours, écrivait Camille à son père, le 29 septembre, je suis à Versailles chez Mirabeau. Nous sommes devenus de grands amis; au moins m'appelle-t-il son cher ami. A chaque instant il me prend les mains, il me donne des coups de poing; il va ensuite à l'Assemblée, reprend sa dignité en entrant et fait merveilles; après quoi, il revient dîner avec une excellente compagnie et parfois sa maîtresse, et nous buvons d'excellents vins. Je sens que sa table, trop délicate et trop chargée, me corrompt. Ses vins de Bordeaux et son marasquin ont leur prix, que je cherche vainement à me dissimuler, et

j'ai toutes les peines du monde à reprendre ensuite mon austérité républicaine et à détester les aristocrates, dont le crime est de tenir à ces excellents dîners.... » Il écrivait encore, dans un accès d'amour-propre naïf, tout à fait caractéristique : « Il m'a été plus facile de faire une Révolution, de bouleverser la France, que d'obtenir de mon père, une fois pour toutes, une cinquantaine de louis, et qu'il donnât les mains à me commencer un établissement. » Puis, revenant sur ses besoins, rapprochés de ses espérances, il terminait en ces termes le *post-scriptum* de sa lettre : « J'ai à Paris une réputation, on me consulte sur les grandes affaires, on m'invite à dîner, aucun faiseur de brochures dont les feuilles se vendent mieux : il ne me manque qu'un domicile : envoyez-moi six louis ou bien un lit. »

Il y a loin de là aux graves et touchantes préoccupations de Loustalot; mais, du moins, Camille Desmoulins n'avait pas, comme Brissot de Warville, un passé à voiler, et il pouvait répondre gaiement à ses détracteurs : « Je serai toujours fort aise qu'un pauvre diable dîne à mes dépens et tire un assignat de vingt-cinq livres sur ma vie secrète. »

Les *Révolutions de France et de Brabant* ayant paru, Camille Desmoulins écrivit aussitôt à son père : « Me voilà journaliste, et déterminé à user amplement de la liberté de la presse. Deviniez-vous que je serais un Romain, quand vous me baptisiez Lucius-Sulpicius-Camillus, et prophétisiez-vous? »

Le journal nouveau eut beaucoup de vogue. Aussi, il faut voir comme Lucius-Sulpicius-Camillus en est enorgueilli! Le petit avocat stagiaire qui, pendant six années, avait en vain quêté l'argent nécessaire pour acheter des meubles, était devenu un personnage important, craint et ménagé. La reine, qu'il n'appelait jamais que la *Femme du roi*, n'avait-elle pas demandé elle-même qu'on l'arrêtât?

En lisant Camille Desmoulins, acteur si riant au milieu de tant de sombres acteurs, il est impossible de ne pas éprouver un profond sentiment de pitié et de tristesse. A l'étourderie de ses imprécations, à ses hardiesses inconsidérées, à son étalage de fausse cruauté, à ses défaillances rachetées par un redoublement d'énergie factice, à ses repentirs aussi frivoles que ses colères, au soin qu'il prend de se tenir toujours à la suite des noms populaires, non pas des noms fameux tels que celui de Mirabeau, mais des noms redoutés comme ceux de Robespierre, de Danton, de Marat, on sent que Camille Desmoulins trompe et se trompe; on s'aperçoit qu'il aime la liberté, mais d'un amour trop semblable à l'ivresse; on le plaint d'avoir plus de verve que de courage, et, à mesure qu'on avance, on est frappé de l'amertume de ses éclats de rire, on est frappé de son empressement à se faire, par ses bravades, illusion sur son effroi. Mais, en commençant ses *Révolutions de France et de Brabant*, il était loin de prévoir les suites. Il croyait n'allumer qu'un feu d'artifice, et ne se doutant guère de l'incendie où il devait périr, enfant qu'il était, il faisait joyeusement partir ses fusées!

Pendant ce temps, et jour par jour, une multitude de feuilles, moins connues, venaient grossir le tourbillon : le *Journal des Débats et des Décrets;* le *Journal Universel ou Révolutions des royaumes*, par Audouin, sapeur dans le bataillon des Carmes; le *Courrier National;* l'*Observateur*, de Feydel, recueil populaire de nouvelles et d'anecdotes; les *Annales Patriotiques*, de Carra et Mercier; la *Chronique de Paris*, publiée sous le patronage de Condorcet, de Rabaut Saint-Étienne, de Noël, de Ducos, de Millin de Grandmaison. « C'est le journal de la capitale qui passe pour le mieux fait, » écrivait Camille Desmoulins à son père, en lui envoyant un numéro de cette dernière feuille où l'on mentionnait d'une manière flatteuse une de ses brochures.

Déterminer en détail le caractère propre à chaque publication périodique et expliquer d'une manière précise en quoi différaient les doctrines, ce serait un travail fastidieux, presque impossible d'ailleurs. La liberté bégayait encore; les doctrines étaient donc généralement fort indécises et les points de vue très-divers. Il y avait plutôt des tendances que des systèmes; encore ces tendances étaient-elles exposées à changer rapidement d'aspect, tant la Révolution, en se développant, amenait de subites découvertes sur les hommes et sur les choses! On se trouvait être un grand citoyen dans le premier numéro d'un journal, un citoyen suspect dans le second, un traître dans le troisième; et combien devinrent républicains sans même s'apercevoir qu'ils cessaient insensiblement d'être royalistes? qu'il nous suffise de dire que tous les journaux précités étaient, quoique à divers degrés, dans le sens de la Révolution.

Quant à l'ancien régime, comme il avait des soldats, il se crut pendant quelque temps dispensé d'avoir des journalistes : la plume, ce glaive du monde nouveau, effraya et tua la contre-révolution presque du même coup. Ce ne fut guère que par des pamphlets que, jusqu'aux derniers mois de 1789, l'aristocratie se défendit. Il est vrai que ce fut violemment, effrontément, sans scrupule. Dans ces pamphlets, on prodigua la calomnie; on essaya de soulever les provinces contre Paris; on parla de la sainteté de la force; on prêcha la guerre civile. Mais la Révolution n'en fut que plus vigilante et plus impérieuse.

Trois journaux, la *Gazette de Paris*, de Durozoy, longue élégie; les *Actes des Apôtres* et le *Journal général de la Cour et de la Ville*, vulgairement connu sous le nom de *Petit Gautier*, telles furent, en fait de journalisme, les seules productions marquantes du parti aristocratique, vers la fin de 1789.

Les deux premiers numéros du *Petit Gautier*, lancé le 15 septembre, et qui s'essaya tout d'abord à grimacer le patriotisme, avaient pour titre *Magasin historique* ou *Journal général;* les numéros 3, 4 et 5 furent intitulés *Journal dédié au district des Cordeliers;* enfin, le numéro 6 prit le titre qu'il a conservé jusqu'à la fin, celui de *Journal général de la Cour et de la Ville*.

Les *Actes des Apôtres* se distinguèrent par un luxe sans exemple d'injures en prose et en vers, par un peu de sel attique mêlé à beaucoup de grossièreté cynique, surtout par une inconcevable ignorance de la solennité des problèmes qui s'agitaient.

J'ai dit dans un précédent chapitre que c'était la tête haute, l'œil clignotant, le sourire du dédain sur les lèvres, que la vieille noblesse marchait vers le gouffre rempli de sang où elle devait tomber engloutie. On en jugera par la citation suivante. Ils riaient, les malheureux!

« Les hommes de plaisir et les femmes qu'ils aiment à rencontrer ont tous connu et fréquenté cette charmante rotonde dite le Panthéon, temple élevé à la volupté, en face du Palais-Royal.... Le Panthéon, depuis quelque temps, voyait ses pontifes le fuir pour faire fumer leur encens dans le cirque, lorsque M. le marquis de Condorcet a conçu le noble projet d'en faire un temple à la liberté.... Mme de Gouges, si connue par son *naufrage*, sera la prêtresse à qui la garde en sera confiée.

« L'ouverture s'est faite le jour des Rois. Environ cinq cents membres des plus zélés défenseurs du peuple dans la plus auguste assemblée de l'univers, y brillaient à l'envi les uns des autres, et M. l'abbé Sieyès présidait.

« Un pareil nombre de personnes du sexe, des plus ardentes amatrices des droits de l'homme, avaient été jugées dignes d'y être incorporées, et Mlle Théroigne de Méricourt a été nommée présidente de ses concitoyennes....

« La décoration avait été prêtée par l'Académie nationale de musique; c'était celle du dernier acte de *Panurge* Elle prêtait à merveille à l'illusion.

« Une entrée générale de quatre quadrilles a commencé le bal....

« M. Champcenetz le fils donnait la main à une dame dé-



LINGUET

guisée en Vénus. Elle ne montrait que son visage, et l'orchestre jouait le joli refrain : *Finissez donc, cher père.*

« M. Guillotin, médecin politique, et Mlle Samson, ont alors dansé, d'un pas grave, le menuet d'Exaudet. La vétusté de cet air aristocratique a fait proposer par M. de Robespierre, déguisé en enfant de chœur, d'y substituer une danse de corde. M. Guillotin s'y est opposé par décence....

« Un pas de quatre a été exécuté ensuite par quatre sauteurs en liberté. L'un, habillé en tigre royal avec un masque boue de Paris, a été reconnu être M. le comte de Mirabeau; le second, habillé en juif errant, était M. Brissot de Warville.

« On a annoncé les danseurs de corde et l'équilibre sur le fil de fer. M Target s'est élancé vêtu en matelot blanc bordé de bleu, appuyé sur l'orteil du pied droit, la jambe gauche en l'air, les coudes arrondis. M. l'abbé Siéyès lui a présenté une pyramide colossale et renversée, en annonçant à l'assemblée que M. Target allait la mettre en équilibre sur la pointe. C'était un emblème très-ingénieux de la Constitution. M. Target a, en effet, essayé de mettre la pyramide en équilibre sur le bout des doigts. M. Thouret, habillé en arlequin, chantait le joli air de Rose et Colas, *Ah! comme il y viendra!* M. Target, ayant voulu répondre : *J'ai, plus que vous, le poignet ferme*, a fait un faux mouvement, la pyramide l'a entraîné; il a roulé et disparu comme un éclair. On l'a cherché longtemps inutilement; enfin, M. Roussillon l'a déterré dans une cave, occupé à raccommoder ses pompons et sa fraise à dentelle, derrière un tonneau de Frontignan, etc.... etc.... »

Ainsi, des bouffonneries, de facétieuses descriptions, des allusions grossières jusqu'à l'indécence, et quelquefois, jusqu'à l'obscénité, c'étaient là les armes des royalistes dans cet incomparable combat!

Faut-il, pour compléter ce chapitre, passer en revue toutes les feuilles éphémères que la Révolution fit éclore, fit pulluler? Le nombre en est prodigieux, et la plupart, d'ailleurs, n'ont d'autre mérite que la singularité ou le pittoresque de leurs titres : *Je perds mon état, faites-moi vivre. — Le Courrier nocturne. — Les Veillées villageoises de la plaine d'Ivry. — La Diminution des vivres. — Le Disciple des Apôtres. — Le Déclin du jour.*

Mais un journal manque à cette liste, l'*Ami du peuple;* un portrait manque à cette galerie, Marat.

Marat était né à Baudry, près de Neufchâtel en Suisse, le 24 mai 1743. Son père n'aspira qu'à faire de lui un savant; il dut à sa mère un entraînement passionné vers la gloire et la haine de l'injustice : deux sentiments qu'une irritabilité maladive développa prématurément en lui et poussa jusqu'au délire. A cinq ans, il aurait voulu être maître d'école, à quinze professeur, auteur à dix-huit. Victime d'un châtiment inique, à un âge où une impression forte décide quelquefois de la vie entière, il refusa pendant deux jours toute nourriture; enfermé dans une chambre, il ouvrit la croisée, se précipita sur le pavé et se fit au front, en tombant, une blessure dont la cicatrice lui resta. L'autre blessure, celle du cœur, ne se cicatrisa jamais.

A peine reçu docteur en médecine, il se jetait, éperdu, dans l'étude. Médecine, philosophie, physique, physiologie, politique, son ardente curiosité embrassa tout. Et pourquoi? Pour révolutionner tout, pour renverser les idoles. Dès 1775, il avait publié, en réponse au fameux ouvrage d'Helvétius, un livre où il traitait avec un amer dédain Locke, Condillac, Malebranche, Voltaire enfin, le triomphant Voltaire, et où il tombait à genoux devant Rousseau, pauvre, plaintif, déjà penché vers la fosse au bord de laquelle il agonisait dans sa gloire. Savant, Marat poursuivit sa guerre aux renommées. Il attaqua par diverses expériences les *principes d'optique* de Newton; il accusa Lavoisier de s'être approprié le génie de Cavendish; il annonça, sur le feu et l'électricité, des découvertes qui détruisaient le système de Newton : il semblait s'être promis d'exterminer tous les dieux mortels, à l'exception des dieux méconnus ou souffrants.

Toutefois, et quelque fiévreuse que commençât à être son existence, il avait encore, à cette époque, des heures de calme et il jouissait avec délices de « ces moments paisibles où l'âme, repliée sur elle-même, semble s'écouter en silence, peser à la balance du bonheur la vanité des grandeurs humaines, chercher l'homme au delà du tombeau et porter une inquiète curiosité sur ses destinées éternelles. » Mais les jours sombres vinrent vite pour lui. Voltaire, avec ce sourire qui tuait, l'avait condamné en ces termes : « C'est un grand empire que le néant, régnez-y! » Et en effet, une poignante solitude se fit autour de Marat. On essaya d'abord de l'écraser sous le poids du silence. On affecta d'ignorer ses expériences sur la lumière, que Franklin n'avait pu s'empêcher d'admirer Les physiciens ne se contentèrent pas de nier ce que ses travaux présentaient de neuf; ils convinrent entre eux de ne jamais prononcer son nom. L'académicien Leroi ayant dû faire un rapport qui, en certains points, lui était favorable, ce rapport fut supprimé. De toutes parts l'oppression l'enveloppa. On ne faisait, il est vrai, que lui rendre guerre pour guerre. Mais celle qu'on lui déclara fut si injuste, si cruelle, si acharnée, qu'on la trouve énergiquement flétrie dans les *Mémoires de Brissot*, écrits longtemps après, et lorsque Brissot marchait à la tête des ennemis de Marat. Comme la politique, la science a ses rois, qu'on ne brave point sans péril!

C'est ainsi que, de bonne heure, Marat fut formé à son rôle. Alors, d'audacieux qu'il était, son orgueil devint farouche; son cerveau, excité par l'excès du travail et la continuité des veilles, s'exalta outre mesure, et son âme entra pour toujours dans la nuit qu'habitent les visions sanglantes et les fantômes.

Il fut aimé, cependant, il fut aimé d'amour : doux obstacle à l'envahissement des pensées funestes! La marquise de Laubépine, femme gracieuse et dévouée, qu'il avait sauvée d'une maladie presque mortelle, s'attacha noblement à lui, moins par reconnaissance peut-être que parce qu'il était malheureux. Mais l'influence de sa tendresse sur Marat ne put rien contre les décrets de la puissance mystérieuse à laquelle appartenait sans doute cette terrible destinée.

Bizarre effet des circonstances! Marat était médecin des écuries du comte d'Artois quand la Révolution le vint réclamer. Un ouvrage intitulé *The chains of Slavery*, qu'il avait publié en anglais à Édimbourg, en l'année 1775, indiquait assez clairement son chemin : il allait du côté où il y avait des chaînes à briser. Il avait aussi concouru pour le prix fondé en 1780 par la Société économique de Berne, *sur la question de la réforme des lois criminelles*, et la hardiesse avec laquelle il abordait ces problèmes redoutables le promettait pour défenseur à l'esprit nouveau. Mais ce qui mérite d'être remarqué dans le discours de Marat sur la législation pénale, c'est le caractère qui y est empreint. La philosophie en est indulgente autant que profonde; la société y est reconnue coupable de la plupart des crimes si violemment punis par elle; et tout ce que l'auteur y dit de ces malheureux que le génie du mal attend au sortir du berceau, de ces pauvres créatures que la misère condamne à des amours vénales, se rapporte aux plus touchantes inspirations de la conscience. Mais à cette douce lumière avait succédé, depuis, de bien funèbres lueurs! Le Marat qui prit la plume pour écrire l'*Ami du peuple*, c'était celui que l'injustice avait rendu implacable, celui qui s'était juré d'être désormais aussi dur envers les autres qu'il l'était envers lui-même; c'était le Marat qui, en proie à des douleurs d'entrailles, avait voulu forcer un chirurgien à lui ouvrir le ventre.

J'ai vu son buste, celui qui était aux Cordeliers; je le vois encore. Sous un mouchoir brutalement noué, sale diadème de cette tête orgueilleuse, le front rayonne et fuit. La partie supérieure de la face est vraiment belle, la partie inférieure est épouvantable. Le roi des Huns devait avoir ce nez écrasé.

Le dessus des lèvres, qu'on dirait gonflé de poisons, est d'un reptile. Le regard, qui monte et s'illumine, est d'un prophète. Qu'exprime ce commencement de sourire dont la physionomie s'éclaire? Est-ce l'ironique mépris des hommes, la bonté aigrie ou le plaisir de la défiance triomphante?

Nous le verrons agir, nous l'entendrons parler. En attendant, le voici qui s'annonce : « J'attaquerai les fripons, je démasquerai les hypocrites, je dénoncerai les traîtres, j'écarterai des affaires publiques les hommes avides et les lâches. »



CAMILLE DESMOULINS

En effet, garder inviolablement le secret à quiconque lui fournira des renseignements accusateurs; attirer, entasser dans quelque antre obscur mille délations privées dont se grossira le trésor de ses délations publiques; promettre aux inimitiés personnelles de chacun le bénéfice d'une révélation vengeresse dont il prendra pour lui seul tout le scandale, et pousser droit aux coupables à travers la foule des innocents, heurtés, saisis d'effroi, tel sera son rôle.

Et, pour le remplir, il a ce qu'il faut, soit en qualités, soit en vices. Clairvoyant, infatigable, jaloux, le talent l'inquiète, le bruit des réputations l'importune, la grandeur le révolte, la gloire l'irrite, et la vertu, qu'il adore si elle se cache, il la tient, si elle paraît, pour le charlatanisme du crime. Bafouer Voltaire et faire effort pour détrôner Newton furent ses coups d'essai comme philosophe et comme savant. Oui, il est envieux, et sa pénétration est centuplée par l'envie. Lorsqu'il aura dit : « A telle époque, Louis XVI essayera de s'enfuir; — à telle autre, Lameth et Barnave se donneront à la cour, » ne vous étonnez pas si ses prédictions se réalisent. A force de hasarder on rencontre juste : Marat devina beaucoup, parce qu'il soupçonna tout.

Que voulait-il? Dans sa *Constitution*, publiée en 1789, il se montre royaliste, et il présente l'égalité des biens comme un but vers lequel il faut tendre sans espoir de jamais l'atteindre. Rien de net, rien de précis. Mais sa mission n'est point là. « Si aujourd'hui vous n'avez pas nommé un tribun militaire..., et si vous le nommez pour autre chose que pour marquer les têtes à abattre, votre perte est assurée. » Un Tarquin démocrate qui, de sa baguette, fasse tomber les têtes gênantes, et en réponde, voilà sa doctrine.

Non que son âme soit devenue de bronze. Dans son journal, à côté de pages qu'on croirait ponctuées avec des gouttes de sang, il en est où l'amour de l'humanité déborde en épanchements de tendresse amère, il en est où l'on sent la trace des larmes. Mais l'ère des batailles est-elle fermée? Et, comme prix d'une bataille, la Révolution à sauver ne vaut-elle pas bien une province à conquérir, ou le crâne de quelque César imbécile à ceindre d'une couronne de laurier? Voilà sa logique.

Afin de pouvoir déclarer suspects les vêtements tissus d'or et de soie, il se fait sale à plaisir. S'il dénonce le luxe des tables trop somptueuses, au milieu du peuple affamé, qui l'accusera d'inconséquence? « Depuis neuf mois je me suis mis au pain et à l'eau. » Flatteries adressées à un souverain en guenilles, n'est-ce pas? Peut-être. Seulement, c'est pour mieux servir le peuple que Marat le flatte; car, s'il faut le servir en le rudoyant, en l'insultant, il est prêt. « Peuple ingrat et frivole, qui encenses tes tyrans et abandonnes tes défenseurs, etc. » Pour qu'on ne l'empêche pas de frapper tout le monde, et de frapper longtemps, il se cache de grenier en grenier, de cave en cave. En ce sens, il a peur, c'est certain, il a peur et il s'en vante. Mais que l'occasion s'offre d'employer le courage à son but, il ira braver les juges du tribunal révolutionnaire sur leurs siéges, ou bien, du haut de la tribune, « rappelant ses ennemis à la pudeur, » il forcera toute une assemblée furieuse à s'arrêter soudain, pétrifiée par son audace. Jusque-là, sa prétendue lâcheté, c'est la prudence du serpent.

Aussi, quel pouvoir que le sien! Il dicte des arrêts, il dispose du Forum sans y paraître, il dresse à la manière de Sylla des tables de proscription, il a l'indignation des faubourgs à ses ordres, il peut étouffer un homme entre deux phrases. En parlant de lui-même, il dit : *Je suis l'œil du peuple.* De son tribunal invisible relèvent jusqu'aux choses du ménage. Voici un mari qui maltraite sa femme : malheur à lui! Voici un homme qui a un remboursement à faire. s'il s'y refuse, qu'il tremble! Et cette tyrannie de la vigilance, Marat l'exerce du fond des souterrains où son corps petit et fatigué s'épuise en soupçons, où il se traîne, une plume à la main, spectre parmi des spectres, et où il meurt lentement de ce supplice, plus affreux que la morsure des poux qui mangèrent le cœur de Sylla, un immense besoin de croire au mal!

Tel fut Marat, « cet être divin » qu'attendait le Panthéon, ce monstre dont le buste était réservé à l'égout. Pourquoi inspira-t-il tant de passion au peuple, à un peuple remarquable entre tous par la sûreté de ses instincts? Question profonde, et qui arrête.... D'ailleurs, quels étaient ses mobiles? L'ambition? Quand il se mit à vouloir une dictature, il la voulut pour Robespierre, que, personnellement, il ne connaissait pas. La cupidité? On ne devait trouver chez lui, à sa mort, qu'un assignat de vingt-cinq sols. La soif des honneurs? D'avance il protesta contre l'injure qu'on ferait à ses cendres, si on s'avisait de les mêler aux poussières fameuses. La passion de la gloire? Il l'avait eue, étant jeune; mais ne s'était-il pas violemment exposé, depuis, à tous les anathèmes, et pouvait-il ignorer que, longtemps après lui, des cris de vengeance troubleraient seuls le silence de son tombeau? Le goût de la popularité? Chaque matin, il jetait la sienne à tous les vents. Où trouver place pour l'égoïsme dans le choix volontaire d'une existence ténébreuse, rongée de soucis, pleine de fiel trempé dans des pleurs de rage, toujours menaçante, mais toujours menacée, et dont l'horreur ne fut adoucie que par l'affection d'une femme, seconde étoile qui s'alluma dans cet enfer! Reste donc l'amour de la Révolution, qui servit son délire et sur laquelle il veilla avec l'ardeur fauve, avec la béante sollicitude d'une louve inquiète pour ses petits.

Après cela, qu'on foule aux pieds Marat, si on l'ose; et, si on l'ose, qu'on l'admire!

CHAPITRE VII

FACTION OU COMTE DE PROVENCE

Les deux chapitres qui précèdent viennent de montrer le peuple en proie à une double excitation : l'une intellectuelle, la presse; l'autre matérielle, la faim. Nous touchons à des journées orageuses.

Mais, avant d'en aborder le récit, avant de dire comment la royauté quitta Versailles pour n'y plus rentrer, il convient de revenir sur les mystères de cette vie des cours à laquelle le peuple allait mettre fin d'une manière si terrible.

Quelle était, à l'époque des 5 et 6 octobre, la situation respective des divers membres de la famille royale? N'existait-il point, à quelques pas du trône, une faction qui depuis longtemps s'agitait dans l'ombre? On se trouvait à la veille d'événements qui semblèrent d'un prince faire un conspirateur : le vrai conspirateur, était-ce le duc d'Orléans? A qui remonte enfin la responsabilité de ces haines dont l'explosion alla jusqu'aux portes de la couche nuptiale de la reine? Des confidences écrites, de précieux papiers de famille nous permettent d'éclairer une partie de l'histoire de la Révolution, confinée jusqu'ici dans les souvenirs de quelques courtisans discrets et couverte d'un voile que personne n'a encore soulevé.

Mais, lier les différentes parties de notre récit en rapprochant les effets de leurs causes éloignées, nous ne le pouvons sans reprendre les choses d'un peu plus haut et sans préciser ce qui avait été indiqué seulement dans les commencements de cet ouvrage.

Louis XVI, nous l'avons déjà dit, était né avec un vice de conformation qui, à s'en tenir aux apparences, le condamnait,

quand il mourrait, à mourir tout entier. L'espoir de devenir père lui était refusé, à moins que l'art des médecins ne fît en sa faveur quelque miracle. Or, de pareils secrets, à la cour, ne sont pas pour être longtemps ignorés. On en parla d'abord à voix basse, puis, comme il arrive, plus ouvertement, la dissolution qui régnait alors donnant à des révélations de ce genre je ne sais quel attrait honteux. Bientôt, commentée par les libertins, envisagée dans ses plus graves conséquences par les ambitieux, la nouvelle se répandit, s'accrédita, fournit matière à mille propos licencieux, à mille conjectures, et, pendant qu'elle inspirait aux uns pour l'enfant royal une sorte de mépris, elle faisait prendre aux espérances des autres un cours inattendu.

D'ailleurs, le duc de Berri, — c'était le nom de prince de Louis XVI, — ne paraissait pas destiné à de longs jours. Il était fluet, chétif, et nul ne prévoyait encore qu'il aurait, à vingt-six ans, cette constitution robuste que développèrent en lui un heureux régime strictement suivi et des exercices savamment calculés.

Il en résulta que, de bonne heure, les regards se portèrent sur le comte de Provence.

Grande était la différence entre les deux frères. La physionomie du duc de Berri annonçait une intelligence épaisse; rien de gracieux dans ses manières; et il avait les yeux tellement *bridés* que, pour bien voir, il était obligé de lever la tête, ce qui, imprimant quelquefois à la figure un caractère fâcheux, prête à la moquerie.



Le comte de Provence, au contraire, avait de jolis traits, une physionomie fine, des manières souples, un œil dont l'éclair était celui de l'intelligence.

Le Dauphin, leur père, ayant subi jusqu'au moment de sa mort le joug des Jésuites, ce fut aux Jésuites, à qui leur destruction même n'arracha point leur puissance, qu'échut le soin de diriger l'éducation des deux princes. On sait jusqu'à quel point les disciples de Loyola poussent l'art de deviner l'homme dans l'enfant. Ils s'inquiétèrent, comme d'un obstacle à leur domination future, du mélange de qualités et de défauts qu'ils pressentirent dans le duc de Berri; ils s'inquiétèrent du sérieux de ses penchants, de ses dispositions à la droiture, de son aversion native pour l'intrigue, des tendances philosophiques de son esprit, dont un grand fonds de bon sens rachetait les vues bornées; et le voyant faible, timide, prompt à se défier de lui-même, ils pensèrent à faire tourner tout cela au profit du comte de Provence, qu'ils jugeaient homme à gouverner son frère, et sur qui ils espéraient, par l'éducation, avoir plus de prise.

S'ils n'avaient compté que sur l'apparente légèreté du comte de Provence, que sur son aptitude à s'imposer au pauvre duc

de Berri, ils ne se seraient pas trompés, mais ils avaient affaire à une nature égoïste, rusée, malléable à l'extérieur seulement et capable de déjouer les plus habiles prévisions.

Quoi qu'il en soit, au comte de Provence s'adressèrent, à cette époque de sa vie, les prédilections des Jésuites. Ils obtinrent de son père qu'il *fût voué* à la Société, après lui avoir fait donner saint Xavier pour troisième patron; et, quant au duc de Berri, ils l'instruisirent à se laisser dominer. Ce fut grâce à leurs instigations que, lorsqu'il fallut donner un gouverneur au jeune prince, le choix du Dauphin s'égara sur M. de La Vauguyon, dont le principal mérite était d'aller assidûment, dans l'église des Récollets, chanter à la grand'messe le *Gloria in excelsis* et le *Magnificat*

L'indolent Louis XV, ne se dissimulant pas quel héritage de dangers il laissait aux siens, avait dit souvent, au su de toute la cour : « Je ne léguerai à mon successeur qu'un trône ébranlé. Pour le défendre, il faudrait une bonne tête, un bras fort, et mon successeur sera peut-être un enfant. » Louis XV avait raison. Plus impérieusement que jamais, les circonstances commandaient d'élever l'héritier de la couronne dans l'art de gouverner : le contraire arriva. Le duc de Berri apprit le latin et l'anglais; sa mémoire retint des chapitres entiers, tirés soit des livres saints, soit de l'*Imitation de Jésus-Christ;* il put, sans le secours d'un livre, chanter des psaumes et des hymnes; il posséda parfaitement la partie matérielle de la géographie et de l'histoire; mais de l'administration, de la politique, de l'état de l'Europe, et de l'esprit de la France, d ses intérêts, de ses besoins prêts à se changer en colères, on n lui dit rien. C'est peu : on flatta, on encouragea en lui les goûts de l'artisan; on lui mit à la main le marteau, le ciseau, la lime, et par là on parvint à lui inspirer, en même temps que l'ennui des affaires, la passion de la solitude.

Or, tandis que le duc de Berri était ainsi offert en risée aux frivoles habitués de Versailles, l'entourage du comte de Provence complétait l'éducation de ce prince par un enseignement indirect qui n'étendit l'horizon de ses idées qu'en lui fardant le cœur. On l'élevait à connaître les hommes, mais pour les tromper; on préparait son initiation à la politique, mais à cette politique des courtisans qui n'est que la science de l'intrigue. D'un autre côté, on applaudissait à ses progrès, on vantait ses saillies, on lui fournissait l'occasion de briller aux dépens de son frère, sur lequel il se crut bientôt une supériorité dont celui-ci accepta modestement l'empire. Nous avons rapporté ce mot du duc de Berri toutes les fois qu'on lui adressait une question embarrassante : « Demandez à mon frère de Provence. » Un jour l'aîné ayant dit *il pleuva*, « Ah! quel barbarisme! s'écria le cadet. Un prince doit savoir sa langue. — Apprenez, mon frère, à retenir la vôtre, » répliqua vivement le duc de Berri. Mais ces petites révoltes de l'amour-propre blessé étaient fort rares, et le comte de Provence put sans trouble comme sans effort jouir de son ascendant.

Tout se réunissait donc pour lui souffler d'ambitieux désirs, pour faire de lui tôt ou tard le centre d'une faction, à laquelle, suivant l'usage, ses familiers devaient tenir plus étroitement encore que lui-même.

Aussi bien, le duc de Berri, à mesure qu'il devenait homme, ajoutait par le développement de son caractère aux sentiments d'aversion qu'il inspirait à la cour. Son isolement habituel avait donné à son humeur quelque chose de sauvage; l'expression de sa figure était en général celle du mécontentement; plein de bonté, plutôt enclin à la douceur et porté à la bienfaisance, il gâtait ces vertus par la rudesse de ses dehors et par de subits emportements; à la fois timide et brutal, il provoquait la crainte sans commander le respect; son goût pour l'économie n'était pas de nature à être apprécié dans des régions où l'on ne vit que de la fortune publique mise au pillage, et les courtisans n'oublièrent jamais qu'interrogé par quelques-uns d'entre eux sur le nom qu'il préférerait, il répondit : « Je veux qu'on m'appelle Louis le Sévère. » Il disait aussi à Mme du Barry, sollicitant une place pour son neveu : « Si votre neveu a cette place, qu'il ne s'approche pas de moi : je lui donnerais de ma botte sur la joue. » Comment une cour que Louis XV avait accoutumée à tant de grâce au sein de tant de corruption, n'aurait-elle pas redouté le règne d'un prince en qui la grossièreté des formes s'unissait de la sorte à l'austérité des mœurs?

Cependant, le duc de Berri étant devenu Dauphin par la mort de son père et atteignant l'âge de la puberté, il fut question de pourvoir à cette hérédité régulière de la couronne dont le destin se réservait de faire si cruellement justice. Le Dauphin, quoique très-chaste, n'ignorait point son état, et les rumeurs des gens intéressés à le lui faire connaître avaient éveillé son inquiétude sur des conséquences bien faciles à prévoir. Il fit venir trois médecins, dont l'un fut, depuis, assassiné — et non volé — dans sa chambre à coucher, rue de Vaugirard, sans qu'on ait jamais pu éclaircir le mystère de ce meurtre. Ces docteurs étaient réputés fort habiles : Louis XVI les requit de déclarer franchement s'ils le jugeaient apte au mariage. Il leur représenta l'importance de la décision qui leur était demandée. Qu'ils ne craignissent pas de s'expliquer franchement! Si quelque opération douloureuse était nécessaire, elle serait subie avec fermeté. C'était une situation critique que celle des trois docteurs. Favorable, leur décision était mensongère et risquait d'être démentie par l'événement; défavorable et véridique, elle appelait l'emploi d'un moyen curatif où il y avait lieu de redouter un ridicule péril. Dans cet embarras, n'osant résoudre la question, ils l'éludent, et le mariage est résolu. On juge quel texte venait d'être fourni à la malignité d'une cour à laquelle rien n'échappait de ce qui portait en soi un scandale. Ce fut pendant quelques jours un intarissable échange d'obscènes quolibets et de réticences impudiques, dont n'avaient garde de s'offenser, même les grandes dames, très-avides, en ce temps de dépravation monarchique, de tout ce qui était impur. Les uns affectaient de prendre d'avance en pitié le sort de la future épouse; les autres se plaisaient à prédire, en parlant de l'époux, d'étranges infortunes; et, quant aux ambitieux dont cet hymen dérangeait les calculs, ils préparèrent les esprits à regarder comme illégitimes, s'il en survenait, les enfants d'un prince déclaré par eux incapable d'en avoir.

A peine Marie-Antoinette fut-elle arrivée à la cour, que l'exécution du plan ignominieux ourdi contre elle commença. Le succès en devait être facilité par les circonstances, par son mari, par elle-même.

Elle était vive en effet, enjouée, aimante. Il fallait à sa jeunesse, de laquelle son éducation première avait écarté toute préoccupation sérieuse, l'agitation et la nouveauté des plaisirs. L'abandon dans l'amitié avait pour son cœur d'invincibles enchantements. Son imagination se laissait volontiers prendre aux séductions de l'imprévu, au demi-jour de la vie de boudoir, au charme des comités intimes d'où la contrainte est bannie et où l'on se repose des fatigues de l'orgueil.

Et à quelle existence la sienne se trouvait-elle unie? A celle d'un prince qui ne sut jamais sourire, dont les mœurs

étaient plus que graves, les goûts solitaires, les colères brutales, et qui partageait son temps entre la chasse, le travail manuel, la table, le sommeil. Des ouvriers serruriers ayant, la veille de la fête de leur communauté, apporté au château un bouquet pour leur royal compagnon, Thierri, premier valet de chambre de Louis XVI, les empêcha de réaliser leur dessein, et il osa dire à son maître : « Sire, quelque honnête que soit le genre d'amusement auquel se livre Votre Majesté, il répugne au préjugé général et pourrait affaiblir la vénération des peuples, qui s'attendent à voir un caractère de grandeur imprimé à toutes vos actions. » Si telle était, sur ce point, l'opinion de la domesticité du château, il est aisé de deviner de quel œil les habitudes privées de Louis XVI étaient envisagées par la cour et pouvaient l'être par Marie-Antoinette. Elle ne l'eut pas plutôt vu, qu'elle fut frappée de ce que ses manières avaient de lourd. Persuadée que ce défaut venait d'une mauvaise éducation, elle en conçut à l'égard de M. de La Vauguyon des sentiments de haine, et Mme Campan rapporte qu'un jour Louis XVI ayant salué ses dames avec plus de bienveillance et de grâce que de coutume, la reine s'écria : « Convenez, mesdames, que, pour un enfant mal élevé, le roi vient de vous saluer avec de très-bonnes manières. » Ajoutez à cela un caractère ennemi de la frivolité et une aversion peu indulgente pour les plaisirs : entre les deux époux, que de motifs d'éloignement!

Là fut le point de départ des machinations employées par ceux qui avaient lié leur avenir à la fortune du comte de Provence, devenu Monsieur lorsqu'en 1774 son frère aîné devint Louis XVI. Entourer la jeune princesse d'adulations perfides; l'encourager au bonheur, cherché loin des usages reçus; l'entraîner à des imprudences qui, en offensant, en irritant son mari, pussent l'exposer, lui, à une déconsidération funeste, elle à des soupçons flétrissants; réunir ainsi et préparer les matériaux d'un système de diffamation encore sans exemple dans l'histoire, tel fut le plan adopté, conception bien digne de l'esprit de cour, et qu'il faudra se rappeler quand le peuple grondera aux portes de Versailles!

Conformément aux vues qui viennent d'être exposées, on fit, tout d'abord, éclater, autour de Marie-Antoinette, mille transports d'admiration; des mains exercées lui versèrent goutte à goutte le poison lent des éloges; on lui sut adoucir la pente des liaisons téméraires; on flatta ses goûts; on eut soin de l'applaudir recherchant les parties de nuit, s'oubliant aux petits jeux chez la duchesse de Duras, courant les bals de l'Opéra; se faisant l'écolière de l'acteur Michu; prenant dans des comédies de salon, dont ses belles-sœurs se scandalisaient, les rôles de soubrette; introduisant à la cour des modes ruineuses; s'exposant enfin à ces paroles sévères qu'à la vue d'un de ses portraits Marie-Thérèse lui écrivit : « Au lieu du portrait d'une reine de France, j'ai reçu celui d'une actrice. »

C'est ainsi que, le long de riants sentiers, des nobles, des gentilshommes, des fils de preux, conduisaient à la catastrophe finale cette princesse infortunée!

Il entrait dans le plan de la faction de rendre aussi apparente que possible une mésintelligence de nature à jeter des doutes sur la moralité de l'événement qu'elle redoutait, savoir la naissance d'un héritier de la couronne. Dans ce but, que ne fit-on pas? Devant la reine, on attaquait indirectement par le ridicule les vertus bourgeoises de Louis XVI et jusqu'à sa bonhomie; devant Louis XVI, on exagérait, on noircissait les imprudences de la reine, et, par cette double manœuvre, on multipliait les occasions de quelque rupture éclatante. Des écrivains dévoués à la mémoire de Marie-Antoinette conviennent que tout fut employé pour entretenir, pour augmenter à son égard la froideur de Louis XVI; que le duc de La Vauguyon était cité comme y travaillant; qu'en dehors du parti Choiseul, Marie-Antoinette n'avait pas, à cette époque, de sincères amis à la cour, et que les projets formés contre elle allaient au point d'admettre la possibilité d'un divorce. « Au voyage de Fontainebleau, dit Mme Campan, l'année du mariage, on gagna les inspecteurs des bâtiments, pour que l'appartement du Dauphin, attenant à celui de la Dauphine, ne se trouvât pas achevé. »

L'odieuse conspiration eut une partie des résultats qu'on s'en était promis. L'éloignement de Louis XVI pour Marie-Antoinette, outre qu'il dura longtemps, ne fut pas sans revêtir des formes acerbes; et elle, de son côté, goûtait si peu la compagnie du roi, que, maintes fois, il lui arriva de trahir, soit sous forme de plaisanterie, soit même sous forme de remercîment, ses répugnances secrètes, comme le jour où elle dit en riant à Louis XVI qu'elle acceptait le petit Trianon, « à condition qu'il n'y viendrait que lorsqu'il y serait invité. »

Cependant, les années s'écoulaient, et Marie-Antoinette s'affligeait de n'être pas mère. Tantôt elle était aperçue les yeux humides de larmes, tantôt c'était par des mots violents que s'exhalait son dépit, témoin ceux qu'elle adressa un jour à une vieille demoiselle, très-inquiète de la voir si souvent monter à cheval : « Au nom de Dieu, laissez-moi en paix, et sachez que je ne compromets aucun héritier. » Diverses circonstances rendirent sa douleur plus vive, en y mêlant les pointes de la jalousie : la comtesse d'Artois accoucha d'un fils, et les poissardes, qui, ce jour-là, s'étaient rassemblées sur le passage de la reine, lui crièrent injurieusement que c'était à elle à donner des héritiers à la couronne.

Cette situation, néanmoins, devait avoir un terme. Guéri enfin de sa triste infirmité par l'art des médecins, et de ses préventions par l'injustice, devenue manifeste, des attaques, Louis XVI insensiblement se rapprocha de Marie-Antoinette, jusque-là qu'il finit par lui être asservi, son indifférence d'autrefois ayant fait place à une tendresse emportée. Ce fut un vrai coup de théâtre, à la cour, que l'annonce de la grossesse de la reine. Alors parut bien clairement la portée du complot tramé par ses ennemis. On avait apporté tant d'art à préparer les accusations, qu'elles trouvaient le public tout disposé à les accueillir, d'autant qu'on n'avait pas manqué de l'exciter à la haine, en répandant que Marie-Antoinette ruinait le royaume par de folles prodigalités; qu'elle avait été envoyée en France par sa mère comme un fléau vengeur, et que Marie-Thérèse elle-même avait dit : — mot évidemment impossible, mais que ne croit pas et que ne donne pas à croire la haine? — « La France m'a fait beaucoup de mal : en lui envoyant ma fille, je le lui ai rendu. »

Ici commence à se dessiner le rôle du comte de Provence.

Doué d'une force de dissimulation qui, chez lui, n'avait pas attendu l'âge mûr, il s'était mis au nombre des bruyants admirateurs de la reine; il s'associait à ses plaisirs, qu'il célébrait en rimes galantes; il l'accompagnait ordinairement au bal de l'Opéra, ou, du moins, il s'étudiait à y paraître en même temps qu'elle; il lui adressait les vers suivants avec le cadeau d'un éventail :

> Au milieu des chaleurs extrêmes,
> Heureux d'amuser vos loisirs,
> J'aurai soin près de vous d'amener les zéphyrs;
> Les amours y viendront d'eux-mêmes.

Ou bien, apprenant qu'elle se rendait par eau à Fontainebleau et devait passer devant Saint-Assise, il l'y faisait précéder par un immense filet d'or et d'argent, pour l'arrêter au passage. Mais ces démonstrations courtoises n'étaient que les artifices d'une ambition froide et qui savait se posséder

Nous avons raconté déjà quelle fut la conduite de ce prince au baptême de la fille dont Marie-Antoinette accoucha le 19 décembre 1778, et quels doutes il ne craignit pas de jeter alors, en présence de nombreux témoins, sur la légitimité de l'enfant. Il osa bien plus encore, lorsqu'en 1781 la reine accoucha d'un fils. A son instigation, douze pairs signèrent circulairement une protestation, dont il eut un instant l'idée de faire effectuer l'enregistrement officiel et le dépôt public. Mais on lui représenta qu'une telle démarche serait un scandale plein de dangers; qu'il n'en retirerait aucun avantage; que le dépôt des pièces ne pourrait être reçu publiquement, à moins que lui, prince du sang, ne se portât, de sa personne, accusateur et ne provoquât une enquête, laquelle même supposait l'agrément du roi; que ni le grand conseil, ni le parlement ne consentiraient à se prêter à des attaques d'une aussi effrayante nature et dont le seul résultat possible était l'exil pour lui, et, pour ceux qui auraient eu l'imprudence de servir son ambition, le plus cruel châtiment. On évita donc tout éclat; mais le prince n'en obtint pas moins que les pièces fussent reçues et gardées en dépôt secret, pur et simple, au greffe du parlement, où elles étaient encore quand l'Assemblée nationale abolit les parlements et les autres cours souveraines. A cette époque, elles passèrent aux mains d'un des avocats généraux, lequel, étant mort sur l'échafaud pendant la Révolution, les laissa à sa fille. Napoléon, très-curieux de tout ce qui se rattachait à l'ancienne cour, fut vaguement informé de l'existence de ces documents; il les fit réclamer comme *papiers d'État*, mais, la réclamation ayant été éludée et non poursuivie, ils furent livrés, ou plutôt vendus à Louis XVIII, sous la Restauration.

Maintenant, si les imprudences de Marie-Antoinette furent transformées en crimes; si le secret de ses intimités occupa la cour et la ville, si, après la naissance de son premier enfant surtout, un infatigable système de diffamation s'organisa contre elle; si l'on se plut à la montrer se déguisant en bergère et se laissant entraîner, dès l'aube du jour, chez une laitière de Marly; si l'on donna le nom de *petites maisons de la reine* au château de Trianon et au pavillon de Breteuil dans le parc de Saint-Cloud; si ces mots perfides de Monsieur au comte d'Artois, à propos de l'amitié que lui témoignait Marie-Antoinette : « Prenez garde de nuire à votre héritier, » furent connus, répétés, commentés d'une manière infâme..., qu'on ne s'en prenne pas à la Révolution, et qu'il reste bien constaté aux yeux de l'histoire que de tels coups partirent de la cour, seule digne en effet de les frapper!

« J'avais un peu moins de quinze ans, dit M Sauquaire-Souligné, quand mon père, qu'avaient atteint déjà deux lettres de cachet, conçut des craintes pour sa sûreté. Voici à quel sujet Depuis plusieurs mois, au fond de la province, à soixante lieues de Paris, il recevait, presque à chaque courrier, des paquets, souvent assez volumineux, contenant des pamphlets, des épigrammes, des couplets scandaleux, presque tous dirigés contre la reine. Mon père jugea prudent d'aller à Paris, où je l'accompagnai, et ce fut chez Beaumarchais, son ami, que nous nous établîmes. C'était bien s'adresser pour connaître les intrigues des hauts lieux. Après tant d'années, il me semble voir encore Beaumarchais faisant remarquer à mon père une énorme pile d'écrits de la même espèce que ceux dont j'ai parlé; et comme mon père témoignait le désir d'en connaître la source, « Si vous voulez être « exactement renseigné sur ce point, dit Beaumarchais, « adressez-vous au surintendant des finances de M. de Pro- « vence! »

Du reste, qu'on récapitule, en les rapprochant, les divers actes de ce prince, et l'on verra que toujours, avec une habileté voilée, il usa de sa position, de son influence, de son crédit, dans un sens à la fois funeste à son frère aîné et favorable à lui-même.

De bonne heure il avait fixé auprès de lui les hommes qui formèrent plus tard la faction du Luxembourg : ce fut cette faction qui produisit à la cour l'élu des illuminés d'Allemagne, le comte de Saint-Germain, et qui, par lui, bouleversa de fond en comble la maison du roi. Ce fut cette faction qui souffla aux d'Éprémenil, aux Goislard de Montsabert, à toutes les jeunes et ardentes têtes du parlement, de la cour des aides, de la chambre des comptes, de la cour des monnaies, l'ardeur qu'ils déployèrent contre le gouvernement de Louis XVI. Ce sont les agents de cette faction qu'on retrouve triomphant de la fermentation générale, semant la division entre la noblesse de cour et la noblesse de province, poussant enfin aux États généraux comme moyen d'affaiblir le monarque sans renverser la monarchie. Lors de la rédaction des cahiers de la noblesse d'Anjou, un grand seigneur, appartenant à cette faction naissante, proposa, comme objet de délibération, la question suivante : « Ne pourrait-on prévoir telle circonstance, dans laquelle il deviendrait nécessaire de suspendre l'autorité du roi? »

Pendant ce temps, le comte de Provence, personnellement, mettait tout en œuvre pour accroître son importance politique. Par un procédé familier aux princes, il avait recherché, dès 1777, l'éclat d'un voyage dans lequel il pût d'avance se concilier la faveur du peuple. Suivi des neuf principaux seigneurs attachés à son service, il alla se montrer aux provinces du Midi; mais, bien différent du frivole comte d'Artois qui ne songeait qu'à s'amuser de ses courses à travers le royaume, il affecta, lui, de flatter les populations en s'associant à leurs idées, à leurs sentiments et jusqu'à leurs préjugés. Il visita de préférence les écoles et feignit de prendre un vif intérêt aux amusements populaires. A Toulouse, après avoir charmé l'académie des Jeux floraux par les témoignages d'une grave sympathie, il ne dédaigna pas d'inscrire son nom sur le registre des pénitents bleus. A Marseille, il imita Louis XIII embrassant un prud'homme. A Tarascon, il partagea l'effroi joyeux et simulé des habitants, en présence du gigantesque mannequin *Tarasque*. A Avignon, où l'hôtel du duc de Crillon l'avait reçu, il refusa la garde bourgeoise qui lui fut offerte et dit : « Un fils de France, logé chez un Crillon, n'a pas besoin de gardes. » C'était se préparer les voies; c'était, à tout événement, promettre aux gens de lettres un protecteur éclairé, au peuple un souverain débonnaire, à la noblesse un roi-gentilhomme.

Quand il vit venir la Révolution, il se garda également et de se donner à elle et de la braver. Laissant, de ces deux rôles, si dangereux l'un et l'autre, le premier au duc d'Orléans, le second au comte d'Artois, il se tenait en réserve, se ménageait au sein de la famille royale une situation à part, temporisait. Dans l'Asssemblée des notables, son attitude mérita d'être remarquée : pendant que, par son opposition au ministère, il s'attirait les applaudissements du peuple, au milieu d'un discours d'apparat il prenait le titre de premier gentilhomme du royaume, cherchant ainsi à sa fortune, dans un moment d'incertitude, des appuis divers.

En attendant, riche par ses apanages, riche par les dons que le roi lui prodiguait, il s'attachait à acquérir dans les provinces de grands domaines. Comme il avait un état de maison peu dispendieux, on s'étonna d'un emprunt fort considérable qu'il contracta en Hollande, emprunt dont Louis XVI eut la faiblesse de se porter garant. Mais un comité secret avait été formé, ce comité entretenait de nombreux agents; il avait à pourvoir à de ténébreuses dépenses, et la corruption coûte!

Une chose qui n'est pas connue, c'est que Mirabeau, alors qu'on le croyait occupé de toutes autres intrigues, correspondait secrètement avec le comte de Provence. Il lui écrivait, dans un moment sans doute où le prince s'écartait de ses habitudes de prudence :

« Calmez, calmez, je vous en conjure, une impatience qui perdra tout. C'est précisément parce que votre naissance vous a placé si près du trône qu'il vous est difficile de franchir la seule marche qui vous en sépare. Nous ne sommes ni en Orient, ni en Russie, pour traiter les choses si lestement.... En France, on ne se soumettrait pas à une révolution de sérail. »



COMTE DE PROVENCE

Comme il est facile de donner le change à l'opinion! Quand Mirabeau se faisait ainsi le conseiller occulte d'un prince qui conspirait sans attirer sur lui les soupçons, il était à la veille de figurer comme complice d'un autre prince qui attirait sur lui tous les soupçons sans conspirer.

Car, que le duc d'Orléans eût résolu de renverser la couronne dans le sang pour l'y ramasser, ni son caractère ni sa conduite n'avaient jusqu'alors autorisé cette accusation. En réalité, qu'avait-on à lui reprocher? D'avoir combattu les édits bursaux, lors de l'Assemblée des notables? D'avoir adouci par d'abondantes aumônes les rigueurs de l'hiver de 1788? D'avoir poussé, en 1789, à la réunion des trois ordres? Seuls, les commentaires envenimés de la haine pouvaient transformer en crimes des actes semblables.

Il est vrai qu'il vivait ouvertement séparé de la famille royale; mais de quel côté étaient venues les attaques? C'est ce qu'il importe de rappeler, pour l'éclaircissement d'un point historique sur lequel on s'est plu à rassembler les ténèbres.

S'il est un fait certain, incontestable, c'est qu'au combat naval d'Ouessant, en 1788, le duc d'Orléans, alors duc de Chartres, s'était comporté avec le sang-froid d'un vieux guerrier. Dans cette occasion, il avait été tellement en vue, les témoignages étaient si nombreux, les rapports de l'amiral d'Orvilliers si favorables, que, d'abord, aucun doute ne s'éleva. Lorsque, de retour à Paris, le duc parut à l'Opéra, il y eut explosion d'enthousiasme, et, attentif aux allusions flatteuses, le peuple, par ses applaudissements, interrompit plusieurs fois le spectacle Qu'arriva-t-il, cependant? Marie-Antoinette haïssait ce prince, pour quelques vanteries indécentes que sa fatuité s'était, dit-on, permises : soit ce motif, soit à cause de l'ancienne rivalité des deux branches, l'ovation qu'il venait de recevoir n'éveilla qu'un sentiment à la cour, celui d'une implacable jalousie. On s'y répandit en sarcasmes, en mortelles injures, que les échos du dehors répétèrent. Si entre les deux flottes la victoire avait hésité, la faute en était à l'insubordination du prince. Il avait désobéi à certains signaux. Et puis, il avait manqué de cœur.... De sorte que celui qui, sous les yeux de Lamothe-Piquet, s'était montré si brave, se trouva être tout à coup le dernier des lâches! On alla jusqu'à lui supposer l'intention d'obtenir la survivance de la charge de grand amiral, contre le gré, au détriment du duc de Penthièvre, son beau-père, qui l'occupait. Indigné, désespéré, il écrivit à Louis XVI :

« Sire, les bontés de Votre Majesté autorisent la confiance qui m'y fait recourir, et ma situation les rend bien nécessaires.... Votre Majesté sait qu'on a répandu dans le public que j'avais engagé M. d'Orvilliers à rentrer le 29 juillet. Je donne ma parole d'honneur à Votre Majesté que je n'ai eu aucune communication avec lui depuis le 26. J'ai suivi en ce moment ses ordres, dont je ne me suis pas écarté une minute. Le 27, je lui ai donné des preuves de subordination qui m'ont beaucoup coûté.... Daignez, Sire, réfléchir un moment sur la bizarrerie de ma situation. Je sers dans la marine depuis quatre ans sans aucun motif d'intérêt. Mon ambition se bornait à prouver à Votre Majesté mon zèle et à mériter son estime On me suppose des vues basses, intéressées; on a la méchanceté de suggérer à mon beau-père que je fais les fonctions de sa charge, et même que je fais des démarches pour la lui enlever. J'ai servi dans l'escadre sous les ordres d'un officier, mon cadet, comme subordonné; on m'impute toutes les fautes comme général, et, pour accréditer ces noirceurs, on répand que Votre Majesté a témoigné son mécontentement. D'après ce fidèle tableau, Votre Majesté peut juger si mon cœur est navré et s'il a sujet de l'être. L'estime de mon beau-père, le sort de mes enfants, le bonheur de ma femme, ma gloire, ma réputation, tout est compromis. Ces puissants motifs m'autorisent à avoir recours à Votre Majesté et à lui demander de créer pour moi la place de colonel général des troupes légères. Cette grâce en imposerait à mes ennemis. Elle prouverait au public que Votre Majesté est satisfaite de ma conduite, et ferait le bonheur de ma vie, en me procurant les moyens d'être utile à Votre Majesté et de mériter les bontés dont elle aurait bien voulu m'honorer.

« Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle sujet et serviteur. »

Plus juste que les courtisans, Louis XVI traça de sa main sur l'original de la lettre qui vient d'être transcrite :

« Le roi, voulant donner à M. le duc de Chartres un témoignage distingué de sa satisfaction, et prouver qu'il est également content de son zèle et de la capacité qu'il a montrée pour son service dans toutes les occasions, et particulièrement au combat d'Ouessant, du 27 juillet dernier, crée pour lui la charge de colonel général des hussards et troupes légères, avec un régiment colonel-général, pour lequel M. le duc de Chartres travaillera avec Sa Majesté. »

C'était donc en réponse à une demande du duc, c'était comme marque de haute satisfaction que Louis XVI lui avait conféré la charge de colonel général des hussards. Eh bien! cette faveur, odieusement interprétée par les amis de la reine, on la présenta comme une épigramme flétrissante. En vain le duc d'Orléans essaya-t-il d'opposer des actions d'éclat aux imputations qui le livraient à de si injustes mépris; en vain mit-il une ardeur passionnée à solliciter des occasions pour son courage, il ne rencontra qu'humiliants refus; on circonvint le faible Louis XVI, on changea sa bienveillance en aigreur, et Marie-Antoinette put, au nom du roi, adresser à un prince que poursuivait sa haine, la lettre suivante, si dure, en dépit des formes apprêtées du style de cour :

« Le roi est informé et mécontent, monsieur, de la disposition où vous êtes de vous joindre à son armée. Le refus constant qu'il a cru devoir faire aux instances les plus vives et, ce qui le touche de plus près, les suites qu'aura votre exemple, ne me laissent que trop voir qu'il n'admettra ni excuse ni indulgence. La peine que j'en ai m'a déterminée à accepter la commission de vous faire connaître ses intentions, qui sont très-positives. Il a pensé qu'en vous épargnant la forme sévère d'un ordre, il diminuerait le chagrin de la contradiction sans retarder votre soumission. Le temps vous prouvera que je n'ai consulté que votre véritable intérêt, et qu'en cette occasion, comme en toute autre, je chercherai toujours, monsieur, à vous prouver mon sincère attachement.

« MARIE-ANTOINETTE. »

Voilà comment s'annonçait, au sein de la famille royale, la tragédie que dénoua le vote des 16 et 17 janvier 1793 !

Le duc d'Orléans n'était né certainement ni pour l'ambition ni pour la haine. Son âme d'ailleurs, amollie par l'abus des voluptés, n'avait pas le ressort qu'exigent les vastes desseins et la recherche des joies amères. Mais la guerre que la cour lui déclara servit à grouper, moins encore autour de lui qu'autour de son nom, une foule de mécontents dont l'opinion publique le fit chef malgré lui-même. Il en résulta, de la part de ses ennemis, un redoublement de rage, et la Révolution l'emporta enveloppé dans des fureurs contraires.

Le vrai conspirateur, c'était le comte de Provence, comme la suite le prouvera.

Intéressé à voir se produire sous le nom d'un autre ces sortes d'agitations dont les fauteurs *apparents* finissent presque toujours par être les victimes, il fut le premier à faire croire, au moyen de ses affidés, à l'existence d'un parti ayant pour chef réel, reconnu, et décidé à tout, le duc d'Orléans. Quant à lui, que lui importait la modestie de son rôle, si elle devait le conduire au but en lui épargnant les périls de la route? Il lui suffisait d'être à l'abri des emportements de la place publique. Or, il est à remarquer que jamais l'émeute ne gronda contre le Luxembourg; que jamais, dans le temps même où personne n'échappait à l'insulte, l'insulte ne monta jusqu'au comte de Provence. D'où ce mot violent de la reine qui reviendra dans le cours d'une histoire consacrée au souvenir de tant d'orages : « Laissez-le partir, laissez-le partir. On lui ouvrira le passage, et il arrivera chez lui sans avoir reçu une égratignure. Monsieur a le talent d'apprivoiser les bêtes féroces; elles ne sont à craindre que pour nous. »

Au surplus, et pour qu'aucun doute ne reste sur la nature

du rôle que jouait dans l'ombre le comte de Provence, citons, par anticipation, la lettre suivante, lettre autographe qu'un hasard heureux nous a fait découvrir, et qui jette tant de jour sur des intrigues jusqu'ici complétement ignorées :

1er novembre 1790.

« Je ne sais, monsieur, à quoi vous employez votre temps et l'argent que je vous envoie. Le mal empire, l'Assemblée



MADAME CAMPAN

détache toujours quelque chose du pouvoir royal; que restera-t-il si vous différez? Je vous l'ai dit et écrit souvent. Ce n'est point avec des libelles, des tribunes payées et quelques malheureux groupes soudoyés que l'on parviendra à écarter Bally (*sic*) et Lafayette; ils ont excité l'insurrection parmi le peuple; il faut qu'une insurrection les corrige à n'y plus retomber. Ce plan a, en outre, l'avantage d'intimider la nouvelle cour, et de décider l'enlèvement du soliveau. Une fois à Metz ou à Péronne, il faudra qu'il se résigne; tout ce que l'on veut est pour son bien; puisqu'il aime la nation, il sera enchanté de la voir bien gouvernée. Envoyez au bas de cette lettre un récépissé de deux cent mille francs.

« Louis-Stanislas-Xavier. »

CHAPITRE VIII

LA QUINZAINE DES COMPLOTS

CEPENDANT, le peuple, à Paris, était à bout de souffrances. Il mourait littéralement de faim. Chaque jour, du fond de ces noirs quartiers que l'inquiétude assiége et qu'habite la pâleur, on voyait sortir par groupes, dès quatre heures du matin, hommes, femmes, enfants, vieillards, qui tous à grands cris imploraient le pouvoir de vivre. Un pain acheté, conquis, c'était une victoire. Et quel pain! Une masse dont la couleur noirâtre, la saveur terreuse, la fétide odeur annonçaient des farines viciées par d'homicides mélanges. Qui dira le désespoir d'une mère, quand sur ses genoux repose immobile la tête de son enfant tué par la faim? *Rachel ploravit filios suos, et noluit consolari quia non sunt!*

Vers qui montait, du sein de cette horrible détresse, l'espérance du peuple? Vers le roi, oui, vers le roi, qui, pendant ce temps-là, faisait des serrures, dînait, chassait, s'endormait au conseil.

« Ah! si le roi savait! disait-on parmi la foule. Il est bon, lui! Mais ceux de la cour lui cachent la vérité, ils le trompent. Ah! s'il pouvait voir de près nos misères! s'il n'était pas à Versailles! s'il était ici! »

Touchante et sublime confiance! A ce peuple accablé de tant de maux il paraissait impossible que le chef de l'État ne fût pas le père des malheureux.

Il est juste d'ajouter qu'abandonné à ses propres inspirations, Louis XVI n'eût peut-être pas été indigne de cette confiance. On se reportait aux promesses de ses jeunes années. On se le représentait surpris un jour par quelques-uns de ses gardes au sortir d'une mansarde où il avait porté de furtives aumônes, et s'écriant : « Eh! messieurs, ne puis-je donc aller en bonne fortune sans que tout le monde le sache? » On se rappelait la simplicité de ses mœurs, et avec quelle effusion vraie, avec quel attendrissement, embrassé un jour en pleine rue par une vieille femme, il l'avait embrassée à son tour. Enfin, les calamités d'un récent hiver avaient laissé, de sa bienfaisance, un souvenir qui faisait battre encore sous les haillons plus d'un pauvre cœur déchiré. Pendant le froid, si rigoureux, de 1783, n'avait-il pas ordonné des distributions de bois qu'il surveillait lui-même? N'avait-il pas permis aux indigents d'entrer au château, de pénétrer dans les cuisines, de s'y chauffer, d'en emporter de la braise et de la soupe?

Il était donc naturel que Paris, le Paris des malheureux, brûlât d'arracher Louis XVI à son funeste entourage de Versailles. Pourquoi, d'ailleurs, cet éloignement qui ôtait tout contre-poids à l'influence des pervers? Pourquoi le trône relégué derrière cet insolent rempart de flatteurs et de valets? Pourquoi, entre le roi et le peuple, cette distance qui empêchait le peuple de voir le roi, et le roi d'entendre, de connaître, de comprendre le peuple? Bientôt, d'un bout à l'autre des faubourgs, il n'y eut plus qu'une voix : « Ayons le roi, nous aurons du pain. »

Telle était la disposition des esprits, quand tout à coup des rumeurs pleines d'alarmes se répandent. On raconte, on assure que la mort des meilleurs citoyens est résolue; qu'une liste de proscription est dressée; que les principaux d'entre les nobles se sont engagés par un serment terrible; qu'on veut enlever le roi, le conduire à Metz. Là sont des soldats qu'on juge capables de décider de l'empire, comme autrefois les prétoriens à Rome; là commande le marquis de Bouillé, qui a refusé, quant à lui, de prêter serment à la Constitution et qu'on sait prêt pour la guerre civile.

En même temps paraissaient dans les rues, ainsi que cela s'était vu avant la prise de la Bastille, des uniformes nouveaux, étranges, des uniformes verts à parements rouges. Les chevaliers de Saint-Louis affluaient, la provocation dans les yeux et affectant des airs vainqueurs. Des cocardes noires se montraient aussi; et que signifiaient-elles, que présageaient-elles, ces cocardes, couleur de la nuit?

La souffrance est féconde en visions, et les visions ne trompent pas toujours : Paris se crut enveloppé de mystérieux ennemis. Les femmes, plus promptes d'ordinaire soit à la peur, soit au courage, furent les premières à s'émouvoir. Elles excitaient leurs maris et leurs frères, les gourmandaient. Esprits épais, cœurs pusillanimes, qu'attendaient-ils? Une caverne sombre était devant eux : que n'y entraient-ils résolûment pour la sonder, une pique dans une main, un flambeau dans l'autre? Et à ces exhortations violentes leur colère mêlait injurieusement le nom de la reine.

Car, sur Marie-Antoinette s'était accumulée, par le crime des courtisans, toute la haine qu'inspiraient leurs complots. Elle-même, d'ailleurs, volontairement et avec audace, elle courait alors au-devant des inimitiés. Ce n'était plus, à l'époque où nous sommes, cette princesse frivole et charmante qui, du rang suprême, n'aimait que ce qui le fait oublier. Depuis la convocation des États généraux, depuis la prise de la Bastille surtout, son visage avait pâli, son front était devenu pensif, et l'amertume de son sourire, la tristesse altière de son regard, trahirent plus d'une fois les secrets de son âme. Elle s'occupait maintenant des affaires; elle y apportait l'ardeur d'une femme et les fureurs d'une reine outragée; absente ou présente, elle pesait sur les délibérations des ministres; Louis XVI passait sa vie à lui résister faiblement et à lui céder; Necker la craignait; et, en la voyant si décidée, si fière, si impétueuse, si supérieure par l'énergie de la volonté à un *monarque-artisan*, la cour se groupait autour d'elle : la reine c'était le roi.

On le savait bien, à Paris, et même ce qui se passait au château, dans ses profondeurs les plus cachées, nul ne l'ignorait. Il y avait là, en effet, toute une classe d'hommes qui, bien que leur sort dépendît de la cour, n'en étaient pas moins attachés de cœur à l'ordre nouveau. Les domestiques principaux, dont les familles demeuraient à Versailles et formaient une partie notable de la bourgeoisie de cette ville, appartenaient presque tous à la garde nationale. Ils étaient enorgueillis de leur uniforme, et ce leur était une mortelle offense d'entendre la cour parler en termes de mépris de ce qu'elle appelait « la transformation des valets en capitaines. » Mme Campan rapporte qu'un jour les musiciens de la chapelle ayant paru à la messe du roi en habit militaire, Louis XVI en fut très-offensé et fit défendre à ses serviteurs de paraître désormais en sa présence avec ce *costume déplacé*.

Ainsi s'aigrissaient, autour du trône, dans son voisinage, les ressentiments et les haines. Nous avons eu déjà occasion de faire remarquer que la nombreuse domesticité qui encombrait les antichambres de Versailles constituait un peuple d'espions. Les murailles, au château, écoutaient tout et redisaient tout. Les gestes mêmes, on les dénonçait.

Le 14 septembre, le comte d'Estaing écrivit à la reine une lettre dont il est heureux que le brouillon ait été conservé à l'histoire :

« Mon devoir et ma fidélité l'exigent.... Il faut que je mette aux pieds de la reine le compte du voyage que j'ai fait à Paris. On me loue de bien dormir la veille d'un assaut ou d'un combat naval.... Eh bien! il faut que je l'avoue à Votre Majesté, je n'ai pas fermé l'œil de la nuit. On m'a dit dans la société, dans la bonne compagnie.... qu'il y a un plan de formé; que c'est par la Champagne ou par Verdun que le roi se retirera ou sera enlevé; qu'il ira à Metz. M. de Bouillé est nommé, et par qui? par M. de Lafayette, qui me l'a dit tout bas à table, chez M. Jauge. J'ai frémi qu'un seul domestique ne l'entendît. Je lui ai fait observer qu'un mot de sa bouche pouvait devenir un signal de mort. Il est froidement positif, M. de Lafayette! Il m'a répondu qu'à Metz, comme ailleurs, les patriotes étaient les maîtres, et qu'il valait mieux qu'un seul mourût pour le salut de tous. M. de Breteuil, qui tarde à s'éloigner, conduit le projet. On accapare l'argent, et l'on



COMTE D'ESTAING

promet de fournir un million et demi par mois. M. le comte de Mercy est malheureusement cité comme agissant de concert.... Je suis allé chez l'ambassadeur d'Espagne, et c'est là, je ne le cache point à la reine, que mon effroi a redoublé.... Après avoir parlé de la cour errante, poursuivie, trompée par ceux qui ne l'ont pas soutenue lorsqu'ils le pouvaient, et qui voudraient encore, qui veulent actuellement l'entraîner dans leur chute, et m'être affligé d'une banqueroute générale, devenue dès lors indispensable, je me suis écrié que, du moins, il n'y aurait d'autre mal que celui que produirait cette fausse nouvelle, si elle se répandait, parce qu'elle était une idée sans fondement. M. l'ambassadeur d'Espagne a baissé les yeux à cette dernière phrase. Je suis devenu pressant, et il est enfin convenu que quelqu'un de considérable et de croyable lui avait appris qu'on lui avait proposé de signer une association.... »

Le comte d'Estaing terminait sa lettre par l'expression des plus vives alarmes et par la demande d'une audience.

Marie-Antoinette le reçut : que se passa-t il dans leur entrevue? Rien à cet égard ne transpira; mais la suite montre assez que le comte d'Estaing, patriote par système, courtisan par habitude et par ambition, se laissa gagner à demi.

Les bruits dont on s'inquiétait si fort étaient fondés. La route de Versailles à Metz avait été garnie de troupes. A quinze lieues de la première de ces villes, elle étaient échelonnées, et à des distances assez rapprochées. Comme on avait prévu la résistance de Louis XVI, tout se trouvait préparé pour son enlèvement. L'idée venait de M. de Breteuil, et l'ambassadeur d'Autriche appuyait le projet de son influence diplomatique.

Voici quel était le plan d'invasion, tel que le donne un auteur royaliste, Montgaillard, qui ajoute :

« L'ex-ministre et l'ambassadeur se glorifiaient, en 1794, d'avoir formé et conduit ce projet de contre-révolution. Nous l'affirmons, parce que M. de Breteuil et M. de Mercy nous l'ont dit. M. le marquis de Bouillé a bien voulu nous dire aussi en 1794, à la Haye, que le projet avait été formé et poussé assez avant, mais que Louis XVI n'ayant pu se décider au moment de l'exécution, les personnes dont le monarque était environné à cette époque manquèrent du caractère nécessaire pour l'enlever. »

Du reste, à ce complot de la cour répondaient des complots contraires. Ceux-là se sont trompés sans doute qui n'ont attribué pour cause aux fameuses journées d'octobre que le jeu des partis ; mais non moindre a été l'erreur de ceux qui les ont présentées comme l'unique effet de la spontanéité populaire. La vérité est que les ambitieux mécontents avaient intérêt à traîner Louis XVI à Paris, où ils comptaient le dominer par la peur. Ils enflammèrent et se préparèrent à diriger un mouvement qui servait leurs desseins. Déjà, à l'issue d'une orgie, au milieu des fumées du vin, Mirabeau s'était écrié en termes dont l'obscénité brutale défie toute reproduction textuelle : « Il faut violer la cour et s'en moquer. » Peu de temps après, vers la fin du mois de septembre, il disait à Blaizot, libraire de la cour : « Mon ami, je prévois de malheureux événements ici, dans dix à douze jours. Mais que tous les honnêtes gens et ceux qui vous ressemblent, Blaizot, ne s'en alarment point : l'orage ne crèvera pas sur eux. » On répandit aussi dans Paris, et principalement au Palais-Royal, ces paroles prononcées à dessein par le même Mirabeau : « Si une insurrection est possible, ce serait seulement dans le cas ou les femmes s'en mêleraient et se mettraient à la tête. »

Un fait sur lequel Bertrand de Molleville donne des détails qui ne permettent pas d'infirmer son témoignage et que les divers historiens de la Révolution se sont abstenus de faire connaître, soit ignorance, soit calcul de l'esprit de parti, c'est le fait du conciliabule tenu chez Malouet, le 15 septembre. La veille, plusieurs membres de l'Assemblée, dévoués au roi, avaient reçu avis, par lettres confidentielles, que le 5 octobre était le jour désigné pour frapper un coup décisif. Saisis de frayeur, ils se communiquèrent l'un à l'autre leurs renseignements, les comparèrent et mirent en délibération les mesures à prendre. Ils s'étaient réunis au nombre de quinze, mais ils se croyaient assurés du concours de plus de trois cents députés du tiers; et l'évêque de Langres, Lally-Tollendal, Virieu, qui faisaient partie de la réunion, répondaient de l'assentiment de la majorité des nobles et du clergé. Après mûr examen, il fut convenu que le mieux était d'engager Louis XVI à transférer l'Assemblée à Tours. Porter directement cette proposition au roi, c'était ébruiter le projet et tout perdre . l'évêque de Langres et Malouet eurent mission de se rendre chez M. de Montmorin, qu'ils allèrent trouver à neuf heures du soir. Necker y était. On fit part aux deux ministres de la résolution adoptée. Ils partirent aussitôt; le conseil fut convoqué; mais Malouet et l'évêque de Langres ne tardèrent pas à être informés que le roi s'opposait d'une manière absolue à la translation de l'Assemblée, et que, d'ailleurs, on avait pris pour la sécurité commune toutes les précautions nécessaires.

Ces précautions jugées suffisantes, en quoi les faisait-on consister? Le 18 septembre, le comité militaire, à Versailles, fut averti qu'il allait recevoir, de la part du comte d'Estaing, une communication importante. En effet, le comte entra, l'air profondément préoccupé, mais composant son visage. Après avoir fait sortir ceux qui n'étaient pas de l'état-major de la garde nationale : « J'ai un secret à vous confier, dit-il : jurez que vous ne le divulguerez pas. » On le jure, et lui, montrant un papier qu'il avait apporté mystérieusement, donne lecture de la lettre suivante, adressée à M. de Saint-Priest, ministre de la maison du roi :

« Le duc de La Rochefoucauld vous aura dit l'idée qu'on avait mise dans la tête des grenadiers d'aller cette nuit à Versailles. Je vous ai mandé de n'être pas inquiet, parce que je comptais sur leur confiance en moi pour détruire ce projet, et je leur dois la justice de dire qu'ils voulaient me demander la permission et que plusieurs croyaient faire une démarche très-simple et qui serait ordonnée par moi. Cette velléité est entièrement détruite par les quatre mots que je leur ai dits, et il ne m'en est resté que l'idée des ressources inépuisables des cabaleurs. Vous ne devez regarder cette circonstance que comme une nouvelle indication de mauvais desseins, mais non en aucune manière comme un danger réel. Envoyez ma lettre à M. de Montmorin. On avait fait courir la lettre dans toutes les compagnies de grenadiers, et le rendez-vous était pour trois heures à la place Louis XV. »

Le signataire de ce billet, c'était Lafayette.

Ainsi, plus de doute. Les gardes françaises avaient été au moment de marcher sur Versailles. Et qu'importait que M. de Lafayette les en eût détournés? Un danger venait d'être signalé : ne pouvait-il renaître? Voilà ce que le comte d'Estaing fit ressortir vivement. Il se garda bien de dire, ce qui était vrai, que les gardes françaises, animés du sentiment populaire, n'avaient eu d'autre intention, lorsqu'ils avaient parlé de marcher sur Versailles, que d'aller partager avec les gardes du corps le soin de veiller à la conservation du prince, tout en empêchant son départ. Il peignit les alarmes du roi, le péril où cette insurrection, ce furent ses termes, jetterait et la famille royale et les représentants de la nation. Puis, un cri s'élevant : « Nous repousserons la force par la force. » — « Êtes-vous en état, demanda-t-il, de résister à dix-huit cents ou deux mille hommes bien armés, bien disciplinés? » Le comité n'osa répondre affirmativement, et le comte d'Estaing fit décider que la municipalité serait requise de demander au roi le secours d'un régiment.

Aussitôt, accompagné de six officiers, le comte court à la municipalité, qui consent à ce qu'il désire, sous la condition que la lettre de M. de Lafayette sera annexée aux registres et déposée dans les archives municipales, tant la responsabilité de la décision à prendre paraissait redoutable ! Le comte d'Estaing représenta que c'était exposer Lafayette à de terribles colères. Que ne sollicitait-on de M. de Saint-Priest une lettre ostensible, propre à remplacer celle de Lafayette? Cette opinion ayant prévalu, on dresse le modèle de la communication écrite, on le porte à M. de Saint-Priest, qui le signe,

et la demande d'un régiment est adressée au roi d'une manière officielle par la municipalité.

Sur la notification qui en fut faite à l'Assemblée dans la séance du 21 septembre, Mirabeau nia qu'une municipalité eût le droit de décréter l'établissement d'un corps armé. Il réclama la lettre de M. de Saint-Priest, sachant combien un pareil document compromettrait Lafayette. Mais l'Assemblée passa outre, partagée qu'elle était entre deux peurs contraires.

C'est à ces tristes manœuvres, c'est à ce courage négatif qu'aboutissaient les résistances organisées, et rien ne montre mieux dans quel état de défiance, de crainte, d'embarras, d'abaissement, vivaient alors tous les pouvoirs qui n'étaient pas ce pouvoir si imposant et si nouveau : le peuple !

Les ordres étaient déjà donnés pour l'arrivée des troupes. Mais on ignorait si la garde nationale tout entière partagerait, sur la nécessité de renforcer la garnison de Versailles, l'opinion de l'état-major. La ville comptait, en ce moment, quatre mille hommes sous les armes, et, récemment encore, sous prétexte d'assurer la police du marché, on y avait appelé un détachement de dragons. Le comte d'Estaing ordonne aux capitaines d'assembler leurs compagnies. Pour obtenir leur adhésion, prières, menaces, tout fut employé. Sur quarante-deux compagnies, vingt-huit résistèrent.

Alors, comme si Versailles eût été menacé de quelque épouvantable catastrophe, des émissaires à l'air effaré sont çà et là lancés dans les rues, on distribue des proclamations ; on affiche des placards ; on bat la générale ; on exagère la portée d'un rassemblement tumultueux provoqué par la famine à la porte d'un boulanger ; on fait apparaître aux yeux de la bourgeoisie le spectre du peuple soulevé.

Enfin, le 23 septembre, vers cinq heures du soir, le régiment de Flandre entra dans Versailles, commandé par le marquis de Lusignan, et traînant après lui deux pièces de canon, huit barils de poudre, six caisses de balles, un caisson de mitraille, et près de sept mille cartouches toutes faites, outre celles dont les gibernes étaient garnies. Le long de l'avenue de Paris se tenaient les gardes du corps, bottés et prêts à monter à cheval. Le régiment de Flandre alla droit à la place d'armes, où il prêta serment aux mains de l'autorité municipale. On avait si habilement semé l'inquiétude parmi la bourgeoisie, qu'elle se montrait en général disposée à bien accueillir ces troupes : on acheva de la gagner par la remise de l'artillerie et des munitions à la garde nationale. Mais il n'y avait dans le peuple de Versailles que défiance et sourdes colères.

Quant au peuple de Paris, plus libre et plus excité, il éclata. Les districts s'assemblent, des députations sont envoyées à l'Hôtel de Ville, d'autres au ministre. Il fallut, pour calmer les craintes, que le maire intervînt, et une affiche annonça que le nombre des troupes cantonnées autour de Paris, dans un rayon de quinze lieues, s'élevait seulement à trois mille six cent soixante et dix hommes.

En même temps, on essayait de détourner les regards des Parisiens de ce qui se passait à Versailles par une cérémonie fastueusement annoncée à l'avance : la bénédiction des drapeaux. Cette cérémonie eut lieu le 27 septembre, à Notre-Dame, en grande pompe. Le roi avait offert de prêter, pour la fête, des ornements pris dans les magasins des menus : M. de Saint-Priest le fit savoir en termes pompeux à Lafayette, et celui-ci aux Parisiens. Mais, au milieu des graves préoccupations du moment, cette condescendance parut une flatterie grossière adressée à la garde nationale. Les journaux de la Révolution se répandirent en railleries ; ils rappelèrent ce mot du prince d'Orange : « Rien d'un si haut prix que l'homme, et cependant on peut l'acquérir par un coup de chapeau. »

De son côté, et comme une sorte de défi jeté à l'irritation populaire, l'Assemblée nationale portait Mounier à la présidence. Le secrétaire de la célèbre Assemblée de Vizille était rapidement descendu de la position respectée que lui avait faite un premier acte de courage. On le croyait vendu à la cour, et, en apprenant sa nomination, un des agitateurs du Palais-Royal avait dit ce mot, qu'on se plaisait à répéter : « Voici une quinzaine par-dessus laquelle il faudra sauter à pieds joints. » Que Mounier eût réellement prostitué sa conscience, c'est ce que son caractère démentait ; mais il n'était pas riche ; il demeurait, par le hasard des circonstances peut-être, dans l'hôtel des écuries de Monsieur ; il avait amené de la province sa famille, et c'était de lui que Mirabeau, jugeant de la corruption des autres par la sienne propre, disait : « Venir aux États généraux avec une femme et des enfants, qu'est-ce autre chose que de donner deux anses pour vous soulever. »

L'arrivée du régiment de Flandre à Versailles, l'accueil qu'il avait reçu de la bourgeoisie, l'appui que le comte d'Estaing prêtait à la cour, celui qu'elle attendait de Lafayette, la vigilance et l'emportement des janissaires bourgeois de l'Hôtel de Ville à Paris, la nomination de Mounier à la présidence, la dispersion des agitateurs connus, dont les uns, comme Saint-Huruge, étaient en prison, dont les autres se cachaient comme Camille Desmoulins, l'abattement supposé du peuple que la faim décimait, tout cela avait enhardi outre mesure la faction contre-révolutionnaire. Elle commença de marcher sans contrainte à l'accomplissement de ses desseins. Le cours des travaux législatifs fut entravé par mille pratiques secrètes, par mille lâches manœuvres. Il y eut contre les députés fidèles à la cause de la nation redoublement de brochures venimeuses et d'outrages payés. On se mit à parler hautement de revenir aux trois ordres. La guerre civile, dont l'enlèvement de Louis XVI devait donner le signal, loin de la redouter, on la désirait comme ouvrant des abîmes où la Révolution disparaîtrait noyée dans le sang. Il fut question de former d'un nombre indéfini de volontaires une espèce de bataillon sacré, et, en attendant, rien ne fut négligé pour exalter la fidélité militaire des gardes du corps. A ceux d'entre eux qui arrivèrent à Versailles pour le service du quartier d'octobre, on réunit ceux qui avaient servi le trimestre précédent, et qu'on eut soin de retenir, de manière à doubler la garde du roi. Mais il ne suffisait pas qu'elle fût nombreuse : on la voulait fanatique. Déjà, lors de la convocation des États généraux, les gardes du corps s'étaient plaints amèrement des patrouilles qu'on les avait forcés de faire côte à côte avec des régiments étrangers : pour prévenir le retour de ces plaintes prévues, on accabla de caresses les soldats-gentilshommes Chez les uns on enflammait l'orgueil de la naissance, chez les autres l'ambition, chez tous le sentiment de l'honneur monarchique. Ainsi entraînés, quelques-uns, les plus jeunes, s'emportèrent jusqu'à des bravades d'une portée funeste, affectant de donner le fil à leurs sabres en pleine avenue, ou bien montrant des balles, et disant d'une voix moqueuse : « Voilà de jolies prunes ; elles seront bientôt mûres. »

Il est vrai que, d'autre part, les soldats du régiment de Flandre étaient sourdement sollicités à la défection par des messagers inconnus et même par des femmes envoyées de Paris pour les séduire. La cour en fut informée et se hâta d'opposer à cette influence de propagande des complaisances dont on voyait trop le but. Les officiers sont présentés à la famille royale, accueillis avec de gracieux sourires et des pa-

roles de miel, admis au jeu de la reine, et enfin invités à un repas de corps en usage dans l'armée, mais le premier que les gardes du roi eussent jamais donné, à Versailles.

Furent appelés à prendre part au banquet, outre les officiers du régiment de Flandre, ceux des dragons de Montmorency, des gardes suisses, des cent-suisses, de la prévôté, de la maréchaussée, et, parmi l'état-major de la garde nationale de Versailles, les hommes sur lesquels on croyait pouvoir compter. Un détail qui n'est pas indifférent, et que les historiens modernes ont eu tort d'omettre, c'est qu'au sein d'une détresse publique jusque-là sans exemple, le repas, commandé chez Harmes, célèbre traiteur du temps, le fut pour le nombre de deux cent dix convives, à raison de vingt-six livres par tête, non compris le vin, les liqueurs, les glaces et les bougies. On convint, par une autre imprudence, qu'il serait servi dans la salle de spectacle du château, laquelle avait toujours été réservée aux fêtes de la cour, et, pour que tout concourût à l'exaltation des convives, des loges furent distribuées aux dames. La reine, quoique sa présence fût vivement désirée, avait résolu de s'abstenir, avertie par un de ces sentiments qui ne trompent pas. M. de Luxembourg vainquit sa résistance.

A qui n'a-t-elle pas été racontée et qui ne l'a gardée vivante dans son souvenir, cette fête si pleine de mouvement, de bruit, d'éclat, et pourtant si funèbre, plus funèbre, a dit Carlyle, que le repas des enfants de Job, quand les murs de leur salle de festin s'ébranlèrent au souffle d'un vent impétueux? C'était le jeudi, 1er octobre. Du salon d'Hercule, où les conviés s'étaient d'abord réunis, ils passèrent dans la salle d'opéra, qui les attendait. Partout des glaces, des reflets magiques; la lumière ruisselait; on avait appelé un nombreux orchestre; les loges étaient remplies de spectateurs. Autour des tables, dressées sur le théâtre, on plaça alternativement, en signe de confraternité d'armes, un garde du corps et un officier du régiment de Flandre. Dès le second service, on porta les santés de la famille royale. Proposée à son tour par une voix timide, la santé de la nation fut rejetée, suivant les uns, suivant tous, omise. Peu à peu les vins pétillent, les visages se colorent. Des soldats sont introduits et mêlent quelque désordre à l'enthousiasme des chefs. Soudain les portes s'ouvrent.... La voilà! C'était elle en effet. Suivie de Louis XVI en habits de chasse, et tenant son fils par la main, elle s'avançait l'œil humide, le sein agité, radieuse avec un léger nuage de mélancolie sur le front, et la bouche entr'ouverte par ce sourire des femmes, si pénétrant et si doux quand on le sait voisin des larmes! Ce ne fut qu'un cri, cri de folie, cri d'amour. Elle, comme pour mettre sa majesté de reine sous la protection de sa dignité de mère, elle prit son enfant dans ses bras, fit le tour des tables, excitant aux transports, recueillant les hommages, traînant les cœurs après soi. Elle sortait.... un air bien connu se fait entendre : *O Richard, ô mon roi, l'univers t'abandonne!* C'en est trop! Les temps de la chevalerie venaient d'être évoqués; le fantôme de Blondel était apparu. Il y eut un accès d'enthousiasme insensé. Les gardes du corps portaient encore la cocarde blanche : ils veulent la faire prendre aux officiers des autres régiments qui, en vertu d'un récent décret, l'avaient échangée contre la cocarde nationale. Celle-ci est proscrite. Vive la cocarde blanche, s'écrie-t-on de toutes parts, celle des âmes fidèles! Au même instant l'orchestre se met à jouer la *Marche des Hulans*. Le délire alors ne connut plus de bornes. Les gardes tirent l'épée, les trompettes sonnent la charge. On se croit à un siége, devant l'ennemi Chancelants, éperdus, les convives escaladent les loges; ils se répandent dans la cour de marbre, qui retentit de clameurs passionnées. Un grenadier suisse grimpa même jusqu'au balcon et arriva dans la chambre de Louis XVI, qui lui tendit la main. On a écrit et on a cru que la reine détacha de son cou une croix d'or pour la donner à ce grenadier; mais le ait est faux : la reine ne portait à son cou que le portrait de ses enfants.

Tel fut ce banquet fameux, la noblesse y avait invoqué le passé; ainsi que don Juan dans sa dernière orgie, elle avait invité la mort : la mort fut exacte au rendez-vous!

Le tumulte avait été si grand, qu'une subite frayeur s'empara de la ville. Des corps de garde éloignés prirent l'alarme. Averti par la sentinelle qui gardait les drapeaux, Lecointre, lieutenant-colonel de la garde nationale, monta précipitamment à cheval, courut au château, et ce fut seulement sur ses assurances que les habitants, attirés au dehors par l'inquiétude, regagnèrent leurs demeures.

Parmi les circonstances qui marquèrent cette journée, il en est une dont on n'a pas éclairci le mystère. Dans le passage qui conduit de la terrasse au grand escalier, un chasseur des trois évêchés avait été aperçu, quand déjà finissait l'orgie, le front appuyé sur le pommeau de son sabre nu, dans une attitude tragique, et comme attendant, pour quelque coup de théâtre, des spectateurs complaisants. Un ancien officier du régiment de Turenne, nommé Miomandre, étant venu à passer, le soldat l'arrête, et, la douleur sur le visage, d'une voix tremblante : « Notre bon roi.... cette brave maison du roi.... les monstres.... ces misérables commandants.... et d'Orléans.... » Puis, avec le geste d'un désespoir simulé, il tourne contre sa poitrine la pointe de son sabre. Quelques gouttes de sang coulent. Mais on s'empresse autour de lui, on le désarme, et il est transporté à un corps de garde voisin où, étendu sur une botte de paille, il demeura dans une sorte d'état de stupeur. Que promettait cette étrange scène? On ne put l'attribuer à l'ivresse. Car le malheureux fut impitoyablement tué par quelques-uns de ses camarades, tué à coups de pieds, soit qu'on le crût dépositaire d'un secret fatal ou acteur d'une comédie odieuse préparée pour calomnier le duc d'Orléans.

Le lendemain, 2 octobre, nouveau repas dans la salle du manége, moins bruyant, moins provocateur, mais qui servait à prolonger le scandale. Le duc de Guiche y fut décoré de quatre bandoulières, pour s'y être associé sans réserve à la conduite des gardes.

Il était dit que la cour comblerait la mesure des folies! En répondant à une députation de la garde nationale qui était allée la remercier du don de quelques drapeaux, Marie-Antoinette laissa échapper ces paroles : « Je suis enchantée de la journée de jeudi. » L'uniforme civique, au château, était ouvertement insulté Le dimanche soir, au jeu de la reine, un bourgeois de Versailles et un avocat de Rennes, revêtus l'un et l'autre de cet uniforme, se virent, à cause de cela seul, expulsés avec insolence. Lecointre fut provoqué en pleine rue et poursuivi par un chevalier de Saint-Louis, fils de la bouquetière de la reine : il ne se débarrassa de cet homme qu'en lui proposant, en dehors de tout duel régulier, un combat à mort. De leur côté, par la tendresse du regard, par le charme du sourire, par ces muets et intimes encouragements, d'où sortirent les prodiges des tournois du moyen âge, mais qui ne pouvaient maintenant que pousser aux horreurs de la guerre civile, les dames de la cour s'étudiaient à dominer les jeunes gens, abbés ou capitaines. Elles détachaient de leurs robes, elles ôtaient de leurs cheveux des rubans blancs dont elles faisaient des cocardes, présentées

par de jolies mains qu'il était permis de baiser. On fit des rêves d'un autre âge, on prêta des serments funestes, on renouvela les extravagances des chevaliers de la Table ronde.

Il n'en fallait pas tant pour mettre Paris en ébullition. Les faubourgs s'ébranlèrent ; les halles assoupies s'éveillèrent ; un bruit mêlé d'imprécations et de menaces monta de tous les quais, de tous les ponts, de toutes les places publiques, de tous les lieux où les grandes foules émues apportent d'ordinaire l'écume de leurs flots. Ah ! la cocarde nationale était maudite à l'Œil-de-Bœuf ! Ah ! les gentilshommes parlaient de lever l'épée sur la *canaille !* Ah ! la cour voulait Louis XVI à Metz ! Eh bien, on aurait Louis XVI à Paris, les cocardes noires disparaîtraient jusqu'à la dernière, et, s'il le fallait, le peuple préviendrait les coups d'épée par des coups de pique. Mêlant au son du tocsin sa voix tonnante, Danton, un homme nouveau, bien connu depuis, rassemble le



VUE DE TRIANON

district des Cordeliers et le passionne ; Marat crie : *O morts, levez-vous !* Les morts se levèrent. Un tribun sans nom rappela qu'en Hollande le parti patriote avait été perdu par une femme et une cocarde, et, partout où le peuple passa, les chevaliers aux *couleurs noires* disparurent.

Mais à cette cause d'agitation s'en joignait une autre, bien plus terrible : la faim, cette faim du peuple, à laquelle la cour venait d'insulter par une orgie. Et cependant, il résultait des registres de la halle, qu'on aurait dû être dans l'abondance ; les moulins à bras établis à l'École-Militaire ne s'arrêtaient point, et, quoique l'approvisionnement de Paris ne fût que d'environ douze cents sacs, les boulangers s'en faisaient distribuer dix-huit cents et jusqu'à deux mille cinq cents par jour. L'agonie du peuple était donc l'effet d'un complot, du plus noir, du plus abominable des complots. Mais quels étaient les coupables? « Ceux de la faction d'Orléans, » a écrit depuis, sans le prouver et contre toute vraisemblance, maint auteur royaliste. Telle n'était pas alors,

à beaucoup près, l'opinion du peuple. Il imputait tout à la contre-révolution, aux implacables défenseurs des abus attaqués, à la cour. Les obstacles mis à la circulation intérieure des grains et des farines étaient considérés comme l'ouvrage des grands seigneurs, propriétaires ou laïques. A s'en tenir à la rumeur publique, composée presque toujours de vérités et de mensonges, des officiers du parlement avaient accordé à leurs fermiers un délai de deux ans, pour les mettre en état de garder leurs grains dans les greniers. Ce qui est certain, c'est que des manœuvres furent pratiquées, infâmes, mystérieuses, et constatées seulement par leurs effets. On avait d'abord manqué de blé, puis, quand les travaux du Comité de subsistance eurent assuré l'approvisionnement en grains, on manqua tout à coup de farine. Le bateau qui apportait celle des moulins de Corbeil était arrivé matin et soir dans les premiers jours de la Révolution ; il n'était ensuite arrivé qu'une fois par jour, et avait fini par n'arriver que du matin au lendemain soir. Quel moment que celui où on ne le verrait plus venir du tout ! L'armée de la misère couvrit Paris de ses blêmes phalanges.

Et la garde nationale de parcourir la ville, en divisant, en menaçant les groupes. Mais, comme nous l'expliquerons plus loin, elle ne représentait qu'une partie de la nation, cette milice aux pensées inquiètes. Le peuple le savait, il en murmurait, il s'irritait contre cette aristocratie nouvelle de trente mille hommes armés au milieu de huit cent mille hommes sans armes. Plus que la troupe soldée, la troupe non soldée excitait ses défiances. « Problème étrange, et qu'on ne peut expliquer, s'écriait Loustalot, que par la foule d'inconséquences et de vexations que se sont permises les comités des districts et les commandants des patrouilles. » On devine, d'ailleurs, quel sentiment devait éprouver la foule affamée, lorsqu'elle se voyait traitée avec une vigilance si rude par ces mêmes gardes nationaux qui « se promenaient des pains sous le bras, » pendant qu'elle passait, elle, des journées entières, des journées d'indescriptible angoisse, à la porte des boulangers.

Ce fut dans ces circonstances que les femmes du peuple, ouvrières des faubourgs ou marchandes des halles, se chargèrent de porter le coup décisif. Les hommes n'avaient pas de cœur : à elles d'agir ! Elles se rassemblent en tumulte, inondent les rues de groupes frémissants, répandant partout la fureur qui les anime, maudissant la cour, bénissant le roi : « Allons le chercher, allons chercher le *boulanger !* »

Ceci se passait le soir du 4 octobre. Le lendemain, quand elles partirent, le roi chassait au tir à Meudon, et la reine se promenait seule dans ses jardins de Trianon, qu'elle parcourait pour la dernière fois de sa vie.





CHAPITRE IX

LES FEMMES A VERSAILLES

Si calomnier un homme est déjà un crime de lèse-humanité, qui définira le crime qui consiste à calomnier un peuple? C'est pourtant là ce qu'ont fait, dans le récit qu'ils ont laissé des journées d'octobre, les historiens, ennemis à divers degrés de la Révolution. Donnant pour la fureur de tous la fureur de quelques-uns, recueillant comme l'expression d'un sentiment unanime dix ou douze phrases meurtrières, recueillies dans un océan de paroles, étendant sur des milliers de têtes la responsabilité des excès d'un petit nombre de misérables, perdus au milieu d'une foule immense, ils ont abusé jusqu'au scandale, jusqu'au délire, de l'art de conclure du particulier au général; de leurs doigts, trempés dans quelques gouttes de sang, ils ont souillé tout un vaste tableau, et, le montrant à la postérité, ils ont dit : Au mois d'octobre 1789, tel fut le peuple!

Nous ne voulons rien taire, quant à nous, ni le bien ni le mal; mais nous prouverons par un imposant ensemble de témoignages que si l'étrange armée qui alla chercher Louis XVI à Versailles ne se composa pas uniquement d'héroïnes, elle se composa bien moins encore de mégères. L'image de la femme, de la femme du peuple, avec ses emportements, avec sa compatissante bonté, avec ses crédules colères et sa générosité plus crédule encore, avec sa facilité à suivre les premiers élans et à se laisser ramener sous l'empire de la raison, voilà ce qui domine dans les scènes que nous allons retracer; voilà ce qui reste comme l'impression vraie, justice faite des exagérations des partis et de leurs mensonges contraires.

Le lundi, 5 octobre, de grand matin, une jeune fille entra dans un corps de garde du quartier Saint-Eustache, près des halles, prit un tambour et sortit en criant : « A moi! » Un attroupement se forme aussitôt derrière elle, il se grossit rapidement, il s'augmente des femmes ou filles d'ouvriers qui se trouvaient, à cette heure-là, dans la rue, occupées des achats du ménage; et, du quartier des halles jusqu'aux quais, à travers les rues Saint-Denis, Saint-Martin, Montorgueil, Montmartre, l'avalanche roule entraînant tout sur son passage « Nous allons à l'Hôtel de Ville demander du pain. » Celles qui résistaient, on les menaçait de leur couper les cheveux, et elles suivaient.

Lorsqu'elles se présentèrent, il n'y avait sur la place de Grève que quelques centaines de soldats épars, et, dans l'Hôtel de Ville, que ceux des administrateurs qui avaient passé la nuit dans les bureaux et dont on apercevait aux fenêtres les visages alarmés. Un boulanger, convaincu d'avoir vendu à faux poids, allait être mis à la lanterne : le major général Gouvion profita, pour le faire évader, du désordre occasionné par l'arrivée des femmes, et il écrivit en toute hâte aux districts pour solliciter du renfort.

Mais déjà une partie des femmes pénétraient dans l'Hôtel de Ville, celles-ci en haillons et pâles de faim, celles-là vêtues de blanc, coiffées, poudrées et s'avançant d'un air riant. Avec une curiosité mêlée d'inquiétude, elles parcourent les salles. C'était donc là le siége de cette nouvelle aristocratie bourgeoise, si dure aux pauvres gens! C'était de là que les *Trois cents* lançaient leurs patrouilles! Les plus animées s'emportaient contre Bailly, contre Lafayette, alors absents. Il y en eut qui ne se cachèrent pas pour dire que la Commune était composée de mauvais citoyens. Les papiers qui leur tombaient sous la main, elles les déchiraient, criant que ces vaines paperasses étaient tout ce qu'on avait fait pour le peuple depuis la Révolution. Elles allaient, d'ailleurs, répétant qu'elles ne voulaient point d'hommes parmi elles; qu'elles sauraient bien se passer d'eux et se venger. Mais en même temps elles se montraient sensibles à la souffrance, bonnes, généreuses. Leur premier acte avait été de délivrer cinq prisonniers, retenus là pour de légers délits. Une jeune fille de dix-sept ans, ouvrière en sculpture, et nommée Pierrette Chabry, prit tout ce qu'elle avait dans sa poche, douze francs, et les donna, pour qu'on achetât à ces malheureux des souliers et des hardes. Les autres applaudirent, firent une quête en faveur des prisonniers et les renvoyèrent heureux.

Paris, éveillé, s'agitait. A leur tour, les hommes commençaient à se rassembler. Deux inconnus étaient allés chez Laugier de Beaurecueil, curé de Sainte-Marguerite, arracher l'ordre de faire sonner le tocsin; et, sur le refus du prêtre, le sonneur avait été contraint d'obéir. Une compagnie des vainqueurs de la Bastille se hâtait vers la Grève sous les ordres de Hullin. Le faubourg Saint-Antoine était en marche. Bientôt, sur la place de Grève affluèrent, de toutes les rues adjacentes, une foule d'hommes armés de piques ou de bâtons ferrés, parmi lesquels des forts de la halle habillés en femmes, et des espèces de sauvages à longues barbes, à bonnets pointus : êtres effrayants, singuliers, que la tempête apporte et que remporte la tempête.

Vers dix heures et demie, quatre ou cinq cents femmes, de celles qui était restées au dehors, ayant repoussé jusqu'à la rue du Mouton des gardes à cheval postés à la barrière de l'Hôtel de Ville, les hommes se précipitent, enfoncent les portes, envahissent les salles malgré la résistance des femmes, et tandis que les uns vont cherchant des armes, les autres montent au beffroi pour faire sonner le tocsin. Le magasin d'armes était confié à la garde de l'abbé Lefebvre : on s'élance sur les fusils; des mains avides ramassent les cartouches et munitions placées à l'entre-sol; victime de la haine que la Commune inspirait au peuple, l'abbé Lefebvre lui-même est saisi, traîné dans le beffroi de l'horloge.... Déjà un homme lui avait passé une corde autour du cou, l'avait accroché à un morceau de bois : une femme accourt, coupe la corde et le sauve.

Sur ces entrefaites, un inconnu à la taille haute, à la figure triste, jeune encore et tout vêtu de noir, avait paru sur les degrés de l'Hôtel de Ville. Les femmes, le prenant à son habit pour l'un des *Trois cents*, lui avaient barré le chemin, et il descendait les marches lorsque soudain il est reconnu. « C'est un des vainqueurs de la Bastille! — C'est Maillard! » Ce cri décida de son rôle. Le désordre se livra pour ainsi dire à lui, et lui se prépara résolûment à diriger le désordre. La foule augmentait à chaque instant, l'exaltation des esprits croissait avec le tumulte. Lafayette et Bailly n'arrivaient pas, on parlait de toutes parts d'aller à Versailles, et l'aide-major Derminy errait de pensée en pensée, impuissant, éperdu. Maillard l'aborde et lui propose d'emmener les femmes à Versailles. On dégagerait ainsi l'Hôtel de Ville, on délivrerait la capitale; les districts auraient le temps d'aviser.... Que tenter, d'ailleurs, quand on n'avait plus que le choix des périls? Maillard venait de faire un heureux essai de son influence, en éteignant des torches dont deux forcenées menaçaient les papiers de la Commune; il se montrait calme, décidé. Derminy, dans son trouble, ne consent à rien, ne s'oppose à rien. Maillard alors s'empare d'un tambour et se met en route pour Versailles, beaucoup de femmes le suivent, d'autres se répandent par la ville avec mission de faire des recrues et de les conduire à la place Louis XV, où le rendez-vous général est fixé.

Pendant la confusion, une somme considérable en billets de caisse avait disparu de l'Hôtel de Ville : au bout de quelques jours, cent quatre-vingt dix-neuf mille livres furent spontanément rapportées.

On a écrit dans une multitude de livres et de pamphlets que, chemin faisant, les femmes conduites par Maillard, commirent des excès; qu'elles arrêtaient les voitures particulières, forçaient les dames qui s'y trouvaient à en descendre, à se joindre au cortége, à cheminer à travers la boue. Rien de plus propre à fausser l'histoire que cette manière de généraliser des faits individuels, désavoués, bien souvent, par les masses mêmes auxquelles on les impute. Il est très-vrai qu'au guichet du Louvre, le groupe que guidait Maillard ayant rencontré une voiture particulière où étaient une dame et son mari, plusieurs femmes firent descendre la dame et la voulurent contraindre à les suivre. Mais on peut lire dans la déposition de Maillard qu'une telle violence provoqua une

résistance énergique, et que si, parmi cette bizarre légion d'amazones populaires, il y en eut que les larmes de l'inconnue éplorée ne touchèrent pas, d'autres, au contraire, en furent émues au point de se battre contre les premières, pour qu'on laissât la pauvre dame en liberté, ce qui eut lieu.

Une circonstance qui mérite aussi d'être signalée, c'est l'impétueux désir que les femmes, arrivées aux Tuileries, manifestèrent de traverser le jardin. Maillard craignait que ce ne fût insulter à la demeure royale. Mais elles, qui aimaient Louis XVI, qui se plaisaient dans leur langage naïf à l'appeler le *bon papa*, qui enfin l'allaient chercher, afin qu'il vînt vivre au milieu de ses enfants, comment auraient-elles compris que la maison du roi pût être souillée par le passage respectueux du peuple? Et que signifiait donc le voyage à Versailles, s'il ne signifiait pas que la royauté devait se rapprocher du peuple, faire bon ménage avec le peuple, ou disparaître ? Maillard dut se rendre ; il envoya demander le passage au suisse de faction, répondant de tout. Celui-ci, pour réponse, tira son épée. Maillard fut obligé d'en faire autant. Les fers se croisèrent; mais, les femmes intervenant, le suisse fut renversé, désarmé en même temps que sauvé par Maillard, et ce fut à travers le jardin qu'on gagna, sans désordre, mais triomphalement, la place Louis XV, puis les Champs-Elysées.



MAILLARD

Là, subitement grossi par des détachements accourus de tous les points de la ville, le cortége ne tarda pas à présenter le spectacle le plus extraordinaire. Armées de fusils ou de pistolets, de fourches ou de lances, et traînant deux pièces de canon, les femmes, au nombre de sept ou huit mille, formaient l'avant-garde, à la tête de laquelle se faisaient remarquer par leur beauté, leur jeunesse et leur ardeur, l'actrice Rose Lacombe, Pierrette Chabry, Reine Audu, surnommée la reine des halles, et, entre toutes, Théroigne de Méricourt, jolie Liégeoise que la Révolution venait d'enlever au dernier de ses amants, et qui n'aima plus que la liberté, le jour où elle l'aima. Vêtue d'une amazone écarlate, les cheveux flottants sur les épaules, la tête couverte d'un chapeau rond qu'ornait un panache noir, elle maniait intrépidement un cheval de trait et, la lance à la main, s'amusait de son propre enthousiasme. Marchaient ensuite, sous les ordres de Hullin, les volontaires, vainqueurs de la Bastille, et les hommes des faubourgs, conduits par deux d'entre eux qu'on désignait sous les noms de *capitaine des bâtons ferrés* et de *général La Pique*.

L'appareil, au reste, était plus guerrier que les desseins n'étaient violents. Ce qui le prouve, c'est que Maillard put

détourner les femmes d'aller à l'Arsenal chercher de la poudre; et même il obtint de la plupart qu'elles abandonnassent leurs armes, en leur représentant que, puisqu'elles n'avaient à demander à l'Assemblée nationale que la justice et du pain, il leur convenait mieux de se présenter en suppliantes. Maillard ajoute, dans sa déposition, qu'elles continuèrent leur route jusqu'à Sèvres, *avec sagesse*, et qu'elles n'arrêtèrent divers courriers qui se dirigeaient du côté de Versailles que dans la crainte de se voir barrer le passage. Une d'elles ayant laissé échapper ce mot féroce : « Nous apporterons la tête de la reine au bout d'une épée, » les autres lui imposèrent silence.

Cependant le bruit de la générale se mêlait, à Paris, aux appels funèbres du tocsin ; les districts s'assemblaient ; les gardes nationaux rejoignaient leurs bataillons, et, placés au coin des rues, les patriotes recommandaient aux citoyens de se défier des chefs, jurant, par le saint nom de la patrie, que dans le nombre se trouvaient de lâches aristocrates. Les anciens gardes-françaises, incorporés dans la garde nationale, et formant ce qu'on appelait les compagnies soldées, parurent sur la place de Grève, alors remplie de peuple. La foule, charmée de leur allure martiale, éclata en applaudissements. Eux : « Ce ne sont pas des applaudissements que nous demandons. La nation est insultée : prenez les armes et venez. » Bailly et Lafayette étaient arrivés. Les *Trois cents* entrèrent en délibération, mais à huis clos, « selon l'usage dangereux, dit Loustalot, qui subsiste encore, quoique hautement réprouvé par l'opinion publique. »

En attendant, la garde nationale couvrait peu à peu la place de Grève, faisant refluer dans les rues voisines et sur les quais la foule non armée.

Vers une heure, la délibération secrète durant toujours, quelques grenadiers des gardes-françaises se détachent des rangs et montent à l'Hôtel de Ville pour porter à Lafayette le vœu de leurs camarades, irrités de tant de lenteurs. Certains auteurs rapportent que, dans un discours tenu à Lafayette, un d'eux, nommé Mercier, se servit, en parlant de Louis XVI, de termes méprisants : « *On dit que le roi est un imbécile.* » Mais cette version est démentie par le témoignage, très-circonstancié et très-précis, d'un autre soldat, camarade du premier, son ami, qui assistait à la scène, et qui, interrogé, déclara tenir Mercier pour un citoyen fort attaché au roi. Voici quel fut, selon les écrivains les plus graves, la harangue du grenadier, vive et fidèle expression des sentiments populaires d'alors :

« Mon général, nous sommes députés par les six compagnies de grenadiers. Nous ne vous croyons pas un traître ; mais nous croyons que le gouvernement vous trahit; il est temps que tout ceci finisse. Nous ne pouvons tourner nos baïonnettes contre des femmes qui nous demandent du pain. Le Comité des subsistances malverse ou est incapable d'administrer son département ; dans les deux cas, il faut le changer. Le peuple est malheureux : la source du mal est à Versailles. Il faut aller chercher le roi et l'amener à Paris ; il faut exterminer le régiment de Flandre et les gardes du corps qui ont osé fouler aux pieds la cocarde nationale. Si le roi est trop faible pour porter sa couronne, qu'il la dépose : nous couronnerons son fils, on nommera un conseil de régence, et tout ira mieux. »

Lafayette s'étant écrié : « Vous avez donc le projet de faire la guerre au roi, et de le forcer à nous abandonner? — Mon général, répondit le grenadier, nous en serions bien fâchés, car nous l'aimons beaucoup. Il ne nous quittera pas, et, s'il nous quittait,.... nous avons le Dauphin. »

Toute la vérité sur le caractère du mouvement d'octobre est dans ce peu de paroles. Louis XVI ne s'était pas encore aliéné par ses fautes le cœur du peuple. On le voulait à Paris, parce qu'on le jugeait trompé ou opprimé à Versailles.

Quoique habitué à jouer le rôle du sang-froid, Lafayette avait de la peine à cacher son trouble. Il descendit sur la place de Grève, où on le vit rester longtemps en proie aux plus cruelles incertitudes et comme enveloppé par l'agitation.

Ailleurs, la fermentation n'était pas moindre. Au Palais-Royal, des groupes nombreux s'étaient formés d'hommes impatients de se communiquer leurs pensées. « Tels autrefois nos pères délibéraient, à la face du ciel et les armes à la main, sur les affaires communes. » Mais aussitôt parurent les patrouilles du district de Saint-Roch, et déjà le commandant parlait d'aller chercher des canons, de les charger à mitraille, de les placer au milieu du jardin pour expulser la *canaille*. Les citoyens qu'on menaçait, qu'on insultait de la sorte, et qui « étaient aussi éloignés d'être des séditieux que leurs agresseurs d'être les soutiens de la cause publique » se rangèrent dans le passage des boutiques en bois, devant le vestibule du palais, et, présentant un front armé de trois rangs de pique, ils tinrent en respect cette milice, coupable à leurs yeux « *d'avoir détruit le patriotisme du Palais-Royal, qui éclairait tout, et d'avoir rempli des fonctions indignes de leur habit, en chassant d'un lieu public les citoyens pauvres.* »

Il était quatre heures et demie du soir, et les *Trois cents* ne se décidaient pas. Lafayette flottait sur son cheval au milieu d'une foule innombrable qui criait : *A Versailles! à Versailles !* d'une voix de plus en plus terrible. Il allait et venait, déclarait ne pouvoir agir sans un ordre exprès de la Commune, semblait vouloir gagner du temps. Comme il essayait de monter à l'Hôtel de Ville : « Morbleu! lui dirent les grenadiers, vous ne nous abandonnerez pas. » On frémissait d'impatience, on frémissait de colère. Enfin, une lettre est apportée à Lafayette. Il l'ouvre; tous les regards se portent sur lui. Elle était de la municipalité, et contenait ces mots : « Vu les circonstances et le désir du peuple, sur la représentation de M le commandant général qu'il est impossible de s'y refuser, la municipalité autorise M. le commandant général, et même lui ordonne, de se transporter à Versailles. » Lafayette devint pâle, mais il donna l'ordre du départ, que le peuple, joyeux, accueillit par un grand cri.

Sans attendre le signal, quelques patriotes avaient pris les devants et s'étaient portés sur les hauteurs de Passy, du Mont-Valérien, de Bellevue, afin d'éclairer la route. Ils apprirent et rapportèrent que les femmes, parties le matin, avaient gagné Sèvres; qu'elles avaient fait halte dans ce lieu, où elles étaient effectivement arrivées accablées de fatigue, mourant de faim, et où elles n'avaient trouvé que quelques brocs de vin, offerts de bon cœur par un pauvre malade, et huit pains de quatre livres à partager entre plus de dix mille personnes !

« Un de ces patriotes, écrit Loustalot, rencontra, à son retour, dans le Cours-la-Reine, une foule d'hommes et de femme armés de piques autour d'une voiture. Un homme en habit noir, qui se rendait à Versailles, ne leur avait paru autre chose qu'un espion du faubourg Saint-Germain. Ce voyageur conjurait les femmes avec instance de le laisser partir, et elles se disposaient à le faire descendre de la voiture, lorsque le patriote s'avança et lui demanda quelles affaires pouvaient le conduire de Paris à Versailles dans un moment où les esprits étaient ouverts à tous les soupçons. « Je suis député de Bretagne, dit le voyageur. — Dé-

puté? ah! c'est différent. — Oui, je suis Le Chapelier. — Oh! attendez. » Aussitôt le patriote grimpe sur la voiture, harangue l'assistance, répète le nom de Le Chapelier avec ceux des vrais députés de la nation. *Vive Le Chapelier!* crie le peuple.» Le patriote dont parle ici Loustalot, c'était Loustalot lui-même.

Pendant qu'à Paris tout se précipitait, voici ce qui se passait à Versailles.

Vers onze heures du matin, le comte de Saint-Priest avait appris les événements de la bouche d'un de ses valets de chambre accouru de Paris. Il en écrivit aussitôt à M. de Larboust, écuyer du roi. Quand la lettre du ministre fut remise à l'écuyer, le marquis de Cubières était présent : ce fut lui qui se chargea d'aller prévenir Louis XVI. Le roi, comme on l'a vu, était à la chasse. Au moment où il reçut le message, il venait d'écrire dans son journal : *Tiré à la porte de Châtillon, tué quatre-vingt-une pièces.* Il dut ajouter : *Interrompu par les événements....* Un gentilhomme du Dauphiné, M. de La Devèze, lui ayant dit alors de n'avoir pas peur : « Je n'ai jamais eu peur de ma vie, » répondit-il avec l'accent de la fierté blessée. Puis, montant à cheval, il prit la route de Versailles. Chemin faisant, il dit à ceux qui l'accompagnaient, d'une voix émue : « Elles viennent pour du pain : hélas! s'il eût dépendu de moi, je n'aurais pas attendu qu'elles vinssent m'en demander. » Au château, les gardes du corps l'attendaient pleins d'inquiétude : en l'apercevant, le comte de Luxembourg le pria de lui donner ses ordres. « *Quels ordres?* répondit Louis XVI en souriant ; *contre des femmes? Vous vous moquez!* »

De son côté, la reine avait été avertie. Le billet par lequel M. de Saint-Priest la suppliait de rentrer à Versailles, l'avait trouvée assise dans sa grotte du jardin de Trianon.

Quant à l'Assemblée nationale, elle siégeait comme à l'ordinaire, ignorant l'état de Paris et tout occupée d'une réponse du roi, relative à l'acceptation des premiers articles constitutionnels et de la déclaration des droits de l'homme. Cette réponse était équivoque, embarrassée ; la sanction royale n'y était donnée, aux premiers articles constitutionnels, que conditionnellement, sous forme d'accession, eu égard aux circonstances ; et il y était dit, en ce qui touchait la déclaration des droits : « Je ne m'explique point sur votre déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Elle contient de très-bonnes maximes, propres à guider vos travaux ; mais des principes susceptibles d'applications et d'interprétations différentes ne peuvent être justement appréciés et n'ont besoin de l'être qu'au moment où leur véritable sens est fixé par les lois auxquelles ils doivent servir de première base. »

C'était l'esprit, c'était le style de Necker.

Robespierre fit remarquer sèchement que la réponse du roi était une véritable censure et que ce n'était pas au roi de censurer la constitution. « Si les circonstances, observe à son tour Adrien Duport, avaient été favorables aux ministres, le roi n'aurait donc pas accordé son adhésion? » Il rappelle la récente orgie.... A ce souvenir, les membres du côté gauche prennent feu. Le vicomte de Mirabeau veut parler en faveur de l'autorité royale ; mais sa voix se perd dans le bruit des interpellations, mêlé à de violents murmures des tribunes ; et aux clameurs qui l'irritent, la droite oppose des clameurs contraires

Alors, le comte de Barbantanne, qui était assis à côté des enfants du duc d'Orléans, se lève avec vivacité, et s'adressant à la partie aristocratique de l'Assemblée : « *On voit bien que ces Messieurs veulent encore des lanternes ; eh bien, ils en auront. — Oui, oui, il faut encore des lanternes,* » répète le jeune duc de Chartres (depuis Louis-Philippe). Ces paroles produisirent un mouvement d'indignation dont l'écho vibrait encore quand de vagues rumeurs pénétrèrent dans l'Assemblée : il était question d'une révolte à Paris.... On appela au dehors le duc de Chartres, qui, rentrant un instant après, s'entretint à voix basse avec son frère. Ils sortirent et ne rentrèrent plus.

Dans l'intervalle, Pétion venait de parler d'imprécations poussées par les gardes du corps contre l'Assemblée nationale. « Dénoncez, lui cria impétueusement M. de Monspey, et signez. » Jusque-là, soit conviction, soit, comme quelques-uns l'ont cru, qu'instruit du soulèvement de Paris, il brûlât de couper court aux débats, Mirabeau avait déployé une modération extrême, disant qu'il fallait respecter la prérogative royale ; que l'acceptation du roi devait paraître libre et volontaire ; que le contre-seing du roi était l'égide de la liberté nationale ; que, par une pieuse fiction de la loi, le roi ne pouvait se tromper ; que si le peuple réclamait des victimes, ces victimes ne pouvaient être que les ministres. Mais, à la provocation inattendue de M. de Monspey, perdant patience : « Je commence par déclarer que je trouve souverainement impolitique la dénonciation qui est demandée : cependant, si on persiste, je suis prêt, moi, à fournir les détails et à les signer ; mais, auparavant, je demande que cette Assemblée déclare que la personne du roi est seule inviolable, et que tous les autres individus, *quels qu'ils soient*, sont également sujets et responsables devant la loi. » L'Assemblée comprit et resta consternée. Lui, audacieux jusqu'au bout, il dit à ses voisins, assez haut pour être entendu : « Je dénoncerai le duc de Guiche.... et la reine. — Quoi ! la reine ! » cria une voix partie d'une tribune de derrière, où était Mme de Sillery. « Oui, fut-il répliqué dans la même tribune, *la reine comme une autre, si elle est coupable.* »

Durant le cours de la discussion, des allées et venues fréquentes, une agitation sourde annonçaient quelque chose d'extraordinaire. Mirabeau monte au fauteuil de Mounier, et lui dit à demi-voix : « Mounier, Paris marche sur nous. — Je n'en sais rien. — Croyez-moi, ou ne me croyez pas, peu m'importe, mais Paris marche sur nous. Trouvez-vous mal, allez au château, donnez-leur cet avis ; dites, si vous le voulez, que vous le tenez de moi, j'y consens. Mais faites cesser cette controverse scandaleuse, le temps presse, il n'y a pas une minute à perdre. — Paris marche sur nous ? répondit Mounier avec une amère affectation d'indifférence ; eh bien, tant mieux ; nous en serons plus tôt république. »

Il est probable qu'en pressant ainsi la dissolution temporaire de l'Assemblée, et en essayant de faire de Mounier un porteur d'alarmantes nouvelles, Mirabeau avait pour but de forcer le roi à s'éloigner. Car, qu'un plan bien arrêté de conspiration fût ou non dans sa tête, Mirabeau, une fois le terrain libre, était plus près que personne de devenir maître de la situation. Il le sentait, et la dictature dans la tempête avait de quoi tenter son cœur.

Les femmes approchaient. A Viroflay, elles se croisèrent sur la route avec des cavaliers à cocardes noires. Indignées, elles entourent l'un d'eux, le renversent de cheval et ne lui font grâce de la vie qu'à condition qu'il les suivra portant derrière le dos un écriteau indicateur de l'insulte faite à la nation. A quelque distance de Versailles, Maillard, toujours prudent, fit former un cercle et dit aux femmes qu'il ne leur convenait point de se montrer, précédées de deux pièces de canon ; qu'il y avait sagesse à les rejeter à l'arrière-garde ; qu'il ne fallait pas inquiéter les bons habitants de Versailles, les effrayer, leur laisser croire qu'on marchait contre le roi.

Il leur recommanda même de chanter, en arrivant à Versailles : *Vive Henri IV!* Et c'est ce qu'elles firent, non sans entremêler leurs refrains de cris de *Vive le roi!* auxquels la population de Versailles, aussi charmée que surprise, répondit par le cri de : *Vivent nos Parisiennes!* Il était environ trois heures.

Mais plus le peuple se confiait au roi, plus la cour se défiait du peuple ; et, dans ce moment même, le conseil des ministres ayant été convoqué, le comte de Saint-Priest y ouvrit un avis qui menait droit à la guerre civile. Les mesures qu'il proposa pour arrêter *la marche de Paris sur Versailles*, consistaient à envoyer garder les ponts sur la Seine par un bataillon du régiment de Flandre, à Sèvres ; par un autre, à Saint-Cloud ; par les gardes suisses, à Neuilly. La reine et la famille royale se seraient réfugiées à Rambouillet, où étaient les chasseurs du régiment de Lorraine, pendant que Sa Majesté serait allée au-devant des Parisiens avec les deux cents chasseurs des évêchés et ses huit cents gardes du corps. Les mille chevaux mis en bataille au delà du pont de Sèvres, le roi aurait fait ordonner à la troupe parisienne de rétrograder, et on l'aurait chargée en cas de refus. Enfin, rien de tout cela ne réussissant, le roi aurait gagné Rambouillet après être retourné à Versailles. Necker combattit vivement cette opinion, touché des périls auquel un appareil de forces assez menaçant pour irriter, trop faible pour contenir, exposerait inévitablement le roi, et convaincu que l'affection du peuple lui serait un plus sûr rempart que le zèle de ses gardes. Les ministres se partagèrent : le maréchal de Beauvau, de La Luzerne et de La Tour du Pin se rangèrent du côté de Saint-Priest ; le comte de Montmorin, l'archevêque de Vienne et l'archevêque de Bordeaux du côté de Necker. Louis XVI, indécis, congédia le conseil et alla consulter la reine, qui déclara qu'aucun motif ne la déciderait à se séparer de Louis XVI. Pourquoi ? C'est ce que nul historien n'a dit, et ce qui mérite pourtant d'être constaté. Voici quelle fut, à cet égard, la déclaration de Thierry, valet de chambre de Louis XVI, devant les juges du Châtelet : « Entre huit et neuf heures du soir, la reine me fit l'honneur de me dire qu'on en voulait à sa personne et non à celle du roi, et qu'elle était persuadée que beaucoup d'hommes étaient à la suite des femmes qui étaient venues demander du pain : c'est d'après cette conviction que la reine, au lieu de se retirer à Rambouillet, s'était déterminée à rester, avec les enfants de France, *sous la sauve-garde du roi.* »

En conséquence, on ne décida rien : on attendit. Seulement les gardes du corps, sortant de leur hôtel au bruit des imprécations de la foule, allèrent se ranger en ordre de bataille sur la place d'armes, devant la grille faisant face à l'avenue de Paris. Le régiment de Flandre y avait déjà pris position, appuyant sa droite au château, prolongeant sa gauche vers l'avenue de Saint-Cloud ; et bientôt, à son tour, la garde de Versailles vint s'étendre sur une ligne parallèle, depuis la grille jusqu'à l'avenue de Sceaux.

Pendant ce temps, Maillard frappait aux portes de l'Assemblée nationale. Les femmes voulaient entrer toutes à la fois : on n'en admit que quinze, lesquelles furent introduites, ainsi que leur général, à la barre de l'Assemblée, où on les reçut « *avec grande joie et affabilité.* » Debout entre deux d'entre elles, dont l'une portait son épée et l'autre une perche d'où pendait une espèce de tambour de basque, Maillard, l'homme à l'habit noir, demanda la parole, et l'ayant obtenue, il exposa d'un ton ferme que Paris était en pleine famine ; que le peuple, réduit au désespoir, réclamait non-seulement du pain, mais la permission de poursuivre les accapareurs ; qu'on savait par des inconnus.... que, d'un certain abbé attaché à l'Assemblée, un meunier avait reçu deux cents livres pour ne pas moudre.... « Êtes-vous bien sûr de ce que vous avancez? interrompit Mounier. — Oui! oui! crièrent les femmes qui étaient à la barre, et plusieurs des citoyens qui occupaient les tribunes. — Eh bien! nommez, nommez! » Au milieu du tumulte, et tandis qu'assis au bureau, Desmeunier dressait le procès-verbal, deux sombres personnages se penchèrent à l'oreille de Maillard, qui reprit aussitôt : « Nous ne désignerons personne ; nous ne sommes pas des délateurs. » Pressé plus vivement, il déclara ne se rappeler ni les noms de ceux qui avaient donné le renseignement terrible, ni les noms des coupables ; c'était sur la route de Paris à Versailles que ces bruits avaient été semés.... d'abominables complots se tramaient.... on ne les ignorait point.... le nom de l'archevêque de Paris fut prononcé. L'Assemblée alors se montrant émue et frémissante, Robespierre tira Maillard d'embarras, en annonçant que l'abbé Grégoire pourrait, au besoin, donner des éclaircissements. Tous se turent. Devant une aussi formidable enquête, qui n'aurait, en un pareil moment, reculé d'épouvante?

Maillard continua : les gardes du corps avaient insulté la cocarde nationale ; cette injure appelait une réparation éclatante, et il convenait que les gardes l'adoptassent enfin, cette cocarde, qui était celle du peuple, qui était celle du roi. En parlant ainsi, Maillard avait l'œil animé, la voix impérieuse. Dans son discours vibraient, comme autant d'échos des hautaines colères de Paris, les formules *nous voulons*, *nous exigeons.* Quelques membres de l'Assemblée s'indignant et disant que ceux « qui voulaient être citoyens devaient l'être de bonne volonté. — Si, dans cette Assemblée, répondit rudement l'orateur populaire, il est des hommes capables de se croire déshonorés par le titre de citoyen, il n'y a qu'à les exclure. » Des applaudissements éclatèrent ; on apporta la nouvelle que les gardes du corps venaient de prendre la cocarde de la nation, et il y avait si peu de fiel dans le cœur de ces femmes, représentées depuis comme des furies par les écrivains royalistes, qu'elles s'écrièrent toutes avec transport : *Vivent messieurs les gardes!*

Restait la question du régiment de Flandre. Pourquoi ne pas supplier le roi d'éloigner ce régiment? Car enfin, c'était mille bouches à nourrir, et cela, aux portes de Paris, où le pain ne coûtait pas moins de trois livres douze sols les quatre livres. Toujours cette tragique histoire du pain trop cher ou du pain manquant! Un membre, chevalier de Saint-Louis, contesta le chiffre ; mais Maillard expliqua fort bien qu'un pauvre homme, forcé de passer des heures entières à la porte des boulangers, perdait sa journée et le prix de sa journée. Voilà ce que ne comprenaient pas tous ces grands seigneurs, bercés dans leur oisive opulence ; voilà ce que comprirent amèrement les femmes du peuple qui étaient là, mères, sœurs ou épouses. Elles savaient, elles, que, pour leurs enfants, pour leurs maris, pour leurs frères, le travail c'était la vie!

Pourquoi donc tant de retards? Allons, allons! Il faut que le roi apprenne enfin ce que Paris souffre ; il faut qu'une députation lui soit envoyée ; que le président Mounier la conduise lui-même : il le faut. Maillard restera pour contenir les femmes, et, en l'absence de Mounier, l'évêque de Langres présidera. Telle est, en effet, la décision prise. Aussi bien, on avait arrêté, un moment avant l'arrivée des femmes, qu'une députation irait prier Louis XVI de donner à la déclaration des droits sa sanction pure et simple. Suivi de quelques-uns de ses collègues, du milieu desquels se dé-

tachait la figure grave du docteur Guillotin, et tandis que les groupes restés au dehors forçaient l'entrée de l'Assemblée, Mounier se mit en route vers le château, l'âme assiégée de sombres soucis et pressentant bien que ce jour serait le



MOUVEMENT DES FEMMES SUR VERSAILLES

dernier de son existence politique, mais le visage calme et le front sévère.

Il pleuvait, et la longue avenue qui conduit au château apparaissait bordée de têtes livides. De farouches auxiliaires, des auxiliaires en guenilles, étaient venus se joindre à l'expédition, du fond du faubourg Saint-Antoine : foule hurlante

qui, de ses milliers de mains, agitait des bâtons et des glaives, des crochets et des fusils, des couteaux et des lances; foule sortie de toutes les profondeurs d'une civilisation dont sa seule physionomie accusait hautement l'iniquité; foule mêlée, indescriptible, indéfinissable, où, à la honte éternelle de cette civilisation, de sinistres desseins germaient parmi les plus généreuses pensées, où les courtisanes marchaient à côté des mères, où contre des cœurs de brigands battaient peut-être des cœurs de héros, où le crime cheminait caché derrière la faim!

Mounier a raconté, depuis, qu'à peine sorti de l'Assemblée, il se vit environné par les femmes, qui voulaient toutes l'accompagner au château. A force d'instances, il obtint qu'elles n'entreraient qu'au nombre de six; mais cela n'ayant point empêché un grand nombre d'entre elles de former un cortége aux députés, les gardes du corps prirent la députation pour un attroupement, coururent au travers et la dispersèrent dans la boue. On parvint à se rallier, toutefois; et, à travers les groupes qui se dissipaient et se reformaient, les gardes du corps qui caracolaient, la pluie qui tombait, on gagna la demeure royale.

Cinq femmes seulement furent introduites chez le roi avec les députés. Elles avaient choisi pour orateur Pierrette Chabry. Mais, malgré le bienveillant accueil de Louis XVI, ou, qui sait? à cause de cela même, Pierrette fut tellement émue qu'elle s'évanouit. Louis XVI, ému à son tour, fit respirer à la belle enfant des eaux spiritueuses, ordonna qu'on approchât de ses lèvres un grand gobelet d'or rempli de vin, et, quand elle eut repris ses sens, il l'embrassa, disant qu'elle *en valait bien la peine*. Il promit, du reste, d'avoir égard à la requête des visiteuses, qui, enchantées, sortirent en criant : *Vive le roi! vive sa maison! Demain nous aurons du pain!*

On les attendait aux portes avec impatience. « Eh bien, quelles nouvelles? — Excellentes. Le roi nous a promis ce que nous avons voulu. — Et la preuve? Vous a-t-il remis un écrit? » Pour toute preuve, Pierrette raconta que le roi l'avait trouvée jolie et qu'il l'avait embrassée. La misère est soupçonneuse, hélas!... Quoi! c'était là tout! Aussi, quelle folie à elles, infortunées créatures, d'avoir chargé du message de leurs douleurs une gentille demoiselle qui n'avait laissé au logis aucun enfant demi-mort de faim, et dont les yeux n'avaient presque jamais pleuré! Elle avait reçu de l'argent, sans doute, et on l'avait corrompue! Sans plus attendre, deux méchantes âmes, Louison et Rosalie, l'une et l'autre vendeuses de marée, saisissent la malheureuse Pierrette, lui passent au cou une jarretière, et l'auraient étranglée, si quelques-unes de leurs compagnes, aidées de plusieurs gardes du corps, n'étaient arrivées à temps pour la défendre, pour la sauver. Il fallut qu'elle remontât au château chercher l'écrit tant désiré, et, non content de le lui donner, Louis XVI parut avec elle au balcon pour confirmer aux femmes réunies en bas la déclaration qu'elle avait faite de son innocence.

A ce trait de paternelle bonté, les femmes se répandirent en bénédictions; elles demandèrent que sur-le-champ l'heureuse nouvelle fût portée à Paris; puis, montant dans des voitures que Louis XVI mit à leur disposition, trente-neuf d'entre elles allèrent chercher leur brave Maillard, avec qui elles reprirent le chemin de la capitale.

Mais, pour quelques-unes qui venaient de partir, plusieurs mille restaient. Les plus hardies s'approchent du régiment de Flandre, pénètrent dans les rangs, enlacent les soldats de douces paroles, de caresses familières, les désarment et, moitié jouant moitié riant, s'emparent de leurs cartouches. On a dit que Théroigne de Méricourt fut aperçue distribuant de l'argent aux dragons. Calomnie royaliste! commentaire envenimé de la déclaration, très-vague, d'ailleurs, d'un curé qui, devant les juges du Châtelet, la représenta passant devant le front des troupes « avec une corbeille où les soldats prenaient de petits paquets. » Les pièces d'or dont elle se servit pour enlever le régiment de Flandre à la cour, furent, suivant l'expression d'un historien anglais, Carlyle, « ses fiers regards, son port de déesse païenne, sa langue éloquente et le feu de son cœur. »

Il était bien difficile que dans cet immense et tumultueux pêle-mêle d'hommes, de femmes, de piétons, de cavaliers, aucune collision ne naquît du contact des passions diverses ou ennemies. Les gardes du corps, comme on l'a vu, se tenaient rangés, sur la place d'Armes, devant la grille. Un milicien de Versailles s'étant glissé derrière eux, trois gardes se mirent à lui donner la chasse, à ce cri poussé par leurs camarades : « Fort! fort! c'est un parement blanc de Paris! » Le milicien fuyait, et Savonnières, un des gardes, avait déjà le sabre levé sur lui, lorsqu'un garde national, en sentinelle près de la grille, aperçoit le danger de son compagnon, ajuste Savonnières, et, d'un coup de fusil, lui casse le bras. Ce fut le premier épisode de la lutte.

Quelque temps après, sans qu'il soit possible de constater d'une manière bien certaine de quel côté vint l'agression, tant les témoignages sont nombreux de part et d'autre et contradictoires, on entendit le sifflement des balles, et deux femmes tombèrent couvertes de sang. A cette vue, peuple de Paris et miliciens de Versailles entrent à la fois en fureur. Trois pièces de canon chargées à mitraille et conduites, servies par le faubourg Saint-Antoine, sont pointées contre la garde. On allume les mèches, la pluie les éteint; on les rallume, la pluie les éteint encore. Sans cette circonstance, un affreux carnage commençait.

Du reste, nulle direction. Les deux principaux chefs de la garde nationale ont disparu; d'Estaing, après avoir obtenu de la municipalité le *pouvoir* d'accompagner le roi dans sa retraite, s'il y a lieu, sauf à le ramener ensuite à Versailles, d'Estaing s'efface, il s'éclipse, il est à l'Œil-de-Bœuf, ou, s'il vient faire de courtes apparitions sur la place, c'est pour y échanger avec les miliciens de Versailles d'amers reproches et en être chassé par les défiances populaires. Le marquis de Gouvernet, qui commande sous lui, ne fait rien non plus, n'ordonne rien et finit par se ranger du parti des gardes. Un seul homme veille, parmi les officiers supérieurs de la milice bourgeoise, un seul; c'est un marchand de toiles, c'est Lecointre, caractère ombrageux, tête facile à exalter, avide de bruit, ambitieux des honneurs de sa ville, grand ennemi de la cour enfin, mais jaloux du maintien de l'ordre et plein du courage de son rôle. L'activité qu'il déploya fut infatigable, intrépide. Courant du régiment de Flandre aux dragons de Montmorency, des dragons de Montmorency aux gardes du corps, il leur fit donner à tous successivement la promesse d'éviter les horreurs d'une guerre impie. Enhardi par le succès, il osa davantage. Suivi d'une faible escorte, il va droit aux formidables groupes qui stationnaient dans les environs de l'Assemblée, renvoie sa suite, met pied à terre et s'annonce. Un cercle se forma autour de lui, cercle effrayant, éclairé par les mèches des canons, à la bouche desquels on le plaça pour l'entendre.

« Je viens savoir, dit-il, d'un air assuré, ce que vous désirez. — Du pain et la fin des affaires. » Il promit du pain, à condition qu'ils ne se répandraient pas dans Versailles. Mais à sa réquisition, la municipalité, dévouée au parti de

la cour, ne répondit que par un refus meurtrier. Elle offrit quelques sacs de riz, se sépara sans les avoir donnés, et les groupes affamés qu'on avait ainsi l'imprudence de dégager de leur parole, inondèrent la ville.

La nuit descendait sur ce grand drame, amenant l'heure des pensées funestes; la pluie tombait à torrents; le tocsin mêlait au mugissement populaire sa voix lamentable, et tout n'était qu'angoisses dans l'intérieur du château. Les salles



INVASION DE L'ASSEMBLÉE PAR LES FEMMES

étaient encombrées de courtisans qui délibéraient dans le trouble de la frayeur, et s'égaraient en projets contradictoires. Il y en eut un qui proposa de pousser contre les cohortes parisiennes les chevaux des écuries du roi, montés par des gentilshommes. Il s'appelait le marquis de Favras, et nous le retrouverons sur l'échafaud. Sollicité à l'action, le comte d'Estaing répondait : « J'attends les ordres du roi. » M. de Saint-Priest répliqua : « Quand le roi n'ordonne rien,

un général doit se décider en homme de guerre. » Mais que décider, même comme homme de guerre? Le comte d'Estaing l'ignorait, et il errait çà et là, ne sachant où fixer son inquiétude. Ce fut dans ses courses à travers le château qu'il rencontra, renversée et horriblement meurtrie, une jeune fille âgée de vingt ans, nommée Françoise Rolin, qui avait suivi Mounier, n'avait pu se faire admettre et venait d'être maltraitée par un Suisse des douze. Le comte d'Estaing la releva, la fit asseoir sur une banquette, et comme elle pleurait : « Tu pleures, lui dit-il, parce que tu n'as pas vu le roi! » Et la prenant par la main, il la conduisit dans une salle voisine, où se tenaient debout autour d'une table couverte d'un tapis vert, le garde des sceaux, le duc de Gèvres, le comte de Saint-Priest. Interrogée sur les motifs qui l'amenaient, la jeune bouquetière, — car c'était une *bouquetière*, et non, comme le comte de Saint-Priest l'a écrit depuis, une *fille publique*, — la jeune bouquetière déclara naïvement qu'elle venait apprendre au roi comme quoi sa bonne ville de Paris manquait de pain.

C'est ici que se place cette fameuse phrase tant reprochée au comte de Saint-Priest par Mirabeau, et qu'il nia, lui, au grand scandale des royalistes, furieux de ne lui pas voir le courage d'une telle insolence : « Autrefois, vous n'aviez qu'un roi et ne manquiez pas de pain; aujourd'hui que vous avez douze cents rois, c'est à eux qu'il faut en demander. » Suivant la déposition de la bouquetière, le comte de Saint-Priest lui aurait dit : « Pourquoi n'êtes-vous pas allée en demander à la Ville? » Et elle ayant répondu qu'on n'y avait trouvé personne, le ministre aurait ajouté : « Eh bien! il fallait apporter les clés, après avoir fermé les portes, pour montrer au roi que sa ville était bien gardée! » Au reste, M. de Saint-Priest raconte lui-même que sa réponse fut « que le roi avait pris toutes les mesures qui pouvaient dépendre de sa majesté, pour suppléer au manque de la récolte dernière, et que des calamités de ce genre devaient être supportées avec patience, comme on supportait la sécheresse quand la pluie manquait. »

Voilà les consolations que l'abondance gardait à la disette! Voilà ce que répondait aux Parisiens affamés le ministre de Paris!

Pendant ce temps, M. de Luxembourg à la tête d'une députation de quarante anciens gardes du corps, tous sans armes, se rendait à la caserne des gardes françaises, pour y présenter à la milice de Versailles une lettre conciliatrice. Mais à peine les pacificateurs ont-ils atteint l'extrémité de la cour des ministres, qu'ils s'arrêtent soudain, saisis d'effroi, au bruit d'une salve de coups de fusils tirés à quelques pas de la grille qu'en cet instant on ouvrait au comte d'Estaing.

Il avait envoyé à la milice nationale l'ordre de se retirer; mais celle-ci ayant refusé de le faire tant que les gardes du corps resteraient sur la place, le signal de la retraite avait aussi été donné aux gardes, et ils s'étaient mis en mouvement pour regagner leur hôtel. Mais pendant qu'ils défilaient, soit bravade de leur part, soit que la foule les pressât trop, ceux des derniers rangs se mirent à tirer, dans l'obscurité, des coups de pistolet qui frappèrent trois hommes du peuple. Furieux, le peuple riposte par une décharge, et l'indignation se communiquant de proche en proche, les gardes nationaux réclament impérieusement de leurs chefs des munitions de combat. Le commandant d'artillerie refusait : un sous-lieutenant, nommé Bury, court à lui et le menace de lui faire sauter la tête. On apporta une demi-tonne de poudre, un demi-baril de balles. On chargea les fusils, on chargea les canons, on les braqua du côté de la rampe. Puis, la retraite des gardes ayant laissé sur le champ de bataille un cheval mort, une foule affamée le mit en pièces, se le partagea à moitié cru et le mangea.

Dans ce moment même, neuf heures du soir, et quoique le cri *aux armes* commençât à donner au son du tocsin une signification formidable, Basire, porte-manteau du roi, s'étant hâté vers le château, y trouva, dans la chambre de Louis XVI, tranquillement assises sur des tabourets, Mme Necker et Mme de Staël, sa fille. Comme il s'étonnait de leur calme et leur demandait si elles n'entendaient pas le tocsin : « Tout va bien, répondirent-elles, nous avons des nouvelles. »

Ces nouvelles, c'était une lettre que Villars, aide de camp de Lafayette, venait d'apporter, lettre que le général avait écrite d'Auteuil et dans laquelle il assurait à M. de Saint-Priest que la garde nationale de Paris allait arriver, qu'il ne se passerait aucun désordre, qu'il en répondait.

Le roi avait rassemblé le conseil et les ministres prenaient place, quand cette lettre fut remise à M. de Saint-Priest. Il la lut aussitôt, et revenant à son avis de l'après-dîner, il dit qu'il n'était plus temps de recourir aux mesures alors proposées; mais, qu'en dépit des assurances de Lafayette, le roi n'avait rien de mieux à faire que de partir pour Rambouillet, lui et sa famille, avec des troupes réglées.

Necker combattit vivement cette opinion, et par des considérations frappantes. Le roi partir! Et où irait-il donc, sans préparatifs, sans ressources? Fallait-il qu'il laissât derrière lui l'Assemblée s'emparer de la direction des revenus? M. de Saint-Priest ignorait-il la détresse de l'État, et qu'on était réduit à faire le service d'une manière toute précaire, semaine par semaine, presque au jour le jour? A supposer qu'on pût subitement pomper les caisses publiques et appeler de Paris à Versailles l'argent indispensable en une telle occurrence, où seraient les fonds libres le lendemain pour satisfaire aux payements de l'Hôtel de Ville, pour envoyer dans les provinces le prêt des troupes, pour acquitter les lettres de change relatives aux achats de grains? De là un scandale inouï, une situation désespérée, qu'on ne manquerait pas d'imputer à la résolution du roi, à sa défiance des Parisiens, à quelque noir complot! Il résultait, d'ailleurs, de la pénurie des subsistances que partout où le monarque passerait, il trouverait le peuple en fermentation, et que la cour obligée de prendre, pour un nombreux cortége, une part des approvisionnements, serait exposée à tous les coups d'une colère, enflammée par les nouvelles reçues de Versailles. Se fier au peuple, aller à Paris, mais y aller pour marcher sincèrement avec la Constitution, pour s'appuyer sur elle, voilà ce qu'il fallait.

Au milieu de ces excitations contraires, c'était du côté de Necker que penchait Louis XVI. Faible d'esprit, mais capable de fierté, capable de courage, il ressentait profondément la honte attachée à une brusque retraite, et on l'avait vu se promener à grands pas dans son appartement en disant : « *Un roi fugitif! un roi fugitif!* » D'un autre côté, il était convaincu que son départ était ardemment désiré par ses ennemis; que tel était le rêve favori de Mirabeau; que lui, absent, ce qu'on appelait la faction des orléanistes triompherait dans la nomination du duc d'Orléans au titre de lieutenant général du royaume. Enfin — l'histoire lui doit cette justice — il s'inquiétait des périls auxquels son départ précipité exposerait les personnes qui lui étaient dévouées et qu'il abandonnerait à Versailles sans aucune protection militaire.

M. de Saint-Priest insista, plus véhément que jamais, et il alla jusqu'à dire à Louis XVI : « *Sire, si vous êtes conduit*

demain à Paris, votre couronne est perdue. » A ces mots, ému, troublé jusqu'au fond du cœur, et toujours indécis, Louis XVI se leva pour aller de nouveau consulter la reine.

Mais Marie-Antoinette flottait elle-même entre mille résolutions diverses. Passant par toutes les alternatives de l'intrépidité et de l'effroi, tour à tour superbe et abattue, emportée et tremblante tour à tour, tantôt elle voulait rester, tantôt elle voulait partir, et ses irrésolutions s'augmentaient de la défiance que lui inspiraient des conseillers étranges, sans nom. Digoine, député de Bourgogne, a raconté que, comme il était dans la chambre de la reine et faisait partie d'un groupe qui parlait un peu haut des événements, Marie-Antoinette s'approcha et dit tout bas : « *Messieurs, soyez plus réservés : voilà un valet de chambre de M. le duc d'Orléans qui s'est introduit ici.* » Interrogée par Louis XVI sur ce qu'on devait résoudre, elle opina, cette fois, pour le départ.



LA COLONNADE DE VERSAILLES

En effet, vers dix heures du soir, cinq voitures, attelées de six et huit chevaux, se présentèrent à la grille du Dragon. Mme Thibault, première femme de chambre de Marie-Antoinette, était dans une de ces voitures, et Mme Salvert dans le carrosse de la reine, qu'elle représentait. Ni les cochers, ni les postillons ne portaient livrée, et l'escorte ne se composait que de quelques cavaliers en habits bourgeois. Néanmoins, l'alarme se répandit ; appelé par la sentinelle, le commandant du poste accourut . les voitures durent rentrer sous escorte à l'écurie.

Mounier, resté au château, attendait toujours la sanction qu'au nom de ses collègues il était venu solliciter du roi. « Vingt fois, a-t-il écrit, je fis prévenir que j'allais me retirer, si l'on ne me donnait pas l'acceptation. Enfin, — après cinq heures d'attente, — je fus appelé près du roi ; il prononça l'acceptation pure et simple. Je le suppliai de me la donner par écrit : il l'écrivit et la remit dans mes mains. Il avait entendu des coups de feu. Qu'on juge de son émotion, qu'on juge de la mienne ! Le cœur déchiré, je sortis pour retourner à mes fonctions. »

Maillard n'était plus à l'Assemblée : il l'avait quittée, emportant un certificat que les femmes, chose remarquable ! avaient réclamé dans le but de bien établir que, si elles s'étaient rendues à l'Assemblée, *c'était pour demander du pain.* C'était là, en effet, leur plus ardente pensée. Mais parmi elles, sous des robes d'emprunt, et payés sans doute, soit pour déshonorer la démarche du peuple, soit pour la faire servir à des intrigues de parti, s'étaient glissés des hommes qu'on reconnaissait à la dureté de leur regard, à leur teint, à leur taille, à leur barbe, à leur silence. Les femmes, surtout depuis le départ de leur guide, se répandaient en vaines paroles, en plaintes bruyantes, mais ne faisaient que du bruit : eux, au contraire, ils paraissaient épier les occasions de désordre. Ce fut du milieu de leur groupe impur que sortirent ces mots, insolemment adressés à l'évêque de Langres, qui présidait en l'absence de Mounier : « *Mets les pouces sur le bureau.* » Le témoin qui a déposé de ce fait devant les juges du Châtelet ajoute que l'évêque de Langres eut la faiblesse d'obéir, et qu'alors deux de ces femmes équivoques lui dirent : « *Nous sommes contentes de toi : il faut que tu nous embrasses.* »

Ainsi exposé à des injures pires que des menaces, l'évêque de Langres venait de lever la séance quand Mounier parut. « En place ! en place ! » crièrent quelques-uns, et les députés, déjà hors de la salle, y rentrèrent précipitamment. Quel spectacle que celui qui s'offrait aux regards de Mounier! Dans toutes les loges, à la barre, sur les bancs réservés, des femmes chuchotant, murmurant, s'impatientant, s'interpellant l'une l'autre et interpellant les députés; debout sur un banc, un homme agitant une corde avec laquelle il racontait que, le matin même, on avait voulu le pendre; près du bureau, un personnage à figure maigre et livide, portant un tablier, et disant : « Nous avons le bras levé. » Enfin, gravement assise dans le fauteuil du président, une femme!...

Mounier ayant annoncé l'acceptation de la déclaration des droits : « *Cela donnera-t-il du pain aux pauvres gens du peuple de Paris?* » crièrent plusieurs voix. C'est du moins ce que rapporte le marquis de Ferrières; car ni le vicomte de Mirabeau, ni Faydel, tous les deux secrétaires de l'Assemblée, ne mentionnent le fait dans leurs dépositions. Au reste, et quelque naturel que fût ce cri, on se tromperait si l'on en concluait que les femmes ne furent poussées à Versailles que par le mobile de la faim. Sur la place d'Armes, il y en eut qu'on essaya de séduire en leur promettant que *le pain ne manquerait pas si le roi recouvrait son pouvoir*, et à ces insinuations perfides, elles répondirent par des mots amers, voulant du pain, mais non pas au prix de la liberté. L'idée du devoir associée à celle du droit, voilà ce qu'on retrouvera toujours, en France, dans les grandes manifestations populaires!

En ce moment, Mirabeau revenait de la place d'Armes, où on l'avait vu courant de groupe en groupe, interrogeant l'esprit de révolte, et, un sabre nu sous le bras, s'enivrant du parfum de sa popularité. — Car on disait dans les groupes de femmes : « *Où est notre comte de Mirabeau? Nous voulons voir notre comte de Mirabeau.* » Quand il rentra dans l'Assemblée, irrité du tumulte qui y régnait, irrité de l'empire que ses collègues paraissaient subir : « Qui donc, s'écria-t-il d'un air terrible, qui donc ose ici donner des ordres à l'Assemblée ? » A l'aspect de ce front dominateur, au bruit de cette voix tonnante, les femmes se sentirent saisies de stupeur : elles se turent. Mais bientôt la faim reprenant la parole, Mounier envoya chercher du pain chez tous les boulangers de la ville; des brocs de vin furent apportés, et la salle de l'Assemblée devint une salle de banquet.

Minuit sonnait lorsque, soudain, des feux mouvants resplendirent sur la route de Paris à Versailles, et en même temps on entendit les lointains roulements du tambour. C'était l'armée de Lafayette qui approchait.

A Viroflay, Lafayette avait crié halte à ses troupes, et, au milieu des ombres solennelles de la nuit, leur avait fait jurer de rester fidèles à la nation, à la loi et au roi.

Arrivé à Versailles, il alla droit à l'Assemblée, où il se présenta sans escorte. « Quel motif vous amène, lui demanda le président, et que veut votre armée ? » Lafayette rassure l'Assemblée; il parle de la nécessité de calmer le peuple en priant le roi d'éloigner le régiment de Flandre, et de dire quelques mots en faveur de la cocarde nationale; puis, il se retire pour se rendre au château.

Comme il touchait à la grille, ceux qui le suivaient sont pris de frayeur; ils l'entourent, ils le conjurent de ne pas entrer. Mais lui résiste, s'arrache à ces pusillanimes empressements et pénètre dans la cour, tandis que, par un dernier effort, lui saisissant les mains à travers la grille, les soldats cherchaient à le retenir. Exténué de fatigue, la pâleur de l'émotion sur le visage, ferme toutefois et résolu, il monte lentement l'escalier. Deux membres de la Commune l'accompagnaient. A son entrée dans l'Œil-de-bœuf, les courtisans font silence. Seul, un vieux chevalier de Saint-Louis, nommé de Hautefeuille, laisse échapper cette parole : « Voilà Cromwell ! — Il ne serait pas seul ici, » répond froidement le général; et il monte chez le roi, qui l'attendait dans son cabinet.

Louis XVI était debout contre la cheminée. Tout près de lui, le comte de Provence; plus loin, l'archevêque de Bordeaux, le comte d'Estaing et Necker. Lafayette entre de côté, suivant l'usage des cours; il est devant le roi. Alors, joignant les mains sur le haut de sa poitrine, et inclinant la tête avec une expression mêlée de tristesse et de respect : « Sire, dit-il, je viens apporter ma vie pour sauver celle de Votre Majesté. Si mon sang doit couler, que ce soit pour le service de mon roi, plutôt qu'à la lueur des flambeaux de la Grève. » Reprenant ensuite son sourire accoutumé, il essaya de rassurer Louis XVI. « Dans tout cela, dit le prince, il y a eu de l'argent donné. — Sire, répondit un des commissaires, un si grand mouvement ne s'achète pas : c'est l'opinion qui a entraîné le peuple. — Mais enfin, que veut-on ? — Sire, on veut avoir du pain. » Necker demeurait silencieux, immobile. Louis XVI se tournant vers lui : « Depuis quinze jours, dit-il, j'ai fait tout ce qu'on m'a demandé pour les subsistances.... Mais que veut-on encore? — Sire, la présence des troupes appelées à Versailles inquiète : on désire leur renvoi. — Eh bien, que M. de Lafayette arrange cela avec M. d'Estaing. » En ce moment le comte de Provence, dont les yeux erraient çà et là, élève la main comme pour un serment et dit : « Messieurs, ce n'est pas nous qui avons appelé le régiment de Flandre, c'est la municipalité. » Il n'ignorait rien pourtant des intrigues de la cour; il savait fort bien le but des deux repas des gardes du corps, auxquels il avait eu soin de ne pas assister. Pendant cette entrevue, on apercevait dans l'ombre la reine, qui, la tête penchée en avant, écoutait tout avec inquiétude.

Mounier s'étant présenté ensuite avec un cortége de députés, Louis XVI lui dit : « J'avais désiré d'être environné des représentants de la nation, dans les circonstances où je me trouve, et je vous avais fait prévenir que je voulais recevoir devant vous le marquis de Lafayette, afin de profiter de vos

conseils; mais il est venu avant vous, et je n'ai plus rien à vous dire, sinon que je n'ai pas eu l'intention de partir et que je ne m'éloignerai pas de l'Assemblée nationale. » Mounier, pour la seconde fois, retourna à son poste.

Lafayette, chargé de veiller au salut de la famille royale, ne fut cependant autorisé à garnir de ses sentinelles à lu que les postes extérieurs du château, les gardes du corps de service occupant tous les postes intérieurs, et leur détachement ayant pris position sur la terrasse de l'orangerie. Mais tel était le trouble inséparable des circonstances, que mainte précaution indispensable fut négligée, et que, par exemple, la porte de la cour de l'Opéra resta ouverte toute la nuit.

Néanmoins, soit ignorance du véritable état des choses, soit confiance aveugle en son étoile, Lafayette se rendit de nouveau chez le roi, pour l'assurer que la nuit serait tranquille et qu'il répondait de tout. Ses propos assoupirent les craintes, et le roi, toujours facile à persuader, se coucha.

Aussitôt, saisi d'une singulière impatience de communiquer la contagion de sa sécurité, Lafayette fit savoir à Mounier qu'il pouvait lever la séance et aller prendre quelque repos : d'où le surnom de *général Morphée* donné dérisoirement à Lafayette par les royalistes. Lui-même, il prit la route de l'hôtel de Noailles, où il s'endormit de ce sommeil qui, aux yeux des partisans de la cour, allait être le moins pardonné de ses crimes.

Comme la nuit était froide et pluvieuse, la milice parisienne s'était dispersée dans les églises, dans les écuries, dans les cafés, sous les portes et dans les cours des maisons. Ceux qui n'avaient pu trouver d'asile ou que l'habitude de souffrir avait endurcis à la douleur, se tenaient accroupis, sur les places, autour de grands feux allumés de distance en distance. Quelques inconnus au visage sombre rôdaient aux environs du château.

CHAPITRE X

LE ROI RAMENÉ A PARIS

Le silence était descendu sur Versailles avec la nuit. Le calme régnait partout, profond et sinistre. Vers quatre heures du matin, pressé d'une secrète inquiétude, un citoyen sortit de sa maison et se dirigea vers le château. Nulle précaution prise; pas de sentinelle extraordinaire autour de cette demeure des rois, muette alors et endormie. Seulement, dans la grande cour, le visiteur nocturne aperçut, revêtu de l'uniforme des miliciens de Paris et monté sur un cheval, un bossu qui s'était mêlé activement aux agitations de la journée. Il s'approche, et après avoir exprimé sa satisfaction de tant de tranquillité succédant à de tels orages : « Les troupes, dit-il, vont maintenant retourner à Paris, sans doute? » La réponse du bossu fut courte et terrible : « Il faudra voir, demain. »

A cinq heures et demie, la reine fut effrayée par un bruit de voix et de pas qui s'élevait du jardin. Elle sonne les dames Thibault et Augué, les interroge et apprend que des femmes du peuple se promenaient sur la terrasse, sans qu'on sût comment elles y avaient pénétré !

Dans un livre publié par son fils, lord Holland dit .

« Mme Campan a révélé tout bas un fait curieux, savoir que Fersen était dans la chambre à coucher de la reine, en tête-à-tête avec elle, pendant la fameuse nuit du 6 octobre Il eut beaucoup de peine à échapper aux regards et n'y parvint qu'à l'aide d'un déguisement que Mme Campan elle-même lui procura. Ceci, quelle qu'e fût en général sa répugnance à rapporter des anecdotes pouvant porter atteinte à la considération de la famille royale, M. de Talleyrand me l'a dit deux fois, et il assurait tenir le fait de la propre bouche de Mme Campan. »

Le devoir de l'histoire est de ne rien adopter légèrement; son devoir aussi est de ne rien taire. Si des traits empoisonnés ont été lancés contre Marie-Antoinette, il est bon de constater que ce furent des nobles qui les lancèrent!

A six heures du matin, au moment même où le brigadier Charmont relevait les postes des gardes , des hommes du peuple, en petit nombre, entrèrent dans la cour des ministres, à la suite d'un milicien de Versailles, guide au front chauve, aux yeux ardents, aux mains noircies par le travail du charbon. Ils s'avancent d'abord lentement, d'un air craintif, regardant de côté et d'autre comme pour reconnaître les lieux. Parvenus à la grille qu'ils trouvent fermée, ils se partagent en deux bandes, dont l'une se porte à la cour de la chapelle, l'autre à la cour des princes, et bientôt, par deux routes, la cour royale est envahie. Dans ce moment un coup de feu retentit, un ouvrier tombe baigné dans son sang.

Devant les magistrats du Châtelet, un des cent-suisses, Valdony, déclara qu'il était persuadé que cet homme avait été tué par une balle venue du côté des envahisseurs eux-mêmes; à son tour, le comte de Saint-Aulaire prétendit que le plus hardi d'entre les assaillants s'étant risqué jusque dans la cour de marbre, il glissa, tomba en avant, et se tua raide; et il n'en a pas fallu davantage à tous les écrivains royalistes pour rejeter sur le peuple le tort d'une agression meurtrière. Mais d'un imposant ensemble de témoignages, contre lequel ne sauraient prévaloir deux dépositions, si contradictoires bien qu'également intéressées, il résulte que la première victime de cette journée tragique eut le crâne emporté d'un coup de pistolet tiré par un garde du corps accouru sur le balcon. Ce ne fut qu'un cri parmi le peuple, cri de fureur et de vengeance. Le flot grossissait de minute en minute. Un fusilier de la garde nationale, nommé Cardaine, est rencontré dans la cour des ministres par un garde du corps, qui lui donne un coup de couteau. Une lutte d'homme à homme s'engage, la foule arrive furieuse, le garde est immolé. En même temps on saisissait un de ses camarades et, après lui avoir fait faire le tour de la COUR DE MARBRE, on le traînait jusqu'au cadavre de l'ouvrier qui avait succombé.... un capitaine de la compagnie du district de Saint-Philippe du Roule s'élança, suivi de quelques miliciens, et arrachant le malheureux des mains de ceux qui le menaçaient, prévint l'horreur d'un sacrifice expiatoire.

Le flot grossissait, grossissait toujours. Des instigateurs mystérieux, des jeunes gens couverts de costumes symboliques, des hommes qui, sous des robes d'emprunt, portaient des culottes de casimir, des bas de soie, des boucles d'argent à la mode, se montraient mêlés au mouvement et, par leurs gestes, par leurs discours, s'étudiaient à l'enflammer. *Voulez-vous voir mes mamelles?* criait une femme en délire, et elle montra une paire de pistolets qu'elle avait cachés dans son sein. Au bas du grand escalier, un inconnu, qu'on ne retrouva pas, fut aperçu distribuant de l'argen à quelques misérables créatures, auxquelles il recommandait de *bien faire*. Ce personnage était de haute taille, il avait les cheveux noirs, les yeux caves; la croix de Malte brillait sur son uniforme de garde national. Une femme rousse, à physiono-

mie sinistre, le secondait, une faucille à la main; et on l'entendit qui disait : « Il ne faut épargner que Monsieur, le Dauphin et le duc d'Orléans. »

Est-il vrai que, remarqué au milieu des assaillants, ce dernier prince leur ait montré du doigt, en ces heures redoutables, l'escalier qui menait aux appartements de la reine? Deux témoins en ont déposé; mais ce que le nombre et la concordance des témoignages permettent difficilement de mettre en doute, c'est qu'on le vit venir de la place d'Armes, au milieu de la foule, qui le saluait de ses cris, agitant une petite badine et le sourire sur les lèvres. Ce n'était pas son ambition qui souriait, c'était son ressentiment.

Cependant Thierry, qui couchait dans l'intérieur du roi, dans la pièce de la pendule, s'était réveillé au bruit de la clameur populaire. Comme il se levait à la hâte, il entrevit, à travers l'obscurité, le roi qui se levait de son côté. Tous deux ils coururent à la fenêtre... Terrible spectacle ! Des gens armés de piques, de haches, de pistolets, prenaient en grondant le chemin des appartements de la reine. Dans son épouvante, Louis XVI n'eut qu'une idée : voler auprès de Marie-Antoinette! Et il s'enfonça, éperdu, dans le PASSAGE DU ROI, pratiqué sous l'Œil-de-bœuf.

Mais déjà le château était rempli d'hommes armés. Refoulés le long des escaliers, qu'ils ont vainement essayé de défendre, les gardes du corps se replient de salle en salle. Un d'eux, M. de Varicourt, est tué. Un de ses camarades, M. Tardivet du Repaire, est attaqué vers la porte de la reine par un homme en jupons et un soldat d'infanterie vêtu de blanc. Terrassé, il parvient à s'emparer d'une pique dont la pointe s'appuyait sur son cœur, repousse les meurtriers et se dérobe à leurs coups à travers la salle du roi. La confusion était au comble; tout retentissait de cris effrayants, parmi lesquels d'affreux propos tels que ceux-ci : *Nous voulons la peau de la reine pour en faire des rubans de districts.* Les quelques brigands qu'on avait payés pour ajouter leurs fureurs à l'emportement général, se multipliaient par leur audace. Des mots sanglants montèrent dans le tumulte : « C'est par là, c'est par là! » Tout à coup, la porte d'une pièce qui donnait sur la salle des gardes de la reine et conduisait à la chambre à coucher de Marie-Antoinette, s'ébranle, s'entr'ouvre. Un garde du corps, le visage en sang, paraît et crie : « Sauvez la reine! » Avertie aussitôt par ses femmes, Marie-Antoinette se lève précipitamment et s'enfuit demi-nue par le balcon qui borde les fenêtres des appartements intérieurs. Elle arrive derrière le poêle de l'Œil-de-bœuf, elle frappe, elle entre, au bruit d'un coup de fusil tiré à peu de distance, et, fondant en larmes : « Mes amis, mes chers amis, sauvez-moi, sauvez mes enfants! » Pâle, échevelée, le corps à peine couvert d'une petite redingote de toile jaune, elle passa chez le roi, qui, de son côté, comme on l'a vu, se hâtait vers elle par un autre chemin. Au même instant, le Dauphin était apporté par Mme de Tourzel, que le comte de Saint-Aulaire avait réveillée, en posant, dans ce désordre extrême, un bougeoir sur le pied de son lit.

Le garde qui avait crié : « Sauvez la reine! » — il se nommait Miomandre de Sainte-Marie, — fut renversé d'un coup de pique et reçut un coup de crosse sur la tête. On le croyait mort : on passa outre; et ce qui prouve que les jours de Marie-Antoinette n'étaient réellement menacés que par un bien petit nombre de furieux aux gages d'une faction, c'est que la foule ne fit aucun effort pour forcer l'entrée des appartements de la reine. Miomandre, laissé gisant sur le seuil, put donc, rassemblant ses forces, se relever et se traîner jusqu'à la porte de glace qui ouvre chez le roi.

Là, le Suisse des douze lui prêta un bonnet de laine et un manteau gris, déguisement à l'aide duquel il parvint à s'évader.

Au dehors, quels tableaux plus sombres encore, quels tableaux effroyables! Un homme, qu'on distinguait à sa taille athlétique, à sa longue barbe, à ses bras nus jusqu'au coude et à deux plaques de métal dont l'une couvrait sa poitrine et l'autre son dos, était occupé à couper la tête de deux cadavres, ceux des gardes qui avaient péri. Ce malheureux s'appelait Nicolas et exerçait la profession de modèle à l'académie de peinture. Jusqu'alors rien en lui n'avait dénoté une nature féroce, et, depuis, interrogé sur les motifs qui lui avaient fait quitter son quartier, il répondit que c'était parce que les enfants le persécutaient, lui tiraient la barbe ... D'où lui était venue, ce jour-là, cette soif de cruauté? Le Suisse du pavillon de Talaru raconta que le coupe-tête, son horrible besogne finie, lui vint demander une prise de tabac qu'il reçut gaiement sur sa main ensanglantée. « En voilà encore un, disait-il; ce ne sera pas le dernier. » Et il se promenait agitant sa hache à la manière d'un héros de théâtre. Les deux têtes furent enveloppées d'abord dans des serviettes, puis plantées au bout de deux piques. Quant aux corps mutilés, on les porta près de la tente des gardes françaises, où ils demeurèrent étendus sur un peu de paille. Ce fut en passant dans cet endroit funeste, que l'officier de cavalerie Pirault entendit un homme et une femme couverts de haillons se dire l'un à l'autre : *Nous n'avons pas volé notre argent.* Mot important à opposer à ces calomniateurs systématiques de la nature humaine qui, dans les troubles de la Révolution, attribuent si volontiers à TOUT le peuple les excès de l'extrême misère soldée par la puissance ou les fureurs individuelles que toute émeute enveloppe et cache dans son désordre.

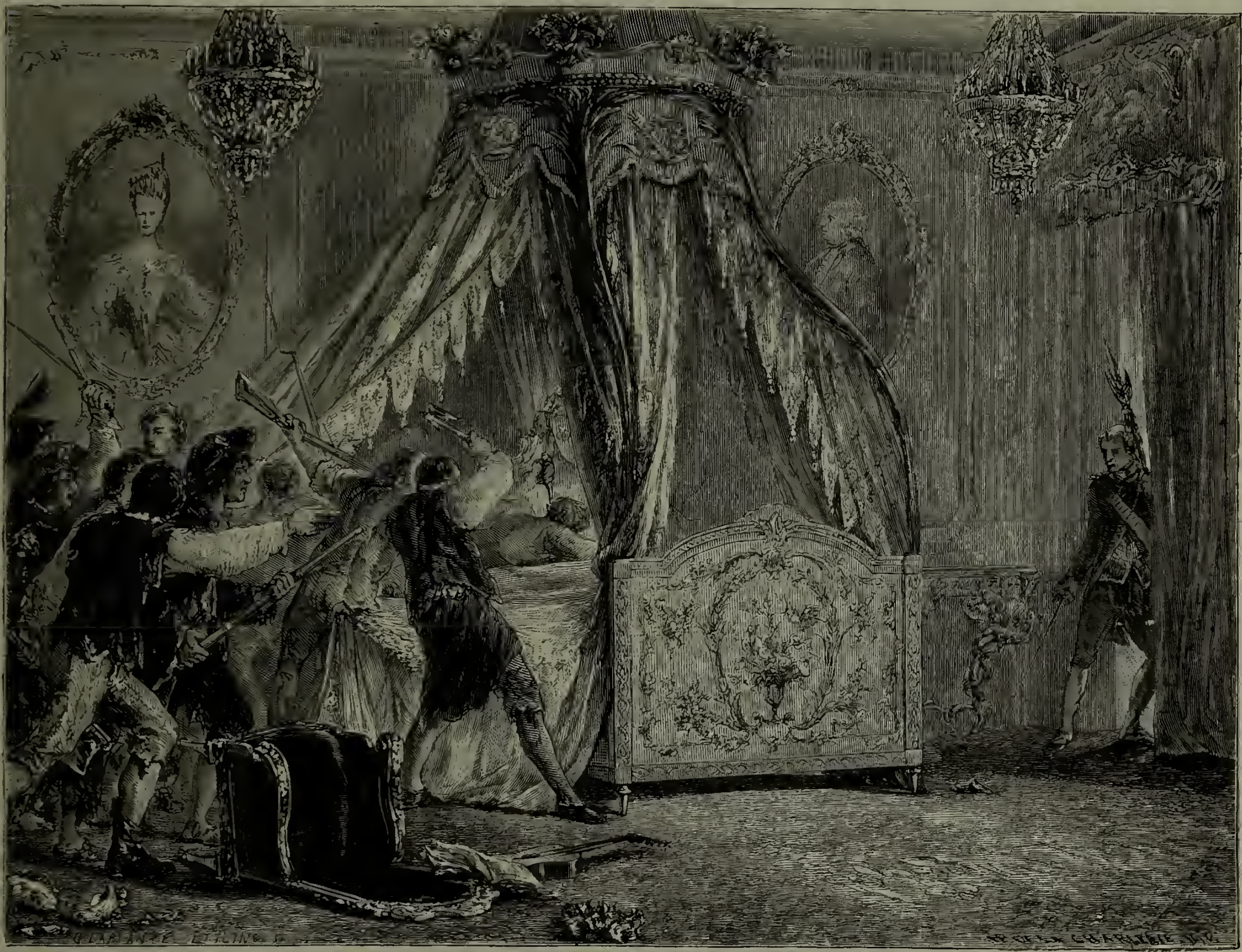
Où étaient pendant ce temps et que faisaient les amis du roi? C'est un royaliste, c'est Rivarol qui s'est chargé d'en informer l'histoire. Avait disparu, dès le soir du 5 octobre, le duc d'Ayen, « un de ces hommes, dit notre auteur, qu'on fuit dans les temps calmes et qui fuient dans les temps d'orage. » Le prince de Poix, revêtu de sa propre livrée, et le visage enfoncé sous les bords d'un grand chapeau rabattu, avait été rencontré se glissant le long des murs de l'avenue. A son tour, M. de Pontécoulant, fils de l'ancien major des gardes, endossa l'habit de son laquais! On cherchait les courtisans sans les trouver. Ah! c'est qu'en effet, comme l'écrit Rivarol, l'idole, arrachée de ses autels, n'était déjà plus qu'une statue sans piédestal. On se hâtait d'abandonner des majestés atteintes d'excommunication; car la philosophie, elle aussi, avait ses bulles, et le Palais-Royal était devenu son Vatican.

Les simples gardes du corps se montrèrent toutefois disposés à payer leur fidélité de leur vie. Mais ils ne pouvaient que mourir.

Ardemment poursuivis, ils s'étaient retranchés dans l'Œil-de-bœuf, dont ils avaient barricadé la porte avec des bancs, des tabourets, un coffre en bois, des meubles divers. Vaine ressource! La porte retentit de coups redoublés, le panneau d'en bas est déjà brisé, c'en est fait.... Mais voilà que soudain un profond silence succède au tumulte. On frappe doucement à la porte : « Ouvrez, messieurs! » Les gardes hésitaient. « Ouvrez donc! ou vous êtes morts! » et Toulongeon rapporte que les mêmes voix ajoutèrent : « Nous sommes les gardes françaises, et nous n'avons pas oublié que vous nous sauvâtes à Fontenoy. » Robert de Chevannes ouvrit : les assaillants avaient disparu, et les grenadiers remplissaient

l'appartement. L'officier qui les commandait tendit la main à Robert de Chevannes, en lui disant : « Soyons frères ! » Le soldat plébéien échangea son bonnet militaire contre le chapeau du gentilhomme, on s'embrassa, des larmes coulèrent de tous les yeux : les gardes étaient sauvés.

Mais avant que la nouvelle de cette réconciliation se fût répandue au dehors, sept gardes avaient été plus ou moins grièvement blessés et on pouvait craindre de nouveaux malheurs. Lafayette parut enfin. Arraché de son lit par des clameurs qui arrivèrent trop tard à son oreille, il était monté brusquement à cheval, et il accourait désespéré de sa crédule confiance, de ses promesses, de son sommeil. A la grille du château, il rencontra dix gardes faits prisonniers et qu'on parlait de pendre. Ému et irrité, il se tourne vers la troupe qui l'accompagnait : « J'ai donné ma parole au roi qu'il ne serait fait aucun mal à messieurs les gardes du corps; si vous me faites manquer à ma parole, je ne suis plus digne d'être votre général, et je vous abandonne. Grenadiers, sabrez ! » Les grenadiers ne sabrèrent pas, mais, s'élançant au milieu du groupe, ils délivrèrent les captifs.



ENVAHISSEMENT DE LA CHAMBRE DE LA REINE

La garde nationale affluait de toutes parts. Les volontaires de la Bazoche avaient pénétré sous la voûte de la chapelle. La compagnie du centre de Saint-Philippe du Roule occupait l'escalier de marbre. Des brigands, venus là pour tenter, à la faveur du trouble universel, le pillage du château, furent balayés en un clin d'œil et les objets volés par eux furent déposés dans la salle des gardes. Des soldats traversaient la place d'Armes, montés sur des chevaux pris dans les écuries du roi : on démonta cette cavalerie improvisée. Lafayette courait çà et là autour du château, se multipliait, prêchant le calme, du geste et de la voix.

Mais tout n'était encore que pleurs et confusion dans l'intérieur du palais, dans la chambre du roi surtout. Le cliquetis des armes n'avait pas cessé Des coups de fusil partaient d'intervalle en intervalle. Les femmes de la reine sanglotaient. Parmi les ministres appelés auprès de Louis XVI, le garde des sceaux se faisait remarquer par son désespoir, tandis que, retiré dans un coin du cabinet, Necker restait immobile, le front caché dans ses mains. Altière jusque dans sa douleur, Marie-Antoinette craignait de montrer ses larmes. Sa fille et Madame Élisabeth vinrent la rejoindre. On annonça MONSIEUR.

Dès huit heures du matin, ce prince avait achevé sa toilette; il était coiffé, poudré, habillé avec sa recherche ordi-

naire et décoré de ses ordres. Mounier l'étant allé voir, à la pointe du jour, pour l'entretenir des dangers de la famille royale, il lui avait dit tranquillement : « Que voulez-vous ? Nous sommes en révolution, et on ne fait pas une omelette sans casser des œufs! » Puis, il s'était rendu au château, et du milieu de cette foule qui menaçait la famille royale, pas une seule parole ne s'était élevée contre lui.

Le peuple, tout en faisant grâce aux gardes du corps, n'avait point perdu de vue le principal objet de son entreprise; il voulait que le roi vînt à Paris et en obtenir de lui-même l'assurance. Louis XVI dut céder à ce vœu, et il n'eut pas plutôt paru sur le balcon, que deux cris partirent poussés par des milliers de bouches : « Vive le roi ! Le roi à Paris ! » Une violente oppression l'empêchant de parler, Louis XVI fit un signe d'adhésion et rentra au bruit des acclamations les plus passionnées.

En ce moment, réunies pêle-mêle dans la chambre du conseil, où le duc d'Orléans se promenait d'un air très-calme, plusieurs personnes étaient occupées à écrire des billets portant que le roi irait à Paris, billets qu'on jetait au peuple par les fenêtres. La reine était dans les petits appartements, appuyée à l'encoignure d'une fenêtre, ayant à sa droite Madame Elisabeth; à sa gauche et tout contre elle, sa fille. Devant elle, debout sur une chaise, le Dauphin disait, en jouant avec les cheveux de sa sœur : « Maman, j'ai faim! » J'ai faim ! Cri de l'enfant du pauvre que Dieu faisait monter, par l'organe d'un fils de roi, au cœur de cette reine, qui était mère !

En cet instant, elle apprit que le peuple la demandait. Elle parut hésiter; mais Lafayette étant arrivé, et lui ayant représenté les funestes conséquences d'un refus : « Eh bien! dit-elle, dussé-je aller au supplice, j'y vais. » Elle prit ses enfants par la main, et se dirigea vers le balcon. Les cours regorgeaient de monde. Quand elle parut sous la protection de ses deux enfants, à la fois tremblante et hautaine, l'immense foule éprouva une sorte de tressaillement involontaire. D'abord, plusieurs femmes ayant crié : *Vive la reine !* d'autres se mirent à les battre pour les faire taire; mais lorsqu'on vit, devant cette majesté vaincue, Lafayette s'incliner en signe de respect.... complot de Metz, repas des gardes, injures et menaces, provocations et dédains, tout fut oublié : *Vive la reine! vive la reine!*

Mais les gardes ? Ne ferez-vous rien pour mes gardes ? avait dit Louis XVI. Lafayette en alla prendre un qu'il présenta au peuple. Le soldat patricien avait mis la cocarde nationale à son chapeau; il l'agita d'une manière expressive. Alors, d'un commun élan, les soldats du peuple élevèrent leurs bonnets au bout de leurs baïonnettes; les soldats du roi jettent leurs bandoulières par les fenêtres, et la multitude attendrie se répand en fraternelles acclamations. C'est peu : que les gardes descendent! On est impatient de les voir de près, de les embrasser. Ils descendent en effet, et des milliers de bras s'ouvrent pour les recevoir. La réconciliation est si douce au cœur de l'homme!

Malgré l'accueil qui venait de lui être fait, Marie-Antoinette ne put se défendre d'un noir pressentiment; en quittant le balcon, elle s'approcha de Mme Necker, et lui dit avec des sanglots étouffés : « Ils vont nous forcer, le roi et moi, à nous rendre à Paris avec les têtes de nos gardes portées au bout de leurs piques. » De cette prédiction, la première moitié seule allait s'accomplir. Les deux têtes avaient été déjà portées à Paris, et, quoi qu'en aient dit les écrivains royalistes, l'horrible trophée ne souilla point le spectacle de la marche triomphale du peuple.

Pendant que la multitude se livrait à la joie et que l'Assemblée se réunissait au lieu ordinaire de ses séances, une scène étrange se passait au château. Le président du parlement de Rouen, M. de Frondeville, se trouvant dans une pièce voisine du cabinet du roi, fit céder, par mégarde, en y appuyant son coude, une porte masquée qui ouvrait sur ce cabinet, où il entrevit le roi et la reine. Comme il se hâtait de pousser la porte : « Non, non, lui dit Marie-Antoinette, vous pouvez entrer. » Elle était assise et tenait sur ses genoux un coffret dans lequel elle cherchait des clés. Le roi et le Dauphin étaient à ses côtés. « Eh bien ! monsieur de Frondeville, continua-t-elle, nous allons à Paris. » Puis, après un moment de silence : « Nous sommes à nous demander comment nous logerons notre bonne *Babet*, — c'était le nom familier de Madame Élisabeth. — Pauvre sœur, nous la voudrions logée aussi convenablement et aussi près de nous que possible. » Le roi, triste et pensif, ne prononça pas un mot. Tout à coup, se levant avec émotion et prenant son fils dans ses bras, Marie-Antoinette dit à Louis XVI : « Promettez-moi, je vous en conjure, promettez-moi, pour le salut de la France, pour le vôtre, pour celui de ce cher enfant, que, si pareilles circonstances se présentent et que vous puissiez vous éloigner, vous n'en laisserez pas échapper l'occasion. » Louis XVI ne répondit rien; ses yeux se mouillèrent de larmes, et il sortit pour cacher son trouble.

Dès le matin, et avant qu'il eût promis de suivre le peuple à Paris, il avait exprimé le désir de voir l'Assemblée réunie autour de sa personne. Ce désir ayant été notifié à l'Assemblée par Mounier, Mirabeau fit observer qu'il était contre la dignité des représentants de la nation de condescendre à un tel vœu; qu'on ne pouvait délibérer dans le palais des rois; qu'une députation de trente-six membres suffisait. Les galeries, pleines d'hommes qui avaient couché leurs fusils le long des bancs, applaudirent avec transport et la proposition de Mirabeau fut adoptée. Il fit prendre aussi l'arrêté suivant, que l'abbé d'Eymar, suivi de quelques-uns de ses collègues, alla porter au roi :

« Il a été décrété que le roi et l'Assemblée sont inséparables pendant la session actuelle. »

Quand on sut dans tout Versailles que le roi avait officiellement annoncé son départ pour Paris, la joie fut extrême : il y eut des salves de mousqueterie, et ce mot volait de bouche en bouche : « C'est fini, nous l'emmenons. » « Ce même Mirabeau, écrit amèrement Rivarol, qui avait opiné qu'il ne fallait au roi que trente-six députés dans le péril, proposa de lui en donner cent pour témoins de sa captivité ; et comme il s'était refusé à la première députation, qui pouvait craindre quelque danger en secourant le roi, il s'offrit pour la seconde, qui ne devait qu'avilir Sa Majesté, en grossissant le cortége de ses vainqueurs. » En même temps, il demanda qu'on fît une adresse aux provinces, afin de les rassurer et de leur apprendre que le « vaisseau de l'Etat allait plus rapidement que jamais s'avancer vers le port. »

Ce fut le dernier épisode politique de la journée.

Que si maintenant on veut se rendre compte des causes d'une manière exacte, on se convaincra, contrairement au dire de tous les écrivains qui en ont parlé jusqu'ici, que des ressorts particuliers agirent au-dessous et comme à l'ombre d'une impulsion générale.

De la déposition de messire Jean Diot, prêtre du diocèse d'Amiens, il résulte que, le 5 octobre, à sept heures et demie du soir, passant près d'une baraque située à l'entrée de l'avenue de Paris, il entendit trois personnes comploter, pour le lendemain, l'invasion du château et l'assassinat de la reine.

Louis de Massé, capitaine commandant au régiment de Flandre, appelé devant les magistrats du Châtelet, dénonça le soldat Bel-Œillet comme ayant fait à ses camarades d'abondantes distributions d'argent. Il est certain que, parmi les femmes qui envahirent l'Assemblée, quelques-unes étaient d'une classe plus habituée à fournir des recrues à l'intrigue qu'à l'insurrection, témoin celle qui, voyant le secrétaire de l'Assemblée déchirer la copie d'un décret pour la recommencer, lui dit : *Est-ce qu'un secrétaire de l'Assemblée nationale doit soigner son écriture comme un commis de bureau?* S'il en faut croire le témoignage du frère de Mirabeau, des pâtés, des jambons, des fruits, du vin furent libéralement offerts à tous venants, dans la matinée du 6, par l'homme qui tenait la buvette de l'Assemblée, du côté de la rue du Chantier; et cet homme, interrogé sur le secret de sa prodigalité, répondit : *M. le duc d'Orléans m'a dit que je pouvais donner.* Tout rapporter serait trop long; mais les dépositions qui existent dans ce sens sont en vérité si nombreuses, qu'il est impossible de n'en être pas frappé, avec quelque défiance qu'on soit disposé à les accueillir. Or, quelles étaient les mains cachées dans ces événements?



LA FAMILLE ROYALE SE REND A PARIS

On se rappelle le langage tenu à Blaizot, plusieurs jours avant le 5 octobre, par Mirabeau. Si donc on a pu dire de Sieyès qu'il n'avait rien su d'avance, puisqu'en effet, à la nouvelle de l'arrivée des Parisiens, il s'écria devant le comte de la Châtre et Bouthillier : *Ça marche en sens contraire. Je n'y comprends rien;* la même chose ne saurait se dire de Mirabeau. Nous l'avons montré, le 5 octobre; allant de groupe en groupe, un grand sabre sous le bras; il disait au peuple: *Mes amis, nous sommes avec vous;* et telle était sa contenance, que, comme il passait devant le régiment de Flandre, M. de Valfond lui fit remarquer qu'il *avait l'air d'un Charles XII.*

Le fait est que Mirabeau couvait depuis longtemps des projets ambitieux. A ses prodigues passions, il fallait de l'argent; à ses facultés puissantes, il fallait le pouvoir. Et comment aurait-il espéré l'un et l'autre d'une cour qui le haïssait profondément et du faible prince que la cour dominait? La monarchie conservée, mais le monarque remplacé, voilà quel était son rêve. D'où son fameux mot à Mounier : « Eh mais, bonhomme que vous êtes! qui vous dit qu'il ne faut pas un roi? Seulement, qu'importe que ce soit Louis XVI ou

Louis XVII? Et qu'avons-nous besoin de ce bambin pour nous gouverner? »

Reste à savoir qui Mirabeau avait en vue, dans le cas où Louis XVI, se décidant à fuir, aurait laissé la place vide? Le duc d'Orléans? Mais la place enviée revenait de droit à MONSIEUR, à moins d'un renversement complet des lois fondamentales de cette monarchie dont Mirabeau voulait le maintien. Et d'ailleurs, ni le caractère du duc d'Orléans, ni la trempe de son âme, ni la nature de ses passions n'offraient à cet égard de suffisantes garanties. Le duc d'Orléans était certes fort capable de souffrir, soit en haine de la cour qui l'avait accablé de tant d'humiliations, soit par goût de la popularité, qu'on se servît dans les agitations de la place publique de son nom et de son or; il est même peu probable qu'il ait ignoré que, le 14 juillet, par exemple, son serrurier Faure avait fabriqué six cents piques; mais qu'il soit intervenu dans les troubles d'octobre autrement qu'en spectateur charmé au fond de l'abaissement de ses ennemis, c'est ce que la suite de ce récit démentira.

En attendant, qu'on médite, en les rapprochant des lettres inédites ci-dessus mises au jour par nous, le passage suivant du PLAN POLITIQUE DE MIRABEAU, découvert plus tard, et sur lequel nous aurons à revenir.

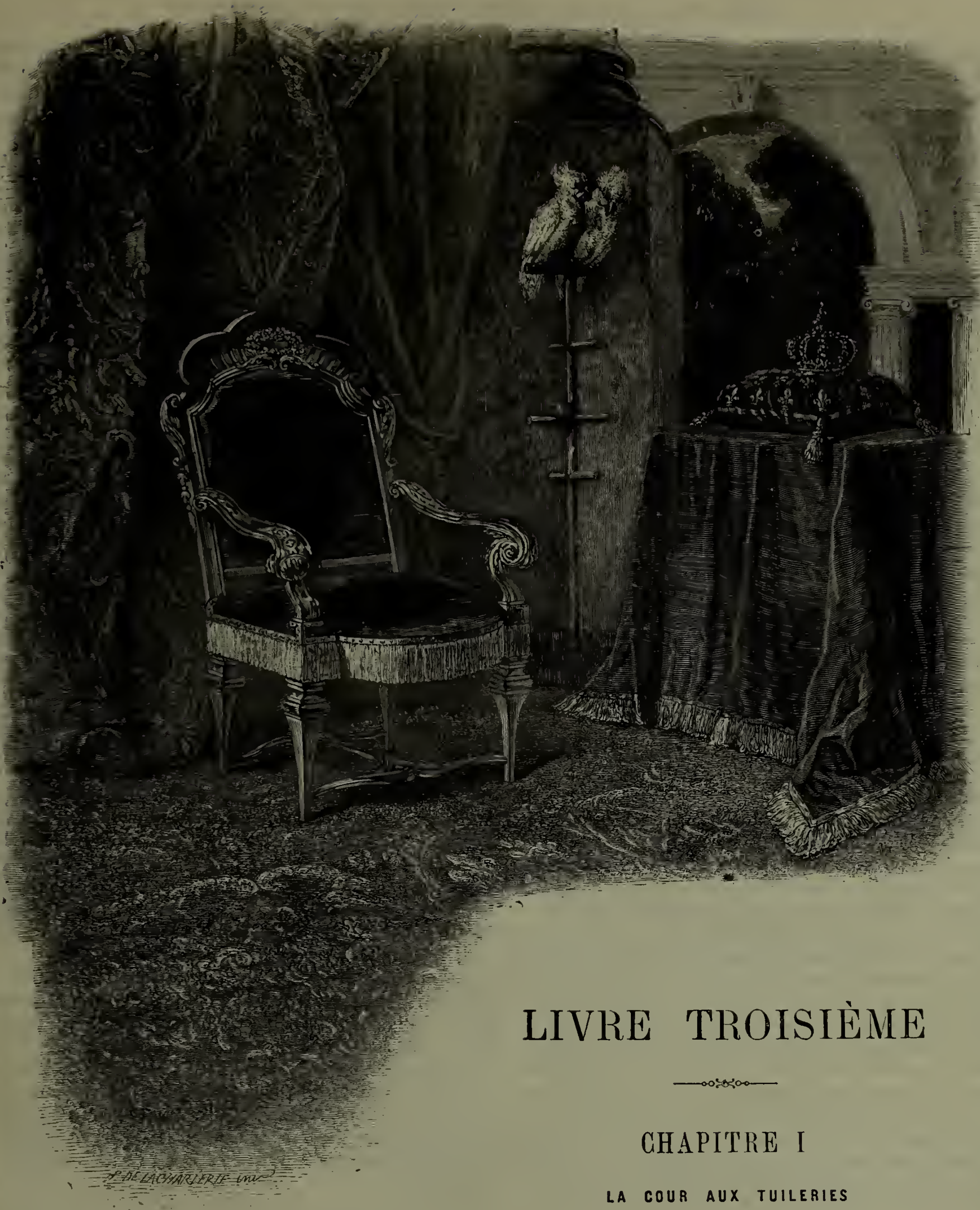
« Que le roi, — à l'époque où ces stipulations étaient proposées par Mirabeau, il s'était rapproché de Louis XVI, qui consentait à l'acheter, — que le roi s'annonce de bonne foi pour adhérer à la Révolution, à la seule condition d'en être le chef et le modérateur, qu'il oppose à l'égoïsme de ses ministres un représentant de sa famille dispersée, qui ne soit pas lui.... Le choix de ce Bourbon est indiqué, non-seulement par la nature, mais par la nécessité des choses, puisque tous les princes du sang, excepté un seul, sont en conspiration réelle ou présumée, et regardés comme les ennemis de la nation, si universellement, qu'il est douteux qu'ils puissent être sauvés par l'avénement de MONSIEUR, mais qu'il est certain qu'ils ne peuvent l'être que par là. »

Oui, les causes des journées d'octobre furent de deux sortes : les unes générales, patentes, dérivant de la spontanéité populaire, les autres particulières et secrètes. Aux premières se rapporte tout ce que le voyage à Versailles présente de patriotique, de généreux, d'inspiré : ce fut la part du peuple. Aux secondes se rapportent les faits de cruauté et de violence, violence préparée et cruauté vénale : ce fut la part des hommes de faction et de leurs agents. Cette distinction est d'une importance capitale. C'est pour ne l'avoir pas faite, que les historiens ont été amenés, ceux-ci à voiler ou à justifier des actes individuels sans excuse, ceux-là à rendre la masse responsable d'excès qu'elle n'a point commis. Lorsque Lafayette fut mandé devant les juges du Châtelet, il dit : « Il faut discerner le peuple de Paris d'avec quelques factieux payés ou intéressés au désordre. » La vérité est là.

Il était une heure après-midi, quand le peuple et le roi se mirent en marche. La tête du cortége était formée par les miliciens de Paris, dont chacun portait un pain au bout de sa baïonnette. Venaient ensuite, étrangement confondus, les hommes à piques, les ouvriers des faubourgs, les femmes, celles-ci assises à califourchon sur les canons, et en cuirasse; celles-là montées sur les chevaux des gardes ou coiffées de leurs chapeaux. Suivaient des chariots de farine enlevés à Versailles et recouverts de feuillage. Ils précédaient le carrosse où étaient le roi, la reine, toute la famille royale et Mme de Tourzel, gouvernante des enfants. Puis, roulaient pêle-mêle les dragons, les cent-suisses, le gros du peuple, les gardes du corps, ces derniers à pied pour la plupart et tête nue, comme les captifs dans un triomphe antique. On criait, on chantait, on dansait, on s'encourageait mutuellement à l'espoir, et, montrant d'une main les farines, de l'autre la voiture royale, les femmes disaient : « Nous ne manquerons plus de pain; nous amenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron. » Le jour était, non pas triste et pluvieux, ainsi que beaucoup l'ont écrit, mais, au contraire, « d'une rare beauté; l'air agitait à peine les arbres, et le soleil avait assez d'éclat pour ne rien laisser de sombre dans la campagne. » Comme des milliers de mains portaient, entremêlés de piques et de baïonnettes, des rameaux ornés de rubans et des branches de peupliers, on eût dit de loin une forêt mouvante. Eh! n'était-ce point cette fatidique forêt de Birnam qui, dans Shakspeare, vient annoncer à Macbeth l'épuisement de sa fortune et la fin de son règne?

C'est ainsi que Versailles cessa d'être la demeure des rois. Depuis, ils n'y ont pas reparu : ils n'y reparaîtront jamais. Adieu les fêtes splendides que Louis XIV remplissait de sa majesté! Adieu les heures enchantées que la fille de Marie-Thérèse reconnut si funestes, après les avoir trouvées si douces! Adieu ce bonheur de quelques-uns dans le malheur de presque tous! L'âme du monde est changée. Aussi, cherchez ce qu'est aujourd'hui devenue cette ville fameuse? Ses magnificences, toujours intactes, ont un aspect plus funèbre que n'est celui des ruines; la tristesse y a fixé le siége de son empire; l'herbe y masque le pavé des rues, maintenant désertes, et, dans le château, pour en égayer un peu les salles vides, il a fallu couvrir les murs de toiles peintes, mensonges de la mort s'efforçant d'imiter la vie!





LIVRE TROISIÈME

CHAPITRE I

LA COUR AUX TUILERIES

PENDANT toute la nuit du 5 au 6 octobre, Paris était resté livré à une morne agitation. Les patrouilles battaient le pavé. Les districts envoyaient à l'Hôtel de Ville, pour s'informer du sort de l'armée, députations sur députations. La ville était pleine à la fois de mouvement et de silence. Ainsi qu'aux premiers jours de la Révolution, toutes les rues étaient illuminées.

A trois heures après minuit, Pierrette Chalry arriva, et ceux de la Commune apprirent d'elle qu'on avait rendu, à Versailles, différents décrets sur les grains; que ces décrets avaient été remis à Maillard et qu'on ne tarderait pas à le voir paraître, avec un certain nombre de femmes, dans les voitures de la cour.

En effet, une heure s'était à peine écoulée, que Maillard et les femmes montaient à l'Hôtel de Ville. Cette troupe fit un récit bruyant de ce qui s'était passé pendant la matinée du 5; puis, épuisée qu'elle était de faim et de fatigue, elle se fit

servir un souper durant lequel on entendit s'exhaler en violents propos la haine entretenue contre Marie-Antoinette par les pamphlets. Du roi, pas un mot.

A six heures du matin, on apporta une lettre que Lafayette, au moment de s'aller coucher, avait écrite aux *Trois cents* pour les rassurer. Ils se séparèrent alors, ne se doutant pas qu'en cet instant même le château de Versailles voyait commencer la tragédie qui vient d'être racontée.

A midi, un homme et un enfant traversèrent Paris avec deux têtes sanglantes qu'ils portaient au bout de deux piques. A cet affreux spectacle, il y eut un mouvement général d'horreur, mêlé d'effroi; mais un placard de la Commune, qui annonçait la paix, et la prochaine arrivée de la famille royale, ramena la joie dans les cœurs.

Aussitôt les Parisiens se portèrent en foule au-devant du cortége; la municipalité fit les préparatifs nécessaires pour recevoir la cour, et Bailly fut chargé de haranguer le roi.

Louis XVI arrivait, le visage altéré, mais veillant sur sa douleur. Quant à la reine, son abattement était extrême. Elle tenait sur ses genoux son fils, qui continuait à se plaindre de la faim, et, comme elle ne pouvait répondre à ses désirs, elle le pressait de temps en temps contre sa poitrine en l'inondant de ses larmes.

Il était neuf heures du soir, quand le carrosse royal, fendant les flots d'une foule immense, atteignit la place de Grève. Il était escorté de quelques centaines de soldats du régiment de Flandre avec lesquels le jeune Luce de Montmorin était allé l'attendre au hameau du Point-du-Jour. Au moment où, mettant le pied à terre, la famille royale se montra sur les degrés de l'Hôtel de Ville, une voix cria : *Montmorin, prends garde!* Le roi paraissait ému. Pendant qu'il montait l'escalier, Lafayette le supplia d'annoncer lui-même sa résolution de fixer son séjour à Paris; mais il hésitait encore et ne voulait rien promettre.

Les *Trois cents* étaient assemblés dans une salle au milieu de laquelle s'élevait un trône. Louis XVI et Marie-Antoinette y prirent place, et, à l'instant même, des acclamations passionnées retentirent de toutes parts. Moreau de Saint-Méry adressa au roi un discours, résumé dans ces mots : « Lorsqu'un père adoré est appelé par les désirs d'une immense famille, il doit nécessairement préférer le lieu où ses enfants se trouvent en plus grand nombre. » Bailly dit ensuite qu'en entrant à Paris, le roi avait prononcé ces paroles : « C'est toujours avec plaisir et confiance que je me vois au milieu des habitants de ma bonne ville de Paris. » En répétant le discours de Louis XVI, il avait oublié les mots *et avec confiance :* la reine les lui rappela. « Vous l'entendez, messieurs, reprit-il; vous êtes plus heureux que si je vous l'avais dit moi même. » L'enthousiasme alors fut au comble. Les municipaux firent ouvrir les fenêtres, pour montrer au peuple la famille royale, dont on eut soin de rendre les traits plus reconnaissables en plaçant deux flambeaux sur chaque croisée. Nouveaux cris d'amour! nouveaux transports! La joie était si grande que, sur la place, tous se tendaient les mains, s'embrassaient; et ce fut comme portée par ces témoignages d'une affection qu'elle devait bien vite s'étudier à perdre, que la famille royale prit le chemin des Tuileries!

On raconte que, sur l'escalier, qu'elle montait derrière Louis XVI d'un pas lent et fatigué, la reine ayant saisi pour se soutenir l'habit de son mari, une femme de la halle, qui se trouvait là, se mit à crier : « Tu as raison de le tenir, le roi : tiens-le ferme; c'est ton sauveur. »

Quelle ne fut pas l'émotion de Marie-Antoinette, quand elle entra dans ce palais des Tuileries, resté entièrement vide depuis la minorité de Louis XV! Seules les deux ailes étaient habitables. Le reste n'était qu'appartements délabrés qu'attristaient des meubles tombant en ruine et des tapisseries antiques. Étonné de l'obscurité répandue dans une demeure qui n'attendait pas ses hôtes, l'enfant royal dit à sa mère : « Tout est ici bien laid, maman. — Mon fils, répondit Marie-Antoinette, Louis XIV y logeait bien! » Dès le lendemain, on demanda à Louis XVI et à Marie-Antoinette de désigner leurs appartements, ceux de leur famille, ceux de leurs serviteurs. Le premier mot du roi fut : *Que chacun se loge comme il pourra; pour moi je suis bien.* Ce ne fut pendant plusieurs jours qu'un convoi de voitures, chargées du mobilier de Versailles, qu'il fallut transporter à Paris. La reine fit venir sa bibliothèque; le roi ne tira de la sienne que les livres de dévotion et l'histoire particulière d'un prince dont il semble que l'image l'ait toujours poursuivi.... Charles Ier!

Les premiers jours qui suivirent l'arrivée du roi furent marqués par un enthousiasme monarchique dont il n'y avait pas eu jusqu'alors d'exemples. La foule se pressait sous les fenêtres du château, avide de voir le prince qu'elle venait d'enlever à sa pompeuse captivité de Versailles. Absent, on le demandait à grands cris, et dès qu'il paraissait, on le saluait d'infatigables vivats. La reine elle-même, qui sait? on la gagnerait peut-être à force d'hommages! O générosité crédule du peuple! Les dames de la halle conservaient néanmoins des défiances qu'elles ne prirent pas la peine de dissimuler. Présentées à Marie-Antoinette, elles osèrent lui recommander dans leur langage trivial et naïf de se mieux conduire à l'avenir.... sinon.... Ici des menaces qui ne peuvent être rapportées.

Promesse avait été faite aux pauvres gens de dégager les effets, linge et hardes déposés au mont-de-piété et dont l'engagement n'excéderait pas vingt-quatre livres; mais, depuis, sur l'observation que cette dépense irait au delà de trois millions, on se borna à dégager les objets de stricte nécessité. L'administration de la Ville fut chargée de cette mesure; mais, grâce à l'influence corruptrice de quelques administrateurs, le privilége fit à la misère une concurrence si heureuse, que les journaux de l'époque purent crier au scandale. Des femmes, des filles de bourgeois aisés eurent leurs nippes : les malheureux perdirent leurs haillons.

Cependant, la prédiction populaire se réalisait : l'arrivée du *boulanger*, de la *boulangère* et du *petit mitron* avait en effet ramené l'abondance, en coupant court aux complots. Camille Desmoulins écrivit :

« CONSUMMATUM EST, tout est consommé : le roi est au Louvre, l'Assemblée nationale aux Tuileries, les canaux de la circulation se désobstruent, la halle regorge de sacs, la caisse nationale se remplit, les moulins tournent, les traîtres fuient, la calotte est par terre, l'aristocratie expire..., les patriotes ont vaincu. »

Le fait est qu'aux yeux des partis, la Révolution semblait près d'être terminée. Mais c'était là justement ce qui irritait jusqu'à la fureur les partisans de l'ancien régime et les courtisans. Ils se donnèrent un visage morne, une contenance abattue, la joie du peuple leur étant odieuse. Les dames de la cour se montraient toujours en larmes auprès de la reine. Plus les Parisiens redoublaient de transports affectueux, plus les nobles feignaient de trembler pour les jours de la famille royale. Les gardes du corps congédiés, c'était, à les entendre, le signal des assassinats; Bailly méritait l'exécration des siècles à venir parce qu'il avait appelé le 6 octobre un *beau jour;* Necker et Montmorin ne pouvaient manquer d'être des traîtres, puisqu'ils étaient calmes! A dater de ce moment, le

plan de la faction contre-révolutionnaire fut de faire croire à l'Europe que Louis XVI vivait captif au milieu de sa capitale. Dans une proclamation, il avait annoncé aux provinces qu'il était venu avec confiance fixer son séjour à Paris; qu'il y avait reçu les plus touchants témoignages d'attachement; que son âme était tout entière à l'espoir : ces déclarations mêmes, la faction les sut présenter comme une irrécusable preuve de la servitude dans laquelle le monarque venait de tomber. Mounier prit une résolution violente : il se retira dans sa province, et, furieux d'y avoir essayé vainement la guerre civile, quitta la France. Lally-Tollendal abandonna aussi son poste. Trois cents congés avaient déjà été demandés depuis deux jours, par des députés, lorsqu'à une des dernières séances tenues à Versailles, deux cents demandes nouvelles se produisirent : il fallut, pour arrêter cette espèce d'émigration, décréter que les passe-ports ne seraient délivrés que sur des motifs dont l'exposé serait fait dans l'Assemblée. Et c'était sous prétexte de santé que ces mandataires infidèles mendiaient le droit de fuir. Malades de la contre-révolution avortée, ils couvraient de la honte du mensonge la lâcheté de la désertion !

Voici le récit de la séance par un spectateur, le comte d'Escherny, ancien chambellan de la cour de Wurtemberg :

« Je me rendis à Versailles.... Plus de deux cents députés, qui craignaient pour leur vie à Paris, avaient demandé des passe-ports. La discussion fut orageuse. Les passe-ports furent refusés. L'on fit observer que la seule force qui existât dans le royaume résidait dans l'Assemblée.... Les nobles alors furent les premiers à demander que le costume qui les distinguait fût supprimé, et que tous les ordres fussent mêlés, confondus, afin sans doute que, vêtus simplement, ils pussent n'être pas aperçus et se perdre dans la foule. J'accompagnais dans l'Assemblée une femme qui la voyait pour la première fois Le bruit de toutes ces voix discordantes, les cris répétés de guerre civile qui se faisaient entendre, les mouvements passionnés et tumultueux de mille députés qui circulaient confusément les uns à travers les autres, l'effrayèrent au point que j'eus toutes les peines du monde à l'empêcher de sortir. Elle croyait qu'on allait en venir aux mains. »

Peut-être quelques députés patriotes virent-ils sans déplaisir ce mouvement de fuite qui dégarnissait les bancs du côté droit, et l'on croit que Mirabeau y poussa par calcul. Mais, en dehors de l'Assemblée, grande fut la colère. Un arrêté des électeurs et des citoyens réunis de la ville d'Angers, en date du 20 octobre, déclara parjures, traîtres à la patrie et indignes à jamais de remplir aucune fonction publique, les députés de la province qui se retireraient sans l'aveu de leurs commettants. A Paris, l'indignation ne fut pas moins vive; et lorsque, de Genève, Mounier envoya sa démission de représentant du peuple français, ce fut aux applaudissements du peuple que Curtius remit en fonte le portrait de Mounier, dont il fit un Barnave.

Or, tandis que, parmi les contre-révolutionnaires, les uns ne cherchaient qu'à se dérober aux événements, les autres s'appliquaient à fomenter dans Paris des agitations nouvelles. Tantôt c'étaient des inconnus qu'on surprenait crevant à coups de couteau des sacs de farine; tantôt c'étaient des bandes de femmes qui, des bouquets à la main, parcouraient les rues en bacchantes, entraient dans les maisons pour y demander des rubans ou de l'or, et poursuivaient les passants de familiarités impérieuses : espèce de brigandage dû à des encouragements occultes, et dont les dames de la halle, indignées, firent justice en donnant elles-mêmes la chasse aux coupables. Puis, vinrent les menaces mystérieuses, la conspiration des fantômes. Chaque matin, on voyait des maisons marquées de raies blanches, ou rouges, ou noires; le blanc pour le pillage, disait-on, le rouge pour l'incendie, le noir pour la mort. Afin d'augmenter les alarmes, on sema partout des écrits pleins de mensonges où les journées d'octobre furent représentées comme l'orgie de l'assassinat aux gages du duc d'Orléans. On fit un bruit immense de quelques plaques en plomb aux armes de ce prince, plaques destinées à servir de marques aux poteaux plantés dans ses terres, mais qu'on prétendit être des signes de ralliement.

De tels indices suffisaient bien à la cour pour calomnier le duc d'Orléans; ils ne suffisaient pas pour le frapper, d'autant que sa popularité le protégeait : il fut résolu qu'on essayerait de l'éloigner, et Lafayette s'y employa.

Si ce fut par amour de la paix publique, par intérêt personnel, ou par ces deux motifs à la fois, la chose est douteuse. Le vœu de plusieurs districts, celui des Cordeliers notamment, avait appelé le duc d'Orléans au poste de commandant général de la milice parisienne : Lafayette pouvait donc redouter en lui un rival. Il l'alla trouver, et le pressa d'une manière hautaine d'accepter pour Londres une mission propre à colorer son départ. Soit faiblesse de caractère, soit désir de répondre par une démarche d'éclat aux accusations dont il était poursuivi, le duc consent à tout. Conduit chez le roi, il s'engage, devant Lafayette, à « rechercher à Londres les auteurs des troubles. » Lafayette l'interrompt durement : « Vous y êtes plus intéressé qu'un autre, car personne n'y est autant compromis que vous. »

Le mémoire qui lui devait servir d'instruction fut sur-le-champ rédigé. Il portait :

« Le premier objet des recherches de M. le duc d'Orléans sera de découvrir si et jusqu'à quel point la cour de Londres a fomenté nos troubles, quels moyens et quels agents elle a employés.

« Le second objet qu'il importe au roi de savoir est si l'intention du roi d'Angleterre est de demeurer, en tout état de cause, spectateur passif de nos divisions, ou d'en tirer avantage en provoquant la guerre. »

Le même mémoire, signé par M. de Montmorin, contenait des instructions d'une portée plus haute et, en ce qui touchait le duc d'Orléans, singulières :

« M. le duc d'Orléans n'ignore pas la fermentation extrême qui règne dans les provinces belgiques, l'esprit d'insurrection qui s'est manifesté parmi les habitants et les dispositions où ils paraissent être de se soustraire à l'obéissance de l'Empereur....

« Le but de la cour de Londres doit être, ou de réunir les Pays-Bas à la confédération des Provinces-Unies, ou d'en former une république indépendante, ou enfin, de les soumettre à un prince étranger à la maison d'Autriche.

« Dans la première hypothèse, la cour de Londres donnerait aux Provinces-Unies une consistance qui ne serait pas sans inconvénient pour elle-même.

« La seconde hypothèse amènerait un ordre de choses qui n'influerait point sur le système politique de l'Europe.

« Quant à la troisième hypothèse, elle mérite la plus sérieuse attention, et l'on va exposer à M. le duc d'Orléans le point de vue sous lequel le roi l'envisage.

« Si les provinces belgiques doivent changer de domination, le roi aimera de préférence qu'elles aient un souverain particulier; mais la difficulté sera dans le choix. M. le duc d'Orléans concevra de lui-même que le roi doit y influer, et qu'il importe que le prince sur qui ce choix tombera lui soit agréable. M. le duc d'Orléans sentira sûrement d'autant plus

combien cette manière est délicate, et combien elle exigera de dextérité de sa part, que, d'un côté, les vues que la cour de Londres pourra manifester, détermineront ou l'opposition du roi ou son assentiment, et, de l'autre, QU'IL EST POSSIBLE QUE LE RÉSULTAT TOURNE A L'AVANTAGE PERSONNEL DU DUC D'ORLÉANS. »

Ainsi, l'on offrait au duc la perspective d'un trône en Belgique. Qu'y avait-il de sérieux dans cette tentation ? C'est ce que montrera plus tard la correspondance du duc et de M. de Montmorin.

Quoi qu'il en soit, le prince allait partir, lorsque, informé de cette résolution, Mirabeau lui fit dire par le duc de Biron : « Il n'y a contre vous que des ouï-dire, vous allez donner des preuves. » Il ajoutait : « Si vous partez, je dénonce votre départ et m'y oppose. Si vous restez, je fais connaître la main invisible qui vous éloigne, je dénonce l'autorité qui prend la place de celle des lois : choisissez. »

Là-dessus, le prince s'était ravisé; mais une nouvelle démarche de Lafayette vainquit ses hésitations. Mirabeau était à l'Assemblée quand il en fut instruit par un billet de M. de Biron, qui « portait le crêpe de la douleur. » Furieux, il fit passer le billet à un de ses amis, en disant : « Tenez, lisez; il est lâche comme un laquais : c'est un jean f.... qui ne mérite pas la peine qu'on s'est donnée pour lui. » L'air dont le duc d'Orléans monta sur l'échafaud, quand le moment vint pour lui d'y monter, démentit cette injure, arrachée au dépit d'un esprit dominateur et violent.

Toujours est-il que le départ précipité du prince causa une surprise générale, consterna les uns, alarma les autres, et multiplia les soupçons. L'idée vint au peuple que le duc peut-être l'avait joué et n'était au fond qu'un ambitieux : il éclata. Les groupes se reformèrent au Palais-Royal, les motions recommencèrent. On parla de mettre le feu au palais ainsi qu'aux maisons environnantes, qui en dépendaient. « J'ai entendu moi-même avancer et soutenir cette motion, dit le comte d'Escherny : je vis les malheureux marchands qui peuplent le bas de ces maisons, interdits, effrayés, ne sachant, le soir, s'ils devaient fermer leurs boutiques ou les déménager. Je vis le moment où les plus ardents allaient chercher des torches. »

Toutefois, parmi ceux qui s'étaient accoutumés à vénérer dans le duc d'Orléans un défenseur de la liberté, quelques-uns prirent sa défense. Ils dirent bien haut qu'il fallait se défier de la noblesse et de ses ressentiments immortels; que la vengeance seule avait pu enfanter tous ces bruits injurieux à la gloire d'un prince dont le vrai crime était de s'être offert au peuple; que c'était la noblesse elle-même qui était comptable du sang versé le 6 octobre, et qu'elle se faisait un rempart de fantômes artificieusement évoqués.

De fait, le départ du duc d'Orléans devint, dans le camp aristocratique, le signal d'un déchaînement sans exemple. Une brochure de Peltier, intitulée *Domine salvum fac regem*, fut répandue à profusion. Au Palais-Royal, on la donnait à quiconque ne la voulait point acheter.

Peut-être n'est-il pas hors de propos de remarquer ici que c'est aux écrivains ultra-royalistes qu'est due la résurrection de ce vieux nom de *Capet* sous lequel celui de Louis XVI allait disparaître. Oui, c'est dans les *Actes des apôtres* que ce mot apparaît pour la première fois, appliqué à Philippe d'Orléans, qui, sous la plume de Peltier, de Rivarol, de Champcenets, de Suleau et des rédacteurs du *Petit Gautier*, n'était plus que Philippe *Capet* ou *Capot*.

Ce fut le 21 octobre que le prince arriva à Londres. A Boulogne sur Mer, la population s'était opposée à son embarquement, et, pour lever cette opposition, il n'avait pas fallu moins qu'un décret de l'Assemblée nationale. Le roi d'Angleterre reçut le nouvel ambassadeur avec d'ironiques égards. Il affecta de le croire navré de la manière dont on avait traité Louis XVI et mit beaucoup d'empressement à le plaindre.

Pendant ce temps, l'Assemblée nationale recevait deux députations : l'une de la municipalité contre-révolutionnaire de Versailles, demandant le retour du roi dans cette ville; l'autre de la Commune bourgeoise de Paris, se félicitant d'avoir enfin conquis le roi. Entre ces deux dispositions contraires la volonté du peuple ne permettait pas à l'Assemblée d'hésiter : elle décida que le 19 octobre elle se transporterait à Paris; et les derniers jours qu'elle passa à Versailles, elle les employa à affermir les bases de la Constitution.

Elle formula le principe du vote national et libre des impôts.

Elle décréta la responsabilité des ministres et des agents de l'administration.

Elle garantit la sûreté individuelle, en resserrant l'exercice du pouvoir judiciaire dans des limites déterminées et infranchissables.

Elle ordonna pour toutes les parties de l'empire l'uniformité du sceau.

Elle changea l'ancien protocole des rois.

Elle abrogea, comme insolente et vaine, l'expression *de notre certaine science et pleine puissance.*

Elle proscrivit, comme inconciliable avec le règne de la loi, cette formule : *Car tel est notre bon plaisir.*

Enfin, pour apprendre aux rois qu'ils commandent à des hommes, mais ne sont point les maîtres de la terre, elle changea le titre de *roi de France et de Navarre* en celui de *roi des Français.*

Le 19 octobre, selon ce qui avait été convenu, elle siégeait à Paris, dans la salle de l'archevêché, au centre d'un cercle de baïonnettes que les *Trois cents* avaient tracé autour d'elle, par une précaution injurieuse au peuple.

De vains compliments remplirent cette première séance; après quoi, l'Assemblée se rendit en corps au palais des Tuileries, pour y saluer le roi, la reine, le Dauphin.

Voici quelle était, vers cette époque, d'après le comte d'Escherny, la physionomie de la cour, aux Tuileries.

« Il y avait un monde prodigieux. Jamais je n'en ai tant vu à Versailles, excepté à la dernière fête de saint Louis. La salle des Gardes, qui est immense, était pleine. Elle tient à l'antichambre de la reine, tout aussi vaste, où nous avons resté une heure. Malgré le grand nombre de fugitifs, il y avait foule; on y était porté comme au parterre.... Le dîner du petit Dauphin a eu beaucoup de peine à se faire jour. Je l'ai vu passer à midi et repasser. On n'a pas dit qu'il y eût touché. La reine était parée et en petit deuil, l'air serein et riant; mais je l'ai trouvée changée. Son visage était allongé, maigri. Le roi était de mine, de port, de contenance, comme je l'ai toujours vu.... Une chose m'a frappé dans ces appartements. Les battants et les battus y étaient pêle-mêle. En me tournant sur moi-même, je me trouvais en face d'un duc, d'un évêque, d'un député, d'un planteur de Saint-Domingue ou d'un commandeur de Malte. Les propos se croisaient, les sentiments variaient, les opinions se heurtaient, mais sans choc trop violent : l'urbanité et la présence de la cour tempèrent, rapprochent et coalisent en apparence. »

Un autre étranger, qui en ce temps-là visitait la France, fut témoin d'une scène qu'il ne raconte pas sans quelque étonnement. Il vit dans le jardin des Tuileries Louis XVI

se promener, comme un bon bourgeois, au milieu d'une foule dont les flots s'écartaient respectueusement devant lui. On s'écartait aussi devant la reine, mais avec un respect où se devinait une arrière-pensée. Au fond d'un petit jardin, perdu dans le grand, et que défendait une faible barrière, l'étranger aperçut un bel enfant aux joues vermeilles, aux cheveux blonds bouclés, et qui était fort occupé, en ce moment, à se bâtir à lui-même un abri contre la pluie. C'était



MONTMORIN

le Dauphin. Quels changements! Mais cela même fut d'un poids bien léger dans vos terribles balances, ô Révolution indomptable!

Une chose qui émeut le cœur d'un sentiment de compassion, c'est le spectacle de la vie intérieure de Louis XVI aux Tuileries, après ces journées d'octobre si pleines d'avertissements sombres. A quoi passait-il son temps, ce monarque dont la destinée flottait dans un continuel orage? Après avoir donné à des actes de dévotion les premiers instants de son lever, il descendait au rez-de-chaussée, visitait son ther-

mcmètre, recevait le bonjour de sa femme et de ses enfants, déjeunait. Le déjeuner fini, venaient, jusqu'à l'heure de la messe, les lettres à écrire et le travail des affaires, travail auquel il se dérobait volontiers pour aller donner quelques coups de lime. Puis, afin de suppléer à l'exercice de la chasse qui lui manquait, il se mettait à marcher à grands pas le long de ses appartements, recevait quelques-uns de ceux dont l'entretien lui plaisait et gagnait ainsi l'heure du dîner. La lecture, des amusements avec les enfants, avec le Dauphin surtout, remplissaient son après-midi. Le soir, il allait au salon de compagnie, regardait jouer, entrait à la salle de billard, faisait quelques parties, tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, souvent avec la reine.

Tel est, tracé par une main fidèle et amie, le tableau de la vie domestique de Louis XVI aux Tuileries, pendant que la Révolution, au dehors, grandissait et grondait. Que d'heures perdues, dans un moment où chaque minute contenait tant d'événements! Et pourquoi le destin de Louis XVI fut-il d'être roi, puisque son destin fut de se plaire toujours à l'oublier?

CHAPITRE II

ORGANISATION MUNICIPALE ET MILITAIRE DE LA BOURGEOISIE A PARIS

TANDIS que le peuple, avec une magnanime confiance, se livrait au bonheur d'avoir, suivant un mot de l'époque, reconquis le roi, les meneurs de la bourgeoisie ne songeaient qu'à faire de la royauté un docile instrument de leur domination naissante.

C'est, en effet, à la suite du grand mouvement d'octobre qu'on voit la puissance bourgeoise de l'Hôtel de Ville grandir jusqu'au despotisme, jusqu'au despotisme le plus ombrageux. Les représentants de la Commune, sans cesser d'être une autorité administrative, deviennent un vrai pouvoir exécutif; les réunions de district sont supprimées ou entravées; les journalistes sont poursuivis; les colporteurs sont arrêtés sur la voie publique; des feuilles hostiles, soit au maire de Paris, soit à Lafayette, sont brûlées en plein air, sur l'ordre de tel ou tel chef de poste, ou même d'après le caprice d'un simple garde national, aidé de ses camarades. Que le peuple assemblé se disperse, et place aux prétoriens de l'Hôtel de Ville!

Disons, en revenant un peu sur nos pas, quelle fut l'origine de ce pouvoir, comment il se développa, comment il s'organisa et s'établit entre le trône, pour le mettre en tutelle, et contre le peuple, pour le contenir.

Après avoir élu leurs mandataires à l'Assemblée nationale, les électeurs de Paris auraient dû se séparer : ils n'en avaient rien fait. Usurpateurs audacieux d'une autorité devenue incertaine, ils avaient continué à se réunir, s'étaient posés comme les représentants naturels des soixante districts entre lesquels la capitale se divisait, et n'avaient pas tardé à concentrer en leurs mains toute la puissance municipale.

Dès le 13 juillet, c'est-à-dire la veille du jour qu'immortalisa la prise de la Bastille, ils arrêtaient, ainsi que nous l'avons raconté, la création d'un *comité permanent*, choisi dans leur sein, et la formation d'une *milice parisienne*, composée de deux cents hommes par district. Ceci se passait à huit heures du matin, et la journée n'était pas encore finie que déjà le *comité permanent* prenait à son tour un arrêté définitif, portant :

Que le fond de la milice parisienne serait de quarante-huit mille hommes;

Que les soixante districts, réduits en seize quartiers, formeraient seize légions;

Que le commandant général, le commandant en second, tous les officiers d'état-major, seraient à la nomination du *comité permanent;*

Que, quant aux officiers des bataillons, ils seraient nommés par chaque district, ou par des commissaires députés à cet effet;

Que la MARQUE DISTINCTIVE de la milice parisienne serait la cocarde *rouge et bleue;*

Que le quartier général de la milice parisienne serait constamment à l'Hôtel de Ville;

Qu'il y aurait seize corps de garde principaux pour chaque légion et soixante corps de garde particuliers, correspondants à chaque district;

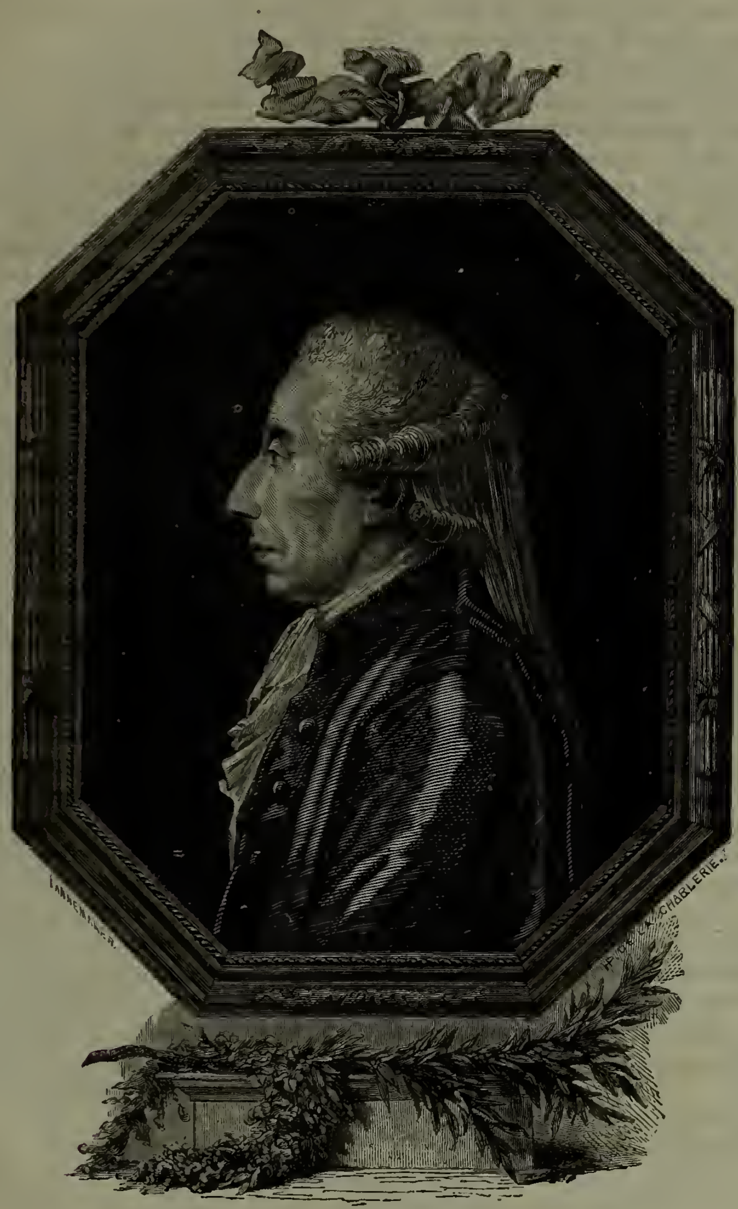
Enfin, que, d'après la composition de la milice parisienne, chaque citoyen ADMIS A DÉFENDRE SES FOYERS devrait, tant que les circonstances l'exigeraient, s'astreindre à faire son service tous les quatre jours.

De qui donc avaient-ils reçu mandat, ceux qui publiaient ces ordres souverains? D'eux-mêmes. Le peuple était-il appelé à sanctionner cette prise de possession, si hautaine, si absolue? Nullement. La voix des électeurs servait-elle au moins d'écho à celle des districts? Non. L'usurpation était incontestable, elle était flagrante, et, pour en montrer l'étendue, il suffit de rappeler que, parmi les dispositions qui viennent d'être mentionnées, figurait celle-ci : « Tout homme qui sera trouvé avec la *cocarde rouge et bleue*, sans avoir été enregistré dans l'un des districts, SERA REMIS A LA JUSTICE DU COMITÉ PERMANENT. »

Le 15 juillet, on s'en souvient, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, un geste, un cri avaient décidé de la nomination de Bailly comme maire de Paris et de celle de Lafayette comme chef de la milice bourgeoise. Il faut faire connaître ces deux hommes.

Jean Sylvain Bailly était né à Paris en 1736 d'un garde des tableaux du roi. Il se livra d'abord à l'étude des beaux-arts; puis, entraîné par le goût de la poésie, il composa, à seize ou dix-sept ans, deux tragédies, *Clotaire* et *Iphigénie en Tauride*, qu'il jeta au feu sur les observations critiques du comédien Lanoue. Découragé du théâtre, Bailly se rejeta sur les sciences, qui devaient lui ouvrir une carrière honorable et glorieuse. Des *Lettres sur l'astronomie ancienne et moderne*, un *Rapport sur le mesmérisme*, un *Mémoire sur l'Hôtel-Dieu*, lui valurent une place dans chacune des trois académies littéraires et scientifiques de la capitale. Élu membre des États généraux, il se trouva présider la fameuse séance royale du 23 juin : ce fut l'origine de sa fortune politique. Ses amis vantaient sa probité; ses ennemis le soupçonnaient d'un certain penchant à l'intrigue; ceux qui le voyaient étaient frappés de la douceur naïve de son visage, de sa bonhomie, et de je ne sais quel parfum d'honnêteté qui s'exhalait de ses discours. Mais il avait les défauts d'un esprit étroit; son courage dégénérait bien vite en raideur, sa fermeté ressemblait trop à de l'entêtement, et la modestie de ses allures cachait une vanité un peu puérile. On remarqua que, devenu maire de Paris, il eut des domestiques à livrée et fit peindre sur son carrosse un écusson avec trois abeilles d'or. Cependant, comme il n'avait rien ni des vices brillants de la noblesse ni des rudes vertus du peuple, il devait plaire et il plut à la bourgeoisie.

Tout autre était Lafayette. La grâce exquise de ses manières, le tour de sa conversation, ses habitudes d'élégance, sa politesse savante et fine disaient assez dans quel monde il était né et avait grandi. Chose singulière! c'était un patricien que ce chef des bourgeois, c'était un marquis, c'était un brave gentilhomme qui, au retour de la guerre d'Amérique, d'où il rapporta l'amitié de Washington et un renom de soldat, s'était présenté à la cour pour y jouir d'une gloire toute républicaine. Comment lui fut-il donné de convenir à la bourgeoisie, sans cesser d'être un grand seigneur? Cela tient à l'art qu'il possédait de se faire pardonner les avantages de sa haute naissance, nul n'ayant jamais poussé plus loin que lui les séductions de la dignité sans morgue et de la familiarité habile. Il avait, d'ailleurs, aux yeux de cette classe moyenne qui détestait le passé et s'alarmait de l'avenir, l'inappréciable mérite de ne vouloir rien de décisif. Le pouvoir l'attirait et



BAILLY

l'effrayait tour à tour; il en était accablé et enchanté. Il aimait, du peuple, non sa domination, mais ses applaudissements; de sorte que, toujours poussé en avant par le goût de la popularité, il était toujours ramené en arrière par le secret effroi que lui inspirait la démocratie. Républicain de sentiment, royaliste d'occasion, défenseur infatigable, par ses actes, d'un trône qu'il ne se lassait pas de miner par ses discours; énergique dans la résistance, non dans l'attaque, et totalement dépourvu d'audace, quoique plein de courage, ses contradictions mêmes et ses perpétuels balancements le rendaient propre à tenir une situation intermédiaire. Avec lui, on était sûr de n'être, ni conduit jusqu'à l'imprévu, ni abandonné. La bourgeoisie l'accepta donc volontiers pour son homme d'action : il grandissait Bailly en le complétant.

Le 18 juillet, pour répondre sans doute, par un titre plus modeste, à un reproche d'usurpation difficile à éviter, l'assemblée des électeurs avait remplacé le *comité permanent* par un *comité provisoire*, composé de soixante membres élus dans

son sein; mais en même temps, elle avait songé aux moyens de désarmer le peuple Par arrêté spécial, les ouvriers furent invités à laisser leurs armes dans certains dépôts particuliers qu'indiqueraient les districts, et une somme de six livres fut offerte à quiconque rapporterait une arme à feu.

Les accusations dirigées contre l'Hôtel de Ville continuèrent, s'envenimèrent. Mirabeau, qui s'irritait intérieurement de la puissance de Lafayette et qui volontiers eût écrasé Bailly sous les dédains de sa supériorité, s'éleva, du haut de la tribune, contre la formation d'un pouvoir dont l'objet, disait-il, était le bien public et dont la continuation avait été nécessitée par les circonstances, mais « dont le fruit était devenu nul, parce que les créateurs et les créés n'étaient que de simples particuliers sans délégation, sans confiance. » De leur côté, les districts ne supportaient qu'impatiemment le joug d'une tutelle qu'ils n'avaient pas été appelés à se donner. L'assemblée des électeurs ayant osé accorder à Necker, comme on l'a vu plus haut, la grâce de Besenval, les soixante districts profitèrent de l'occasion pour éclater. De qui donc les électeurs tenaient-ils le droit de faire grâce à des hommes coupables du plus noir des crimes, le crime de lèse-nation? Et leur pouvoir même, de qui le tenaient-ils? Là-dessus, les districts se réunissent, se concertent, nomment chacun deux députés, et, le 30 juillet, les envoient à l'Hôtel de Ville, au nombre de cent vingt, prendre possession du pouvoir municipal, sous le nom de REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE PARIS.

Telle fut l'origine de ce pouvoir fameux auquel un si grand rôle était réservé dans la Révolution. Mais hâtons-nous de dire qu'il fut loin d'être alors ce qu'il devint plus tard. Dans les commencements, il ne représentait que la bourgeoisie et ne servit qu'elle.

Les districts en effet n'avaient pas eux-mêmes, à cette époque, d'autre composition que celle qui dérivait du règlement royal du 28 mars 1789, relatif à la convocation des États généraux. Or, l'article 13 de ce règlement portait :

« Pour être admis dans l'assemblée de son quartier, il faudra pouvoir justifier d'un titre d'office, de grades dans une faculté, d'une commission ou emploi, de lettres de maîtrise, ou enfin de sa quittance ou avertissement de capitation, montant au moins à la somme de six livres en principal. »

Bien que ces dispositions ouvrissent les portes de la vie publique à un grand nombre de citoyens, elles n'étaient pas sans assurer dans plusieurs districts la prépondérance à l'élément bourgeois, et les premiers choix s'en ressentirent. Tout ce qui avait été fait, soit par le *comité permanent*, soit par le *comité provisoire*, les REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE l'approuvèrent.

Quant à eux.. . Mais avant le récit de leurs actes, il importe de placer le tableau de l'organisation de leur pouvoir.

Ils avaient été élus, vient-il d'être observé, au nombre de cent vingt : ce chiffre, par des additions successives, ne tarda pas à être porté à trois cents, et de même qu'à Venise on disait le *Conseil des Dix*, le peuple, à Paris, se plut à dire le *Conseil des Trois cents.*

La municipalité fut distinguée de l'assemblée de la Commune : l'assemblée de la Commune représentant le pouvoir délibératif, et la municipalité le pouvoir administratif.

La municipalité se composa, sans compter le maire et le commandant général, de soixante administrateurs répartis entre huit départements, savoir :

Celui des subsistances, le plus important de tous, dans ces jours de disette, de panique et de complots;

Celui de la police, auquel donnait aussi une importance particulière cette brûlante activité des idées, si prompte à se traduire en faits ou à se répandre en désordres ;

Celui des établissements publics, établissements pour l'instruction de la jeunesse, pour le commerce, pour les manufactures, pour les arts et métiers ;

Celui des travaux publics, comprenant la voirie, les promenades, les fontaines, les cimetières, les prisons;

Celui de la régie des hôpitaux ;

Celui de la régie des domaines et revenus appartenant à la ville de Paris ;

Celui de l'assiette, répartition et perception des impôts dans l'intérieur de la ville ;

Enfin, celui de la garde nationale parisienne.

A la tête de chacun de ces huit départements, il y eut un *lieutenant de maire*, assisté de six conseillers administrateurs, nommés directement par les districts et devant compte de leur gestion à l'assemblée des représentants de la Commune. Leur service devait-il être gratuit? La question fut posée dans l'assemblée des *représentants de la Commune*, et résolue affirmativement par elle le 30 septembre.

Une *chambre de police*, composée de huit notables et présidée par le maire, son lieutenant de maire ou le plus ancien des conseillers administrateurs, fut établie pour prononcer les amendes et les peines en matière de police. Elle jugeait en dernier ressort jusqu'à concurrence de cent livres et d'un mois de prison

Pour concentrer la partie administrative des huit départements, juger les différends qui se pouvaient élever sur leur étendue respective, et connaître des divers changements susceptibles d'être introduits dans l'organisation du corps de ville, on forma ce qui fut appelé le *Bureau de ville*, lequel fut composé du maire, du commandant général, de huit conseillers assesseurs, des huit lieutenants de maire, du procureur général de la Commune et de ses deux substituts, en tout vingt et un officiers.

Restait à créer un tribunal devant lequel pussent être portées celles des discussions entre particuliers, qui étaient autrefois de la compétence du prévôt des marchands et des échevins, discussions relatives aux marchandises, approvisionnements, payement des droits, etc... Le maire, huit conseillers assesseurs, le procureur général de la Commune, ses deux substituts et un greffier constituèrent par leur réunion ce tribunal qui prit le nom de *Tribunal contentieux*.

Telle était, à la fin de l'année 1789, l'organisation de la COMMUNE DE PARIS.

Ainsi, une *assemblée de deux cent quarante* membres, chargée du pouvoir législatif, et un *conseil de soixante membres*, chargé du pouvoir administratif, voilà ce qui la constituait

Loustalot s'éleva contre cette organisation avec beaucoup de force et l'éloquence d'un cœur passionné pour la liberté. Suivant lui, c'était profaner le beau nom de COMMUNE que de le donner à une assemblée de *deux cent quarante* individus, alors qu'il ne pouvait appartenir et n'appartenait qu'à l'universalité des habitants, vivant dans un même lieu Il affirma que la Commune, comprise et définie de la sorte, devait retenir le pouvoir législatif pour elle-même et ne confier à des mandataires que le pouvoir administratif, attendu que les intérêts communaux sont de leur nature simples, homogènes et facilement appréciables par tous Il rappela que la majorité des districts n'avait jamais entendu conférer à l'Hôtel de Ville d'autre mission que celle de former provisoirement le corps des fonctionnaires municipaux et de *préparer* un plan d'organisation municipale, d'où cette con-

séquence que l'Hôtel de Ville se trouvait en flagrant délit d'usurpation.

« Hors du travail préparatoire dont elle a été chargée, disait le sage Loustalot, l'*assemblée des deux cent quarante* doit être absolument nulle. Il importe à la liberté civile et à la bonne administration qu'il n'y ait aucun corps intermédiaire entre la Commune et les administrateurs ; car bientôt il s'établirait entre les administrateurs un commerce de services préjudiciable au bien public Les membres du corps intermédiaire, bien assurés de n'être pas vexés par les administrateurs, laisseraient tranquillement vexer le citoyen, et les administrateurs payeraient cette négligence en abusant du pouvoir en faveur des membres du corps intermédiaire. »



BRISSOT

Paris faisait revivre le souvenir de la plus sombre tyrannie qui se soit jamais déployée dans le monde, celle du gouvernement de Venise, Loustalot comparait le maire de Paris et ses soixante administrateurs au doge et à ses six adjoints, et l'*assemblée des deux cent quarante* au *sérénissime conseil.*

Mais la vigueur de ses attaques n'empêcha pas la bourgeoisie de l'Hôtel de Ville de poursuivre le cours de ses empiétements.

Du reste, autour et au dessous de cette autorité centrale,

les districts conservèrent leurs assemblées générales, leurs présidents, leurs comités, dont les membres eurent à gérer les affaires qui ne regardaient que le district en particulier.

Quant à la MILICE BOURGEOISE, à laquelle Lafayette donna le nom de GARDE NATIONALE, voici quelle en fut l'organisation.

Chaque district fut requis de fournir quatre compagnies de cent hommes chacune, ce qui donna, pour les soixante districts, vingt-quatre mille hommes. Aux quatre compagnies, qu'on appela *compagnies bourgeoises*, fut ajoutée, dans chaque district, une compagnie soldée, composée d'anciens gardes françaises et qui prit le nom de *compagnie du centre.* Il y eut donc trente *compagnies du centre* de cent hommes chacune, lesquelles portèrent le chiffre total de la GARDE NATIONALE à trente mille hommes, non compris les officiers.

L'élection des commandants, aides-majors, capitaines et officiers des *compagnies bourgeoises* fut laissée au district; mais à l'exception du capitaine, tous les officiers des *compagnies du centre* furent à la nomination du commandant général : moyen ingénieux de lui créer une garde prétorienne dans une garde prétorienne!

La GARDE NATIONALE, à Paris, aurait dû, pour mériter ce nom, comprendre tous les citoyens. Qu'est-ce que la liberté dans un pays où les uns sont armés et les autres sans armes? Mais Lafayette et ceux de l'Hôtel de Ville surent couvrir d'un prétexte artificieux cette distinction, source de toute tyrannie. Eût-il été conforme à l'humanité de soumettre au fatigant service de la garde nationale tant de pauvres ouvriers qu'enchaînait à un labeur quotidien le soin de gagner leur vie? Ainsi, plus on les craignait, plus on affecta de les plaindre; et une milice qui, à Paris, aurait dû s'élever au moins à cent cinquante mille hommes, ne dépassa pas, y compris les officiers, le chiffre dangereux de trente et un mille!

Inutile de remarquer que, pour mieux creuser la ligne de démarcation tracée entre les gardes nationaux et le reste des citoyens, on eut soin de donner aux premiers cet uniforme militaire où la vanité puise si aisément le goût de la domination. C'était une dépense à faire : cette considération n'arrêta pas. 120 000 francs furent remis par la ville à Lafayette pour habiller la garde nationale, et un beau jour cinq voitures de drap, qui appartenaient au gouvernement, ayant traversé Paris, la municipalité s'en empara sans scrupule. « Cela venait à merveille, dit Bailly; cela fut de bonne prise. » Il y eut donc, à Paris, nombre d'avocats, de manufacturiers, de médecins, de marchands qui se mirent à jouer au soldat; et Camille Desmoulins put écrire : « Hors des districts, on se tue pour des épaulettes; on ne rencontre dans les rues que dragonnes et graines d'épinards.

« Que voulez-vous? chacun cherche à paraître! »

Cet esprit militaire se communiqua si bien de proche en proche, qu'il envahit jusqu'aux petits garçons. Ils s'enrégimentèrent d'eux-mêmes, simulèrent des batailles en pleine rue, et il ne fallut pas moins qu'un grave arrêté de l'Hôtel de Ville pour mettre fin à leurs combats.

Il serait assurément injuste de prétendre que l'administration des *Trois cents* ne rendit aucun service à la ville de Paris : les circonstances étaient difficiles, et y tenir tête demandait une énergie qui n'aurait pu réussir s'il ne s'y était quelquefois mêlé un peu de dévouement. Mais ce qui est certain, c'est que cette administration naissante fut tracassière, despotique, envahissante à l'excès et trop portée à abuser de la force que la garde nationale mettait alors à la disposition de la défiance et de l'arbitraire. Par le règlement du 8 octobre, l'Hôtel de Ville défendit de plus belle aux colporteurs de proclamer d'autres imprimés que les décrets de l'Assemblée, édits, jugements, etc. Ce qui était, selon l'expression de Loustalot, employer la hache où il ne fallait que la serpette. Il ne se passait presque pas de jour que des citoyens ne fussent arrêtés sur les plus frivoles prétextes. Un homme fut saisi au café de Foix parce qu'il y distribuait quelques exemplaires d'une brochure qu'il avait faite; un autre parce qu'il lisait tout haut un journal. Les patrouilles se montraient d'une intolérance provoquante et même, en certains cas, farouche. Elles prétendaient faire jusqu'à la police intérieure des établissements publics. Un jour, le café Procope fut comme assiégé; il se mit intrépidement en état de défense, et la patrouille fut repoussée. Arrivait-il à des citoyens en veste d'avoir à la main une brochure ou un journal non marqué du visa de la Ville, des citoyens en uniforme étaient là pour faire justice! sans compter que le despotisme central de l'Hôtel de Ville s'aggravait du despotisme local de tous ces districts dont chacun avait, et son comité permanent, et son comité de police, et son comité militaire et son comité civil. Des passants se plaignirent plus d'une fois d'avoir été arrêtés sans motif et frappés, au moment de leur arrestation, de coups de baïonnette. Des femmes, des filles honnêtes furent enlevées, comme de viles prostituées, au détour des rues ou sur le seuil de leurs portes, et ne durent leur délivrance qu'à l'indignation du quartier. La liberté trouva refuge dans quelques districts, dans celui des Cordeliers, par exemple; mais, en mainte section, l'on se livra sans retenue aux violences de ce que Loustalot fut le premier à nommer le *despotisme bourgeois*. Une caricature parut, avec ces mots : le *patrouillotisme chassant le patriotisme :* expression vive et fidèle des ressentiments populaires!

Tout cela ne pouvait manquer de faire naître, de multiplier les réclamations de la presse démocratique. Brissot, un des *Trois cents* et le défenseur systématique de la municipalité, eut à repousser des coups furieux. L'ardent Camille, l'énergique Loustalot prirent, contre lui, la tête du parti, qui était cette fois le peuple.

« Il n'y a pas, s'écriait ce dernier avec véhémence, il n'y a pas, dans ce moment, un citoyen de la capitale qui puisse dire : ce soir, je souperai avec ma femme et mes enfants, demain j'irai chez mes débiteurs pour toucher de quoi faire mes payements après-demain. Il faut toujours sous-entendre : s'il ne plaît pas à quelque ennemi de me susciter quelque affaire à la police, et au magistrat de me faire détenir trois jours. » Et il demandait amèrement si l'aristocratie des nobles n'avait été abattue que pour faire place à l'aristocratie des riches.

A son tour, Camille Desmoulins disait : « Il n'est pas jusqu'au fusilier qui ne soit bien aise de me faire sentir qu'il a du pouvoir. Quand je rentre à onze heures du soir, on me crie *qui vive?* — Monsieur, laissez passer un patriote picard. — Mais il me demande si je suis Français, en appuyant la pointe de sa baïonnette. Malheur aux muets! « Prenez le pavé à gauche! » me crie une sentinelle; plus loin, une autre crie : « Prenez le pavé à droite! » Et, dans la rue Sainte-Marguerite, deux sentinelles criant : « Le pavé « à droite, le pavé à gauche, » j'ai été obligé, de par le district, de prendre le ruisseau. »

Souvent, Lafayette intervenait en personne, surtout quand la gravité du cas l'exigeait; et, selon les convenances du

moment, il savait employer, avec beaucoup d'art, tantôt la persuasion, tantôt la menace. Ce fut par un discours paternel qu'il dissipa un rassemblement de tailleurs qui s'était formé au Louvre, pour retarder l'habillement de la garde nationale. Ce fut, au contraire, par un habile déploiement de sévérité qu'il prévint une révolte près d'éclater parmi les terrassiers de Montmartre.

L'Assemblée, ravie de sa conduite, lui vota par acclamation un traitement de cent vingt mille francs et une indemnité immédiate de cent mille francs. Mais il était trop riche, trop fier, trop soigneux de sa popularité, pour souffrir qu'on récompensât en argent ses services : il refusa tout. On avait oublié Bailly, dans cet élan peu élevé de reconnaissance : il s'en plaignit avec plus d'aigreur que de dignité, et ses réclamations ne firent que donner un nouvel éclat au désintéressement de Lafayette.

Cependant la famine, un moment bannie après les journées d'octobre, n'avait pas tardé à rentrer dans Paris. L'abondance factice dont le roi et sa famille semblaient avoir apporté le bienfait à la capitale, disparut soudain. De nouveau, les portes des boulangers furent assiégées tout le long du jour par des groupes avides; de nouveau, la colère vint ajouter ses tourments à ceux de la faim, toujours disposée aux soupçons. On parla de tentatives pour perdre ou gâter les farines amoncelées à la halle, et, de fait, on trouva dans les égouts, dans les rues, jusque dans les filets de Saint-Cloud, des amas de pain qu'y avait jetés la criminelle malveillance des accapareurs, ou leur prudence mise en défaut.

La disette étant l'objet de toutes les préoccupations, plusieurs districts prirent des arrêtés relatifs aux subsistances et envoyèrent des députés au comité de ce département; mais ils y reçurent un accueil dont le district de Saint-Germain l'Auxerrois dénonça hautement la morgue. Une fois encore, la vie de Paris devint poignante.

Ce fut alors que ceux à qui le peuple faisait peur, comme la disette faisait peur au peuple, commencèrent à mettre en avant la nécessité d'une *loi martiale*. Dès le 14 octobre, un homme avait présenté à l'Assemblée constituante un *projet de loi concernant les attroupements*, projet qui contenait des dispositions très-dures et fut chaudement applaudi. Or, quel était cet homme? Mirabeau! Mais, pour frapper ce coup hardi, un prétexte était nécessaire; on le désirait : le fit-on naître?

Le 21 octobre, une femme qui n'avait pu encore se procurer du pain et à qui on avait répondu qu'il n'y en avait plus, entra, pour vérifier le fait, chez un boulanger du marché Palu, nommé Denis François. Déjà, dans la foule qui se pressait aux portes, on accusait Denis François de cacher du pain : un enfant indiqua un endroit où il y en avait. Aussitôt, la boutique est envahie; on cherche, et, en effet, on trouve quelques pains mis en réserve. Ils n'avaient été gardés que pour la consommation du boulanger et celle de ses garçons; mais les décisions de la faim sont aussi promptes et aussi aveugles que ses défiances sont terribles. Le malheureux est saisi, traîné à l'Hôtel de Ville, la rumeur publique grossissant son prétendu crime.

A l'Hôtel de Ville, on l'interrogea; et, comme son innocence était manifeste, elle fut aisément prouvée aux membres du Comité de police.

Mais, au dehors, la foule grondait, excitée et trompée, — beaucoup l'ont cru, — par les agents de ce pouvoir occulte qui, dans toutes les journées sanglantes de la Révolution, laissa deviner sa présence et fit sentir sa main. Le cri *à la lanterne!* n'était poussé, dit l'*Observateur provincial*, que par des bouches riantes.

A huit heures moins un quart, le fatal réverbère fut détaché et l'on vit avec horreur une femme essayer le nœud coulant. Presque au moment même, une vingtaine de mégères, qui paraissaient obéir à un mot d'ordre, accoururent pour escalader les barrières. Tandis qu'elles gravissaient l'escalier, un porte-sac du port, homme au visage sinistre, aux cheveux rouges, se montre tout à coup à la croisée qui avoisine la lanterne, s'assied sur la potence de fer, tire à lui la corde, essaye de nouveau le nœud coulant, et attend sa victime « avec la même tranquillité qu'un honnête homme aurait attendu le moment de faire une bonne action. »

Guyot de Blancheville et Garan de Coulon, membres du Comité de police, étaient descendus sur la place pour annoncer que le boulanger allait être conduit au Châtelet. « Où est-il? où est-il? » crièrent plusieurs voix. « Vous voulez le faire échapper! Malheur à vous! Votre tête répond de la sienne. » On introduit alors dans l'Hôtel de Ville ceux du dehors, on leur propose de juger l'accusé et on va le prendre dans la salle où on le tenait caché. Mais à peine a-t-il paru, qu'il est saisi violemment, traîné sur la place, et mis à la lanterne. Un témoin oculaire remarque que, dans le groupe qui entourait la victime, « aucune fureur ne semblait égarer les esprits. » La tête, arrachée du corps, fut plantée au bout d'une pique et le cadavre traîné le long des rues par quelques misérables qui forçaient les passants à leur donner de l'argent en manière de récompense.

Aussitôt, ardents à profiter de la consternation des bons citoyens et des patriotes, les *Trois cents* envoyèrent solliciter de l'Assemblée constituante le vote de la loi martiale. L'Assemblée qui, le 14, avait si fort applaudi à la motion de Mirabeau, n'avait pas besoin qu'à cet égard on la pressât beaucoup.

Au lieu de la loi martiale, Buzot réclamait la formation d'un tribunal national; Robespierre, à son tour, prit la parole :

« On demande du pain et des soldats; c'est-à-dire : le peuple attroupé veut du pain; donnez-nous des soldats pour immoler le peuple. On vous dit que les soldats refusent de marcher.... Eh, peuvent-ils se jeter sur un peuple malheureux dont ils partagent le malheur? Ce ne sont pas des mesures violentes qu'il faut prendre, mais des décrets sages, pour découvrir la source de nos maux, pour déconcerter la conspiration qui, peut-être, dans le moment où je parle, ne nous laisse plus d'autre ressource qu'un dévouement illustre. Il faut nommer un tribunal vraiment national. »

Sans s'arrêter aux paroles de Buzot et de Robespierre l'Assemblée décréta :

Que, dans les cas où la tranquillité publique serait en péril, les officiers municipaux devraient, en vertu du pouvoir reçu de la Commune et à peine d'en répondre personnellement, déclarer la nécessité de déployer la force militaire;

Que cette déclaration se ferait en exposant à la principale fenêtre de la Maison de Ville et en portant dans toutes les rues, dans tous les carrefours, un drapeau rouge;

Qu'au signal seul du drapeau, tous attroupements, avec ou sans armes, deviendraient criminels;

Que les gardes nationales, troupes réglées et maréchaussées requises par les officiers municipaux, seraient tenues de marcher sur-le-champ, précédées d'un drapeau rouge;

Qu'il serait demandé par un des officiers municipaux aux personnes attroupées quelle était la cause de leur réunion, quel était le grief dont elles demandaient le redressement; qu'elles seraient autorisées à nommer six d'entre elles pour

exposer leur réclamation et tenues de se séparer aussitôt après;

Que, faute par elles de se retirer, il leur serait fait à haute voix, par un officier municipal, trois sommations, dont la première serait en ces termes : *Avis est donné que la loi martiale est proclamée, que tous les attroupements sont criminels . on va faire feu; que les bons citoyens se retirent;*

Que, dans le cas où le peuple attroupé, n'ayant commis aucune violence, se retirerait paisiblement, soit avant, soit immédiatement après la dernière sommation, les moteurs ou instigateurs de la sédition pourraient seuls être poursuivis, et seraient condamnés : à une prison de trois ans, si l'attroupement était sans armes, et, s'il était armé, à la peine de mort;

Que, dans le cas où des violences seraient commises, les auteurs de ces violences, qui auraient échappé à la force militaire, seraient punis de mort;

Que la mort serait aussi le châtiment de tout chef, officier et soldat ou garde national qui exciterait ou fomenterait des attroupements;

Qu'enfin, le calme une fois rétabli, les officiers municipaux rendraient un décret pour faire cesser la loi martiale, et que, pendant huit jours, le drapeau rouge serait remplacé par le drapeau blanc.

Cette loi terrible fut proclamée au son des trompettes, au bruit du tambour, avec une solennité lugubre. Les huissiers de l'Hôtel de Ville, revêtus de leur costume de cérémonie, en manteaux, parcoururent Paris, à cheval, précédés d'un détachement de cavalerie et escortés par des gardes de ville portant un uniforme étrange et antique. On avait commencé à huit heures du matin, on ne finit qu'à trois heures après midi. Le peuple, en proie à une indignation profonde, frémissait et se taisait. Dans l'attente d'une insurrection, les représentants de la Commune se hâtèrent de nommer ceux d'entre eux qui, en vertu de la loi nouvelle, auraient à déployer le drapeau rouge. On vit des gardes nationaux donner, en pleine rue, le fil à leurs sabres, et les habitants reçurent l'ordre d'illuminer leurs maisons.

En même temps, on arrêtait deux des meurtriers de François. L'un d'eux, nommé Blin, c'était le porte-sac, fut pendu; l'autre condamné à un bannissement de neuf années. Le premier soutint, dans son interrogatoire, qu'il avait cru venger la nation. On pendit aussi un malheureux, surpris dans les faubourgs au moment où il distribuait des cartes contenant, disait-on, un appel à la révolte. Il se nommait Adrien et ne savait pas lire. Une députation de l'Assemblée fut envoyée à la veuve du boulanger, enceinte alors de trois mois, et qui s'était évanouie sur le passage de la tête sanglante de son mari. Le roi chargea le duc de Liancourt de porter à cette femme infortunée des consolations, des présents, une somme considérable ; et l'on fit au boulanger des funérailles auxquelles plusieurs membres de la Commune assistèrent.

Profiter du crime de quelques-uns pour attenter à la liberté de tous est un artifice familier à la tyrannie et qui, toujours dénoncé, se reproduit toujours. Ainsi, pendant que les patriotes témoignaient leur douleur du meurtre qui venait d'être commis; pendant que Loustalot s'écriait, en parlant des meurtriers : « Des Français ! des Français ! Non, non, de tels monstres n'appartiennent à aucun pays; le crime est leur élément et le gibet leur patrie; » les *Trois cents* ne songeaient qu'à tirer parti de l'impression produite, pour affermir leur domination, pour l'étendre.

Et telle était, en effet, la stupeur des esprits, qu'une seule voix, dans la presse, s'éleva énergiquement, péremptoirement, contre la loi martiale : celle de Marat. Il affirma que jamais le peuple ne se soulevait que lorsqu'il était poussé au désespoir par la tyrannie, et après de longs efforts de patience. Il affirma que, quoiqu'elle ne fût pas toujours éclairée dans ses effets, la vengeance du peuple était toujours juste dans son principe. Qu'une loi martiale pût être bonne lorsque la Constitution est terminée, équitable, et que les dépositaires de l'autorité se renferment dans leur devoir, Marat n'allait pas jusqu'à le nier; mais, lorsqu'une nation en était encore à rompre ses fers et à se débattre douloureusement contre ses ennemis, une loi martiale ne lui apparaissait que comme un mur d'airain élevé autour d'un abîme.

Le langage de Loustalot fut beaucoup moins fort, beaucoup moins décisif. Il rappela qu'à Athènes, la loi exigeait de tout citoyen qu'il prît parti pour ou contre dans les mouvements populaires; qu'à Rome, on opposait aux séditieux l'activité d'un dictateur, plus contraire à la liberté que la loi martiale; qu'en Angleterre, la loi martiale existait, bien qu'elle n'y eût été mise à exécution qu'une fois, c'est-à-dire quand lord Gordon, à la tête de quarante mille factieux, entreprit de brûler les oratoires et les chapelles des catholiques. Loustalot admettait donc le principe de la loi martiale. Seulement, il refusait de reconnaître que celle qui venait d'être portée en France fût plus sage, plus humaine que la loi anglaise. Puis, examinant, article par article, le projet voté dans l'Assemblée, il en faisait ressortir les vices avec un heureux mélange de bon sens et de profondeur. Il s'attaquait d'abord à ce vague des mots, toujours si favorable aux tyrans. Pourquoi n'avoir pas défini, par exemple, le mot *attroupement?* Suffirait-il de quelques personnes causant, marchant, ou même renfermées ensemble, pour constituer un attroupement, dès qu'il aurait plu à un municipal, qui aurait mal digéré, de faire arborer le drapeau rouge? Et si l'attroupement était motivé sur des griefs fondés dont on eût en vain demandé le redressement, par la presse, par des pétitions, par toutes les voies légales; s'il avait pour objet le salut public évidemment compromis; s'il n'était que la dernière ressource de la liberté agonisante!... La résistance à l'oppression n'est elle pas un des droits de l'homme en société? Et le moteur d'une résistance commune est-il coupable, même quand il est prouvé que l'oppression existait? « Lorsque Manlius, ajoutait Loustalot, excita une sédition à Rome, en persuadant au peuple que quelques sénateurs avaient soustrait du trésor public des sommes capables de payer ses dettes et de le soulager, Cincinnatus ne dit point à Manlius, cité devant son tribunal : « Tu es l'auteur de la sédition, tu vas être puni. » Il lui dit : « Ou tu prouveras que les sénateurs ont fraudé le peuple d'une « partie des deniers publics, ou tu seras conduit en prison. » Manlius n'aurait pas eu cette alternative d'après notre article 8 de la loi martiale, et Cincinnatus est, à notre avis, de tous les hommes d'État celui qui a le mieux connu les lois d'un peuple libre. »

Dans le même numéro, Loustalot publia une lettre écrite par un membre du district de Saint-Jacques la Boucherie, et où l'on remarque le passage suivant :

« La motion de M. Robespierre m'a frappé; ses cris n'ont point été écoutés; l'éloquence fastueuse l'a emporté sur l'éloquence de la raison, et son énergie a été qualifiée d'irascibilité, d'amour-propre Oui, proclamer la loi martiale avant d'avoir établi un tribunal pour les criminels de lèse-nation est un acte impolitique ou un coup de despotisme vigoureux. Ce sont de ces coups terribles qui, quand ils portent, font une plaie profonde. CE COUP ÉTAIT PRÉVU DEPUIS LONGTEMPS. M. MIRABEAU L'ANNONÇAIT AFIN D'Y ACCOUTUMER LES ESPRITS; ET LE BOULANGER ET LES DEUX HOMMES EXÉCUTÉS LE

LENDEMAIN SONT PEUT-ÊTRE TROIS VICTIMES QUI DEVAIENT LE PRÉPARER : ON N'A PRODUIT CES SCÈNES SANGLANTES QUE POUR AVOIR OCCASION DE DEMANDER LA LOI MARTIALE. »

Ce qui est certain, c'est qu'à partir de ce moment, la bourgeoisie marcha au despotisme avec un redoublement de hardiesse. Un décret du 21 octobre avait déféré au Châtelet, tribunal de l'ancien régime, le jugement des crimes de lèse-nation · à leur tour les *Trois cents* se hâtèrent d'établir un Comité des recherches, qu'ils composèrent de six membres . Agier, Oudart, Perron, Lacretelle (aîné), Garan de Coulon, Brissot Le placard qui annonçait cette inquisition civile portait que le Comité des recherches se bornerait, *sans aucun pouvoir administratif*, à recevoir les dénonciations et dépositions sur les trames, complots et conspirations qui pourraient être découverts, *s'assurerait en cas de besoin des personnes dénoncées*, les interrogerait et rassemblerait les preuves de nature à former un corps d'instruction.

Ici encore, l'âme généreuse de Loustalot s'émeut, « Quoi ! s'écriait-il amèrement, votre Comité des recherches n'aura, dites-vous, *aucun pouvoir administratif*, et cependant il pourra *s'assurer des personnes dénoncées!* N'allez pas excuser cette institution, qui achève la ressemblance entre notre régime municipal et celui de Venise. »

Mais les *Trois cents* n'en persistèrent pas moins dans leurs pratiques de persécution. Ils avaient obtenu de l'Assemblée nationale un règlement en vertu duquel le maire pouvait faire détenir un homme en prison pendant trois jours, par simple mesure préventive : ils en usèrent et en abusèrent Ils pesèrent sur la liberté de la presse. Ils imprimèrent à leur Comité de police une activité dévorante et d'autant plus à craindre que les séances de ce comité se tenaient à *huis clos*. Toutes les mesures de l'Hôtel de Ville, c'était Brissot qui les inspirait, et, de son bureau, où il les faisait exécuter, il courait à son journal, le *Patriote français*, où il entassait sophismes sur sophismes pour les défendre. Il fut l'âme de cette tyrannie bourgeoise, dont Bailly était le représentant responsable et Lafayette le bras.



CONSTANTIN



SAINT BERNARD

Parmi les districts qui résistèrent le plus vivement à l'Hôtel de Ville, il convient de citer celui des Cordeliers, que présidait Danton. Cet homme puissant essayait alors l'empire de sa voix et de ses colères. Mais il étouffait sur une scène, évidemment trop petite pour lui. Il lui fallait la Révolution tout entière à remuer.

Ainsi, l'ancienne aristocratie des nobles n'était pas encore tout à fait abattue, que déjà une autre aristocratie germait au sein de cette classe moyenne et rendait inévitable, dans cette grande tragédie du dix-huitième siècle expirant, un second acte plus terrible que le premier.

On va voir comment, après ses essais d'organisation municipale et militaire, la bourgeoisie s'organisa politiquement Mais elle avait, auparavant, deux ennemis à réduire à une impuissance absolue : le corps des prêtres et celui des parlementaires. Voltaire vivait dans toutes les pensées : elle entra en campagne sous les auspices de ce redoutable génie.

CHAPITRE III

LA FORTUNE DES PRÊTRES DÉNONCÉE

Au mois de juin, le clergé avait cessé d'être un corps politique : il allait cesser d'être un corps civil. Au mois d'août, l'Assemblée avait, au nom de la nation, revendiqué les dîmes

de l'Église : elle allait, en revendiquant aussi les biens-fonds de l'Église, porter un dernier coup à la fortune des prêtres.

D'où venait cette fortune?

Jusqu'où s'élevait-elle?

Comment se trouvait-elle distribuée entre le haut et le bas clergé?

Quelle en était la destination primitive et quel en avait été l'emploi?

Telles sont les questions à résoudre pour décider de la légitimité de ce grand fait historique : le retour des biens du clergé français à la nation française.

Burke a osé nommer cela un *vol*, ajoutant qu'à ceux qui cherchaient à justifier un tel acte, il y avait à répondre, non par la logique, mais par le bourreau. A cette insolence et à cette calomnie, que l'histoire, à son tour, réponde!

On sait que, dans les premiers jours de l'Église, les fidèles apportaient aux pieds des apôtres le prix de leurs biens, qu'ils vendaient pour qu'on les distribuât entre tous, selon les besoins de chacun. Le nombre des chrétiens se multipliant et les apôtres ne pouvant suffire aux soins de la distribution proportionnelle, saint Pierre invita les fidèles à choisir parmi eux sept personnes d'une sagesse reconnue, auxquelles fut confiée l'administration des biens communs. Cette administration des sept premiers économes ayant été aussi prévoyante et éclairée que dépourvue d'égoïsme, le domaine de l'Eglise naissante ne tarda pas à s'accroître; mais la persécution vint, et la spoliation suivit. Temps d'héroïque mémoire! Ce n'était pas à la possession des richesses terrestres que songeaient alors les apôtres du culte nouveau. Ignace, traîné aux bêtes féroces, disait, à l'entrée du cirque : « Me voici; je suis le froment du Christ » Origène écrivait à son père, condamné à mort, « pour se réjouir de ce prochain triomphe que leur gardait le paganisme en fureur. » Du haut des murs d'Autun, la mère de saint Symphorien voyait son fils au milieu des tortures et lui montrait le ciel. Les chrétiens allaient par bandes visiter les prisons, ils trempaient dans le sang des martyrs des linges que ce sang béni sanctifiait, et c'était sur les ossements de leurs frères qu'au fond des catacombes ils élevaient l'autel de leur Christ, cet ami sublime des pauvres!

L'époque précise à laquelle les chrétiens, quand la corruption païenne les eut gagnés, furent pour la première fois invités à payer la dîme, ce qui eût été inutile s'ils eussent continué à n'avoir *qu'un cœur et qu'une âme*, cette époque est peut-être difficile à fixer; mais ce qui est certain, c'est que la dîme ne fut d'abord qu'une imposition volontaire. Saint Augustin la recommande comme une œuvre de charité parfaitement libre, et c'est dans le même sens que le concile de Tours en parle.

Cependant, à mesure que le christianisme se répandait, le corps des prêtres tendait de plus en plus à se distinguer de la société générale des fidèles, et la passion des richesses s'allumait. Déjà, sous Valentinien, il avait fallu qu'une loi déclarât nuls tous legs faits par des femmes à des ecclésiastiques et à des moines. Lorsque, après la conquête des Gaules, les Francs se donnèrent au christianisme, les prêtres réclamèrent et obtinrent leur part des dépouilles; d'où ce mot de Clovis : « *Saint Martin ne sert pas mal ses amis, mais il se fait payer trop cher de ses peines.* »

Alors furent fondés tous ces monastères que dota si richement la superstition des rois de la première race, imités dans leurs munificences pieuses par les reines et les grands seigneurs. « *Si vous enlevez ce qui est à Dieu, disait l'évêque de Tours à Clotaire, qui lui demandait un subside, Dieu vous enlèvera votre couronne.* » La reine Brunehaut avait accordé au clergé des priviléges et des exemptions considérables : le pape saint Grégoire les confirma, et c'est à ce sujet qu'il écrivait à quelques monastères : « *Si quelqu'un des rois et d'autres personnes séculières, ayant connaissance de cette constitution, ose y donner atteinte, qu'il soit privé de sa dignité.* » De là, plus tard, le droit de disposer des couronnes, au nom de Dieu!

Charles Martel s'étant emparé d'une partie des biens ecclésiastiques pour enrichir ses capitaines, les évêques le damnèrent après sa mort, et mirent pour condition à l'appui que sollicita d'eux Pépin le Bref, son fils, la restitution de leurs biens. Une lutte s'engagea, dès ce moment, entre les guerriers de Charles Martel et les prêtres, lutte ardente que Charlemagne éteignit en assurant aux nobles la propriété définitive des terres en litige, à charge par les possesseurs : 1° de contribuer aux réparations des églises et monastères; 2° de payer au clergé la dîme des récoltes.

Ainsi, la dîme, en France, ne pesa d'abord que sur les domaines d'un certain nombre de nobles, et sur des domaines enlevés à l'Église. Mais, de juste qu'était cet impôt, on sut bientôt, en l'étendant, le rendre inique et oppressif. « Les moines fabriquèrent, dit Thouret, une fausse loi de Jésus-Christ, par laquelle ils menaçaient ceux qui ne payeraient pas la dîme, de frapper leurs champs de stérilité et d'envoyer dans leurs maisons des serpents ailés qui dévoreraient leurs femmes et leurs enfants. Ils firent même intervenir le diable en leur faveur. Des prédicateurs criaient au peuple : « Ouvrez « les yeux, c'est le diable qui a dévoré les grains dans les « épis. Il a déclaré, avec des hurlements affreux, au milieu « des campagnes, qu'il exterminera tous les mauvais chré« tiens qui refusent de payer la dîme. » On la paya, et, l'usage établi, le clergé eut assez de crédit pour faire légitimer son usurpation par des lois positives. »

Quand promesses ou menaces ne suffisaient pas, les prêtres avaient recours à des spectacles extraordinaires. Pour frapper l'imagination des fidèles, ils portaient au milieu d'un champ les croix, les vases sacrés, les reliques des temples, formaient autour une enceinte de ronces, et s'enfuyaient, comme éperdus, les mains levées vers le ciel.

Au neuvième siècle, la fortune des monastères avait pris des accroissements tels que Alcuin, gratifié de quatre abbayes, comptait sur ses terres vingt mille vassaux, serfs ou esclaves, et que l'abbé de Saint-Denis payait aux Normands, pour sa rançon, six cent quatre-vingt-cinq livres pesant d'or, trois mille deux cent cinquante livres pesant d'argent, des chevaux, des bœufs, et nombre de serfs avec leurs femmes et leurs enfants. Alcuin devait sa fortune à Charlemagne.

Ce prince, guerrier illustre et grand législateur, mais le plus profond des bigots fameux, ne se contenta pas d'enrichir l'Église outre mesure, il lui voulut une opulence inviolable, éternelle. « Tout ce qui est offert à Dieu, est-il écrit dans un capitulaire de Charlemagne, pour servir à son honneur et à sa gloire, ainsi qu'au bien de son Église, devient, par cette consécration, absolument inviolable » Un autre capitulaire porte que les biens consacrés à la religion doivent être exempts de tout impôt, les prêtres n'ayant à contribuer à aucune dépense publique, si ce n'est à celles des chemins et des ponts. Cette doctrine convenait trop au clergé pour n'être pas adoptée par lui avec enthousiasme. Elle donna naissance à la théorie du *don gratuit*. Le privilége d'être exempté des impôts fut presque érigé en article de foi, et les prêtres qui cédaient sur ce point se virent exposés à l'accusation de sacrilége.

Voici quelle était, au temps de Charlemagne, la formule des actes de donation :

« J'offre à Dieu et lui consacre toutes les choses insérées dans cet écrit pour la rémission de mes péchés, de ceux de mes parents, de mes enfants Ces dons que je fais sont destinés aux frais du culte divin, à la nourriture des pauvres et des clercs, à l'entretien du luminaire, et autres choses nécessaires à l'Eglise; et si quelqu'un, ce que je ne crois pas devoir arriver, les ravissait, il se rendrait coupable de sacrilége et serait soumis au terrible jugement du seigneur Dieu, à qui j'offre et consacre ces biens. »

Les prêtres, tant favorisés par Charlemagne, l'immortalisèrent dans le souvenir des hommes, tandis qu'ils ravirent à tel autre de ses successeurs sa puissance, qu'il leur marchanda, et l'estime de l'histoire, qu'il ne leur avait pas payée

Les conciles de Carthage, de Lérida, de Valence en Espagne, et beaucoup d'autres, avaient decidé que les évêques, prêtres, diacres et clercs, qui, n'ayant rien au temps de leur ordination, acquerraient ensuite des héritages en leur nom, seraient réputés usurpateurs des biens sacrés, s'ils ne les donnaient à l'Eglise. La décision de ces conciles prévalut à tel point, que saint Bernard qualifia de *vol* tout acte qui y serait contraire Ce fut, pour l'Eglise, considérée comme corps, une nouvelle source de richesses

Que de rapines ne couvrirent pas les désordres des premiers temps de la monarchie! Ces rapines ajoutèrent au trésor ecclésiastique, car, au milieu de l'anarchie de la période barbare, les prélats figurèrent en qualité de chasseurs, de guerriers; ils tinrent la crosse et le glaive, ils bénirent et ils tuèrent. On en vit qui levaient des troupes, livraient bataille, emportaient des villes d'assaut, ravageaient des contrées entières et se gorgeaient de butin En pouvait-il être autrement? Les évêques étaient si bien tenus au service des armes, que lorsque quelqu'un d'entre eux était infirme, il devait commettre un de ses *fidels* pour le remplacer, « de peur, » ajoute le capitulaire, où cette obligation est écrite, « de peur que la chose militaire ne souffre de son absence. » Suivant une charte de l'an 830, un abbé devait donner annuellement à son évêque un cheval, un bouclier et une lance; et quand l'évêque était commandé pour quelque expédition militaire, l'abbé lui devait fournir deux chariots, l'un chargé de vin et l'autre de farine, plus dix moutons Il faut néanmoins reconnaître que le pape désapprouvait le sang versé par la main des prêtres . de là sans doute l'histoire de ce légat du saint-siége qui, dans une bataille, se contenta d'assommer neuf hommes avec une clé à trois nœuds qui lui servait de massue ; mais tous n'avaient pas cet art de faire taire les scrupules de leur conscience, témoin certain abbé de Saint-Germain des Prés, qu'Abbon, en son histoire du siége de Paris, nous montre perçant sept ennemis d'une seule flèche

Du reste, la violence fut moins productive encore que la ruse. Promesse du paradis, menace de l'enfer, séductions exercées sur les âmes naïves par l'effroi, la pitié ou l'amour, voiles jetés sur les crimes; contrats passés avec le remords, tout servit à la cupidité. Dans les dernières années du dixième siècle, la fin du monde, partout prêchée, attira aux églises une quantité prodigieuse de dons offerts par la peur Le profit en fut immense pour certains couvents, en particulier pour l'Ordre de Cluny, dont les abbés, Bernon et Odon, reçurent à cette époque cent quatre-vingt-huit chartes commençant toutes par ces mots solennels *Appropinquante mundi termino* La fin du monde n'arriva pas, et le clergé garda ce qu'il avait reçu

Trop longue serait l'énumération des fausses chartes, des faux testaments, des fausses donations qui contribuèrent à grossir le trésor de l'Eglise, depuis la donation de Constantin, jusqu'à la fabrique de faux titres établie dans l'abbaye de Saint-Médard de Soissons Des moines, habiles dans l'art d'imiter les écritures, parcouraient les églises et les monastères de France, pour fabriquer des chartes en leur faveur. L'évêque Gilles avait été juridiquement convaincu de ce crime devant le roi Childebert, et les imitateurs n'avaient point manqué. Guernon se vanta, au lit de mort, d'avoir enrichi de cette sorte tous les monastères de son ordre, et le bénédictin Dom Vessière affirmait que, sur douze cents chartes examinées par lui dans l'abbaye de Landevenecq, en Bretagne, huit cents étaient positivement fausses, sans qu'il osât répondre de l'authenticité des quatre cents autres.

Les croisades enrichirent aussi l'Eglise par la ruine de ses défenseurs. L'absence des propriétaires, leur mort au pays lointain, la dévotion craintive de leurs familles, furent autant de circonstances exploitées avec audace et bonheur On a beaucoup parlé de la puissance prestigieuse de saint Bernard, prêchant l'enthousiasme sacré, remplissant les cœurs du feu de sa parole, animant tout, entraînant tout, mais peut-être n'a-t-on pas assez dit qu'il promettait à ses auditeurs *autant d'arpents de place dans le paradis qu'on lui en donnait de terre ici-bas.*

C'était surtout en biens-fonds que l'Église tenait à être dotée, convaincue que la possession du sol lui assurerait celle des hommes, et préférant, comme moyen de s'attacher les campagnes, la distribution des denrées aux aumônes en argent

A quel genre d'impôt l'Église ne demanda-t-elle pas l'accroissement de son opulence?

Elle taxa l'amour : car, jusqu'au commencement du quinzième siècle, où ce scandale eut fin, les nouveaux mariés ne purent, sans permission de l'évêque, passer ensemble les trois premières nuits de leurs noces.

Elle taxa l'entrée de l'homme dans la vie : car, à peine baptisé, l'enfant était lié sur l'autel, d'où on ne le détachait qu'après avoir fait payer à sa marraine sa rançon

Elle taxa le crime : car il y eut absolution pour qui aurait déflоré une vierge, moyennant sept livres quatre sols; absolution pour qui aurait tué son père, sa mère, son frère, sa sœur, moyennant six livres; absolution pour qui aurait brûlé la maison de son voisin, moyennant sept livres quarante sols; et pour soixante et seize livres dix sols, absolution générale, sans distinction de forfaits

Elle taxa l'agonie car la présence d'un prêtre fut requise pour la validité des testaments; l'apposition des scellés fut affaire de Dieu; et, sous peine d'être déclaré *déconfès*, privé de sépulture, voué à la damnation éternelle, le mourant dut mettre un legs au clergé dans son dernier soupir

Elle taxa la mort : car il fallut acheter le droit d'être en terre sainte mangé par les vers La peste même ne fut pas admise à dispenser de ce tribut, et il arriva qu'à Paris, pendant quatre mois, on n'ensevelit personne dans le cimetière des Innocents, *parce que maître Denys en voulait avoir trop grande somme*

Elle taxa le lendemain de la mort et ses mystères : car il y eut des *autels privilégiés* sur lesquels se lisaient ces mots : *Il se délivre une âme du purgatoire à chaque messe*, et, pendant que l'office divin se célébrait, des moines faisaient jouer derrière l'autel de petits feux d'artifice pour marquer qu'en ce moment l'âme, sortie du purgatoire, prenait son vol vers le ciel

Il est juste de ne rien taire et de tenir compte, dans les biens immenses du clergé, de la plus-value que les possesseurs leur avaient donnée par la savante économie de leurs travaux, par leurs défrichements, par leurs découvertes en agriculture Il n'est pas contestable qu'entre les mains de quelques communautés monastiques la terre de France avait été fécondée; elle s'était couverte de constructions rurales, et les chanoines de l'église d'Autun, en 1789, eurent jusqu'à un certain point le droit d'écrire · « Il est de la dignité du clergé d'oser publier hautement qu'en France des contrées entières ne seraient encore que des déserts, si des corporations religieuses ne les avaient défrichées. » Le fait est que les Prémontrés, qui avaient près de mille abbayes, avaient cultivé et bâti non-seulement une partie de la Hongrie, de la Souabe, de la Pologne, mais une partie de la France. Leurs monastères étaient des modèles de fermes bien tenues, et l'on peut voir dans les belles estampes qui accompagnent l'histoire de leur ordre, écrite par l'évêque Louis Hugo, que ces fermes étaient le centre d'une grande culture où l'on élevait des bestiaux, où l'on enseignait l'hippiatrique et l'équitation Le commerce, dont l'Église avait eu de bonne heure la notion, était venu accroître encore le capital ecclésiastique. Les Lazaristes étaient distillateurs; les Chartreux, les Carmes avaient inventé des liqueurs cordiales et salutaires; les couvents de femmes avaient perfectionné divers genres de travaux; les Bernardins étaient allés établir jusque dans le nouveau monde de belles indigoteries, et, suivant le témoignage de Jean de Palafox, évêque du Mexique, les Jésuites y exploitaient des sucreries dont quelques-unes valaient près d'un million d'écus.

Mais les bénéfices de cette légitime activité, que furent-ils, comparés au revenu de tant d'artifices dont nous venons de tracer le tableau? Les prêtres — c'est certain — durent la portion la plus considérable de leur fortune à la crédulité des peuples, indignement abusée.

Ainsi leur opulence était-elle un scandale quand la Révolution se présenta pour la discuter.

Déjà, plus d'un siècle auparavant, Moréri avait pu affirmer que le clergé possédait neuf mille maisons ou châteaux, deux cent cinquante-deux mille métairies et dix-sept mille arpents ou vignobles, propriétés dont le revenu annuel ne se serait pas élevé à moins de trois cent douze millions de livres. Encore ne comprenait-on dans ce chiffre ni les forêts, bois de haute, moyenne et basse futaie; ni les fours, pressoirs, moulins, usines de toute nature, ni les palais épiscopaux, presbytères, maisons abbatiales et conventuelles; ni les séminaires, chapitres métropolitains et collégiaux; ni les établissements des Oratoriens, des Lazaristes, des prêtres des missions étrangères, des Frères de la doctrine chrétienne

D'après la *Lettre du cardinal de Fleury au conseil de Louis XV*, les revenus annuels du clergé auraient pu s'évaluer, à cette époque, à douze cent vingt millions; mais, plus tard, l'exagération de ce chiffre fut prouvée.

Lorsqu'en 1641 Richelieu, pour l'accomplissement de ses vastes desseins, résolut de lever sur le clergé une contribution de six millions, l'archevêque de Sens, parlant au nom des prêtres, fit remarquer :

« Que l'usage ancien de l'Église, pendant sa vigueur, était que le peuple contribuait les *biens*, la noblesse son *sang* et le clergé ses *prières* aux nécessités de l'Etat, aux occasions de la guerre, et que c'était une chose étrange de voir que maintenant on ne demandait plus les prières du clergé qui, selon l'Écriture sainte, sont le propre et unique tribut que l'on doit exiger des prêtres. »

On sent combien devaient être difficiles à évaluer d'une manière précise les richesses d'un corps qui se croyait si peu tenu d'en rendre compte et qui offrait ses prières quand l'État lui demandait de l'argent

Les trois assemblées générales du clergé de France, tenues de 1755 à 1765, avaient arrêté le revenu clérical à soixante-deux millions. Cérutti le portait à quatre cent douze millions. Necker affirma, d'après les renseignements qu'il tenait de l'administration des économats, que ce revenu dépassait cent trente millions.

Cérutti disait trop et Necker disait trop peu.

Les biens ecclésiastiques des provinces conquises ou réunies à la France, depuis l'an 1665, avaient singulièrement accru les revenus de l'Église, et elle possédait :

Dans le Cambrésis, quatorze cents charrues sur dix-sept cents;

Dans le Hainaut et l'Artois, les trois quarts des biens territoriaux;

Dans la Franche-Comté, le Roussillon et l'Alsace, la moitié;

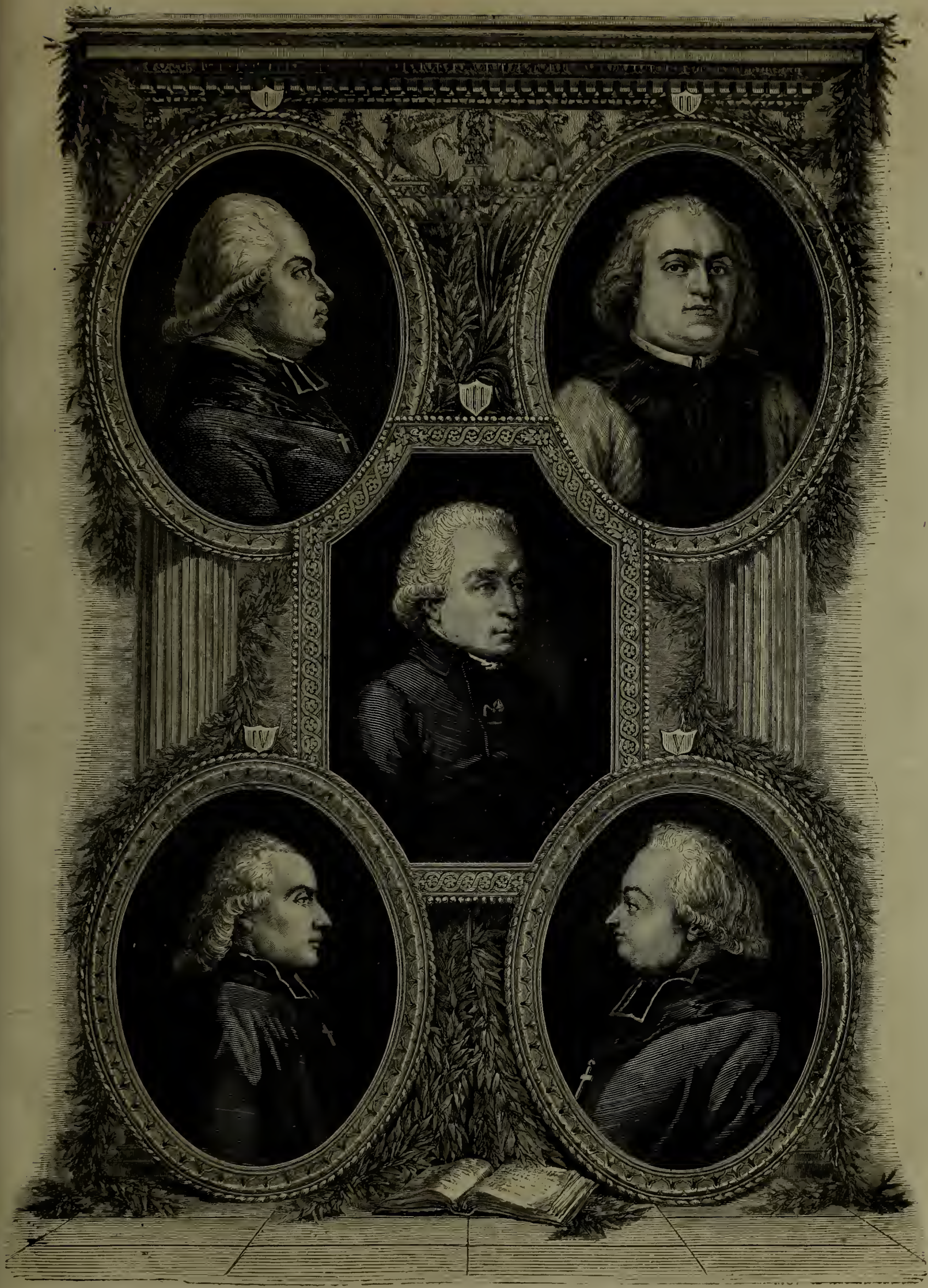
Enfin le tiers ou, au moins, le quart, dans les autres provinces.

La vérité, telle que le clergé lui-même la confessa, longtemps après les orages révolutionnaires, la voici :

En 1789, l'Église de France comptait dix-huit archevêchés, cent treize évêchés, dix-neuf cent vingt-deux abbayes, treize chefs d'ordre ou de congrégation, douze cents prieurés, quinze cents couvents, trois mille sept cents cures, deux mille sept cent soixante canonicats, treize cent quatre-vingts dignités, huit cent vingt-huit chapitres ou collégiales. Son revenu approximatif était : en dîmes, de cent vingt millions et de quatre-vingts millions en propriétés d'autre nature; en tout : DEUX CENTS MILLIONS.

Ajoutez à cela que la nation payait trente millions par an pour objets auxquels était spécialement destinée la dîme, savoir : douze millions pour frais du culte, entretien des églises et presbytères; douze millions pour casuel forcé consacré à procurer un petit soulagement aux curés congruistes, et six millions pour diverses dépenses, naturellement à la charge du clergé.

Telle était donc la fortune des prêtres, et quand on recherche de quelle manière elle se distribuait entre eux, on est frappé de ce que sa répartition avait d'inique. Pendant qu'investis de possessions immenses, les évêques se berçaient dans le luxe et la mollesse, une foule de petits curés ne vivaient que des aumônes de leur paroisse. L'abus remontait très-haut. Il y avait longtemps déjà que les conciles avaient dû interdire aux prélats les vêtements somptueux, le poignard orné de pierreries, le baudrier, les éperons d'or, et réduire à quarante ou cinquante le nombre des chevaux marchant à la suite d'un archevêque, dans ses visites pastorales. Le changement des mœurs avait fait disparaître ces formes féodales d'un faste impie, mais les formes seules avaient changé On a vu dans la première partie de cette histoire quelles furent, pendant le dix-huitième siècle, les mœurs du haut clergé, sa corruption élégante ou hardie au sein de ses richesses, et le tableau de la dépravation cléricale étalée avec complaisance entre les débauches effrénées de Dubois et les bains de lait du cardinal de Rohan. Un écrit publié en 1789 constate la continuation de ces désordres : « Si les représentants de la nation examinent l'usage que font des biens de l'Église les parasites de l'ordre hiérarchique, ils aperçoivent les évêques dans des hôtels magnifiques, ils les trouvent traînés dans des équipages brillants, entourés d'un nombreux



I. PUYSÉGUR DE CHASTENET — II. VERGUET — III DE FRADT — IV. DE LA FARE — V. DULEAU

domestique, assis à une table délicate et abondante. On cherche en vain les abbés au milieu de leurs moines : les abbés sont retirés dans un bâtiment éloigné du cloître ; ils ne paraissent jamais au réfectoire et ne se montrent que rarement à l'office. Ils ont leurs domestiques, leurs équipages..., et, de son côté, le moine vit dans un abandon absolu de ses devoirs. »

Réunion de plusieurs bénéfices sur une même tête, absorption de la presque totalité des revenus du clergé par ceux des siéges épiscopaux, destruction des asiles destinés à recueillir les curés vieux ou infirmes pour augmenter les revenus des membres les moins utiles à l'Église, suppression de certains chapitres d'hommes pour enrichir des chapitres de femmes, voilà les abus que des prêtres eux-mêmes eurent à signaler. Dans leur célèbre réclamation, les chanoines de la cathédrale d'Autun ne purent s'empêcher de dire : « Qu'on détruise, à la bonne heure, ce partage si inégal des biens ecclésiastiques qui accumule des richesses immenses sur une seule tête, tandis que le plus grand nombre des ministres les plus utiles végètent dans les liens d'une basse médiocrité. »

Et en effet, c'était avec quarante-cinq millions seulement qu'il fallait pourvoir au traitement de soixante mille prêtres desservants. Désigné sous le nom de *portion congrue*, celui des moins favorisés ne dépassait pas *cinq cents livres*. Que de privations cruelles, que d'humiliations cachées dans ce chiffre !

Le dédain est un des vices de la richesse. Un jour, d'humbles curés s'étaient morfondus longtemps dans l'antichambre de leur évêque : le prélat les ayant enfin reçus, « Que demandez-vous ? » dit-il avec arrogance à l'un d'eux, et, sans attendre la réponse, « je vois à votre mine que vous ne pouvez être qu'un ignorant et que vous ne connaissez seulement pas les premiers éléments de votre religion. Combien y a-t-il de péchés capitaux ? — Huit. — Et le huitième ? demanda l'évêque quand le curé eut nommé les sept. — Le huitième, monseigneur, c'est le mépris des évêques pour les pauvres prêtres. »

Était-ce donc pour un semblable but que l'Église avait été si richement dotée ?

Dans le concile de Carthage auquel saint Augustin assista en 398, il avait été dit :

« L'évêque doit avoir son petit logis près de l'Église.... ses meubles doivent être à vil prix.... que sa table soit pauvre.... qu'il soutienne sa dignité par sa foi et sa bonne vie.... Il ne plaidera point pour des intérêts personnels, lors même qu'on le provoquera.... Il ne s'occupera point de ses intérêts domestiques.... Il recevra les biens de l'Église comme dépositaire et non comme propriétaire. »

Et, lorsque Julien l'Apostat ordonna la vente, au profit de l'État, des biens donnés à l'Église, en enjoignant à Félix, surintendant de ses finances, d'assurer aux évêques et aux prêtres un traitement convenable, quel argument saint Grégoire de Nazianze opposa-t-il à cette revendication par l'État ? Admis en présence de l'empereur, il lui dit : « Non, César, ces biens ne sont pas à toi. Ils sont aux autels, à la veuve, aux pauvres, aux orphelins. »

Saint Grégoire de Nazianze reconnaissait donc que le trésor ecclésiastique était le patrimoine des malheureux ; que cela seul lui pouvait imprimer un caractère sacré ; que son inviolabilité dépendait uniquement de sa destination. « Ces biens sont à la veuve, aux pauvres, aux orphelins. » Grandes et fortes paroles qui, depuis, ont retenti, répétées de siècle en siècle par la voix de tous les conciles !

— Concile d'Aix-la-Chapelle en 816 : « Les biens de l'Église sont destinés à nourrir les soldats de Jésus-Christ, à décorer les temples, à soulager les pauvres, à racheter les captifs. »

— Cinquième concile d'Orléans. — « Les prisonniers, pour quelques crimes que ce soit, seront visités tous les dimanches par l'archidiacre ou le prévôt de l'église, afin que leurs besoins soient connus et qu'on leur fournisse la nourriture et les autres choses qui leur seront nécessaires. »

Un des orateurs du concile de Bâle s'écriait, en répondant au quatrième article des Bohémiens : « Il y a des besoins pressants auxquels il faut satisfaire. Que de chrétiens gémissent dans les fers des infidèles ! Que d'infirmes sans ressources, sans consolation ! Que de filles, dans l'âge de se marier, ne peuvent suivre le vœu de la nature, parce que la pauvreté de leurs parents ne permet pas de les doter ! Que de jeunes gens, nés avec du génie, ne peuvent le féconder ! Sachons donc, nous, ecclésiastiques, que nous ne sommes que les procureurs des pauvres et que nous devons être les fidèles dispensateurs de leur patrimoine. »

Dans la formule des actes de donation, au temps de Charlemagne, formule citée plus haut, on a certainement remarqué ce passage : « Les dons que je fais sont destinés à la nourriture des pauvres et des clercs. »

Ainsi, pas de contestation possible à cet égard. Et pourtant.... ah ! sans doute, le clergé compte parmi ses membres des âmes où brûlèrent jusqu'à la fin les flammes de la charité, et d'abondantes aumônes se firent à la porte de certains monastères ; mais ce qui reste dans l'histoire ecclésiastique, comme fait général et permanent, c'est l'application sacrilége des richesses provenant de la dévotion des fidèles aux besoins personnels et aux jouissances des dignitaires de l'Eglise. En leur demandant des comptes, la Révolution exerça son droit, et s'ils ne purent les rendre, à qui la faute ?

Oui, il y aurait crime à le taire et crime encore plus grand à le nier : considérés en masse, les prêtres employèrent mal ce qu'ils avaient mal acquis. Car enfin, ils n'attendirent pas la générosité des cœurs pieux, ils la provoquèrent en la trompant. Ils conduisirent avec une hardiesse trop heureuse le négoce des pardons. Ils ouvrirent des bureaux de conscience. La naissance et la mort, le crime et la vertu, l'espérance et la peur, le paradis et l'enfer, tout leur fut une proie. Ils firent argent de leur Dieu, né dans une étable, et le ciel mis en vente leur servit à acheter la terre.

CHAPITRE IV

GUERRE DE LA BOURGEOISIE AU CLERGÉ

La suppression des dîmes n'était qu'un premier pas vers l'abolition complète de la propriété cléricale : le signal d'une polémique ardente avait été donné. Pendant deux mois, des brochures qui, sous l'initiale ou l'anonyme, trahissaient les meilleurs esprits du temps, tinrent l'opinion publique éveillée et vinrent éclairer d'une lumière inattendue les principes sur lesquels repose la société elle-même. On s'indignait de voir le clergé si riche. On recherchait à travers l'histoire l'origine des biens ecclésiastiques. On rappela que le code théodosien avait défendu aux prêtres d'acquérir et surtout d'employer le masque religieux pour dépouiller les crédules ;

que saint Jérôme, dans une lettre à Eustachie, avait dit, en parlant de cette prohibition d'acquérir : *Je ne me plains pas d'une telle loi ; je me plains seulement que nous ayons mérité qu'on nous l'imposât;* qu'après l'ère de la communauté chrétienne, les biens de l'Eglise, dont les évêques commençaient à s'emparer, avaient dû être divisés en quatre portions . une destinée aux pauvres, une à la réparation des autels, une autre à l'entretien des clercs, et la quatrième à l'évêque, mais à charge par lui de venir en aide aux étrangers, aux voyageurs, aux captifs; que le pape Gélase n'avait pas expliqué autrement la division de ces biens et leur emploi; qu'au huitième siècle Grégoire II en avait renouvelé le décret; qu'enfin les saints docteurs et les bons papes avaient consacré le droit de la nation à demander aux prêtres, dans les jours malheureux, même le sacrifice des vases sacrés.…

Ainsi cette bourgeoisie dont l'Encyclopédie de Diderot avait rédigé les croyances, qui avait passé sa vie à lire Voltaire et à répéter son sourire, on la voyait maintenant étaler tout à coup une vaste érudition en matière religieuse, invoquer les décisions des conciles, citer les Pères de l'Eglise, parler avec onction de la pauvreté du Christ et montrer l'Evangile.

De tous les écrits qui parurent alors en faveur du clergé, le plus remarquable fut celui que l'abbé Sieyès publia sous ce titre : *Observations sommaires sur les biens ecclésiastiques.*

Tant que Sieyès s'était borné à combattre, pour le compte des non-propriétaires, la suppression des dîmes *sans rachat*, il avait eu de son côté la justice, et nous n'en avons pas fait mystère; mais ici il allait plus loin : c'était comme légitimes possesseurs du sol qu'il défendait les prêtres. A ceux qui voyaient dans le clergé un corps moral qu'en cette qualité la nation avait le droit de détruire, il répondait : « Un corps moral? et la nation est-elle donc autre chose? »

Avec une amertume mal dissimulée il ajoutait :

« Vous aurez beau faire déclarer à la nation que les biens *dits* ecclésiastiques appartiennent à la nation, je ne sais ce que c'est que de déclarer un fait qui n'est pas vrai… Lors même que, saisissant le moment favorable, vous feriez déclarer que les biens du Languedoc appartiennent à la Guienne, je ne conçois pas comment une simple déclaration pourrait changer la nature des droits. Seulement, je conviens que si les Gascons étaient armés et s'ils voulaient ou pouvaient par une grande supériorité de forces exécuter la prétendue sentence, je conviens, dis-je, qu'ils envahiraient la propriété d'autrui. Le fait suivrait la déclaration, mais le droit ne suivrait ni l'un ni l'autre. »

Voulant ensuite intéresser le peuple à la querelle par des chiffres qu'il avait soin d'enfler outre mesure, Sieyès lui faisait entendre que les fondateurs de bénéfices l'avaient dispensé de payer un impôt de cent vingt millions nécessaire pour salarier, à douze cents livres par an, les cent mille prêtres qui desservaient les quarante-quatre mille paroisses du royaume. Que n'avait-on songé à fonder de même le service de la magistrature sur le produit net de quelques terres? Le peuple aurait obtenu de la sorte une justice gratuite!

Poussant sa pointe : « Par quel étrange renversement d'idées, s'écriait-il, les ecclésiastiques vous paraîtraient-ils supportables si vous les aviez à votre charge et ne les pouvez-vous souffrir parce qu'ils ne sont à la charge de personne? » Il en concluait que le fond d'une telle logique, c'était la haine. Mais lui-même en ceci se laissait aveugler par la passion. Il était bien vrai que les dîmes abolies *sans rachat* et remplacées par un impôt général constituaient un superbe cadeau fait à ceux qui avaient jusqu'alors payé la dîme, aux dépens de ceux qui, n'ayant pas de terres, n'avaient pas eu à la payer; mais, relativement à la vente des biens-fonds du clergé, la question changeait de face, pour peu que le produit de cette vente fût employé au profit de tous et servît, par exemple, à la diminution des charges publiques en accroissant les ressources du trésor. Grever d'une main les contribuables, afin de les dégrever de l'autre main, dans une proportion plus forte, était-ce donc les accabler?

Quoi qu'il en soit, la brochure de Sieyès fit sensation, sans approcher néanmoins du succès qu'avait atteint le fameux pamphlet sur le tiers état ; car une nation — nous l'avons déjà dit — ne salue grands que ceux dont la renommée lui est nécessaire. Ce qui ne manqua point à Sieyès, ce fut la gratitude bruyante des nobles, ce fut l'encens des prêtres. Logicien de la démocratie dans l'affaire du rachat des dîmes, il se montrait, dans celle de la propriété des biens-fonds, le sophiste d'un vieux monde qui croulait : la distinction ne fut pas faite, et il eut contre lui des éloges plus meurtriers que toutes les attaques L'ayant rencontré, M. de Montlosier lui demanda, après l'avoir fort complimenté sur sa brochure, ce qu'il pensait de l'Assemblée. Sieyès hésita un moment; puis, baissant la tête : « Caverne, dit-il, s'y jeter, y demeurer »

L'avocat général Servan prit la plume à son tour, et l'on s'étonnera peut-être de trouver dans un écrivain du dix-huitième siècle quelque chose des hardiesses du dix-neuvième.

« Les corps politiques, disait Servan, doivent leur existence à la nation, comme les individus doivent la leur à la nature. Ce n'est pas pour eux que la nation les crée, c'est pour elle. De même que la nature a droit de vie et de mort sur nous, de même la nation a droit de vie et de mort sur tout corps moral et politique Vous convenez que le clergé est soumis à la volonté nationale; mais si cette volonté peut ôter la vie au clergé, à plus forte raison peut-elle lui ôter la possession. Quelle espèce de propriété reconnaître à un corps qui n'est pas même propriétaire de son existence? Ceux qui ont donné leurs biens au clergé avaient en vue d'épargner à la nation les frais du culte. C'est donc à la nation qu'ils ont donné, et non au clergé, *puisqu'une donation est toujours censée faite à celui à qui elle profite*. Le sol d'une nation appartient au peuple qui l'habite. Mais la nation ne peut se passer de service public. Les individus ou les corps chargés de ce service sont donc les serviteurs de la nation qui leur doit un salaire, parce que tout service est un travail et que le travail est une propriété personnelle dont l'usurpation serait une injustice. Le salaire est de rigueur, le mode de salarier ne l'est pas.… On regarderait comme souverainement ridicule la demande d'un domestique qui, entrant dans une maison, exigerait que son maître lui donnât pour salaire la propriété de ses capitaux et de ses biens-fonds. Et pourquoi cette demande serait-elle ridicule? Parce que le maître ne pourrait l'accorder sans cesser d'être le maître.… De même, la nation ne saurait payer ses serviteurs en propriétés territoriales, sans anéantir les rapports mutuels et nécessaires qui doivent exister entre elle et ceux qui la servent. Il faut donc qu'elle choisisse un mode conservateur de sa supériorité et de leur dépendance. »

Il est aisé de voir où conduisaient ces maximes Car, si le sol appartient au peuple qui l'habite, et si la nation n'en doit pas donner la propriété comme salaire à ses serviteurs, militaires, prêtres ou magistrats, pourquoi cette propriété l'abandonnerait-elle à des hommes qui ne se croient pas tenus de la servir? Ne pourrait-il pas arriver, dans ce cas,

suivant les paroles de Servan, que « devenus maîtres de la nation par sa propre imbécillité, ils ne la forçassent à mourir de faim ou à ne vivre que de leurs aumônes? »

L'opinion était donc toute préparée par la presse haletante des brochures, lorsque s'ouvrit à l'Assemblée la discussion sur la propriété des biens ecclésiastiques.

Les adversaires du clergé avaient pensé avec raison qu'il serait d'un bon effet de mettre en avant un prélat : l'évêque d'Autun s'offrit Abbé sceptique, déjà connu par quelques mots galants et fins, corrompu de bonne heure et trop vicieux pour n'être pas aimé des gens de cour, Talleyrand convenait, néanmoins, au rôle qu'il accepta, parce que sa qualité de prêtre faisait paraître sa défection désintéressée et que sa haute position la rendait éclatante. Le 10 octobre, avant que l'Assemblée eût quitté Versailles, il était venu apporter à la tribune, au grand scandale de son ordre, le plan que voici :

« La nation deviendra propriétaire de la totalité des fonds du clergé et des dîmes dont cet ordre a fait le sacrifice; elle assurera au clergé les deux tiers des revenus de ces biens. Le produit des fonds monte à soixante-dix millions au moins, celui des dîmes à quatre-vingts millions, ce qui fait cent cinquante millions, et, pour les deux tiers, cent millions, qui, par les bonifications nécessaires, par les vacances, etc., peuvent se réduire dans la suite à quatre-vingts ou quatre-vingt-cinq millions. Ces cent millions seront assurés au clergé par privilége spécial; chaque titulaire sera payé par quartier et d'avance, au lieu de son domicile, et la nation se chargera de toutes les dettes de l'ordre. Il existe en France quatre-vingt mille ecclésiastiques dont il faut assurer l'existence, et parmi eux on compte quarante mille pasteurs qui ont trop mérité des hommes, qui sont trop utiles à la société, pour que la nation ne s'empresse pas d'assurer et d'améliorer leur sort; ils doivent avoir en général au moins douze cents livres chacun, sans y comprendre le logement D'autres doivent recevoir davantage. »

L'évêque d'Autun proposait ensuite de vendre les biens-fonds appartenant au clergé et dont la valeur, en capital, n'allait pas à moins de deux milliards cent millions, le produit de cette vente devant servir au remboursement d'une partie de la dette publique et à l'exécution d'un plan financier, dont Talleyrand récapitulait ainsi les avantages, après en avoir exposé les détails :

« Le clergé sera suffisamment doté;

« Cinquante millions de rentes viagères et soixante millions de rentes perpétuelles seront éteints;

« Le déficit sera comblé,

« Le reste de la gabelle détruit;

« La vénalité des charges supprimée;

« Une caisse d'amortissement établie,

« La nouvelle quantité de biens-fonds rendus au commerce retiendra un grand nombre de propriétaires dans les campagnes. Les laboureurs ne craindront plus d'être inopinément dépossédés de leurs fermes, comme ils l'étaient par la mutation des bénéfices, et l'agriculteur sera encouragé par cette sécurité. »

Trop compliquée, trop chargée de chiffres pour être aisément saisie par une assemblée, la motion de l'évêque d'Autun avait en outre l'inconvénient d'ouvrir carrière à des débats sans fin : Mirabeau, qui avait un sens pratique admirable, comprit qu'il fallait être plus simple; il demanda que tout se réduisît à déclarer : 1° que les biens ecclésiastiques étaient la propriété de la nation, à la charge de pourvoir au service des autels et à l'entretien des ministres; 2° que la dotation des curés ne pourrait être moindre de douze cents livres par an, le logement non compris.

Le 13 octobre, la discussion commença. M. de Montlosier reconnut que les biens ecclésiastiques n'appartenaient pas, à proprement parler, au clergé, mais il nia qu'ils appartinssent à la nation. Suivant lui, ces biens étaient la propriété des institutions et établissements auxquels ils avaient été donnés. « La nation, s'écriait-il, peut-elle disposer des biens du clergé? Oui. Est-elle propriétaire? Non Le clergé peut-il être dépossédé? Oui. Les titulaires peuvent-ils l'être? Non, à moins qu'ils ne soient indemnisés et dédommagés par la nation. » Le janséniste Camus, l'abbé d'Eymar, l'abbé Maury se présentèrent tour à tour pour soutenir les droits du clergé. « Si les corps s'éloignent de leur destination, dit Camus, il faut les y rappeler, non les détruire. » L'abbé d'Eymar affirma que l'Eglise ne se laisserait pas dépouiller, mais qu'elle offrirait volontiers la moitié ou même les trois quarts d'une année de son revenu net. Quant à l'abbé Maury, audacieux et brusque, il prit le rôle de l'attaque Quoi! c'était dans une assemblée où l'on n'avait pas sondé les sources impures de la fortune des traitants qu'on proposait de spolier les prêtres! On demandait à la religion des comptes qu'on se gardait bien de demander à l'agiotage! Et, touchant le vrai point, le point enflammé de la question, il adjurait ces législateurs de la propriété de prendre garde aux suites : « Vous nous conduisez à la loi agraire! Toutes les fois, sachez-le, que vous remonterez à l'origine des propriétés, la nation y remontera avec vous. »

L'appel que l'abbé Maury faisait aux alarmes de l'égoïsme, Malouet, pour un but semblable, le vint faire à l'émotion des âmes généreuses : « Tant qu'il y aura en France des hommes qui ont faim et soif, les biens de l'Église leur sont substitués par l'intention des testateurs, avant d'être réversibles au domaine national. Ainsi la nation, même en détruisant le clergé et avant de s'emparer de ses biens pour toute autre destination, doit assurer, par hypothèque spéciale sur ces biens, la subsistance des pauvres. » Nobles paroles, et qu'on aurait en vain combattues! La vraie langue de la Révolution, c'était Malouet qui la parlait en ce moment... Mais combien la conclusion de son discours différa des prémisses! Déclarer les biens du clergé propriété nationale, en régler l'emploi conformément à leur destination : service des autels, entretien des ministres, soulagement des pauvres, et, ces objets remplis, consacrer l'excédant aux besoins de l'État, à la décharge de la classe la moins aisée des citoyens, voilà ce que proposa Malouet. Mais cet excédant disponible et applicable aux besoins publics, à qui l'orateur voulait-il qu'on abandonnât le soin de le constater? A une commission ecclésiastique. Or, cette commission aurait déterminé le nombre des évêchés, cures, chapitres, monastères à conserver; et par elle aurait été déterminée aussi la quantité de biens-fonds, maisons, revenus à assigner à chacun de ces établissements! C'était s'en rapporter, pour la destruction de l'abus, à l'abus lui-même.

La motion de Mirabeau fut vivement appuyée par Barnave, par l'abbé Dillon, par l'abbé Gouttes Ce dernier prononça des paroles vraiment évangéliques : « Les richesses sont plus nuisibles qu'avantageuses à l'Église. Elles excitent l'ambition de plusieurs ecclésiastiques dont les mœurs déshonorent la religion plus que de saints personnages ne l'ont servie. La nation a droit de supprimer tous les bénéfices sans fonctions, d'en employer les fonds aux besoins publics, et



I. D'ÉPRÉMÉNIL — II. DE LA ROCHEFOUCAULT-LIANCOURT — III. CLERMONT-TONNERRE
IV. — DE BOUFFLERS — V. DUPORT

d'appliquer à cet usage commun tout ce qui n'est pas nécessaire à la dignité du culte ou au soulagement des pauvres. »

Cet important débat fut interrompu par celui que nous avons déjà vu aboutir à la proclamation de la loi martiale. Mais, un moment calmée dans l'arène parlementaire, la lutte continua au dehors avec un redoublement de violence. Le faste des évêques, l'incontinence des moines, la voluptueuse paresse des abbés, rien n'échappa aux coups de l'esprit philosophique. L'idée de la banqueroute évitée par la vente des biens du clergé enchanta les créanciers de l'État; le nom de calottin, substitué au mot ecclésiastique, plut aux disciples rieurs de Voltaire, et le théâtre évoqua, devant le peuple épouvanté, les sanglantes images de la Saint-Barthélemy. Les auteurs du temps constatent l'impression terrible que laissa la tragédie de *Charles IX*, jouée alors sur le Théâtre-Français. « Lorsqu'à la fin du quatrième acte une cloche lugubre annonçait le moment du massacre, on voyait le peuple se recueillir avec un sombre rugissement et crier d'un ton de fureur : Silence! silence! comme s'il eût craint que les sons de cette cloche de mort n'eussent pas retenti assez fortement dans son cœur. »

De leur côté, les prêtres poussaient de toutes leurs forces à une agitation en sens inverse, et, chose curieuse, c'était à la misère du prolétariat en haillons qu'ils demandaient de défendre leur opulence discutée. On fit circuler la pièce suivante, chef-d'œuvre d'artificieuse habileté.

« MODÈLE DE PROTESTATION A FAIRE POUR LES PAUVRES. Attendu : 1° que les biens ecclésiastiques n'ont point été donnés à la nation et qu'ils ne lui appartenaient pas, parce qu'ils ne formaient pas, au moment de la donation, des propriétés communales et indivises dans sa main, mais des propriétés individuelles et détachées du patrimoine public dans celle des donateurs, qui, par cela même, étaient les maîtres absolus d'en disposer à leur gré; 2° que c'est aux églises et à la religion, pour l'entretien de ses ministres, que ces biens ont été donnés à perpétuité et dans toute la plénitude du droit, suivant l'expression des chartes, pour en jouir par elle et les ministres du culte, comme les fondateurs en jouissaient eux-mêmes; 3° que ces biens étant encore le patrimoine des pauvres dans la main des titulaires, à qui les fondateurs, d'accord avec l'Église et l'État, ont abandonné le soin des aumônes, les ecclésiastiques se trouvent, par leur expoliation, privés de cette partie si essentielle de leur ministère, et les pauvres, par la vente qui serait faite de ces biens, frustrés à jamais des secours qu'ils avaient droit d'en attendre.... Par ces motifs :

« Nous, les pauvres de telle paroisse   , département de   , protestons contre toute vente des biens appartenant au clergé et tendant à nous dépouiller des droits incontestables que nous avons à ces biens.

« Fait à   , ce   . »

En même temps, Lemintier, évêque de Tréguier, en appelait par un mandement à la guerre civile. Les princes du sang royal en fuite, le soldat énervé, le citoyen furieux ou inquiet, le commerce épuisé, le crédit perdu, les lois sans force et leurs interprètes muets, le pouvoir égaré dans la multitude, la vengeance prête et appuyant déjà ses poignards sur la poitrine de ses victimes, voilà le lugubre et irritant tableau que l'évêque de Tréguier présentait aux esprits. Sa pensée fut comprise; un projet de soulèvement fut arrêté. Le chevalier de Kéralio, un gentilhomme du nom de Kergué et Trogoff, fils d'un conseiller au parlement de Rennes, se concertent pour la levée d'un corps de volontaires, et l'évêque ose bénir ce recrutement de la révolte. « Je ferai sonner le tocsin, leur disait-il, pour appeler à votre secours les habitants de la campagne. » Mais le tocsin se tut, grâce à l'énergie de la municipalité de Tréguier, dont l'action fut prompte et décisive. Elle déclara traître aux Communes quiconque pousserait à l'enrôlement; interrogea les coupables, qui nièrent tout, et envoya le dossier à l'Assemblée, qui renvoya le mandement factieux au tribunal chargé de juger les crimes de lèse-nation.

Ce fut le 23 octobre seulement que fut reprise la discussion sur les biens ecclésiastiques. Dans l'intervalle, l'Assemblée avait quitté Versailles et était venue s'installer à Paris dans le palais de l'archevêché. Pour donner aux prêtres l'exemple des sacrifices, Dupont de Nemours offrit solennellement à la nation la finance de son office de conseiller au parlement. Garat descendit dans la lice, armé d'une érudition redoutable. Thouret, jurisconsulte constitutionnel, orateur froid et subtil, établit entre les individus et les corps des distinctions spécieuses. Les individus, selon lui, avaient des droits naturels, indépendants de la loi, tels que la liberté et la propriété; ils ne s'associaient pas pour les acquérir, mais pour leur donner un plein exercice. Les corps moraux, au contraire, ne jouissaient que d'une existence fictive; ils n'avaient point de droits avant la loi qui les leur assurait; ils dépendaient d'elle à tous égards et ils étaient dissous dès qu'elle l'avait ordonné. De même que supprimer les corps n'était pas un *homicide*, de même leur interdire de posséder n'était pas une *spoliation*. Treilhard fit l'étrange et scandaleux raisonnement que voici : « La propriété est le droit d'user et d'abuser : le clergé ne peut abuser; il n'est donc pas propriétaire. » Heureux les prêtres, si on n'avait pas eu d'autres arguments à leur opposer! Un des plus âpres défenseurs de l'Église, le vicomte de Mirabeau, s'étant échappé jusqu'à dire qu'il ne voulait point examiner la question au point de vue du juste et de l'injuste, de peur d'un piége : « Eh bien, s'écria rudement celui que la nature lui avait donné pour contradicteur éternel, son frère, en ce cas, je suis un grand dresseur de piéges; » et Mirabeau ajouta avec un mélange de gravité et d'ironie : « J'ai l'honneur de vous déclarer, pour le reste de ma vie entière, que j'examinerai toujours si le principe d'une chose est juste ou injuste. » Toutefois, il insista fort, dans son discours, sur l'utilité de la mesure proposée : « L'utilité publique est la loi suprême, et ne doit être balancée ni par un respect superstitieux pour ce qu'on appelle intention des fondateurs, comme si des particuliers ignorants et bornés avaient eu le droit d'enchaîner à leur volonté capricieuse les générations qui n'étaient point encore, ni par la crainte de blesser les droits prétendus de certains corps, comme si les corps particuliers avaient quelques droits vis-à-vis de l'État.... Mais les corps particuliers n'existent ni par eux-mêmes ni pour eux; ils ont été formés par la société, et ils doivent cesser d'être au moment où ils cessent d'être utiles. Concluons qu'aucun ouvrage des hommes n'est fait pour l'immortalité. Puisque les fondations, multipliées par la vanité, absorberaient à la longue toutes les propriétés particulières, il faut bien qu'on puisse à la fin les détruire. Si tous les hommes qui ont vécu avaient eu un tombeau, il aurait bien fallu, pour trouver des terres à cultiver, renverser ces monuments stériles et remuer les cendres des morts pour nourrir les vivants. »

Tandis que Mirabeau soutenait ainsi la lutte, Talleyrand, qui l'avait engagée, en laissait à d'autres la peine et la gloire. La pomme jetée, il s'était retiré dans les nuages.

Maury revint à la charge, plus hardi, plus agressif que jamais. Vers le milieu du mois d'octobre, une députation de juifs s'était présentée à l'Assemblée, pour la supplier de déchirer enfin ce voile d'opprobre dont les descendants du plus ancien des peuples marchaient couverts, et Maury s'était fait une arme empoisonnée de cette prière si touchante, si digne de la Révolution à qui elle était adressée. Comment en douter? C'étaient les agioteurs, les marchands d'argent qui avaient conspiré la ruine de l'Église, et la motion imprévue de l'évêque d'Autun n'avait que trop bien dévoilé leur plan. Ils attendaient que la vente des biens du clergé fît monter au pair les effets publics de manière à augmenter subitement leur fortune d'un quart. Les juifs venaient à la suite avec leurs trésors, pour les échanger contre des acquisitions territoriales, et, dans ce moment même, ne demandaient-ils pas à l'Assemblée nationale un état civil? Conspirateurs impatients de s'emparer des propriétés de l'Église, à l'ombre du titre de citoyen! On savait assez, d'ailleurs, ce que l'Etat devait attendre des dépositaires de l'argent! Ne venaient-ils pas de fermer impitoyablement leurs coffres à l'emprunt, tandis que les autres citoyens sacrifiaient jusqu'à leur vaisselle? Tel avait été, dès l'origine de la discussion, le thème de l'abbé Maury. Dans son second discours, s'attachant aux distinctions de Thouret, il invoqua contre lui l'autorité de Jean-Jacques, qui définissait la propriété le *droit du premier occupant par le travail*, ce qui supposait l'intervention de la loi; car personne ne sèmerait s'il n'avait la certitude de recueillir. Maury en concluait qu'il n'y avait pas, qu'il ne pouvait pas y avoir de droit de propriété antérieur à la loi; mais que cela était tout aussi vrai des propriétés des individus que de celles des corps, et que, par conséquent, les distinctions de Thouret étaient des subtilités vaines. « La suppression de nos biens, continuait-il, ne saurait être prononcée que par le despotisme en délire. Voudrait-on nous les prendre comme des *épaves* ou par droit de confiscation? C'est l'idée la plus immorale: il n'a jamais été permis de succéder à celui à qui l'on donnait la mort. » Et il cita ce vers de Crébillon:

Ah! doit-on hériter de ceux qu'on assassine?

Tout ce discours était si violent qu'il se perdit dans les murmures. Mais, le lendemain, le clergé eut un défenseur plus grave dans la personne de M. de Boisgelin, archevêque d'Aix. Écartant les paroles blessantes, ce prélat s'en tint aux raisons qui devaient le plus toucher l'Assemblée. Il parla de la prescription comme d'une loi protectrice qu'il fallait craindre de violer, parce qu'elle répare les maux inséparables de l'oubli des traditions et de la perte des titres. Celle du clergé était *dix ou douze fois centenaire :* quel possesseur de terres pouvait en invoquer une semblable? Il montra le sol de la France fécondé, enrichi, embelli par la culture des moines, par les routes qu'ils avaient ouvertes au commerce, par la population qu'ils avaient nourrie ou mise à l'abri des guerres. Que la nation pût retirer à l'Église la faculté de posséder, il ne le niait point; mais une telle interdiction ne pouvait avoir d'effet rétroactif. Autrement, sur quelle pente allait-on se placer? Aujourd'hui on attaquait les donations faites à l'Église; demain, on attaquerait les donations faites aux communautés, les donations faites à des collatéraux, à des étrangers. Malheur à la société, si l'on remontait aux principes! Déjà n'avait-on pas proposé d'abolir les testaments, comme une usurpation de l'avenir, comme des actes illégitimes transmettant la propriété de moissons qui ne sont pas encore et que le testateur n'a ni à semer ni à recueillir? S'arrêterait-on à une exception première? y avait-il quelqu'un qui osât en répondre?...

Le 2 novembre 1789, après six semaines consacrées à ce débat, l'Assemblée se sentit lasse et voulut en finir. Le Chapelier résuma la discussion d'une façon nette et péremptoire. Cependant, le mot d'expropriation avait quelque chose d'effrayant pour le plus grand nombre: Mirabeau s'en aperçut, et en homme qui tient les clés de l'outre des tempêtes, il endormit les scrupules des cœurs intimidés en abandonnant le mot pour avoir la chose. Au lieu de dire que les biens du clergé étaient la propriété de la nation, il proposa de déclarer seulement que ces biens étaient mis à la *disposition de la nation*. L'Assemblée vota, et tout fut dit.

On remarqua comme une singularité que ce décret célèbre, adopté à la majorité de 568 voix contre 346, avait été rendu le jour des morts, sur la motion d'un évêque, sous la présidence de Camus, membre du clergé, et dans le palais de l'archevêque de Paris.

Il s'agissait de vendre ces biens reconquis : on décida qu'il en serait vendu jusqu'à concurrence de quatre cents millions, et un comité ecclésiastique fut chargé de soumettre ses vues à l'Assemblée. Mais ce comité était profondément divisé lui-même. L'évêque de Clermont, M. de Bonald, qui le présidait, y avait apporté les tendances du haut clergé, c'est-à-dire l'esprit de résistance aux idées nouvelles. Camus et quelques autres y représentaient cet austère jansénisme qui n'avait de révolutionnaire, au fond, que la haine de certains abus. Impatiente d'arriver à une solution qui devait être, assurait-on, le salut des finances, l'Assemblée doubla le nombre des commissaires. Leur travail, du reste, était compliqué et difficile. Les premiers biens à vendre étaient les bâtiments des réguliers des villes; mais comment procéder à la vente avant d'avoir statué sur le sort des religieux? On fut conduit de la sorte à discuter la suppression des ordres monastiques.

La France était couverte d'abbayes, de couvents, de monastères; elle en comptait plus que l'Espagne, plus que l'Italie. Vers l'an 1700, à en croire un écrivain, suspect, il est vrai, d'exagération, le nombre des ecclésiastiques de tout ordre se serait élevé en France à deux cent cinquante mille, dont plus de quatre-vingt mille enfermés dans des cloîtres. Les philosophes du dix-huitième siècle avaient constamment décrié des institutions qui appartenaient à d'autres temps et à d'autres mœurs. Bayle, en son formidable Dictionnaire, avait mis au jour les étranges et scandaleuses révélations d'un livre laissé au quinzième siècle par Ambroise, sous le titre de l'*Hodœporicon*. C'était l'itinéraire qu'avait tracé le vénérable chef des Camaldules, lorsqu'il inspecta tous les couvents de son ordre en Italie. Ambroise les trouva dans un tel état de corruption, que plus d'une fois il dut employer la langue grecque pour exprimer des choses qu'il n'osait même pas dire en latin. Le monde, qui connaissait fort peu l'*Hodœporicon*, apprit par Bayle et ses copistes que, dès le quinzième siècle, les monastères d'hommes et de filles n'étaient souvent que d'infâmes lieux de débauche, et, comme il arrive, on généralisa le mépris, bien qu'on ne pût conclure avec équité d'un aussi furieux relâchement des moines italiens, à la dépravation du clergé de France, qui fut toujours plus réglé dans sa conduite.

Voltaire, dont l'admirable bon sens rendait justice aux travaux des moines, à leurs vertus passées, à leurs talents, ne s'était cependant point fait faute d'employer contre eux ses ironies immortelles, et toute l'Europe éclairée avait pu

rire, après lui, de beaucoup d'ordres religieux, de leurs croyances absurdes et de la niaiserie de leurs querelles. Que penser des Franciscains vivant, depuis des siècles, sur l'histoire d'un loup enragé que François d'Assise guérit miraculeusement et auquel il fit promettre de ne plus manger de moutons? Et sur celle d'un Cordelier, devenu évêque, qui, déposé par le pape et étant mort après sa déposition, sortit de sa bière pour aller porter une lettre de reproche au Saint-Père? Les Dominicains ne s'étaient formés que pour disputer avec les Franciscains sur la question de savoir si la Vierge était née livrée au démon ou exempte du péché originel. Il est vrai que ces religieux s'étaient rendus odieusement utiles en faisant partout l'office d'inquisiteurs et que de leur ordre sortit ce Torquemada qui, en quatorze ans, fit brûler à petit feu près de six mille hommes avec l'appareil et la pompe des plus augustes fêtes!... Les Augustins s'étaient voués au trafic des indulgences, et ils n'étaient guère connus du siècle que pour avoir compté Luther dans leur ordre. Les moines blancs semblaient n'avoir eu d'autre mission que de combattre les moines noirs. Quant aux Carmes, il leur suffisait que l'on crût qu'Elie était leur fondateur, et pour ce qui est des Jésuites, l'effroi de la terre, il était devenu difficile de les calomnier. Ni les vertus dormantes des Chartreux, ni la béate innocence des Minimes, s'imposant par frugalité de manger tout à l'huile et observant la même règle dans les pays où cette nourriture est un luxe, rien n'avait trouvé grâce devant Voltaire de ce qui relevait de son génie. Et s'il admirait, comme tout le monde, les héroïques Trinitaires de la rédemption des captifs; s'il bénissait les instituts consacrés par la beauté, par la jeunesse d'un sexe délicat, au soulagement des pauvres et au service des malades, il n'en poursuivait pas moins de ses sarcasmes ces innombrables couvents qui, se perpétuant sans utilité pour la race humaine, tenaient lieu d'une immense mortalité : « Les filles sont nées, disait-il, pour la propagation et non pour réciter du latin qu'elles n'entendent pas.... Il y a tel couvent inutile qui jouit de deux cent mille livres de rente. La raison démontre que si l'on donnait ces deux cent mille livres à cent officiers qu'on marierait, il y aurait cent bons citoyens récompensés, cent filles pourvues, quatre cents personnes de plus dans l'Etat, au bout de dix ans, au lieu de cinquante fainéants. »

Après Voltaire était venu Diderot, qui, dans un livre éloquent mais licencieux, où s'était parfois oubliée la dignité de l'écrivain, avait tracé un effrayant tableau des tyrannies, des douleurs, des voluptueux périls et des misères morales du cloître. Que d'iniquités se couvraient de votre ombre, lourdes murailles qui sépariez du monde tant de pauvres jeunes filles, victimes de vœux imprudents et des serments d'un âge où l'on ignore son cœur! Que de cris déchirants vos voûtes étouffèrent, noires demeures dont la loi civile n'osait franchir le seuil! Tantôt c'était une communauté qui avait mis en œuvre les caresses de la captation pour fasciner, pour bercer dans les songes de l'éternité une nature faible, bientôt séduite par les douceurs imprévues du noviciat et les facilités d'une règle indulgente, jusqu'au jour sombre de la *profession*, passé lequel le regret était un crime; tantôt c'était une famille aisée qui, pour faire un fils riche ou voiler à jamais quelque secret sanglant, violentait la vocation d'une adolescente effrayée et la condamnait, comme la vestale antique qui avait succombé à l'amour, au supplice de descendre vivante dans le tombeau. Terribles pouvaient être les persécutions, terribles les tortures que cachaient des catacombes dont les lampes du dehors perçaient si difficilement l'obscurité, et que remplissait de sa domination sans bruit cette cruauté de la tendresse changée en aigreur!... Ah! il y avait bien de quoi épouvanter les familles dans le pathétique récit des malheurs possibles de la vie monastique, d'autant que Diderot avait rencontré et mis sur les lèvres de son héroïne infortunée les plus beaux accents de la religion, les plus nobles inspirations du sentiment chrétien.

Tout le siècle avait lu les philosophes; et leurs livres qui avaient façonné l'opinion publique, allaient aussi fournir le texte des lois nouvelles. De même que le décret qui rendait à la nation les biens du clergé n'avait fait que traduire les idées émises par Turgot dans l'Encyclopédie à l'article *Fondation*, de même le décret qui allait supprimer les ordres monastiques était en germe dans les écrits de Voltaire et des siens. Car les grands faits historiques ne sont que la contre-épreuve des méditations de quelques esprits d'élite. L'histoire est comme une suite de pensées.

A les juger de sang-froid, les institutions monastiques donnaient à dire beaucoup de bien et beaucoup de mal.

Il est des blessures mystérieuses qui ont besoin de saigner à l'écart; il est des fatigues de l'âme auxquelles la solitude seule est bonne : n'était-ce rien que ces refuges ouverts contre le monde, contre l'amertume de ses plaisirs, contre l'oppression de son tumulte et ses orages?

Aussi cherchez quels furent en Orient, où la vie monastique prit naissance, les premiers traits qui la caractérisent : goût de la retraite, besoin de la contemplation, affaissement du cœur, dégoût d'une société misérable et corrompue, voilà ce qui frappe tout d'abord; de sorte que la vie monastique dut son origine, non pas exclusivement peut être, mais principalement à une secrète tendance de la nature humaine, que favorisaient les désordres d'un état social en dissolution. Cela est si vrai, que les moines commencèrent par être des laïques; ils restèrent même étrangers au clergé proprement dit pendant plus de deux siècles. Peu à peu, cependant, le désir de devenir clercs *les piqua*, suivant l'expression de saint Jérôme, et toutefois ce n'est guère qu'au commencement du septième siècle qu'on les trouve incorporés d'une manière générale à la société ecclésiastique.

Que si maintenant on remonte aux conceptions de l'homme célèbre qui, dans la première moitié du sixième siècle, se fit le législateur des moines d'Occident, on aura certainement à admirer. Sans doute on peut et l'on doit reprocher à saint Benoît d'avoir, dans sa *Règle de la vie monastique*, étouffé sous un joug de plomb la spontanéité des âmes, d'avoir poussé la loi de l'obéissance jusqu'à l'absorption de l'individu, d'avoir, par l'établissement des vœux perpétuels, usurpé l'avenir;... mais ce qui mérite d'être rappelé, c'est le soin que mit saint Benoît à fermer l'accès des monastères à la paresse.

« L'oisiveté, dit la *Règle de la vie monastique*, est l'ennemie de l'âme, et par conséquent les frères doivent, à certains moments, s'occuper du travail des mains; dans d'autres à de saintes lectures.... Ils sont vraiment moines s'ils vivent du travail de leurs mains, ainsi qu'ont fait nos pères et les apôtres. »

L'institut monastique n'avait donc pas été sans offrir, à part son côté poétique, un genre d'utilité de nature à toucher l'époque même la plus matérialiste. En apportant à des sociétés encore barbares l'exemple de l'association, les moines avaient mis en mouvement, sous une forme à la vérité très imparfaite et grossière, une idée féconde. L'agriculture, les lettres, les arts leur furent redevables. La grande culture, si favorable au développement du règne animal, est peut-

être, plus que partout ailleurs, nécessaire en France, où le sol, hérissé de montagnes, coupé de fleuves et de ravins, varie constamment soit de nature, soit de valeur, ce qui rend la division des héritages plus funeste que dans les contrées d'un sol uniforme, parce que chaque héritier voulant sa part de chaque qualité de terre, le morcellement y a pour conséquence forcée la ruine du cultivateur par le nombre de ses courses, la perte de son temps, le gaspillage de ses engrais et l'épuisement de ses bestiaux. Or, on sait que les terres appartenant aux communautés religieuses étaient cultivées en grandes fermes et à bail emphytéotique. Comme propriétaires, les moines, auxquels il arriva de guider ux-mêmes la charrue, fournirent des heureux effets de la grande culture des preuves assez remarquables; et si aux bénéfices qui en



résultaient on ajoute celui des règlements somptuaires de chaque congrégation, celui des économies que permet la vie en commun, celui de la sobriété, qui faisait — au moins là où l'institution ne s'était pas corrompue — le fond des observances, on comprendra ces paroles du marquis de Mirabeau : « J'ai habité dans le voisinage d'une abbaye à la campagne L'abbé, qui partageait avec les moines, en tirait six mille livres. Sur les six mille livres restantes, ils étaient trente-cinq, savoir : quinze de la maison et vingt jeunes novices étudiants, attendu qu'il y avait un cours dans cette maison. Ces trente-cinq maîtres avaient en comparaison peu de domestiques ; mais ils en avaient au moins quatre. Or, je demande si un gentilhomme vivant dans sa terre de six mille livres de rente n'en aurait pas eu davantage. Ainsi donc, entre lui, sa femme et quelques enfants, à peine auraient-ils vécu dix sur ce territoire, et en voilà quarante d'arrangés, en vertu d'une institution particulière. »

L'Eglise avait des serfs, — ce fut une de ses hontes ; —

mais il est juste de reconnaître qu'elle les traitait avec plus de douceur et d'humanité que les seigneurs féodaux; elle les protégeait jusque sur la terre d'autrui en excommuniant les officiers qui les opprimaient, en repoussant de ses autels les offrandes des maîtres inhumains. Elle offrait aux serfs coupables ou poursuivis des asiles sacrés d'où ils ne sortaient qu'avec le pardon. Elle défendait de les mutiler, pour quelque crime qu'ils eussent commis; car c'était un des affreux usages de la féodalité de couper l'oreille au serf qui s'était enfui trois fois, de couper la main droite à celui qui retombait une seconde fois dans la faute d'avoir travaillé le dimanche, de punir par la castration le serf convaincu d'un vol de la valeur de quarante deniers! Pierre de Clugny, dans l'*Apologie* de son ordre, s'exprime ainsi : « Nous usons de nos biens mieux que les séculiers, qui lèvent des tailles sur leurs serfs trois ou quatre fois l'année et les accablent de corvées et de vexations inouïes. » Ce furent les moines qui les premiers donnèrent l'exemple des affranchissements. Saint Benoît d'Aniane, réformateur des monastères des États carlovingiens, reçut de la dévotion des fidèles des biens considérables; mais, en acceptant les terres, il donnait la liberté aux serfs qui les habitaient. Ordinairement la concession de quelques terres s'attachait à cet acte d'affranchissement des vassaux; si bien qu'il fut interdit par un concile aux évêques de donner aux serfs qu'ils affranchissaient au delà de vingt sols et d'un petit terrain, champ ou vigne, avec une habitation.

En ce qui touche les lettres et les arts, il est incontestable que leur conservation est due en partie aux ordres monastiques. Voltaire reconnaît que le peu de connaissances qui restait chez les barbares fut perpétué dans les cloîtres; que les Bénédictins transcrivaient des livres..., cultivaient la terre, chantaient les louanges de Dieu, vivaient sobrement, étaient hospitaliers, et que leurs exemples servirent à mitiger la férocité des temps de barbarie. Les écrivains, les peintres, les sculpteurs du moyen âge furent presque tous des cénobites. « Les Chartreux, qui faisaient profession d'une pauvreté fort exacte, dit Mabillon, avaient néanmoins un grand zèle pour composer de riches bibliothèques. » Et le savant homme qui nous parle ici du zèle des Chartreux n'appartenait-il pas lui-même à cet ordre des Bénédictins qui avait défriché nos champs et notre littérature? Dès le douzième siècle, les moines de Clugny avaient donné aux beaux-arts un développement dont saint Bernard se plaignait dans son *Apologie*, lorsqu'il reprochait à ces moines la magnificence de leurs églises, surtout la beauté intérieure de leurs cloîtres : « Pourquoi, dit-il, mettez-vous sous les yeux des moines des peintures de grotesques, des combats, des chasses, des lions, des centaures, des monstres, de manière à leur causer des distractions?... »

Voilà ce que pensaient les partisans des ordres monastiques; mais c'est à peine si quelqu'un songeait à les défendre, même parmi le clergé séculier, qui les avait toujours regardés d'un œil jaloux. Le bien qu'on en pouvait dire était passé, le mal était présent. Au dix-huitième siècle, les ordres religieux n'étaient plus que l'ombre défigurée d'eux-mêmes. Leur mission était finie, leur rôle corrompu. Leur activité s'était assoupie ou usée misérablement en pratiques puériles. Tous les vices du siècle avaient envahi les monastères, et il y eut un moment où, par un étrange retour, la cruauté, bannie du monde, parut se réfugier dans ces mêmes cloîtres d'où étaient sortis les premiers enseignements d'humanité. Les supérieurs des couvents s'étant arrogé le droit d'exercer la justice et d'être chez eux lieutenants criminels, avaient imaginé des tortures qui donnaient la mort. La constitution des Carmes portait que le criminel serait renfermé dans la prison, pour y être tourmenté jusqu'à son dernier soupir. *Ibi perpetuo tempore miserabiliter affligendus.* Les prisons monastiques étaient donc quelquefois des tombeaux et s'appelaient alors *vade in pace*, parce que celui qu'elles recevaient y devait finir ses jours. C'étaient des caves souterraines en forme de sépulcre. Le patient y était conduit en procession. Couvert d'un drap mortuaire, il assistait à son *Requiem*. On lui donnait un pain, un pot d'eau, un cierge allumé, et on le descendait dans le caveau, dont on murait l'entrée. Quelquefois, pour abréger cette agonie, on l'enterrait vif, et l'infortuné périssait tout de suite, étouffé sous la terre dont on le chargeait. M. de Coislin, évêque d'Orléans, délivra un malheureux que les moines avaient enfermé dans une citerne, bouchée ensuite d'une grosse pierre. Le parlement de Paris, en 1763, punit les moines de Clairvaux, pour un acte semblable : il leur en coûta quarante mille écus.

Des règles indécentes, des pénitences de nature à avilir l'être humain, se pratiquaient dans certains ordres. La règle de Fontevrauld recommande aux religieuses (chap. XXVIII) de replier la robe noire sur leurs têtes et de faire couler les robes de dessous, afin de laisser à nu ce qu'il fallait offrir aux verges de la supérieure. On vit des Carmes boire de l'eau sale pour se mortifier; quelques-uns se faisaient attacher au pied de la table du réfectoire et prenaient à la bouche, comme des animaux, ce qu'on jetait à terre devant eux; d'autres marchaient à quatre pieds, portant le bât; il y en avait qui, après s'être flagellés, se prosternaient à la porte du réfectoire, afin qu'à la sortie du dîner on leur marchât sur le visage. Des religieuses s'abaissèrent à tout ce qui se peut inventer de plus dégoûtant, mangeant des écuelles du sang qu'on avait tiré aux malades, mâchant des souris mortes et du pain moisi, rempli de vers. Quelquefois, la supérieure envoyait une sœur paître de l'herbe avec le mulet du couvent, ce qui rappelait la constitution des Augustins, disant que chacun de ces religieux se doit laisser guider comme une bête de somme, *tanquam domesticum animal obedientiæ loris.*

Le 12 février 1790, l'Assemblée, saisie par le rapport de Treilhard, fait au nom du Comité ecclésiastique, discuta l'existence des ordres religieux. L'abbé Grégoire les défendit un peu timidement, mais avec l'autorité que lui donnait, en cette circonstance, son attachement bien connu aux idées de la Révolution. Barnave attaqua les établissements monastiques comme la violation la plus scandaleuse des droits de l'homme. « Dans un moment de fureur passagère, dit Garat l'aîné, un adolescent prononce le vœu de ne reconnaître désormais ni père, ni famille, de n'être jamais époux, jamais citoyen; c'est un suicide civil. » Ces mots soulèvent une tempête. M. de Juigné, l'abbé Maury, les évêques de Nancy et de Clermont crient au blasphème et annoncent une motion tendant à ce que la religion catholique, apostolique et romaine soit reconnue religion nationale. Une pareille motion pouvait exciter et armer le fanatisme : on le comprit. Dupont (de Nemours), Rœderer, Charles de Lameth déclarèrent que ce serait mettre en doute les sentiments religieux de l'Assemblée. Plus calme, elle revint à son ordre du jour, et sur la proposition de l'abbé Montesquiou, conforme aux conclusions de Treilhard, elle vota la suppression des vœux monastiques et des congrégations de l'un et de l'autre sexe; ordonna que les moines qui voudraient quitter le cloître feraient une déclaration aux municipalités et qu'il serait assi-

gné des maisons à ceux qui ne voudraient pas profiter du décret. On ne toucha point, pour le moment, aux ordres chargés de l'éducation publique et du soulagement des malades. Quant aux religieuses, l'Assemblée crut leur devoir quelques ménagements : elle leur permit de rester dans les maisons qu'elles habitaient, les exceptant des dispositions qui ordonnaient la réunion de plusieurs maisons en une seule.

Les temps étaient venus. Les ordres monastiques n'avaient pas été inutiles à l'humanité mineure : par cela même le monde émancipé n'en voulait plus. La civilisation jusqu'alors avait dû une partie de ses progrès au principe d'association appliqué partiellement, mêlé à des pratiques superstitieuses ou barbares et chargé des liens d'une discipline tyrannique; dorénavant, ce qui devait pousser les hommes dans la route du bonheur uni au devoir, c'était l'association universelle, fille de la science et mère de la liberté.

En détruisant les monastères, l'Assemblée nationale ne faisait que constater par une loi leur mort naturelle, antérieure à ses décrets. Le dernier pas, comme dit Montaigne, ne crée point la lassitude, il la déclare.

CHAPITRE V

LE POUVOIR DES PARLEMENTS DISCUTÉ

ENTRE le décret contre les prêtres et le décret contre les moines un événement grave s'était accompli : à son tour, la puissance des parlements succombait.

Le spectacle de leur agonie est un des plus singuliers de l'histoire.

En parlant du réveil des esprits sous Mazarin, c'est-à-dire quand la main de fer de l'*Éminence rouge* ne fut plus sur toutes les têtes, le cardinal de Retz dit :

« Ce signe de vie, dans les commencements presque imperceptible, ne se donne point par Monsieur, il ne se donne point par M. le Prince, il ne se donne point par les grands du royaume; il se donne par le parlement, qui jusqu'à notre époque n'avait jamais commencé de révolution, et qui certainement aurait condamné par des arrêts sanglants celle qu'il faisait lui-même, si tout autre que lui l'eût commencée. Il gronda sur l'édit du tarif; et aussitôt qu'il eut seulement murmuré, tout le monde s'éveilla. On chercha en s'éveillant, comme à tâtons, les lois; on ne les trouva plus. L'on s'effara, l'on cria, l'on se les demanda, et dans cette agitation les questions que leurs explications firent naître, d'obscures qu'elles étaient et vénérables par leur obscurité, devinrent problématiques, et de là, à l'égard de la moitié du monde, odieuses. Le peuple entra dans le sanctuaire, il leva le voile qui doit toujours couvrir tout ce que l'on peut dire et tout ce que l'on peut croire du droit des peuples et de celui des rois, qui ne s'accordent jamais si bien ensemble que dans le silence. La salle du Palais profana ces mystères. »

Ce que le cardinal de Retz a écrit des premiers remuements de la salle du Palais, sous Mazarin, s'applique bien mieux encore à la lutte que les parlements engagèrent contre Brienne et Lamoignon. Ce fut alors que, se sentant mourir s'ils restaient eux-mêmes, ils osèrent se prétendre la nation, dont ils crurent pouvoir sans danger, ou plutôt à leur profit, proclamer l'antique et imprescriptible souveraineté. Leurs scribes se livrèrent donc de toutes parts, avec un égoïsme passionné, à l'étude de notre vieille histoire; ils en cherchèrent les origines, perdues dans la poussière des bibliothèques; ils publièrent pamphlets sur pamphlets; ils entassèrent citations sur citations..., et tout cela pour prouver deux choses : la première, que le vrai souverain, en France, c'était le peuple; la seconde, que les parlements tenaient la place de ce souverain.

« Comment en douter? » s'écrièrent-ils d'une commune voix. Est-ce qu'on ne lisait pas dans la loi salique : « Les Francs seront juges les uns des autres avec le prince, et ils décréteront ensemble les lois de l'avenir, selon les occasions qui se présenteront. » Est-ce que Charlemagne n'avait pas dit : « Qu'on interroge le peuple touchant les capitules qui ont été nouvellement ajoutées à la loi, et, après que tous y auront consenti, qu'ils fassent leurs souscriptions sur les capitules mêmes, et qu'ils les confirment de leurs seings. » Est-ce qu'il était possible de se méprendre sur la portée de cette célèbre affirmation des capitulaires de Charles le Chauve : « La loi se fait par le consentement du peuple et la constitution du roi? » Et jusqu'où n'allait pas le pouvoir de ces assemblées, qu'on nommait *parlements?* C'est dans un *parlement* que Pépin, au préjudice de la famille régnante, est placé sur le trône. C'est dans un *parlement*, tenu en 768, que ses deux fils, Charles et Carloman, sont appelés à régner ensemble. C'est dans un *parlement*, tenu à Aix-la-Chapelle, en 813, que Louis le Débonnaire est élevé à l'empire. C'est dans un *parlement*, tenu à Meaux en 869, qu'il est délibéré sur le choix du successeur de Louis le Bègue, et que la royauté est déférée à Louis et à Carloman, ses deux fils, quoique nés d'une mère répudiée, etc. « Après, dit le sire de Villehardouin, à propos du projet d'expédition en terre sainte, prirent li barons un *parlement* à Soissons, pour savoir quand ils voldroient mouvoir et quand ils voldroient tourner. » Le parlement de Paris, appuyé sur ceux des provinces, avait donc une filiation illustre; il remontait donc au berceau même de la nation française; il incarnait donc en quelque sorte l'immortel principe de la souveraineté populaire, et en face du trône il avait à opposer la majesté de tous à celle d'un seul. Que le régime des anciennes assemblées eût subi mainte modification durant le cours des âges, on n'entendait pas le nier. Mais ces changements n'avaient pu altérer le caractère auguste que le parlement tirait de son origine; et le droit d'enregistrement dont il était resté armé contre les entreprises violentes ou injustes des monarques proclamait assez haut qu'en lui n'avait cessé de résider cette grande tradition sur laquelle reposait la vie nationale : *Lex fit consensu populi et constitutione regis.*

La chute si soudaine et si profonde des parlements s'expliquerait mal, pour peu que les prétentions qui viennent d'être rappelées eussent été historiquement fondées. Mais non.

Comme Voltaire le remarque très-bien dans son *Histoire du parlement de Paris*, le mot *parlement*, une fois introduit dans notre langue, avait été employé pour désigner des choses très-différentes, depuis les assemblées de ville jusqu'aux universités. C'était une expression générique, voilà tout.

Et, d'un autre côté, quoi de plus absurde que de rapprocher et confondre sous un même nom, sans tenir compte des différences d'époque, d'origine, de mœurs, d'attributions, les réunions de guerriers de la première race, les espèces de conciles de la seconde, et les assemblées de barons de la troisième?

La vérité est que ce droit de tous d'intervenir dans les affaires de tous, n'avait jamais été pratiqué en France, au moins d'une manière uniforme, complète, régulière, systématique. Loin de là ; et ce n'est assurément pas prouver le contraire, que de mettre en avant quelques formules empruntées aux anciens textes, en leur donnant une définition et en leur attachant une importance modernes.

Aux termes de la loi salique, quiconque avait tué un Franc, devait aux parents une composition de deux cents sols, tandis que, pour le meurtre du Romain possesseur, la composition n'était que de moitié ; rien ne signale mieux la ligne de démarcation que la conquête des Gaules par les Francs avait tracée entre les vainqueurs et les vaincus ; et dès lors, comment vaincus et vainqueurs auraient ils été admis à venir siéger, en vertu d'un droit égal, dans des assemblées souveraines ?

Les guerriers francs groupés autour de leur chef et, glaive en main, consultant ensemble sur ce qui est à faire, telle est l'image fidèle des assemblées sous la race sicambre de Clovis.

Sous la seconde race, elles présentèrent un caractère bien différent. Pépin le Bref y ayant introduit les prélats, et les principaux chefs y ayant seuls place désormais à côté des évêques, par une suite naturelle de la dispersion des vainqueurs sur le sol, elles tinrent à la fois du corps aristocratique et du concile. Suivant le témoignage de Hincmar, les assemblées générales avaient lieu, du temps de Charlemagne, partout où il plaisait au roi de les convoquer. Le roi proposait l'objet du capitulaire, et la délibération s'ouvrait, en plein air si le temps était beau, sinon dans des salles préparées exprès. Les évêques, les abbés et les clercs d'un rang élevé se réunissaient à part ; les comtes, les seigneurs laïques en faisaient de même. Toutefois, ils pouvaient, s'ils le trouvaient bon, siéger ensemble ; le roi se rendait au milieu d'eux. La délibération finie, on notifiait le résultat au peuple répandu dans les environs, lequel n'ayant pris aucunement part aux débats et n'y ayant pas même assisté, acclamait.

« On voudra savoir, dit Boulainvilliers, après avoir cité Hincmar, pourquoi il ne paraît dans ces assemblées générales que deux sortes d'états, le clergé et les seigneurs, qui formaient deux chambres particulières, outre la multitude, qui, n'ayant point de part aux délibérations, n'assistait au parlement que pour les autoriser par la promesse de son obéissance, conséquence des acclamations avec lesquelles elle recevait ce qu'on appelait pour lors l'*annonciation*, c'est-à-dire le résultat de l'assemblée, à la tête duquel paraissait toujours le nom du souverain. Mais l'on n'ignore pas que les Français, ayant conquis la Gaule sous le règne de Clovis, y établirent leur gouvernement tout à fait séparé de celui de la nation soumise, qui, demeurant dans un état moyen entre la servitude romaine et la liberté, fut toujours regardée par les conquérants comme destinée au travail et à la culture de la terre, et non pas à partager les honneurs du gouvernement. »

Boulainvilliers se trompe certainement et exagère en rapportant tout ici à cette distinction persistante des deux races, fondement de son système historique ; car, du passage même sur lequel il s'appuie résulte la preuve manifeste que, parmi la multitude forclose, se trouvaient, mêlés aux Gaulois, tous ceux des Francs qui n'étaient point d'une condition élevée.

Au reste, quelque limité, quelque illusoire qu'il fût, ce *consensus populi* ne tarda pas à être entièrement écarté, d'abord par l'interruption des assemblées nationales sous les derniers rois de la seconde race, puis par leur cessation presque complète sous les premiers rois de la troisième.

Il n'y avait donc pas de base vraiment historique aux prétentions superbes des parlements, telles qu'elles se produisirent quand la Révolution menaça. Il y a plus : l'origine judiciaire des parlements était là pour démentir hautement ce qu'ils affirmaient de leur origine politique.

De quelle formule, en effet, et de quelle nécessité relevait leur existence ? De la formule que LE ROI EST LA SOURCE DE TOUTE JUSTICE, et de la nécessité de mettre cette formule d'accord avec cette autre, qui semblait si fort la contredire : LA JUSTICE EST PATRIMONIALE EN FRANCE.

Peu de mots suffiront pour justifier notre point de vue.

On se rappelle ce que Grégoire de Tours raconte du soldat frank qui, entendant Clovis réclamer, dans le partage des dépouilles, un vase que le sort ne lui avait pas assigné, leva sa hache et s'écria fièrement : « Tu n'auras rien ici que ce qui t'est légitimement échu par le sort. »

Ce droit de partage, évoqué si vivement, s'étant étendu aux terres conquises, celles qui formèrent le domaine du chef s'appelèrent *fiscs*, celles qui échurent aux compagnons du chef s'appelèrent *aleux*, du mot teutonique *los* qui signifie *sort*. L'aleu dut à sa nature primitive d'être un domaine exempt de redevance, un domaine entièrement libre : on le tenait du sort et de la conquête : aux yeux du guerrier frank, c'était ne le tenir que de Dieu et de son épée. En conséquence, le propriétaire de l'aleu fut maître absolu sur sa terre et maître de ceux qu'elle nourrissait : il put y faire des règlements, y battre monnaie, y établir des impôts, y lever des troupes. L'exercice de la puissance publique se trouva ainsi attaché à la possession du sol, et comme la plus belle prérogative de la puissance est le droit de rendre la justice, ce droit fut inhérent à la terre. On posséda une *justice* de la même manière qu'on possédait un champ.

Il est vrai que toutes les propriétés, même à l'origine, ne furent pas alodiales. Presque aussitôt après la conquête, il arriva que, voulant récompenser tels ou tels de leurs compagnons, des chefs opulents leur donnèrent, au lieu d'argent, d'armes ou de chevaux, des portions de terre auxquelles, par l'effet de ce don, se lia une idée de dépendance. Les domaines concédés de la sorte ne le furent pas sans réserve : ils restèrent chargés d'une redevance ; ils ne conférèrent, d'abord, au donataire qu'une possession dont sa vie déterminait la durée et en vertu de laquelle il fut tenu, sous le nom de *vassal*, à suivre la bannière du donateur, son *suzerain*. Ce sont les domaines de cette dernière espèce qui, du cinquième au dixième siècle, portent dans les documents anciens le nom de *bénéfices*, du mot *beneficium*, *bienfait*, et qui à dater du dixième siècle prennent le nom de *fief*, des deux mots germaniques *fee*, *salaire*, et *old*, *propriété*. La nécessité pour les chefs de s'assurer par des récompenses la fidélité de leurs compagnons ; la difficulté de le faire autrement que par des concessions d'immeubles, à une époque où l'argent était rare ; la tendance des propriétaires faibles et menacés à rechercher la protection de propriétaires plus puissants en les prenant pour suzerains, tout cela contribua si bien à étendre la propriété bénéficiale, qu'insensiblement les aleux disparurent ; la maxime *pas de terre sans seigneur* prévalut, et à la fin du dixième siècle l'enchaînement hiérarchique des *bénéfices* ou *fiefs*, déclarés déjà héréditaires par Charles le Chauve, constitua d'une manière définitive le régime féodal.

Mais cette fusion de la souveraineté et de la propriété qui, née du fait violent de la conquête et peut-être aussi du sou-

venir des mœurs patriarcales de la tribu germaine, avait fait le caractère de l'aleu, cette fusion cessa-t-elle d'exister? Non. tout possesseur de fief, bien que lié à son suzerain par certaines relations de dépendance, demeura maître chez lui, dans l'intérieur de son propre domaine. Le droit de rendre la justice ne fut donc pas séparé du sol. En acquérant l'un, on acquérait l'autre; en héritant d'une terre, on héritait du droit de justice qui y était attaché; d'où cette formule fameuse : LA JUSTICE EST PATRIMONIALE EN FRANCE.

Telle fut la loi de la féodalité, et elle était si générale, que le roi lui-même y était soumis. Possédait-il des terres dans la mouvance de quelque seigneurie, il devenait vassal du possesseur de cette seigneurie; seulement, il lui était loisible, en ce cas, de se faire *représenter* pour prêter, comme vassal, foi et hommage à son propre vassal. C'est ainsi qu'en 1284, Philippe III rendit hommage à l'abbaye de Moissac. De sorte que, d'après les règles strictes du régime féodal, si le roi était justicier, c'était moins en sa qualité de roi qu'en sa qualité de propriétaire.

Mais, en face, sinon au-dessus de ce principe, il en existait un autre dont l'origine était germanique et dont les rois avaient intérêt à perpétuer la tradition. On n'avait pas oublié que, chez les Germains, le roi était le premier magistrat : *Principes qui jura per pagos reddunt.*

Ainsi deux systèmes se trouvèrent en présence : celui qui liait à la propriété l'exercice de la justice, et celui qui la faisait remonter à la royauté comme à sa source naturelle.

Or, quel moyen de concilier ces deux systèmes? Il n'y en avait qu'un : la consécration du droit de ressort.

Inutile de dire que ce fut le sujet de grandes luttes, les



FRANÇOIS Ier



HENRI IV

seigneurs n'épargnant rien pour s'arroger la juridiction en dernier ressort, et les rois, de leur côté, favorisant de leur mieux des appels par où s'augmentait leur puissance.

Le tribunal que les rois ouvrirent aux plaignants fut leur propre conseil, le même devant qui se décidaient les causes de leurs domaines particuliers, et qui les suivait partout. Désigné dans les anciens actes, tantôt sous le nom de *curia regis*, tantôt sous le nom de *parlamentum*, ce conseil fut longtemps ambulatoire : Philippe le Bel le rendit sédentaire, par l'édit de 1302, portant que, pour le bien des sujets et l'expédition des procès, il y aurait deux fois l'an, un parlement à Paris, un échiquier à Rouen, un *grand jour* à Troyes, et qu'un parlement se tiendrait à Toulouse, ainsi qu'il avait coutume de se tenir anciennement.

Avant Philippe le Bel, et pour juger en dernier ressort les appels des justices des seigneurs, saint Louis avait établi, outre les grands bailliages de Vermandois, de Sens, de Saint-Pierre-le-Moutier et de Mâcon, de petits parlements qu'on appela *parloirs du roi:* Philippe le Bel ne faisait donc qu'avancer dans une route déjà tracée.

On peut voir, par cet exposé rapide, combien chimérique était cette éclatante filiation que s'attribuèrent les parlements, lorsqu'ils se sentirent en danger de mort. Pris à leur naissance, non-seulement ils n'avaient pas été une institution politique, destinée à servir de barrière aux rois, mais même comme institution judiciaire, la seule chose qu'ils pussent prétendre à représenter, c'était justement la juridiction du prince contre celle des seigneurs; c'était le droit de ressort contre la souveraineté locale du propriétaire-juge; c'était ce principe monarchique LE ROI EST LA SOURCE DE TOUTE JUSTICE, contre ce principe féodal LA JUSTICE EST PATRIMONIALE EN FRANCE.

Une institution purement judiciaire, établie comme contrepoids à l'indépendance des juridictions féodales, voilà les parlements. A leur naissance, ils ne furent rien de plus, et leur composition même le prouve.

On sait que le parlement de Paris, par exemple, se composa d'abord d'anciens barons; mais que la découverte des pandectes de Justinien ayant introduit dans notre jurisprudence les lois romaines et imposé aux juges des connaissances étrangères à ces guerriers ignorants, il fallut leur donner des adjoints tirés d'une classe inférieure. Peu à peu, par la négligence et la retraite des barons, les adjoints se trouvèrent investis du droit de juger, et de là vint la noblesse de robe. Que portait l'ordonnance par laquelle Philippe de Valois, en 1344, donna au parlement l'organisation qu'il a à peu près conservée depuis, jusqu'à son extinction? Cette ordonnance portait qu'il y aurait trente juges, moitié clercs, moitié laïques, dans la chambre dite du *plaidoyer*, — on la nomma plus tard la *grand'chambre;* — quarante dans celle des *enquêtes*, où se jugeaient les procès par écrit, et huit aux *requêtes*, où étaient reçues les requêtes des parties et jugées les affaires de minime importance. Qu'y a-t-il là qui rappelle, de quelque façon que ce puisse être, ces imposantes assemblées du Champ de Mars dont le parlement de Paris osait, en 1789, se proclamer l'inviolable héritier?

Et qu'importait que le mot *parlement* eût été employé avant saint Louis et avant Philippe le Bel? Voltaire le fait observer avec raison: les pairs-barons des anciens parlements y venaient du droit de leur fief et naissance; ils ne recevaient pas de gages. Tout au contraire, dans le parlement judiciaire qui succéda aux *parloirs du roi*, les conseillers recevaient cinq sols parisis par jour; ils exerçaient une commission passagère, et souvent ceux de Pâques n'étaient pas ceux de la Toussaint. « Un tribunal érigé pour juger les affaires contentieuses ne ressemble pas plus aux anciens parlements qu'un consul de la juridiction consulaire ne ressemble aux consuls de Rome. »

Maintenant, que de simple justice royale le parlement fût devenu un pouvoir politique; que de l'usage d'enregistrer les édits afin de les conserver, il eût fait sortir le droit de les examiner, de les critiquer, d'en refuser le dépôt, et qu'ajoutant de jour en jour à l'audace de ses *remontrances*, il eût fini par embarrasser le trône, c'est assurément une des plus fortes marques de votre puissance sur les hommes, ô impérissable instinct de la liberté! Le peuple, que les trop rares convocations des États généraux laissaient sans défense, voulait être protégé d'une manière permanente contre les attentats du despotisme· c'est ce qui rendit possibles les usurpations politiques du parlement; et son contrôle eut beau être inconséquent, étroitement factieux, presque toujours égoïste, il n'en fut pas moins populaire en certaines circonstances par cela seul qu'il était un contrôle.

Aussi, comme l'opinion publique s'alluma, et quel ne fut pas le frémissement de la France entière lorsque, à la veille de la Révolution, le cardinal de Brienne et Lamoignon poussèrent droit au parlement pour le détruire à demi! Ce fut un déluge de pamphlets; ce fut un incroyable débordement de colères. On eût dit que dans la vie du parlement était contenue celle de la nation. Et pourtant quel mal faisaient au peuple des édits qui abolissaient l'*interrogatoire sur la sellette*, la *question préalable*, et tant d'autres usages où la folie s'alliait à la cruauté? Quel mal faisait au peuple l'établissement d'un nouveau système destiné à enlever la connaissance de certains procès criminels à ces magistrats, aux mains sanglantes, dont les mânes de tant d'innocents racontaient l'iniquité? Réduire la compétence du parlement en confiant, au-dessous et en dehors de lui, à quarante-sept grands bailliages le jugement en dernier ressort des affaires civiles de moins de vingt mille livres; simplifier ainsi l'action de la justice; en diminuer les frais; rapprocher du pauvre le tribunal qui doit le protéger ou le venger, était-ce donc frapper le peuple, le frapper à l'endroit du cœur? Mais ces mêmes édits transportaient du parlement à une *cour plénière* placée sous la dépendance immédiate du roi, le droit d'enregistrer les ordonnances et les impôts: là fut le principe de l'émotion universelle.... On se rappelle le reste: Paris en rumeur, les provinces pleines de trouble, les parlements ligués et donnant hypocritement pour bouclier à leurs priviléges la souveraineté nationale qu'ils invoquent, les esprits ramenés au souvenir des États généraux par une seule parole qui s'égare sur les lèvres d'un parlementaire, Brienne abattu, Necker rappelé, les élections, la Révolution....

Analyser les brochures sérieuses ou légères, savantes ou satiriques, qu'enfanta par myriades cette époque de luttes préliminaires entre la royauté et le parlement serait presque impossible; leur seule énumération suffirait pour fatiguer la plume de l'historien: *Lettre d'un ancien mousquetaire à son fils. — Le vrai d'Éprémênil. — Les abeilles de la Seine. — Conférence entre un ministre et un conseiller. — Lettre de Robin Ier, roi des îles Sainte-Marguerite, petites maisons et mers adjacentes à Louis XVI, roi de France. — Avis au tiers état de la part des solitaires de Passy. — L'échappé du palais ou le général Jacquot perdu. — Le charnier des Innocents*, etc., etc.... Au fond, rien dans ces pamphlets qui n'eût été déjà dit soit par le parlement dans ses protestations, soit par Maupeou dans ses discours, lorsqu'en 1771 l'énergique chancelier, ne pouvant avoir raison des magistrats rebelles, prit le parti de les remplacer. Mais combien, depuis lors, la forme des attaques était devenue plus directe, plus vive, plus ardemment accusée! Comme tout cela sentait déjà la Révolution! Et comme il était aisé de prévoir que le parlement et la royauté tomberaient ensemble dans le gouffre béant aux bords duquel ils luttaient avec une égale imprudence!

Écoutez ceux du parlement:

Non, il n'est pas vrai que la constitution de la monarchie française soit ou ait jamais été despotique de droit. Même au plus fort de l'anarchie féodale, dans des temps de confusion et de ténèbres, des parlements furent assemblés comme une solennelle protestation contre la légitimité de l'arbitraire au sein du chaos. Philippe Auguste se jugeait-il maître absolu des destinées de la France, lorsqu'en 1204 il faisait ratifier, à Villeneuve-le-Roi, par un parlement, l'ordonnance intitulée *stabilimentum feudorum?* Louis VIII croyait-il ne relever que de ses caprices, lorsqu'en 1223 il disait: « Sachez que, *par la volonté et le consentement* des archevêques, comtes, barons et chevaliers du royaume, nous avons fait établissement sur les juifs, lesquels ont juré d'observer ceux dont les noms suivent. » Et Louis IX se considérait-il comme au-dessus de tout contrôle, lorsqu'en 1230, au camp d'Annecy, il soumettait à l'approbation d'un parlement et présentait à la signature des membres l'acte par lequel le comte de Bretagne était déchu de la tutelle de son fils? Parce qu'il est devenu sédentaire sous Philippe le Bel et perpétuel sous Charles VI, le parlement a-t-il cessé d'être la prolongation de cette glorieuse chaîne d'assemblées libres dont le premier anneau se rattache au berceau de la monarchie? Le droit primitif de la nation de concourir aux lois a pu être obscurci, il a pu être injustement restreint, jamais il n'a été perdu, et il s'est conservé aux mains du parlement par la vérification des lois nouvelles, contrôle sacré, garantie nécessaire, dont la suppression serait à la fois le plus grand des scandales et le plus grand des périls. La question,

d'ailleurs, n'est-elle point tranchée par tant d'aveux éclatants, émanés des rois eux-mêmes? Louis XI disait au duc de Bourgogne « qu'il désirait aller à Paris pour faire publier leurs appointements en la cour du parlement, parce que c'est la coutume de France d'y faire publier tous accords : *autrement seroient sans nulle valeur.* » Dans une circonstance grave, Henri II faisait savoir à Charles-Quint : « que la vérification était requise tant de disposition et de droit que par les ordonnances et usances du royaume. » La vérification des lois est un droit tellement inhérent à la constitution de la monarchie, que les États de Blois chargèrent leurs députés de déclarer au roi de Navarre « qu'il falloit que les édits fussent vérifiés et comme contrôlés ès cours du parlement, devant qu'ils obligent à y obéir, lesquelles cours, combien qu'elles ne soient qu'une forme de trois-états raccourcie au petit pied, ont pouvoir de suspendre, modifier et refuser lesdits édits. » Et comment méconnaître ce pouvoir quand on le trouve formellement consacré par l'article CCVII de l'ordonnance de Blois, attestant la vérité des *modifications* apportées par les cours souveraines à divers édits de Henri III? D'où cette maxime de Papon, parlant des cours de parlement: « Ce sont des compagnies expertes au fait de justice, constituées et dressées pour le bien public, et qui représentent les Etats de France, depuis quelque temps que l'on a fait perdre l'usage d'assembler et ouïr lesdits Etats. » Que prétendent donc ceux qui osent attribuer aux rois une autorité sans bornes? Ils ne prennent pas garde que ce qui est sans bornes arrive bientôt à être sans appui; ils oublient qu'il n'y a que Dieu qui puisse subsister par lui seul, et il convient de leur mettre sous les yeux ces belles paroles du cardinal de Retz: « Les Mirons, les Harlays, les Marillacs, les Pibracs et les Fayes, ces martyrs de l'État qui ont plus dissipé de factions par leurs bonnes et saines maximes que l'or d'Espagne et d'Angleterre n'en a fait naître, ont été les défenseurs de la doctrine pour la conservation de laquelle le cardinal de Richelieu confina M. le président de Barillon à Amboise; et c'est lui qui a commencé à punir les magistrats pour avoir avancé des vérités pour lesquelles leur serment les obligeait à exposer leur vie. Les rois qui ont été sages et qui ont connu leurs véritables intérêts, ont rendu les parlements dépositaires de leurs ordonnances, particulièrement pour se décharger d'une partie de la haine et de l'envie que l'exécution des plus saintes, et même des plus nécessaires, produit quelquefois. Ils n'ont pas cru s'abaisser en s'y liant eux-mêmes; semblables à Dieu, qui obéit toujours à ce qu'il a commandé une fois. »

Mais à ces considérations, tirées de l'histoire et de la politique, les défenseurs de l'absolutisme royal répliquaient avec emportement :

Qui êtes-vous donc pour vous poser en tuteurs des rois? Est-ce que ce n'est pas d'eux que vous tenez votre existence? Et la plénitude du pouvoir réside-t-elle ailleurs que dans la main qui l'a communiqué? A travers la nuit des âges écoulés, vous vous cherchez une majestueuse origine; mais nous savons trop vos commencements, et qu'il n'y eut jamais rien de commun entre un tribunal comme le vôtre, chargé de rendre la justice, et ces anciennes assemblées, dont aussi bien la trace fut vite perdue, qui se tenaient, non pas en face du trône, mais autour ou au-dessous. Vous faites de la vérification des ordonnances une des bases fondamentales de la monarchie.... Chose étrange, quand on se rappelle que vous avez puisé ce prétendu droit de vérifier les édits dans l'usage de les enregistrer, et que cet usage vient de ce qu'un beau jour un greffier du parlement, nommé Montluc, imagina de composer, pour sa commodité particulière, un registre fidèle, exemple aussitôt suivi par les rois, dont le greffe du parlement garda ainsi les volontés! Usurpation n'est pas droit, et il vous est interdit d'ignorer que, pendant plus d'un siècle, vos prédécesseurs ne firent qu'enregistrer purement et simplement les édits. Louis XI fut le premier qui permit des remontrances, mais sans que cette tolérance entraînât le droit de refuser l'enregistrement et de peser de la sorte sur la politique. Aussi que répondit, en 1484, le premier président Jean de la Vacquerie au duc d'Orléans, sollicitant la régence et soufflant l'intrigue : « Le parlement est pour rendre la justice au peuple : les finances, les guerres, le gouvernement du roi ne le regardent pas. » Si, depuis, la réunion de la pairie au parlement encouragea et servit l'ambition de cette cour; si, sous François Ier, au moment même où les charges devenaient vénales, elle osa pour la première fois intervenir en matière de finances; si, non contente d'avoir combattu le concordat de ce prince, et d'avoir, plus tard, essayé ses forces contre Henri IV, à propos de l'édit de Nantes, elle poussa la résistance, pendant la minorité de Louis XIV, jusqu'à mettre tout Paris en ébullition; si son opposition aux plans financiers de Law, au ministère de Maupeou, aux réformes de Lamoignon, tient tant de place dans l'histoire de nos troubles, cela ne prouve qu'une chose. l'ardeur du parlement à sortir de son domaine. Des princes, tels que Henri II, ont bien pu se réfugier, en certaines circonstances, derrière la nécessité de l'enregistrement, comme moyen d'éluder l'effet de conventions diplomatiques, onéreuses ou regrettées; mais de semblables artifices il n'y a rien à conclure dont vous soyez autorisés à vous prévaloir. Et que vaudrait donc, en présence de vos prétentions, la maxime : *Si veut le roi, si veut la loi?* A quoi répondrait cette formule des édits : *De notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, disons, ordonnons, déclarons, voulons et nous plaît,... car tel est notre plaisir?* Les vraies règles fondamentales de la monarchie, les voilà! Il serait monstrueux qu'en payant la finance de vos charges, vous eussiez acheté le pouvoir de paralyser l'action du gouvernement du roi. Vos charges? Elles ont toujours été considérées comme vacantes, au moment de la mort du prince, jusqu'à confirmation de son successeur par lettres patentes : quelle plus éclatante démonstration de votre absolue dépendance à l'égard du monarque? Si le refus d'enregistrement avait eu la vertu de tout arrêter, vous n'auriez pas été les officiers du roi, mais ses maîtres. Heureusement les LITS DE JUSTICE étaient là pour vous ranger à l'obéissance, et les successeurs de Henri IV ont su se rappeler, quand il l'a fallu, ces rudes paroles de lui au parlement: « Je suis roi, je veux être obéi. La justice est mon bras droit; mais si la gangrène est au bras droit, le gauche doit le couper. Quand mes régiments ne me servent de rien, je les casse. »

Ce combat intellectuel, entre le parlement et la cour, très-animé avant et pendant la convocation des États, avait perdu tout son intérêt par la réunion des trois ordres en assemblée nationale, par les prodigieuses réformes de la nuit du 4 août, par l'établissement d'une constitution d'où sortait un monde nouveau et par les conditions nouvelles qui étaient faites à la royauté. Que devenait la prétention du parlement à représenter, au moins indirectement, les droits anciens de la nation, quand la représentation directe, permanente, éclatante de ces droits, se trouvait consacrée par l'existence d'une assemblée saluée souveraine? que pouvait signifier, comme garantie des libertés publiques et comme frein de la royauté, l'usage de l'enregistrement transformé en droit de vérifi-

cation, quand au monarque, dépouillé du pouvoir législatif, il ne restait plus que la dérisoire ressource du véto suspensif?

Aussi, les parlements n'avaient-ils pas tardé à se repentir de leurs attaques contre le trône. Consternés du tour qu'avaient pris les événements, désespérés d'un triomphe qui, par rapport à eux, ressemblait tant à un suicide, et convaincus qu'ils avaient été ces pêcheurs de Montaigne « qui battent et brouillent l'eau pour d'autres pescheurs, » ils auraient bien voulu revenir sur leurs pas, raffermir ce qu'ils avaient ébranlé, sauver le trône afin de se sauver eux-mêmes. Vains regrets, égoïstes autant que tardifs! Ils étaient perdus, irrévocablement perdus; ils n'avaient pu déchaîner l'opinion publique sans la subir, mettre le pouvoir des rois en discussion sans y mettre le leur propre, et, dans ce grand-livre de l'histoire qu'ils avaient tenu ouvert, les imprudents! c'était leur condamnation qu'on avait lue. Là, ils étaient apparus tantôt insolents, tantôt rampants, selon qu'ils avaient eu affaire à la faiblesse ou à la force; debout devant Anne d'Autriche, Louis XIV enfant, Louis XIV mort, debout devant l'insouciant patron de Dubois, le voluptueux Louis XV, l'incertain Louis XVI. Mais à genoux devant Henri IV, Richelieu et Louis XIV, devenu homme. En matière religieuse, leur intolérance janséniste avait souvent dépassé le fanatisme du clergé, puissance rivale; en matière criminelle, ils avaient maintenu la *sellette*, le *secret*, les *tortures;* et, de Dubourg à Calas, leur route était marquée par une longue traînée de sang.

Ce n'est pas que, du milieu de ces robes rouges, d'imposantes et austères figures ne se fussent détachées de loin en loin; mais c'était trop peu pour le rachat du passé. Et alors même que Voltaire, vengeur de Calas, n'aurait pas rempli tout le dix-huitième siècle du bruit de son indignation, alors même que Beaumarchais, s'attaquant à la corruption des juges, n'en aurait pas immortalisé le déshonneur, était-il possible que la Révolution laissât transmettre plus longtemps par vente et par héritage, cette fonction, auguste et sainte entre toutes . rendre la justice?

Ajoutons que le libertinage de la régence et celui du règne de Louis XV avaient singulièrement altéré les mœurs parlementaires. A côté des conseillers à tête chauve, en qui se perpétuaient la raide dévotion du jansénisme, sa morgue, son orgueil, il y avait nombre de jeunes magistrats qui, se piquant d'imiter la cour, faisaient concurrence aux abbés galants, couraient les ruelles et tiraient vanité d'une dépravation d'emprunt. Le mépris public ne se cacha plus, les dénonciations se multiplièrent, les attaques devinrent mortelles.

Parmi les innombrables pamphlets du temps, en voici un qui mérite d'être reproduit, au moins en partie, parce qu'il caractérise, d'une manière exacte, sous une forme populaire et vive, le rôle politique des parlements :

« *D*. Qu'êtes-vous de votre nature?

« *R*. Nous sommes des officiers du roi, chargés de rendre la justice à ses peuples.

« *D*. Qu'aspirez-vous à devenir?

« *R*. Les législateurs et par conséquent les maîtres de l'État.

« *D*. Comment pourriez-vous en devenir les maîtres?

« *R*. Quand nous aurons à la fois le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, qui pourrait nous résister?

« *D*. Comment vous y prendrez-vous pour en venir là?

« *R*. Nous aurons une conduite diverse avec le roi, le clergé, la noblesse et le peuple.

« *D*. Comment vous conduirez-vous d'abord avec le roi?

« *R*. Nous tâcherons de lui ôter la confiance de la nation, en nous opposant à toutes ses volontés, en persuadant aux peuples que nous sommes leurs défenseurs et que c'est pour leur bien que nous refusons d'enregistrer les impôts.

« *D*. Le peuple ne verra-t-il pas que vous ne vous êtes opposés à certains impôts que parce qu'il vous les aurait fallu payer vous-mêmes?

« *R*. Non, parce que nous lui ferons prendre le change, en disant qu'il n'y a que la nation qui ait le droit de consentir les impôts; et nous demanderons les États généraux.

« *D*. Si, malheureusement pour vous, le roi vous prend au mot et que les États soient convoqués, que ferez-vous?

« *R*. Nous chicanerons sur la forme et nous réclamerons la *forme* de 1614.

« *D*. Pourquoi cela?

« *R*. Parce que, selon cette forme, le tiers état sera représenté par des gens de loi, ce qui nous assurera la prépondérance.

« *D*. Mais les gens de loi vous haïssent!

« *R*. S'ils nous haïssent, ils nous craignent.

« *D*. Pouvez-vous espérer que le clergé entre dans vos vues, lui qui sait que vous êtes ses ennemis?

« *R*. Nous ne ferons avec le clergé qu'une alliance passagère; nous lui persuaderons qu'il est perdu si le tiers état a de l'ascendant, nous lui ferons comprendre que nous nous soucions encore moins que lui de payer les impôts et qu'il faut nous allier pour les rejeter sur le peuple.

« *D*. Comment vous conduirez-vous avec la noblesse?

« *R*. Nous lui promettrons de soutenir ses priviléges.

« *D*. Ne craignez-vous pas que le peuple ne vous pénètre et qu'il ne s'indigne de ce que vous le sacrifiez, sous prétexte de le défendre?

« *R*. Le peuple n'a ni consistance parce qu'il est désuni, ni persévérance parce qu'il ne sait pas s'entendre.

« *D*. Vous ne voulez donc pas sincèrement les États généraux?

« *R*. Non.

« *D*. Et si le roi et la nation s'accordent à vouloir les États généraux dans une forme plus populaire que celle de 1614, que ferez-vous?

« *R*. Nous pousserons la noblesse et le clergé à protester et nous protesterons nous-mêmes.

« *D*. Que résultera-t-il de là?

« *R* Que le roi sera arrêté, que les peuples seront divisés.

« *D*. Pour diviser les peuples et les aveugler, comment vous y prendrez-vous?

« *R*. Eh! n'avons-nous pas à nos ordres les suppôts du palais, les cours des aides, les chambres des comptes, des juges partout répandus, tous les gens de robe?

« *D*. Dans un siècle aussi éclairé que celui-ci, il est bien difficile de faire illusion à la nation!

« *R*. Si nous ne pouvons pas tromper, nous pouvons faire trembler. On sait assez que nos vengeances sont implacables. Nous brûlons les écrits, nous décrétons les auteurs, nous intimidons les citoyens par le pouvoir de les accuser sous le nom de notre procureur général, par le pouvoir de les poursuivre, de les juger et, dans les *vingt-quatre heures..* , de les pendre.

« *D*. Si l'on vous dit que vos décrets sont plus despotiques que les lettres de cachet contre lesquelles vous avez tant déclamé, que répondrez-vous?

« *R*. Nous ne répondrons pas, nous détournerons la question et tonnerons contre le despotisme : sûr moyen de masquer le nôtre. »

CHAPITRE VI

GUERRE DE LA BOURGEOISIE AUX PARLEMENTS

Par les débats qui viennent d'être rappelés, la nation se trouvait plus que préparée à la destruction des parlements : eux-mêmes ils avancèrent le moment de leur chute, en se faisant artisans de discordes.

Depuis les journées d'octobre, les provinces étaient remplies de troubles. A Alençon, M. de Caraman, qui y commandait deux cents chevaux, avait couru risque de la vie, étant devenu suspect de trahison. A Vernon, la faim avait pris les armes, et, sans le dévouement d'un jeune Anglais, le directeur des approvisionnements périssait victime des dé-



LOUIS XIV

fiances populaires. En Bretagne, on avait vu les populations de Brest, de Morlaix, de Landernau se lever furieuses et, l'épée haute, marcher sur Lannion pour y reprendre des voitures de grain destinées à Brest et injustement arrêtées au passage. Partout, d'invisibles mains allumaient les colères, agitaient les alarmes t les soupçons. La contre-révolution, associée odieusement à la disette, attaquait Paris dans les provinces qui le nourrissent. De Tonnerre, de Crépy, de Nevers, de Rouen, il s'éleva des cris de détresse, mêlés d'étranges menaces. A Toulouse, quatre-vingt-neuf gentilshommes et quatre-vingts membres du parlement signèrent un acte où, se qualifiant *ordre de la noblesse*, ils osaient inviter l'*ordre du clergé* et l'*ordre du tiers état* à tout mettre en œuvre pour « rendre à la religion son utile influence, aux lois leur force, au monarque son autorité légitime et sa liberté. » D'un autre côté les Etats de Béarn s'assemblaient

Ceux du Dauphiné, par un coup d'audace où se reconnaissaient les inspirations de Mounier et son âpre royalisme, se convoquaient eux-mêmes en trois ordres, avec doublement, comme s'il n'y eût pas eu de révolution !

Heureusement, de tous ces mouvements aucun n'eut des suites durables. La Bretagne se calma d'elle-même. Des commissaires, envoyés de Paris, apaisèrent les villes soulevées Au jeune étranger de Vernon une couronne civique fut offerte, à laquelle s'ajouta le présent d'une épée, portant, gravée sur la lame, cette inscription : *La Commune de Paris à C J. W. Nesham, Anglais, pour avoir sauvé la vie à un citoyen français.* Quant à l'arrêté des nobles toulousains, il tomba sous l'ardente réprobation dont le frappèrent à la fois les municipalités de Toulouse, de Nîmes, de Pézénas et de Narbonne Enfin, l'Assemblée nationale coupa court aux agitations du Dauphiné, en décrétant que toute assemblée d'état, quel qu'en fût le prétexte, serait suspendue. Louis XVI sanctionna ce décret le soir même. Et à Mounier, insulté, maudit, poursuivi de ville en ville et de maison en maison, il ne resta plus d'autre ressource que d'aller cacher à Genève le désespoir d'un crime avorté.

Il y avait davantage à faire. Les parlements avaient eu la main dans toutes les récentes séditions ; on résolut de les abattre Une conférence se tint chez Duport, on y convint de la manière dont le coup devait être frappé, et l'homme qui se chargea de le frapper, ce fut Lameth

Le 3 novembre, le même jour et dans la même séance où les biens du clergé avaient été mis à la disposition de la nation, Alexandre de Lameth proposa de décréter que les parlements resteraient en vacances jusqu'à nouvel ordre et que leurs fonctions continueraient d'être remplies par les Chambres des vacations. C'était les désarmer avant le combat Le décret passa, et Lameth put dire avec vérité, en sortant de la séance : *Nous les avons enterrés vifs.*

La sanction du roi fut aussitôt demandée et obtenue, et Louis XVI, à la prière de l'Assemblée, expédia sur-le-champ des courriers pour la porter à toutes les cours

Les parlements résisteraient-ils? On s'y attendait Le bruit courut que celui de Paris se disposait à tenir ferme. C'eût été un grand embarras pour les ministres · le garde des sceaux, effrayé, mande en toute hâte le président de Rosambo, lui expose les dangers de la désobéissance, l'adjure de ne pas mettre encore une fois le trône au hasard d'un soulèvement populaire. Le magistrat répondit qu'il appartenait à un corps sur qui l'émeute n'avait jamais eu puissance Il se rendit pourtant, et Paris ne tarda pas à savoir que le décret venait d'être enregistré.

En conséquence, la Chambre des vacations, présidée par Lepelletier de Rosambo, gendre de Malesherbes, continua ses fonctions. Mais ce qu'on ignora longtemps, c'est que les membres, au nombre de quatorze, avaient signé, pour la faire valoir plus tard, une protestation contre la transcription du décret. Cet acte fut confié au président de Rosambo, avec autorisation d'en faire usage dès que les circonstances le permettraient. Il avait été enfermé dans un étui de fer-blanc et soigneusement caché ; l'infidélité d'un domestique de Rosambo en révéla l'existence quelques années après, pendant la Terreur, en des jours implacables, et les signataires périrent sur l'échafaud.

Le 9 novembre, l'Assemblée était attentive à un débat récemment soulevé touchant la division du royaume en départements, lorsque tout à coup une lettre du garde des sceaux fut apportée. C'était une dénonciation du parlement de Normandie faite à l'Assemblée par le roi lui-même De quelle indignation les cœurs furent saisis! La Chambre des vacations de Rouen avait enregistré, mais après avoir envoyé à Louis XVI une protestation où elle parlait à l'égard du monarque le langage du dévouement et à l'égard du peuple le langage de l'injure. La plupart des citoyens frappés d'un aveuglement absolu, les anciennes lois calomniées et avilies, leur puissance abattue sous l'outrage, le prince abreuvé de chagrins, entouré d'ingrats et captif au milieu de ses sujets égarés, voilà sous quelles couleurs la Révolution était présentée dans l'arrêté de la Chambre des vacations de Rouen. Il y était dit :

« La Chambre déclare que, si elle se détermine à procéder à l'enregistrement, ce n'est que pour donner au seigneur-roi de nouvelles preuves de son amour inviolable, de son respect profond et de sa soumission sans bornes et aussi dans la crainte de contrarier les vues de Sa Majesté et d'augmenter peut-être par une juste résistance les troubles affreux qui déchirent l'État ; mais qu'au surplus il ne pourra en aucun cas être tiré de conséquence dudit enregistrement, attendu que ladite Chambre y a procédé sans liberté ni qualité suffisantes et uniquement entraînée par la force des circonstances »

Venaient ensuite une insultante appréciation du décret rendu contre les parlements et l'assurance donnée au roi que les magistrats composant la Chambre des vacations de Rouen ne voulaient vivre que pour servir son autorité légitime.

Un arrêté pareil et motivé en ces termes avait dû paraître ou bien criminel ou bien dangereux aux ministres, puisqu'ils avaient amené Louis XVI à l'humiliant effort de s'en faire le dénonciateur Ce qui est certain, c'est que l'impression produite sur l'Assemblée fut terrible Tous les membres éclatèrent à la fois, depuis les plus emportés jusqu'aux plus modérés, depuis Barère et Pétion jusqu'à Clermont-Tonnerre. L'un propose d'instruire le procès des magistrats pour cause de forfaiture ; un autre veut que quatre commissaires soient chargés de poursuivre, au nom de la nation ; tous sont d'avis que le roi soit remercié de son empressement à proscrire l'arrêté séditieux Un spectacle étrange fit diversion à ces colères. Un homme parut à la tribune le visage profondément altéré, l'œil humide, dans une attitude suppliante. C'était le député Frondeville, président du parlement de Normandie Il n'avait pris aucune part à l'arrêté, et il venait demander grâce pour ses collègues · « Jetez vos regards, dit-il, sur ces corps antiques. Ils ont vu un torrent d'esprit public se transporter au delà des bornes que votre sagesse lui voulait prescrire. C'est au milieu de l'étourdissement universel qu'ils ont fait entendre leurs plaintes. N'y a-t-il pas de la cruauté à ne point permettre un cri de douleur à celui qui souffre? Les magistrats que vous poursuivez ne doivent-ils pas être accablés de chagrin quand ils perdent leur état et leur existence?. . Des magistrats livrés à la fureur du peuple, fugitifs, expatriés, séparés de leurs familles..... » A ces mots, l'orateur s'arrête, profondément ému ; sa voix s'éteint ; il fond en larmes. L'Assemblée, un moment attentive, mais non calmée, rendit le décret suivant :

« L'Assemblée nationale, considérant que l'arrêté pris le 6 de ce mois par la Chambre des vacations du parlement de Rouen et qui lui a été communiqué par les ordres du roi est un attentat à la puissance souveraine de la nation, a décrété et décrète :

« 1° Que M le président se retirera devers le roi, pour le remercier, au nom de la nation, de la promptitude avec laquelle il a proscrit cet arrêté et réprimé les écarts de ladite Chambre ;

« 2° Que cette pièce sera envoyée au tribunal auquel est attribuée provisoirement la connaissance des crimes de lèse-nation, pour le procès être instruit contre les auteurs, ainsi qu'il appartiendra ;

« 3° Que le roi sera supplié de nommer une autre Chambre des vacations, prise parmi les autres membres du parlement de Rouen, avec les mêmes pouvoirs et les mêmes fonctions que la précédente, laquelle enregistrera purement et simplement le décret du 3 novembre, et ledit décret sera porté incessamment à la sanction du roi. »

Le parlement de Rouen fut effrayé ; il s'humilia, il se rejeta sur le mystère dont l'acte qui avait offensé l'Assemblée nationale devait rester enveloppé. Le roi, de son côté, intervint comme médiateur. De sa propre main, il écrivit à l'Assemblée nationale, lui exprimant le vœu que toute poursuite fût abandonnée. « Le roi peut être indulgent, s'écria Alexandre de Lameth..., il usera de cette indulgence quand l'affaire sera jugée. » Lameth veut continuer, sa voix se perd dans un orage de rumeurs diverses. « Il faut ajourner, » dit Prieur. Le baron de Menou ajoute : « Si les magistrats que nous avons décidé de poursuivre obtiennent leur grâce, il n'y a plus qu'à absoudre tous les criminels de lèse-nation actuellement détenus. » Mais le comte de Crillon : « C'est le roi qui vous a dénoncé le délit des magistrats de Rouen ; refuser la grâce qu'il vous demande serait de la barbarie. » Alors Gleizen rappelle avec quelle bonté Louis XVI avait accordé aux prières de l'Assemblée le pardon des citoyens par qui avaient été forcées les prisons de l'abbaye de Saint-Germain. A ce souvenir, plusieurs députés se lèvent en tumulte, leur émotion se répand de proche en proche et on décrète que le vœu du roi devient celui de l'Assemblée.

Quelques jours après, second arrêté séditieux rendu par le parlement de Metz, et nouvelle lettre annonçant à l'Assemblée l'annulation de cet arrêté par décision du conseil.

Or, les magistrats de Metz ne s'étaient pas contentés, comme ceux de Rouen, d'une protestation secrète : ils affichaient leur révolte. Ils ne s'étaient pas bornés à d'artificieuses accusations : c'était sans détour et en termes insolents, qu'ils déclaraient privés de toute liberté et les représentants du peuple et le roi. A Rouen, la Chambre des vacations seule avait élevé la voix. A Metz, le cri de guerre venait d'être poussé audacieusement par toutes les Chambres assemblées. Les soldats de Bouillé étaient là !...

La représentation nationale avait-elle été jusqu'alors bien véritablement libre? Voilà ce que le vicomte de Mirabeau, dans la séance du 17 novembre, osa mettre en doute pour justifier le parlement de Metz. Était-il extraordinaire que les quinze mille hommes qui étaient allés inviter le roi à venir à Paris eussent paru le forcer à s'y rendre? Voilà ce que le vicomte de Mirabeau osa demander sur le ton de la plus insultante ironie. « Je propose, dit Robespierre, que le discours de l'orateur soit imprimé : il prouvera que vous êtes libres. » Barère voulait que, sans plus attendre, on supprimât le parlement rebelle et qu'on en livrât les membres au Comité des recherches. Les conclusions de Barnave furent moins rudes. Combinées avec d'habiles excuses que présenta Rœderer et qu'appuya Émery, elles déterminèrent un décret qui appelait le parlement de Metz à la barre de l'Assemblée dans un délai de huit jours. Mais, cette fois encore, la clémence l'emporta. Les magistrats s'étant rétractés avec de grands témoignages de repentir, la Commune de Metz intercéda en leur faveur, et tout fut dit. Ceux de Rouen avaient dû leur grâce au roi ; ceux de Metz la durent au peuple.

Tant d'indulgence avait ses périls : à son tour le parlement de Bretagne leva la tête, et cela avec une affectation particulière d'arrogance. Ici, les juges étaient des nobles. Depuis cent ans, la magistrature de Rennes avait exclu de son sein, par des arrêtés secrets, les membres des Communes, et tel était son orgueil que, dans le dernier siècle, elle était allée jusqu'à défendre aux Etats de la province de s'assembler Aussi sa résistance au décret du 3 novembre fut-elle beaucoup plus violente que celle des autres cours. La Chambre des vacations de Rennes refusa purement et simplement d'enregistrer le décret; elle déclara qu'elle ne remplirait pas les fonctions judiciaires ; enfin, le roi lui ayant envoyé deux lettres consécutives de jussion, elle n'en tint compte.

A cette nouvelle, l'Assemblée ordonne la formation d'une nouvelle Chambre des vacations, et elle mande à sa barre la Chambre réfractaire.

Le temps était passé où les Broussel étaient triomphalement portés, selon l'expression du cardinal de Retz, *sur les bras des peuples!* De Rennes, de Nantes, de Vannes, de Saint-Malo, un cri puissant était parti qui à la désobéissance des magistrats donnait le nom de trahison. Autour d'eux, la garde nationale avait couru aux armes et grondait. Il fallut se rendre. Le 8 janvier 1790, ils comparurent devant l'Assemblée. Les tribunes étaient encombrées de spectateurs impatients de savoir quelle sentence serait rendue contre ces derniers représentants de l'ancien monde, et de quel air ils la recevraient. Ils se présentèrent, pleins d'une sérénité dédaigneuse, l'œil assuré, le front haut, et, au dire d'écrivains contemporains, semblant exprimer par leur attitude le sentiment du doge de Gênes dans les galeries de Versailles : « *Ce qui m'étonne le plus ici, c'est de m'y voir.* »

C'était l'abbé de Montesquiou qui présidait en ce moment l'Assemblée. Il parla comme parle la force quand il lui plaît d'être indulgente. « N'oubliez pas, dit-il à ces juges, maintenant accusés, n'oubliez pas que vous comparaissez devant les pères de la patrie, toujours heureux de pouvoir en excuser les enfants, et de ne trouver dans leurs torts que des égarements de leur esprit et de simples erreurs. »

La Houssaye, président de la Chambre des vacations de Rennes, s'étudia, dès les premiers mots de sa réponse, à écarter l'idée qu'en paraissant devant l'Assemblée, ses collègues obéissaient au peuple. Il les montra se pliant à une telle démarche dans l'unique but de marquer leur déférence au roi. Il expliqua leur refus d'enregistrer par l'impossibilité où était la Chambre des vacations de hasarder, au nom du parlement, ce que le parlement en corps avait seul droit de faire. Il invoqua les priviléges de la Bretagne et ses capitulations, les testaments, les contrats de mariage du duc François, de la duchesse Anne, de François Ier. Il rappela les traités qui liaient la Bretagne à la France, comme s'il se fût encore agi de deux nations distinctes ! Il feignit d'ignorer que, depuis longtemps, c'était dans le cœur de la France que battait celui de la Bretagne ! Il ajouta, en terminant : « Cette circonstance illustrera mon nom et celui de mes collègues. L'histoire dira que nous avons bravé les dangers plutôt que d'étouffer le cri de l'honneur et de la conscience.... Un jour les Bretons, désabusés, rendront hommage à nos principes. Heureux si mon âge, si une santé chancelante me permettaient de voir ce jour et de prouver encore que je suis toujours digne de porter les titres précieux de sujet fidèle et de véritable citoyen ! »

C'était la mort qui parlait devant la vie. Quelques-uns s'émurent, comme s'ils eussent entendu résonner dans le lointain la voix affaiblie de Mathieu Molé ; la plupart furent révoltés d'un langage par où se trahissait le sacrilége des-

sein de ressusciter le fédéralisme provincial et de déchirer le sein de la grande patrie française A Maury, à Cazalès, à d'Épréménil, défenseurs obstinés des parlements, Barnave et Le Chapelier, Lanjuinais et Barère répondirent victorieusement au milieu des clameurs de l'Assemblée, au milieu du mugissement des tribunes. Mais l'athlète incomparable dans cette lutte, ce fut Mirabeau.

Quoi! ces mêmes magistrats qui, durant tant de siècles, s'étaient efforcés de dominer les rois par le peuple et le peuple par les rois, on les retrouvait encore s'honorant de leur rébellion! Mais qu'espérait donc leur audace? Contre une révolution qui avait brisé tant de résistances bien autrement vigoureuses, où était leur force? S'étaient-ils figuré par hasard qu'ils feraient prévaloir leurs vieilles transactions locales, œuvre de la violence ou de la ruse, sur le magnanime contrat auquel avaient souscrit tous les Français? Allaient-ils arrêter dans sa course la liberté de la nation et faire reculer ses destins?

Mirabeau continua sur ce ton, pendant plus d'une heure et demie, avec une incroyable véhémence de conviction et de colère. Le lendemain, il était malade; son œil gauche s'était enflammé, il ressentait des douleurs intolérables : on dut le saigner. Mais, bien décidé à ne pas perdre ce qu'il appelait « la bataille des Bretons, » il se transporta le jour suivant à l'Assemblée, où, quoique très-souffrant et les yeux couverts d'un bandeau, il prit la parole jusqu'à cinq fois.

Qu'était-ce donc que cette *bataille des Bretons?* Comment! Mirabeau ne s'apercevait pas qu'il employait là une vigueur immense à frapper ce qui avait déjà cessé d'être! Il ne sentait pas qu'il foulait aux pieds des ombres! « Je voyais, écrivait-il confidentiellement au comte de La Marck, et je vois encore dans cet événement, c'est-à-dire la révolte des magistrats de Rennes, l'anéantissement de la Révolution..., si nous ne prenons pas un parti noble et décisif. »

Il y avait loin de ce langage des épanchements intimes à la confiance altière que Mirabeau venait de déployer à la tribune. Eh! qu'importait ce vote, plus ou moins décisif, contre une institution épuisée? La Révolution n'était pas aux ordres de l'Assemblée!

Le 11 janvier 1790, les magistrats bretons furent de nouveau mandés à la barre pour y entendre leur arrêt. Il se fit un grand silence, et, d'une voix calme, le président leur lut le décret suivant :

« L'Assemblée nationale, improuvant la conduite des magistrats de la Chambre des vacations de Rennes et les motifs qu'ils ont allégués pour leur justification, déclare que leur résistance à la loi les rend inhabiles à remplir aucunes fonctions de citoyens actifs jusqu'à ce que, sur leur requête présentée au corps législatif, ils aient été admis à prêter le serment de fidélité à la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. »

Les condamnés saluèrent l'Assemblée gravement et se retirèrent sans prononcer une parole.

Les parlements n'étaient pas encore abolis de droit; mais, à dater de ce moment, ils le furent de fait.

Ainsi tombèrent ces compagnies, si longtemps puissantes et redoutées. En appesantissant sa main sur elles, comme elle le faisait dans le même temps sur les prêtres, la bourgeoisie travaillait à compléter l'œuvre de sa domination, tout en faisant les affaires du peuple Il ne reçut néanmoins de cet événement qu'une impression légère Les parlements, depuis l'entrée en scène des États généraux, avaient tant perdu de leur importance! Ils ne tombaient pas d'assez haut pour que leur chute fît beaucoup de bruit

CHAPITRE VII

L'AMBITION DE MIRABEAU

Derrière les agitations se nouaient les intrigues Or, les faits les moins instructifs ne sont pas ceux que cachent dans leur ombre les coulisses de l'histoire.

Nous avons dit la naissance et les progrès de la faction du comte de Provence, celui que, depuis l'avénement de Louis XVI au trône et conformément à la grammaire de la cour, on appelait *Monsieur*. Dans les derniers mois de l'année 1789, cette faction prit à son service un instrument qui, moins décrié, lui eût été fort utile : Mirabeau.

Il y avait alors deux hommes dont Mirabeau enviait, avec une rage intérieure mal dissimulée, la popularité et la puissance; Necker au pouvoir lui inspirait un sentiment de colère qu'il aimait à revêtir des formes du dédain, et il s'indignait, dans le vol de son orgueil, de voir Lafayette devenu maître, par la garde nationale, des mouvements de la place publique. Entre ces deux noms dont le bruit l'importunait, entre ces deux grandes situations qui envahissaient toute la place qu'il eût voulu occuper, il lui semblait que son génie manquait d'air, il étouffait; il fallait l'entendre, exhalant son dépit! Necker n'était qu'un méprisable charlatan, dont la renommée faisait pitié et que son incapacité pompeuse aurait dû faire rougir. Lafayette était un *sous grand homme*, un *Cromwell-Grandisson*, un *Gilles-César*, un *général Jacquot*. Ainsi se vengeait Mirabeau furieux; mais ce qui prouve les souffrances d'un cœur blessé n'est point ce qui les soulage, quel spectacle terrible que celui que présente, à cette époque de sa carrière, Mirabeau vu de près! Il brûle de monter, de gagner les hauteurs, et sa mauvaise réputation est là qui l'écrase d'un poids impossible à soulever; il est rongé de voluptueux désirs, tourmenté de besoins insatiables, et la misère l'enveloppe. Qui payera ses dettes? Elles sont considérables et il en est d'étranges, il en est de honteuses; marié déjà depuis dix-sept ans, il doit encore à Anne Pottevin le prix de ses habits de noces, et il est réduit à lui dire pour lui faire prendre patience · *Je vais être ministre, cela est sûr.* Je vais être ministre! Il aspire en effet à le devenir, et violemment; pourquoi? Ce n'est pas seulement parce qu'il a soif de gouverner, c'est parce qu'il faut qu'il vive!

Un jour, raconte M. de La Marck, c'était au mois de septembre 1789, Mirabeau vint chez moi de très-bonne heure, et d'un air préoccupé me dit : « Mon ami, il dépend « de vous de me rendre un très-grand service. — Parlez. « — Je ne sais où donner de la tête, je manque du premier « écu, prêtez-moi quelque chose. » Je lui offris un rouleau de cinquante louis, le seul que j'eusse à ma disposition. Il me remercia beaucoup et me dit : « Je ne sais pas quand je « vous le rendrai, je n'ai pu encore regarder à la succession « de mon père et déjà mes parents me font des procès. »

Le personnage à qui Mirabeau s'adressait était un homme de cour . il comprit tout de suite quelle prise donnaient sur un tel tribun son immoralité, ses passions et sa détresse Il vit la reine, mais plus fière alors qu'elle ne le fut quelques mois après, Marie-Antoinette s'écria : « Nous ne serons jamais assez malheureux, je pense, pour être réduits à la pénible extrémité de recourir à Mirabeau »

Lui, cependant, il avait résolu, ou de se faire accepter ou

de s'imposer, tour à tour souple et hautain, également prêt à conseiller et à menacer, tantôt rampant jusqu'au pied du trône par des chemins couverts, tantôt se répandant en violences qui glaçaient le roi d'épouvante. On se rappelle comment il avait, à Versailles, dénoncé le repas des gardes et mis en jeu la responsabilité de la reine, montrant de la sorte quel ennemi c'était qu'un ennemi de sa taille. Eh bien, quinze jours s'étaient à peine écoulés depuis l'installation forcée de la cour à Paris, que déjà il s'essayait au rôle de conseiller secret.



LE COMTE DE LA MARCK

« Si Paris, écrivait-il dans un mémoire destiné à Louis XVI, si Paris a une grande force, il renferme aussi de grandes causes d'effervescence. Sa populace agitée est irrésistible : l'hiver approche, les subsistances peuvent manquer, la banqueroute peut éclater; que sera Paris dans trois mois? Certainement un hôpital, peut-être un théâtre d'horreurs. Est-ce là que le chef de la nation doit mettre en dépôt son existence et tout notre espoir?

« Les ministres sont sans moyens; un seul, qui toujours eut plutôt des enthousiastes qu'un parti, a encore de la popularité; mais ses ressources sont connues, il vient de se montrer tout entier; sa tête véritablement vide n'a osé

entreprendre que d'étayer quelques parties d'un édifice qui s'écroule de toutes parts; il veut prolonger l'agonie jusqu'à l'instant qu'il a marqué pour sa retraite politique et où, comme en 1781, il croit laisser un prétendu niveau entre la recette et la dépense. Que son moyen réussisse ou qu'il échoue, le succès ne s'étendra pas au delà de quelques mois, et ce financier destructeur ne laisse un souffle à Paris qu'en ruinant le royaume.... Que deviendra la nation après cette inutile tentative qui rend la banqueroute inévitable? Nous ne sommes aujourd'hui que las et découragés; c'est le moment du désespoir qu'il faut redouter.

« Les provinces ne sont pas démembrées, mais elles s'observent les unes les autres; une division sourde annonce les orages; les communications pour les subsistances s'interrompent de plus en plus; le nombre des mécontents augmente par l'effet inévitable des décrets les plus justes de l'Assemblée. Une nation n'est en résultat que ce qu'est son travail; la nation est désaccoutumée du travail.... Il faudrait plusieurs années pour remplacer ce que six mois viennent de détruire, et l'impatience des peuples, stimulée par leur misère, se manifeste de tous côtés.

« Un événement plus funeste encore se prépare : l'Assemblée nationale, si mal combinée dans son principe, composée de parties si hétérogènes et si laborieusement réunies, voit tous les jours diminuer la confiance dans ses travaux. Les meilleures intentions ne sauvent pas des erreurs; elle est entraînée hors de ses propres principes par la funeste irrévocabilité qu'elle a donnée à ses premiers décrets; et n'osant ni se contredire ni revenir sur ses pas, elle s'est fait un obstacle de plus de sa propre puissance. »

Suivait un sacrilége anathème lancé contre Paris, cerveau et cœur de la Révolution;

« Paris engloutit depuis longtemps tous les impôts du royaume; Paris est le siége du régime fiscal abhorré des provinces; Paris a créé la dette; Paris, par son funeste agiotage, a perdu le crédit public et compromis l'honneur de la nation. Faut-il que l'Assemblée ne voie que cette ville, et perde pour elle tout le royaume?

« Quel parti reste-t-il donc à prendre? Le roi est-il libre? Sa liberté n'est pas entière; elle n'est pas reconnue. »

En conséquence, Mirabeau concluait à ce que le roi allât s'établir hors de Paris, où les journées d'octobre venaient de l'amener si impérieusement. Mais, selon l'auteur du mémoire, il ne fallait pas que le roi se retirât à Metz ou sur toute autre frontière : ce qui eût été déclarer la guerre à la nation et abdiquer le trône. Mirabeau proposait à la cour de se replier sur Rouen, « parce que cette ville est au centre du royaume; parce qu'une position militaire, prise respectivement à ce point, commande une navigation immense, dispose des comestibles du seul foyer de résistance qui soit vraiment à considérer, et changerait cette résistance en bénédictions, si la bienfaisance du roi, si ses efforts, si ses sacrifices personnels parvenaient à y porter l'abondance. »

Ainsi, rompre avec Paris, le déserter; lancer à ces vaillantes femmes des faubourgs, soldats de Maillard, un défi sanglant, en appeler contre la capitale en fureur aux provinces soulevées; calomnier les journées d'octobre par une fuite, et dans cette fuite placer le signal d'une guerre inévitable et impie.... Voilà ce que Mirabeau, secrètement, conseillait au roi! Conseils étranges, vraiment!

Quel était donc son but? Par des avis dont la séduction était si propre à déguiser le péril aux yeux d'une cour imprudente, Mirabeau voulait-il la perdre en la charmant? voulait-il essayer de lui plaire, en se ménageant, si son plan échouait, l'excuse immorale de l'avoir trompée sciemment et trahie? Peut-être était-il plus sincère dans son égoïsme; peut-être Paris lui était-il en effet odieux par cela seul qu'il se partageait entre l'ascendant bourgeois de Lafayette et la popularité naissante de certains agitateurs, que le génie de Mirabeau devinait, comme le génie de Sylla devina César; peut-être enfin cette téméraire retraite à laquelle on poussait Louis XVI était-elle calculée de manière à servir l'ambition du prince artificieux qui siégeait au Luxembourg?

Ce qui est certain, c'est que le mémoire dont il vient d'être question ne fut pas directement présenté au roi : confié au comte de La Marck, il fut remis à Monsieur, pour qu'après l'avoir approuvé, il le montrât à son frère.

Le comte de La Marck a raconté comment il fut introduit au Luxembourg par M. de La Châtre, entre minuit et une heure, et quel fut, dans cette mystérieuse entrevue, le langage de Monsieur.

Nul doute, et l'on s'en convaincra bientôt, que l'éloignement de la cour n'entrât dans les vues de ce prince. Mais il craignit probablement que s'il intervenait de sa personne pour engager Louis XVI à la fuite, il ne se mît par cela même hors d'état d'en profiter. Il refusa donc de se faire le porteur d'un semblable message. Il s'étudia à persuader au comte de La Marck qu'il n'y avait à compter ni sur la résolution du roi ni sur l'influence conjugale de la reine : « La faiblesse et l'indécision du roi sont au delà de tout ce qu'on peut dire. Pour vous faire une idée de son caractère, imaginez des boules d'ivoire huilées, que vous vous efforceriez de retenir ensemble. »

Le projet fut donc abandonné; mais Mirabeau n'en continua pas moins à s'occuper des moyens d'envahir le ministère, une circonstance heureuse étant d'ailleurs venue surexciter ses espérances.

Au premier rang des adversaires du conseil marchaient les trois hommes dont l'union avait reçu le nom fastueux de *triumvirat*, c'est-à-dire Duport, Lameth et Barnave. Tous les trois d'une égale ardeur, ils désiraient le renversement des ministres. Pour y arriver, ils jugèrent indispensable le double concours de Mirabeau, qu'ils n'aimaient pas, et de Lafayette, qu'ils détestaient. Ils songèrent donc à les rapprocher, et c'est ce qui eut lieu dans une conférence tenue à Passy, chez la marquise d'Aragon, nièce de Mirabeau. Rien n'y fut décidé; seulement Mirabeau en sortit très-satisfait d'avoir été mis en relation avec Lafayette, dont il recherchait l'appui, sans renoncer toutefois à ses dédains jaloux.

Ce fut par son nouvel allié que, le 17 octobre, il se fit présenter à M. de Montmorin. Il venait offrir ses services. *L'Assemblée*, dit-il au ministre, *est un âne rétif qu'on ne peut monter qu'avec beaucoup de ménagements.* Cependant, il ne désespérait pas de le monter, cet âne rétif. Montmorin parla d'une ambassade à Constantinople; Mirabeau parla négligemment, et en homme qui voulait plus encore, d'une ambassade en Angleterre. La conclusion fut qu'après l'entrevue, Montmorin envoya à Mirabeau, de la part du roi, de quoi payer une partie de ses dettes.

De son côté, le comte de La Marck écrivait à l'héritier besogneux des Riquetti :

« Pourquoi avez-vous dit que lundi vous parleriez de l'embarras de vos affaires? cela m'a gêné. Je n'ai pas pu paraître aussi fier, et je veux toujours l'être pour vous et par vous. Au reste, j'ai prouvé qu'il valait mieux qu'on allât au-devant. D'après quoi, Lafayette doit commencer, la première fois que vous le verrez, par vous offrir cinquante

mille francs. J'ai demandé si je pouvais vous l'annoncer ; il n'a pas dit non, mais il a montré désirer que vous sussiez seulement qu'il vous préparait un grand secours pour lundi. »

Or, ce jour-là même, lundi 19 octobre, Mirabeau prononçait à la tribune un magnifique éloge de Lafayette et lui faisait voter, ainsi qu'à Bailly, de solennels remercîments.

Ce n'est pas que Mirabeau eût déjà touché la somme promise, somme imputée sans doute sur les fonds que la liste civile mettait à la disposition de Lafayette pour augmenter le nombre des amis du roi ou diminuer le nombre de ses ennemis. La correspondance entre le comte de La Marck et Mirabeau prouve que ce dernier hésita pendant quelque temps à se laisser tomber sous cette humiliante dépendance qui est le résultat naturel et le châtiment de la vénalité. Mais ses embarras d'argent devenaient de jour en jour plus inexorables ; la privation aiguillonnait ses besoins ; la misère le tenait à la gorge ; le comte de La Marck lui écrivait : « Acceptez ! Vos ennemis en compteront davantage avec vous. Vos affaires ne vous laisseront plus d'embarras subalternes ; alors vous serez tout entier ce que vous valez, c'est-à-dire supérieur à tous. »

Une lettre de Mirabeau à son démon tentateur, lettre en date du 28 octobre, établit du reste que sa résistance ne fut pas indomptable, et même qu'il en était venu à se plaindre de ce qu'on ne lui donnait pas autant qu'on lui avait permis d'espérer : « Lafayette a fait ce matin un envoi ridicule et sans motif qui ne fournit seulement pas de quoi se dégager envers vous. A quoi cela sert-il ? Pas même au déplacement, qui est d'étroite nécessité et d'une décence rigoureuse.... »

O infirmité de la force ! ô scandale !

Et toutefois, après avoir dit, en parlant de l'être humain : « s'il se vante, je l'abaisse, » Pascal a eu raison d'ajouter : « s'il s'abaisse, je le vante. » Car ce serait bien mal comprendre Mirabeau, par exemple, que de le ranger parmi les natures absolument viles. Rien de plus émouvant que l'espèce d'orgueil douloureux avec lequel il s'efforçait de porter sa bassesse. Au sein de sa dégradation morale, il ne se pouvait défendre d'un certain respect pour sa propre gloire. Sa conscience l'aurait laissé en paix, peut-être, parce qu'il était sans principes et qu'il méprisait les hommes ; mais incapable de descendre jusqu'au mépris de lui-même, il restait livré aux reproches de son génie. De là l'illusion qui lui faisait voir le salut de l'État dans le triomphe du régime le mieux approprié à la nature de ses passions. L'austérité prévue des mœurs républicaines l'avait de bonne heure épouvanté : voilà pourquoi il avait mis toute la puissance de son esprit à se faire des convictions monarchiques. La Révolution, poursuivant sa route héroïque au travers des précipices, ne promettait que fatigues et dangers : voilà pourquoi il aimait à se persuader que, après avoir contribué à la pousser en avant, il y aurait de la grandeur à l'arrêter court. Qui sait si, à force de s'abuser sur ce point, il n'était point parvenu à être sincère ? Il avait besoin de croire, le malheureux ! que lorsqu'on l'achetait, il ne se vendait pas !

Les négociations secrètes qui devaient conduire Mirabeau au ministère et placer le pouvoir sous l'influence immédiate de Lafayette furent poussées très-vivement pendant les derniers jours d'octobre. Les intermédiaires principaux étaient Talon et le comte de La Marck. Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, ennemi caché et collègue de Necker, avait la main dans cette intrigue. Un instant, Mirabeau fut heureux d'une victoire qu'il jugeait prochaine. La note suivante, trouvée dans ses papiers et qui est de son écriture, dévoile le plan ministériel arrêté par son ambition.

« M. Necker, premier ministre, parce qu'il faut le rendre aussi impuissant qu'il est incapable, et cependant conserver sa popularité au roi.

« L'archevêque de Bordeaux, chancelier, choisissant avec un grand soin ses rédacteurs.

« Le duc de Liancourt à la guerre, parce qu'il a de l'honneur, de la fermeté et de l'affection personnelle pour le roi, ce qui lui donnera de la sécurité.

« Le duc de La Rochefoucauld, maison du roi, ville de Paris. (Thouret avec lui.)

« Le comte de La Marck à la marine, parce qu'il ne peut pas avoir la guerre et qu'il a fidélité, caractère et exécution. (La Prévalaye avec lui.)

« L'évêque d'Autun, ministre des finances. Sa motion du clergé lui a conquis cette place, où personne ne les servirait plus. (La Borde avec lui.)

« Le comte de Mirabeau, au conseil du roi, sans département. Les petits scrupules du respect humain ne sont plus de saison. Le gouvernement doit afficher tout haut que ses premiers auxiliaires seront désormais les bons principes, le caractère et le talent.

« Target, maire de Paris (que la basoche conduira toujours).

« Lafayette au conseil, maréchal de France, généralissime *à terme* pour refaire l'armée.

« M. de Montmorin, gouverneur, duc et pair, ses dettes payées.

« M. de Ségur, de Russie, aux affaires étrangères.

« M. Mounier, la Bibliothèque du roi.

« M. Chapelier, les bâtiments. »

On voit par cette note que l'auteur du plan conservait Necker, mais c'était dans l'espoir d'arriver bientôt à le supplanter. Malheureusement pour Mirabeau, il avait à lutter contre l'indécision de Lafayette, qui, à demi effrayé d'un contact que sa probité commençait à trouver trop intime, aurait bien voulu éloigner par quelque ambassade, soit à Constantinople, soit en Angleterre, son allié du moment. Mirabeau refusait, s'impatientait, accusait en petit comité *Gilles-César* de se laisser jouer par les ministres. Le 5 novembre, passant de l'intrigue à la menace, il avait dénoncé à l'Assemblée nationale, comme contraires aux décrets sur la jurisprudence criminelle, les procédures du grand prévôt de Marseille, et fait rendre un décret qui ordonnait au garde des sceaux et aux secrétaires d'État de prouver que les dispositions provisoires de l'Assemblée, relativement à la procédure criminelle, avaient été communiquées aux tribunaux compétents : c'était la paix réclamée l'épée à la main. Fier de son succès, il ne désespéra pas, cette fois, d'entrer au ministère, même en renversant Necker, en lui passant sur le corps, et le 6 novembre il courut prononcer à la tribune un discours dans lequel il s'attachait à signaler l'incapacité du premier ministre en matière de finances. Nous dirons dans la partie financière de cette histoire quelles furent les idées que Mirabeau exposa alors touchant la rareté du numéraire, les vices de la caisse d'escompte, la nécessité de veiller plus soigneusement aux subsistances et les moyens d'y pourvoir : le but de tout cela était de forcer les portes du ministère, et c'était, suivant l'expression de Mirabeau, une *simple évolution de tactique*. Aussi la motion qu'il présenta se divisait-elle en trois points : 1° la disette du numéraire ; 2° la dette publique et l'établissement d'une caisse nationale ; 3° l'ad-

mission des ministres dans l'Assemblée, avec voix consultative.

Ce dernier point était essentiel à emporter. Car Mirabeau sentait fort bien que la tribune était sa force. En devenant ministre, il n'entendait pas cesser d'être orateur et changer de puissance. Il fallait donc obtenir, ainsi qu'il est écrit dans ses mémoires, que les députés élevés au rang de ministre continuassent de siéger et d'opiner sur toutes matières, comme membres, dans le sein de l'Assemblée et non à la barre ; non plus en des cas limités, mais à leur volonté et en toute occasion ; non plus seulement pour répondre à des interpellations, mais pour en faire, au besoin ; non plus dans l'attitude inerte et passivement défensive des agents d'un pouvoir humilié, mais dans le rôle actif de co-mandataires d'une nation souveraine.

Déjà, dès les premiers jours de septembre, le *Courrier de Provence* avait à cet égard fait connaître l'opinion de Mirabeau :

« La présence des ministres au sein de l'Assemblée est *juste*, disait ce journal : les ministres sont citoyens comme les autres Français ; et s'ils ont le vœu des bailliages, on ne saurait voir pourquoi l'entrée de l'Assemblée nationale leur serait fermée.

« Elle est *utile :* le corps législatif s'occupe des mêmes objets que le pouvoir exécutif ; toute la différence consiste en ce que l'un *veut* et l'autre *agit*. On ne saurait attendre de la législature des résultats sages, heureux, adaptés aux circonstances, tant qu'elle ne s'aidera pas des lumières que l'expérience, l'habitude des affaires et la connaissances des difficultés d'exécution fournissent continuellement au pouvoir exécutif. »

Tel fut le thème que Mirabeau développa dans la séance du 6 novembre. La circonstance était favorable : les ministres avaient demandé à l'Assemblée des renseignements sur l'état des subsistances ; ils se plaignaient d'être à chaque instant arrêtés par des obstacles imprévus ; l'autorité était sans ressort ; l'anarchie grondait ; tout semblait proclamer la nécessité d'une confiance entière entre les deux premiers pouvoirs de l'État. Mais les projets ambitieux de Mirabeau se laissaient trop voir derrière sa motion. D'ailleurs, Necker avait prévenu les siens, et il y avait eu défection de la part de Champion de Cicé. On commença par renvoyer le débat au lendemain, 7 novembre, et ce jour-là Lanjuinais ouvrit l'attaque contre Mirabeau par un discours où la haine n'avait pas même pris soin de se cacher derrière la logique. Sa conclusion fut celle-ci :

« Dans le cas où la motion de Mirabeau serait adoptée, — c'est-à-dire où l'on décréterait l'admission des ministres au sein de l'Assemblée, — je présente, pour contrebalancer l'effet d'une semblable décision, un article presque entièrement extrait de mon cahier : Les représentants de la nation ne pourront obtenir du pouvoir exécutif pendant la législature dont ils seront membres et pendant les trois années suivantes, aucune place dans le ministère, aucune grâce, aucun emploi, aucune commission, aucune pension, aucun avancement ou émolument, sous peine de nullité et d'être privés des droits de citoyen actif pendant cinq ans. »

Le trait allait droit au cœur de Mirabeau : ses ennemis tressaillirent de joie. Blin appuya vivement Lanjuinais. Il cita le trafic des voix dans le parlement anglais, comme une preuve de la corruption qu'apporte avec elle la présence des ministres parmi les représentants du peuple. Il montra le pouvoir exécutif tout-puissant s'il parvenait à diriger l'Assemblée, avili s'il était forcé de se traîner à sa suite. Du reste, moins rigide que Lanjuinais, il se bornait à proposer qu'aucun membre de l'Assemblée nationale ne pût désormais passer au ministère pendant la durée de la session.

Mirabeau se contint d'abord. Se pliant à parler l'austère langage de la raison, il demanda si la confiance accordée par la nation à un citoyen devait être un titre d'exclusion à la confiance du monarque ; s'il était naturel que le roi venant prendre les conseils des représentants de la grande famille, ne pût choisir parmi eux ses conseillers ; si l'exclusion de douze cents députés, élus du peuple, était compatible avec le principe de l'admissibilité de tous à tous les emplois ; si l'Assemblée nationale et le ministère devaient être tellement divisés, tellement opposés l'un à l'autre, qu'il fallût écarter tous les moyens qui pourraient établir plus d'intimité, plus de confiance, plus d'unité dans les démarches et les desseins.

Pendant que Mirabeau parlait, son émotion allait croissant. Enfin, vaincu par sa colère et incapable de voiler jusqu'au bout la blessure qui saignait au fond de son âme orgueilleuse, il éclata en ironiques transports. Abordant la motion de Lanjuinais, dont chacun avait compris l'injure : « Il n'y a, s'écria-t-il, que deux personnes dans l'Assemblée qui puissent être l'objet secret de cette motion.... C'est celui qui en est l'auteur et moi. Je dis d'abord l'auteur de la motion, parce qu'il est possible que sa modestie embarrassée ou son courage mal affermi ait redouté quelque grande marque de confiance, et qu'il ait voulu se ménager le moyen de la refuser en faisant admettre une exclusion générale. Je dis ensuite moi-même, parce que des bruits populaires répandus sur mon compte ont donné des craintes à certaines personnes et, peut-être, des espérances à quelques autres : qu'il est très-possible que l'auteur de la motion ait cru ces bruits et qu'il ait de moi l'idée que j'en ai moi-même. Dès lors, je ne suis pas étonné qu'il me croie incapable de remplir une mission que je regarde comme fort au-dessus, non de mon zèle ni de mon courage, mais de mes lumières et de mes talents, surtout si elle devait me priver des leçons et des conseils que je n'ai cessé de recevoir dans cette Assemblée. Voici donc, messieurs, l'amendement que je vous propose : c'est de borner l'exclusion demandée à M. Mirabeau, député des communes de la sénéchaussée d'Aix. »

Ce ton railleur, cette amère affectation de modestie, cette proposition insultante, ajoutèrent à l'aigreur des esprits. Il fut décrété, conformément à la motion de Blin, que nul député ne pourrait avoir place dans le ministère.

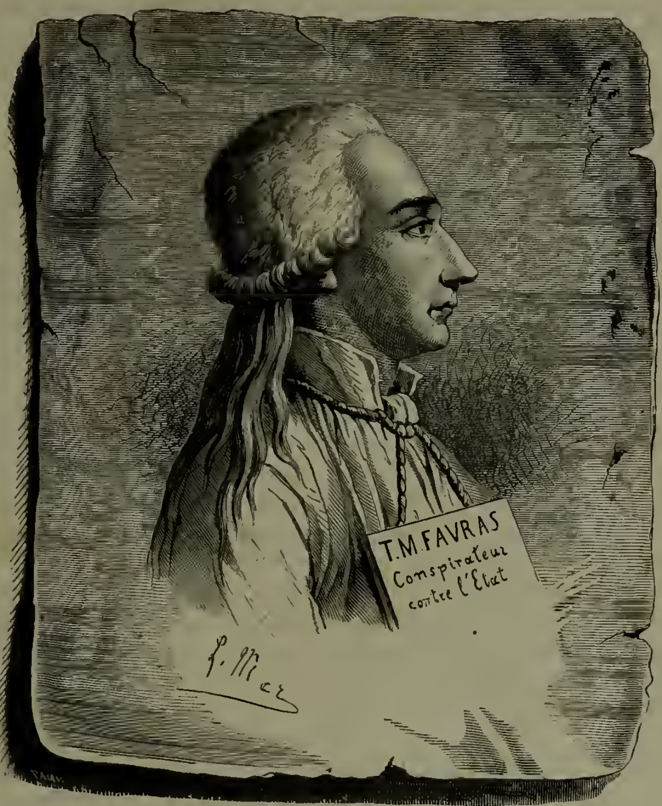
Mirabeau se voyait ainsi arrêté dans sa carrière. Il en conçut un chagrin profond. Il ne dissimula plus le mépris que lui inspirait l'Assemblée. Non content de s'éloigner de Lafayette, il lui écrivit en termes d'une violence froide et dure, lui reprochant sa faiblesse, l'étourdissement de sa position, la fatalité de ses perpétuelles incertitudes, son goût pour les hommes médiocres et sa condescendance pour ses propres goûts. Il écrivait en même temps à sa sœur, alors absente : « Ne me parle pas de ces haines trop bêtes si elles ne sont pas féroces. » En proie à un sombre abattement, il disait encore : « J'approche du soir de la vie ; je ne suis pas découragé, mais je suis las. Les circonstances m'ont isolé. J'aspire plus au repos qu'on ne croit et je l'embrasserai le jour où je le pourrai avec honneur et sécurité. Alors, si je me trouve assez de fortune, je tâcherai d'être heureux, fût-ce en jouant aux quilles ; et voilà tout.... »

Mais le besoin d'agir est le tourment des natures super-

bes et fortes. C'est le vautour attaché aux flancs de Prométhée. Quand on est de ceux qui naquirent pour vouloir dérober le feu céleste, quand on a cette gloire et ce malheur, on ment à son propre cœur si on croit se venger des hommes en cessant de s'occuper d'eux. A tout Achille irrité il peut paraître bon de se retirer sous sa tente; mais y rester, y rester longtemps, là est le supplice.

Lorsque, destitué par Ferdinand II, Wallenstein s'en alla vivre à Prague, il eut soin de s'y entourer des dehors d'une inaction pleine de faste. Douze patrouilles à cheval, immobiles autour de son palais, avaient charge d'en écarter le bruit. Les rues qui y conduisaient, il les fit fermer avec des chaînes de fer. Près de lui, tout devint calme et silencieux comme lui-même. Apparences trompeuses! pendant qu'il semblait de la sorte endormi dans son ressentiment, sa pensée veillait et s'agitait. De loin, il écoutait le retentissement des pas de Gustave-Adolphe à travers l'Allemagne émue. Il attendait, dans une muette activité, l'heure de son retour à la puissance, et dès que cette heure vint, elle le trouva prêt.

Quant à Mirabeau, la résignation dont il se vanta un moment lui était tellement odieuse, que, ne pouvant plus convoiter le pouvoir pour lui, il se mit à le convoiter pour un prince qu'il espérait dominer et qu'il ne servit que dans cet espoir.



CHAPITRE VIII

COMPLOTS DU LUXEMBOURG

Il est des hommes dont on dirait que la grandeur native est une erreur ou une dérision du destin; ils ont de vigoureuses facultés, et ces facultés manquent sans cesse d'emploi; ils sont capables de vastes desseins, et l'occasion des petites choses est la seule qui s'offre à leur prise. Tandis que devant eux et comme pour mieux empoisonner leurs désirs, de médiocres génies montent aisément à la surface de l'histoire et s'y maintiennent, eux, toujours attirés mais trompés toujours par je ne sais quelle fatalité moqueuse, ils sont condamnés à vivre dans les bas-fonds, ou, s'ils paraissent, ils ne font que rencontrer le bruit en cherchant la gloire, et quelque coup d'audace, cruellement puni, montre l'aventurier à la place du héros.

Tel fut Thomas de Mahy, marquis de Favras.

Suivant les témoignages contemporains, peu suspects de partialité, il avait une figure belle et fière, la taille haute, l'œil ardent et une physionomie où se lisaient d'heureux présages, que ne démentit pas la fortune de ses premières années. Mousquetaire en 1755, capitaine de dragons en 1761, il dut à l'imprévu des courses militaires d'épouser, n'étant encore qu'un soldat ignoré, la princesse Caroline d'Anhalt : alliance presque royale. En 1773, il était premier lieutenant des gardes suisses de Monsieur, et il recevait de ce prince une pension de mille deux cents livres pour subvenir aux frais d'éducation de son fils.

C'est à peine s'il atteignait alors sa trentième année; il pouvait donc attendre.... Mais non, il avait hâte d'agiter sa vie. Appelé en Autriche par des affaires de famille, il donne sa démission, et, de retour en France, il se tient à la disposition des événements qu'il épie. Les troubles de Hollande, en 1785, ayant tenté son ardeur, lever une légion pour le service des Provinces-Unies devient son rêve; mais la prompte

pacification de la Hollande le rejette une première fois dans le repos. C'était l'époque des spéculations financières : il poursuit, la plume à la main, l'occasion qui échappe à son épée; il se plonge dans la science des chiffres, il entreprend de révolutionner les finances. Le 19 mars 1788, un projet émané de lui avait été, de la part des commissaires Lecoulteux, de la Noraye, Haller, Lesparat et Vandermonde, l'objet d'un rapport très-favorable, et par des lettres des mois de novembre et décembre de la même année, Necker avait reconnu la nouveauté, le mérite des idées financières du marquis de Favras. Encouragé, il compléta ses vues, il les exposa, hardiment développées, dans un ouvrage qui parut en 1789, avec cette épigraphe : *pro rege*, *pro patriâ*, et sous ce titre emphatique : *Le déficit des finances de la France vaincu.* Ce qu'il proposait, c'était un certain mode de reconstitutions annuitaires, au moyen duquel il se flattait d'opérer en trente ans l'extinction de la dette nationale, et cela, disait-il, sans nouveaux impôts, sans papier-monnaie, sans réduction de rentes, sans suppression d'emplois. Le livre, que terminait un ingénieux apologue, commençait par ces mots : « Né Français, l'éclat du trône m'a toujours paru inséparable du vrai bonheur et de la prospérité des peuples. » Il était dédié aux membres des États généraux, et l'auteur s'écriait fièrement : *Je maîtriserai la confiance*, *je suis assuré du crédit.*

Quelque brillantes que fussent ces promesses, elles ne valurent au marquis de Favras qu'une approbation bientôt suivie d'une profonde indifférence; mais l'insurrection du Brabant vint le consoler, en lui offrant l'espoir de renouer le projet qu'il avait conçu en 1785. Ses vues s'agrandissant alors, il osa lier le plan d'une révolution dans le Brabant avec celui d'une contre-révolution en France. Nous l'avons déjà vu, aux événements d'octobre, demander à M. de Saint-Priest les chevaux des écuries du roi, pour courir à la rencontre de la milice parisienne et la disperser à coups de sabre : la cour ayant été ramenée à Paris, il l'y accompagna, avide de quelque occasion de complot. Suivant ses propres déclarations, il fut chargé, à cette époque, de surveiller le faubourg Saint-Antoine, et reçut pour cela de M. de Luxembourg, capitaine des gardes, une somme de cent louis. Mais il fallait à cet esprit inquiet un rôle plus décisif, plus élevé surtout.

Le marquis de Favras avait, en 1785, noué des rapports d'intrigue et d'ambition avec un officier recruteur, nommé Tourcaty. Cet homme qui devint son mauvais génie, se retrouva sur son chemin, fit briller à ses yeux l'espérance d'une complicité utile, captiva sa confiance et la lui demanda pour Morel, un de ses camarades.

Un soir, c'était le 15 novembre, Tourcaty et Morel se présentèrent, à la nuit tombante, chez le marquis de Favras. Ils arrivaient du théâtre où venait d'être jouée la tragédie de *Charles IX*. En termes animés, ils font part au marquis de leurs impressions, ils s'emportent, ils s'indignent. Cette tragédie n'était qu'un pamphlet révolutionnaire : pourquoi n'aviserait-on pas à l'étouffer sous la honte d'une chute habilement préparée? Mais Favras avait de bien autres desseins.

S'il conspira en faveur de Monsieur, de concert avec lui, c'est ce qui, malgré les dénégations de plusieurs écrivains, ne saurait être mis en doute. Il est certain qu'il fut un instrument de la faction du Luxembourg; il est certain qu'il reçut de Monsieur des instructions directes. Seulement, le prince qui l'employait n'eut garde de lui ouvrir toute son âme. En se mettant au service des ténébreux projets du frère de Louis XVI, Favras put croire qu'il servait la royauté, et ce qui le prouve, c'est que, avant de s'engager sans retour, il exigea la participation de la reine. Lui ménager une entrevue avec Marie-Antoinette eût été chose facile; mais comme Monsieur n'entendait pas conspirer pour le compte d'autrui, il avait su éluder la demande, et s'était contenté de promettre, frauduleusement sans doute, que tel jour, à telle heure, la reine viendrait se promener sur la terrasse du bord de l'eau et dirait à Favras, en passant devant lui, certaines paroles convenues.

La nécessité de se livrer pour avoir des agents est l'écueil de presque tous les complots : Favras fut trahi. Instruit de tout par Morel, le Comité des recherches enveloppa le téméraire marquis d'une surveillance muette, invisible, mais toujours présente. Chacun de ses pas fut compté, chacune de ses paroles recueillie.

Un soir, sous les arcades de la place Royale, trois hommes s'abordèrent mystérieusement : l'un était un ancien sergent des gardes-françaises, nommé Marquié, qu'un billet anonyme avait attiré à ce rendez-vous; le second était l'auteur du billet, Morel; Favras était le troisième. Derrière un des piliers de la place se tenait caché l'espion Joffroi. Marquié, dans les journées d'octobre, avait donné à la famille royale des preuves de dévouement : placé près de la voiture qui transporta de Versailles à Paris Marie-Antoinette et ses enfants, on l'avait vu le visage inondé de larmes, et ces circonstances, le marquis de Favras ne les avait point ignorées. Il rechercha dans l'ancien sergent des gardes-françaises un instrument à ses desseins. De là le billet écrit par Morel et la rencontre. Sans se faire connaître, le marquis de Favras parla de la situation du roi, des dangers dont il vivait entouré, du tragique voyage d'octobre; il interrogea Marquié sur les sentiments secrets des gardes-françaises, sur le bruit, généralement répandu, que l'honneur de veiller à la conservation du monarque allait devenir le privilége exclusif des compagnies bourgeoises. Le souffrirait-on? Marquié, surpris de ce langage d'un inconnu, répondit avec réserve. Il accepta néanmoins et successivement deux autres rendez-vous, partagé qu'il était entre la curiosité et l'inquiétude. Les discours de Favras devenaient de plus en plus significatifs; enfin, il remit à Marquié un pamphlet intitulé : *Ouvrez donc les yeux*, l'engageant à le faire lire aux grenadiers ses camarades. C'était un violent appel à la révolte. Marquié fut effrayé; les rendez-vous cessèrent; mais le Comité des recherches venait d'acquérir contre Favras une arme dont il se disposait à faire un usage terrible.

Favras avait besoin d'argent pour l'exécution de ses projets : Morel le conduisit chez un banquier nommé Pomaret, et peu de jours après la négociation s'entama. Morel n'y fut point admis, et ce qui est à remarquer, c'est qu'en annonçant à Pomaret que l'emprunt était pour Monsieur, Favras pria le banquier de ne point en faire à Morel la confidence. D'où il résulte qu'il y avait une partie du complot, et la plus importante, dont le secret ne fut point divulgué par Favras à ses complices subalternes, lesquels en effet, on le verra, n'avaient pas prononcé dans leur dénonciation le nom de Monsieur. Ce nom, l'affaire seule de l'emprunt le livra au Comité des recherches.

Pomaret s'étant retiré de la négociation, soit défiance de sa part, soit que les conditions offertes par lui n'eussent pas été jugées assez favorables, on s'adressa au banquier hollandais Chomel, et il fallut bien, comme à son prédécesseur, lui avouer que c'était au nom de Monsieur, et pour son compte, qu'on agissait.

Chomel passa depuis pour avoir été l'agent occulte du Comité des recherches, et cette supposition semble confirmée

par certaines questions insidieuses qu'on trouve dans les lettres de ce banquier à Favras. Quoi qu'il en soit, ce fut le trésorier de Monsieur qui suivit l'affaire, et le prince intervint de sa personne, selon son propre aveu, dans la conclusion du marché. L'obligation souscrite ne fut pas de moins de deux millions.

C'était dans la soirée du 24 décembre que devait s'effectuer le premier payement. M. de Chedeville, intendant de Monsieur, reçoit avis de se rendre chez le banquier Sertorius, qui tient à sa disposition une somme de quarante mille francs. Il se présente, et quelle est sa surprise, lorsque, s'excusant par l'absence de son caissier, Sertorius le remet au lendemain! Favras attendait chez M. de La Ferté, trésorier général de Monsieur, le résultat de la visite. Il apprend l'ajournement, se retire; mais à peine a-t-il fait quelques pas dans la rue Beaurepaire, que Joffroi, accompagné de plusieurs officiers de l'état-major, en voiture, s'élance sur lui et l'arrête. Au même instant, on arrêtait aussi chez elle Mme de Favras. On s'empara de tous leurs papiers et on les traîna l'un et l'autre dans la prison de l'Abbaye.

Le lendemain, le placard suivant était semé à profusion :

« Le marquis de Favras, place Royale, a été arrêté avec madame son épouse, la nuit du 24 au 25, pour un plan qu'il avait fait de faire soulever trente mille hommes, pour faire assassiner M. de Lafayette et le maire de la ville, et ensuite nous couper les vivres. Monsieur, frère du roi, était à la tête.

« *Signé :* BARAUZ. »

Ce nom de BARAUZ était supposé, et, malgré d'actives recherches, l'auteur du placard ne put être découvert.

Comment peindre, à cette nouvelle, l'émotion de Paris et le trouble du Luxembourg! Les amis de Monsieur tinrent conseil, et parmi eux se trouvait, à côté du duc de Lévis, Mirabeau. Que faire? On pensa que le prince devait aller droit à l'Hôtel de Ville et s'y justifier devant les représentants de la Commune. On ne doutait pas que cette démarche, en flattant leur orgueil, ne les disposât favorablement. Quant à Favras, il n'était plus bon qu'à être désavoué, et le mieux était de ne pas même avoir l'air de le connaître. On convint d'un projet de discours :

« Messieurs, je viens au milieu de vous repousser une calomnie atroce. M. de Favras a été arrêté par ordre de votre Comité des recherches, et l'on répand aujourd'hui, avec affectation, que j'ai de grandes liaisons avec lui. En ma qualité de citoyen de la ville de Paris, j'ai cru devoir venir vous instruire moi-même des seuls rapports sous lesquels je connais M. de Favras. En 1772, il est entré dans mes gardes-suisses; il en est sorti en 1775, et je ne lui ai point parlé depuis cette époque. Privé depuis plusieurs mois de la jouissance de mes revenus, inquiet sur les payements considérables que j'ai à faire en janvier, j'ai désiré pouvoir satisfaire à mes engagements, sans être à charge au trésor public. J'avais donc formé le projet d'aliéner des contrats; mais on m'a représenté qu'il serait moins onéreux à mes finances de faire un emprunt. M. de La Châtre m'a indiqué, il y a environ quinze jours, M. de Favras comme pouvant l'effectuer par deux banquiers, MM. Chomel et Sertorius. En conséquence, j'ai souscrit une obligation de deux millions, somme nécessaire pour acquitter mes engagements du commencement de l'année et pour payer ma maison. Cette affaire étant purement de finances, j'ai chargé mon trésorier de la suivre.... Vous n'attendez pas de moi, sans doute, que je m'abaisse jusqu'à me justifier d'un crime aussi lâche. Mais, dans un temps où les calomnies les plus absurdes peuvent faire aisément confondre les meilleurs citoyens avec les ennemis de la Révolution, j'ai cru devoir au roi, à vous et à moi-même, d'entrer dans tous les détails que vous venez d'entendre, afin que l'opinion publique ne puisse rester un seul instant incertaine. »

Ces explications étaient singulièrement louches. A qui faire croire qu'ayant un emprunt à contracter, un prince du sang, un frère du roi, le chef d'une puissante maison, eût oublié tout à coup qu'il avait à son service des trésoriers, des intendants, des hommes d'affaires en titre? Comment admettre qu'il eût été réduit à avoir recours à un pauvre gentilhomme sorti de sa mémoire depuis 1775? Il est probable que Mirabeau ne trouva pas le discours très-décisif. Convaincu que l'essentiel était de détourner autant que possible l'attention, en la reportant sur les antécédents révolutionnaires du prince, il ajouta lui-même à la harangue projetée :

« Depuis le jour où je me déclarai dans la seconde chambre des notables, sur la question fondamentale qui divise encore les esprits, je n'ai jamais cessé de croire qu'une grande révolution était prête; que le roi, par ses intentions, ses vertus et son rang suprême, devait en être le chef, puisqu'elle ne pouvait pas être avantageuse à la nation sans l'être également au monarque; enfin que l'autorité royale était le rempart de la liberté nationale, et la liberté nationale la base de l'autorité royale. »

Le même jour, Mirabeau écrivait au comte de La Marck, en lui apprenant l'arrestation de Favras et les bruits qui couraient sur le compte de Monsieur :

« Le comment nous avons manœuvré, moi et l'*homme gris* (le duc de Lévis) sous ma conduite, est inutile. Le résultat vous fera deviner tout le reste. Monsieur a envoyé chercher M. de Lafayette et lui a dit devant du monde : « Monsieur « de Lafayette, on répand dans Paris le billet que voici : « — Vous avez un grand crédit à Paris, monsieur de La- « fayette; je ne doute pas que vous ne mettiez quelque acti- « vité à détruire une calomnie dont les méchants disent que « vous profitez. J'irai m'en expliquer ce soir à la Commune « de Paris; j'espère que vous y serez. » Billet d'invitation à la Commune pour une assemblée extraordinaire; déclaration au roi qu'on y allait, puis le discours, dont copie ci-jointe. — Avant de fermer ma lettre, je vous dirai le résultat. Êtes-vous content? »

Ce que Mirabeau ne mandait pas au comte de La Marck dans cette lettre, et ce que Gouverneur-Morris a consigné dans son journal, tenu jour par jour, comme l'ayant appris de la propre bouche de Lafayette, c'est qu'on avait trouvé sur Favras, au moment de son arrestation, une lettre de Monsieur. Elle fut portée à Lafayette. Mais celui-ci, fort embarrassé peut-être de cette étrange découverte, eut la prudence de garder le secret, tout en faisant savoir au prince qu'il en était dépositaire.

Le 26 décembre, conformément à ce qui avait été convenu au Luxembourg, le frère de Louis XVI se rendit à l'Hôtel de Ville. Prévenus de son arrivée, les représentants de la Commune avaient envoyé au-devant de lui une députation de douze membres. Il fut reçu avec les plus grands témoignages de respect et placé à gauche du maire, sur un fauteuil parallèle au sien, ainsi que cela se pratiquait dans les cours souveraines à l'égard des princes du sang. Charmés de voir un aussi haut personnage venir se justifier devant eux, les dominateurs bourgeois de l'Hôtel de Ville ne manquèrent pas d'en marquer leur satisfaction par l'accueil qu'ils firent au discours du prince. Favras venait d'être livré au geôlier, en

attendant qu'on le livrât au bourreau : son auguste complice fut bruyamment applaudi, complimenté par le maire, si bien traité enfin, que Mirabeau put écrire au comte de La Marck : « Le succès du discours, qu'encore on a gâté, a été énorme. Si Monsieur sait suivre cette ligne, il va prendre le plus grand ascendant et être premier ministre par le fait. »

Pendant ce temps, une vive agitation régnait dans Paris. Depuis que les amis de Lafayette l'avaient habilement montré à la veille d'être assassiné, le héros du jour, c'était lui. Les *bandes nationales*, comme les appelait Mirabeau, disaient sans détour « que, si leur général éprouvait quelque malheur, les nobles, les prélats, le clergé.... serviraient d'hécatombe à cette grande victime. » Pour alimenter l'enthousiasme, on descendit aux artifices. Le 29 décembre, le Comité des recherches dénonça pompeusement à l'Assemblée une prétendue tentative de meurtre commise sur la personne d'un factionnaire de la garde nationale. Dans la guérite où ce factionnaire affirmait avoir été attaqué pendant la nuit, on avait trouvé un poinçon dont le fer était rouillé, et un papier qui portait, tracés à la main, ces mots menaçants : *Va devant*, *et attends Lafayette*. Examen fait de la blessure du garde, il fut constaté qu'elle n'avait rien de grave, ce qui ouvrait carrière à d'étranges suppositions dont les ennemis de Lafayette s'armèrent contre lui. Mais sa popularité alla croissant parmi ceux à qui elle était nécessaire.

De leur côté, les partisans de Monsieur se fatiguaient obscurément à lui créer un rôle. Le pousser au ministère afin de gouverner sous son nom, telle était alors la constante préoccupation de Mirabeau. Mais son impatience de date récente se brisait contre la prudence cauteleuse d'un prince qu'une fois cependant, à une époque antérieure, il avait été obligé de retenir. Monsieur, d'ailleurs, visait plus haut que le ministère, et la circonspection de ses démarches venait justement de la hardiesse de ses désirs. Mirabeau, qui ne pouvait attendre, s'irritait de tant de délais ; il reprochait au prince d'ignorer qu'en vingt-quatre heures il lui était facile de devenir un second duc d'Orléans ; il lui reprochait « de ne se réjouir d'un succès que comme on se félicite d'une bataille gagnée qui rend indispensable un siége douteux ; » il le montrait souffrant que la reine le traitât « comme un petit poulet qu'on aime bien à caresser à travers les barreaux d'une mue, mais qu'on se garde d'en laisser sortir, » et furieux de son active impuissance, il s'écriait : « Eh quoi ! en nul pays du monde la balle ne viendra-t-elle donc au joueur ? »

Ce fut alors qu'il rédigea et fit remettre à Monsieur par Sénac de Meilhan le *plan politique* mentionné dans un des chapitres qui précèdent. Ce plan, pour emprunter à Mirabeau ses propres paroles, consistait à faire de Monsieur « le pilote nominal d'un nouvel équipage, sans lequel le vaisseau ne pouvait plus marcher. » Monsieur lut le mémoire avec de convenables démonstrations d'intérêt, mais il eut soin de ne le pas communiquer au roi. Seulement, flatté de l'espoir d'agir sur la cour par Mirabeau et sur Mirabeau par la cour, il intervint dans la conclusion du marché que voici :

« 1° Le roi donne à M. de Mirabeau la promesse d'une ambassade ; cette promesse sera annoncée par Monsieur lui-même à M. de Mirabeau.

« 2° Le roi fera sur-le-champ, en attendant l'effet de cette promesse, un traitement particulier à M. de Mirabeau de cinquante mille livres par mois, lequel durera au moins quatre mois.

« M. de Mirabeau s'engage à aider le roi de ses lumières, de ses forces et de son éloquence, dans ce que Monsieur jugera utile au besoin de l'État et à l'intérêt du roi, deux choses que les bons citoyens regardent sans contredit comme inséparables ; et, dans le cas où M. de Mirabeau ne serait pas convaincu de la solidité des raisons qui pourraient lui être données, il s'abstiendra de parler sur cet objet.

« Approuvé. LOUIS. »

« Le comte de MIRABEAU. »

Dans ces entrefaites, le bruit s'étant répandu que Favras allait être relâché, la colère de ceux qui voulaient sa mort, et les alarmes de ceux pour qui sa vie était un danger, éclatèrent en cris violents. Excitée, entraînée, la foule courut menacer le Châtelet, tandis que trois cents soldats de la garde soldée s'assemblaient en tumulte aux Champs-Élysées. Aussitôt Lafayette envoie quelques bataillons au Châtelet pour le mettre à l'abri d'un coup de main ; lui-même, à la tête d'un corps considérable d'infanterie et de cavalerie, il marche vers les Champs-Élysées. Il n'eut pas de peine à envelopper les rebelles, qui, d'ailleurs, n'étaient que très-incomplétement armés. Il leur fit arracher la cocarde nationale, les fit dépouiller de leur uniforme, malgré leurs prières, malgré leurs larmes, et ordonna qu'on les conduisît, liés deux à deux, au dépôt de Saint-Denis. Par qui avait été fomenté ce mouvement ? Des historiens impartiaux, contemporains des événements qu'ils racontent, n'ont pas hésité à l'attribuer aux complices de Favras, très-intéressés en effet à prévenir ses révélations et à étouffer son secret dans son sang. Toujours est-il qu'à cette époque Mirabeau écrivait au comte de La Marck : « Si Monsieur n'est pas au conseil et qu'il n'ait pas annoncé un système par une de ces démarches qui en imposent au moins par l'attente, il peut être très-sérieusement compromis. » Quelques jours après, il écrivait, en parlant de l'arrestation prolongée de Favras : « C'est là toujours tenir la vipère en activité pour menacer incessamment de son dard. »

Ces inquiétudes ne furent pas de longue durée ; le Châtelet y pourvut !

Le 13 janvier 1790, le procès du marquis de Favras s'ouvrit au milieu d'un immense concours de peuple, malaisément contenu par les soldats. La foule était furieuse, le prisonnier était calme. On l'accusait, d'après les déclarations, soit de Tourcaty, soit de Morel, de s'être mis séditieusement en correspondance avec les provinces d'Artois, de Picardie, de Lorraine, de Champagne, d'Alsace ; d'avoir donné à vingt-six mille hommes, recrutés dans ces diverses provinces, Montargis pour rendez-vous, et, pour but, la contre-révolution à accomplir ; d'avoir en même temps formé le projet d'introduire dans Paris, pendant la nuit, douze cents cavaliers qui, divisés en trois corps, devaient égorger Bailly et Lafayette, pénétrer aux Tuileries, menacer Louis XVI du soulèvement des faubourgs, le faire consentir à la fuite, l'enlever s'il refusait, et le conduire de force à Péronne. La dénonciation portait qu'on était en marché pour vingt mille Suisses, douze mille Allemands et douze mille Sardes. Déployer l'étendard de la guerre civile, en appeler à la fidélité militaire, revenir sur Paris, l'assiéger, le prendre, dissoudre l'Assemblée, couper court à la Révolution, tel était le plan.

Favras repoussa l'accusation avec fermeté. Il combattit les deux principaux témoins par leurs dépositions mêmes, et la dénonciation par l'absurdité du complot qu'on lui imputait. Il fit ressortir ce qu'il y avait de monstrueux à accepter

comme témoin le dénonciateur. Il agrandit enfin son rôle à force de courage, le regard fixé sur ses accusateurs, et ne paraissant pas entendre les clameurs du dehors, qui demandaient sa tête.

Nul doute, cependant, qu'il ne fût coupable. Il y avait eu une conspiration, mais différente de celle dont on étalait aux yeux du public les détails contradictoires et chimériques. On dit même que, lorsque Favras fut arrêté, les papiers de la conspiration vraie se trouvaient sur une vieille armoire, dans une garde-robe où l'on ne s'avisa pas de chercher.

Aussi bien, il aurait fallu prononcer un nom qui était une puissance. Le soupçon avait germé dans le cœur de beaucoup : il ne parut sur les lèvres de personne.



PALAIS DU LUXEMBOURG.

Le 30 janvier, le procureur du roi Flandre de Brunville fut appelé à prononcer son réquisitoire. La veille, le baron de Besenval avait été mis en liberté, et cette circonstance devait être fatale au marquis de Favras, parce que jamais le Châtelet n'aurait osé jeter aux vengeances populaires un double défi.

L'aspect du tribunal était imposant et lugubre. Au haut de la salle, quarante juges se tenaient rangés en cercle, le président sous un dais, et, derrière lui, un tableau du Christ sur la croix. De Brunville conclut au dernier supplice, mais en phrases tellement entrecoupées et d'une voix si émue, qu'un involontaire frisson parcourut toute l'Assemblée. Des grenadiers ayant reçu l'ordre d'aller prendre l'accusé, il se présenta dans une attitude à la fois résignée et hautaine. Il était mis avec soin, poudré à blanc, et la croix de Saint-Louis brillait sur sa poitrine. Debout devant ses juges, il soutint que les projets de révolution dont on lui voulait faire un crime concernaient seulement les Pays-Bas et la Hollande.

Les juges ne se retirèrent que bien avant dans la nuit et sans avoir prononcé l'arrêt; de nouveaux témoins restaient à entendre.

On a des lettres de Favras, que, du fond de sa prison, il écrivait à sa femme. Le trouble de la tendresse alarmée s'y montre mêlé à un stoïcisme réfléchi. En les lisant, on s'aperçoit que cet homme, en apparence si résolu, ne se sent pas incapable des faiblesses d'un cœur qui aime et qu'il les redoute. Il résiste d'une manière poignante au désir de voir ses enfants, de les embrasser; il a peur des larmes qu'il lui faudra répandre. D'ailleurs, on l'abandonnait lâchement. N'était-il pas à craindre que, par quelque révélation formidable, il ne cherchât, ou à racheter sa vie ou à venger d'avance sa mort? La vérité est qu'un de ses juges, Talon, l'étant allé voir dans son cachot, le prisonnier lui dit, en lui tendant un papier où était tracée toute l'histoire du complot: « Si je dois mourir, je ne veux pas mourir seul. » A ces mots, Talon frémit d'épouvante; il presse Favras, il le conjure de garder jusqu'au bout ce secret funeste; il invoque sa générosité. Se taire sous la main du bourreau, ce serait vivre pour la gloire. Et puis, qu'espérer? En face d'un gibet déjà dressé, au milieu d'une foule à qui on a donné l'heure du supplice, une dénonciation déshonore, elle ne sauve pas!... Il paraît que Favras hésita; mais enfin, vaincu par les paroles d'un juge qui se transformait en suppliant, il promit d'emporter son secret dans la tombe. Il tint parole.

Le 19 février, Favras était dans sa chambre, le dos appuyé contre sa cheminée et le front sans nuages, lorsqu'on vint l'avertir de descendre. Il comprit que l'arrêt avait été rendu la veille, et une légère altération se fit voir sur son visage. Mais il se remit bien vite. Dans la salle de la question, il demeura impassible, pendant qu'on se jetait sur lui pour le garrotter, et, quand on lui demanda sa croix, il ne la voulut remettre, soldat, qu'à un soldat. Après la lecture du jugement, il dit : « Citoyens, vous êtes bien à plaindre, puisqu'il vous suffit pour condamner du témoignage de deux pervers. » A trois heures, il sortait du Châtelet et marchait au supplice.

Il était lié sur un tombereau, nu-pieds, nu-tête, en cheveux longs, vêtu d'une chemise blanche par-dessus ses habits et portant sur la poitrine un écriteau où on lisait: *conspirateur contre l'État*. Le curé de Saint-Paul, qu'il avait appelé, l'accompagnait. Une torche ardente brûlait à côté de lui. Derrière, venait le bourreau. Cet appareil sinistre, la haute taille du condamné, sa chevelure flottante, l'expression calme et forte de sa physionomie, l'air dont il allait à la mort sous son vêtement d'opprobre, tout cela émut le peuple, et un journal royaliste a raconté que, lorsque Favras arriva devant l'église Notre-Dame, au lieu où, d'après l'arrêt, il avait à faire amende honorable, les uns se mirent à crier *grâce!* tandis que les autres criaient : *à la potence!*

Dans ce moment terrible, le condamné protesta de son innocence. Puis, prenant son arrêt des mains du greffier, il le lut d'une voix ferme, après avoir dit : « Quoique les motifs de ce jugement soient faux, j'obéis à la justice des hommes, qui, vous le savez, n'est pas infaillible. » Il demanda ensuite à être conduit à l'Hôtel de Ville, pour des révélations importantes, ce qui lui fut accordé. Les rues étaient gardées par des soldats. Cent dix hommes par bataillon avaient été commandés pour occuper la place de Grève.

Arrivé à l'Hôtel de Ville, où s'étaient rendus le rapporteur et deux conseillers, Favras y dicta son testament de mort, avec une présence d'esprit surprenante, soignant la rédaction, s'attachant au style et faisant changer les expressions qui manquaient de correction ou de netteté. Comme il parlait d'un grand seigneur et que le greffier écrivait le nom du comte de La Châtre : « Pourquoi, s'écria-t-il, écrivez-vous un nom que je n'ai pas prononcé? Rayez-le. Ce n'est pas le comte de La Châtre. » Et il fit consigner cette déclaration dans l'acte. Le rapporteur lui demandant de désigner le personnage auquel il faisait allusion, il s'informa si, dans ce cas, il serait sursis à l'exécution du jugement. On garda le silence.

Le testament de Favras, quoique d'une longueur démesurée, ne fournissait aucun éclaircissement. Il est probable que le but du condamné était de gagner du temps, dans l'espoir que ses complices du Luxembourg tenteraient, au dernier moment, quelque effort pour le sauver.... C'était bien mal connaître les princes!

Il est certain, au contraire, qu'il tardait extrêmement au Luxembourg de voir le drame se dénouer. Aux complices de Favras plutôt qu'à ses ennemis furent attribuées, disent les Mémoires de Lafayette, les clameurs *excitées* autour de la prison et réprimées par la garde nationale. La nuit était venue. La foule innombrable répandue sur la place de Grève s'y agitait, impatiente, à la lueur des flambeaux. Favras ne paraissait pas. Des propos redoutables commencèrent à courir parmi la multitude. « Si c'était un de nous, il serait pendu depuis longtemps; mais c'est un noble, c'est un marquis, on veut le sauver. » Et en effet, le baron de Besenval ne venait-il pas d'être déclaré innocent? N'avait-on pas élargi Augeard, fermier général et secrétaire des commandements de la reine, bien qu'on eût saisi chez lui un mémoire, écrit de sa main et contenant le plan d'évasion du roi? L'impunité était-elle décidément acquise à quiconque serait un gentilhomme ou un homme de cour? Animée par ces discours et par l'invocation de ces souvenirs, la foule cria : *Favras! Favras!*

A huit heures, on l'aperçut au haut des degrés de l'Hôtel de Ville, qu'il descendit sans peur et en soutenant le curé de Saint-Paul, à demi évanoui dans ses bras. Des milliers de feux brillaient sur la place, aux fenêtres des maisons, et des lampions avaient été placés jusque sur la potence. Au milieu de l'échelle fatale, Favras affirma de nouveau son innocence; mais, comme le bruit qui montait de la place couvrait sa voix, le bourreau, attendri, lui dit avec larmes : « Criez plus haut, qu'ils vous entendent! » Favras répéta : « Je suis innocent; » puis, s'adressant à l'exécuteur : « Faites votre devoir! » Il y eut un moment de silence et tout fut accompli.

Alors des voix implacables se firent entendre. « Allons! saute, marquis! » dit un enfant.

Lorsque Favras était monté à l'Hôtel de Ville, après avoir annoncé qu'il allait faire des révélations importantes, on avait vu deux cavaliers partir à toute bride pour Versailles, au moment de l'exécution, d'autres hommes à cheval, placés à l'angle de la place et du quai, se frayèrent un passage à travers le peuple et gagnèrent précipitamment le Luxembourg.

Que s'y passait-il? voici ce qu'a raconté Barère :

« Si les Français qui émigrèrent pour servir de tels maîtres avaient pu être réunis au palais du Luxembourg dans cette nuit funeste, un spectacle odieux les eût éclairés sur leur idole héréditaire; ce spectacle eût dessillé leurs yeux et indigné leur âme. Les témoins du fait suivant sont tous connus à Paris; et M. Augeard, alors secrétaire des commande-

ments de la reine, qui l'avait chargé d'observer tout ce qui se passait au Luxembourg, savait et disait les noms de tous les courtisans du prince. Le comte de L. C. (La Châtre) avait été envoyé par lui pour assister au supplice de Favras, tant Son Altesse Royale redoutait que cette victime trop dévouée ne parlât et ne perdît courage à l'aspect de l'échafaud. Il fallait soutenir sa constance et sa force jusqu'au dernier moment. Un cercle assez peu nombreux était réuni au palais du Luxembourg; l'incertitude et le trouble étaient peints sur tous les visages; on attendait en frémissant l'issue de cette sanglante tragédie, dont le dénoûment pouvait compromettre plus d'un puissant personnage. Neuf heures sonnent. Le comte arrive; il rend un compte détaillé et fidèle des derniers moments de la victime; il annonce que son silence ne s'est pas démenti.... Le calme et la sérénité rentrent alors dans les cœurs; toutes les terreurs sont dissipées; le maître du palais a déjà oublié pour quelle cause la potence a été dressée sur la place de Grève. » Si l'on n'osa pas sous le règne de Louis XVIII impliquer Lafayette, soit dans la conspiration du général Berton à Saumur, soit dans celle des quatre sous-officiers de la Rochelle, ce fut de peur qu'il ne déchirât le voile qui couvrait un crime. Lafayette l'a déclaré lui-même.

On devine maintenant à qui s'adressait la lettre dont nous avons eu l'original sous les yeux et que nous avons déjà citée. « .... Ce plan a l'avantage d'intimider la nouvelle cour et de décider l'enlèvement du soliveau. Une fois à Metz ou à Péronne, il faudra bien qu'il se résigne. Tout ce qu'on veut est pour son bien; puisqu'il aime la nation il sera enchanté de la voir bien gouvernée. »

Il est probable que cette lettre est celle qui fut trouvée sur Favras, au moment de son arrestation, et portée à Lafayette, lequel, ainsi qu'il a été dit, se hâta d'en informer Monsieur.

Le lendemain de l'exécution, Mme de Favras, qui, de la prison où on la retenait, avait entendu crier l'arrêt de mort de son mari, fut rendue à la liberté, et l'on assure qu'une main inconnue lui remit un paquet cacheté, contenant quatre cent mille livres en billets de caisse. Il est à croire qu'elle refusa cette offrande abominable. C'était le prix du sang.

CHAPITRE IX

NOUVELLE ORGANISATION DU ROYAUME

Cependant, l'Assemblée poursuivait le cours de ses travaux. Car détruire ne suffisait pas : il fallait réédifier.

En renversant la féodalité, en mettant le principe électif face à face avec le principe héréditaire, en subalternisant le trône, en proclamant le droit du peuple à voter les impôts, en chassant de la scène les parlements, l'Assemblée constituante avait contracté envers la nation et envers elle-même l'héroïque obligation de créer tout un monde nouveau. Et, dès lors, comment conserver, soit sous le rapport territorial, soit sous le rapport politique et administratif, l'ancienne division du royaume?

Pour bien mesurer la portée des grandes choses que la Révolution française vint accomplir, il est indispensable de se rappeler quel avait été jusqu'alors l'état de notre pays.

Il se divisait :

Dans l'ordre politique, en *provinces;*
Dans l'ordre financier, en *généralités;*
Dans l'ordre civil, en *intendances;*
Dans l'ordre militaire, en *gouvernements;*
Dans l'ordre ecclésiastique, en *diocèses;*
Dans l'ordre judiciaire, en *bailliages* et *sénéchaussées*.

Du reste, nulle hiérarchie constituée régulièrement; nulle harmonie entre les divers pouvoirs; entre les différentes parties de ce corps immense nul accord; partout le désordre ou la confusion, nulle part l'unité.

J'ai dit la France! Mais laquelle? Car il y avait :

La France de la langue d'oc ou *du droit romain*, et *la France de la langue d'oil* ou *du droit coutumier;*

La France des gabelles, et *la France rédimée;*

La France du Concordat papal, et *la France des pays d'obédience;*

La France des pays d'élection, c'est-à-dire celle qui payait l'impôt des *aides*, et *la France des pays d'état*, c'est-à-dire celle qui était soumise au régime des *dons gratuits*. Quelle anarchie, et combien de ressources elle offrait à tous les genres de despotisme, depuis celui du premier ministre jusqu'à celui du dernier suppôt de la maltôte!

Il n'y a pas à s'en étonner, si l'on songe qu'en vertu du principe féodal la souveraineté avait été primitivement attachée à la possession du sol, ce qui rendait chaque seigneur maître dans les limites de son fief. Il est vrai que la royauté n'avait cessé de lutter contre le fédéralisme seigneurial, et ce ne fut point sans succès. Mais cette lutte même se trouvait n'avoir produit, quand la Révolution éclata, qu'une sorte de mélange bizarre et confus de deux principes opposés. L'unité monarchique était loin d'être installée, et la logique du régime féodal avait disparu.

Il ne faut pas non plus oublier que le domaine de la couronne s'était agrandi peu à peu; qu'il se composait d'une série d'acquisitions successives.

Or, pas un traité, pas une donation, pas un testament, pas un contrat de mariage, qui, en donnant au fief royal une province nouvelle, n'eût stipulé pour condition que cette province garderait ses usages traditionnels, ses lois particulières, son mode d'administration indépendant.

La Bourgogne, par exemple, avait son *contrat*, dressé le 29 janvier 1477, accepté par les commissaires de Louis XI et scellé de leur sceau.

La Flandre, devenue française en 1667, conservait ses droits et priviléges soigneusement consignés dans sa capitulation.

Un des contrats passés entre les Etats de Bretagne et le roi portait qu'aucun édit n'aurait effet s'il n'était consenti par les états et vérifié par les cours souveraines de la province, alors même qu'il serait rendu pour le général du royaume.

On comprendra combien l'esprit de fédéralisme était difficile à dompter, au profit de l'unité nationale, pour peu qu'on fasse le compte de toutes les puissances tyranniques qu'il servait : nobles, parlementaires, intendants, maltôtiers.... Heureusement, et par je ne sais quel phénomène, le plus extraordinaire et le plus touchant que puisse présenter l'histoire, il y eut une heure, une heure d'inspiration divine, où, l'unité fraternelle apparaissant tout à coup au peuple comme le moyen suprême de la liberté, on vit les opprimés de la Bretagne et ceux de la Bourgogne, les opprimés de la Franche-Comté et ceux de la Flandre, se tendre de loin les bras. Les villes allèrent en quelque sorte à la rencontre des villes, les villages à la rencontre des villages. Dans cette France si

morcelée, si désunie, si disparate, il y avait un peuple généreux et souffrant : ce peuple n'eut qu'une âme, et cette âme fit la patrie.

Toutefois, l'élan qui produisit les fédérations ne s'était manifesté que par quelques symptômes partiels, quand fut entreprise l'œuvre de reconstruction qui va nous montrer les travaux de l'Assemblée constituante sous leur plus glorieux aspect.

Saper dans leur base les résistances provinciales, effacer toutes les anciennes démarcations qui avaient donné naissance à une foule de petites souverainetés rivales, ôter au privilége ses derniers refuges, fonder à la fois l'unité territoriale du royaume et son unité administrative, établir une égalité proportionnelle de représentation, substituer aux états l'État, substituer à la juxtaposition d'un certain nombre de provinces la France..., voilà ce qu'il s'agissait de faire.

Disons maintenant quel fut le plan qui, conçu par Sieyès, exposé et développé par Thouret, au nom du Comité de constitution, fut le pivot de ces solennels débats.

1° En prenant Paris pour centre d'opération et en s'étendant de là jusqu'aux frontières, on aurait divisé ·

Tout le royaume en quatre-vingts départements d'à peu près égale étendue;

Chaque département en neuf districts;

Chaque district en neuf cantons;

Chaque canton en assemblées primaires.

2° La réunion des électeurs nommés par les assemblées primaires aurait formé les assemblées de district;

La réunion des électeurs nommés par les assemblées de district aurait formé les assemblées de département;

La réunion des députés nommés par les assemblées de département aurait formé l'Assemblée nationale.

3° Le nombre des députés envoyés à l'Assemblée nationale par chaque département aurait été calculé en raison composée du territoire, de la population et des contributions directes.

4° On aurait établi dans chaque département une administration supérieure, et dans chaque district une administration inférieure, correspondante : électives l'une et l'autre, et l'une et l'autre partagées en deux sections, la première décidant, sous le nom de *conseil*, la seconde exécutant, sous le nom de *directoire*.

Telles furent les principales données du système de Sieyès.

Très-simple en apparence et parfaitement symétrique, il n'en soulevait pas moins des problèmes d'une difficulté immense.

Et d'abord, la forme de division qui consistait à prendre Paris pour point de départ en s'étendant de là jusqu'aux frontières, n'avait-elle rien de vicieux? Ne conduisait-elle pas à un démembrement aveugle, brutal, inflexible, par suite duquel le tiers de telle province, le quart de telle autre, le cinquième de celle-ci, la moitié de celle-là se trouveraient composer un département?

Convenait-il de partager la France comme on eût pu faire d'une pièce de drap, sans tenir compte des habitudes, des coutumes, des mœurs, des productions, du langage? Irait-on, pour rester fidèle à la partie mathématique d'un pareil système, irait-on jusqu'à couper les maisons ou les clochers? Mais quoi! à cela l'inconvénient eût été moindre encore qu'à briser tout d'un coup tant de liens moraux noués en quelque sorte par la main des siècles.

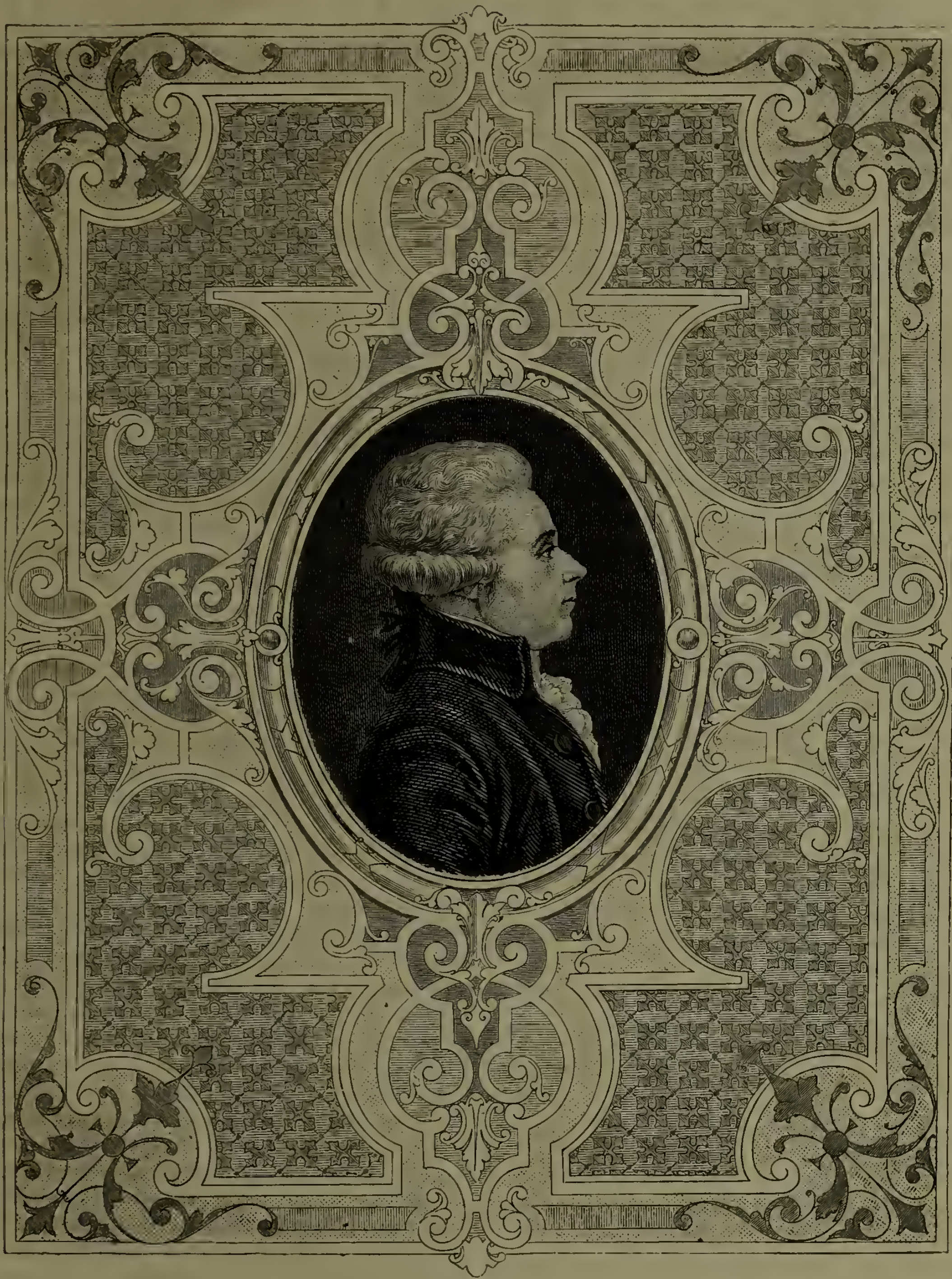
Cette objection fut la première que Mirabeau fit valoir contre le plan proposé. Il n'approuvait pas non plus l'égalité d'étendue territoriale qu'on voulait donner aux départements, cette égalité prétendue lui paraissant constituer une inégalité monstrueuse. La même étendue, en effet, peut être couverte de forêts et de cités; la même superficie présente tantôt des landes, tantôt des champs fertiles; ici des montagnes inhabitées, là un entassement d'hommes, et il n'est point vrai que, sur des territoires d'égale étendue, villes, hameaux et déserts se compensent. « J'ai pris, disait Mirabeau, des cartes géographiques, j'ai tracé des surfaces égales de trois cent vingt-quatre lieues carrées, et qu'ai-je aperçu?... Partout, j'avais le même territoire, mais je n'avais nulle part ni la même population, ni la même valeur, ni la même importance, et je me disais : si on a voulu faire des départements inégaux, il ne valait pas la peine de leur donner une égale surface; si on a voulu les rendre égaux, comment se fait-il qu'on ait choisi précisément la mesure la plus inégale? »

En conséquence, Mirabeau demandait qu'au lieu de procéder par la division du royaume, abstraction faite des anciennes lignes de démarcation, on procédât par la division de chaque province, de manière à éviter le plus possible les démembrements qu'il jugeait douloureux et des résistances qu'il croyait inévitables. Il demandait aussi qu'au lieu de partager le royaume en fractions d'égale étendue, on le partageât en fractions d'égale importance, c'est-à-dire qu'on prît pour base de l'opération projetée la population et non le territoire.

A un athlète de la vigueur de Mirabeau il fallait un vigoureux adversaire : Thouret n'hésita pas à se lever, et il soutint la lutte avec un remarquable talent.

Il affirma que ce serait précisément la gloire de la Révolution et le signe de sa force souveraine d'avoir rompu les unités provinciales. Et quand donc viendrait, s'il n'était pas encore venu, le jour où, réunis en une seule famille, le jour où, abjurant les préjugés de l'esprit local, les Français ne reconnaîtraient plus qu'une loi et feraient saluer par le monde l'idée française? Que craignait-on? Est-ce que nul symptôme n'annonçait la tendance des âmes à se confondre, la tendance des idées à s'identifier dans une vaste et sainte alliance? C'était là un mouvement admirable qu'il importait de comprendre, de faciliter, de mettre à profit. Quant à cette égalité d'étendue territoriale que le comte de Mirabeau combattait si vivement, au nom de ce qu'il appelait l'égalité véritable, celle qui relève, non du géomètre, mais de l'homme d'État, M. de Mirabeau oubliait une chose importante dans sa critique : c'est que le plan proposé ne donnait en aucune sorte le territoire pour mesure exclusive à la *représentation*; après avoir fait les départements à peu près égaux en étendue, on ne concluait pas à leur assigner à tous un nombre égal de députés; tout au contraire, on concluait à ce que ce nombre fût réglé sur le chiffre de la population combiné avec celui des impôts : calcul essentiellement politique, qui était de l'homme d'Etat et non du géomètre! Après tout, de quoi s'agissait-il? M. de Mirabeau voulait-il attribuer l'influence politique à la population? Eh bien, il y avait deux moyens d'atteindre ce but : l'un était d'avoir des espaces égaux inégalement peuplés, qui influeraient d'une manière inégale; l'autre était d'avoir des espaces inégaux également peuplés, qui influeraient d'une manière égale. De ces deux systèmes, M. de Mirabeau adoptait le second et repoussait le premier : avait-il de son côté, en cela, la politique et la logique? Comment ne voyait-il pas que, s'il était raisonnable de donner la population pour mesure à la *représentation des intérêts*, il ne l'était pas de la donner pour mesure à la *division maté-*

rielle du territoire? Comment pouvait-il lui échapper que la population est un élément variable; que deux départements également peuplés aujourd'hui cesseront d'être également peuplés demain? Si l'on s'avisait de partager la masse entière des habitants en fractions égales, et si, de chaque portion de territoire habitée par chacune de ces fractions, on faisait un département, il n'y avait plus qu'à se résigner à l'inconvénient ridicule de changer chaque matin la carte de



THOURET

la France; et la division territoriale du royaume, en ce cas, devenait la toile de Pénélope.

Ces considérations, que nous avons essayé de résumer sous une forme assez vive pour en déguiser un peu la sécheresse, furent développées par Thouret sans éclat oratoire, mais avec beaucoup de précision et de force. Elles prévalurent

Thouret l'emporta aussi relativement à la question de savoir si le nombre des départements serait environ de quatre-vingts, comme le proposait le Comité de constitution, ou de cent vingt, comme le proposait Mirabeau.

Les motifs de Mirabeau pour préférer le chiffre cent vingt étaient :

Qu'en multipliant les départements et en les rendant de la sorte plus petits, on rapprocherait de l'administration centrale les hommes et les choses ;

Qu'on offrirait à un plus grand nombre de villes la satisfaction de devenir chef-lieu ;

Qu'on appellerait à prendre part aux affaires du département un plus grand nombre de citoyens ;

Qu'on se mettrait en état de se passer des assemblées de district et des assemblées de canton, intermédiaires onéreux, rouages qui ne servaient qu'à compliquer le jeu de la machine administrative et n'établissaient pas moins de trois degrés d'élection.

Thouret répondit :

« Que se propose M. de Mirabeau ?

« De rapprocher davantage des assemblées administratives les citoyens administrés ? Un département plus grand d'un tiers, avec des assemblées de district, produit plus complétement cet effet qu'un département moindre sans assemblées intermédiaires ;

« De faire concourir plus de sujets à l'administration publique ? Certainement, cet objet sera mieux rempli s'il existe des administrations de district que si on les supprime ;

« De se passer d'intermédaires ? Et pourquoi ? Les deux premiers avantages disparaissant, celui-ci disparaît. »

L'opinion de Thouret fut celle de l'Assemblée ; mais, en parlant des trois degrés d'élection, Mirabeau avait signalé, dans le projet du Comité de constitution, un vice impossible à voiler : le Comité, par l'organe de Thouret et de Target, déclara qu'il abandonnait les électeurs de district. C'était trop peu. Car, qu'elle soit à trois degrés ou à deux seulement, l'élection, dans l'un ou l'autre cas, cesse d'être directe, et toute élection indirecte risque d'être illusoire.

Les deux derniers mois de l'année 1789 furent consacrés à ces importants débats, qui ne furent pas, du reste, resserrés entre Mirabeau et Thouret, mais auxquels prirent part une foule d'orateurs fournis à la tribune par toutes les parties de l'Assemblée : Barnave, Robespierre, Maury, de Fermont, La Rochefoucauld, Garat, Barère, Dupont de Nemours et beaucoup d'autres moins connus. Parmi ceux-ci, il est juste de citer un député du Berry, nommé de Bengy de Puy-Vallée. Nul n'attaqua le plan du Comité de constitution par de plus sérieux arguments, par des considérations puisées dans une connaissance plus exacte de la situation géographique du pays, et ce fut probablement sous l'impression de ses paroles qu'on renonça à la division uniforme, invariable, fixée d'avance, de chaque département en neuf districts et de chaque district en neuf cantons.

Par rapport à cette division et au régime électoral qui s'y devait rattacher, on décida, après un long et laborieux examen :

Que le nombre des départements serait de soixante-quinze à quatre-vingt-cinq ;

Que chacun d'eux serait subdivisé en trois, six ou neuf districts, selon les convenances locales ;

Que chaque district serait à son tour subdivisé en cantons de quatre lieues carrées environ ;

Qu'il y aurait une assemblée primaire dans chaque canton où le nombre des citoyens actifs ne s'élèverait pas à neuf cents, et qu'il y en aurait deux de quatre cent cinquante membres au moins, si le canton comprenait plus de neuf cents citoyens actifs ;

Qu'un seul degré intermédiaire d'élection serait placé entre les assemblées primaires et les assemblées administratives ;

Que le nombre des députés à l'Assemblée nationale, par chaque département, serait déterminé selon la proportion du territoire, de la population et de la contribution directe ;

Que les électeurs nommés par les assemblées primaires se réuniraient en une seule assemblée de département pour nommer les députés à l'Assemblée nationale ;

Que les assemblées primaires choisiraient, à raison d'un sur cent habitants, les électeurs parmi tous les citoyens actifs du canton ;

Que les électeurs choisiraient les membres de l'administration du département parmi les éligibles de tous les districts et les députés à l'Assemblée nationale parmi les éligibles du département électeur.

Avant d'aller plus loin, avant de passer à l'organisation administrative qui, avec celle des municipalités, compléta le vaste travail de l'Assemblée constituante, arrêtons-nous ici un instant pour indiquer les défauts de la partie qui vient d'être exposée, et en signaler l'esprit.

Quels étaient ces *citoyens actifs* qui seuls avaient droit de vote ? L'Assemblée constituante appela de ce nom ceux qui, âgés de vingt-cinq ans accomplis et domiciliés dans le canton au moins depuis un an, étaient en état de payer une contribution directe de la valeur locale de trois journées de travail. Ces conditions remplies, quiconque n'était pas serviteur à gages eut droit de suffrage dans les assemblées primaires. Pour être électeur du second degré, il fallut payer une contribution égale à la valeur de dix journées, et une contribution d'un marc d'argent ou de cinquante-quatre livres fut exigée de tout citoyen qui prétendait aux honneurs de la représentation nationale.

Si le Comité de constitution avait cru que de semblables dispositions passeraient inaperçues, il s'était étrangement trompé : le soulèvement de l'opinion publique fut terrible. Les journaux protestèrent, les clubs tonnèrent. Loustalot fit entendre des plaintes douloureuses et graves auxquelles se mêla le cri perçant de Camille Desmoulins. Ainsi, au mépris de la déclaration des droits de l'homme, on créait deux nations dans la nation ! C'était bien la peine d'abattre l'aristocratie des nobles, si on la devait remplacer par celle des riches ! La confiance du mandataire ne suffisait donc pas pour la validité du mandat ? Quand le pauvre était appelé à la défense des frontières, lui demandait-on ce qu'il payait d'impôt, et ces citoyens qu'on déclarait *passifs* quand il y avait à voter, les déclarerait-on *passifs* quand il y aurait à mourir ! « Oh ! prêtres stupides ! s'écriait violemment Camille Desmoulins, prêtres fourbes qui avez voté cette loi, ne voyez-vous pas que Jésus-Christ aurait été inéligible, et que vous reléguez votre Dieu parmi la canaille ! »

Le Comité de constitution, effrayé de ces clameurs, voulut revenir un peu sur ses pas. Dans la séance du 3 décembre, Target vint proposer, comme *article oublié*, une disposition ainsi conçue : « La condition d'éligibilité, relative à la contribution directe, déclarée nécessaire pour être citoyen actif, électeur ou éligible, sera censée remplie par tout citoyen qui, pendant deux ans consécutifs, aura payé volontairement un tribut civique égal à la valeur de cette contribution, et qui aura pris l'engagement de le continuer. » C'était diminuer le nombre des exclus. Mais, sur ce point, la majorité se montra intraitable. Target, Desmeuniers, Milscent, Pétion, Garat essayèrent successivement, et tous en vain, de lutter contre une véritable tempête d'interruptions et de murmures. Il fallut à Mirabeau lui-même des efforts extraordi-

naires pour faire monter à travers le bruit sa voix dominatrice. Enfin l'article fut rejeté à une majorité de quelques voix, après une première épreuve proclamée douteuse et au milieu de l'anxiété universelle.

Le suffrage universel, à cette époque, pouvait donner six millions de voix : le chiffre des votants se trouva réduit à quatre millions deux cent mille environ.

Encore si à ce peuple de *citoyens actifs* on avait accordé le bénéfice de l'élection directe. Mais non : les assemblées primaires, on l'a vu, n'étaient admises à se choisir des délégués que par ambassadeurs.

Ce n'est pas tout. Des sept cent quarante-cinq membres qui, d'après les bases adoptées, durent composer à l'avenir l'Assemblée nationale, élue pour deux ans et permanente, deux cent quarante-sept étaient attribués au territoire, deux cent quarante-neuf à la population, et un pareil nombre à la contribution directe.

Cette combinaison était-elle équitable? Était-elle conforme aux principes de la démocratie, ou seulement avouable au tribunal du bon sens? Quoi! on attribuait un droit de représentation à des plaines, à des pierres, à des arbres, quand il y avait à représenter des hommes! Car c'était bien là ce que signifiait le territoire compté comme une des bases à donner à la représentation. Et que dire de l'importance assignée à cet autre élément : la contribution directe? « Si l'on examine, avait dit Bengy de Puy-Vallée, l'intérêt que chaque division du royaume peut avoir à la représentation nationale, il semble au premier coup d'œil que plus un département contribue à l'entretien de la chose publique, plus il doit avoir d'influence sur la législation. Mais on ne fait pas attention que plus un pays est fertile, plus il a de richesses, plus ses habitants ont de jouissances, et plus ils sont redevables à la puissance qui les défend, à la force publique qui protége leurs propriétés. Le tribut qu'ils payent à la patrie est proportionné à l'avantage qu'ils en retirent et à la protection qu'ils en reçoivent; la contribution qu'ils acquittent est de leur part un devoir de justice rigoureux. Mais un devoir ne constitue pas un droit exclusif. La représentation nationale ne peut donc avoir pour base la contribution. Quand il s'agit de défendre la patrie, chaque homme est soldat et doit payer de sa personne; de même, lorsqu'il s'agit de représenter la nation, tout homme est citoyen et a le droit de faire représenter son suffrage. C'est donc par le nombre des citoyens qu'il faut calculer la représentation nationale. La population en est la base véritable. » Mais l'Assemblée constituante fut sourde à ce langage de la raison, dominée qu'elle était par le culte bourgeois de l'or, substitué au culte féodal du fer.

Un autre vice du système qu'on adopta était celui qui consistait à renfermer le choix des électeurs départementaux dans les étroites limites de leurs départements respectifs, au lieu de lui permettre d'aller, par toute la France, chercher et désigner le plus digne. Le Comité de constitution ne s'était pas rendu coupable de cette atteinte au droit électoral; elle résulta d'un amendement de d'Ambli, que combattirent avec vivacité, mais bien en vain, Garat, Rewbell, La Rochefoucauld, Le Chapelier, Mirabeau. Desmeuniers avait fait, des arguments divers produits dans le débat, l'énergique résumé que voici : « Premièrement, tout député représente la totalité de la nation. — Secondement, la confiance des électeurs est le premier titre pour être élu. — Troisièmement, restreindre la faculté d'élire, c'est peut-être, dans quelques circonstances, empêcher les électeurs de faire de bons choix. » Qui le croirait? L'homme qui fit pencher la balance du côté de la restriction du droit, ce fut un des orateurs qu'on réputait alors appartenir au parti populaire, ce fut Barnave. Soit absence de foi démocratique, soit jalousie secrète à l'égard de Mirabeau, Barnave s'écria : « Adoptez la motion de M. d'Ambli : vous attirerez les villes dans les campagnes. » Et l'amendement fut voté.

Ainsi, on avait procédé à une nouvelle organisation du royaume, afin de porter coup à l'esprit de province, et voilà qu'on adoptait une mesure qui semblait appeler des députés de département là où étaient attendus les députés de la France!

Maintenant, pour donner une idée fidèle de l'organisation administrative que reçut le royaume, nous ne saurions mieux faire que de reproduire, dans leur ordre logique, les dispositions principales décrétées par l'Assemblée constituante.

« Chaque administration, soit de département, soit de district, sera permanente, et les membres en seront renouvelés tous les deux ans, la première fois au sort, après les deux premières années d'exercice, et ensuite à tour d'ancienneté.

« Les membres des assemblées administratives seront en fonctions pendant quatre ans, à l'exception de ceux qui sortiront par le premier renouvellement au sort, à l'expiration des deux premières années.

« Après avoir choisi les députés de l'Assemblée nationale, les mêmes électeurs de chaque département choisiront ensuite les membres à élire pour l'administration de leur district.

« L'Assemblée de département sera composée de trente-six membres et celle de district de douze.

« Chaque administration de département sera divisée en deux sections : l'une, sous le titre de *conseil de département*, tiendra annuellement une session pendant un mois au plus, si la nécessité des affaires l'exige, pour fixer les règles de chaque partie d'administration, ordonner les travaux et les dépenses; l'autre, sous le titre de *directoire de département*, sera toujours en activité pour l'expédition des affaires et rendra compte de sa gestion au *conseil de département*.

« Les membres du *directoire* seront au nombre de huit, pris dans le sein de l'administration de département et renouvelés tous les deux ans par moitié.

« Chaque administration de district sera subordonnée à celle de département et se composera pareillement d'un *conseil* et d'un *directoire*.

« Les assemblées administratives, dépositaires de l'autorité du roi, agiront en son nom, sous ses ordres, et lui seront subordonnées.

« Tout citoyen élu sera considéré comme représentant non pas telle ou telle partie de la France, mais la France, et par suite il ne pourra ni être révoqué, ni être frappé de destitution, si ce n'est dans le cas de forfaiture jugée. »

La discussion avait glissé très-rapidement sur ces divers articles. Partant de l'avantage qu'il y avait à « multiplier les soutiens et les défenseurs du peuple, » Robespierre aurait voulu que, de trente-six, le nombre des administrateurs fût porté à quatre-vingts : cette proposition fut rejetée par des motifs d'économie derrière lesquels quelques-uns se hâtèrent d'abriter leurs répugnances politiques

On ne tint pas compte davantage des réflexions présentées par Bengy de Puy-Vallée sur l'inconvénient d'attribuer à des départements fort inégaux, soit en population, soit en richesses, un nombre égal d'administrateurs. Le département de Berry, avait dit l'orateur, serait à celui de Flandre, égal

en superficie, comme deux cent mille est à un million. Or, des frais d'administration qui, répartis sur un million d'hommes, peuvent être fort supportables, deviennent, répartis sur deux cent mille, un fardeau accablant.

Mais il y avait un reproche plus grave à adresser à l'Assemblée constituante. Enlever aux électeurs le droit de révoquer l'élu, n'était-ce pas désarmer le souverain? Et le désarmer sous prétexte que l'élu d'une simple commune représente la France entière, n'était-ce pas enter sur un sophisme la violation d'un principe? Car enfin, si une partie de la nation est supposée agir au nom de toute la nation quand elle choisit, pourquoi ne serait-elle pas supposée agir de même quand elle révoque?

Les fonctions des administrations de département et celles des administrations de district, sous l'autorité des premières, furent :

De régler, en exécution des décrets de l'Assemblée nationale, la répartition par les départements entre les districts et par les districts entre les communautés, de toutes les contributions directes;

De surveiller, sous les ordres du roi, mais toujours d'après les décrets de l'Assemblée, l'éducation publique, l'enseignement politique et moral, la police des eaux et forêts, celle des chemins et rivières, celle des canaux et travaux publics de toute espèce relatifs aux besoins du département;

De pourvoir à la salubrité, sûreté et tranquillité publiques, à l'entretien des églises et presbytères, à tout ce qui concernait enfin le soulagement des pauvres ou la répression des délits : maisons et ateliers de charité, maisons d'arrêt, prisons, police des vagabonds et des mendiants.

La loi portait, on vient de le voir, que les assemblées administratives seraient subordonnées au roi. Mais de quelle manière? c'est ce qu'on avait oublié de préciser. Plus tard, on répara l'omission en investissant le monarque du droit de suspendre toute administration qui n'exécuterait pas ses ordres, à charge d'en informer le corps législatif qui confirmerait ou lèverait la suspension. Quelle anarchie! s'écrie à ce sujet un historien moderne, M. Droz. Sans doute, l'anarchie risquait d'éclater tant que la société aurait deux têtes, tant qu'on laisserait face à face une assemblée et un roi. Mais que fallait-il, pour que, dans les données du nouveau système, l'ordre se fît? que la royauté disparût. Or, le peuple, à défaut du Comité de constitution, sut bien tirer la conséquence!

Nous n'aurions donné au lecteur qu'une idée bien incomplète des vues organiques de l'Assemblée constituante, si à ce qui précède nous n'ajoutions pas l'analyse du *plan des municipalités*, tel que l'adopta cette Assemblée célèbre.

L'homme en société a, pour ainsi dire, deux vies : celle qui s'étend au loin, par laquelle il entre en rapport avec des choses qu'il lui est difficile de bien apprécier, avec des hommes qu'il ne verra peut-être jamais, et celle qui se passe dans un certain cercle borné dont il connaît à merveille la surface et embrasse les limites. De ces deux vies, la première pourrait être appelée *vie nationale* et la seconde *vie communale*.

Or, par les lois dont nous venons de présenter le tableau, l'Assemblée constituante avait réglé la première, il lui restait à se préoccuper de la seconde.

En décidant que, dans un pays de l'étendue du nôtre, et pour tout ce qui se rapportait aux intérêts généraux, à la *vie nationale*, les fonctions législatives seraient remplies, non pas indistinctement et au hasard par tous les citoyens, mais par ceux que la nation aurait désignés comme les plus capables et les plus dignes, les constituants n'avaient rien fait que de très-raisonnable; ils avaient appliqué à la politique le grand principe de la division du travail, basé sur l'accord des fonctions avec les aptitudes, et ils avaient détourné de la France, les maux, les périls, qui seraient inévitablement sortis de la doctrine contraire.

Supposons, en effet, qu'au lieu d'une assemblée unique et imposante, siégeant à Paris, sur ces hauteurs qu'on aperçoit des extrémités du monde : écho sonore formé par la rencontre de toutes les voix, point radieux formé par la convergence de tous les rayons, phare étincelant allumé pour le compte et à l'usage de tout l'univers, il y eût eu en France près de quarante mille petites assemblées éparses, obscures, délibérant dans leur coin, sans débat solennel entre elles, sans échange possible de leurs idées diverses; près de quarante mille petites assemblées soumises à l'empire des préjugés locaux, et agitées, tourmentées, égarées, quant à la solution de problèmes trop vastes et trop compliqués pour être de la compétence de tous, par l'ambition, irresponsable, de quelques meneurs de village..., quel aurait été l'avenir de la Révolution? La République en lambeaux; le souverain mutilé; mainte minorité, gardienne du progrès, accablée sous le poids d'un chiffre qu'auraient fourni l'ignorance et la routine; les communes transformées en arènes tumultueuses où l'on aurait combattu pour ou contre toute chose; les ennemis du peuple réunis en force là où n'auraient pu se rendre ni le cultivateur enchaîné au travail des champs, ni l'artisan retenu à l'atelier; en cas de guerre, les meilleurs citoyens courant aux frontières, tandis que les hommes corrompus, les reptiles de la chicane, seraient restés maîtres de la lice, et le désaccord probable de tant d'assemblées couvant, au plus fort de la guerre étrangère, la guerre civile, voilà l'énergique peinture que fit, plus tard, Robespierre des dangers de l'intervention directe des citoyens pris séparément, dans ce qui est du ressort de la *vie nationale* et quand il s'agit d'une nation disséminée sur un territoire d'une immense étendue.

Mais qu'on y regarde de près, et l'on verra que de ces objections si vives, si puissantes, si décisives, aucune ne trouve son application, dès qu'il ne s'agit plus que de la *vie communale*. D'une part, les intérêts communaux sont de leur nature très-peu compliqués et aisément appréciables, puisqu'ils ont leur source dans des relations journalières; d'autre part, les habitants d'une commune se connaissent, ils n'ont pas de peine à se rassembler, ils ne sont qu'une famille agrandie. Pourquoi, dès lors, ne seraient-ils pas admis à décider directement, par eux-mêmes? Pourquoi imposerait-on à la commune, sous le nom de municipalité, des législateurs locaux dont il lui est possible de se passer?

Loustalot posa la question en termes d'une éloquente amertume; et s'il se trompa en rejetant l'idée de délégation là où elle est nécessaire, c'est-à-dire dans la vie de la nation, il eut raison de la combattre là où elle est inutile, c'est-à-dire dans la vie de la commune. Mais ses cris ne touchèrent pas l'Assemblée. Le Comité de constitution avait proposé la formation de municipalités qui, élues par tous les citoyens actifs de la commune réunis, décideraient des affaires du lieu, achats, octrois, aliénations, etc.... la double attribution des pouvoirs législatif et exécutif aux corps municipaux fut votée.

Le chef du corps municipal reçut le nom de *maire*, et on appela *procureur syndic* un fonctionnaire, électif aussi, dont la mission fut de défendre les intérêts de la commune.

Une autre difficulté se présentait.

Le but de l'Assemblée constituante était de rattacher tous les mouvements de la machine politique à l'action d'un seul ressort principal, elle voulait établir l'unité, la centralisation; et c'est pour cela qu'elle avait subordonné les administrations de district à celles de département, celles de département au pouvoir exécutif suprême, et enfin les agents de ce pouvoir exécutif suprême à la puissance législative. Était-il bon que les municipalités fissent partie intégrante de ce mécanisme? Les assujettirait-on aux administrations de district, comme



BENGY DE PUY-VALÉE

celles-ci avaient été assujetties aux administrations de département, et comme ces dernières l'étaient au pouvoir central? Ou bien, eu égard à la différence qui existe entre les intérêts particuliers et les intérêts généraux, entre la vie communale et la vie nationale, consacrerait-on l'indépendance des municipalités?

N'osant se prononcer d'une manière exclusive pour aucun de ces deux systèmes, l'Assemblée constituante prit le parti de les combiner. Elle déclara certaines fonctions propres au pouvoir municipal, et elle arrêta que, quant aux autres, il relèverait du corps administratif supérieur.

Les attributions reconnues propres au pouvoir municipal

— et celles-là même ne devaient pas échapper à toute surveillance — furent :

De régir les biens et revenus communs des villes, bourgs, paroisses et communautés;

De régler et acquitter la partie des dépenses locales à payer des deniers communs;

De diriger et faire exécuter les travaux publics à la charge de la communauté;

D'administrer les établissements appartenant à la commune;

D'assurer aux habitants les avantages d'une bonne police.

Les fonctions dans l'exercice desquelles le pouvoir municipal resta soumis aux corps administratifs furent :

La répartition des contributions directes entre les citoyens, membres de la communauté;

La perception de ces contributions et leur versement dans les caisses du district;

La régie des établissements consacrés à l'utilité générale;

La surveillance et l'agence nécessaires à la conservation des propriétés publiques;

L'inspection directe des travaux de réparation ou de reconstruction des églises, presbytères et autres objets relatifs au service du culte religieux.

De la sorte, le pouvoir municipal se trouva avoir un caractère double et contradictoire : ce fut un pouvoir hermaphrodite. On aurait dû prévoir qu'apercevant sans cesse au-dessus de sa tête une autorité de nature différente toujours prête à peser sur lui, il céderait souvent à la tentation de résister, et que de là naîtraient des déchirements funestes, quand il n'y aurait pas oppression. Mais l'Assemblée constituante fut dupe d'une erreur qui, aujourd'hui encore, est loin d'être dissipée. Elle supposa faussement qu'entre les *intérêts particuliers* et les *intérêts généraux*, il existe une hostilité fatale, nécessaire, contre laquelle il importait de se précautionner avant tout; elle ne comprit pas que l'*État* et la *Commune* sont deux aspects d'une même idée; que, si l'*État* correspond à l'idée d'unité politique, la *Commune* correspond à l'idée, non moins essentielle, d'unité sociale. Une commune n'est pas une réunion d'individus juxtaposés, c'est une association, et qui aura d'autant plus ce caractère qu'on la laissera plus complétement libre de régler les intérêts qui naissent des rapports fréquents, journaliers, immédiats, dont se compose son existence.

Tels furent, en 1789, les travaux organiques de l'Assemblée constituante.

Ils donnaient prise à de sérieuses critiques, et nous n'avons pas dissimulé que l'esprit bourgeois les marqua souvent d'une empreinte funeste. Et cependant, quand on les considère dans leur ensemble; quand surtout on compare ce qu'ils produisirent avec ce qui avait existé jusqu'alors, il est impossible de ne pas leur reconnaître, au moins sous certains rapports, un caractère d'audace, de nouveauté et de grandeur. Non, non, ce n'était pas une médiocre entreprise que de refaire, à un point de vue vraiment national, la carte d'un vaste pays; que de ramener l'autorité vers sa source; que de généraliser, sinon d'universaliser l'action élective, cette circulation du sang dans le corps politique; que de substituer les serviteurs de la nation aux officiers du roi, les départements aux intendants, les districts aux subdélégués, des municipalités représentatives à des municipalités vénales; que de créer enfin ce puissant système de centralisation qui ne respecta pas assez peut-être le principe des libertés communales, mais qui mit fin pour jamais aux priviléges provinciaux, facilita au plus haut degré l'expédition des affaires, rendit uniforme l'administration de la justice, désarma l'arbitraire local, permit l'unité de la législation et fit la France si forte que, plus tard, elle put porter sans fléchir l'énorme poids de l'Europe armée.

Avec quelle rapidité, d'ailleurs, avec quelle triomphante énergie elle fut conduite, cette gigantesque opération qui semblait devoir être l'ouvrage de plusieurs années! En moins de trois mois l'ancienne France géographique disparut, emportant avec elle jusqu'aux noms d'autrefois. Les noms dont les départements furent baptisés, on les demanda aux mers, aux fleuves, aux montagnes; on les demanda à la terre, nourrice commune des hommes.

Ajoutons que la nouvelle organisation du royaume ne fut ni l'unique souci de l'Assemblée constituante, ni la seule réforme qui occupa ses journées fécondes. Car, pendant ce temps :

Elle s'occupait de la vente des biens du clergé;

Elle soutenait contre les parlements la lutte que nous avons décrite;

Elle châtiait les États du Cambresis, soulevés;

Elle agitait les idées de banque nationale et de crédit;

Elle abordait la réforme de la justice criminelle, chargeait le jury de l'instruction et du jugement, établissait la publicité des débats, abolissait la question, défendait de retarder au delà de vingt-quatre heures l'interrogatoire de l'accusé;

Elle décidait, sur la proposition de Guillotin, que les délits du même genre seraient punis du même genre de peine, quels que fussent le rang et l'état du coupable;

Elle décrétait l'enrôlement volontaire;

Elle créait quatre cents millions d'assignats, papier-monnaie destiné à être reçu en payement des domaines nationaux, et de la sorte elle jetait les bases d'une théorie de finances toute révolutionnaire;

Elle déclarait les non-catholiques admissibles à tous les emplois, tant militaires que civils, et donnait vie, en ce qui touchait les protestants, les juifs, les comédiens, aux principes consignés dans la déclaration des droits de l'homme.

Grandes choses, d'immortelle mémoire, et dont néanmoins l'Assemblée constituante n'a pas à revendiquer le principal mérite aux yeux des générations futures! Elle fut un étincelant foyer, c'est vrai; mais un foyer qu'entretint et que fut obligé de rallumer le vent qui soufflait alors de la place publique. L'émeute même, en ces jours incomparables, faisait sortir de son tumulte de si sages inspirations! Chaque sédition était si pleine de pensées! Et Paris, la ville sainte, Paris n'était-il point là, toujours là, avec son impétueuse vigilance, ses conseils sous forme d'agitations, et son souffle embrasé?

Les frères prêcheurs dominicains, qu'on avait coutume d'appeler Jacobins parce que leur maison principale était rue Saint-Jacques, possédaient rue Saint-Honoré une salle longue, rectangulaire, garnie de quatre rangs de stalles et pouvant servir à des réunions nombreuses. Cette salle, toute pleine de souvenirs tragiques de la Ligue et qui, autrefois, avait entendu des prêtres prêcher l'assassinat des rois, les membres du *Club Breton*, aussitôt après la translation de l'Assemblée à Paris, l'avaient louée; ils s'y étaient installés sous le nom de *Club des Amis de la Constitution*. Ils y avaient préparé une tribune populaire, rivale de l'autre tribune : on juge de quelle énergie d'impulsion Paris se trouva doué,

quand il eut ce moyen de concentrer ses sentiments et de faire parler ses volontés! Car, ce club, Paris le fit sien pour le donner à l'instant même à la Révolution. Ce fut Paris qui l'appela *Club des Jacobins;* ce fut Paris qui en força les portes, ouvertes d'abord aux seuls députés; ce fut Paris qui, secouant l'influence malsaine des Lameth et de Barnave, courut y saluer la vertu de Robespierre. Et d'un autre côté, ce fut grâce au *Club des Jacobins*, grâce à ses colonies dans les principales villes du royaume, que Paris put se répandre partout et faire vivre de sa vie brûlante la France entière.

Ainsi, pendant que l'Assemblée s'étudiait à fonder l'unité de l'administration et des lois, ce que la force des choses préparait invinciblement, c'était un résultat bien plus important et bien plus merveilleux : l'unité de la Révolution.



TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Préface	VII
Portrait de M. Louis Blanc	IX
Lettre autographe	XI
Préface de la nouvelle édition	XIII
Histoire de la Révolution française jugée par George Sand	XXIII
Deux Révolutions	9

LIVRE PREMIER.

Chap.		Pages.
I.	Tableau de la cour de France	13
II.	Premier ministère de Necker	26
III.	Les révolutionnaires mystiques	36
IV.	Affaire du collier	53
V.	Apparition du déficit	66
VI.	Fatalité des Etats généraux	72
VII.	Mouvement des élections	85
VIII.	L'Assemblée nationale	99
IX.	Appel à la force	124
X.	Paris soulevé	132
XI.	Prise de la Bastille	141
XII.	Louis XVI roi de la bourgeoisie	153
XIII.	Première émigration	159
XIV.	Émotion de la France	162
XV.	Destruction de la féodalité	176

LIVRE DEUXIÈME.

Chap.		Pages.
I.	La propriété devant la Révolution	183
II.	L'Évangile devant la Révolution	190
III.	Tableau de l'Assemblée constituante	193
IV.	Premiers travaux de l'Assemblée constituante	196
V.	Administration de Necker	211
VI.	Un pouvoir nouveau : le journalisme	220
VII.	Faction du comte de Provence	228
VIII.	La quinzaine des complots	236
IX.	Les femmes à Versailles	243
X.	Le roi ramené à Paris	255

LIVRE TROISIÈME.

Chap.		Pages.
I.	La cour aux Tuileries	261
II.	Organisation municipale et militaire de la bourgeoisie à Paris	266
III.	La fortune des prêtres dénoncée	273
IV.	Guerre de la bourgeoisie au clergé	278
V.	Le pouvoir des parlements discuté	287
VI.	Guerre de la bourgeoisie aux parlements	293
VII.	L'ambition de Mirabeau	296
VIII.	Complots du Luxembourg	3
IX.	Nouvelle organisation du royaume	

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME